

COMPTES 2022

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

**Tome 2 : Vision par
département et entité**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 25 avril 2023*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DFS	Département des finances et de la santé
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes, qui sont parfois inévitables étant donné certaines règles de calcul. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Table des matières

1.	Gestion et comptes détaillés par département et entité	4
1.1.	Présentation des informations.....	4
1.1.1.	Fiches standardisées par entité	4
1.1.1.1.	Dimension managériale	4
1.1.1.2.	Dimension financière et des ressources humaines.....	4
1.1.1.3.	Dimension analytique.....	4
1.1.1.4.	Forfaits des services centraux	5
1.2.	Autorités législatives (AULE).....	8
1.2.1.	Compte de résultats des AULE.....	8
1.2.2.	Grand Conseil (GCNE)	9
1.2.3.	Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).....	15
1.3.	Chancellerie d'État (CHAN)	19
1.3.1.	Synthèse de la CHAN	19
1.3.2.	Compte de résultats de la CHAN	20
1.3.3.	Chancellerie (SCHA).....	21
1.3.4.	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI).....	27
1.4.	Autorités protection des données et transparence (PPDT)	33
1.5.	Contrôle cantonal des finances (CCFI)	37
1.6.	Autorités judiciaires (AUJU)	43
1.6.1.	Compte de résultats des AUJU.....	43
1.6.2.	Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ).....	47
1.6.3.	Tribunal d'instance (TINS)	50
1.6.4.	Tribunal cantonal (TCAN)	55
1.6.5.	Ministère public (MP)	59
1.7.	Département des finances et de la santé (DFS)	64
1.7.1.	Synthèse du DFS.....	64
1.7.2.	Compte de résultats du DFS.....	67
1.7.3.	Secrétariat général DFS (SDFS).....	69
1.7.4.	Office d'organisation (OORG).....	74
1.7.5.	Service financier (SFIN).....	78
1.7.6.	Service des contributions (SCCO)	84
1.7.7.	Service de la santé publique (SCSP).....	90
1.7.8.	Service des bâtiments (SBAT)	100
1.7.9.	Service des communes (SCOM).....	108
1.7.10.	Service de la statistique (STAT).....	113
1.7.11.	Fonds d'aides aux communes	118
1.8.	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	122
1.8.1.	Synthèse du DESC	122
1.8.2.	Compte de résultats du DESC	126
1.8.3.	Secrétariat général DESC (SESC).....	128
1.8.4.	Service de l'économie (NECO)	132
1.8.5.	Service des poursuites et faillites (SEPF)	140
1.8.6.	Service cantonal de la population (SCPO).....	146
1.8.7.	Service pénitentiaire (SPNE)	152
1.8.8.	Police neuchâteloise (PONE).....	157
1.8.9.	Centre interrégional de formation de police (CIFFPol)	168
1.8.10.	Service sécurité civile et militaire (SSCM).....	171
1.8.11.	Service de la culture (SCNE)	177
1.8.12.	Service des ressources humaines (SRHE).....	185
1.8.13.	Service juridique (SJEN).....	189
1.8.14.	Fonds de la protection civile régionale.....	194
1.8.15.	Fonds contribution remplacement abris PC	196
1.8.16.	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	198
1.9.	Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)	202
1.9.1.	Synthèse du DFDS	202
1.9.2.	Compte de résultats du DFDS	207
1.9.3.	Secrétariat général DFDS (SFDS)	209
1.9.4.	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	214
1.9.5.	Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	220

1.9.6.	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	224
1.9.7.	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars.....	232
1.9.8.	Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	239
1.9.9.	Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).....	249
1.9.10.	Service des sports (SSPO)	254
1.9.11.	Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	259
1.9.12.	Fonds structures d'accueil extra-familial	266
1.9.13.	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual	269
1.10.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	273
1.10.1.	Synthèse du DDTE	273
1.10.2.	Compte de résultats du DDTE	275
1.10.3.	Secrétariat général DDTE (SDTE)	276
1.10.4.	Service de l'aménagement du territoire (SCAT).....	283
1.10.5.	Service des transports (SCTR)	290
1.10.6.	Service des ponts et chaussées (SPCH)	296
1.10.7.	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	306
1.10.8.	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	313
1.10.9.	Service de l'agriculture (SAGR)	321
1.10.10.	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	332
1.10.11.	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF).....	341
1.10.12.	Fonds d'aménagement du territoire	350
1.10.13.	Fonds cantonal de l'énergie	353
1.10.14.	Fonds des eaux	356
1.10.15.	Fonds forestier de réserve	359
1.10.16.	Fonds de conservation de la forêt.....	362
1.10.17.	Fonds agricole et viticole.....	364
1.10.18.	Fonds des mensurations officielles	367
1.11.	Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS).....	372
1.11.1.	Synthèse du DECS	372
1.11.2.	Compte de résultats du DECS	375
1.11.3.	Secrétariat général DECS (SECS).....	376
1.11.4.	Service de l'emploi (SEMP)	382
1.11.5.	Service des migrations (SMIG)	389
1.11.6.	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	396
1.11.7.	Service de l'action sociale (SASO)	402
1.11.8.	Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)	410

1. Gestion et comptes détaillés par département et entité

1.1. Présentation des informations

Alors que le tome 1 offre une vision globale des comptes de l'État, le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés par département et entité. Ainsi, il présente le résultat financier et analytique par entité au travers de fiches standardisées. Les fonds sont considérés dans cette publication comme des entités à part entière, même si ceux-ci sont gérés administrativement par les services de l'État.

Des synthèses des événements marquants par département sont présentées en introduction de chaque département ainsi qu'un compte de résultats commenté. À noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

1.1.1. Fiches standardisées par entité

Les informations figurant dans les fiches standardisées s'organisent autour de trois volets : la dimension managériale, la dimension financière et des ressources humaines ainsi que la dimension analytique permettant d'appréhender le coût des différentes prestations fournies par les services de l'État.

1.1.1.1. Dimension managériale

Les explications reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et faits marquants de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

1.1.1.2. Dimension financière et des ressources humaines

Les données financières du compte de résultats sont présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la définition des crédits dans la LFinEC et au nouveau plan comptable MCH2. Des explications complémentaires des services sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes de l'année précédente et budget), figurent en regard de ce tableau de synthèse.

Le tableau comporte également la statistique des effectifs du personnel géré par l'entité en question. Ceux-ci sont présentés de manière distincte pour le personnel administratif et technique ainsi que pour les magistrats. Les apprentis, stagiaires, rentiers ainsi que les enseignants et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. Les données montrent le nombre de postes occupés à temps partiel ou à plein temps ainsi que les emplois équivalents plein temps (EPT).

1.1.1.3. Dimension analytique

Les fiches comprennent également une présentation des données financières sous l'angle analytique avec :

- les coûts et revenus des groupes de prestations ;
- les charges et revenus non incorporables aux prestations ;
- les projets gérés par crédit d'engagement ;
- pour les services concernés, les charges et revenus relatifs aux différentes composantes de la facture sociale.

Groupes de prestations

Le tableau suivant présente les composantes (coûts et revenus) des différents groupes de prestations tels que définis par les services et départements. Chaque groupe est ainsi découpé selon le détail décrit ci-dessous :

<i>Charges directes</i>	Charges qui sont directement imputables à un groupe de prestations.
<i>Coûts salariaux et de structure</i>	Charges salariales et charges de fonctionnement du service non-imputables directement à un groupe de prestations en particulier mais nécessaires à la réalisation de celles-ci. Elles sont ventilées du centre de coût de l'entité dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques). Outre les charges de personnel, il peut s'agir de BSM, d'amortissements, etc.
<i>Coûts des services centraux</i>	Charges provenant de la facturation des forfaits par les services centraux. Ces charges sont également ventilées dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques).
<i>Revenus</i>	Revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Les coûts nets présentés constituent donc des coûts complets. À noter qu'un total négatif dans ces tableaux doit être interprété comme un revenu net, c'est-à-dire un groupe de prestation bénéficiaire. En outre, lorsqu'un groupe de prestation ne présente aucune donnée dans l'une ou l'autre colonne (comptes 2021, budget 2022, comptes 2022) cela signifie qu'un changement de structure analytique a été effectué et que le groupe de prestation mentionné n'existe plus ou n'existait pas jusqu'à lors.

Charges et revenus non incorporables aux prestations

La partie présentant les charges et revenus non incorporable aux prestations est composée de deux tableaux distincts :

- Les charges nettes de transfert non incorporables aux prestations, à savoir les charges de transfert moins les revenus de transfert (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera à titre d'exemple les charges relatives aux prestations hospitalières, au subventionnement des cycles 1, 2 et 3 ou encore au contentieux LAMal.
- Les autres charges nettes non incorporables aux prestations, à savoir les autres charges moins les autres revenus qui ne sont pas utiles à la délivrance d'une prestation (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera en particulier les charges et revenus financiers ainsi que les impôts ou les parts à des recettes fédérales par exemple.

Projets gérés par crédits d'engagement

Le tableau permet de présenter de manière synthétique, pour les entités concernées, les projets gérés par le biais de crédits d'engagement. Ces projets occasionnent des dépenses et des recettes au niveau du compte des investissements et/ou des charges et revenus du compte de résultats.

1.1.1.4. Forfaits des services centraux

Afin d'obtenir un coût net des prestations dit « complet », il est nécessaire de tenir compte des coûts provenant des services centraux pour les prestations transverses qu'ils fournissent. L'utilisation de forfait pour répartir les coûts des services centraux permet ainsi d'obtenir un coût des prestations qui tient compte non seulement des charges propres aux services métiers mais également des coûts transversaux de structure. Nous rappelons que ces coûts n'ont par contre aucun impact sur le résultat global de l'État car ces derniers sont contrebalancés par des recettes d'un montant équivalent au niveau des services centraux.

En 2022, six services centraux facturent des forfaits qui sont présentés de manière synthétique ci-dessous :

Service	Type de forfait	Unité d'œuvre	Composition du forfait
Service d'achat, logistique et imprimés	Centre éditique		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service
	Matériel scolaire		
	Matériel de bureau		
	Imprimantes multifonctions		
	Votations et élections		
Service des bâtiments	Forfait de base m2	Mètres carrés	Prix du mètre carré comprenant l'ensemble des charges (électricité, chauffage, loyers, amortissements, etc...)
	Énergie		
	Concergerie		
Service de l'informatique	Postes de travail informatique	Postes de travail	Prix par poste de travail comprenant l'achat des PC, les licences bureautiques, etc.
	Solutions informatiques		Prix en fonction des logiciels utilisés
Garages de l'État	Par typologie de véhicules	Nombre de véhicules par type	Prix par typologie de véhicules comprenant les amortissements, l'entretien, les carburants, etc.
Service de la statistique	Heures de travail	Heures	Heures effectives valorisées au taux horaire du budget
Service des ressources humaines	Gestion salariale et administrative	Dossier de collaborateur	Le coûts du dossier comprend les charges directes (essentiellement des salaires) et indirectes (charges des structures)
	Conseils, expertises et évaluation		
	Recrutement et mobilité		
	Formation et développement		
	Apprentis et stagiaires		

Autorités législatives (AULE)

Compte de résultats des AULE

GCNE Grand Conseil

SGGC Secrétariat général du Grand Conseil

1.2. Autorités législatives (AULE)

1.2.1. Compte de résultats des AULE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'876'819	2'764'169	2'806'804	+42'634	+1.5%	-70'015	-2.4%
30 Charges de personnel	2'383'074	2'424'712	2'398'427	-26'285	-1.1%	+15'354	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	275'699	225'000	188'897	-36'103	-16.0%	-86'802	-31.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	218'046	114'457	219'479	+105'022	+91.8%	+1'433	+0.7%
Résultat d'exploitation	-2'876'819	-2'764'169	-2'806'804	-42'634	-1.5%	+70'015	+2.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'876'819	-2'764'169	-2'806'804	-42'634	-1.5%	+70'015	+2.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'876'819	-2'764'169	-2'806'804	-42'634	-1.5%	+70'015	+2.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	11.00	11.00	0.00	0.0%	+1.00	+10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.50	8.20	8.20	0.00	0.0%	+0.70	+9.3%

Commentaires

Groupe de natures comptables 30 et 31 : Les charges sont maîtrisées.

Groupe de natures comptables 39 : Le montant négatif budgétisé pour 2022 provient de la répartition de l'écart statistique salaire sur tous les services de l'État. La différence par rapport aux comptes est due à la non-comptabilisation d'un tel écart au réel. Cette situation ne devrait toutefois pas concerner le budget du Grand Conseil, et il sera veillé à ce que la situation soit corrigée pour les années à venir.

1.2.2. Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

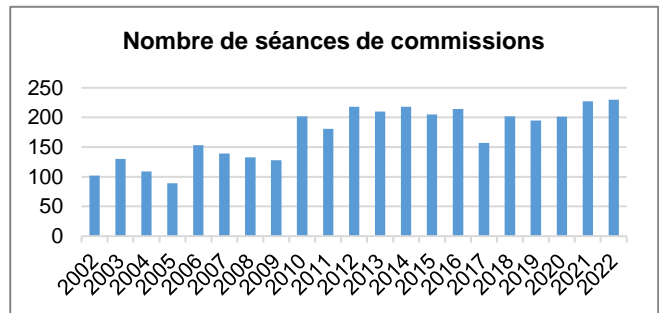
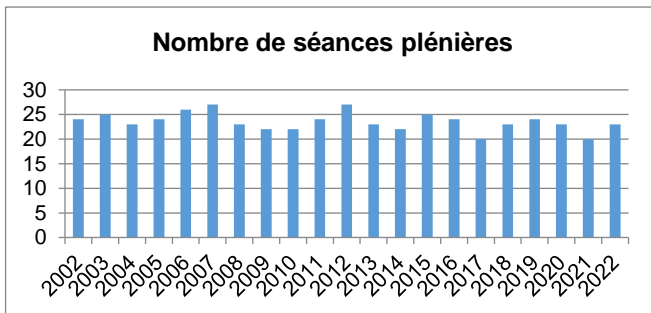
Présidence du Grand Conseil

La présidence a été assumée, jusqu'au 24 mai, par M. Quentin Di Meo (LR), domicilié à Saint-Sulpice, puis par Mme Clarence Chollet (Les Verts), domiciliée à Chézard-Saint-Martin.

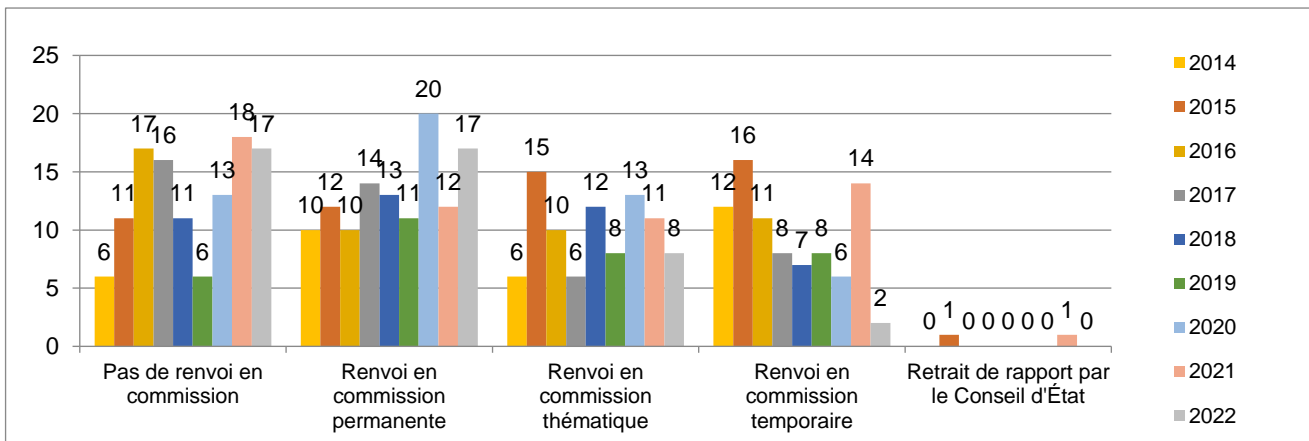
Chiffres clés de l'année 2022 :

- **10 sessions** réparties sur 23 séances (année précédente 20), totalisant 78h20 de débats.
- **230 séances d'organes du Grand Conseil** (année précédente 227), dont :
 - 150 séances (année précédente 147) d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions et sous-commissions) ; la commission la plus active ayant été la commission des finances, avec 18 séances ;
 - 44 séances (année précédente 42) de commissions thématiques ;
 - 36 séances (année précédente 33) de commissions temporaires.

Historique :

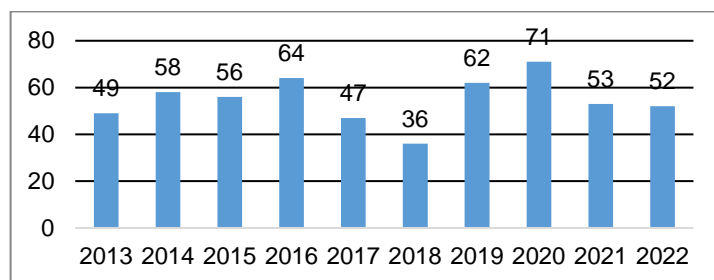


- **18 mutations au sein du Grand Conseil** : 7 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 11 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, dont 7 ayant accédé à la fonction de député-e et 4 démissionnaires.
- **44 rapports déposés par le Conseil d'État** (année précédente 56), examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :



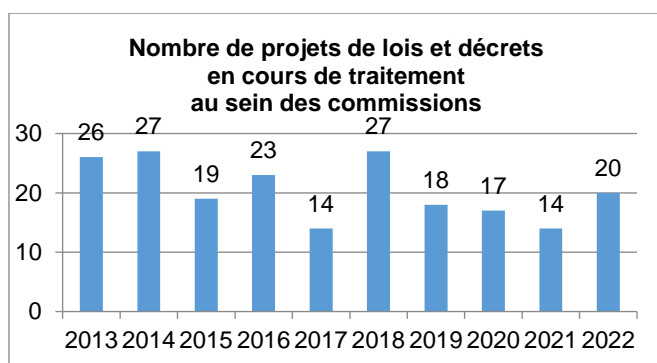
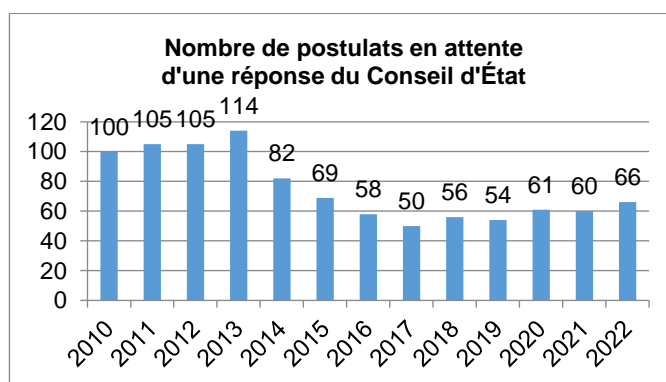
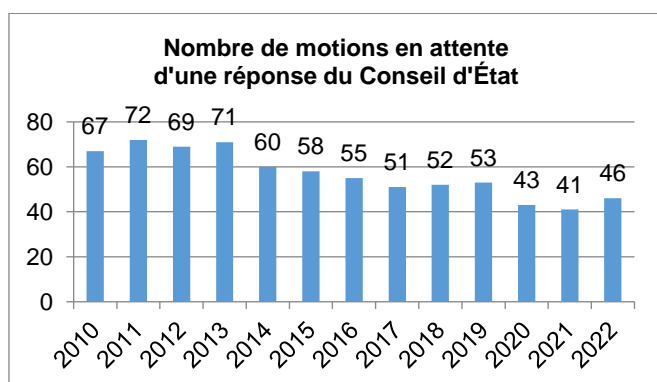
- **50 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 32 suite à l'examen de rapports du Conseil d'État et 18 sur d'autres objets.

- 52 projets de lois et décrets adoptés par le Grand Conseil.



– 232 interventions déposées – 36 interventions acceptées – 209 interventions classées.

Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	94	–	2	93
Interpellations	60	–	4	64
Motions et motions populaires	23	8	10	4
Postulats	18	16	3	10
Recommandations	17	10	4	3
Résolutions	6	2	4	–
Projets de lois et de décrets	14	–	1	7
TOTAL	232 (181)	36 (33)	28 (20)	181 (156)
			209 (176)	



Liens utiles :

- Composition du parlement : <https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>
- Sessions : <https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oj-rapports.aspx>
- Objets : <https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>
- Lois et décrets adoptés : https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

NB : Les statistiques présentées ci-dessus font état de la situation au 31 décembre.

Indemnités de présence Montants versés	Année 2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Sessions	436'600.–	410'300.–	496'665.–	514'605.–	482'138.–	434'850.–	530'150.–
Séances de groupes	357'250.–	379'750.–	367'968.–	375'131.–	362'895.–	339'592.–	419'550.–
Commissions parlementaires	366'450.–	353'931.–	300'934.–	358'242.–	367'771.–	265'921.–	392'400.–
Représentations	11'000.–	7'800.–	5'655.–	8'385.–	12'285.–	17'620.–	17'000.–
Total	1'149'300.–	1'151'781.–	1'171'222.–	1'256'363.–	1'225'089.–	1'057'983.–	1'359'100.–

Indemnités de déplacement Montants versés	Année 2022	2021 ⁽²⁾	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Montants versés	89'481.–	77'755.–	87'642.–	107'626.–	106'416.–	111'057.–	156'664.–

¹⁾ Dès 2018 : indemnités de déplacement de 60 ct./km en lieu et place de 70 ct./km.

²⁾ Année 2021 : indemnités de déplacement impactées en particulier par le recours aux séances virtuelles pour les organes du Grand Conseil, ainsi que par la baisse du nombre de sessions du Grand Conseil et l'abaissement du nombre de député-e-s.

ÉVÈNEMENTIEL

Visites

Ni le Grand Conseil ni son bureau n'ont effectué de visites au cours de cette année.

Autres manifestations

Le Forum interparlementaire romand (FIR) a organisé, le 13 mai, une visite-conférence au fort de Chillon (VD), avec un exposé de M. Pierre Streit, historien et directeur scientifique du Centre d'histoire et de prospective militaires (Lausanne-Pully) sur le thème « Défense du futur / Vision 2030 de l'armée ».

Le séminaire de printemps de la Conférence législative intercantonale (CLI) s'est tenu le 20 mai, à Berne, sur le thème « Rôle et marge de manœuvre des cantons en matière de politique climatique et énergétique ».

Une délégation du Grand Conseil a pris part au tournoi amical de football des parlements de Suisse, qui s'est tenu les 19 et 20 août au Tessin.

Les membres du Grand Conseil ont été conviés à un séminaire sur le thème du changement climatique, organisé par le secrétariat général, qui s'est tenu le 30 août, dans la salle du Grand Conseil au Château. Cette séance a inauguré la volonté du bureau de proposer aux membres du Grand Conseil des séances d'information leur permettant d'exercer leur mission avec des connaissances avérées dans un nombre varié de domaines, conformément au règlement adopté en cours d'année.

La 59e Réunion des bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin s'est déroulée les 16 et 17 septembre à Fribourg, sur le thème « Quels enseignements les Parlements doivent-ils tirer de la crise du Covid-19 en vue des crises à venir ? ». Une large délégation du bureau du Grand Conseil y a participé.

L'assemblée annuelle 2022 de la Société suisse pour les questions parlementaires s'est quant à elle tenue les 4 et 5 novembre à Berne, avec pour thème principal : « Comment les parlements ont-ils évolué au cours des 25 dernières années et où en sommes-nous aujourd'hui ? ».

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'688'795	1'531'551	1'605'085	+73'534	+4.8%	-83'710	-5.0%
30 Charges de personnel	1'367'670	1'381'000	1'376'286	-4'714	-0.3%	+8'616	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	271'539	219'000	183'334	-35'666	-16.3%	-88'205	-32.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	49'586	-68'449	45'465	+113'914	+166.4%	-4'121	-8.3%
Résultat d'exploitation	-1'688'795	-1'531'551	-1'605'085	-73'534	-4.8%	+83'710	+5.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'688'795	-1'531'551	-1'605'085	-73'534	-4.8%	+83'710	+5.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'688'795	-1'531'551	-1'605'085	-73'534	-4.8%	+83'710	+5.0%

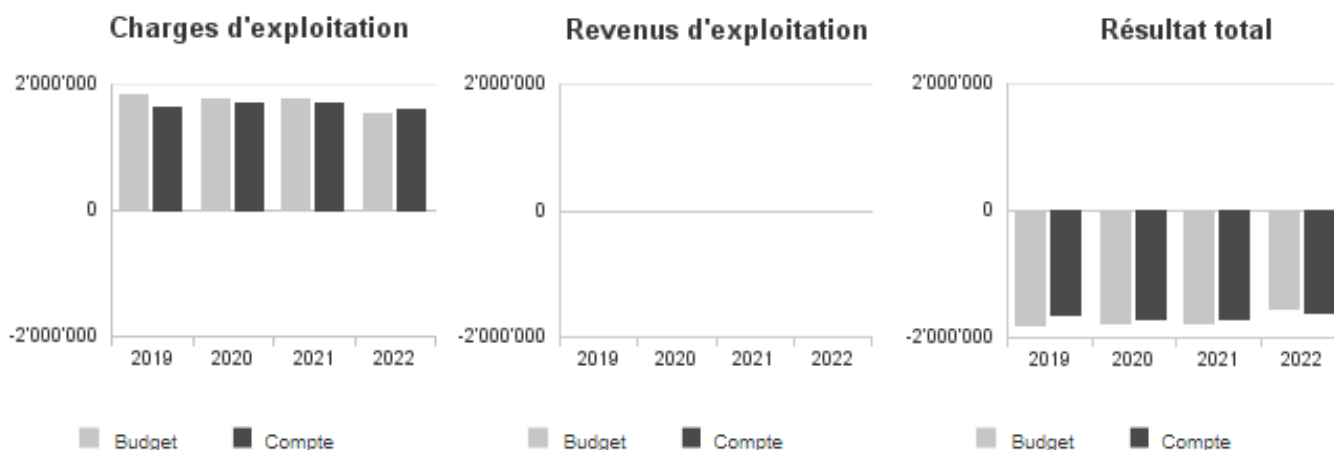
Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : on constate en 2022 un maintien de la hausse du nombre des séances de commissions parlementaires et du Grand Conseil en comparaison avec les années précédentes. Ce rythme plus soutenu est assez caractéristique des deuxièmes années de législature et a été encore amplifié par l'aboutissement d'un certain nombre de dossiers importants et attendus. À noter que 2022 est la première année pleinement vécue selon le nouveau régime d'une députation à 100 membres.

Groupe de natures comptables 31 : maintien de la logique appliquée depuis de nombreuses années de limiter les dépenses à l'essentiel. La différence au sein de cette rubrique s'explique essentiellement par le faible recours au budget dévolu aux honoraires et mandats externes.

Groupe de natures comptables 39 : il s'agit des forfaits du service informatique et du service d'achat, de logistique et des imprimés. Le montant négatif budgétisé pour 2022 provient de la répartition de l'écart statistique salaire sur tous les services de l'État. La différence par rapport aux comptes est due à la non-comptabilisation d'un tel écart au réel. Cette situation ne devrait toutefois pas concerner le budget du Grand Conseil, et il sera veillé à ce que la situation soit corrigée pour les années à venir.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	23'496	13'600	10'207
Coûts salariaux et de structure	115'485	139'441	112'739
Coûts des services centraux	5'549	4'661	4'661
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	144'530	157'702	127'607

Commentaires

Le montant figurant dans le groupe de prestations « Députation » est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions, ni les commissions parlementaires. Il s'agit pour l'essentiel de frais divers (charges directes), ainsi que des indemnités informatiques et de représentation de la présidence (coûts salariaux et de structure). On constate une baisse des coûts salariaux et de structure par rapport au budget, différence essentiellement en lien avec les représentations de la présidence.

Sessions (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	104'667	122'400	128'384
Coûts salariaux et de structure	850'687	790'632	860'738
Coûts des services centraux	30'195	27'808	27'808
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	985'550	940'840	1'016'930

Commentaires

Frais relatifs aux sessions : indemnités de déplacement versées aux membres du Grand Conseil pour les séances de groupes et sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions, frais divers (charges directes), indemnités de présence pour les séances de groupes et sessions (coûts salariaux et de structure) et coûts des services centraux relatifs aux sessions. À noter que les charges directes englobent également ici les frais liés à la garde d'enfants de membres de la députation durant les séances du Grand Conseil, service auquel on constate qu'il a davantage été fait recours au cours de ces dernières années.

Commissions (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	33'456	83'000	42'850
Coûts salariaux et de structure	401'499	337'211	402'809
Coûts des services centraux	13'842	12'798	12'798
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	448'796	433'010	458'457

Commentaires

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (bureau, commissions, sous-commissions) : indemnités de déplacement, boissons, collations, repas et mandats confiés à des tiers (charges directes), indemnités de présence (coûts salariaux et de structure).

1.2.3. Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil constitue l'état-major du parlement. Il l'assiste dans l'exercice de ses missions, en assurant au plénum et à ses différents organes un soutien logistique, en renseignant ses membres sur les aspects procéduraux de l'activité parlementaire et en assumant les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi ou les missions qui lui sont confiées par le bureau.

Il est chargé notamment de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien de la présidence du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget, de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes, ainsi que de fournir différentes expertises.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Ces dernières sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport.

Activités et réalisations

L'année 2022 a notamment été marquée par un changement à la tête du service. Après plus de 35 ans au service du parlement, Mme Janelise Pug, secrétaire générale, a pris sa retraite et a été remplacée, dès le 1er mars, par une direction en partage de poste, composée de Mme Inès Gardet, précédente secrétaire générale adjointe, et de M. Matthieu Lavoyer-Boulianne, ancien secrétaire général du DFS. Un solde de taux d'activité a été réparti au sein de l'équipe et certaines responsabilités revues.

Par ailleurs, outre l'activité courante qui s'est poursuivie, un travail a été engagé pour optimiser certains processus et outils métiers, ainsi que pour développer certaines prestations. On peut citer, à titre d'exemples et de manière non exhaustive :

- le rôle des assistantes parlementaires dans la préparation des rapports et le soutien apporté aux commissions ;
- le programme de formation continue des député-e-s (adoption d'un règlement du bureau) ;
- le système de paiement des indemnités (intégration du système de paie du SRHE) ;
- de nouveaux outils informatiques à déployer en 2023 (JEPANOF et plateforme intranet des député-e-s) ;
- la révision du contenu du site internet ;
- les rencontres organisées avec de nombreuses classes scolaires et la création d'un dossier pédagogique à l'appui, ainsi que la collaboration avec l'Université de Neuchâtel ;
- la préparation de la participation au 175e anniversaire de la République en 2023 (élaboration d'une exposition sur l'histoire du Grand Conseil) ;
- la réorganisation des locaux du SGGC ainsi que de ses archives.

Résultat financier

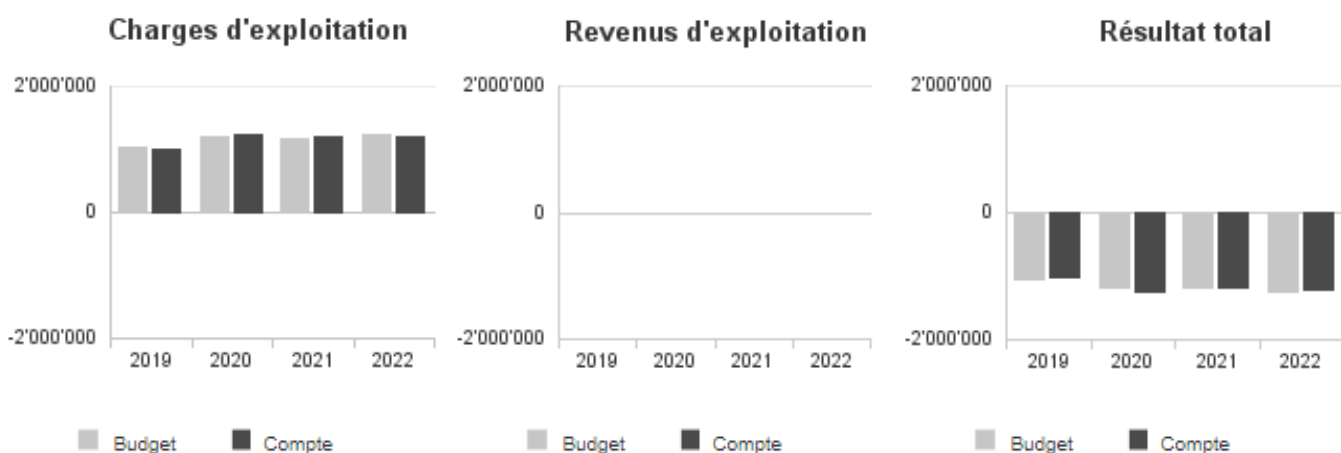
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'188'024	1'232'618	1'201'719	-30'899	-2.5%	+13'695	+1.2%
30 Charges de personnel	1'015'403	1'043'712	1'022'141	-21'571	-2.1%	+6'738	+0.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'160	6'000	5'563	-437	-7.3%	+1'403	+33.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	168'460	182'906	174'014	-8'892	-4.9%	+5'554	+3.3%
Résultat d'exploitation	-1'188'024	-1'232'618	-1'201'719	+30'899	+2.5%	-13'695	-1.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'188'024	-1'232'618	-1'201'719	+30'899	+2.5%	-13'695	-1.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'188'024	-1'232'618	-1'201'719	+30'899	+2.5%	-13'695	-1.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+1.00	+10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.50	8.20	8.20	+0.00	0.0%	+0.70	+9.3%

Commentaires

Aucune remarque particulière n'est à signaler.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	192'377	150'166	166'546
Coûts des services centraux	32'698	26'568	28'490
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	225'075	176'734	195'036

Commentaires

Pour l'essentiel, les coûts se composent des heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général pour toutes les prestations à l'intention des membres du Grand Conseil ne se rapportant pas directement aux sessions et aux commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure). Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant cette prestation ont été légèrement plus nombreuses que budgétisé en raison de plusieurs projets en cours visant à optimiser des processus ou renforcer des prestations, notamment en lien avec le système de paie et le calcul des indemnités payées aux député-e-s, ainsi qu'avec la formation continue des membres du Grand Conseil.

Sessions (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	284'681	415'474	313'157
Coûts des services centraux	48'341	73'507	53'156
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	333'023	488'981	366'314

Commentaires

Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant les sessions du Grand Conseil sous cette rubrique concernent les séances du Grand Conseil, le traitement et le suivi des initiatives parlementaires déposées, ainsi que d'autres projets (commémoration du 175e anniversaire de la République, rencontre des classes avec la présidence et création d'un dossier pédagogique à l'appui, etc.). L'impact de ces prestations sur les heures est toutefois limité grâce à l'optimisation de processus internes.

Commissions (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	512'063	481'682	543'250
Coûts des services centraux	87'421	85'221	92'368
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	599'484	566'903	635'618

Commentaires

La plus grande partie des coûts se compose des heures de travail des personnes en charge de l'assistance et du secrétariat des organes du Grand Conseil : bureau et commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure). Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant cette prestation ont été plus nombreuses, notamment en raison de la hausse conséquente de l'activité des commissions parlementaires, mais également en raison de l'évolution des prestations fournies aux commissions, aux rapporteur-e-s et à la présidence en particulier.

Chancellerie d'État (CHAN)

Synthèse de la CHAN

Compte de résultats de la CHAN

SCHA Chancellerie

SALI Service d'achat, logistique et imprimés

1.3. Chancellerie d'État (CHAN)

1.3.1. Synthèse de la CHAN

L'année 2022 a continué à être fortement marquée par les crises (fin de la crise sanitaire, guerre en Ukraine et crise énergétique). La gestion qui en a découlé a touché tous les domaines d'activités de la chancellerie d'État. La chancellerie a donc poursuivi, voire même intensifié ses activités tout au long de l'année en la matière. Cela a été plus particulièrement le cas des tâches en lien avec les séances du Conseil d'État, la communication, la coordination entre l'EMCC et la Conférence des secrétaires généraux, ainsi que l'approvisionnement de l'administration cantonale.

En mars, le Conseil d'État a présenté son programme de législature, qui s'articule autour de quatre ambitions : Innovation et digitalisation : en faveur d'un canton dynamique, Cohésion : en faveur d'un canton engagé, Attractivité : en faveur d'un canton séduisant, Institutions et finances publiques : en faveur d'un canton efficient. La chancellerie d'État, en collaboration avec les secrétariats généraux des départements, assure périodiquement le suivi des 53 objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels qui en découlent.

Les travaux d'élaboration des festivités du 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel ont occupé une grande part des activités tout au long de l'année. Un comité d'organisation a été constitué, qui est présidé par la chancelière d'État et composé de représentant-e-s du service de la chancellerie, de l'Association de la Marche du 1^{er} mars et d'une cheffe de projet engagée spécifiquement pour l'organisation de la Journée officielle du 1^{er} mars 2023. Ce comité s'est réuni à 16 reprises entre février et décembre pour proposer tout d'abord un programme de festivités au Conseil d'État, validé par ce dernier le 31 août, puis pour mettre en œuvre le programme. Des événements sont ainsi organisés sur toute l'année 2023, avec des manifestations phares comme la Journée officielle du 1^{er} mars, les portes ouvertes du Château de Neuchâtel les 9 et 10 septembre et la torrée cantonale le 1^{er} octobre (ou 15 octobre en cas de météo défavorable).

Le domaine de la communication a également été fortement sollicité par la gestion des différentes crises. La tâche d'informer la population et les entreprises a été réalisée par la cellule ad hoc de l'EMCC, renforcée par le personnel du service de la chancellerie.

Quant au service d'achat, de logistique et des imprimés, il a dû s'atteler à adapter ses processus d'achat suite à l'inflation et à l'augmentation des délais de livraison. Il a ainsi mis en place des processus pour anticiper d'éventuelles hausses de prix des fournitures scolaire ou de bureaux, éviter les ruptures de stocks et remplacer certains articles par des produits génériques.

Le télétravail instauré pendant la crise sanitaire a été généralisé dans les services rattachés à la chancellerie d'État depuis le début de l'année 2022. La mise en œuvre de cette décision du Conseil d'État est particulièrement appréciée des collaboratrices et collaborateurs et permet aussi une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

1.3.2. Compte de résultats de la CHAN

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'393'637	8'952'309	8'090'782	-861'527	-9.6%	-2'302'856	-22.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'691'227	1'738'000	1'485'564	-252'436	-14.5%	-205'663	-12.2%
43 Revenus divers	767'841	80'000	96'541	+16'541	+20.7%	-671'299	-87.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'934'570	7'134'309	6'508'677	-625'632	-8.8%	-1'425'893	-18.0%
Charges d'exploitation	22'582'015	22'580'315	20'592'800	-1'987'515	-8.8%	-1'989'216	-8.8%
30 Charges de personnel	7'701'356	8'267'902	7'071'786	-1'196'116	-14.5%	-629'570	-8.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'906'125	10'893'200	9'875'374	-1'017'826	-9.3%	-1'030'751	-9.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	316'448	346'838	346'579	-259	-0.1%	+30'131	+9.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	569'148	571'000	558'743	-12'258	-2.1%	-10'405	-1.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'088'939	2'501'375	2'740'318	+238'943	+9.6%	-348'621	-11.3%
Résultat d'exploitation	-12'188'378	-13'628'006	-12'502'018	+1'125'988	+8.3%	-313'640	-2.6%
44 Revenus financiers	20'017	0	92	+92	--	-19'926	-99.5%
34 Charges financières	52	0	0	0	--	-52	-100.0%
Résultat de financement	19'966	0	92	+92	--	-19'874	-99.5%
Résultat opérationnel	-12'168'412	-13'628'006	-12'501'926	+1'126'080	+8.3%	-333'514	-2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-12'168'412	-13'628'006	-12'501'926	+1'126'080	+8.3%	-333'514	-2.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	38.00	42.00	34.00	-8.00	-19.0%	-4.00	-10.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	32.60	35.40	29.30	-6.10	-17.2%	-3.30	-10.1%
Conseil d'État							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Le résultat global de la chancellerie d'État est favorable par rapport au budget (8,3%). Le facteur principal est la diminution des charges de personnel découlant d'une part de la réorganisation des ressources au SALI avec plusieurs départs non remplacés, et d'autre part, de la diminution de la provision des anciens membres du Conseil d'Etat.

Dans les charges de biens et services, l'annulation des votations de fin d'année a généré une diminution de frais de port par rapport au budget. Au même titre, les commandes des services internes de l'Etat, liées principalement à du matériel de bureau, ont diminué de manière importante, réduisant ainsi les charges de marchandises et par conséquent diminuant également les ventes de marchandises.

1.3.3. Chancellerie (SCHA)

Missions principales

Le service de la chancellerie remplit les fonctions d'état-major du Conseil d'État et assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines des droits politiques, des relations extérieures et de la communication, de l'accueil aux usagères et usagers, ainsi que des publications officielles. Il a notamment pour missions :

- la planification des travaux du Conseil d'État ;
- la gestion des décisions du Conseil d'État et leur archivage ;
- la surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- la gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- les vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- la coordination et la gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- le conseil et le soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- la systématisation de la défense des intérêts du canton ;
- l'organisation d'un système de veille des dossiers stratégiques ;
- l'organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- la responsabilité de l'identité visuelle ;
- la publication de la Feuille officielle ;
- la gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- l'accueil des usagères et usagers ;
- la gestion administrative liée au Guichet unique ;
- la légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

État-major du Conseil d'État, le service de la chancellerie assiste le gouvernement dans l'accomplissement de ses fonctions exécutives et de conduite de l'administration. L'environnement actuel se caractérise par de nombreux défis dans des domaines très divers : la pression constante sur le coût des prestations, la transition numérique et son impact sur le domaine des relations extérieures et de la communication mais également sur d'autres domaines de l'administration, l'évolution complexe du développement du vote électronique, la réforme des institutions et son impact sur les processus d'élections et de votations, ainsi que l'élaboration d'instruments dans le cadre de la conduite stratégique de l'État.

La crise sanitaire pour une partie de l'année, la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont impacté de manière importante la gestion des activités gouvernementales et le domaine de la communication.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

Le service de la chancellerie a organisé trois votations fédérales en 2022, soit les 13 février, 15 mai et 25 septembre, ainsi que deux votations cantonales. La première a eu lieu le 15 mai sur l'initiative législative populaire cantonale « Pour une fiscalité plus équitable », ainsi que sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes » et le contre-projet du Conseil d'État sous la forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE). La seconde s'est déroulée le 25 septembre sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires ».

Des votations communales, voire des élections complémentaires, ont également eu lieu les 15 mai à Neuchâtel, 25 septembre à La Brévine et 27 novembre à Cressier.

Les résultats détaillés des scrutins sont disponibles sur le [site Internet](#).

Vote électronique

La Confédération a adopté les nouvelles bases légales le 25 mai. Seuls seront désormais autorisés les systèmes entièrement vérifiables et ayant été contrôlés par des expert-e-s indépendant-e-s sur mandat de la Confédération. Ils ne pourront en outre être utilisés que pour 30% au plus de l'électorat cantonal et 10% de l'électorat suisse dans son ensemble. Le Canton de Neuchâtel a adopté avec des réserves importantes cette restructuration du vote électronique en raison du point susmentionné mais aussi des coûts importants engendrés. Il attend ainsi de connaître précisément les conditions financières et techniques avant de planifier une reprise du vote électronique.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre 2022 :

Intitulé	Publication dans la FO	Date dépôt	du	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Plus de protection pour les apprenti-e-s	09.09.2022					
1% pour le sport	19.03.2021	16.09.2021		29.10.2021	24.01.2023	
Pour 1% culturel	23.10.2020	30.07.2021		17.09.2021	24.01.2023	
Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes	13.12.2019	21.08.2020		11.09.2020	23.02.2021	12.09.2022
Pour des transports publics gratuits	13.10.2017	23.02.2018		13.04.2018	02.10.2018	25.01.2021

Aucun référendum n'a été déposé en 2022.

Relations extérieures et communication

En matière de communication, on peut souligner la présentation du programme de législature 2022-2025 du Conseil d'État au mois de mars, programme qui s'articule autour de quatre ambitions : innovation et digitalisation, cohésion, attractivité, institutions et finances publiques. En outre, le développement durable et ses trois dimensions - environnementale, économique et sociale - est également au cœur de l'action du gouvernement.

Au niveau opérationnel, trente conférences de presse ont été organisées pour le Conseil d'État et les services, 228 communiqués de presse ont été préparés et diffusés aux médias. Quant aux réseaux sociaux, il faut relever une croissance du nombre d'abonné-e-s Facebook 19'875 (+1'955), Twitter 3'623 (+360), LinkedIn 22'802 (+2'760) et pour la page Instagram 25'604 (+1'920). Nous comptons encore 3'018'025 visites du site internet www.ne.ch pour 6'399'161 pages vues. En matière de communication visuelle, outre les nombreuses productions opérationnelles, il faut notamment noter la mise en application de la charte graphique, avec un soutien apporté aux services le souhaitant et la réalisation graphique du programme de législature.

Les rencontres et réceptions du Conseil d'État ont pu, dès mars, reprendre en présentiel et ce sont ainsi 39 rencontres, réceptions et visites qui ont pu être organisées, sur les 44 dates mises à l'agenda. L'année a également été consacrée à l'organisation du 175e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel. Un comité d'organisation a été mis en place avec la présence de représentants de la chancellerie d'État et du comité de l'Association de la Marche du 1er mars.

Dans le domaine des relations extérieures, la fin des mesures sanitaires a permis au service de la chancellerie de prendre part à l'organisation, pour le Conseil d'État, de plusieurs rencontres intercantionales et transfrontalières, ainsi que de renforcer les relations du canton avec la Berne fédérale pour mieux y défendre ses intérêts et promouvoir ses projets.

Guichet unique

La chancellerie a enregistré 6'017 nouveaux contrats privés et 308 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont 64'949 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 3'747 contrats pour des entreprises. Une version mobile du Guichet unique a été développée, ainsi qu'une solution pour recevoir du courrier.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

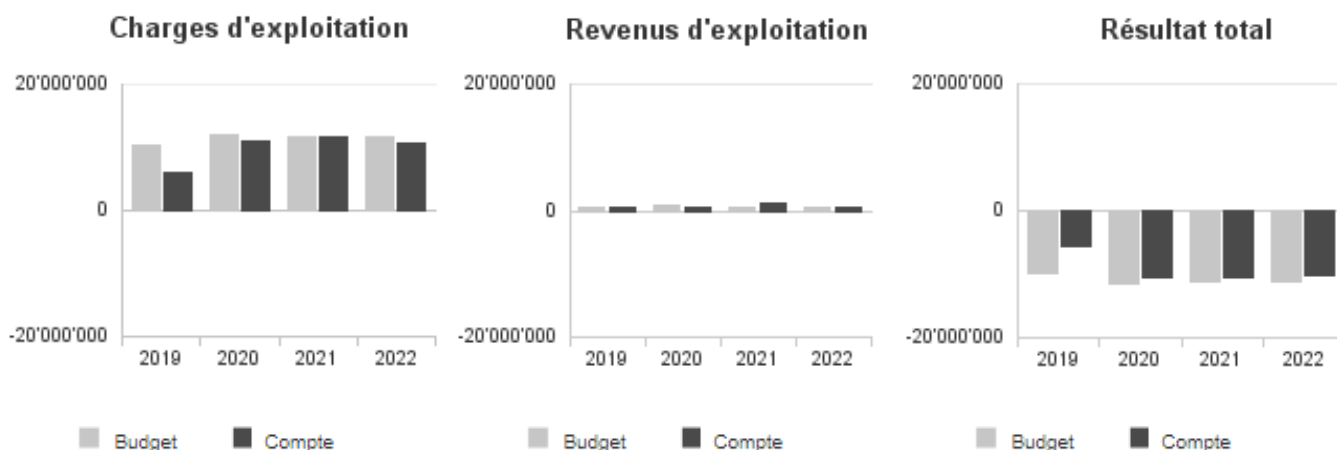
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'252'084	540'200	534'797	-5'403	-1.0%	-717'287	-57.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	339'300	278'000	292'467	+14'467	+5.2%	-46'833	-13.8%
43 Revenus divers	767'841	80'000	96'541	+16'541	+20.7%	-671'299	-87.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	144'944	182'200	145'789	-36'411	-20.0%	+846	+0.6%
Charges d'exploitation	11'774'065	11'535'041	10'643'617	-891'425	-7.7%	-1'130'448	-9.6%
30 Charges de personnel	5'115'196	5'514'350	4'859'273	-655'077	-11.9%	-255'923	-5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'229'931	4'113'200	3'754'579	-358'621	-8.7%	-475'351	-11.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	569'148	571'000	558'743	-12'258	-2.1%	-10'405	-1.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'859'791	1'336'491	1'471'022	+134'531	+10.1%	-388'769	-20.9%
Résultat d'exploitation	-10'521'981	-10'994'841	-10'108'819	+886'022	+8.1%	+413'161	+3.9%
44 Revenus financiers	20'000	0	0	0	--	-20'000	-100.0%
34 Charges financières	1	0	0	0	--	-1	-100.0%
Résultat de financement	19'999	0	0	0	--	-19'999	-100.0%
Résultat opérationnel	-10'501'982	-10'994'841	-10'108'819	+886'022	+8.1%	+393'162	+3.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-10'501'982	-10'994'841	-10'108'819	+886'022	+8.1%	+393'162	+3.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	14.00	16.00	15.00	-1.00	-6.3%	+1.00	+7.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.20	12.50	12.00	-0.50	-4.0%	+0.80	+7.1%
Conseil d'État							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Le résultat global du service présente une différence positive de CHF 886'000 par rapport au budget. Ceci est dû, d'une part, à la dissolution de la provision liée aux rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement et, d'autre part, à la diminution des frais de port suite à l'annulation de la votation fédérale du 27 novembre.

S'agissant du personnel administratif, l'écart s'explique par un départ non encore remplacé en fin d'année.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Traitements du Conseil d'État (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'594'555	3'841'446	3'356'069
Coûts des services centraux	136'891	202'049	202'989
Revenus	766'399	80'000	96'532
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'965'047	3'963'495	3'462'527

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les traitements des membres du Conseil d'État, ainsi que les rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement. Les revenus correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du Conseil d'État pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

La différence de coûts salariaux et de structure provient de la dissolution de la provision liée aux rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement.

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	18'656	20'850	18'851
Coûts des services centraux	17'134	14'765	11'572
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	35'790	35'615	30'423

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le secrétariat de la chancellerie d'État.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	76'384	112'530	101'102
Coûts des services centraux	63'865	79'686	63'441
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	140'249	192'215	164'543

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, ainsi que des sessions du Grand Conseil. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements, ainsi qu'au sein de la chancellerie d'État.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	57'224	50'844	46'448
Coûts des services centraux	48'296	36'004	27'922
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	105'520	86'848	74'370

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne l'administration au sens large des entités rattachées à la chancellerie d'État (gestion financière et budgétaire, conduite, planification et suivi des objectifs, ressources humaines, suivi administratif).

Affaires du Conseil d'Etat (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	93'959	92'000	88'902
Coûts salariaux et de structure	190'967	166'749	200'079
Coûts des services centraux	177'048	118'081	123'259
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	461'974	376'830	412'239

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la gestion du courrier adressé au Conseil d'État, la préparation des décisions, ainsi que l'établissement des ordres du jour des séances du Conseil d'État. Il comprend également l'organisation des réceptions officielles, rencontres et manifestations diverses. Les coûts salariaux et de structure sont stables par rapport aux comptes 2021. L'augmentation est liée au temps consacré à l'organisation des manifestations du 175ème anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel.

Prestations chancellerie (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	3'975'123	3'774'200	3'476'313
Coûts salariaux et de structure	539'560	427'368	403'835
Coûts des services centraux	767'127	606'988	550'724
Revenus	505'112	460'200	437'787
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'776'697	4'348'356	3'993'084

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut toutes les prestations spécifiques du service de la chancellerie, soit notamment celles relevant des droits politiques, de l'accueil au Château, de la gestion administrative du Guichet unique, des légalisations, de la gestion du registre des partenariats enregistrés (PACS), de la Feuille officielle et de la centralisation des frais de port de l'État.

La diminution des charges directes par rapport au budget 2022 est due à l'annulation de la votation fédérale de novembre.

Relations extérieures et communication (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	119'871	173'000	151'604
Coûts salariaux et de structure	695'739	730'319	783'536
Coûts des services centraux	642'774	517'162	478'229
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'458'384	1'420'482	1'413'369

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne la mise en œuvre de la stratégie des relations extérieures et de la communication, la coordination des relations extérieures du canton, ainsi que la gestion de la communication interne, externe et de crise.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Collab. intercant.	162'519	181'000	170'759
Partis politiques	318'750	300'000	300'000
Réseau Urbain Neuchâtelois	87'879	90'000	87'984
Total charges (+) / revenus (-) nets	569'148	571'000	558'743

Commentaires

Aucun commentaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-573	0	-478
Total charges (+) / revenus (-) nets	-573	0	-478

Commentaires

Aucun commentaire.

1.3.4. Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Missions principales

Le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) a notamment pour missions :

Domaine des achats

- Définition et mise en œuvre des processus achats et logistique ;
- Soutien et accompagnement dans les processus achats ;
- Gain d'efficacité sur les achats centralisés de l'État ;
- Support SAP de SIGE pour les services de l'administration cantonale.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

- Gestion des achats du matériel de bureau pour l'administration cantonale ;
- Gestion de l'approvisionnement et coordination de la distribution du matériel scolaire ;
- Gestion du parc des machines de bureau et des appareils d'impression multifonctions ;
- Réalisation de diverses missions de logistique pour l'administration cantonale ;
- Gestion de la logistique du matériel des élections et des votations fédérales et cantonales.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel

- Conception et distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement et réalisation de travaux pour les communes, les entités paraétatiques et les clients externes ;
- Édition et réalisation de documents administratifs et de divers manuels d'enseignement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

Impacts externes :

Environnement économique

- L'évolution du chiffre d'affaires est dépendant de la stratégie des clients.
- L'inflation a eu pour conséquence l'augmentation des prix de certains articles.
- La guerre en Ukraine a accentué l'inflation et nécessité une surveillance accrue des délais d'approvisionnement.

Environnement de l'imprimerie

- Les prestations proposées par les imprimeurs peuvent évoluer en fonction de leurs stratégies respectives et de leurs choix techniques (papier, numérique, offset, etc.).

Marchés publics

- Le service est dépendant de la loi sur les marchés publics et se doit d'assurer la transparence des achats, de respecter la législation, de baisser les coûts d'achat tout en préservant une qualité de service et de privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable.

Technologie

- Le service est dépendant de l'offre du matériel proposé par les fournisseurs du domaine de l'édition et de l'imprimerie.

Impacts internes :

Programme des réformes

- Le service joue un rôle central dans le cadre des prestations centralisées liées à SIGE, notamment avec la centralisation des achats et des factures.

Activités et réalisations

Achats

Afin de renouveler le marché des imprimantes multifonctions, un appel d'offres a été lancé en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise. Les objectifs principaux sont, d'une part, la réduction progressive du nombre d'impressions en mutualisant le parc des équipements dans le cadre du projet Vitamine, une gestion sécurisée des impressions par badge pour l'ensemble des services de l'État et, d'autre part, une amélioration des prestations délivrées par le fournisseur de ces équipements.

Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Des appels d'offres pour les marchés des enveloppes standards, des cartes de votes et du papier pour la facturation ont également été lancés afin de mettre en concurrence les fournisseurs et de réduire ainsi les coûts dus à l'augmentation des matières premières, comme par exemple la pâte à papier et les transports.

Finalement, les toners génériques sont dorénavant livrés d'office lorsque cela est possible dans un but d'efficacité et de développement durable. Les toners génériques sont fabriqués en Europe, comporte des garanties jusqu'à 4 ans et sont jusqu'à 20% moins cher que les équivalents originaux permettant ainsi une économie entre CHF 20'000 et CHF 30'000 sur un budget de CHF 150'000.

Approvisionnement et logistique

Le service a passé 2'004 commandes auprès de fournisseurs (2496 en 2021, 2340 en 2020) et a enregistré 5'222 commandes de l'administration cantonale, ainsi que des écoles cantonales (5817 en 2021, 5'584 en 2020). Ces commandes ont généré des livraisons de 28'930 colis (31'345 en 2021, 28'506 en 2020).

Dans ce secteur d'activités, le service a encore assuré la formation de cinq apprenti-e-s, quatre personnes temporaires en stage de réinsertion et une personne en réinsertion professionnelle. Il collabore ainsi activement au projet +30. Finalement, deux départs ont été partiellement compensés par l'augmentation des taux d'activités d'autres collaboratrices de l'approvisionnement.

Centre éditique

Le centre éditique a réuni sa production en un seul lieu. Le travail des antennes du CPNE à Neuchâtel (1 EPT) et à La Chaux-de-Fonds (0,7 EPT) a donc été centralisé dans le bâtiment de Plan 30 à Neuchâtel. Cette réorganisation a été possible par la mise à disposition des collaborateurs-trices du CPNE et de la Ville de La Chaux-de-Fonds d'une plateforme pour commander les impressions depuis leur place de travail, accompagnée d'une organisation efficace des livraisons. Dans le cadre de cette réorganisation, le poste à plein temps n'a pas été repourvu à la suite du départ à la retraite du titulaire.

Par ailleurs, durant le 1er semestre 2022, le Centre éditique a activement collaboré avec les services concernés à l'intégration du code QR pour les factures. La plus grande partie du travail a été consacrée aux bordereaux des impôts.

Les volumes traités sont de 14 millions d'impressions (15 millions en 2021) et de 4,3 millions d'enveloppes envoyées (3,3 millions en 2021). 52'994 e-factures ont été envoyées (43'675 en 2021).

Administration

Les certificats ISO 9001, 14001 et 45001 ont été renouvelés. Quelques non-conformités mineures ont été constatées mais n'ont pas remis en question ce renouvellement et seront corrigées dans le courant du premier trimestre 2023.

Ce secteur a accueilli une apprentie de 2e année au mois de février.

Résultat financier

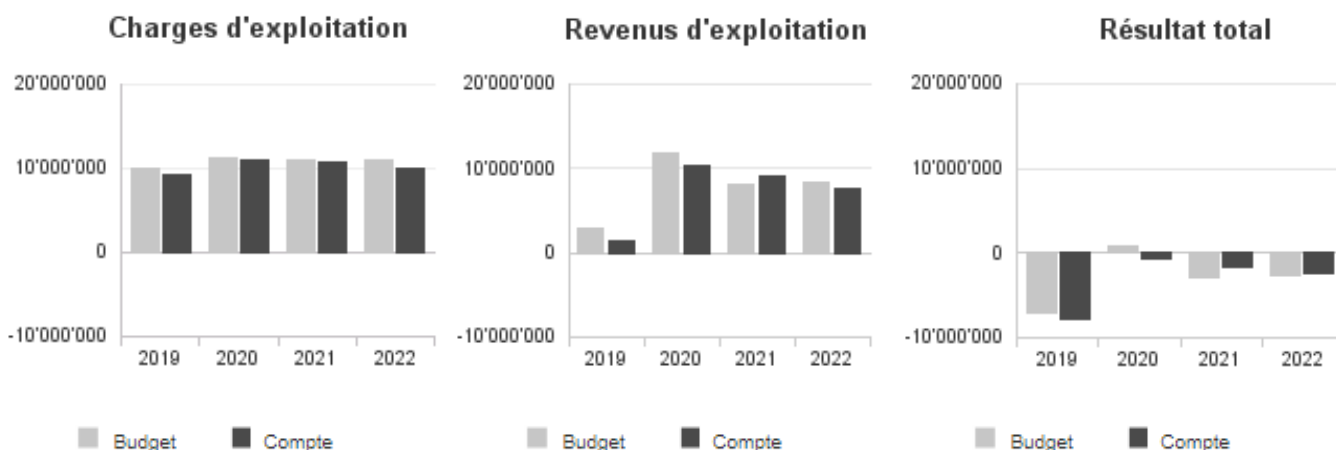
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	9'141'554	8'412'109	7'555'985	-856'124	-10.2%	-1'585'569	-17.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'351'927	1'460'000	1'193'097	-266'903	-18.3%	-158'830	-11.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'789'626	6'952'109	6'362'887	-589'222	-8.5%	-1'426'739	-18.3%
Charges d'exploitation	10'807'950	11'045'274	9'949'183	-1'096'091	-9.9%	-858'767	-7.9%
30 Charges de personnel	2'586'160	2'753'552	2'212'513	-541'039	-19.6%	-373'647	-14.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'676'194	6'780'000	6'120'795	-659'205	-9.7%	-555'399	-8.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	316'448	346'838	346'579	-259	-0.1%	+30'131	+9.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'229'148	1'164'884	1'269'296	+104'412	+9.0%	+40'148	+3.3%
Résultat d'exploitation	-1'666'397	-2'633'165	-2'393'198	+239'966	+9.1%	-726'802	-43.6%
44 Revenus financiers	17	0	92	+92	--	+74	+424.4%
34 Charges financières	51	0	0	0	--	-51	-100.0%
Résultat de financement	-33	0	92	+92	--	+125	+375.3%
Résultat opérationnel	-1'666'430	-2'633'165	-2'393'107	+240'058	+9.1%	-726'677	-43.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'666'430	-2'633'165	-2'393'107	+240'058	+9.1%	-726'677	-43.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	24.00	26.00	19.00	-7.00	-26.9%	-5.00	-20.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	21.40	22.90	17.30	-5.60	-24.5%	-4.10	-19.2%

Commentaires

Le résultat global du service présente une différence positive de CHF 240'000 par rapport au budget. D'une part, la réorganisation du service avec plusieurs départs non remplacés a eu un impact important sur les charges de personnel du service (groupe 30). D'autre part, les prestations en lien avec l'économat ont sensiblement diminué suite à une baisse des commandes, principalement de la part des services de l'État. Ceci a pour conséquence une diminution des charges de marchandises (groupe 31) se reflétant dans les ventes (groupes 42 et 49).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Approvisionnement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	783'757	872'000	818'258
Coûts salariaux et de structure	962'693	1'046'651	758'397
Coûts des services centraux	195'331	202'717	202'770
Revenus	9'284	20'000	6'460
Revenus de la facturation des services centraux	1'207'282	1'433'051	1'405'101
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	725'215	668'317	367'863

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les coûts d'approvisionnement en fournitures de bureau pour l'administration, matériel scolaire et matériel des élections et votations fédérales et cantonales, ainsi que les coûts des imprimantes multifonctions. La différence au niveau des charges directes provient d'une baisse des coûts des imprimantes multifonctions. Quant aux coûts salariaux et de structure, ceux-ci proviennent des ressources non remplacées.

Logistique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	4'317'772	4'429'000	4'046'737
Coûts salariaux et de structure	602'737	663'127	426'527
Coûts des services centraux	436'187	462'839	462'734
Revenus	817'126	837'000	735'959
Revenus de la facturation des services centraux	4'257'515	3'862'808	3'361'530
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	282'056	855'159	838'510

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la distribution des achats du domaine de l'approvisionnement. Les charges directes correspondent à la sortie de stock du matériel susmentionné. La différence à ce sujet provient d'une baisse des demandes en matériel d'économat qui se reflète également sur les revenus des services centraux. Les ressources non remplacées engendrent une diminution des coûts salariaux et de structure.

CEEN (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'502'909	1'425'000	1'267'447
Coûts salariaux et de structure	1'326'381	1'314'496	1'270'561
Coûts des services centraux	590'334	592'443	592'495
Revenus	544'340	644'000	463'463
Revenus de la facturation des services centraux	2'276'792	1'578'250	1'509'695
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	598'491	1'109'689	1'157'345

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions et les imprimantes, ainsi que des revenus générés par la vente des impressions du Centre éditique. Il comprend également la conception et la distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement. La diminution des charges directes découle d'une baisse de la quantité de papier imprimé, ainsi qu'à la diminution des coûts liés à la maintenance des solutions informatiques.

Gestion du service (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	29'172	37'000	73'707
Coûts salariaux et de structure	0	0	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	29'172	37'000	73'707
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des honoraires pour les formations externes, les audits, les certifications ISO et les droits d'auteur pour l'administration cantonale. L'augmentation des charges directes est due à l'accompagnement du service pour la mise en place de sa stratégie de développement à moyen et long termes.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-60	0	-160
Total charges (+) / revenus (-) nets	-60	0	-160

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Remplac. machine mise sous pli Kern 2500	Clôturé	493'051	0	493'051	0	0	0	0	0	0
Total		493'051	0	493'051	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Aucun commentaire.

**Autorités protection des données et
transparence (PPDT)**

PPDT Autorités protection des données et transparence

1.4. Autorités protection des données et transparence (PPDT)

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière.
- Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière.
- Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence.
- Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE.
- Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière.
- Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données).
- Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet.
- Tenir le registre public des fichiers.
- Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1er janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppdtd-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent.

En 2022, il y a eu légèrement moins de sollicitations en plus qu'en 2021.

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à [l'article 13 CPDT-JUNE](#)

Résultat financier

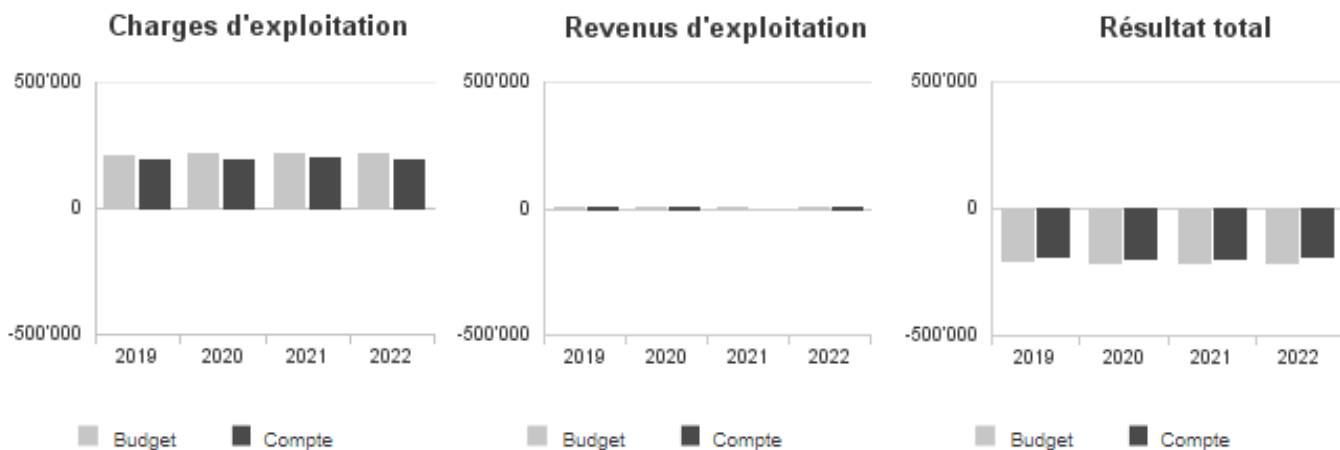
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	2'320	407	-1'913	-82.5%	+407	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	2'320	407	-1'913	-82.5%	+407	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	197'329	213'119	190'588	-22'531	-10.6%	-6'740	-3.4%
30 Charges de personnel	1'403	8'000	0	-8'000	-100.0%	-1'403	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	195'926	205'119	190'588	-14'531	-7.1%	-5'338	-2.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-197'329	-210'799	-190'182	+20'617	+9.8%	+7'147	+3.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-197'329	-210'799	-190'182	+20'617	+9.8%	+7'147	+3.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-197'329	-210'799	-190'182	+20'617	+9.8%	+7'147	+3.6%

Commentaires

L'évolution du budget est relativement stable. Elle dépend essentiellement de celle des traitements. Des audits de surveillances non planifiées sont toujours susceptibles de venir augmenter les dépenses budgétées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'403	8'000	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'403	8'000	0

Commentaires

Coûts imputables à la Commission.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contrib. des cantons	0	-2'320	-407
Contrib. préposé	195'926	205'119	190'588
Total charges (+) / revenus (-) nets	195'926	202'799	190'182

Commentaires

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

CCFI Contrôle cantonal des finances

1.5. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCF) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Le secret de fonction ne peut pas lui être opposé. Le CCFI bénéficie depuis 2009 d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), renouvelé en 2019.

Missions d'audit interne

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale (notamment respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience), y compris la gestion des subventions et les investissements
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (UniNE, SCAN, CNIP, etc.)

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales
- Conseiller les départements et les unités administratives de l'État

Évolution de l'environnement et des tâches

Réformes

La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le CCFI, une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation et de la dématérialisation des processus. Ces nouveaux systèmes impliquent aussi pour les auditeurs une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés, dont le CCFI dispose depuis début 2019.

Initiative populaire " Pour la création d'une Cour des comptes "

Lors de la votation populaire du 15 mai 2022, le peuple neuchâtelois a refusé l'initiative "Pour la création d'une Cour des comptes" et accepté le contre-projet du Conseil d'Etat. Les tâches du CCFI seront modifiées conformément à la Loi portant modification de la loi sur le contrôle des finances (LCCF) dès son entrée en vigueur qui a été fixée au 1er août 2023. Il est notamment prévu que le CCFI pourra, sur demande des autorités concernées, élargir le cercle de ses interventions aux activités communales.

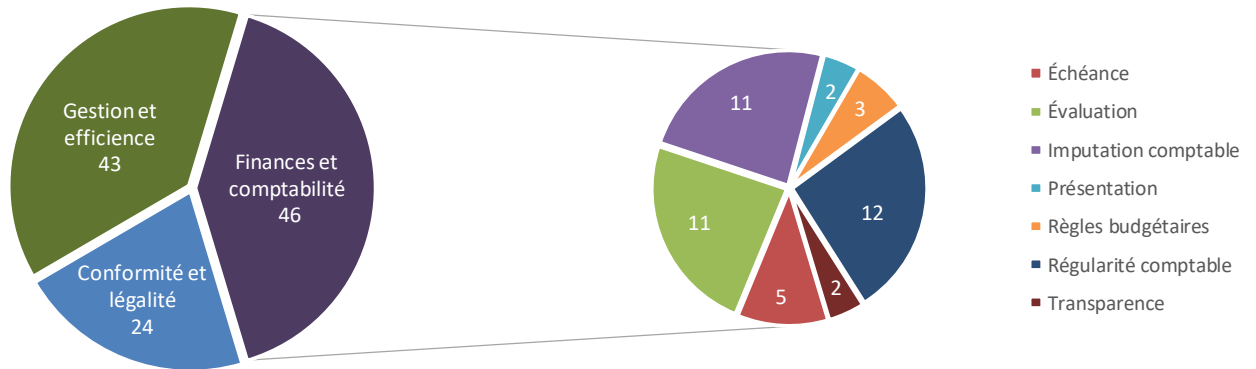
Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis 42 rapports d'audit en 2022, qui se répartissent ainsi :

- 20 rapports d'audit interne
- 19 rapports d'audit en tant qu'organe de révision
- 3 autres rapports

113 demandes, remarques et recommandations ont été émises en 2022, dans les catégories suivantes :



Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Au 31 décembre 2022, 81% des 845 demandes et recommandations émises depuis 2015 ont été mises en œuvre.

D'autres informations sont disponibles dans le rapport de gestion 2022 du CCFI sur www.ne.ch/ccfi.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	190'749	190'000	198'447	+8'447	+4.4%	+7'699	+4.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	190'749	190'000	198'447	+8'447	+4.4%	+7'699	+4.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'621'153	1'751'730	1'459'606	-292'124	-16.7%	-161'548	-10.0%
30 Charges de personnel	1'410'481	1'472'717	1'284'952	-187'765	-12.7%	-125'529	-8.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	52'658	126'000	19'144	-106'856	-84.8%	-33'514	-63.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	158'015	153'013	155'510	+2'497	+1.6%	-2'505	-1.6%
Résultat d'exploitation	-1'430'405	-1'561'730	-1'261'158	+300'572	+19.2%	+169'246	+11.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'430'405	-1'561'730	-1'261'158	+300'572	+19.2%	+169'246	+11.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'430'405	-1'561'730	-1'261'158	+300'572	+19.2%	+169'246	+11.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	11.00	9.00	-2.00	-18.2%	-1.00	-10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	9.25	9.75	8.15	-1.60	-16.4%	-1.10	-11.9%

Commentaires

Les charges de personnel s'affichent inférieures au budget en raison notamment de postes restés vacants en 2022.

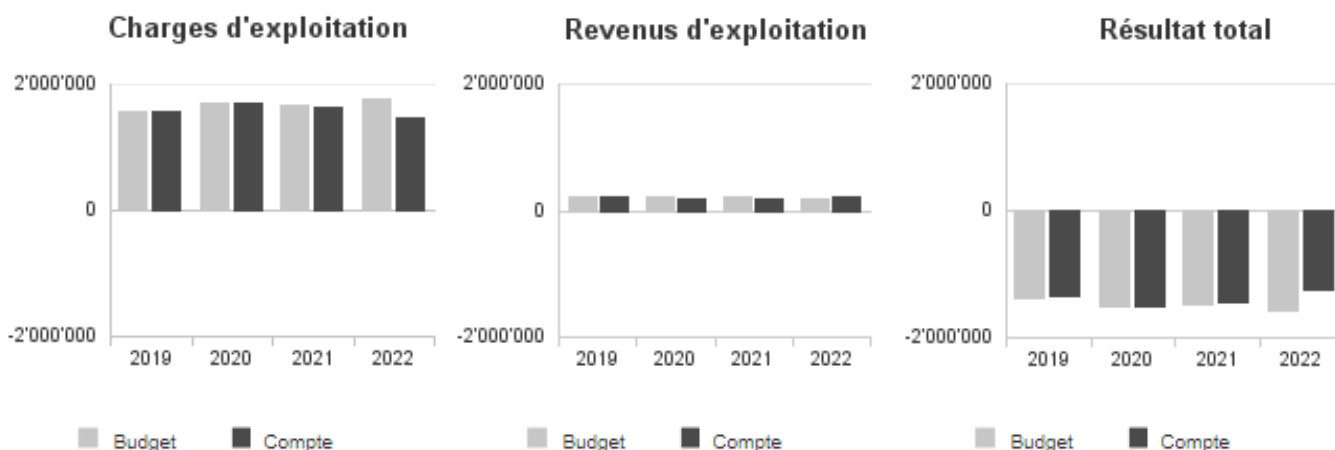
Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation ont été maintenues en dessous du budget principalement pour ce qui concerne les honoraires aux consultants pour les audits informatiques. En effet, ces derniers n'ont pas pu être mis en œuvre, comme prévu, en raison du manque de ressources internes pour en effectuer le suivi.

Le dépassement constaté au niveau des imputations internes concerne essentiellement l'écart statistique RH dont le montant figure au budget mais pas aux comptes.

Effectifs

Le poste de chef de service adjoint (technique) n'a pas pu être repourvu en 2022 et l'est dès le 1er janvier 2023 et le poste de chef de service (parti à la retraite anticipée au 30 septembre 2022) est toujours vacant au 31 décembre 2022.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Audit interne (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	27'197	100'000	0
Coûts salariaux et de structure	1'052'929	1'091'041	892'722
Coûts des services centraux	116'597	117'228	108'161
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'196'723	1'308'269	1'000'883

Commentaires

La prestation d'audit interne concerne les audits effectués au sein de l'administration cantonale (audit de gestion des unités administratives, audits transversaux, audits informatiques, mandats spéciaux, etc.). Ces activités sont tendanciellément à la hausse mais pour 2022, le budget n'a pas été atteint en raison de postes vacants. Cette situation a en effet entraîné une baisse des charges de personnel et une diminution des heures prestées, en raison des reprises de vacances et d'heures.

En 2022, le CCFI n'a recouru à aucun consultant en raison du manque de ressources internes nécessaires au suivi de tels mandats, ce qui explique l'absence de charges directes. Toutefois, des audits informatiques ont tout de même été effectués, mais par l'auditeur informatique du service.

Hors audit (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	67'609	56'313	39'959
Coûts des services centraux	7'441	6'051	4'704
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	75'050	62'363	44'664

Commentaires

Les activités hors audit sont les prestations de conseils, de surveillance financière hors administration (p. ex. HE-ARC, HEP-BEJUNE) ou de participation à des groupes de travail. Ces activités varient essentiellement en fonction de facteurs externes peu prévisibles.

Audit externe (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	315'404	344'124	371'414
Coûts des services centraux	33'976	36'975	42'645
Revenus	190'749	190'000	198'447
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	158'632	191'098	215'611

Commentaires

La prestation d'audit externe concerne les audits d'états financiers annuels que le CCFI effectue en tant qu'organe de révision indépendant (le CCFI dispose d'un agrément d'expert-réviseur délivré par l'ASR). À l'exception de l'audit des comptes de l'État, ces prestations, qui sont fournies en dehors de l'administration cantonale pour des entités autonomes (UniNE, SCAN, CNIP, etc.), sont facturées.

Autorités judiciaires (AUJU)

Compte de résultats des AUJU

SGAJ	Secrétariat général des AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
MP	Ministère public

1.6. Autorités judiciaires (AUJU)

1.6.1. Compte de résultats des AUJU

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'955'379	2'815'555	2'878'827	+63'272	+2.2%	-76'552	-2.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'926'844	2'815'555	2'862'893	+47'338	+1.7%	-63'951	-2.2%
43 Revenus divers	28'535	0	15'935	+15'935	--	-12'601	-44.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	26'016'870	27'233'040	27'330'729	+97'689	+0.4%	+1'313'859	+5.1%
30 Charges de personnel	21'268'946	22'078'469	21'446'784	-631'685	-2.9%	+177'838	+0.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'898'925	1'911'096	2'623'714	+712'618	+37.3%	+724'790	+38.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	61'325	3'042	-58'283	-95.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	257'370	287'500	241'019	-46'481	-16.2%	-16'351	-6.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'588'587	2'894'650	3'016'169	+121'519	+4.2%	+427'582	+16.5%
Résultat d'exploitation	-23'061'491	-24'417'485	-24'451'902	-34'417	-0.1%	-1'390'411	-6.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-23'061'491	-24'417'485	-24'451'902	-34'417	-0.1%	-1'390'411	-6.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-23'061'491	-24'417'485	-24'451'902	-34'417	-0.1%	-1'390'411	-6.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	113.00	120.00	117.00	-3.00	-2.5%	+4.00	+3.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	90.70	95.15	95.40	+0.25	+0.3%	+4.70	+5.2%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	48.00	48.00	49.00	+1.00	+2.1%	+1.00	+2.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.50	42.50	42.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Le compte de résultats boucle en 2022 avec un excédent de charges de CHF 24'451'902, supérieur au budget 2022 de CHF 34'417 (0.1%) et en augmentation par rapport aux comptes 2021 de CHF 1'390'411 (6.0%).

Hors imputations internes, les comptes 2022 des autorités judiciaires présentent un excédent de charges de CHF 21'435'733, inférieur au budget 2022 de CHF 87'102 (-0.4%) et en hausse par rapport aux comptes 2021 de CHF 962'829 (4.7%).

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget de CHF 631'685 (-2.9%) s'explique essentiellement par :

- L'enveloppe salariale relative au projet Greffe 2022 budgétisée sur l'année entière, projet entré en vigueur au 01.07.2022 ;
- Un poste vacant non pourvu en 2022 (0.5 EPT de procureur assistant relatif à la suppléance du procureur membre de la CAAJ), le nouveau poste de responsable RH à 50% pourvu au 01.07.2022 et des postes vacants une partie de l'année ;
- L'effet noria (départs de personnel « senior » au profit de personnes plus jeunes, embauchées par conséquent à des salaires inférieurs) ;
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires et des remboursements d'assurances APG et accidents ;
- Les frais de suppléance de magistrat inférieurs au budget.

Ces économies sont partiellement réduites par l'augmentation des honoraires des assesseurs APEA, suite à un arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs.

L'augmentation de CHF 177'838 (0.8%) par rapport à l'année précédente résulte de :

- La création de nouveaux postes au Tribunal d'instance, portés au budget 2022, soit l'engagement de deux nouveaux greffiers-rédacteurs et d'une secrétaire, représentant un montant de CHF 226'000 ;
- La création d'un nouveau poste de procureur assistant à 100% au ministère public, porté au budget 2022, et pourvu au 01.04.2022 par l'engagement d'une greffière-rédactrice, représentant un montant de CHF 95'000. Cette solution, bien que ne correspondant pas au besoin du ministère public (les compétences d'un greffier-rédacteur au sein de cette entité étant réduites par rapport à celles d'un procureur assistant), a été envisagée de manière transitoire, afin de participer aux économies ;
- L'engagement à partir du 01.07.2022 de la responsable RH à 50% au secrétariat général ;
- L'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 ;
- L'augmentation des honoraires des assesseurs APEA, suite à un arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- L'augmentation des coûts liés aux apprenants et stagiaires ainsi que l'augmentation des frais de formation et perfectionnement et la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Ces hausses sont en grande partie compensées par la diminution des charges sociales relatives à la cotisation à la caisse de pension, par des postes vacants une partie de l'année, par l'effet noria et par les remboursements d'assurances APG et accidents.

Il est à relever que les autorités judiciaires gèrent le secrétariat de 23 commissions externes et autorités nommées par le Conseil d'État, dont les coûts ne sont pas refacturés aux services concernés. Celles-ci mobilisent 12 magistrats en qualité de président ou vice-président, 27 magistrats en qualité de membre, 9 magistrats en qualité de suppléant, 1 magistrat en qualité de secrétaire et 5 personnes administratives en qualité de secrétaire.

Biens, services et autres charges d'exploitation

Le dépassement budgétaire de CHF 712'618 (37.3%) s'explique par :

- Les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP pour CHF 476'497 (86.6%), en lien avec la constitution d'une provision pour un montant de CHF 542'600. En effet, dans le cadre d'une affaire pénale, une décision rendue en 2022 par le Tribunal criminel des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi d'indemnités au sens des art. 429 et suivants CPP, a fait l'objet d'une déclaration d'appel. Une provision a donc été constituée ;
- Les honoraires et prestations de services pour un montant de CHF 248'404 (26.8%), en particulier au ministère public (CHF 287'354, 48.0%), partiellement compensé par ceux du Tribunal d'instance inférieurs au budget (CHF 39'762, -12.3%) ;
- Les dépenses non prévues de CHF 104'507, relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry.

Ces dépassements sont partiellement compensés par d'autres natures comptables inférieures au budget.

Un dépassement de crédit de CHF 230'000 a été établi en date du 6 décembre 2022 en lien avec le dépassement budgétaire des honoraires et prestations de service du ministère public, entièrement compensé par des économies réalisées au niveau des charges de personnel du secrétariat général.

Un dépassement de crédit de CHF 50'000 a été établi en date du 6 décembre 2022 en lien avec les dépenses non prévues relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, entièrement compensé par des économies réalisées au niveau des charges de personnel du Tribunal d'instance.

L'augmentation de CHF 724'790 (+38.2%) par rapport à l'année précédente s'explique par :

- Les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants CPP pour CHF 599'668 (140.5%), en lien avec la constitution d'une provision pour un montant de CHF 542'600. En effet, dans le cadre d'une affaire pénale, une décision rendue en 2022 par le Tribunal criminel des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi d'indemnités au sens des art. 429 et suivants CPP, a fait l'objet d'une déclaration d'appel. Une provision a donc été constituée ;
- Les honoraires et prestations de services pour un montant de CHF 82'866 (7.6%), en particulier au ministère public (CHF 92'660, 11.7%), partiellement compensé par ceux du Tribunal d'instance en diminution par rapport à l'année précédente (CHF 15'495, -5.2%) ;
- Les dépenses non prévues relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, supérieures à l'année précédente de CHF 26'991 (34.8%).

Il est à noter que les autorités judiciaires assument la totalité du coût de l'abonnement Swisslex alors que les autorités judiciaires représentent 54% des utilisateurs en 2022. Le solde concerne d'autres services de l'Etat auxquels l'utilisation de Swisslex n'est pas refacturée.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2022 concerne l'achat d'une machine à café, suite aux regroupement et déménagement du ministère public à La Chaux-de-Fonds.

L'amortissement au budget 2022 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif aux regroupement et déménagement du ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Charges de transfert

Elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

Imputations internes

L'écart de CHF 121'519 (4.2%) par rapport au budget s'explique principalement par l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel, partiellement compensé par les forfaits du SALI inférieurs au budget. L'augmentation de CHF 427'582 (16.5%) par rapport à l'année précédente résulte principalement de la hausse du forfait du SBAT.

Taxes

L'excédent de CHF 47'338 (1.7%) par rapport au budget des émoluments en matière civile et administrative provient du Tribunal d'instance pour CHF 88'584, les émoluments du Tribunal cantonal étant inférieurs au budget de CHF 47'824.

La diminution des émoluments en matière civile et administrative de CHF 63'951 (-2.2%) par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la baisse de CHF 96'163 au Tribunal cantonal, les émoluments du Tribunal d'instance étant en augmentation de CHF 24'966. Les émoluments exceptionnellement élevés (>4'000 frs) diminuent de CHF 255'189 (CHF 580'110 à fin décembre 2022 contre CHF 835'299 à fin décembre 2021).

Revenus divers

Ces revenus proviennent, d'une part, de la dissolution de provision et, d'autre part, de la renonciation par les magistrats à une partie des primes collectives.

Magistrats

Il n'y a aucune variation dans la mesure où le nombre de juges de 1^{ère} instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN) de même que le nombre de juges de 2^{ème} instance (art. 38 OJN) et le nombre de procureurs du ministère public (art. 51 OJN).

Personnel administratif

L'écart de 0.25 EPT par rapport au budget s'explique comme suit :

-0.4 EPT au secrétariat général

- -0.5 EPT : poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu seulement en 2023 ;
- 0.1 EPT : augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant ;

-0.25 EPT au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry

- -0.3 EPT : départ au 30.06.2022 d'une secrétaire à 60%, compensés pour 30% par l'augmentation temporaire du taux d'activité d'une autre secrétaire ;
- 0.05 EPT : augmentation du taux d'activité d'une secrétaire, pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel ;

0.5 EPT au Tribunal cantonal

- 0.5 EPT : engagement temporaire du 01.09.2022 au 31.12.2022 d'une greffière-rédactrice, nouveau poste porté au budget 2023. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne.

0.4 EPT au ministère public

- 0.9 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental. À partir du 01.11.2022, son taux d'activité a été augmenté de 70% à 90% en compensation de la diminution du taux d'activité d'une greffière-rédactrice selon commentaire ci-dessous. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne ;
- -0.2 EPT : réduction du taux d'activité d'une greffière-rédactrice de 100% à 80% du 01.11.2022 au 31.12.2022 en vue de la préparation de ses examens du barreau ;
- -0.5 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif à la suppléance du procureur membre de la CAAJ ;
- 0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne.

L'augmentation de 4.7 EPT par rapport au 31.12.2021 s'explique comme suit :

0.1 EPT au secrétariat général

- 0.5 EPT : engagement de la responsable RH au 01.07.2022 ;
- -0.5 EPT : poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu seulement en 2023 ;
- 0.1 EPT : augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant ;

2.35 EPT au Tribunal d'instance

- 2.0 EPT : nouveaux postes portés au budget 2022, concrétisés par l'engagement au 01.05.2022 de deux greffiers-rédacteurs à 90% et l'augmentation du taux d'activité d'une greffière-rédactrice de 80% à 100%. Ces nouveaux engagements ont concerné les trois sites ;
- 0.6 EPT : nouveau poste porté au budget 2022, concrétisé par l'engagement au 01.04.2022 d'une secrétaire au greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel ;
- -0.2 EPT : en 2021, augmentation temporaire de taux d'activité de secrétaire du greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel ;
- -0.1 EPT : en 2021, augmentation temporaire de taux d'activité de secrétaire du greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry ;
- 0.05 EPT : augmentation du taux d'activité d'une secrétaire au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel.

0.35 EPT au Tribunal cantonal

- 0.5 EPT : engagement temporaire du 01.09.2022 au 31.12.2022 d'une greffière-rédactrice, nouveau poste porté au budget 2023 ;
- 0.15 EPT : poste de greffier-rédacteur occupé à 70% en 2021 et, suite au départ de son titulaire, le poste a été repourvu à 85% (ce 15% résultant d'un solde de poste ouvert) ;
- -0.3 EPT : en 2021, engagement temporaire d'un greffier-rédacteur à 30% afin de renforcer le pôle pénal.

1.9 EPT au ministère public

- 0.8 EPT : nouveau poste de procureur assistant à 100% porté au budget 2022 et pourvu au 01.04.2022 par l'engagement d'une greffière-rédactrice. Cette solution, bien que ne correspondant pas au besoin du ministère public (les compétences d'un greffier-rédacteur au sein de cette entité étant réduites par rapport à celles d'un procureur assistant), a été envisagée de manière transitoire, afin de participer aux économies. Son taux d'activité a été réduit de 100% à 80% du 01.11.2022 au 31.12.2022 en vue de la préparation de ses examens du barreau ;
- 0.9 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental. À partir du 01.11.2022, son taux d'activité a été augmenté de 70% à 90% en compensation de la diminution du taux d'activité d'une greffière-rédactrice selon commentaire ci-dessus ;
- 0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire.

1.6.2. Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)

Missions principales

Créé avec la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire en 2011, le secrétariat général des autorités judiciaires a, de par la loi, notamment les attributions suivantes (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires et exécution des décisions de la commission administrative.
- Engagement provisoire et conduite du personnel judiciaire.
- Gestion des finances des autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le projet JUSTITIA 4.0 qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'introduction du dossier judiciaire numérique, occupe une large part des activités du SGAJ. La secrétaire générale est notamment impliquée dans ce projet à différents titres : membre du comité de projet, ambassadrice et enfin membre du groupe de suivi au niveau cantonal. Un nouveau poste de chargé de projet a par ailleurs été porté au budget 2023.

Dans le cadre du réaménagement du Tribunal cantonal, la libération des locaux de la rue du Pommier 3a par le ministère public a permis au SGAJ de quitter les bureaux de la rue du Château 12 pour s'installer dans des bureaux plus adaptés à ses nouveaux besoins.

Le nouveau poste de responsable RH à 50% au sein du pouvoir judiciaire, créé en 2021, a été pourvu à partir du 01.07.2022, ce qui permet de développer un pôle d'expertise en matière de gestion des ressources humaines, en parallèle de celui d'ores et déjà implémenté, relatif à la gestion des finances des autorités judiciaires.

Durant cette année, le SGAJ a par ailleurs déployé le projet Greffe 2022. Ce projet a permis de ramener les traitements du personnel des greffes au niveau de salaire des fonctions équivalentes de secrétaires dans l'ensemble de l'administration cantonale. Il a également offert aux collaborateurs et collaboratrices, des perspectives d'évolution professionnelle au sein de l'Ordre judiciaire, en mettant désormais en place une structure organisationnelle comptant 5 échelons de fonctions (secrétaires, secrétaires spécialisés, secrétaires responsables, adjoint et greffier).

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2022 sont :

- Le projet PLAJ : déménagement du secrétariat général.
- Le déploiement du projet Greffe 2022.
- Les mutations au sein du SGAJ, notamment nouvelle responsable RH et nouvelle secrétaire générale.

Les objectifs stratégiques du secrétariat général des autorités judiciaires sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux des autorités judiciaires (locaux des tribunaux).
- JUSTITIA 4.0 et pilotage d'un projet connexe au niveau cantonal.
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.
- Informatique judiciaire.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	2'798	+2'798	--	+2'798	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	2'798	+2'798	--	+2'798	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'557'353	4'177'411	3'768'785	-408'625	-9.8%	+211'433	+5.9%
30 Charges de personnel	693'890	1'064'597	769'856	-294'741	-27.7%	+75'967	+10.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	47'098	104'000	77'077	-26'923	-25.9%	+29'979	+63.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	257'370	287'500	241'019	-46'481	-16.2%	-16'351	-6.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'558'994	2'721'314	2'680'833	-40'481	-1.5%	+121'838	+4.8%
Résultat d'exploitation	-3'557'353	-4'177'411	-3'765'987	+411'423	+9.8%	-208'635	-5.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'557'353	-4'177'411	-3'765'987	+411'423	+9.8%	-208'635	-5.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'557'353	-4'177'411	-3'765'987	+411'423	+9.8%	-208'635	-5.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	6.00	5.00	-1.00	-16.7%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.50	4.00	3.60	-0.40	-10.0%	+0.10	+2.9%

Commentaires
Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par l'enveloppe salariale relative au projet Greffe 2022, budgétisée au secrétariat général sur l'année entière, et entré en vigueur à partir du 01.07.2022 sur les différentes entités ainsi que par le nouveau poste de responsable RH à 50% pourvu au 01.07.2022, un poste de secrétaire vacant durant 4 mois et les frais de suppléance de magistrat inférieurs au budget.

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par l'engagement à partir du 01.07.2022 de la responsable RH à 50%, par un mois de tuilage lors de l'engagement de la nouvelle secrétaire générale, par l'augmentation des coûts liés aux apprenants, stagiaires, partiellement compensés par un poste de secrétaire vacant une partie de l'année.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget résulte des frais de fonctionnement des autorités judiciaires et des frais de recours au Tribunal fédéral inférieurs au budget.

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par les frais de recours au Tribunal fédéral, les frais informatiques relatifs à la plateforme des avocats de la première heure et les frais de fonctionnement des autorités judiciaires.

Charges de transfert

Elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

Imputations internes

L'écart favorable par rapport au budget provient principalement des forfaits du SALI, partiellement réduit par l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel.

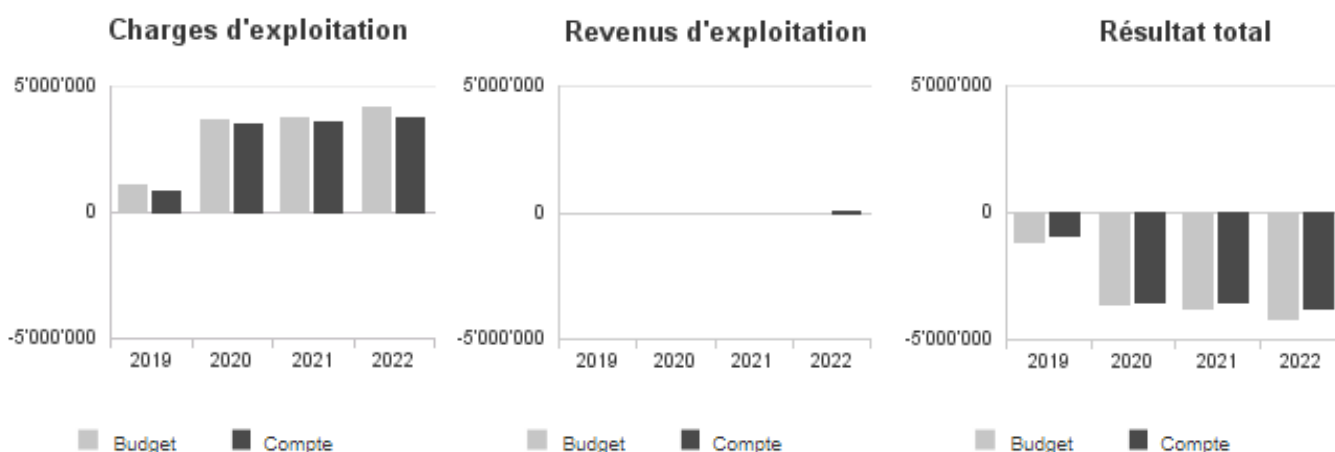
L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte essentiellement de l'augmentation des forfaits du SBAT, partiellement compensé par les forfaits du SRHE précédemment en totalité au secrétariat général et répartis à partir de 2022 sur les centres de profit.

Personnel administratif

L'écart par rapport au budget de -0.4 EPT correspond pour -0.5 EPT à un poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu seulement en 2023, compensé pour 0.1 EPT par l'augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant.

L'augmentation par rapport au 31.12.2021 de 0.1 EPT résulte pour 0.5 EPT par l'engagement de la responsable RH au 01.07.2022, pour -0.5 EPT par un poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire au 31.08.2022, repourvu seulement en 2023, et pour 0.1 EPT par l'augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire afin de palier au poste vacant.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Dédom. div. Confédération	257'370	287'500	241'019
Total charges (+) / revenus (-) nets	257'370	287'500	241'019

Commentaires

Les charges de transfert concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins facturés par la Confédération. Les frais d'écoutes téléphoniques sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire ainsi que des tarifs imposés par la Confédération.

1.6.3. Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, soit le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, réparti sur deux sites (Neuchâtel et Boudry) et le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds. Ils sont compétents en première instance pour traiter toutes les procédures pénales ou civiles (sauf exceptions prévues par le CPC). Ils sont composés des sections suivantes : Tribunal de police, Tribunal criminel, Tribunal pénal des mineurs, Tribunal des mesures de contrainte pour le pénal, ainsi que la Chambre de conciliation, le Tribunal civil et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte pour le civil.

Évolution de l'environnement et des tâches

Plusieurs jurisprudences récentes pénales et civiles ont conduit à des complexifications du travail et à une augmentation considérable de la charge de travail. Il en va ainsi pour le civil en matière de droit de la famille s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. En outre, au niveau pénal, en particulier, la motivation de la peine est plus compliquée. En matière d'APEA, un arrêt du Tribunal fédéral exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs, ce qui engendre une augmentation des honoraires des assesseurs APEA. En conséquence de ces différents changements, il est constaté que la charge de travail, tout particulièrement des magistrats, est toujours plus difficile à contenir.

Le souhait du législateur d'abaisser les coûts d'accès à la justice peut être identifié comme un facteur de risques, puisque cela pourrait déboucher sur une baisse future des recettes.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2022 sont :

- Le déploiement du projet Greffe 2022.
- Dans le cadre du projet PLAJ 2022, le groupe d'utilisateurs qui se penche sur le futur Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz dans le bâtiment de la Poste à La Chaux-de-Fonds.
- Les mutations au sein du Tribunal d'instance.

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation du Tribunal d'instance.
- Relocalisation des tribunaux régionaux (nouveau site pour le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz et regroupement des deux sites du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers sur un seul site).
- Monitoring des greffiers-rédacteurs.
- Implémentation de JUSTITIA 4.0.
- Migration de l'application métier vers Juris X.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'418'623	2'330'000	2'430'631	+100'631	+4.3%	+12'009	+0.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'393'618	2'330'000	2'418'584	+88'584	+3.8%	+24'966	+1.0%
43 Revenus divers	25'004	0	12'047	+12'047	--	-12'957	-51.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	10'684'661	10'974'719	11'427'682	+452'963	+4.1%	+743'021	+7.0%
30 Charges de personnel	9'911'591	10'111'749	9'957'581	-154'168	-1.5%	+45'991	+0.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	757'147	728'204	1'315'305	+587'101	+80.6%	+558'158	+73.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	15'924	134'766	154'796	+20'029	+14.9%	+138'872	+872.1%
Résultat d'exploitation	-8'266'039	-8'644'719	-8'997'051	-352'331	-4.1%	-731'012	-8.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'266'039	-8'644'719	-8'997'051	-352'331	-4.1%	-731'012	-8.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'266'039	-8'644'719	-8'997'051	-352'331	-4.1%	-731'012	-8.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	52.00	56.00	55.00	-1.00	-1.8%	+3.00	+5.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	43.35	45.95	45.70	-0.25	-0.5%	+2.35	+5.4%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	24.00	24.00	25.00	+1.00	+4.2%	+1.00	+4.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.00	20.00	20.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par des postes vacants une partie de l'année, l'effet noria et la variation des provisions vacances et heures supplémentaires. Ces économies sont partiellement réduites par l'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 (dont l'enveloppe salariale est budgétisée au secrétariat général) et par les honoraires des assesseurs APEA supérieurs au budget 2022, suite à un arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création de nouveaux postes, portés au budget 2022, soit l'engagement de deux nouveaux greffiers-rédacteurs et d'une secrétaire, représentant un montant de CHF 226'000 ;
- L'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 ;
- L'augmentation des honoraires des assesseurs APEA suite à un arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs.

Ces augmentations sont en grande partie compensées par la diminution des charges sociales relatives à la cotisation à la caisse de pension, par des postes vacants et par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

Le dépassement budgétaire s'explique par :

- Une provision de CHF 542'600 constituée au niveau des indemnités pour prévenus acquittés. En effet, dans le cadre d'une affaire pénale, une décision rendue en 2022 par le Tribunal criminel des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi d'indemnités au sens des art. 429 et suivants CPP, a fait l'objet d'une déclaration d'appel. Une provision a donc été constituée ;
- Des dépenses non prévues de CHF 104'507 relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry.

Ces dépassements sont partiellement réduits par d'autres nature comptables inférieures au budget, notamment les honoraires et prestations de service.

Un dépassement de crédit de CHF 50'000 a été établi en date du 6 décembre 2022 en lien avec les dépenses non prévues relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, entièrement compensé par des économies réalisées au niveau des charges de personnel du Tribunal d'instance.

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par :

- Une provision de CHF 542'600 constituée au niveau des indemnités pour prévenus acquittés. En effet, dans le cadre d'une affaire pénale, une décision rendue en 2022 par le Tribunal criminel des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi d'indemnités au sens des art. 429 et suivants CPP, a fait l'objet d'une déclaration d'appel. Une provision a donc été constituée ;
- Des dépenses non prévues relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry supérieures à l'année précédente de CHF 26'991 (34.8%).

Imputations internes

L'augmentation par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SRHE précédemment en totalité au secrétariat général et répartis à partir de 2022 sur les centres de profit.

Taxes

Les émoluments en matière civile et administrative sont supérieurs au budget. Les émoluments exceptionnellement élevés (>4'000 frs) s'élèvent à CHF 388'628.

Les émoluments en matière civile et administrative sont en hausse par rapport à l'année précédente. Les émoluments exceptionnellement élevés (>4'000 frs) diminuent de CHF -43'520 (CHF 388'628 d'émoluments exceptionnels à fin décembre 2022 contre CHF 432'148 à fin décembre 2021).

Revenus divers

Les revenus s'expliquent principalement par les dissolutions de provisions ainsi que par la renonciation par les magistrats à une partie de la prime collective.

Magistrats

Il n'y a aucune variation dans la mesure où le nombre de juges de 1ère instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN).

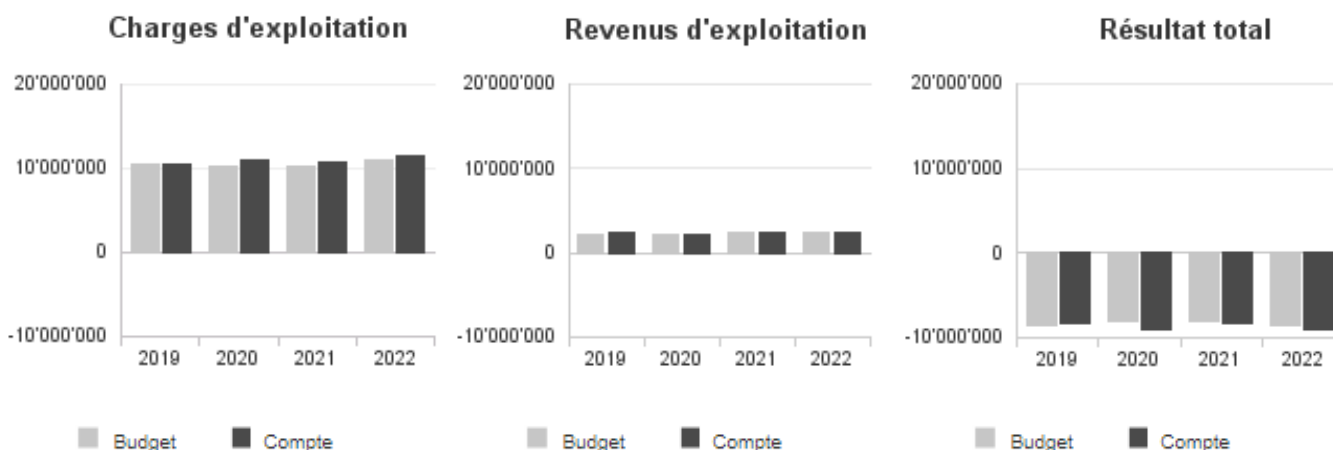
Personnel administratif

L'effectif est inférieur au budget de -0.25 EPT au greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry et s'explique pour -0.3 EPT par le départ au 30.06.2022 d'une secrétaire à 60%, compensés pour 30% par l'augmentation temporaire du taux d'activité d'une autre secrétaire et pour 0.05 EPT par l'augmentation du taux d'activité d'une secrétaire pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel.

L'effectif augmente de 2.35 EPT par rapport au 31.12.2021 et résulte de :

- 2.0 EPT : nouveaux postes portés au budget 2022, concrétisés par l'engagement au 01.05.2022 de deux greffiers-rédacteurs à 90% et l'augmentation du taux d'activité d'une greffière-rédactrice de 80% à 100%. Ces nouveaux engagements ont concerné les trois sites ;
- 0.6 EPT : nouveau poste porté au budget 2022, concrétisé par l'engagement au 01.04.2022 d'une secrétaire au greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel ;
- -0.2 EPT : en 2021, augmentation temporaire de taux d'activité de secrétaire du greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel ;
- -0.1 EPT : en 2021, augmentation temporaire de taux d'activité de secrétaire du greffe du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry ;
- 0.05 EPT : augmentation du taux d'activité d'une secrétaire au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	322'197	206'100	314'365
Coûts salariaux et de structure	2'781'485	2'897'115	2'825'787
Coûts des services centraux	337'324	396'569	383'393
Revenus	707'775	675'000	692'615
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'733'230	2'824'783	2'830'930

Commentaires

Le dépassement du budget des charges directes s'explique par les dépenses non prévues relatives à l'assainissement des archives du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry.

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations ainsi que par un poste vacant une partie de l'année, par l'effet noria et la variation des provisions vacances et heures supplémentaires, partiellement réduit par les honoraires des assesseurs APEA supérieurs au budget.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	167'011	216'192	191'457
Coûts salariaux et de structure	3'212'131	3'368'532	3'234'806
Coûts des services centraux	333'039	389'637	376'461
Revenus	704'495	755'000	887'712
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'007'686	3'219'360	2'915'013

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes s'explique par les honoraires et par les prestations de service, les frais liés aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ces montants peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre et entre instances et tribunaux.

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations ainsi que par un poste vacant une partie de l'année, par l'effet noria et la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	275'674	309'912	821'604
Coûts salariaux et de structure	4'286'232	4'395'157	4'318'023
Coûts des services centraux	533'398	634'282	621'107
Revenus	1'006'352	900'000	850'305
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'088'951	4'439'350	4'910'429

Commentaires

Le dépassement du budget s'explique par une provision de CHF 542'600 constituée au niveau des indemnités pour prévenus acquittés. En effet, dans le cadre d'une affaire pénale, une décision rendue en 2022 par le Tribunal criminel des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi d'indemnités au sens des art. 429 et suivants CPP, a fait l'objet d'une déclaration d'appel. Une provision a donc été constituée. Ce dépassement budgétaire est partiellement compensé par les honoraires et par les prestations de service inférieurs au budget.

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations ainsi que par l'effet de noria, la variation des provisions vacances et heures supplémentaires, partiellement réduite par les honoraires des assesseurs APEA supérieurs au budget.

1.6.4. Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des cours suivantes : la Cour civile ; la Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ; la Cour pénale ; l'Autorité de recours en matière pénale ; la Cour de droit public et le Tribunal arbitral de l'assurance-maladie. Les différentes Cours exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative. Elles statuent essentiellement sur recours ou appel.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans la perspective du déploiement du projet JUSTITIA 4.0, qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'instauration du dossier judiciaire numérique, le Tribunal cantonal s'attelle à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de ses dossiers. Ceci se répercute dès à présent sur la charge de travail du personnel du greffe.

Plusieurs jurisprudences récentes pénales et civiles ont par ailleurs conduit à des complexifications du travail et à une augmentation de la charge de travail. Il en va ainsi pour le civil en matière de droit de la famille s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. En outre, au niveau pénal, les interrogatoires doivent désormais reprendre obligatoirement l'ensemble des faits et la motivation de la peine est plus compliquée, ce qui induit un rallongement de la durée des audiences, en particulier à la CPEN, ainsi que des développements juridiques plus importants et complexes, point qui se retrouve aussi en civil.

Le souhait du législateur d'abaisser les coûts d'accès à la justice peut être identifié comme un facteur de risques, puisque cela pourrait déboucher sur une baisse future des recettes.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2022 sont :

- La finalisation, dans le cadre du projet PLAJ, des travaux visant à accueillir l'ensemble des collaborateurs et magistrats du Tribunal cantonal dans un même corps de bâtiments, rue du Pommier 1, 3 et 3a à Neuchâtel.
- Le déploiement du projet Greffe 2022.
- Les projets pilote dans le cadre du projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Monitoring des greffiers-rédacteurs.
- Implémentation de JUSTITIA 4.0.
- Migration de l'application métier vers Juris X.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	521'280	470'000	425'942	-44'058	-9.4%	-95'338	-18.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	518'340	470'000	422'177	-47'824	-10.2%	-96'163	-18.6%
43 Revenus divers	2'940	0	3'765	+3'765	--	+825	+28.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'165'413	5'405'463	5'285'044	-120'419	-2.2%	+119'631	+2.3%
30 Charges de personnel	5'048'484	5'065'435	5'013'141	-52'294	-1.0%	-35'343	-0.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	116'910	279'939	211'765	-68'174	-24.4%	+94'855	+81.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	20	60'089	60'139	+50	+0.1%	+60'119	+300'595.2%
Résultat d'exploitation	-4'644'134	-4'935'463	-4'859'103	+76'360	+1.5%	-214'969	-4.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'644'134	-4'935'463	-4'859'103	+76'360	+1.5%	-214'969	-4.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'644'134	-4'935'463	-4'859'103	+76'360	+1.5%	-214'969	-4.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	24.00	23.00	24.00	+1.00	+4.3%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	18.35	18.20	18.70	+0.50	+2.7%	+0.35	+1.9%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	12.00	12.00	12.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.50	11.50	11.50	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'expliquent par des remboursements d'assurances APG et accidents ainsi que les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget et partiellement réduits par l'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 (dont l'enveloppe salariale est budgétisée au secrétariat général).

La diminution par rapport à l'année précédente provient des remboursements d'assurances APG et accidents et par la diminution des charges sociales relatives à la cotisation à la caisse de pension, partiellement réduit par l'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 et par la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget s'expliquent principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ces montants peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre et entre instances.

L'augmentation par rapport à l'année précédente provient principalement des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que des pertes sur débiteurs.

Imputations internes

L'augmentation par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SRHE précédemment en totalité au secrétariat général et répartis à partir de 2022 sur les centres de profit.

Taxes

Les émoluments en matière civile et administrative sont inférieurs au budget. Les émoluments exceptionnellement élevés (>3'000 frs) calculé en fonction de la valeur litigieuse s'élèvent à CHF 191'482.

Les émoluments en matière civile et administrative sont en diminution par rapport à l'année précédente. Les émoluments exceptionnellement élevés (>3'000 frs) calculés en fonction de la valeur litigieuse diminuent de CHF -211'669 (CHF 191'482 à fin décembre 2022 contre CHF 403'151 à fin décembre 2021).

Revenus divers

Ces revenus proviennent de la renonciation par les magistrats à une partie de la prime collective.

Magistrats

Il n'y a aucune variation dans la mesure où le nombre de juges de 2ème instance est fixé dans la loi (art. 38 OJN).

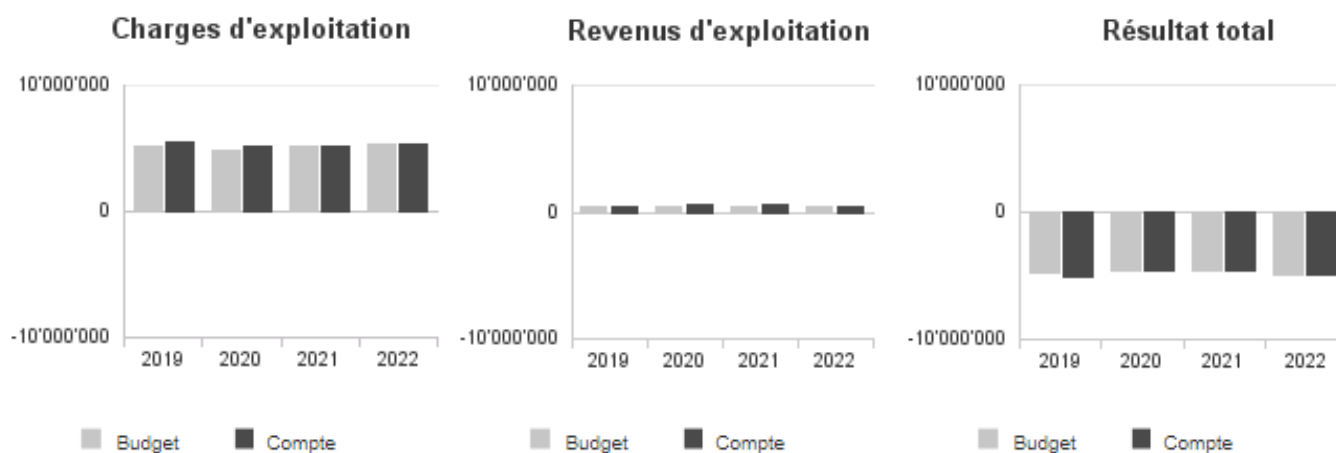
Personnel administratif

L'écart par rapport au budget de 0.5 EPT concerne l'engagement temporaire du 01.09.2022 au 31.12.2022 d'une greffière-rédactrice, nouveau poste porté au budget 2023. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne.

L'augmentation 0.35 EPT par rapport au 31.12.2021 résulte de :

- 0.5 EPT : engagement temporaire du 01.09.2022 au 31.12.2022 d'une greffière-rédactrice, nouveau poste porté au budget 2023 ;
- 0.15 EPT : poste de greffier-rédacteur occupé à 70% en 2021 et, suite au départ de son titulaire, le poste a été repourvu à 85% (ce 15% résultant d'un solde de poste ouvert) ;
- -0.3 EPT : en 2021, engagement temporaire d'un greffier-rédacteur à 30% afin de renforcer le pôle pénal.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal Cantonal (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	116'930	279'939	210'959
Coûts salariaux et de structure	5'219'068	5'328'378	5'210'307
Coûts des services centraux	665'754	799'873	782'926
Revenus	521'280	470'000	425'942
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'480'472	5'938'190	5'778'250

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes s'explique principalement par les frais liés aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ces montants peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre et entre instances.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure provient de la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations ainsi que par des remboursements d'assurances APG et accidents et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget.

1.6.5. Ministère public (MP)

Missions principales

Le ministère public est dirigé par le Procureur général. Les compétences du ministère public sont celles qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois fédérales ou cantonales. De manière générale, chaque procureur dirige les investigations de la police, conduit l'instruction à charge et à décharge avant de décider de rendre une ordonnance de classement ou, au contraire, de rendre une ordonnance pénale, de renvoyer la cause devant un tribunal de police ou devant le tribunal criminel, selon la gravité des cas. Lorsqu'il requiert une peine privative de liberté de plus d'une année, le procureur doit soutenir l'accusation en personne ; dans les autres cas, il prend ses réquisitions par écrit. Les procureurs assument enfin, à tour de rôle, un service de permanence 24h/24, 7j/7.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans la perspective du déploiement du projet JUSTITIA 4.0, qui prévoit d'une part l'implémentation d'une plateforme d'échanges afin d'assurer la communication électronique entre les parties à la procédure et les autorités judiciaires, d'autre part l'instauration du dossier judiciaire numérique, le ministère public s'attelle à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement la plupart de ses dossiers et les transmettant sous cette forme aux avocats par courriels sécurisés.

Plusieurs jurisprudences récentes pénales ont par ailleurs conduit à une complexification du travail et une augmentation considérable de la charge de travail. Les cas d'ouverture d'instruction avec des défenses obligatoires se sont notamment élargis depuis la réintroduction des expulsions pénales. En outre, les procureurs doivent amener, par leurs instructions et réquisitoires, les éléments permettant aux juges de fixer les peines selon des critères de plus en plus complexes. En conséquence de ces différents changements, il est notamment constaté un rallongement de la durée des procédures et une augmentation du volume des dossiers constitués.

Pour l'avenir, il convient enfin de préciser que la prochaine entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPP entrainera une hausse du nombre des auditions obligatoires par le ministère public, ce qui aura un effet sur la charge de travail de ce dernier et qui ne pourra être résorbée qu'avec une augmentation corrélative des effectifs de procureurs et de personnel du greffe.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2022 sont :

- Le déploiement du projet Greffe 2022.
- Les projets pilote dans le cadre du projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Les mutations enregistrées au sein du ministère public.

Les objectifs stratégiques du ministère public sont :

- Organisation du ministère public et relations avec les autres entités de l'État (PONE, SPNE, SMIG, etc.).
- Implémentation de JUSTITIA 4.0.
- Migration de l'application métier vers Juris X.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'477	15'555	19'456	+3'901	+25.1%	+3'979	+25.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	14'886	15'555	19'334	+3'779	+24.3%	+4'448	+29.9%
43 Revenus divers	591	0	122	+122	--	-469	-79.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'609'443	6'675'447	6'849'217	+173'770	+2.6%	+239'775	+3.6%
30 Charges de personnel	5'614'982	5'836'688	5'706'206	-130'482	-2.2%	+91'224	+1.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	977'770	798'953	1'019'567	+220'614	+27.6%	+41'798	+4.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	61'325	3'042	-58'283	-95.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	13'649	-21'519	120'402	+141'921	+659.5%	+106'753	+782.1%
Résultat d'exploitation	-6'593'966	-6'659'892	-6'829'761	-169'870	-2.6%	-235'795	-3.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-6'593'966	-6'659'892	-6'829'761	-169'870	-2.6%	-235'795	-3.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'593'966	-6'659'892	-6'829'761	-169'870	-2.6%	-235'795	-3.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	32.00	35.00	33.00	-2.00	-5.7%	+1.00	+3.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	25.50	27.00	27.40	+0.40	+1.5%	+1.90	+7.5%
Magistrat							
Postes occupés au 31.12	12.00	12.00	12.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget provient notamment d'un poste vacant qui n'a pas été pourvu en 2022 (0.5 EPT de procureur assistant relatif à la suppléance du procureur membre de la CAAJ) ainsi que par l'effet noria, partiellement réduit par l'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 (dont l'enveloppe salariale est budgétisée au secrétariat général).

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création d'un nouveau poste de procureur assistant à 100%, porté au budget 2022, et pourvu au 01.04.2022 par l'engagement d'une greffière-rédactrice, représentant un montant de CHF 95'000. Cette solution, bien que ne correspondant pas au besoin du ministère public (les compétences d'un greffier-rédacteur au sein de cette entité étant réduites par rapport à celles d'un procureur assistant), a été envisagée de manière transitoire, afin de participer aux économies ;
- L'entrée en vigueur du projet Greffe 2022 au 01.07.2022 ;
- La variation des provisions pour vacances et heures supplémentaires ;
- Les honoraires des traducteurs-interprètes salariés de l'État.

Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des charges sociales relatives à la cotisation à la caisse de pension et par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

Le dépassement du budget et la hausse par rapport à l'année précédente résultent principalement des honoraires et prestations de services, partiellement compensé par la diminution des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP. Ce dépassement budgétaire a fait l'objet d'un dépassement de crédit de CHF 230'000 en date du 6 décembre 2022, entièrement compensé par des économies réalisées au niveau des charges de personnel du secrétariat général.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2022 concerne l'achat d'une machine à café suite au regroupement et déménagement du ministère public à La Chaux-de-Fonds. L'amortissement au budget 2022 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif au regroupement et déménagement du ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Imputations internes

L'écart au budget provient de l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. L'augmentation par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SRHE précédemment en totalité au secrétariat général et répartis à partir de 2022 sur les centres de profit.

Taxes et revenus divers

Les taxes concernent des forfaits de photocopies facturés aux assurances et les revenus divers proviennent de la renonciation par les magistrats à une partie de la prime collective.

Magistrats

Il n'y a aucune variation dans la mesure où le nombre de procureurs du ministère public est fixé dans la loi (art. 51 OJN).

Personnel administratif

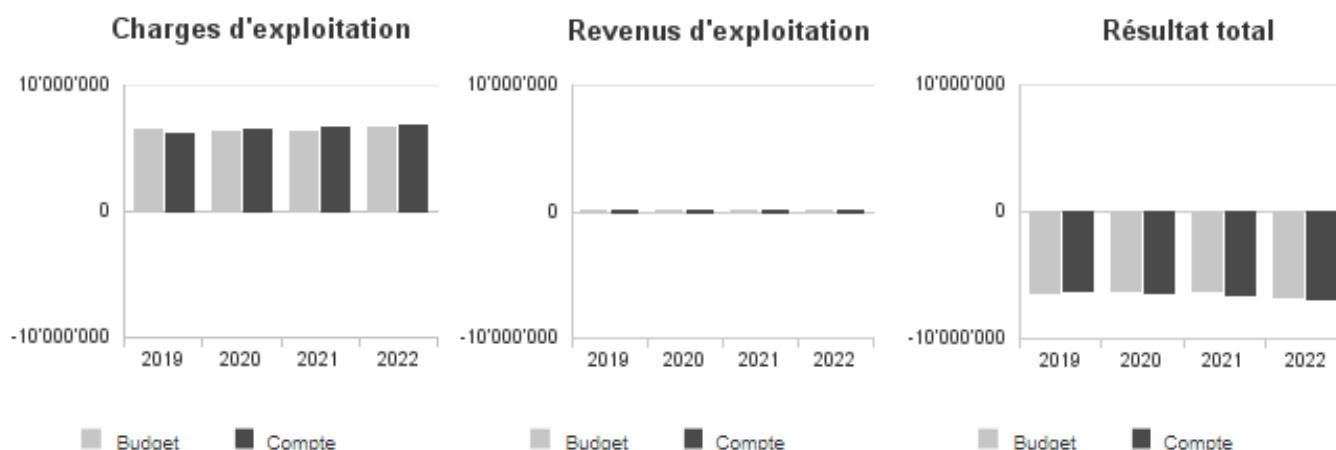
L'écart par rapport au budget de 0.4 EPT résulte de :

- 0.9 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental. À partir du 01.11.2022, son taux d'activité a été augmenté de 70% à 90% en compensation de la diminution du taux d'activité d'une greffière-rédactrice selon commentaire ci-dessous. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne ;
- -0.2 EPT : réduction du taux d'activité d'une greffière-rédactrice de 100% à 80% du 01.11.2022 au 31.12.2022 en vue de la préparation de ses examens du barreau ;
- -0.5 EPT : poste vacant de procureur assistant relatif à la suppléance du procureur membre de la CAAJ ;
- 0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire. Il est à noter que ce pourcentage d'effectif supplémentaire n'a engendré aucun dépassement budgétaire et a été entièrement compensé à l'interne.

L'augmentation 1.9 EPT par rapport au 31.12.2021 résulte de :

- 0.8 EPT : nouveau poste de procureur assistant à 100% porté au budget 2022 et pourvu au 01.04.2022 par l'engagement d'une greffière-rédactrice. Cette solution, bien que ne correspondant pas au besoin du ministère public (les compétences d'un greffier-rédacteur au sein de cette entité étant réduites par rapport à celles d'un procureur assistant), a été envisagée de manière transitoire, afin de participer aux économies. Son taux d'activité a été réduit de 100% à 80% du 01.11.2022 au 31.12.2022 en vue de la préparation de ses examens du barreau ;
- 0.9 EPT : engagement temporaire d'un procureur assistant à 70% du 01.10.2022 au 31.03.2023 afin d'effectuer un remplacement durant un congé maternité et parental. À partir du 01.11.2022, son taux d'activité a été augmenté de 70% à 90% en compensation de la diminution du taux d'activité d'une greffière-rédactrice selon commentaire ci-dessus ;
- 0.2 EPT : augmentation temporaire du 01.02.2022 au 31.12.2022 du taux d'activité d'une secrétaire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Ministère public (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	977'877	798'953	1'021'019
Coûts salariaux et de structure	5'836'334	6'081'628	5'953'374
Coûts des services centraux	689'479	843'275	821'324
Revenus	15'477	15'555	19'456
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'488'214	7'708'301	7'776'261

Commentaires

Le dépassement du budget des charges directes résulte principalement des honoraires et prestations de services et est partiellement compensé par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP inférieurs au budget.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure provient de la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations ainsi que par un poste vacant qui n'a pas été pourvu en 2022 (0.5 EPT de procureur assistant relatif à la suppléance du procureur membre de la CAAJ) et par l'effet noria.

Département des finances et de la santé (DFS)

Synthèse du DFS
Compte de résultats du DFS

SDFS	Secrétariat général DFS
OORG	Office d'organisation
SFIN	Service financier
SCCO	Service des contributions
SCSP	Service de la santé publique
SBAT	Service des bâtiments
SCOM	Service des communes
STAT	Service de la statistique

Fonds d'aide aux communes

1.7. Département des finances et de la santé (DFS)

1.7.1. Synthèse du DFS

L'année 2022 a été marquée pour le **secrétariat général** (SDFS) par la gestion de crises en particulier, la poursuite de la « COVID », la crise énergétique pouvant impacter tous les gros consommateurs d'énergie ainsi que de fortes tensions dans tout le système de santé. Le rapport, « vie chère » du CE au GC amendant le budget 2023, répondant simultanément à plusieurs préoccupations comme l'accroissement de l'inflation et l'intégration des nouvelles réformes fiscales, a demandé un important travail et a perturbé le processus budgétaire dont le planning est déjà très tendu pour tous les acteurs. Cela a nécessité d'assurer, au sein du secrétariat du département et des services concernés, une disponibilité, une maîtrise de la matière et une réactivité insolite.

L'année écoulée a été également une année de présidence pour le chef de département et une année de changement et de réorganisation au sein de l'équipe du secrétariat. Malgré ce contexte particulièrement exigeant, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré de manière constante un appui et une coordination pour le chef de département dans la conduite de nombreux dossiers.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDFS a de même fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. 14 rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2022 et 5 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 35 questions et 12 interpellations ont été traitées, auxquelles s'ajoutent 1 motion et 3 postulats déposés. À cela s'ajoute, l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 53 séances au total sur l'année.

L'environnement dans lequel a évolué l'**office d'organisation** est principalement défini par le programme vitamine, la moitié de l'effectif de l'office y étant impliquée. Vitamine est un programme ambitieux, qui vise le regroupement de l'administration sur deux pôles principaux ainsi que l'instauration de nouvelles méthodes de travail. 2022 a vu le programme entrer dans sa phase opérationnelle, suite à la validation par les autorités législatives du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil octroyant un crédit complémentaire de 7.950.000 francs (22.028). Ce crédit est devenu nécessaire en lien avec l'évolution du programme, qui a vu le périmètre évoluer, la complexité augmenter, les bâtiments changer ainsi que l'émergence de projets connexes essentiels. La validation par le Grand Conseil a permis de concentrer toutes les ressources sur les travaux opérationnels, soit la préparation des premiers déménagements à la Chaux-de-Fonds (Serre-Coullery) et à planifier ceux de Neuchâtel (Tivoli).

En 2022, les autres projets de l'OORG ont obtenu de bons résultats. Le projet PartenariatsNE a œuvré pour améliorer et simplifier ses outils et processus, grâce notamment à une mise à jour du canevas pour les contrats de prestations, une simplification de la « délégation de signatures » et une contribution à la mise en œuvre du contre-projet du Conseil d'État à une Cour des comptes. Le projet GestionNE, grâce à un projet concernant les systèmes de contrôle interne (SCI), a accompagné nombre de services pour mettre à jour leur SCI. Aujourd'hui, plus de deux-tiers des services ont un SCI conforme

En 2022, le **service financier** a rencontré l'ensemble des administrations communales avec pour objectif des mutualisations possibles et des modifications d'organisation, respectivement légales, pour améliorer la collaboration. Le nouveau traitement de la trésorerie de l'IFPP en découle et son implantation est un succès. De nouveaux contrats de mandat des communes pour l'office de recouvrement ont également été signés. Des chantiers importants comme l'introduction du QR code pour les factures et la migration de SAP vers la nouvelle version S4/HANA se sont déroulées sans heurts majeurs.

Pour le **service cantonal des contributions** (SCCO), l'année 2022 a permis d'apprivoiser avec succès un nouvel environnement de travail. Le mix entre télétravail et travail présentiel est désormais parfaitement assimilé par les collaboratrices et collaborateurs. Certaines séances ont été maintenues en vidéoconférence, permettant d'avoir des contacts faciles et rapides. Ce nouveau mode de communication permet notamment d'échanger avec des entreprises y compris lorsque les représentants sont à des milliers de kilomètres de distance. Un gain de temps apprécié est réalisé et des trajets sont évités de part et d'autre, ce qui répond également à une préoccupation écologique. Cette transformation a généralement très bien été intégrée par les collaboratrices et collaborateurs.

En fin d'année, une réforme de la fiscalité expresse a été adoptée par le Grand Conseil sous le thème « vie chère ». Répondant aux attentes dans une certaine urgence, le SCCO a fait montre d'une grande agilité face à ce défi. Le Grand Conseil a validé la modification du barème des personnes morales pour répondre aux exigences découlant de la réforme fiscale imposée par l'OCDE et de celui des personnes physiques pour compenser la progression à froid. Le fruit de plusieurs mois de réflexions et d'analyses a permis au Conseil d'État de rapidement développer cette réforme, qui répondait à plusieurs défis (fiscalité des grands groupes, coût du travail, inflation...).

Le service s'est renforcé en termes de compétences dans le domaine de l'informatique. Trois nouvelles personnes ont été engagées, ou étaient sur le point de l'être début 2023, pour la réalisation du projet d'envergure intitulé « Impôts 4.0 », qui concerne le remplacement de tous les outils informatiques liés à l'impôt.

Les travaux visant à formaliser les processus comptables et la gestion financière se poursuivent. Ces réflexions sont intégrées dans le cadre du projet Impôts 4.0.

L'ensemble des recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions budgétées. C'est le fruit de la reprise conjoncturelle mais aussi de la bonne collaboration entre l'État et les acteurs économiques de notre canton contribuant à créer un contexte favorable au développement de leurs activités.

Par ailleurs, en tant que vice-président de la conférence suisse des impôts, responsable du domaine de la formation, le chef de service participe à de nombreuses séances intercantionales tant avec les autres membres du comité que des représentants de l'économie. Au travers de cette fonction, il peut ainsi apporter son expérience et la voie d'un petit canton. Il a accès à de nombreuses informations très utiles.

La gestion de l'épidémie COVID-19 aura continué, comme ce fut déjà le cas en 2020 et 2021, de mobiliser une partie des ressources ordinaires du **service de la santé publique**.

Si la phase aigüe de la crise sanitaire s'est progressivement atténuée, la période qui s'en est suivie a révélé l'ampleur des dommages collatéraux que rencontre le système de soins après une telle crise, se traduisant par une surcharge hospitalière et dans les EMS très importante dans un contexte d'épuisement des professionnels de la santé, de pénurie de ceux-ci dans tous les secteurs (soins à domicile, EMS, hôpital) alors que les effets du vieillissement démographique ont augmenté les besoins de prise en charge. Les conséquences de la crise sanitaire, à savoir le ralentissement des travaux de planification, ont également aggravé le phénomène d'engorgement hospitalier et les difficultés constatées tant en amont qu'en aval de l'hôpital. En ce sens, le travail de coordination entre les acteurs reste un point capital pour allouer les ressources de manière optimale dans le système de soins.

Malgré ce contexte particulier et les incertitudes en résultant, plusieurs dossiers d'importance ont été traités en 2022, en particulier :

- Les travaux posant les bases d'une nouvelle politique de santé publique cantonale pour les années 2023-2030.
- L'ouverture du dossier électronique du patient (DEP) à la population.
- La rédaction d'une stratégie cantonale concernant la santé numérique.
- La rédaction de la loi en vue de la transformation d'AROSS en un établissement autonome de droit public.
- Les travaux de mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la révision partielle de la LAMal concernant l'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires.
- Le déploiement de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs plans d'action pluriannuels cantonaux qui en découlent, le renforcement de la collaboration avec les communes dans ce domaine, et l'instauration d'une nouvelle dynamique dans les dossiers de la santé scolaire et de la santé sexuelle.
- Les travaux de la planification hospitalière, le règlement des conséquences d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral sur la précédente planification hospitalière.
- La poursuite de l'identification des prestations d'intérêt général (PIG) du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).
- Les travaux liés aux modalités du financement de NOMAD.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS), dans ses différents volets.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation des infrastructures des EMS
- L'accompagnement des travaux parlementaires en lien avec la LASDOM et l'élaboration du projet de LAROSS (en cours de traitement parlementaire) ;
- Mise en œuvre du traitement politico-administratif des options stratégiques 2023 – 2030 du CNP.

L'année 2022 a été très riche **pour le service des bâtiments** au niveau des grands projets notamment avec l'organisation des concours d'architectures et des mandats d'études parallèles (MEP) pour les projets d'importance UniHub, visant à la réalisation d'un bâtiment universitaire et de salles de sports, le Centre archives et patrimoine (CAP), la restauration du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et l'assainissement du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle. Sont en cours de réalisation, le data-center des Cadolles, et l'assainissement du Lycée Jean Piaget. Sont terminés, les centres forestiers et des déchets carnés de Montmollin ainsi que le regroupement du Tribunal cantonal à Neuchâtel.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'Etat a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Hormis l'entretien courant, le domaine Entretien a mené à bien des travaux d'entretien lourd, notamment la réfection de la toiture du bâtiment des Thuyas sur le site de Perreux et l'agrandissement du poste de police au Landeron.

Ont été conclus en 2022, les baux et droits d'emption dans le cadre du programme vitamine ainsi que la promesse d'acquisition de terrain destiné au CAP. Des appels d'offres importants ont été effectués pour la commande de mobilier dans le cadre de vitamine.

Le domaine Exploitation a repris en 2022 l'exploitation des sites des centres de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Les mesures consécutives à l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie (LCEn) sont en cours d'analyse et de préparation. Le suivi et la mise en place de mesures du programme Energo (optimisation et diminution de la consommation d'eau et d'énergie) se poursuivent.

En 2022, les journées du logement des offices du logement latins avec une délégation de la Confédération ont été organisées à Neuchâtel. Des portes ouvertes d'appartements avec encadrement ont été organisées, afin de faire connaître ces nouvelles structures qui permettront de repousser voire d'éviter l'institutionnalisation.

Le service a été fortement impacté dans la recherche et la mise à disposition de locaux en faveur de la population ukrainienne ainsi que par la crise énergétique.

Dans son rôle de service central et transversal, le **service de statistique** (STAT) a fourni en 2022 des prestations à l'interne de l'administration en termes de conseil et d'appui. Le service a en outre apporté ses compétences et son expertise dans le cadre de nombreux projets de diffusion de statistiques publiques. Dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec le service de la santé publique, le STAT a traité et analysé de grandes quantités de données dans le domaine de la santé, grâce à des techniques d'intelligence artificielle (machine learning). Parmi les autres projets menés par le STAT, la mise en place d'outils de pilotage modernes et interactifs pour l'ensemble de l'administration se poursuit.

Le STAT réalise différentes prestations externes sur mandat, notamment pour arcjurassien.ch, le canton du Jura, les communes ainsi que d'autres mandants. Sa fonction de président de la Corstat (Conférence des offices régionaux de statistique) permet au chef de service du STAT de prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faïteurs de la statistique suisse.

En 2022, le **service des communes (SCOM)** a participé aux travaux d'élaboration du contre-projet à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique). Il a également participé aux travaux de révision de la loi sur les finances et à l'élaboration des règlements types des différents fonds autorisés par la nouvelle loi, ainsi qu'à l'émission de directives en lien avec la comptabilisation des taxes d'équipement et du nouveau fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier des communes. Enfin, il a réalisé une analyse sur l'introduction du MCH2 dans les communes et la situation financière des communes. Outre l'accompagnement des trois projets de fusions en cours, une adaptation des mécanismes de soutien aux fusions de communes est également en cours de finalisation.

Il a aussi été mis à contribution par l'initiation de réflexions relatives à la révision à terme de la loi sur les communes intégrant la modification du rôle des communes et de l'espace fonctionnel de leur activité, la professionnalisation de leur gestion et les implications de ces changements sur la surveillance exercée par l'État sur les communes.

Le SCOM a aussi, tout au long de l'année, apporté son soutien en matière juridique, financière et comptable aux communes et syndicats intercommunaux.

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2021 un déficit cumulé de CHF 10,6 millions (déficit de CHF 23 millions en 2020), qui représente une amélioration de CHF 25,9 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Le déficit important de l'exercice 2020 s'expliquait principalement par celui des trois villes. Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres noirs est en légère baisse avec 14 communes (17 en 2020), 13 étaient déficitaires (14) et aucune équilibrée (0). L'excédent net des communes (fortune) s'établit à CHF 612,7 millions au 31 décembre 2021, contre CHF 623,7 millions au 31 décembre 2020.

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2022 sont stables par rapport à l'exercice 2021. En effet, les montants bruts transférés au titre de la péréquation des ressources, de la péréquation verticale des charges de centre, y compris la compensation temporaire pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'allocation temporaire aux communes d'altitude et ceux de la compensation intercommunale des charges scolaires, préscolaires et parascolaires se sont élevés à CHF 38,4 millions, montant en très légère baisse par rapport à 2021. Il marque toutefois une hausse de près de CHF 5,7 millions par rapport à la totalité des montants bruts transférés avant la réforme de la péréquation financière intercommunale, lesquels s'élevaient alors à CHF 32,7 millions en 2019. Au final, si l'on compare les transferts nets alloués aux communes bénéficiaires au titre des différents dispositifs péréquatifs, on observe que ces communes ont reçu CHF 35,1 millions en 2022, soit une légère baisse de CHF 0,8 million par rapport aux montants transférés en 2021 (CHF 35,9 millions). Ces transferts s'inscrivent toutefois en hausse de près de CHF 8 millions par rapport à l'exercice 2019, dernier exercice avant la réforme de la péréquation financière intercommunale.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

1.7.2. Compte de résultats du DFS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022 CHF	%	Écart C2022 - C2021 CHF	%
Revenus d'exploitation	1'529'069'915	1'414'195'971	1'559'198'360	+145'002'389	+10.3%	+30'128'445	+2.0%
40 Revenus fiscaux	988'136'076	966'550'000	1'027'073'854	+60'523'854	+6.3%	+38'937'777	+3.9%
41 Patentes et concessions	82'432'555	27'420'000	81'608'418	+54'188'418	+197.6%	-824'137	-1.0%
42 Taxes	16'582'926	12'265'600	15'885'979	+3'620'379	+29.5%	-696'947	-4.2%
43 Revenus divers	12'964'400	2'741'465	9'077'035	+6'335'570	+231.1%	-3'887'365	-30.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	11'914'113	530'000	1'500'003	+970'003	+183.0%	-10'414'110	-87.4%
46 Revenus de transfert	374'118'757	357'277'931	376'454'201	+19'176'270	+5.4%	+2'335'444	+0.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	42'921'088	47'410'975	47'598'870	+187'894	+0.4%	+4'677'782	+10.9%
Charges d'exploitation	584'295'588	509'067'476	608'130'171	+99'062'696	+19.5%	+23'834'583	+4.1%
30 Charges de personnel	42'423'145	44'380'199	42'591'479	-1'788'720	-4.0%	+168'334	+0.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	79'729'641	59'355'576	75'687'827	+16'332'251	+27.5%	-4'041'814	-5.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'417'387	23'987'449	23'052'545	-934'904	-3.9%	+3'635'158	+18.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	27'196'358	+27'196'358	--	+27'196'358	--
36 Charges de transfert	431'287'413	374'153'531	430'016'403	+55'862'872	+14.9%	-1'271'010	-0.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	11'438'002	7'190'721	9'585'559	+2'394'838	+33.3%	-1'852'443	-16.2%
Résultat d'exploitation	944'774'327	905'128'496	951'068'189	+45'939'693	+5.1%	+6'293'862	+0.7%
44 Revenus financiers	61'448'777	60'747'926	62'431'201	+1'683'275	+2.8%	+982'424	+1.6%
34 Charges financières	21'410'047	24'440'000	22'659'472	-1'780'528	-7.3%	+1'249'426	+5.8%
Résultat de financement	40'038'730	36'307'926	39'771'729	+3'463'803	+9.5%	-267'002	-0.7%
Résultat opérationnel	984'813'058	941'436'422	990'839'918	+49'403'496	+5.2%	+6'026'860	+0.6%
48 Revenus extraordinaires	22'189'834	85'142'689	24'281'528	-60'861'160	-71.5%	+2'091'694	+9.4%
38 Charges extraordinaires	2'641'433	0	36'950'085	+36'950'085	--	+34'308'652	+1'298.9%
Résultat extraordinaire	19'548'401	85'142'689	-12'668'557	-97'811'245	-114.9%	-32'216'958	-164.8%
Résultat total	1'004'361'459	1'026'579'110	978'171'361	-48'407'749	-4.7%	-26'190'097	-2.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	355.00	434.00	378.00	-56.00	-12.9%	+23.00	+6.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	294.74	352.22	316.81	-35.41	-10.1%	+22.07	+7.5%

Commentaires

En excluant les imputations internes (gr. 39/49) qui représentent des revenus nets de CHF 38 millions aux comptes contre CHF 40,2 millions au budget 2022, le DFS présente un résultat total de CHF 940,2 millions représentant un écart au budget de CHF -46,2 millions.

Les charges salariales (gr. 30), stables par rapport à 2021, sont inférieures au budget de CHF 1,8 million, les engagements des effectifs supplémentaires pour la gestion COVID au SCSP (CHF 1,4 million) ont été compensés par des reports et retards d'engagements dans les autres services du département, notamment au SCCO pour CHF 1,6 million et au SBAT pour CHF 1,2 million. Le dépassement de CHF 16,3 millions dans les biens, services et autres charges d'exploitation (gr. 31) provient essentiellement du SCCO (CHF 12,6 millions) principalement dû à la comptabilisation d'une provision, du SCSP (CHF 3,4 millions) majoritairement liés aux dépenses supplémentaires COVID et du SFIN (CHF 2 millions) le tout partiellement compensé par un écart favorable de CHF 1,3 million au SBAT. Les charges d'amortissements (gr. 33) sont en baisse de CHF 0,9 million en raison du report de la mise en service de certains bâtiments (notamment au SBAT pour CHF 0,8 million)

Attributions aux fonds et fin. Spéciaux (gr. 35), une attribution de CHF 27,2 millions a été faite au fonds d'aide aux communes, soit 50% de la part excédant la part ordinaire du bénéfice de la BNS allouée au canton.

Charges de transfert (gr. 36), au total de CHF 55,9 millions, s'explique principalement par CHF 53,4 millions au SCSP en lien avec la constitution de provisions (CHF 45,3 millions) et un surcoût de CHF 5,5 millions dans la part cantonale aux prestations hospitalières stationnaires. A cela s'ajoute un écart défavorable de CHF 2,3 millions au SFIN provenant de la réévaluation des participations d'entreprises publiques du patrimoine administratif qui n'est pas budgétée.

En ce qui concerne les revenus du DFS, les recettes fiscales (gr. 40) on atteint plus de CHF 1 milliard, soit CHF 60,5 millions supérieurs au budget et en progression d'environ CHF 39 millions par rapport à 2021. Le compte de résultat a aussi bénéficié d'une part au bénéfice de la BNS qui a été plus élevée que prévu de CHF 54,2 millions (gr. 41), d'une augmentation de la refacturation aux débiteurs des frais de poursuites pour CHF 3,9 millions (gr. 42) et d'une hausse des revenus (gr. 43) d'environ CHF 6,2 millions due à la dissolution de provisions.

L'écart de CHF 970'000 (gr. 45) provient d'un prélèvement au fond d'aide aux communes pour le financement du versement de CHF 1,5 million à titre temporaire de l'allocation aux communes sises en altitude non prévu au budget mais dont la prolongation a été décidé par le Grand Conseil.

Les revenus de transfert (gr. 46) sont supérieurs de CHF 19,2 millions, principalement expliqué par une part à l'IFD supérieure aux prévisions pour CHF 20,8 millions, à des versements de la Confédération (essentiellement en lien avec la participation aux dépenses COVID) non budgétés pour CHF 3 millions, à un écart positif sur la RPT de CHF 1,2 million, le tout partiellement compensé par une part cantonale à l'impôt anticipé inférieure aux prévisions de CHF 6,4 millions.

Résultat de financement

Pour les revenus financiers (gr. 44), l'écart favorable de CHF 1,7 million est principalement lié aux baux à loyer dont une augmentation importante de l'occupation des locaux du site de Perreux n'était pas connue au moment du budget. S'agissant des charges financières (gr.34), l'écart favorable de CHF 1,8 million est principalement dû aux charges d'intérêts sur les emprunts, moins importantes que prévues.

Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire affiche une perte de CHF 12,7 millions, soit CHF 97,9 millions de moins qu'au budget. En effet, un prélèvement de CHF 51,4 millions à la réserve de politique conjoncturelle avait été prévu au budget pour compenser les incidences financières liées à la crise sanitaire et de CHF 7,5 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que les comptes enregistrent une attribution de CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS et de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales. Une attribution à la réserve pour le développement durable a été opérée provenant également d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS (CHF 23,1 millions, non prévus au budget). En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 2,1 millions (soit CHF -2 millions de moins qu'au budget). Ainsi, en 2022, un montant total de CHF 37,0 millions a été attribué aux réserves, alors qu'en 2021 les attributions aux réserves s'élevaient à CHF 3,3 millions (soit CHF 0,64 million à la réserve conjoncturelle et CHF 2,64 million à la réserve de lissage des recettes fiscales).

1.7.3. Secrétariat général DFS (SDFS)

Missions principales

Le secrétariat général est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a notamment pour mission :

- le conseil et l'assistance de la cheffe ou du chef du département ;
- la gestion et l'administration du secrétariat de la cheffe ou du chef du département ;
- la coordination des activités internes au département ;
- la coordination interdépartementale ;
- la planification, la direction et la coordination de la gestion financière en application de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
- les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- la communication et l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État ;
- la coordination de la cellule foncière.

Il assume également à son niveau les compétences du département en matière de coopération et d'aide humanitaire, de politique régionale ainsi que d'affaires religieuses.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2022 a été marquée par la gestion de crises en particulier, la poursuite de la « COVID », la crise énergétique pouvant impacter tous les gros consommateurs d'énergie ainsi que de fortes tensions dans tous le système de santé. Le rapport, « vie chère » du CE au GC amendant le budget 2023, répondant simultanément à plusieurs préoccupations comme l'accroissement de l'inflation et l'intégration des nouvelles réformes fiscales, a demandé un important travail et a perturbé le processus budgétaire dont le planning est déjà très tendu pour tous les acteurs. Cela a nécessité d'assurer, au sein du secrétariat du département et des services concernés, une disponibilité, une maîtrise de la matière et une réactivité insolite.

De surcroît, un engagement intense a été sollicité pour l'élaboration du rapport sur la Planification Médico-Sociale (PMS) pour les personnes âgées rapport à l'appui à la nouvelle loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), le suivi de la jurisprudence du TAF en lien avec la gestion des quantités, la préparation des options stratégiques du CNP et du RHNE ainsi que la finalisation du Dossier Électronique du patient (DEP).

L'année écoulée a été également une année de changement et de réorganisation au sein de l'équipe du secrétariat général. La nouvelle secrétaire générale entrée en fonction au 1er mars, occupait le poste de secrétaire générale adjointe et responsable financière depuis 2016. Son successeur a été désigné le 1er avril mais l'équipe n'est pas encore au complet.

Le SDFS a également finalisé le dossier en lien avec l'initiative « pour une Cour des comptes ». Le CE et l'ACN ont proposé un contre-projet à la population neuchâteloise qui s'est prononcée en sa faveur le 15 mai 2022.

Par ailleurs, le département a été très impliqué également dans le processus de recrutement du directeur du CCFI et du successeur au médecin cantonal, désormais nommé et entrant en fonction le 1er juin 2023.

Au niveau de l'activité courante, le SDFS continue d'assurer le suivi de nombreux dossiers techniques et politiques présentés au chapitre suivant. Il accompagne en particulier les réformes en cours dans le domaine de la santé ainsi que le développement de différents programmes en assurant une cohérence d'ensemble. De plus, la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels tels que l'optimisation du logement de l'administration (Vitamine) et l'assainissement du patrimoine bâti de l'État, mais aussi l'importance grandissante des enjeux de communication publique ainsi que des affaires intercantionales et fédérales qui impliquent pour le SDFS un travail de planification et de coordination, ainsi que la conduite de nombreux dossiers stratégiques pour le département et pour l'État en général.

Activités et réalisations

Malgré ce contexte particulièrement exigeant, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré de manière constante un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de nombreux dossiers. L'organisation mise en place a permis de maintenir la capacité du SDFS à remplir sa mission de coordination, contribuant ainsi à la poursuite de la plupart des activités et dossiers courants du département.

En 2022, nous pouvons relever l'élaboration et le suivi des dossiers suivants :

- Planification et coordination de la gestion financière relevant des compétences du département, notamment les processus liés au bouclage des comptes 2021 et au budget 2023 ainsi que le rapport « vie chère » lié à celui du budget ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'optimisation et regroupement du logement de l'administration (Vitamine) et du programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel ;
- Rapport à l'appui d'un décret portant octroi d'un premier crédit-cadre quadriennal de 28,5 millions pour l'entretien du patrimoine immobilier ;

- Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire pour intensifier l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments de l'État ;
- Divers rapports en lien avec la fiscalité, modifiant la LCdir (allègements fiscaux), modifiant la déclaration d'impôt (genrage), modifiant la LCdir (impôts à la source) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de loi instituant AROSS en tant qu'établissement autonome de droit public ;
- Rapport portant octroi d'un crédit de 2.5 millions suite à l'adhésion à la convention sur le financement de la formation postgrade des médecins ;
- Rapport portant sur les options stratégiques et financières en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
- Rapport sur le financement de la crise ukrainienne ;
- Grands projets immobiliers notamment dans les domaines de la formation professionnelle et du secondaire II, des archives, de l'entretien des routes, du logement de l'administration et des autorités judiciaires.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. 14 rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2023, puis transmis au Grand Conseil, et 6 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 38 questions (contre 16 en 2021) et 16 interpellations (13 déposées) ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 4 motions et 2 postulats déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 53 séances au total sur l'année. (7 COGES, 16 COFI, 7 COFISC, 1 CLIMAT, 11 CSANTE, 9 sous-COGES, 1 sous-COFI, 1 commission démocratie).

Le SDFS a assuré la coordination de la communication et des relations aux médias pour le département. En outre, le SDFS a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents et ad hoc. Il a, en particulier, collaboré de manière régulière avec le DFDS dans le cadre du contrat formation et de la revalorisation des métiers de la santé, avec le DDTE pour la politique de domiciliation, avec le DECS pour la politique de désendettement et avec le DESC pour le dossier de prévoyance et le bâtiment des archives. Finalement, il a collaboré avec les différents départements pour les mesures prévues dans les accords de positionnement stratégique des régions, en lien avec la politique régionale et tous les dossiers transversaux.

En 2022, l'activité du SDFS a également été accentuée par la présidence du Conseil d'État assumée par le chef du DFS. Le SDFS a également soutenu l'activité du chef du DFS dans le cadre des conférences intercantionales auxquelles il participe, soit la Conférence suisse des directeurs des finances (CDF), la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et son comité et la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS). Le chef du DFS a également participé à la transformation de la gouvernance des salines suisses.

Cellule foncière

Les tâches opérationnelles liées à l'acquisition, la cession de biens-fonds ou de bâtiments, ou des droits réels restreints ont occupé la coordinatrice de la cellule foncière. De plus, comme les années précédentes, elle a apporté son soutien à différents projets concrets et mis à leur profit son expertise (pôles de développement économique d'importance cantonale, réflexions urbanistiques intégrant des biens-fonds propriété de l'État, projets de régularisation foncière, réflexions sur la valorisation de bâtiments, recherche de solutions globales relevant de la politique foncière active, etc.). Cette tâche de coordination est essentielle et assure progressivement la cohérence de la politique foncière souhaitée par le Conseil d'État. Les travaux de réestimation des immobilisations foncières qui devaient être terminés en 2022 ont pris un peu de retard ; Pour tous ces projets, la coordination de la cellule a pu profiter de ressources supplémentaires avec l'engagement d'une stagiaire en premier emploi (50%).

Parmi ses missions, la cellule foncière doit tenir des statistiques de tous les mouvements des biens-fonds et des bâtiments intéressant l'État. Peu d'opérations immobilières ont été réalisées en 2022 puisque le montant total des ventes ne s'élève qu'à 166'800 francs dont 70'800 francs sur le Littoral et 96'000 francs au Val –de-Travers. L'État n'a acheté qu'un bien-fonds situé hors de la zone à bâtir pour 1 franc symbolique.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	19'604	12'500	75'037	+62'537	+500.3%	+55'433	+282.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'000	2'500	3'850	+1'350	+54.0%	+850	+28.3%
43 Revenus divers	16'604	10'000	71'187	+61'187	+611.9%	+54'583	+328.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'766'978	2'627'087	1'847'802	-779'285	-29.7%	+80'825	+4.6%
30 Charges de personnel	1'031'574	1'074'524	1'031'693	-42'831	-4.0%	+119	+0.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	79'684	102'400	103'300	+900	+0.9%	+23'615	+29.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	490'841	1'324'000	511'980	-812'020	-61.3%	+21'139	+4.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	164'878	126'163	200'830	+74'667	+59.2%	+35'952	+21.8%
Résultat d'exploitation	-1'747'373	-2'614'587	-1'772'766	+841'821	+32.2%	-25'392	-1.5%
44 Revenus financiers	0	0	8'640	+8'640	--	+8'640	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	8'640	+8'640	--	+8'640	--
Résultat opérationnel	-1'747'373	-2'614'587	-1'764'126	+850'461	+32.5%	-16'752	-1.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'747'373	-2'614'587	-1'764'126	+850'461	+32.5%	-16'752	-1.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	9.00	10.00	8.00	-2.00	-20.0%	-1.00	-11.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.60	6.90	6.00	-0.90	-13.0%	-0.60	-9.1%

Commentaires

Le résultat d'exploitation du secrétariat général révèle un écart positif d'environ CHF 842'000 entre le budget et les comptes 2022, principalement expliqué par les éléments suivants :

Le groupe **30 "Charges de personnel"**, dont l'écart total de (CHF 43'000) s'explique par une surestimation des charges salariales due à un report d'engagement (CHF 72'000) partiellement compensée par des charges non budgétées pour la CORESP qui a été créée en septembre 2021 (CHF 31'000).

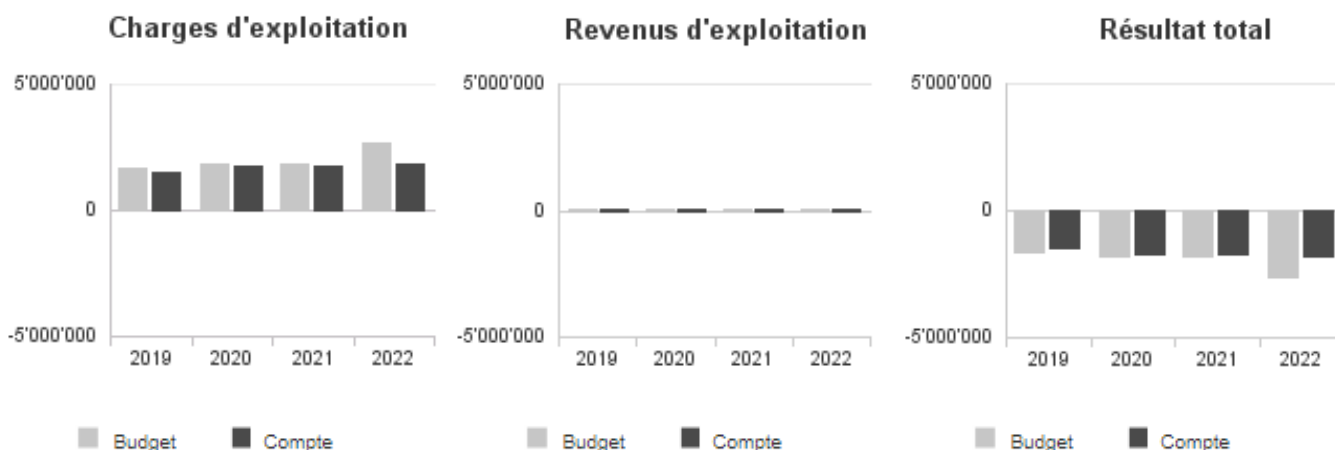
Le groupe **36 "Charges de transferts"**, dont l'écart total de (CHF 812'000) est principalement lié aux APS dont le budget de (CHF 820'000) est centralisé au SDFS alors que les dépenses effectives sont enregistrées dans les comptes des services métiers.

Le groupe **42 "Taxes"** enregistre l'émolument lié à la délivrance des laissez-passer pour cadavres pour leur transfert et inhumation à l'étranger. Cette recette est difficilement planifiable.

Le groupe **43 "Revenus divers"**, dont l'écart total de (CHF 61'000) provient des produits concernant la gestion de la comptabilité de la CLASS effectuée par le secrétariat du DFS (CHF 13'000) et des recettes des activités de la cellule foncière (CHF 48'000).

Le groupe **39 "Imputations internes"**, dont l'écart total de (CHF 75'000) provient essentiellement de l'écart statistique RH.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	132'671	112'343	138'307
Coûts des services centraux	23'658	19'801	26'068
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	156'329	132'144	164'376

Commentaires

Cette prestation concerne la gestion administrative du secrétariat du-de la chef-fe de département.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	40'000	20'000	20'050
Coûts salariaux et de structure	422'062	533'164	484'820
Coûts des services centraux	70'940	93'975	93'249
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	533'002	647'139	598'119

Commentaires

La prestation "stratégie et politique" (Conseil d'État, Grand Conseil, représentations externes, coordination interdépartementale, affaires extérieures, communication) a présenté moins d'heures que budgétées.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	252'010	232'045	241'138
Coûts des services centraux	41'256	40'900	47'913
Revenus	19'604	12'500	26'537
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	273'661	260'445	262'514

Commentaires

Finances et gestion en lien avec les prestations des services du DFS (gestion financière, appui à la conduite, ressources humaines). Les produits concernent la gestion "des laisser-passer pour cadavres", la gestion de la comptabilité de la CLASS, le remboursement d'une part de la cotisation 2021 en faveur de la CLASS et d'une part de cotisation 2020 en faveur de la CDS.

Prestations de département DFS (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	22'430	40'000	72'812
Coûts salariaux et de structure	159'585	188'614	168'241
Coûts des services centraux	28'624	33'245	33'600
Revenus	0	0	57'140
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	210'639	261'859	217'513

Commentaires

Prestations propres au DFS : cellule foncière (indemnité + facture en suspens).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Arcjurassien	0	0	16'221
Conférences intercantionales	204'674	205'000	207'758
Coopération au développement	288'000	288'000	288'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	492'674	493'000	511'980

Commentaires

Le montant en faveur de Arcjurassien a fait l'objet d'un transfert de budget du DECS.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	1'695'000	0	1'695'000	0	0	0
Total		0	0	0	1'695'000	0	1'695'000	0	0	0

Commentaires

Bien que le budget des APS soit centralisé au SDFS, les paiements effectifs se font au travers des services métiers.

Le budget 2022 est réparti en subventions à l'investissement (CHF 875'000) et en subvention de fonctionnement (CHF 820'000).

En 2022, les services métiers ont versés CHF 150'000 de subventions à l'investissement et CHF 364'000 de subventions de fonctionnement. La part non utilisée du budget 2022 pourrait être allouée aux budgets 2024 - 2025.

1.7.4. Office d'organisation (OORG)

Missions principales

L'office d'organisation (OORG) est un office à vocation transversale, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'État, les départements et les services de l'administration cantonale.

Il soutient le Conseil d'État et le Grand Conseil dans la conduite de l'État en tant que centre de compétences dans les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, des mandats de prestations et de la gestion des risques.

Il appuie les unités administratives dans l'amélioration de leur efficacité et leur efficacité et agit en tant que cellule d'innovation en développant, testant et implémentant des solutions dans le domaine de l'organisation des services, du fonctionnement de l'administration et des nouvelles méthodes de travail.

Au quotidien, l'OORG se charge notamment de la direction du programme vitamine, ainsi que de projets transversaux d'optimisation (PartenariatsNE, GestionNE).

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue l'office d'organisation et les tâches en découlant sont définis principalement par le programme vitamine, sous sa responsabilité, qui vise le regroupement de l'administration sur deux pôles principaux ainsi que l'instauration de nouvelles méthodes de travail. En 2023, avec les premiers déménagements, l'équipe vitamine sera hautement sollicitée (planification, faisabilité, accompagnement, etc.). Il s'agira d'être très attentif à la capacité d'absorption des services, tant « clients » que « porteurs ».

Dans le cadre des autres activités de l'OORG, le projet PartenariatsNE se poursuivra avec la volonté d'offrir des outils utiles et simples aux entités de l'État, qui sont actuellement mis à jour. Le projet GestionNE finalisera ses travaux sur les systèmes de contrôle interne en 2023 et accompagnera les derniers services de l'administration dans ce sens.

Finalement, l'OORG continuera d'agir dans les domaines de l'organisation, des mandats de prestations et de la gestion de projets. Dans ce rôle, l'OORG prévoit de revoir les processus en lien avec la gestion de projets, afin d'offrir des outils qui répondent aux besoins actuels (ex. gestion de projet agile) et souhaite développer ses prestations en lien avec le développement organisationnel pour accompagner les services et anticiper les changements (ex. vitamine, digitalisation, etc.).

Activités et réalisations

En tant qu'entité responsable du programme vitamine ainsi que des projets PartenariatsNE et GestionNE, l'OORG y a consacré la majeure partie de ses ressources.

Concernant vitamine, l'année 2022 a vu le programme entrer dans sa phase opérationnelle, suite à la validation par les autorités législatives du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil octroyant un crédit complémentaire de 7.950.000 francs (22.028). Ce complément est devenu nécessaire en lien avec l'évolution du programme, qui a vu le périmètre évoluer, la complexité augmenter, les bâtiments changer ainsi que l'émergence de projets connexes essentiels (accueil, facility management, accès/badges, sécurité et plan de mobilité). La validation dudit rapport le 1er novembre 2022 a permis de concentrer toutes les ressources sur les travaux opérationnels, soit la préparation des premiers déménagements à la Chaux-de-Fonds (Serre-Coullery) et à planifier ceux de Neuchâtel (Tivoli). Ces travaux sont inspirés du projet pilote conduit auprès du service des contributions, qui a été finalisé à satisfaction de toutes les parties en 2022 également. Ce programme occupe à ce jour quasiment la moitié de l'effectif de l'office.

En 2022, les projets intégrés dans le programme NE 2.0 ont évolué positivement, de manière indépendante. Tous les projets étant suivis par des instances spécifiques (i.e. comités de pilotage). Aujourd'hui, le programme NE 2.0 est avant tout considéré comme un véhicule de financement pour assurer la poursuite et la consolidation des projets le composant et sa dissolution sera ainsi proposée en 2023. Ainsi, piloté par l'OORG, le projet PartenariatsNE a œuvré pour améliorer, simplifier et standardiser les outils et processus, notamment le canevas pour les contrats de prestation et la thématique de « délégation de signatures ». Le projet GestionNE a, en collaboration avec le SFIN, avancé sur le projet de mise à niveau des systèmes de contrôle interne (SCI). Il est estimé qu'au moins deux tiers des entités de l'État dispose aujourd'hui d'un SCI conforme.

En sus des projets précédemment cités, dans le cadre des tâches courantes l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants : gestion de projets, description de processus, contrats de prestations et mobilité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	453'223	551'863	451'584	-100'279	-18.2%	-1'639	-0.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	453'223	551'863	451'584	-100'279	-18.2%	-1'639	-0.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'175'558	2'308'615	1'334'955	-973'660	-42.2%	+159'397	+13.6%
30 Charges de personnel	964'802	1'788'712	994'213	-794'499	-44.4%	+29'412	+3.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	106'638	476'750	239'673	-237'078	-49.7%	+133'034	+124.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	133'406	0	-133'406	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	104'119	-90'253	101'069	+191'322	+212.0%	-3'049	-2.9%
Résultat d'exploitation	-722'336	-1'756'752	-883'371	+873'381	+49.7%	-161'036	-22.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-722'336	-1'756'752	-883'371	+873'381	+49.7%	-161'036	-22.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-722'336	-1'756'752	-883'371	+873'381	+49.7%	-161'036	-22.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	9.00	18.00	9.00	-9.00	-50.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.50	12.00	6.30	-5.70	-47.5%	-0.20	-3.1%

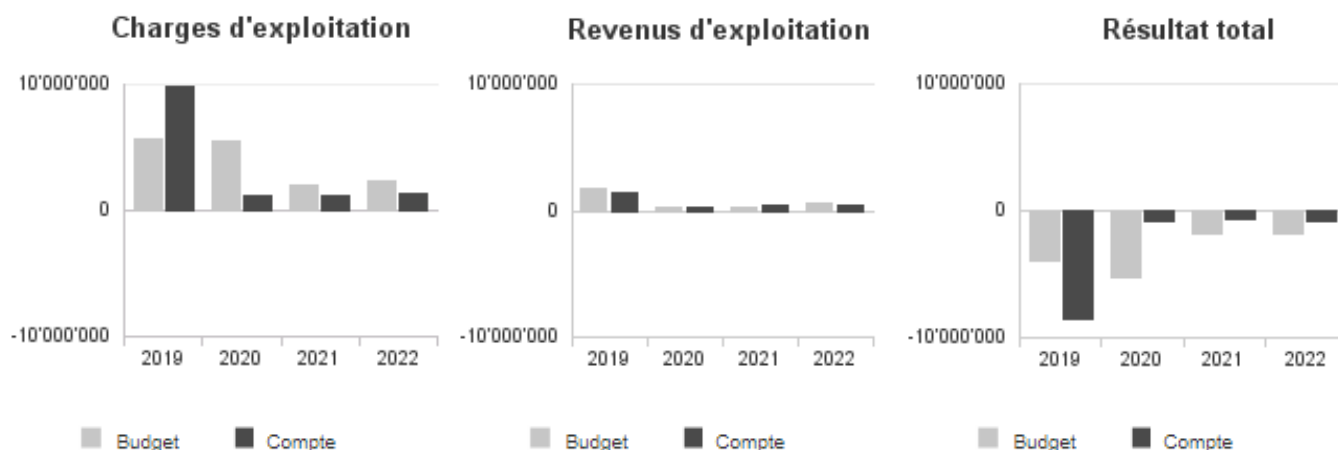
Commentaires

En 2022, les charges de l'office ont été concentrées sur des mandats externes en soutien des programmes vitamine et NE 2.0 et sur les charges en personnel. Inférieures au budget 2022, ces dernières (NC 30) sont stables par rapport aux comptes 2021, en lien avec les ressources nécessaires au suivi des programmes, alors qu'un écart notable est constaté pour les BSM (NC 31), certains projets ayant pris du retard, avec des charges à reporter sur les exercices suivants.

Les écarts favorables sur les revenus divers (NC 43) et sur les amortissements (NC 33) sont principalement liés à l'activité du projet vitamine qui a été inférieure au budget, notamment en raison du temps nécessaire à la validation politique des ressources sollicitées.

Concernant le personnel administratif, l'office compte 6,3 EPT au 31 décembre 2021, dont 1,3 EPT étaient détachés au service de la statistique, dans le cadre du programme NE 2.0. Plusieurs postes n'ont pas été mis au concours selon le calendrier, les projets actuels ayant fortement occupé l'office d'organisation durant l'année écoulée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion de projet (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	48'746	180'536	112'242
Coûts des services centraux	10'294	29'603	30'115
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	59'040	210'139	142'357

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies pour la gestion du programme NE 2.0. De plus, les activités relevant du centre de compétences "gestion de projets" sont également comptabilisées dans ce groupe de prestations. Avec le report du recrutement d'un-e chef-fe de projets, les comptes sont inférieurs au budget.

Standard de gest. et sout. aux services (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	6
Coûts salariaux et de structure	126'960	398'855	169'971
Coûts des services centraux	84'587	65'426	63'206
Revenus	0	1'000	600
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	211'547	463'282	232'584

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies sur les projets GestionNE et PartenariatsNE, également les salaires occasionnels. Ces projets ont été moins actifs que prévus en 2022, les ressources étant aussi occupées par le projet de système de contrôle interne et le programme vitamine.

Mobilité (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	3'155	4'000	2'815
Coûts salariaux et de structure	10'309	35'333	20'328
Coûts des services centraux	9'237	5'789	7'748
Revenus	3'797	5'500	3'425
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	18'904	39'622	27'466

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la récupération des rabais offerts par les CFF sur les prestations de transport en trafic voyageurs, ainsi que les coûts liés à Mobility.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	249'510	0	249'510	1'043'709	0	1'043'709	430'674	0	430'674
*Vitami.NE	En cours	555'862	0	555'862	750'000	0	750'000	524'723	40	524'683
Total		805'372	0	805'372	1'793'709	0	1'793'709	955'397	40	955'357

Commentaires

Depuis 2020, l'office d'organisation pilote le programme vitamine. Les chiffres ci-dessus comprennent les mandataires externes des domaines liés à l'office (accompagnement au changement, communication, analyse regroupement, etc.) et les charges salariales. Les comptes inférieurs au budget sont principalement dus à un léger retard opérationnel, suite à une phase politique intense en 2022. Le programme vitamine est financé par un crédit d'investissement de CHF 31 millions, augmenté de CHF 7.95 millions en 2022.

Le programme NE 2.0, financé par un crédit d'engagement de CHF 5 millions. Des questions de ressources humaines expliquent la différence entre les comptes et le budget en 2022. D'une part certains postes n'ont pas été mis au concours, d'autres part des ressources ont été transférées au DFDS notamment (i.e. digitalisation).

1.7.5. Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, contrôle de gestion, préavis, gestion des crédits) ;
- Comptabilité financière et analytique (comptabilité auxiliaires et générale, comptabilité analytique, boucllements périodiques et annuels, reporting financier, gestion de la dette, inventaire des engagements, TVA et trafic des paiements) ;
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres) ;
- Gestion du recouvrement (du recouvrement judiciaire à la gestion de la relance des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement) ;
- Élaboration, mise en place, exploitation et contrôle d'exécution du SCI financier, accompagnement des services de l'État pour la gestion des risques essentiels et la mise en œuvre des contrôles requis dans le cadre des processus financiers transverses ;
- Pilotage SIGE sous l'angle métier, intégration des systèmes de gestion, soutien aux services dans l'utilisation de SAP et de la BI (Business Intelligence).

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- La poursuite de l'appui aux services, aux départements et au Conseil d'État, dans les démarches devant permettre de consolider l'assainissement structurel des finances et de garantir le respect des mécanismes du frein à l'endettement ;
- Le suivi des dossiers fédéraux, dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts du canton ;
- Le maintien du respect du référentiel comptable MCH2, accompagné de l'amélioration permanente de la gestion des données financières et annexes liées à SIGE, qui mobilise une part conséquente des ressources internes du service et le support aux utilisateurs, tant sur des aspects techniques que de gestion ;
- L'analyse permanente des flux d'informations des services de l'État, permettant au fil du temps de gagner en efficacité et d'automatiser les écritures comptables, et de supprimer les risques d'erreur et de fraude ;
- Un large soutien au service des contributions pour l'optimisation des flux comptables et la révision du traitement informatique de la perception des impôts directs ;
- Une gestion de la dette permettant de consolider des emprunts à long terme avec des taux d'intérêts très compétitifs ;
- Une gestion efficace et efficiente de la trésorerie permettant de minimiser la charge de financement ;
- Un soutien efficace aux citoyens en difficulté financière, avec l'aide de partenaires sociaux selon les directives liées au désendettement ;
- Une analyse permanente des risques par le suivi du SCI financier et la gestion des assurances de l'État.

Activités et réalisations

La réorganisation du service financier de 2021 a permis de déployer des formations spécifiques sur la gestion, la finance et l'utilisation des outils au sein de l'administration, permettant ainsi des gains substantiels de temps et sur la qualité des données. Des informations financières mensuelles sont désormais disponibles pour les services métiers avec plusieurs axes d'analyses. Ces nouveaux outils ont notamment permis la mise en place d'un nouveau processus de suivi des comptes centralisé, mis à jour régulièrement en collaboration avec les principaux services de l'État.

Suite à l'élaboration d'un concept cadre relatif au système de contrôle interne (SCI), le nouveau gestionnaire des risques financiers a pu accompagner la moitié des services de l'État dans la mise en place d'un SCI financier simple, efficace et surtout apportant une réelle valeur ajoutée en matière de gestion des risques.

L'évolution annoncée du progiciel SAP a été menée à succès avec une migration de la version R3 sur la version S/4 en été 2022. Les phases de tests incluant les unités administratives centrales et métiers ont permis d'éviter tout écueil lors de ladite migration.

Le passage au QR factures, en remplacement des traditionnels BVR, a également été un succès évitant tout problème de paiement aux administrés de notre canton. Cette nouvelle technologie a été appliquée au nouveau bordereau unique de l'impôt foncier des personnes physiques en incluant une nouvelle méthodologie pour la gestion des liquidités liées à l'impôt.

SIGE fait toujours l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore ou pilote le processus. Un grand nombre de ces sous-projets déjà annoncés l'année dernière sont en cours de priorisation afin de continuer de simplifier et d'automatiser les processus administratifs et financiers. (Simplification des flux logistiques d'achat, gestion des workflows, l'intégration de différents logiciels métiers, sécurisation des accès, etc...) La comptabilité des engagements (achats, ventes, contrats) n'étant pas déployée, le SFIN travaille sur des initiatives internes afin de parer à cette lacune et ainsi simplifier les processus comptables et augmenter les contrôles automatiques, tout en simplifiant le travail des services métiers.

Après la finalisation des modifications techniques de la LFinEC, le SFIN travaille sur la modification du RFinEC, en lien avec l'ensemble des administrations communales. Un projet de modification sera proposé en 2023. Lors des travaux y relatifs avec les communes, certains dossiers liés à des mutualisations possibles ont été abordés. Ils concernent la gestion de la trésorerie, le recouvrement, les assurances et les achats. Le SFIN travaille déjà sur certains axes pour une amélioration des flux. Plusieurs communes ont, suite à ses entretiens, déjà mandaté l'office de recouvrement pour la gestion des actes de défaut de biens.

Une migration de l'outil de gestion du recouvrement est prévue au printemps 2023 afin d'adapter les outils cantonaux aux nouvelles technologies sans papier, les travaux et tests liés à cette future migration ont fortement occupé les équipes durant l'année.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	362'974'634	302'255'581	326'754'312	+24'498'731	+8.1%	-36'220'322	-10.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	82'432'555	27'420'000	54'412'060	+26'992'060	+98.4%	-28'020'495	-34.0%
42 Taxes	8'069'784	5'050'000	7'535'025	+2'485'025	+49.2%	-534'759	-6.6%
43 Revenus divers	406'805	240'000	441'707	+201'707	+84.0%	+34'902	+8.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	271'252'715	268'741'431	263'547'208	-5'194'223	-1.9%	-7'705'507	-2.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	812'776	804'150	818'312	+14'162	+1.8%	+5'536	+0.7%
Charges d'exploitation	27'353'939	13'616'712	18'682'016	+5'065'304	+37.2%	-8'671'923	-31.7%
30 Charges de personnel	6'161'969	5'760'172	6'086'617	+326'445	+5.7%	-75'352	-1.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	9'941'099	3'565'200	5'553'773	+1'988'573	+55.8%	-4'387'327	-44.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'200'378	3'669'430	6'007'040	+2'337'610	+63.7%	-4'193'337	-41.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'050'493	621'910	1'034'586	+412'676	+66.4%	-15'907	-1.5%
Résultat d'exploitation	335'620'695	288'638'869	308'072'296	+19'433'427	+6.7%	-27'548'399	-8.2%
44 Revenus financiers	32'931'844	33'894'125	33'850'655	-43'470	-0.1%	+918'811	+2.8%
34 Charges financières	18'834'509	24'000'000	21'838'382	-2'161'618	-9.0%	+3'003'872	+15.9%
Résultat de financement	14'097'335	9'894'125	12'012'274	+2'118'149	+21.4%	-2'085'061	-14.8%
Résultat opérationnel	349'718'030	298'532'994	320'084'570	+21'551'575	+7.2%	-29'633'460	-8.5%
48 Revenus extraordinaires	22'189'834	85'142'689	24'248'898	-60'893'791	-71.5%	+2'059'064	+9.3%
38 Charges extraordinaires	2'641'433	0	36'950'085	+36'950'085	--	+34'308'652	+1'298.9%
Résultat extraordinaire	19'548'401	85'142'689	-12'701'187	-97'843'876	-114.9%	-32'249'588	-165.0%
Résultat total	369'266'431	383'675'683	307'383'383	-76'292'300	-19.9%	-61'883'048	-16.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	48.00	52.00	48.00	-4.00	-7.7%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.60	45.30	42.20	-3.10	-6.8%	-0.40	-0.9%

Commentaires

Le résultat d'exploitation 2022 affiche un écart favorable par rapport au budget de CHF +19,4 millions. L'essentiel de la différence s'explique par la part du bénéfice de la BNS. Le montant total encaissé s'est chiffré à CHF 81,6 millions, contre CHF 27,4 millions prévus au budget, soit le versement de trois parts ordinaires qui ont été comptabilisées au service financier à hauteur de CHF 54,4 millions et de CHF 27,2 millions au fonds d'aide aux communes.

Pour rappel, conformément au nouvel art. 82b LFinEC adopté dans le cadre du budget 2023, à l'article 50 al. 1 let. b et al. 2 LFinEC, et à l'art. 2 let. b LFAC:

- Au moins 50% de la part excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton est versée à la **réserve conjoncturelle** mais pour autant que cette réserve ne dépasse pas 5% des charges brutes du dernier exercice clos. En 2022, c'est un montant de **CHF 4,1 millions** qui a été versé (la réserve étant à son maximum avec ce versement).
- Pour l'exercice 2022, la part des revenus de la BNS qui ne peut pas être attribuée à la réserve de politique conjoncturelle en raison de l'atteinte de la limite fixée à l'article 50, alinéa 2, est attribuée, le cas échéant, à la **réserve en faveur du développement durable**. Ainsi, c'est un montant de **CHF 23,1 millions** qui a été versé.
- Au moins 50% de la part excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton est versée au **fonds d'aide aux communes**. En 2022, c'est un montant de **CHF 27,2 millions** qui a été versé.

Aux comptes de revenus, les taxes augmentent de CHF +2,5 millions par rapport au budget. Cet écart découle essentiellement de la refacturation des frais de poursuites aux débiteurs (CHF +2,9 millions) suite à un changement dans la méthode de comptabilisation. Par ailleurs, la migration informatique du service des poursuites et faillites a engendré un retard important dans le transfert de trésorerie provoquant une baisse des récupérations des créances amorties de CHF -0,6 million. Les revenus divers quant à eux clôturent avec un solde supérieur de CHF +0,2 million par rapport au budget, en raison essentiellement de la dissolution partielle de la provision LResp (CHF +0,1 million) qui n'avait pas été budgétée et des ristournes de courtage (CHF +0,1 million).

Les revenus de transfert enregistrent un écart défavorable de CHF -5,2 millions. Ceci découle de deux éléments. Premièrement, la part cantonale à l'impôt anticipé a été plus faible que prévue (CHF -6,4 millions), deuxièmement les chiffres définitifs de la RPT se sont révélés plus importants que ceux inscrits dans le budget adopté (CHF +1,2 million).

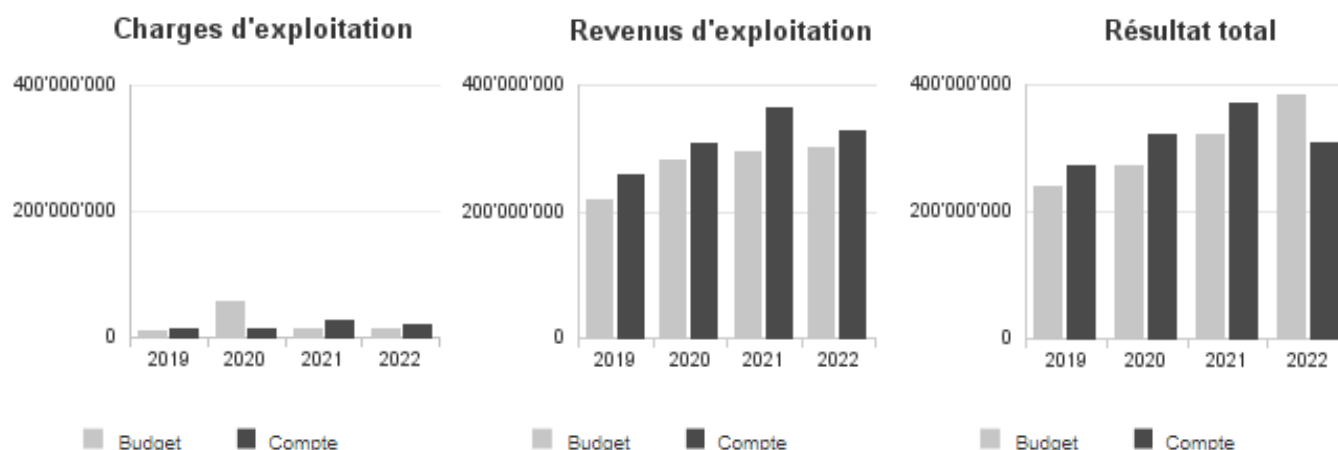
Les charges d'exploitation présentent un écart défavorable par rapport au budget de CHF +5,1 millions. Les charges de transferts se soldent par une augmentation nette de CHF +2,3 millions provenant de la réévaluation (à la hausse et à la baisse) des participations d'entreprises publiques du patrimoine administratif qui n'est pas budgétée, dont celle relative au RHNe pour un montant de CHF +2,8 millions. Les frais de poursuites comptabilisés dans les biens, services et autres charges d'exploitation, affichent une augmentation de CHF +6,4 millions par rapport au budget, partiellement compensée par la réévaluation des créances fiscales et des débiteurs tiers (CHF -3,5 millions).

Les charges financières sont moins élevées de CHF -2,2 millions par rapport au budget, les charges d'intérêts sur les emprunts étant moins importantes que prévues, du fait notamment d'une évolution plus favorable de l'endettement.

Le résultat extraordinaire affiche une perte de CHF 12,7 millions, soit CHF 97,9 millions de moins qu'au budget. En effet, un prélèvement de CHF 51,4 millions à la réserve de politique conjoncturelle avait été prévu au budget pour compenser les incidences financières liées à la crise sanitaire et de CHF 7,5 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que les comptes enregistrent une attribution de CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS et de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales. Une attribution à la réserve pour le développement durable a été opérée provenant également d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS (CHF 23,1 millions, non prévus au budget). En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 2,1 millions (soit CHF -2 millions de moins qu'au budget). Ainsi, en 2022, un montant total de CHF 37,0 millions a été attribué aux réserves, alors qu'en 2021 les attributions aux réserves s'élevaient à CHF 3,3 millions (soit CHF 0,64 million à la réserve conjoncturelle et CHF 2,64 million à la réserve de lissage des recettes fiscales).

En ce qui concerne les effectifs, la situation au 31 décembre 2022 affiche un différentiel de -3,1 EPT lié à un départ à l'office de recouvrement repourvu en début 2023, au départ d'une collaboratrice dans le domaine comptabilité financière et analytique non remplacé et à trois collaborateurs ayant baissé leur taux d'activité. L'effet de la baisse des effectifs a permis de compenser le coût du lissage de la mesure d'accompagnement lié au passage à la primauté des cotisations de la caisse de pensions. La charge non budgétée s'est montée à CHF 0,9 million.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Planification, analyse et risques (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	89	0	4'243
Coûts salariaux et de structure	1'184'775	1'404'682	1'273'488
Coûts des services centraux	321'308	249'329	318'750
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'506'171	1'654'012	1'596'481

Commentaires

Le groupe de prestations planification, analyse et risques correspond aux prestations en lien avec la gestion du budget et du PFT, à l'actualisation des prévisions des comptes, le système de contrôle interne, ainsi que l'analyse des dossiers soumis aux instances politiques. Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux restent relativement conformes aux montants prévus au budget.

Comptabilité financière et analytique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	889'495	1'060'000	741'089
Coûts salariaux et de structure	1'374'520	2'369'424	1'626'551
Coûts des services centraux	372'869	416'785	407'703
Revenus	108'120	0	46'010
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'528'765	3'846'208	2'729'334

Commentaires

Le présent groupe de prestations correspond à la gestion de la comptabilité centrale de l'État, à la comptabilité analytique, à la gestion de la trésorerie et de la dette de l'État, le tout basé sur le respect des normes comptables du MCH2. Les coûts nets de ce groupe de prestations sont inférieurs au budget (CHF -1,1 million), en raison des coûts salariaux et de structures moins élevés que prévus et des revenus divers non budgétés encaissés durant l'année.

Recouvrement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	8'303'898	870'000	3'784'251
Coûts salariaux et de structure	2'450'062	2'649'159	2'595'314
Coûts des services centraux	312'548	287'747	279'555
Revenus	8'047'287	5'050'000	7'395'986
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'019'220	-1'243'093	-736'867

Commentaires

L'office de recouvrement s'occupe de la gestion des actes de défaut de bien, ainsi que du désendettement. L'augmentation des charges directes découle des frais de poursuites (CHF +6,4 millions), dont la méthode de comptabilisation a été modifiée en 2021 pour respecter le principe du produit brut. La réévaluation des créances vient compenser ce résultat défavorable pour un montant de CHF -3,4 millions. Du côté des revenus, l'écart favorable de CHF +2,3 millions s'explique par la contrepartie des frais de poursuites comptabilisés au SFIN (CHF +3,0 millions) et la récupération des créances amorties (CHF -0,6 million).

Assurances (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	607'716	637'000	635'582
Coûts salariaux et de structure	130'471	143'724	58'754
Coûts des services centraux	35'101	25'281	14'826
Revenus	322'619	240'000	534'704
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	450'669	566'005	174'457

Commentaires

La gestion des assurances centralisée au SFIN traite des assurances de choses et de personnes. Les charges directes correspondent au volume de primes, aux frais de courtage ainsi qu'aux franchises d'assurances. Les revenus sont constitués

par les ristournes de courtage. En ce qui concerne les revenus, l'augmentation de CHF +0,3 million s'explique par la dissolution de la provision LResp (CHF +0,1 million), des ristournes de courtage et des remboursements de prime assurance plus importantes que prévues (CHF +0,2 million).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Désendettement	360'000	360'000	360'000
Impôt anticipé	-20'071'478	-15'000'000	-8'600'198
RPT	-249'297'313	-251'992'001	-253'197'652
Transfert aux églises	1'560'000	1'560'000	1'560'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-267'448'791	-265'072'001	-259'877'850

Commentaires

Les charges nettes de transferts non incorporables aux prestations relatives au désendettement (CHF 0,4 million) correspondent aux contrats gérés par le SFIN dans le cadre du nouveau dispositif de désendettement, qui a permis de scinder les contrats des partenaires engagés dans cette tâche, entre le DECS pour la prévention et le DFS pour la gestion. La RPT augmente de CHF 1,2 million par rapport au budget 2022, étant donné que les chiffres définitifs se sont révélés être plus importants que ceux pris en compte au moment de l'élaboration du budget. En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt anticipé, dont les montants subissent une forte volatilité d'une année à l'autre, elle est inférieure au budget (CHF -6,4 millions).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Autres charges & recettes hors exploita.	5'649'803	15'150	2'368'058
Autres participations	-848'289	-1'320'000	-1'437'600
Cautions	-1'460'918	-1'500'000	-1'053'893
Ecart rapprochement	31	0	2
Ecart petites caisses	0	0	0
Frais de rappel	0	0	-20
Lissage des recettes fiscales	2'641'433	-7'506'178	9'753'727
Participation BCN	-28'956'000	-30'000'000	-29'997'000
Participation BNS	-82'410'370	-27'400'000	-54'392'715
Pertes et gains de change	22'339	0	-65'975
Prêts et emprunts	17'074'310	21'870'725	19'704'601
Recapitalisation caisse de pensions	897'206	0	897'206
Réserve conjoncturelle	0	-51'404'492	4'054'469
Réserve de réévaluation	-20'224'104	-22'185'549	-22'185'549
Réserve développement durable	0	0	23'141'889
Réserve du programme d'impulsion	-1'965'730	-4'046'470	-2'063'350
Total charges (+) / revenus (-) nets	-109'580'288	-123'476'814	-51'276'150

Commentaires

Les autres charges et revenus nets non incorporables aux prestations présentent une amélioration de CHF 72,3 millions par rapport aux prévisions budgétaires qui s'explique notamment par le versement de la part au bénéfice de la BNS qui a été largement plus élevé que prévu (soit un montant total encaissé de CHF 81,5 millions, dont CHF 54,4 millions comptabilisés au service financier et CHF 27,1 millions au fonds d'aide aux communes, voir commentaire sur le compte de résultats pour plus de détail).

L'augmentation de CHF +2,4 millions du groupe « autres charges & recettes hors exploitation » par rapport au budget provient de la réévaluation globalement à la baisse des participations des entreprises publiques détenues par l'État, dont celle relative au RHNe pour un montant de CHF 2,8 millions.

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle a été prévu au budget 2022 (CHF 51,4 millions) pour compenser les incidences financières liées à la crise sanitaire. Au bouclage, les comptes ont permis d'attribuer un montant de CHF 4,1 millions en lien avec une partie bénéficiaire extraordinaire de la BNS. Une attribution à la réserve de développement durable de CHF 23,1 millions a pu également être réalisée en 2022 grâce à une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS.

Au niveau de la réserve de lissage des recettes fiscales, une attribution de CHF 9,7 millions a été effectuée alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 7,5 millions. Le prélèvement à la réserve du programme d'impulsion, destinée à neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformation sur le compte de résultats, a été moins important que prévu (CHF -2 millions).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Collectivités et fondations PA	En cours	0	1'822'543	-1'822'543	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Dispositif de désendettement	Clôturé	0	0	0	210'000	70'000	140'000	0	0	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	En cours	0	91'000	-91'000	0	51'000	-51'000	0	46'000	-46'000
Fonds de désendettement - OREE	En cours	136'592	74'558	62'034	0	0	0	0	29'964	-29'964
*PI-Réformes	En cours	147'599	0	147'599	0	0	0	1'723	0	1'723
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Prêts office du logement	En cours	0	318'640	-318'640	0	318'640	-318'640	280'000	329'840	-49'840
Régions de montagne	En cours	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	En cours	19'732'110	3'287'757	16'444'353	0	0	0	0	0	0
Total		20'016'300	5'617'498	14'398'802	260'000	785'183	-525'183	281'723	751'347	-469'624

Commentaires

Les positions « collectivités et fondation PA », « fonds d'aide aux communes en situations difficiles », « prêts office du logement » ainsi que « régions de montagnes » sont des prêts dont la gestion s'opérait directement via des comptes de bilan avant le passage au MCH2. Dès 2018, avec l'introduction du MCH2, les dépenses et les recettes en lien avec ces prêts doivent figurer dans le compte des investissements. Par conséquent, ces éléments sont présentés pour information dans le tableau ci-dessus mais ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagements. Bien que la nature de ces différents prêts n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier est responsable de leur gestion opérationnelle.

1.7.6. Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Les missions principales du service des contributions comprennent la taxation et la perception pour :

- les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier;
- l'impôt sur les successions et les donations entre vifs.

Dans le cadre de ses attributions, le service procède aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au Ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques (env. 110'500) ou des personnes morales (env. 10'700). Il doit être capable à tout moment d'informer le contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (cantons, Confédération, communes, diverses administrations, etc...) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie le chef de département dans la conduite des dossiers politiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2022, le service des contributions a apprivoisé son nouvel environnement de travail avec succès.

L'année a débuté par la fin des mesures sanitaires et un retour à la normale. Les contribuables ont pu être accueilli-e-s sans restriction.

Le mix entre télétravail et travail présentiel est désormais parfaitement assimilé par les collaboratrices et collaborateurs. Certaines séances ont été maintenues en vidéoconférence, permettant d'avoir des contacts faciles et rapides. Ce nouveau mode de communication permet notamment d'échanger avec des entreprises y compris lorsque les représentants sont à des milliers de kilomètres de distance. Un gain de temps apprécié est réalisé et des trajets sont évités de part et d'autre, ce qui répond également à une préoccupation écologique. Cette transformation a généralement très bien été intégrée par les collaboratrices et collaborateurs.

En fin d'année, une réforme de la fiscalité expresse a été adoptée par le Grand Conseil sous le thème « vie chère ». Répondant aux attentes dans une certaine urgence, le SCCO a fait montre d'un grande agilité face à ce défi. Le Grand Conseil a validé la modification du barème des personnes morales pour répondre aux exigences découlant de la réforme fiscale imposée par l'OCDE et du barème des personnes physiques pour compenser la progression à froid. Le fruit de plusieurs mois de réflexions et d'analyses a permis au Conseil d'État de rapidement développer cette réforme, qui répondait à plusieurs défis (fiscalité des grands groupes, coût du travail, inflation...).

Le service s'est renforcé en termes de compétences dans le domaine de l'informatique. Trois nouvelles personnes ont été engagées, ou étaient sur le point de l'être début 2023, pour la réalisation du projet d'envergure intitulé « Impôts 4.0 » qui concerne le remplacement de tous les outils informatiques liés à l'impôt. Avec ces nouvelles ressources, recrutées en collaboration avec le SFIN et le SIEN, le service va pouvoir mener à bien les réflexions, en intégrant également la stratégie IT de la Conférence Suisse des Impôts visant une intensification de la collaboration intercantonale dans ce domaine.

Les travaux visant à formaliser les processus comptables et de gestion financière se poursuivent. Ces réflexions sont intégrées dans le cadre du projet Impôts 4.0.

Activités et réalisations

L'ensemble des données des déclarations d'impôts des personnes physiques a été numérisé. Pour plus d'un tiers, cette numérisation a été réalisée par le biais du guichet unique, avec 37'986 déclarations transmises. Cela contribue à améliorer la disponibilité des guichets et de la centrale téléphonique pour le bénéfice des usagers. Cela permet également de concentrer les compétences des collaborateurs sur les tâches et demandes prioritaires et de complexité plus élevée.

Le service a répondu à près de 110'000 demandes téléphoniques et 50'000 demandes par courriel.

Le changement culturel apporté lors de la réorganisation menée par le SCCO il y a quelques années porte ses fruits. Il a permis l'évolution de l'environnement et des méthodes de travail sans que le citoyen ne ressente un quelconque changement dans les prestations délivrées. Celles-ci restent de qualité, même si une marge d'amélioration demeure dans certains secteurs. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont intégré ce contexte d'évolution constante et trouvent plaisir à y travailler.

Les engagements du responsable informatique et du responsable comptabilité et finances ont apporté de nouvelles compétences et permis une grande avancée dans les divers projets dans les domaines financier et informatique. Ces renforts ont également permis de renforcer la coordination avec le service financier et le service informatique.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Il en va de même de la dynamique initiée il y a quelques années et visant à permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses questions fiscales, qu'il s'agisse de taxation, de perception ou d'autres questions. Il s'agit de la traduction concrète du concept de dossier fiscal évoqué précédemment. Outre une amélioration évidente de la qualité des relations avec les contribuables, cela contribue à une meilleure compréhension de l'impôt de la part de ces derniers et parfait la maîtrise de l'ensemble des informations fiscales. Ces améliorations contribuent aussi fortement à la productivité du service et à accroître le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli, malgré un nombre conséquent de collaborateurs en télétravail. Une amélioration du rendement a été constatée et le contrôle des dossiers a démontré que la qualité du travail est restée au même niveau.

2022 a vu la mise en place du bordereau unique (canton et communes) pour l'impôt foncier des personnes physiques, avec succès.

Signalons encore :

- les nombreuses réponses à des consultations fédérales ;
- les sollicitations croissantes de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets. À noter que les communes sont désormais systématiquement informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur les événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux pour le service dans les années à venir sera de faire évoluer les compétences afin de répondre au mieux aux évolutions de la fiscalité, de l'informatique et de la gestion financière, ainsi qu'aux besoins croissants d'information des partenaires de l'État. La gestion de projets devient également un facteur de plus en plus important nécessitant une approche systémique et l'engagement de ressources adaptées. En parallèle, le service continue de remplir sa mission principale, soit la détermination de l'impôt et son encaissement. Le mariage de ces domaines d'activité est un défi que le service s'efforce de relever.

L'ensemble des recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions budgétées. C'est le fruit de la reprise conjoncturelle mais aussi de la bonne collaboration entre l'État et les acteurs économiques de notre canton contribuant à créer un contexte favorable au développement de leurs activités.

Évolution des différents impôts (tranches et bordereaux)

Impôt ordinaire des personnes physiques	2022	2021
	mio CHF	mio CHF
• perception provisoire année courante	681.6	661.2
• bordereaux soldes taxation année précédente	41.3	11.4
• gains de loterie	0.0	0.0
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	10.5	12.9
• impôt à la source	11.6	33.6
Total impôt ordinaire personnes physiques	745.0	719.1

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'092'886'266	1'058'720'000	1'141'616'941	+82'896'941	+7.8%	+48'730'675	+4.5%
40 Revenus fiscaux	988'136'076	966'550'000	1'027'073'854	+60'523'854	+6.3%	+38'937'777	+3.9%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'997'535	4'650'000	6'155'420	+1'505'420	+32.4%	+157'885	+2.6%
43 Revenus divers	370'772	20'000	52'104	+32'104	+160.5%	-318'668	-85.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	98'381'882	87'500'000	108'335'563	+20'835'563	+23.8%	+9'953'681	+10.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	42'649'528	37'055'605	49'407'960	+12'352'355	+33.3%	+6'758'433	+15.8%
30 Charges de personnel	15'352'688	16'826'406	15'275'492	-1'550'914	-9.2%	-77'196	-0.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	21'580'732	15'777'000	28'330'422	+12'553'422	+79.6%	+6'749'690	+31.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	164'035	200'000	166'638	-33'362	-16.7%	+2'603	+1.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'552'073	4'252'199	5'635'408	+1'383'209	+32.5%	+83'336	+1.5%
Résultat d'exploitation	1'050'236'739	1'021'664'395	1'092'208'981	+70'544'587	+6.9%	+41'972'243	+4.0%
44 Revenus financiers	9'242'907	9'000'000	9'333'956	+333'956	+3.7%	+91'049	+1.0%
34 Charges financières	100'322	140'000	175'487	+35'487	+25.3%	+75'165	+74.9%
Résultat de financement	9'142'585	8'860'000	9'158'469	+298'469	+3.4%	+15'884	+0.2%
Résultat opérationnel	1'059'379'324	1'030'524'395	1'101'367'451	+70'843'056	+6.9%	+41'988'127	+4.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'059'379'324	1'030'524'395	1'101'367'451	+70'843'056	+6.9%	+41'988'127	+4.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	140.00	153.00	140.00	-13.00	-8.5%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	122.80	132.90	124.90	-8.00	-6.0%	+2.10	+1.7%

Commentaires

Les revenus fiscaux, tant personnes physiques (+ CHF 48 millions) que personnes morales (+ CHF 22 millions), ont été supérieurs aux prévisions et aux comptes 2021. S'agissant des personnes physiques, un transfert d'environ CHF 20 millions de francs est intervenu avec l'impôt à la source suite à une modification de la législation. Pour le surplus, ce sont l'enregistrement des bordereaux solde 2021 qui expliquent la progression exceptionnelle. L'embellie conjoncturelle est en grande partie responsable de cette réjouissante évolution.

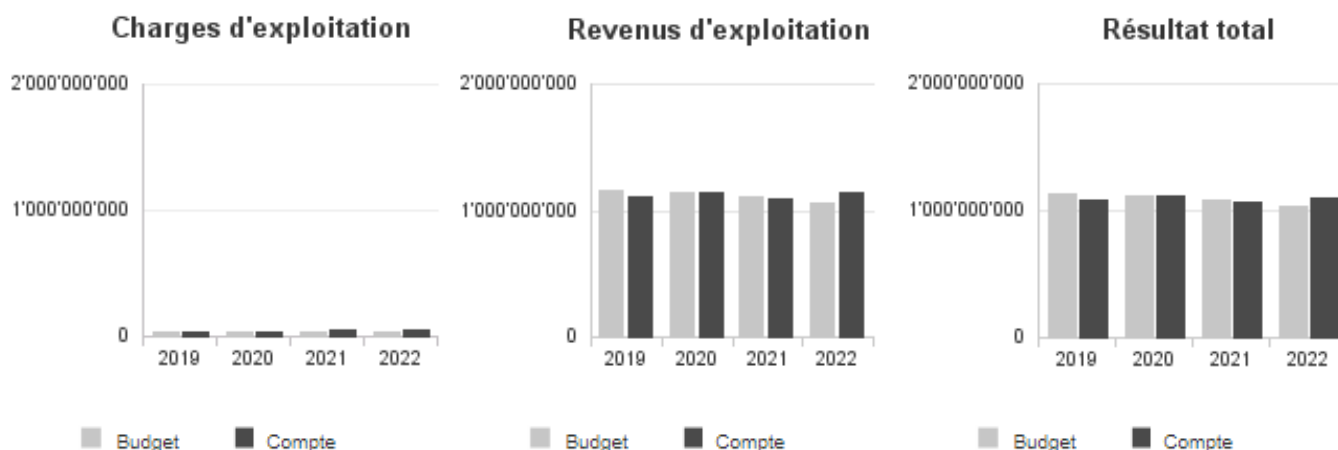
Les autres impôts ont également progressé.

L'augmentation des charges d'exploitation est en grande partie due à la comptabilisation d'une provision concernant le montant d'un actif correspondant à la somme de différence de comptes de bilan non justifiés.

Personnel administratif

En plus du respect de délai de carence (4 mois) et des difficultés parfois d'engagement, trois postes étaient aussi vacants au 31 décembre, en vue de l'engagement de nouvelles fonctions dans la cellule informatique pour des fonctions spécifiques (analyste finance et gestion, analyste informatique, chef de projet informatique).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'565'315	2'239'145	2'509'933
Coûts des services centraux	932'780	812'061	920'730
Revenus	127'343	135'000	127'202
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'370'752	2'916'206	3'303'461

Commentaires

Les sollicitations des contribuables ne faiblissent pas.

Formation externe (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	66
Coûts salariaux et de structure	100'033	99'049	61'778
Coûts des services centraux	36'427	35'922	22'200
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	136'459	134'970	84'044

Commentaires

Moins d'heures ont été consacrées à la formation cette année.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'558'624	1'673'000	1'444'887
Coûts salariaux et de structure	12'658'159	13'181'165	12'758'007
Coûts des services centraux	4'581'461	4'780'358	4'688'396
Revenus	6'066'417	4'380'000	6'060'482
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	12'731'826	15'254'523	12'830'808

Commentaires

L'évolution de cette rubrique est stable. Le budget 2022 ne tenait pas compte de l'imputation d'une partie des revenus (frais de poursuites et de procédures).

Prestations diverses (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	4'466	1'205
Coûts des services centraux	0	1'620	883
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	6'086	2'087

Commentaires

Pas de commentaire.

Prestations politiques (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	21'540
Coûts salariaux et de structure	4'671	6'473	7'511
Coûts des services centraux	1'405	2'347	2'388
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'077	8'820	31'439

Commentaires

L'augmentation est due à un avis de droit.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Impôt fédéral direct	-98'380'335	-87'500'000	-108'335'348
Projets intercantonaux	164'035	200'000	166'638
Total charges (+) / revenus (-) nets	-98'216'300	-87'300'000	-108'168'710

Commentaires

L'évolution de la part à l'impôt fédéral direct est principalement due à la bonne tenue de la conjoncture et en corrélation avec l'évolution des recettes fiscales cantonales.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-30'733	-155'000	-20'056
ID, à la source	-33'634'701	-30'000'000	-11'559'012
ID, pers. morales	-152'618'540	-145'000'000	-166'968'606
ID, pers. Physiques	-685'549'257	-685'000'000	-733'391'681
ID, trav. frontaliers	-12'298'958	-11'800'000	-12'915'004
Impôt foncier	-27'847'982	-28'000'000	-31'022'725
Impôts irrécouvrables	19'909'924	14'020'000	26'800'605
Impôts successions	-19'113'605	-18'750'000	-20'156'804
Imp. s/gains immob.	-27'537'365	-24'000'000	-26'369'041
Intérêts payés par contrib.	-9'238'703	-9'000'000	-9'333'956
Intérêts versés aux contrib.	100'322	140'000	175'487
Lods	-29'619'078	-24'000'000	-24'690'981
Total charges (+) / revenus (-) nets	-977'478'678	-961'545'000	-1'009'451'774

Commentaires

L'augmentation générale des revenus fiscaux reflète la bonne tenue de la conjoncture. L'augmentation de l'impôt irrécouvrable est due à la comptabilisation d'une provision pour couvrir le risque sur un compte abritant différents écarts d'actifs et passifs difficiles à justifier et qui devront encore faire l'objet d'investigations.

Pour les autres remarques détaillées concernant les revenus fiscaux, nous vous renvoyons au chapitre relatives aux recettes fiscales du tome 1.

1.7.7. Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Le service de la santé publique (SCSP) répond aux missions principales suivantes :

- promouvoir l'aménagement et le maintien des conditions de vie favorables à la santé en tant qu'état de bien-être et d'équilibre physique, psychique et social définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- protéger la population par des mesures appropriées contre des risques ou des atteintes à la santé de tout ou partie de ses individus ;
- assurer un accès sans discrimination aux prestations de soins et d'accueil, aux personnes atteintes dans leur intégrité physique ou psychique, et veiller au respect de leurs droits ;
- promouvoir la qualité des prestations en veillant à une utilisation judicieuse des ressources.

Pour l'année 2022, les priorités du service de la santé publique (SCSP) ont été les suivantes :

- ouvrir le dossier électronique du patient (DEP) à toute la population neuchâteloise, après une phase pilote, et élaborer une stratégie cybersanté ;
- développer les indicateurs de santé pour piloter de manière plus fine et efficace le système de santé notamment en recourant à l'analyse de bases de données complexes ;
- renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies non transmissibles, notamment par la mise à disposition de nombreuses prestations et formations au profit de la population ou de certains publics-cibles, en particulier dans les domaines de la santé scolaire, de la santé sexuelle, de la santé mentale ainsi que la promotion de la santé des personnes de 65+ ans ;
- soutenir l'installation de médecins de premier recours pour lutter contre la pénurie médicale ;
- Préparer la mise en œuvre de l'initiative fédérale des soins infirmiers
- concrétiser au niveau du canton la réforme fédérale de la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (ci-après : AOS) ;
- reprendre le processus de planification hospitalière, après avoir clarifié les contours de celle-ci ;
- poursuivre la mise en œuvre de la planification médico-sociale pour les personnes âgées et les travaux entrepris en vue de la modernisation du parc des EMS, après l'évaluation de leurs infrastructures immobilières et mobilières ;
- se mettre à jour dans le traitement juridique des dossiers de surveillance des professionnels de la santé et des institutions de soins ;
- assurer la prise en compte et le respect des besoins neuchâtelois (population et système de santé) dans les travaux de réorganisation et de gouvernance des centrales sanitaires d'alarme (144, médecine de garde et hotline pédiatrique) conduits par le canton de Vaud.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le domaine de la santé a continué d'être impacté au cours de l'année 2022 par l'épidémie de la COVID-19, comme ce fut déjà le cas les deux années précédentes. Sont venues s'ajouter en 2022 la gestion de la menace du MPOX (variole du singe) comme d'autres maladies transmissibles ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine, que ce soit en termes d'accueil de réfugiés ou en matière énergétique. Le SCSP a ainsi continué d'être mobilisé dans la gestion de la lutte contre cette épidémie COVID-19 et de ses conséquences sanitaires. Cela a été tout particulièrement le cas au niveau de sa direction, de l'équipe du médecin cantonal et de celle de la pharmacienne cantonale.

Il n'en demeure pas moins que le SCSP a continué de développer ou d'être actif dans des projets très importants pour le système de santé neuchâtelois. Nous pouvons relever en particulier :

- dans le domaine de compétence de la direction : la poursuite des réflexions menées sur la politique de santé publique cantonale 2023-2030, l'élaboration de différents projets (de modifications de) législations et réglementations cantonales pour mettre en œuvre le droit fédéral ou répondre à différentes problématiques de santé publique, l'implication forte dans la gouvernance de plusieurs organisations intercantionales, la mise en place du dossier électronique du patient, avec la réalisation d'un projet pilote qui concerne les patient-e-s diabétiques et l'ouverture de celui-ci à la population neuchâteloise, l'élaboration d'une stratégie cybersanté ; le développement d'un programme d'accompagnement personnalisé aux médecins de famille intéressés à s'installer en terres neuchâteloises.
- dans le domaine des prestataires ambulatoires : la mise en œuvre sur le plan cantonal de la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) concernant l'admission et la limitation des fournisseurs de prestations ambulatoires.
- Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention : la poursuite du déploiement de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026, ainsi que la mise en œuvre des différents plans d'actions et programmes cantonaux qui en découlent, la poursuite du renforcement de la collaboration avec les communes et des travaux en lien avec la santé psychique des jeunes en lien avec les répercussions de l'épisode COVID-19, l'implication très active dans le domaine de la santé scolaire et la clarification des rôles des acteurs dans le domaine de la santé sexuelle.
- dans le domaine hospitalier et des institutions psychiatriques : la négociation d'un accord avec le groupe de cliniques privées Swiss Medical Network (SMNH) concernant les conséquences d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) datant de septembre 2021 pour ses deux cliniques neuchâteloise de la Providence et de Montbrillant ainsi que la participation à un groupe de travail avec SMNH relative à des discussions quant aux règles qui garantiront une prise en compte équitable de tous les acteurs cantonaux, publics ou privés dans le cadre de la future planification hospitalière.

- dans le domaine de l'hébergement et du maintien à domicile : la poursuite de la mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS) pour les personnes âgées ; dans le volet accueil et séjour, la mise en œuvre des nouvelles normes, notamment architecturales, permettant de moderniser à terme le parc immobilier des établissements médico-sociaux (EMS) du canton en tenant compte des besoins des résident-e-s et du personnel ; poursuite du développement et de l'amélioration de l'orientation des personnes âgées dans le réseau santé social grâce à l'AROSS ; développement des prestations de soutien aux proches aidant-e-s.
- Dans le domaine du préhospitalier : la reprise des activités de coordination, pilotage et surveillance du dispositif (centrale 144, ambulances et SMUR), le développement d'un plan d'intervention en cas d'arrêts cardiaques et de réanimations précoces en lançant un réseau de premiers répondants bénévoles, la stabilisation de l'exploitation du poste médical avancé par le SIS des Montagnes neuchâteloises, ainsi que la participation à la délégation du Conseil d'État du Canton de Vaud, responsable du pilotage stratégique des travaux de réorganisation et de gouvernance des centrales 144 de médecine de garde (CTMG) suite à la crise structurelle qui frappe la Fondation Urgences Santé (FUS) depuis décembre 2021.

L'activité du SCSP comprend aussi la réalisation de nombreuses tâches régaliennes, notamment de contrôle (par le biais de l'octroi des autorisations de pratiquer et d'exploiter) et de surveillance des institutions de soins, des professionnels de la santé et des services d'urgences médico-sanitaires (ambulances et SMUR), d'élaboration et de suivi des contrats de prestations avec les organisations subventionnées par l'État, de même que de prévention, de surveillance et de lutte contre certaines maladies transmissibles à l'humain.

Au niveau de son organisation et de son personnel, le service a mandaté une société spécialisée pour l'accompagner dans son développement organisationnel et humain. S'agissant des ressources humaines, le service s'est adjoint en particulier les compétences d'un collaborateur scientifique financier pour l'appuyer dans des travaux d'analyse financière, la mise en place de processus de gestion ainsi que le suivi des contrats de prestations, de même que d'une chargée de mission pour soutenir la direction dans la gestion de projets complexes ainsi que celle du portefeuille de projets du service (rôle de Project Management Officer (PMO)). Un poste d'analyste de données complexes (big data) impliquant l'apprentissage automatique (machine Learning) a été créé à l'initiative du SCSP au service de statistique (STAT) avec pour mission de développer les indicateurs utiles au pilotage du système de santé.

Activités et réalisations

Direction

Gestion stratégique et opérationnelle de l'épidémie de la COVID-19

- Analyse stratégique des évolutions de l'épidémie et des besoins déclenchés par l'évolution de la législation fédérale (ordonnances fédérales) ainsi que des implications sur la coordination du système et notamment la préservation des ressources hospitalières ;
- activités de support (RH, droit, finances, logistique, communication) pour permettre de faire face aux besoins spécifiques liés à la gestion sanitaire de l'épidémie de la COVID-19 dans ses différentes dimensions ;
- élaboration/Mise à jour très régulière de nombreux tableaux de bord, pour répondre aux besoins de pilotage des autorités politiques et sanitaires pendant cette période sur les plans stratégiques et opérationnels ;
- organisation/tenu d'une plateforme des principaux acteurs du système de santé permettant un flux d'information et une coordination entre le service et ces acteurs.

Politique de santé publique

- Réflexions et travaux sur la politique de santé publique cantonale 2023-2030 (définition d'une vision, d'objectifs stratégiques et opérationnels, de mesures et d'actions prioritaires).

Pilotage du système de santé

- poursuite du développement d'un cockpit santé du service, pour permettre un pilotage toujours plus large et fin du système de santé ;
- mise en place d'une plateforme d'échange formelle « Cockpit santé » entre le SCSP et le STAT pour la coordination des indicateurs de santé ;
- mise en place d'une plateforme d'échange formelle « Big Data » entre le SCSP et le STAT pour la coordination des outils de planification et des indicateurs prospectifs.

Communication

- Création d'une cellule de communication interne et externe.

Affaires extérieures

- préparation de projets de réponses pour le Conseil d'État à une dizaine de consultations fédérales sur des projets de lois ou d'ordonnances fédérales dans le domaine de la santé ;
- représentation du canton et présidence des comités de direction des trois associations intercantionales actives dans le domaine de la santé dans l'espace (BE)JUNE : l'Association pour le dépistage du cancer (ADC BEJUNE : organisation, promotion, mise en œuvre et gestion de programmes de dépistage du cancer du sein et du côlon) ; L'Association pour le développement des soins palliatifs dans l'espace BEJUNE (ADSP BEJUNE : mise en œuvre de la stratégie de soins palliatifs BEJUNE 2017-2027 et gestion d'une équipe mobile de soins palliatifs) et le Registre neuchâtelois et jurassien des tumeurs (RNJT) ; enregistrement des cas de cancer) ;
- soutien au chef de département dans la préparation des séances du comité de direction et assemblées plénières de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et des assemblées générales de différentes associations intercantionales (BE)JUNE.

Affaires légales et juridiques

- finalisation, en collaboration avec le service juridique de l'État de Neuchâtel (SJEN), d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi constituant un établissement de droit public d'orientation et de coordination du réseau socio-sanitaire Accueil Réseau Orientation Santé Social ; (AROSS) (en cours de traitement par le Grand Conseil début 2023) ;
- élaboration, en collaboration avec le SJEN, d'un projet de rapport à l'appui d'un projet de modification de la loi de santé visant à mettre en œuvre des modifications de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) (en voie de consultation auprès des milieux intéressés à la fin 2022) ;
- accompagnement de différents projets législatifs au niveau parlementaire (notamment la santé bucco-dentaire, le dossier électronique du patient) ;
- élaboration, en collaboration avec le SJEN, pour le Conseil d'État, de différentes réglementations ou modifications réglementaires (en lien avec la gestion de l'épidémie de la COVID-19, la vaccination par les pharmaciens-ne-s, le financement des établissements spécialisés, le désengorgement du RHNe, etc.).

Finances

- rédaction de plusieurs demandes de crédits complémentaires pour financer la gestion sanitaire de l'épidémie de la COVID-19, le désengorgement du RHNe, ainsi que le suivi financier des moyens engagés.

Cybersanté / Dossier électronique du patient (DEP)

- élaboration d'une stratégie en santé numérique ;
- finalisation du projet de soins coordonnés pour les patient-e-s diabétiques dans le cadre de la mise en œuvre du DEP ;
- ouverture du DEP, sous le nom de « Mon Dossier Santé », à la population ;
- mise en place de stands pour l'ouverture de « Mon Dossier Santé » afin d'assurer une présence de proximité et d'accompagner la population.

Médecin cantonal

De manière générale, l'activité du médecin cantonal et de son équipe a continué d'être impactée en 2022 par la gestion de l'épidémie de la COVID-19. La menace du MPOX et l'organisation de sa vaccination, des cas de diphtérie chez des requérant-e-s d'asile et des mesures prises après une contamination des eaux à Cortaillod ont mobilisé ce secteur. À cela est venu s'ajouter la gestion des conséquences sanitaires de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine, dans un premier temps l'accueil et prise en charge des réfugié-e-s ukrainien-ne-s, puis plus récemment l'impact de la crise énergétique sur les institutions de soins notamment. Le médecin cantonal a soutenu les travaux de l'État-major ORCCAN dans l'élaboration des stratégies de lutte contre le SARS-COV-2 et le volet sanitaire lié à l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s, dans les étapes des consultations fédérales et en répondant aux demandes des médias.

L'exercice des tâches régaliennes incombant au médecin cantonal a continué à être impacté par les conséquences de la COVID-19. Néanmoins, les activités suivantes, après priorisation, ont pu être assumées :

- surveillance des autres maladies transmissibles (autres que la COVID-19) et adaptation de l'organisation aux nouveaux défis en particulier la sécurité des données et leur digitalisation ;
- surveillance des institutions de soins et professionnels de la santé : ouverture et/ou traitement de plusieurs procédures administratives ainsi que la poursuite des activités régulières de surveillance des institutions de soins, notamment : deux retraits d'autorisation de pratiquer, dont une qui a fait l'objet d'une contestation ;
- respect du droit des patient-e-s notamment dans les demandes de levée du secret professionnel ;
- gestion du contentieux ainsi que traitement de plaintes concernant le respect du droit des patient-e-s.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le médecin cantonal a entrepris en 2022 des projets de réorganisation et d'adaptation à la fois aux nouveaux défis et aussi en lien avec son départ en retraite prévu mi-2023.

Pharmacienne cantonale

De manière générale, l'activité de la pharmacienne cantonale et de son équipe a également continué d'être impactée en 2022 par la gestion de l'épidémie de la COVID-19 dans ses domaines de compétence selon les législations fédérale et cantonale en la matière, notamment dans la gestion de l'approvisionnement en vaccins, de la vaccination de la population et de la validation ainsi que du contrôle des centres de tests de dépistage SARS-COV-2.

De ce fait, l'exercice de ses tâches régaliennes a été la priorité notamment en matière d'inspections, et l'activité peut être résumée comme suit :

- 3 inspections d'entreprises ;
- 3 inspections de laboratoires d'analyses dont une a débouché sur une décision de retrait d'autorisation prise à titre superprovisionnel fin 2022 et qui doit être confirmée par une décision finale en 2023 ;
- dont une a débouché sur un retrait d'autorisation ;
- 13 inspections de pharmacies publiques ;
- 33 inspections de pharmacies d'institutions ;
- 21 inspections de cabinets dentaires.

Dans le contexte décrit ci-dessus, hormis le projet de modifications de la Loi de santé suite à l'entrée en vigueur des modifications de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPTh), aucun projet particulier n'a été développé par la pharmacienne cantonale en 2022.

Préhospitalier

- mise en place d'un réseau cantonal de premiers répondants bénévoles ;
- stabilisation de l'exploitation du poste médical avancé par le SIS des Montagnes neuchâteloises ;
- accompagnement des travaux des communes du Val-de-Ruz et Val-de-Travers en vue de la réunion des services d'ambulances ;
- implication dans le pilotage stratégique des travaux de réorganisation et de gouvernance des centrales 144 de médecine de garde (CTMG) menés par le canton de Vaud.

Promotion de la santé et prévention

- poursuite de la mise en œuvre par l'Office de promotion de la santé (OPSP) de ses principaux Programmes d'action cantonaux (PAC) : alimentation, activité physique, santé psychique et 65+ ans, ainsi que le Programme cantonal et prévention du tabagisme (PCPT). Le PAC est soutenu par Promotion Santé Suisse et le PCPT par le fonds de prévention du tabagisme, tous les deux pour la période 2021-2024. Cela représente au total plusieurs dizaines de projets de promotion de la santé qui sont complémentaires entre eux ;
- mise en place, en parallèle, de mesures renforcées en matière de promotion de la santé psychique, elle-même mise à mal par la pandémie : formation de plusieurs corps de métier, prévention du burn-out, prévention du suicide, conceptualisation d'une exposition sur la santé mentale à l'attention des jeunes, groupe de réflexion avec les établissements du post-obligatoire, coaching « santé mentale » pour les professionnels des centres d'animation socio-culturels, etc ;
- poursuite de la collaboration très fructueuse avec les communes en matière de promotion de la santé, notamment la Conférence des directeurs communaux (CDC) Santé : lancement d'un appel à projets et soutien apporté à neuf nouveaux projets de promotion de la santé communaux, poursuite du projet proche de son aboutissement Reliages sur l'isolement social des seniors avec un forum participatif en septembre, dont l'évaluation est par ailleurs très positive ;
- poursuite active dans le domaine de la santé scolaire, notamment la gestion de plusieurs groupes de travail visant à améliorer la coordination et l'efficacité dans le terrain, participation à l'élaboration du programme cantonale de prévention et de promotion de la santé à l'école, finalisation du dossier santé électronique de l'élève ;
- réalisation de nombreuses prestations de promotion de la santé au travers de la conclusion et du suivi de contrats de prestations ou de partenariats avec des acteurs de terrain, parmi lesquels nous pouvons mentionner, par exemple, la Croix-Rouge Neuchâteloise (consultations infirmière petite enfance, Femmestisch), Générations Sexualités Neuchâtel, les centres de santé sexuelle et planning familial, Infoentraide, l'ANAAP, la Ligue contre les rhumatismes, la Ligue contre le cancer, Fourchette verte, le CNP, Stop suicide, le Centre d'information et de prévention du tabagisme, Récif, IdéesSport (Midnight Sport, Open Sunday, Mini Move), Astrame, l'EPER, Médecins du monde (PASS) et bien d'autres encore ;
- poursuite par l'OPSP de son rôle-clé dans la mise en réseau cantonale et la recherche de synergies et de coopération entre les partenaires de son domaine d'activité. Principales concrétisations : animation des plateformes d'échange en matière de promotion de la santé (réseau suicide ou 65+ par exemple), présidence des commissions cantonales de promotion de la santé, de santé mentale et de santé scolaire, mise sur pied de différentes formations, organisation de la Séance des partenaires de la promotion de la santé et du colloque cantonal Promotion de la santé sur le thème « Rire c'est du sérieux. Comment les émotions positives participent à la promotion de la santé » réunissant une septantaine de personnes. L'office collabore avec pas loin d'une centaine d'organisations différentes, y compris au niveau intercantonal et national. L'État de Neuchâtel assure par ailleurs la présidence de l'Association suisse des délégué-e-s à la promotion de la santé.

Prestataires ambulatoires

- poursuite par l'Office des prestataires ambulatoires (OPAM) des rencontres avec les autorités communales pour thématiser la problématique de la relève de la médecine de premier recours sur leur territoire ;
- participation aux séances organisées par les instances fédérales en vue de la concrétisation des nouvelles compétences des cantons en matière d'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'AOS ;
- participation aux séances intercantionales et fédérales portant sur la mise en œuvre de la nouvelle législation relative à la limitation de l'admission de médecins fournissant des prestations ambulatoires à la charge de l'AOS ;
- traitement des demandes d'autorisation de pratiquer et d'admission à pratiquer à charge de l'AOS (plus seulement pour les médecins, mais pour tous les autres fournisseurs de prestations). L'instruction de ces demandes a conduit :
 - à la délivrance d'autorisations de pratiquer à environ : cent médecins - dont trente renouvellements à des médecins ayant septante ans ou plus, quinze médecins-dentistes - dont deux renouvellements, vingt-quatre psychologues-psychothérapeutes - dont trois renouvellements à des psychologues-psychothérapeutes ayant septante ans ou plus, vingt-cinq infirmier-ière-s, trois opticien-ne-s qualifié-e-s et un opticien-ne-s diplômé-e-s ou optométristes, dix logopédistes-orthophonistes, quinze physiothérapeutes, quatre ergothérapeutes, deux sages-femmes, deux diététicien-ne-s, trois pédicures-podologues, quatre ostéopathes, trois hygiénistes-dentaires, trois chiropraticiens ;
 - au refus d'octroi d'autorisations de pratiquer à deux médecins et au refus de deux demandes d'admission à pratiquer à charge de l'AOS pour des médecins ;
 - à la vérification des déclarations pendant 90 jours dans le canton pour les titulaires d'autorisations de pratique délivrées dans un autre canton pour dix médecins, trois médecins-dentistes, un-e infirmier-ère, un hygiéniste dentaire, un psychologue-psychothérapeute, deux opticiens ou optométristes,
 - à la délivrance de décisions d'admissions à facturer à l'assurance obligatoire des soins (AOS) à vingt-cinq médecins, cinq médecins-dentistes, cent-dix psychologues-psychothérapeutes, quinze infirmier-ère-s, cinq physiothérapeutes, trois ergothérapeutes, trois sages-femmes, cinq diététicien-ne-s, neuf pédicures-podologues, un-e neuropsychologue, dix organisations de fournisseurs de prestations ;
 - la délivrance d'autorisations de pratiquer à environ 300 médecins-assistant-e-s, renouvellements compris, deux chiropraticien-ne-s-assistant-e-s.

Hôpitaux et institutions psychiatriques

- adoption par le Conseil d'État du rapport concernant la planification hospitalière neuchâteloise 2023 - 1ère partie : actualisation de l'évaluation des besoins – exercices 2023 et suivants, élaboré par le service.
- réarticulation des travaux sur les conditions – cadre et le projet de loi portant modification de la loi de santé dans le cadre des travaux de planification hospitalière 2023 – 2030 suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) C-7071/2015 concernant le recours contre la liste hospitalière neuchâteloise 2016-2022 ;
- mise en place d'un instrument de régulation du nombre de prestations hospitalières électives et fixation de nouvelles limitations de volumes maximaux de prestations, en lien avec le traitement des conséquences dues à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) C-7071/2015 ;
- mise en œuvre du traitement politico-administratif des options stratégiques 2023 – 2030 du CNP (et notamment conduite de la procédure de consultation auprès des partenaires du réseau socio-sanitaire neuchâtelois) ;
- poursuite des travaux d'identification et de valorisation des prestations d'intérêt général (PIG) pour le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ;
- participation à l'échange de données sur les coûts des hôpitaux de la de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) portant sur la livraison des données de coûts des hôpitaux 2021 en vue de la détermination des hôpitaux efficaces d'après la LAMal ;
- participation aux travaux intercantonaux portant sur la concrétisation de la réglementation « ambulatoire avant stationnaire » ainsi qu'à ceux concernant les groupes de prestations du domaine de la réadaptation ;
- traitement de demandes d'approbation de tarifs LAMal ;
- traitement d'une demande urgente de fixation de tarif Swiss DRG entre RHNe et CSS pour 2018 et pour les années 2019 et suivantes ;
- traitement d'une demande complexe de fixation d'un tarif provisoire pour les prestataires psychologues psychothérapeutes.

Maintien à domicile et hébergement médico-social

- adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), ainsi que d'une révision de la loi NOMAD et de loi de santé, dans le cadre d'un rapport sur la planification médico-sociale, élaborés par le service, en collaboration avec le SJEN (21.021) ;
- élaboration d'un projet de loi et d'un rapport (22.021) créant un établissement autonome de droit public pour l'orientation des personnes âgées dans les domaines sanitaires et sociaux (LAROSS) ;
- mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASl), du règlement d'exécution de la loi sur le financement des EMS (RLFinES) et de la directive départementale relative aux infrastructures des établissements spécialisés ;
- préparation et adoption par le Conseil d'État d'une révision de l'arrêté fixant les tarifs de soins de longue durée dispensés en EMS, consécutive aux modifications apportées à la LAMal et relative au matériel liste des moyens et appareils (LiMA) ;
- préparation et adoption par le Conseil d'État de la liste LAMal 2023 des établissements médico-sociaux, autorisés à pratiquer à charge de l'assurance-maladie ;
- promotion et labellisation d'appartements avec encadrement ;
- promotion au niveau cantonal de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) ;
- organisation de la journée intercantonale des proches aidant-e-s (octobre) ;
- instruction des demandes d'autorisation d'exploiter d'organisations de soins à domicile ;
- élaboration et suivi des contrats de prestations avec les différents partenaires ;
- pilotage des travaux visant à la mise en œuvre et à l'exploitation d'une comptabilité analytique par mission standardisée pour les EMS ;
- révision des expertises immobilières des EMS visant à calculer les prestations « loyer » au 1er janvier 2023 ;
- dans le cadre de la fluidification générale de réseau : organisation régulière de rencontres entre le RHNe et l'AROSS et monitoring systématique du nombre de lits C au RHNe ;
- travaux relatifs au financement par prestations de NOMAD, puis attribution et accompagnement d'un mandat externe (suivi de la réponse à la motion NOMAD 18.021).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'491'914	1'739'186	11'499'344	+9'760'158	+561.2%	-3'992'570	-25.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'009'363	507'000	526'851	+19'851	+3.9%	-482'512	-47.8%
43 Revenus divers	10'163'129	120'186	6'325'103	+6'204'917	+5'162.8%	-3'838'027	-37.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'219'422	1'012'000	4'547'391	+3'535'391	+349.3%	+327'969	+7.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	100'000	100'000	100'000	0	0.0%	0	0.0%
Charges d'exploitation	420'956'367	365'007'522	423'390'119	+58'382'597	+16.0%	+2'433'752	+0.6%
30 Charges de personnel	9'149'930	6'044'328	7'470'063	+1'425'735	+23.6%	-1'679'867	-18.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	15'571'193	2'581'075	5'946'740	+3'365'665	+130.4%	-9'624'452	-61.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	420'652	553'439	538'265	-15'174	-2.7%	+117'613	+28.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	395'304'007	355'069'101	408'491'165	+53'422'064	+15.0%	+13'187'158	+3.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	510'585	759'579	943'885	+184'306	+24.3%	+433'300	+84.9%
Résultat d'exploitation	-405'464'453	-363'268'336	-411'890'774	-48'622'438	-13.4%	-6'426'321	-1.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-405'464'453	-363'268'336	-411'890'774	-48'622'438	-13.4%	-6'426'321	-1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-405'464'453	-363'268'336	-411'890'774	-48'622'438	-13.4%	-6'426'321	-1.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	43.00	52.00	41.00	-11.00	-21.2%	-2.00	-4.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	33.40	41.70	32.50	-9.20	-22.1%	-0.90	-2.7%

Commentaires

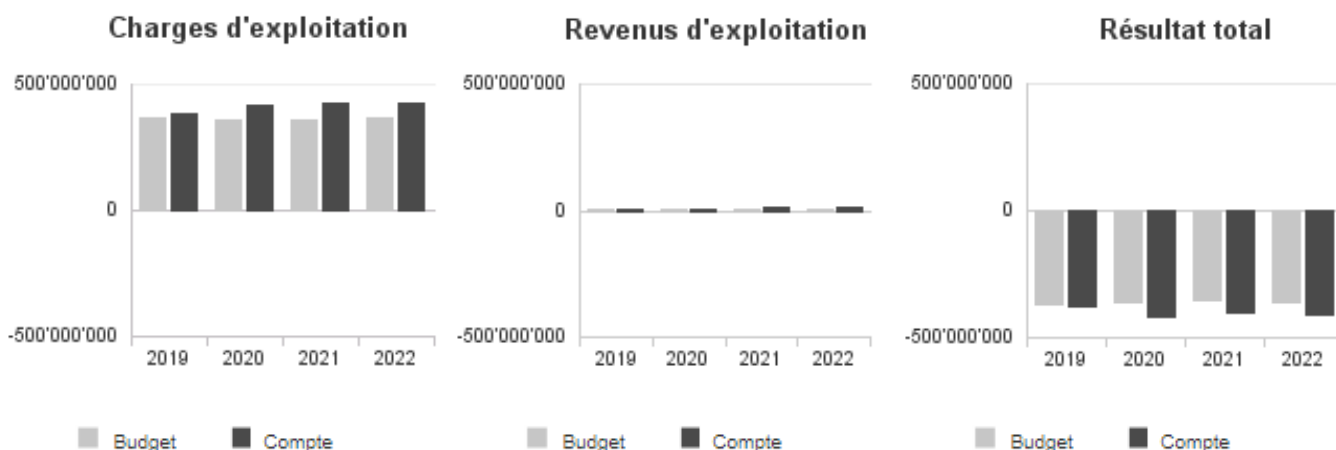
Les revenus d'exploitation sont largement supérieurs au budget et inférieurs aux comptes de l'année 2021 en raison du COVID-19 pour CHF 2,3 millions (participation de la Confédération à la vaccination et aux tests en entreprise) et de dissolutions de provisions pour CHF 6,2 millions. Le service a massivement renforcé la cellule COVID, initialement budgétée à 8.3 EPT, les effectifs ont varié de 50 personnes en début d'année à 12 en fin d'année. Les crédits supplémentaires ont été demandés en cours d'année pour absorber ce dépassement.

La COVID-19 a par ailleurs nécessité des dépenses importantes (CHF 4,5 millions) dans le domaine des biens, services et autres charges d'exploitation, spécialement en mandats (exploitation des centres de vaccination ou du traçage) et en matériel médical (matériel de protection, de nettoyage, achat de tests). Les autres dépenses dans ce domaine ont été limitées par les effets des restrictions sanitaires en début d'année, compensant en partie la charge COVID.

Les charges de transfert sont supérieures au budget de près de CHF 53,4 millions. La création de provisions explique CHF 46,8 millions pour des litiges, des indemnités COVID ainsi que la prise en charge du déficit de certaines institutions en raison de la crise du système sanitaire. Les dépenses dans le domaine de la planification médicosociale sont supérieures de CHF 0,5 million principalement en raison d'augmentation de dépenses d'intensité dans les soins à domicile. Dans le domaine hospitalier, la part cantonale aux prestations stationnaires dépasse le budget pour CHF 5,5 millions. D'autres coûts dans le domaine hospitalier, notamment des indemnités COVID pour les années précédentes sont supérieurs au budget pour environ CHF 3 millions, partiellement compensés par d'autres charges de subventions.

Les effectifs du service sont inférieurs au budget 2022 en raison de la classification des effectifs COVID (dans les effectifs du budget mais hors effectif aux comptes) et des vacances de poste.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	503'394	766'250	581'627
Coûts salariaux et de structure	1'076'977	1'914'187	1'354'975
Coûts des services centraux	105'487	202'607	213'971
Revenus	716'150	493'000	652'180
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	969'709	2'390'044	1'498'394

Commentaires

Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont cofinancées par la Confédération. Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé et certains événements liés n'ont pas été aussi importants que budgétés en raison de la pandémie. Néanmoins la reprise des activités s'est fait sentir en 2e partie d'année, il en résulte des dépenses plus élevées qu'en 2021. À noter que des coûts salariaux et de structure ont été imputés dans ce groupe de prestations au budget par erreur, il en résulte un écart dans toutes les prestations du service entre le budget et les comptes.

Autorisation, renouvel. et refus d'auto. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	366	0	2'259
Coûts salariaux et de structure	832'688	618'968	1'052'834
Coûts des services centraux	87'056	65'516	167'672
Revenus	207'911	180'000	218'745
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	712'200	504'484	1'004'019

Commentaires

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnels de santé ou d'exploiter pour les institutions ainsi que de les renouveler ou de les refuser. L'activité est en augmentation dans ce domaine, il en résulte une augmentation des revenus notamment. Ces prestations sont facturées. L'augmentation des coûts salariaux s'explique principalement par les clés de ventilations de ces charges, basées sur les heures prestées en 2022.

Surveillance (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	90'635	98'000	102'692
Coûts salariaux et de structure	1'175'616	1'781'862	1'366'971
Coûts des services centraux	123'080	188'601	218'336
Revenus	468'778	323'000	286'448
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	920'553	1'745'463	1'401'552

Commentaires

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Certains coûts (mandats) ont été budgétés de manière globale, sur un centre de coûts et dépensés de manière spécifique et donc affectés à une prestation. Les revenus correspondent aux remboursements de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur.

Planification (LAMal) (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	2'693
Coûts salariaux et de structure	148'476	355'700	164'200
Coûts des services centraux	15'606	37'649	26'111
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	164'082	393'349	193'003

Commentaires

L'État a un rôle de planificateur dans le domaine hospitalier et médico-social. En 2022, les travaux se sont poursuivis pour la planification hospitalière ainsi que dans le secteur des EMS.

Contrat et financement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	81'044	45'000	100'354
Coûts salariaux et de structure	593'523	640'939	642'448
Coûts des services centraux	61'935	67'840	104'826
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	736'502	753'779	847'628

Commentaires

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service mobilise essentiellement des ressources humaines. Les charges directes sont des mandats dans le domaine des urgences et des aides individuelles pour les résidents en EMS.

Tarifification (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	77'211	162'345	72'367
Coûts des services centraux	8'163	17'184	11'833
Revenus	1'000	0	14'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	84'375	179'528	70'200

Commentaires

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Sytème Santé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	255'775	449'000	236'966
Coûts salariaux et de structure	1'015'802	2'460'946	1'244'432
Coûts des services centraux	103'955	260'477	198'007
Revenus	9'280	4'000	2'808
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'366'252	3'166'423	1'676'597

Commentaires

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés. Les activités COVID ayant diminué en 2022, le service a pu consacrer du temps supplémentaire par rapport à 2021.

Médias (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	36'949	12'449	10'918
Coûts des services centraux	3'965	1'317	1'865
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	40'914	13'766	12'784

Commentaires

Le service est amené à communiquer auprès de la population.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Cybersanté	0	450'000	395'000
EMS - autres subventions	1'036'085	550'000	555'000
EMS - part aux soins	47'256'768	42'200'000	47'112'438
EMS - subventions à l'activité	19'044'183	24'295'000	21'388'371
Formation santé	419'806	300'000	196'356
Maintien à domicile - part aux soins	16'954'503	17'840'000	16'587'784
Maintien à domicile - subventions	26'162'788	3'235'000	3'808'043
Prestation hosp.	182'886'348	171'510'000	174'973'908
Prestations d'intérêt général	47'763'425	84'920'000	107'228'136
Prest. intérêt gén. - CNP	18'538'159	0	0
Prest. intérêt gén. - Hors canton	135'297	0	0
Prévention et promotion santé	2'270'738	2'760'500	1'480'041
Soins palliatifs	541'222	560'000	469'746
Urgences	2'332'016	2'611'000	2'364'477
Total charges (+) / revenus (-) nets	365'341'338	351'231'500	376'559'301

Commentaires

Dans le domaine des EMS, la part aux soins est supérieure au budget de CHF +4,9 millions mais légèrement inférieure aux comptes 2021, les EMS ayant retrouvé une activité normale et des lits supplémentaires ayant été ouverts. Les autres charges en EMS sont globalement maîtrisées et compensent en partie la part aux soins. La formation des médecins en cabinet privé se développe avec de nouvelles places de formation, le montant 2022 est inférieur au budget et aux comptes de l'année précédente en raison du jeu des transitoires. Les prestataires privés de soins à domicile ont augmenté leur part de marché (CHF +0,5 millions). Le groupe de prestations "Maintien à domicile - part aux soins" comprend également la part aux soins de NOMAD dès

les comptes 2021. La participation aux prestations hospitalières est supérieure de CHF 3,4 millions dont CHF 10 millions à RHNe comme prévu lors de la demande de crédit supplémentaire à l'automne 2022. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées, le dépassement du budget résultant de la création de provisions. Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, les projets dans le domaine de la santé scolaire ont été reportés en raison de la pandémie. Les charges dans le domaine des urgences sont maîtrisées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-560	0	-660
Total charges (+) / revenus (-) nets	-560	0	-660

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Constitution et certification e-health	Clôturé	1'487'031	0	1'487'031	0	0	0	762	0	762
*Coronavirus	En cours	20'188'587	3'468'718	16'719'869	2'500'000	0	2'500'000	6'964'111	2'338'440	4'625'671
*COVID - Aides aux partenaires	En cours	24'861'627	7'102'643	17'758'985	0	0	0	29'429'702	5'592'182	23'837'521
Infrastructures EMS	A solliciter	0	0	0	2'800'000	0	2'800'000	0	0	0
Mise en œuvre de la loi RHNe	Clôturé	2'659	0	2'659	0	0	0	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	254'011	0	254'011	150'000	0	150'000	199'376	0	199'376
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	390'000	0	390'000	0	0	0
Total		46'793'915	10'571'361	36'222'554	5'840'000	0	5'840'000	36'593'951	7'930'621	28'663'330

Commentaires

Le projet "Constitution et certification e-health" voté par le Grand Conseil en septembre 2017, a été clôturé. Le montant de CHF 762 correspond à d'erreurs d'imputation d'heures de travail.

Le crédit "Coronavirus" a permis au SCSP de renforcer ses effectifs, acheter du matériel médical, mettre en place des centres de tri/tests, les centres de vaccination et mettre en place la surveillance épidémiologique avec des enquêtes d'entourage. Les recettes proviennent de la revente de matériel de protection ainsi que la participation de la Confédération à la vaccination et aux tests en entreprise. Le crédit "COVID - Aides aux partenaires" correspond aux montants estimés par les institutions comme les coûts relatifs au COVID-19. Les revenus correspondent à la dissolution de la provision du même acabit de 2020 et 2021. Le projet "PI-études invest. futurs" permet de préparer la mise en œuvre du projet "Infrastructures EMS".

Des projets ont été retardés par la pandémie (infrastructures EMS, PI-réformes).

1.7.8. Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques et le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il assure la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le service est le référent de l'État en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en œuvre des lois fédérales et cantonales et de la concrétisation des objectifs en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service ont été les suivants :

- projet VitamiNE, impacts au SBAT en tant que service central et transverse ;
- contrainte financière limitant le niveau d'entretien ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites et qui mérite d'être rationalisée ;
- mouvements importants de services au sein de l'administration cantonale impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- succession des différentes crises (covid, énergie, Ukraine) ;
- difficultés en lien avec la situation géopolitique (fournitures de matériaux, prix de l'énergie et disponibilités des entreprises) ;
- préoccupations environnementales au premier plan (énergie, amiante, sismique, etc) dans les réalisations immobilières ;
- changement d'échelle du service (multiplication des projets et dossiers) ;
- impacts des politiques de santé (PMS) et de la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Les défis auxquels le service des bâtiments a été confronté en 2022 peuvent être divisés en deux catégories, à savoir :

À court et moyen terme, liés au compte de résultats

- amélioration de l'entretien courant des bâtiments en intégrant l'entretien lourd ;
- révision des contrats avec les fournisseurs d'énergie et d'eau ;
- analyse pour la mise en place d'une stratégie en cas de délestage (énergie électrique) ;
- recherche de surfaces et leurs aménagements (Ukraine et santé) ;
- poursuite de la politique d'aide au logement (aide à la pierre).

Stratégiques à long terme, liés aux investissements

- réalisation des travaux d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale : rapport 19.003 ;
- premières opérations d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État (rapport du Conseil d'État 19.019), les premiers bâtiments concernés étant le Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et le bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle ;
- organisation des concours d'architecture relatifs aux crédits d'étude pour un nouveau bâtiment universitaire à Neuchâtel et un centre pour le regroupement des Archives de l'État et de la Ville de La Chaux-de-Fonds ;
- soutien aux maître d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements d'utilité publique et en particulier dédiés aux appartements avec encadrement pour répondre aux objectifs de la planification médico-sociale ;
- réponses aux préoccupations liées à la consommation de chaleur au travers du crédit cadre 'Programme d'assainissement du patrimoine immobilier' ;
- réponses aux nouvelles exigences liées à l'adoption de la loi sur l'énergie (LCEN), notamment une économie de 20% de la consommation énergétique d'ici 2030 au plus tard (LCEN art 5, al. 5).

Activités et réalisations

L'année 2022 a été très riche au niveau des grands projets notamment avec l'organisation d'un concours d'architectures pour le projet d'importance UniHub visant à la réalisation d'un bâtiment universitaire (rapport 20.015) et d'un autre pour le centre des archives et du patrimoine (rapport 20.051). Le projet d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean Piaget (rapport 21.015) est quant à lui en phase de réalisation.

Dans le giron du crédit-cadre sur l'assainissement du patrimoine de l'État, il faut mentionner l'organisation des mandats d'études parallèles (MEP) pour la restauration du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et l'assainissement du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle.

Parallèlement, les projets du centre forestier et du centre des déchets carnés de Montmollin ont été menés à terme par l'inauguration de ces deux centres. De son côté, le chantier du data-center des Cadolles à Neuchâtel est en cours. Quant au regroupement et à l'optimisation du logement des autorités judiciaires, les travaux concernant le Tribunal cantonal à Neuchâtel sont terminés et la planification du Tribunal régional des Montagnes neuchâteloises à la Chaux-de-Fonds est en cours.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'Etat a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Hormis l'entretien courant, le domaine Entretien a mené à bien des travaux d'entretien lourd, portés au compte des investissements, dont des travaux d'équipements et installations en lien avec la santé, l'environnement et la sécurité, notamment la réfection de la toiture du bâtiment des Thuyas sur le site de Perreux, l'agrandissement du poste de police au Landeron et l'étude du projet de transformation de l'accueil du BAP à Neuchâtel.

L'analyse du patrimoine pour définir la planification de l'entretien a été effectuée. La mise en œuvre de mesures visant l'optimisation des consommations dans plusieurs bâtiments cantonaux est en cours.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2022, notamment la conclusion des baux et des droits d'emption dans le cadre du programme Vitami.ne (bâtiments des Docks à La Chaux-de-Fonds et de Tivoli à Neuchâtel) ainsi que la promesse d'acquisition du terrain complémentaire du bien-fonds destiné au Centre archives et patrimoine (CAP), rue du Commerce 100 à La Chaux-de-Fonds. La Commission du logement de l'administration (CLA) a traité une douzaine de demandes de logement de l'administration en particulier le réaménagement de locaux au BAP pour les besoins de la police, l'aménagement de salles de conférence au SEMP et au SBAT. Des appels d'offres importants ont été effectués pour la commande de mobilier dans le cadre de Vitami.ne dont le crédit supplémentaire adopté en 2022 (cf OORG) permettra non seulement de finaliser le projet de regroupement de l'administration dans une approche élargie mais laisse entrevoir une solution satisfaisante pour la localisation future des autorités judiciaires (tribunal d'instance sur le littoral).

Le domaine Exploitation a repris l'exploitation des sites de tous les centres de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Le suivi ainsi que la mise en place de mesures d'optimisation et de diminution des consommations d'eau et d'énergie se poursuit dans le cadre du programme Energo ou encore dans celui des conventions d'objectifs universelles (COU) et des analyses de consommations (ACE). Les mesures consécutives à l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie (LCEn) et de son règlement d'application (RELCEn) sont en cours d'analyse et de préparation. L'établissement des étiquettes du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) se poursuit. Dans le cadre de la pénurie énergétique, le domaine Exploitation a participé à la mise en place des directives du Conseil d'Etat limitant la consommation d'énergie électrique et thermique.

L'office du logement a organisé en 2022 les journées du logement des offices du logement latins avec une délégation de la Confédération. Deux exemples de la politique de logement neuchâtelois leur ont été présentés ; la coopérative d'habitants d'En Face à Neuchâtel et les appartements avec encadrement d'utilité publique à St-Aubin construit par la fondation de l'ancien hôpital de la Béroche. Une visite de l'emplacement du futur gros projets d'Ensemble Gouttes d'Or prévu à Monruz (logements d'utilité publique et PPE) était également au programme.

L'office du logement a organisé une quantité importante de portes ouvertes de divers projets d'appartements avec encadrement labélisés, qu'ils soient privés ou d'utilité publique, afin de faire connaître à la population ces nouvelles structures qui permettent de repousser voire d'éviter l'institutionnalisation. Une nouvelle collaboratrice a été engagée pour remplacer le départ en retraite de la titulaire actuelle en janvier 2023.

Par ailleurs, le service a été fortement impliqué dans la recherche et la mise à disposition de locaux en faveur de la population ukrainienne ainsi que par la crise énergétique (mise en place des procédures en cas de délestage). Face à l'importante augmentation des prestations à délivrer, un certain nombre d'engagements ont été nécessaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	44'607'510	49'461'493	49'136'404	-325'089	-0.7%	+4'528'895	+10.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'330'924	1'883'600	1'433'713	-449'887	-23.9%	+102'789	+7.7%
43 Revenus divers	1'531'216	1'771'416	1'720'670	-50'746	-2.9%	+189'454	+12.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	264'738	24'500	24'039	-461	-1.9%	-240'698	-90.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	41'480'632	45'781'977	45'957'982	+176'004	+0.4%	+4'477'350	+10.8%
Charges d'exploitation	63'433'569	72'845'160	69'643'137	-3'202'023	-4.4%	+6'209'568	+9.8%
30 Charges de personnel	8'169'281	11'313'589	10'106'494	-1'207'095	-10.7%	+1'937'212	+23.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	32'267'082	36'586'301	35'330'690	-1'255'611	-3.4%	+3'063'608	+9.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'996'735	23'300'604	22'514'281	-786'324	-3.4%	+3'517'546	+18.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	214'040	391'000	280'777	-110'223	-28.2%	+66'737	+31.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'786'431	1'253'666	1'410'897	+157'230	+12.5%	-2'375'535	-62.7%
Résultat d'exploitation	-18'826'059	-23'383'667	-20'506'733	+2'876'934	+12.3%	-1'680'673	-8.9%
44 Revenus financiers	19'273'886	17'853'801	19'237'950	+1'384'149	+7.8%	-35'937	-0.2%
34 Charges financières	2'475'215	300'000	645'604	+345'604	+115.2%	-1'829'612	-73.9%
Résultat de financement	16'798'671	17'553'801	18'592'346	+1'038'545	+5.9%	+1'793'675	+10.7%
Résultat opérationnel	-2'027'388	-5'829'866	-1'914'387	+3'915'479	+67.2%	+113'002	+5.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	32'630	+32'630	--	+32'630	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	32'630	+32'630	--	+32'630	--
Résultat total	-2'027'388	-5'829'866	-1'881'757	+3'948'110	+67.7%	+145'632	+7.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	93.00	137.00	118.00	-19.00	-13.9%	+25.00	+26.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	72.64	103.22	93.91	-9.32	-9.0%	+21.26	+29.3%

Commentaires

Revenus d'exploitation

Pour la rubrique **42 "Taxes"**, l'écart est lié à une évaluation trop optimiste de la refacturation des charges du site de Perreux qui n'a pas été réalisée en raison de l'affectation des surfaces aux réfugiés Ukrainiens. La refacturation de ces surfaces au service des migrations intervient par la rubrique 49 "Imputations internes".

Charges d'exploitation

Groupe **30 - Charges salariales**, diminution de CHF -1,2 million lié aux engagements différés en cours d'année et aux reports d'engagements sur 2023 de +9.3 EPT dont -8.2 EPT dans le domaine exploitation, +0.9 EPT à l'office du logement et -2 EPT dans les domaines projets et administratif.

Groupe **31 - Biens, services et autres charges d'exploitation**, la diminution de CHF 1,25 million s'explique d'une part par l'impact de la reprise de la gestion complète du site de Perreux en 2022, par la variation des baux à loyer et des décomptes de charges, la fluctuation des contrats et par la modification de la planification des déménagements du programme VitamiNE pour CHF -2,37 millions. D'une autre part par les coûts liés aux cas de sinistre qui ne sont pas budgétés, l'augmentation de l'énergie plus élevée que la prévision budgétaire 2022, l'entretien lié à la crise Ukrainienne, les fortes demandes des charges d'aménagements intérieurs et de mobilier et les remplacements de conciergerie supérieurs au budget pour CHF +1,12 million.

Groupe **33 - Amortissements**, la diminution de CHF -786'000 est expliquée principalement par les investissements non réalisés en raison des reports de projets ainsi que les adaptations des dates de mise en service.

Groupe 36 - **Charges de transfert**, l'écart de CHF -110'000 est principalement lié à une diminution des charges de subventions pour les études de faisabilité en raison du nombre de projets inférieurs aux prévisions.

Groupe 39 - **Imputations internes**, l'augmentation de CHF 157'000 est principalement liée à l'écart statistique RH ainsi qu'à des travaux non prévus au SSCM et la conciergerie à l'école des métiers de la terre et de la nature de Cernier non budgété.

Résultat opérationnel

Groupe 44 - **Revenus financiers**, l'augmentation de CHF +1,4 millions est liée à la variation des baux à loyer et des décomptes dont une augmentation importante de l'occupation des locaux du site de Perreux non connu au moment du budget.

Groupe 34 - **Charges financières**, l'augmentation est liée principalement à l'amortissement extraordinaire de la tribune PF sis sur le champs de la Favière à Noiraigue en prévision de sa démolition ou de sa cession à la commune.

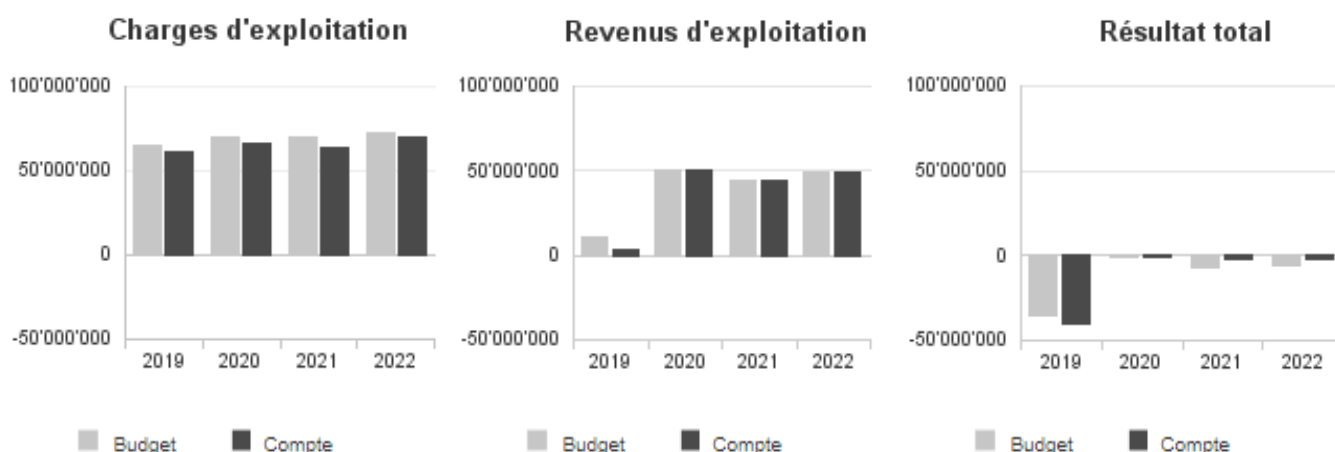
Résultat extraordinaire

Groupe 48 - **Revenus extraordinaires**, l'augmentation de CHF +33'000 est liée au prélèvement à la réserve du PF suite à la vente du terrain et du bâtiment "Les Meules" aux Verrières.

Personnel

- 2 EPT administratif, engagement prévu lié au surcroît de travail administratif et financier ainsi qu'à l'augmentation du portefeuille de projets, engagements prévus en 2023
- +0.9 EPT administratif, engagement en décembre 22 pour un tuilage en raison du départ en retraite de la seule collaboratrice de la cheffe de l'office du logement
- 8.2 EPT Exploitation prévu au budget, postes vacants (maladies, importante rotation du personnel, départs en retraite)

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et Projet (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	595'500	10'000	48'407
Coûts salariaux et de structure	446'845	992'980	1'063'205
Coûts des services centraux	154'024	121'701	121'818
Revenus	4'800	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	490'151	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	701'418	1'124'681	1'233'431

Commentaires

Pour les charges directes, l'augmentation est liée à la CLA pour les déménagements des autorités judiciaires. Le budget a été attribué au domaine immobilier (responsable de la CLA). La légère augmentation des coûts salariaux et de structures s'expliquent principalement par un nombre d'heures valorisées sur prestations supérieur à la prévision. Le revenu de la facturation des services centraux n'est pas imputé au domaine stratégie et projets car ce même domaine n'entre pas dans le calcul des forfaits.

Entretien (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	5'759'823	7'260'300	8'108'140
Coûts salariaux et de structure	1'237'563	2'172'083	1'560'730
Coûts des services centraux	154'024	109'065	109'182
Revenus	651'030	102'600	362'056
Revenus de la facturation des services centraux	366'571	7'247'399	5'295'018
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'133'810	2'191'449	4'120'978

Commentaires

L'augmentation des charges directes est principalement liée aux cas de sinistres (remboursements de l'assurance sont comptabilisés en revenus), à des primes ECAP légèrement supérieures au budget ainsi qu'aux travaux de remise en état des bâtiments affectés aux réfugiés ukrainiens (Perreux et Couvet), dépassement de crédit compensé par le crédit Ukraine.

L'écart des coûts salariaux et de structure s'explique notamment par la diminution des amortissements en raison de l'adaptation des dates de mise en service ainsi qu'une plus petite part d'heures valorisées sur les prestations.

L'augmentation des revenus est principalement liée aux remboursements des cas de sinistres qui ne sont pas prévus au budget. L'écart des revenus de la facturation des services centraux s'explique notamment par le paramétrage des répartitions analytiques adaptés au réel.

Exploitation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	10'508'812	11'207'000	10'250'019
Coûts salariaux et de structure	5'523'275	6'162'503	5'569'758
Coûts des services centraux	154'024	190'370	190'428
Revenus	1'011'158	1'073'000	1'292'679
Revenus de la facturation des services centraux	12'776'374	18'773'825	12'973'962
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'398'580	-2'286'952	1'743'564

Commentaires

La diminution des charges directes s'explique notamment par une prévision trop importante suite à la reprise de la gestion complète du site de Perreux en 2022. L'écart des coûts salariaux et de structure est principalement lié aux charges salariales inférieures au budget (engagements en cours d'année et échelons médians pour postes au budget).

L'augmentation des revenus s'explique par certaines refacturations internes pour lesquelles le budget est affecté au domaine immobilier. L'écart des revenus de la facturation des services centraux s'explique notamment par le paramétrage des répartitions analytiques adaptés au réel.

Immobilier (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	16'151'232	17'666'001	16'886'447
Coûts salariaux et de structure	20'335'916	22'048'730	21'780'811
Coûts des services centraux	154'024	67'796	67'874
Revenus	16'750'846	16'322'801	17'311'452
Revenus de la facturation des services centraux	26'885'588	18'772'754	26'464'147
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-6'995'261	4'686'972	-5'040'467

Commentaires

La diminution des charges directes est principalement liée au retard dans le projet d'aménagement des locaux du tribunal des Montagnes. L'écart des coûts salariaux et de structure est principalement lié à une diminution des amortissements (mise à jour et suivi des dates de mise en œuvre des projets, report de certains projets).

L'augmentation des revenus s'explique par la variation des baux à loyer et des décomptes dont une augmentation importante de l'occupation des locaux du site de Perreux. L'écart des revenus de la facturation des services centraux s'explique notamment par le paramétrage des répartitions analytiques adaptés au réel.

Logement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	20'115	30'000	4'995
Coûts salariaux et de structure	510'737	350'120	328'763
Coûts des services centraux	154'024	18'529	18'548
Revenus	696	300	32'228
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	684'180	398'348	320'077

Commentaires

La diminution des charges directes est principalement liée à des mandats (avis de droit) est inférieures au budget. L'augmentation des revenus concerne le remboursement de subventions des affaires W40 qu'il n'est pas possible de budgéter. Pour le reste, les comptes sont en ligne avec le budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Sub. féd. diverses	-68'600	-14'500	0
Subventions aide à la personne	22'407	20'000	15'710
Subventions aide à la pierre	222'432	0	215'218
Subventions études et mandats	0	0	29'612
Total charges (+) / revenus (-) nets	176'238	5'500	260'540

Commentaires

Le budget pour les subventions d'aide à la pierre est au niveau des investissements. La comptabilisation sera alignée au Réel en 2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	1'109	0	2'140
Inscript. aux registres des arch. & ing.	-17'000	-6'000	-19'250
Intérêts sur créances	-67'772	-70'000	-57'403
Intérêts sur créances La Riveraine	-43'437	0	-35'548
Job Abo	0	0	-12'796
Microcity	-970'812	-649'612	-724'784
Places de parcs	67'940	-250'000	96'245
Plus-value pour cession d'immobilisation	-164'398	0	-32'630
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'194'371	-975'612	-784'027

Commentaires

Les demandes des inscriptions aux registres des architectes et ingénieurs ont été plus fortes que prévues. Les intérêts sur créances ont été légèrement plus bas que le budget.

Le budget des intérêts sur créances de la Riveraine se trouve dans la prestation "Immobilier". La participation de la communauté tarifaire dans le cadre de job abo sera comptabilisée en 2023 dans l'OTP "Places de parcs" afin de consolider les informations financières du thème des transports. Les charges des places de parcs sont bien comptabilisées sur l'OTP des autres charges et revenus non incorporables aux prestations alors que les revenus qui proviennent des retraits sur salaires sont imputés sur le centre de coûts de la direction.

Le revenu de la plus-value de cession est liée au prélèvement à la réserve du PF suite à la vente du terrain et du bâtiment "Les Meules" aux Verrières.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat BAP	A solliciter	0	0	0	18'700'000	0	18'700'000	0	0	0
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	797	0	797	7'337'324	0	7'337'324	2'299'179	0	2'299'179
Assainissement bât. d'entr. des RC	A solliciter	0	0	0	606'808	0	606'808	0	0	0
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	Clôturé	0	632	-632	0	0	0	0	0	0
BAP - crédit étude amén. zone accueil	En cours	0	0	0	453'729	0	453'729	127'102	0	127'102
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	En cours	89'530	0	89'530	1'500'000	0	1'500'000	687'001	0	687'001
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	6'406'275	0	6'406'275	1'006'808	0	1'006'808	997'075	262'000	735'075
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	En cours	151'095	0	151'095	756'808	0	756'808	117'315	0	117'315
Château de Boudry - valorisation cour	A solliciter	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0
CPLN NE / assaini. énergétique	Clôturé	48'286	14'859	33'427	0	0	0	0	0	0
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	En cours	783'911	0	783'911	561'033	970'800	-409'767	1'509'471	934'564	574'907
Crédit-cadre entretien lourd	Clôturé	0	0	0	2'134'323	0	2'134'323	0	0	0
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	En cours	1'422'026	0	1'422'026	1'061'033	690'000	371'033	2'289'233	682'765	1'606'467
Entretien équipements et install. tech.	En cours	0	0	0	0	0	0	649'395	0	649'395
Entretien Lourd SBAT I	En cours	681'446	0	681'446	0	0	0	0	0	0
Entretien Lourd SBAT II	En cours	481'050	0	481'050	0	0	0	56'120	0	56'120
Entretien santé, écon. et envt.	En cours	0	0	0	0	0	0	498'724	0	498'724
Entretien sécurité	En cours	0	0	0	0	0	0	567'781	0	567'781
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	Clôturé	131'463	0	131'463	0	0	0	-55'091	0	-55'091
Espace - Equipement et Mobilier	Clôturé	109'534	0	109'534	0	0	0	55'103	0	55'103
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	Clôturé	31'053	0	31'053	0	0	0	4'676	0	4'676
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2021	Clôturé	423'330	0	423'330	0	0	0	2'263	0	2'263
Extension du CIFOM-EPCY	Clôturé	176'410	0	176'410	0	0	0	7'556	0	7'556
*HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	A solliciter	0	0	0	345'775	0	345'775	0	0	0
*Infirmerie EDPR	En cours	0	0	0	0	0	0	34'769	0	34'769
LBC-Créat.salles pour l'enseignem.inform	Clôturé	260'053	0	260'053	0	0	0	0	0	0
LDDR - salles de physique	En cours	0	0	0	74'328	0	74'328	0	0	0
Lycée DDR assain. façades étude	Clôturé	125'113	0	125'113	0	0	0	37'367	0	37'367
Mise en conformité bâtiments CIFOM	Clôturé	0	82'075	-82'075	0	0	0	0	0	0
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	152'200	0	152'200	450'000	0	450'000	0	0	0
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	En cours	0	0	0	400'000	0	400'000	420'240	0	420'240
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV	Clôturé	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	18'906	0	18'906	0	0	0	0	0	0
Portail EDPR	En cours	0	0	0	0	0	0	63'914	0	63'914
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	960'000	0	960'000	2'500'000	0	2'500'000	0	99'200	-99'200
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	1'179'803	0	1'179'803	1'500'000	0	1'500'000	544'716	0	544'716
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	A solliciter	0	0	0	106'808	0	106'808	0	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	A solliciter	0	0	0	245'775	0	245'775	0	0	0
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	Clôturé	2'277	0	2'277	0	0	0	0	0	0
Remb. charges d'intérêts POLOG	En cours	0	0	0	346'000	0	346'000	0	0	0
Rénovation des prisons (EPPB et EDPR)	En cours	291'108	0	291'108	0	0	0	188'127	0	188'127
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	312'918	0	312'918	1'696'807	0	1'696'807	2'311'178	0	2'311'178
Sécurisation du Château de Neuchâtel	Clôturé	0	41'962	-41'962	0	0	0	0	0	0
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	Clôturé	-12'173	0	-12'173	0	0	0	0	0	0
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	En cours	126'604	0	126'604	1'933'099	0	1'933'099	496'013	0	496'013
Unimail-assainissement façades-3e étape	Clôturé	911'544	10'000	901'544	0	0	0	0	0	0
Unimail - correction de la verrière	Clôturé	20'291	0	20'291	0	0	0	0	0	0
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	A solliciter	0	0	0	800'000	0	800'000	0	0	0
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	En cours	285'585	0	285'585	0	0	0	65'264	0	65'264
*Vitami.NE	En cours	2'944'913	-1'944	2'946'857	5'973'127	0	5'973'127	1'246'314	0	1'246'314
Total		18'515'348	147'584	18'367'764	51'689'585	1'660'800	50'028'785	15'220'804	1'978'529	13'242'274

Commentaires

- Bâtiment administratif des Poudrières 14 (BAP) à Neuchâtel, les démarches d'acquisition ayant pris un certain temps, l'achat n'a pu avoir lieu en 2022 et est actuellement prévu en 2024.
- Assainissement et regroupement du Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, l'appel d'offres a été retardé en 2021 suite à un décalage du calendrier. Le projet est maintenant en cours de réalisation.
- Centre collecteur des déchets carnés et le centre forestier de Montmollin, inauguration effectuée en 2022, le projet entre dans le crédit d'engagement et l'écart 2022 a été complètement compensé.
- Projet de sécurisation de l'outil de production informatique (Data center à Cadolles 9, Neuchâtel), des acomptes à la commande ont dû être versés, l'écart a été complètement compensé.
- Centre des archives et du patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds et Projet UNIHUB (construction d'un bâtiment universitaire) à Neuchâtel, les concours d'architecture pour ces deux projets se sont terminés en fin 2022.
- VitamiNE, report des dépenses en raison du retard sur le chantier à Tivoli, Neuchâtel.
- Assainissement du patrimoine :
 - LDDR à Neuchâtel, le mandat d'études parallèles (MEP) a été effectué en 2022 et les études sont en cours.
 - HDV7 au Locle, le mandat d'études parallèles (MEP) est en cours.
 - Anciennes prisons à Neuchâtel, compléments d'étude demandés, travaux reportés
 - SISPOL à La Chaux-de-Fonds, compléments d'étude demandés, travaux reportés.

1.7.9. Service des communes (SCOM)

Missions principales

Le service des communes est en charge des relations entre l'État et les communes.

Le service contrôle la gestion financière des communes et des syndicats intercommunaux, établit des statistiques financières et fiscales qui sont contenues dans les rapports de gestion annuels des communes et calcule la péréquation financière intercommunale.

Il contrôle, en vue de la sanction par le Conseil d'État, la légalité, voire l'opportunité dans certains cas, de la réglementation des communes et des syndicats. Il fournit des conseils, notamment pour l'application de la législation financière, de l'aide, des modèles de règlements ou d'arrêtés, des directives, des données chiffrées et autres documents explicatifs aux communes. Il apporte également un soutien technique pour les fusions de communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2022, le service a participé aux travaux d'élaboration du contre-projet à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes (initiative géotopographique). Il a également participé aux travaux de révision de la loi sur les finances et à l'élaboration des règlements types des différents fonds autorisés par la nouvelle loi, ainsi qu'à l'émission de directives en lien avec la comptabilisation des taxes d'équipement et du nouveau fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier des communes. Enfin, il a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'introduction du MCH2 dans les communes et la situation financière des communes. Outre l'accompagnement des trois projets de fusions en cours, une adaptation des mécanismes de soutien aux fusions de communes est également en cours de finalisation. En 2023, il est appelé à accompagner et à finaliser les travaux relatifs au contre-projet à l'initiative géotopographique lors de son traitement devant le Conseil d'État, le Grand Conseil et le cas échéant lors de la campagne référendaire. Il sera également mis à contribution pour la mise sur pied, l'accompagnement et le suivi de la démarche participative avec les représentants communaux en vue des travaux de révision complète de la loi sur les communes. Le processus de révision de la loi sur les communes et le rapport relatif à la situation financière des communes pourraient nécessiter l'engagement de quelques moyens externes. Le remplacement de l'adjoint et le départ à la retraite du chef de service à moyen terme donnent l'occasion de réfléchir à l'organisation du service. Le service sera également impliqué dans les réflexions visant à revoir les modalités de mutualisation de l'impôt des personnes morales.

Activités et réalisations

Surveillance financière des communes

Après l'introduction et la pleine application des normes MCH2 dans toutes les communes, le service a effectué de nombreuses interventions et a prodigué moult conseils auprès des communes, en particulier pour les reclassifications, les retraitements du bilan et les modalités de prélèvement aux fonds et réserves.

Le groupe de travail MCH2, qui regroupe les responsables financiers des plus grandes communes, s'est réuni sous l'égide du SCOM pour évaluer les aspects pratiques des nouvelles normes. C'est dans le cadre de ce groupe de travail qu'ont eu lieu différents échanges, demandes de clarification et autres requêtes tendant à faire évoluer la réglementation financière applicable aux communes et à préciser différentes applications. Le projet de révision technique de la LFinEC a également été présenté, commenté et discuté au sein de ce groupe de travail.

Statistiques financières des communes (2021)

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2021 un déficit de près de CHF 10,6 millions, ce qui représente une amélioration de CHF 25,9 millions par rapport aux prévisions budgétaires.

Le nombre des communes bouclant leur compte de résultats dans les chiffres noirs est de 14 communes (17 en 2020), 13 sont déficitaires (14) et aucune équilibrée (0).

À noter que le déficit opérationnel (avant le résultat extraordinaire) s'élève à CHF 54,9 millions, ce qui dénote un déficit structurel important avant les prélèvements aux réserves dans de nombreuses communes.

Données consolidées de l'ensemble des communes

Résultat et bilan	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat annuel	-6'778'551	12'733'877	-2'014'436	80'034'226	-22'972'418	-10'575'818
Excédent net (fortune)	350'069'130	366'540'740	493'623'764	648'353'525	623'699'990	611'690'375
Déficit opérationnel	-26'110'927	-34'549'369	-12'153'281	-37'214'558	-57'307'581	-54'857'808
Réserve de retraitement PA	406'654'381	542'846'311	656'113964	552'490'982	530'521'374	504'976'358
Réserve de retraitement PF	79'398'662	132'650'598	154'119'010	159'460'507	151'564'140	141'001'081
Réserve politique conjonct.	171'347'661	263'325'518	194'561'693	198'880'159	187'917'210	171'178'942
Investissements nets	86'869'571	65'998'094	86'459'006	90'769'515	99'523'028	105'799'210

Concernant le résultat annuel, il faut rappeler que le bénéfice extraordinaire en 2019 s'explique par la dissolution des excédents de provisions pour prévoyance.ne.

Le montant global des réserves de politique conjoncturelle au 31 décembre 2021 se monte à CHF 171,2 millions, soit 14,9% des charges brutes des communes. Les prélèvements en 2021 se montent à CHF 16,7 millions.

Dettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes à court et long terme	1'431'203'841	1'432'774'361	1'500'184'389	1'571'732'351	1'623'781'753	1'619'432'882
Taux d'intérêt moyen	2.05%	1.79%	1.65%	1.49%	1.30%	1.37%
Population au 31 décembre	178'434	177'862	176'720	176'328	175'757	175'967
Dettes brutes par habitant	8'021.-	8'056.-	8'489.-	8'914.-	9'239.-	9'203.-
Dettes nettes par habitant	3'935.-	4'132.-	3'458.-	3'078.-	3'777.-	4'672.-

Les classeurs regroupant par thèmes les informations comptables détaillées de chaque commune sont disponibles sur le site Internet du Service des communes, www.ne.ch/scom.

Une fiche pour chacune des 27 communes neuchâteloises – état au 31 décembre 2021 - est également disponible sur le site du service de statistique (www.ne.ch/stat). Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes.

Réforme de la péréquation financière intercommunale et charges géotopographiques

Après avoir accompagné le mandat d'évaluation de la péréquation financière intercommunale et d'examen des charges d'altitude et élaboré le rapport 21.023 relatif à la demande de classement de la motion 19.124 de la commission péréquation relative à la prise en compte de critères géotopographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale, le service a accompagné en 2022 les travaux relatifs au traitement de l'initiative « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes » (initiative géotopographique).

Péréquation financière intercommunale

Avec le nouveau régime de péréquation financière intercommunale entré en vigueur en 2020, les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2022 présentent une grande stabilité d'un exercice à l'autre. La péréquation des ressources a transféré CHF 20,1 millions des communes financièrement fortes vers les communes financièrement faibles, soit un montant légèrement plus faible qu'en 2021 (CHF 21,1 millions). Il est à noter que seules 6 communes contribuent à la péréquation des ressources.

Quant aux charges, les compensations intercommunales au titre des charges scolaires, préscolaires et parascolaires se sont élevées en 2022, en valeurs brutes, à CHF 3,8 millions, à comparer aux CHF 3,4 millions transférés à ce titre entre les communes en 2021.

Concernant la péréquation verticale, l'État a versé CHF 12 millions aux trois villes en compensation des charges de centre et CHF 1 million à titre de compensation transitoire à la Ville de La Chaux-de-Fonds. À ces montants, il faut ajouter CHF 1,5 million versé aux communes en fonction de leur altitude.

Globalement, la situation des principales communes se présente comme suit :

La Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation financière intercommunale diminuer d'un exercice sur l'autre et passer de CHF 12,3 millions en 2021 contre CHF 11,7 millions en 2022, principalement en raison de la fusion avec les Communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin.

La dotation totale attribuée à la Ville de La Chaux-de-Fonds a passé de CHF 14,3 millions en 2021 à CHF 12,5 millions en 2022. Pour sa part, la Ville du Locle a vu le montant transféré en sa faveur passer de CHF 0,9 million en 2021 à CHF 1,1 million en 2022.

La Commune de Val-de-Ruz est pour sa part bénéficiaire de la péréquation financière intercommunale à hauteur de CHF 5,1 millions en 2022, contre 5,2 millions encaissés en 2021.

La dotation accordée à la Commune de Val-de-Travers s'est élevée pour sa part à CHF 3,8 millions contre CHF 4,2 millions de francs en 2021.

Fusions de communes et collaborations intercommunales

En 2022, les travaux se sont poursuivis au sein des comités de fusion des projets de fusions de communes sur le Littoral-Ouest autour de Boudry, Cortailod et Milvignes, et sur le Littoral-Est dans le cadre du projet de fusion des communes dites de la Pairie civile ainsi que de l'Est de l'Entre-deux-Lacs.

Le service a été appelé à accompagner ces projets en répondant à diverses questions et demandes. Il a aussi participé aux travaux visant à réformer le dispositif d'aide aux fusions de communes et à soutenir les projets portés par des communes de plus grande taille et qui sont pour certaines d'entre elles déjà le fruit d'une précédente fusion, ce qui de fait les exclut du bénéfice d'une nouvelle aide de l'État.

Autres activités du SCOM

Le service des communes a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le service des communes participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'État, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets.
- Le comité de pilotage des pôles de développement économique a également poursuivi ses travaux de manière active l'an dernier en vue de préparer le dépôt du dossier du plan d'affectation cantonale du pôle de développement économique de La Tène, la mise à l'enquête du plan et le suivi des oppositions déposées contre ce plan. Il suit également le développement des autres pôles au Crêt-du-Loche, à Boudry et à Cornaux/Cressier.
- Le comité de pilotage chargé du dossier relatif aux gens du voyage. Un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil qui dresse l'état des lieux et esquisse les conditions pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage suisses tout en formalisant les conditions pour gérer, à titre de mesure transitoire, l'aire de Pré-Raguel à l'attention des gens du voyage européens.
- Organe de référence des marchés publics (ORMAP). Là aussi, le service des communes participe aux travaux de cet organe de référence chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics. L'organe de référence a en particulier préparé le projet de réponse du Conseil d'État à la consultation relative au projet de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics consécutif au nouvel accord de l'OMC.

Enfin le SCOM a accompagné le Conseil d'État lors de ses rencontres avec le comité de l'association des communes neuchâteloises (ACN), l'Assemblée générale de l'ACN ainsi que celle de la Société des administrateurs et fonctionnaires communaux du canton de Neuchâtel (SAFCN).

Résultat financier

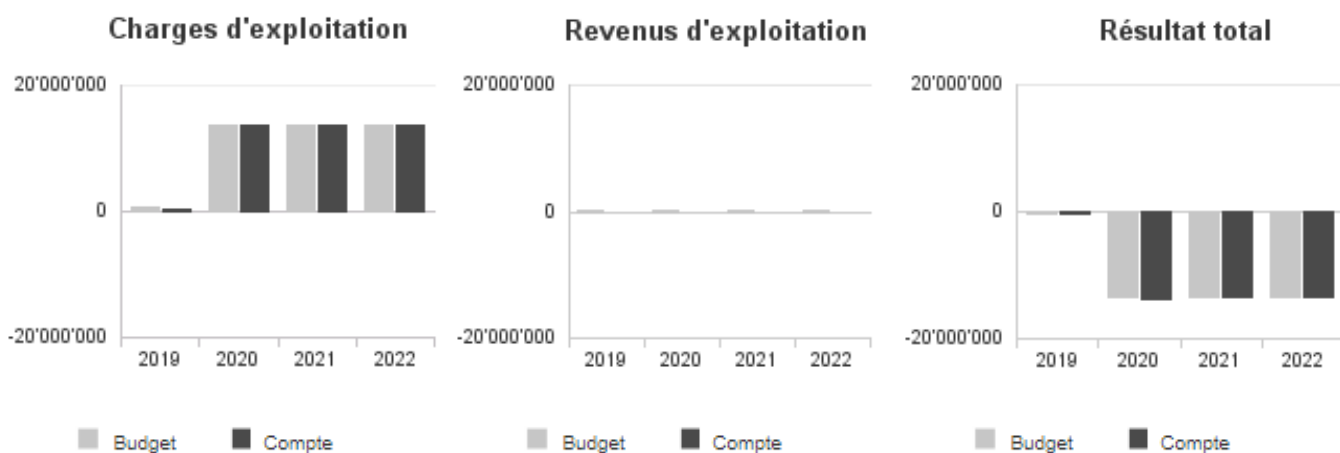
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	13'583'609	13'618'420	13'543'063	-75'357	-0.6%	-40'546	-0.3%
30 Charges de personnel	490'277	480'396	472'698	-7'698	-1.6%	-17'579	-3.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'725	55'000	2'750	-52'250	-95.0%	-1'974	-41.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'000'000	13'000'000	13'000'000	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	88'607	83'024	67'615	-15'410	-18.6%	-20'993	-23.7%
Résultat d'exploitation	-13'583'609	-13'588'420	-13'543'063	+45'357	+0.3%	+40'546	+0.3%
44 Revenus financiers	139	0	0	0	--	-139	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	139	0	0	0	--	-139	-100.0%
Résultat opérationnel	-13'583'470	-13'588'420	-13'543'063	+45'357	+0.3%	+40'407	+0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'583'470	-13'588'420	-13'543'063	+45'357	+0.3%	+40'407	+0.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	3.00	3.00	3.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.80	2.80	2.80	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

L'évolution du résultat et des groupes de charges par nature n'appelle pas de commentaires particuliers. Pour le groupe 31, l'écart de 52'000 provient de mandats liés au réexamen du planning de la révision de la loi sur les communes qui n'ont pas été utilisés en 2022.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil, appui et expertise (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'786	50'000	0
Coûts salariaux et de structure	175'009	223'397	192'303
Coûts des services centraux	42'053	53'983	28'311
Revenus	0	30'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	218'848	297'380	220'614

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus des groupes de prestations n'appelle pas de commentaires.

Contrôles (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	189'548	234'399	270'993
Coûts des services centraux	46'555	56'641	39'304
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	236'102	291'041	310'296

Commentaires

Pas de commentaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Péréquation	12'999'861	13'000'000	13'000'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	12'999'861	13'000'000	13'000'000

Commentaires

Pas de commentaires.

1.7.10. Service de la statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), définies dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le service de statistique participe activement au système statistique suisse, en étroite collaboration avec les autres cantons et villes, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la statistique. Dans le cadre du vaste projet Administration numérique suisse (ANS), l'environnement statistique national et régional est en train de se redessiner afin de tenir compte de la digitalisation et des innovations en matière de science des données.

Ainsi, le service veille à adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes de traitement et d'exploitation des données, quelles qu'en soient les sources. En plus de la mise à disposition de statistiques publiques, il développe des compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines du traitement de données statistiques, notamment : exploitation de données issues de registres administratifs ou de bases de données complexes (y compris le recours à des techniques d'intelligence artificielle comme le machine learning), expertise et conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore méthodologie statistique en général (échantillonnage et sondage, représentativité, principes de dénombrement).

En tant que service transversal, le STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration, mais aussi des entreprises publiques et privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, tant scientifiques que méthodologiques ou informatiques, qui puissent répondre efficacement à l'ensemble des demandes statistiques.

Encadré par la loi cantonale sur la statistique, le STAT offre des prestations externes, sous la forme de mandats. Les principaux sont concrétisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le canton du Jura. Divers projets partenariaux, de dimension et d'intensité variables, se réalisent également notamment avec quelques communes neuchâteloises.

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration, notamment en termes de conseil et d'appui. Ainsi, en 2022, parmi les 101 jours consacrés à cette prestation, 70 jours ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des conseils dans le domaine de l'action sociale, de la statistique financière, dans le domaine démographique ou encore du marché du travail et de la méthodologie statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les communes pour les travaux en lien avec la statistique de la construction, le STAT a joué un rôle de support et d'accompagnement dans la saisie des informations pour la Confédération dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, par des entreprises ou par des étudiants afin de disposer d'informations statistiques officielles concernant le Canton de Neuchâtel. C'est également dans ce cadre que s'inscrit le mandat de prestations du STAT envers le Canton du Jura.

Le STAT est intervenu dans un grand nombre de projets, en tant que leader ou comme expert statistique. En 2022, les prestations d'analyse statistique liées à des projets ont occupé 1170 jours de travail. C'est d'ailleurs la prestation principale du service, qui englobe plus des deux tiers des jours prestés. Parmi les principaux projets, on peut citer :

- l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), pour lequel quatre portraits de territoires de coopération transfrontaliers ont été produits, de même qu'une synthèse de ces statistiques ;
- des traitements et des analyses de données dans le domaine de la santé, grâce à des techniques d'intelligence artificielle (machine learning) ;
- la production de statistiques conjoncturelles et de statistiques du marché du travail (emploi, chômage, salaires) ;

- la réalisation de prestations pour le Canton du Jura, en particulier la mise à jour de leur site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que les réponses aux diverses demandes statistiques ;
- l'actualisation et la diffusion du rapport social neuchâtelois, avec une partie d'analyse du risque de pauvreté, notamment basée sur les données fiscales de l'année 2017 ;
- la production et la mise à jour de tableaux de bord pour l'administration cantonale et les directions de départements en particulier ;
- la mise à jour des tableaux de bord du Conseil d'État pour visualiser l'avancement des travaux liés au programme de législature ainsi que pour les indicateurs de développement durable ;
- la production et l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, non seulement pour les services de l'administration cantonale, mais également pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- la production du rapport annuel de la statistique financière et des fiches financières des communes neuchâteloises ;
- la réalisation et la production de statistiques sur les mouvements migratoires ;
- la production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, basé sur des extractions des registres des habitants ; ces extractions permettent non seulement de dénombrer la population du canton en fin d'année, mais également d'étudier les flux entrants et sortants du canton.

Coordination et représentation

Le STAT participe régulièrement aux conférences fédérales et intercantionales de la statistique publique. En 2022, plusieurs réunions se sont tenues avec les services et offices statistiques des autres cantons. Le service de statistique a participé aux journées suisses de la statistique (JSS), organisées à Lucerne. En tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse.

Sa fonction de président de la Corstat (Conférence des offices régionaux de statistique) permet au chef de service du STAT de prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faïtières de la statistique suisse.

Administration et management

Le STAT compte 8,2 EPT à fin décembre 2022. Le vaste projet de regroupement des services de l'administration (vitamiNE) a induit de nombreuses réflexions en collaboration avec l'office d'organisation et le service des bâtiments. Le déménagement du service, planifié pour la première moitié de 2024, a par exemple accéléré les travaux d'archivage des productions statistiques.

Des travaux RH ont été menés pour intégrer une nouvelle ressource experte en intelligence artificielle. Une présentation du potentiel d'analyses a notamment été réalisée auprès de la conférence des cadres du postobligatoire.

Le service de statistique continue de travailler en étroite collaboration avec plusieurs services de l'administration cantonale en mutualisant des ressources, notamment avec le service de l'emploi, le service de l'action sociale, le service de la santé publique, le service de l'enseignement obligatoire et le service des formations postobligatoires et de l'orientation.

En 2022, grâce à son rôle central et transversal, le STAT a assumé ses différentes tâches au service de l'administration cantonale et produit les forfaits analytiques mensuels à la demande du service financier. En outre, le STAT maintient un niveau élevé de performance et d'efficacité dans le traitement et l'analyse des données de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Le potentiel d'analyses basées sur des données issues de registres administratifs est énorme et nécessite des connaissances approfondies ainsi que des outils informatiques de pointe. C'est pourquoi le service améliore continuellement ses prestations en termes de traitement des données et de visualisation et se dote d'outils informatiques pour optimiser la réalisation et le rendu de ses travaux. De constantes améliorations des outils de visualisation et de diffusion des statistiques cantonales permettent ainsi au service de statistique de rester l'un des plus performants dans ce domaine.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	722'651	895'348	968'376	+73'028	+8.2%	+245'725	+34.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	172'320	172'500	231'120	+58'620	+34.0%	+58'800	+34.1%
43 Revenus divers	22'651	28'000	14'681	-13'319	-47.6%	-7'970	-35.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	527'680	694'848	722'576	+27'728	+4.0%	+194'896	+36.9%
Charges d'exploitation	1'461'927	1'458'354	1'584'758	+126'404	+8.7%	+122'831	+8.4%
30 Charges de personnel	1'102'623	1'092'072	1'154'208	+62'136	+5.7%	+51'585	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	178'488	211'850	180'480	-31'370	-14.8%	+1'992	+1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	58'800	+58'800	--	+58'800	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	180'816	154'432	191'270	+36'838	+23.9%	+10'454	+5.8%
Résultat d'exploitation	-739'276	-563'006	-616'381	-53'375	-9.5%	+122'895	+16.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-739'276	-563'006	-616'381	-53'375	-9.5%	+122'895	+16.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-739'276	-563'006	-616'381	-53'375	-9.5%	+122'895	+16.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	9.00	11.00	+2.00	+22.2%	+1.00	+10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.40	7.40	8.20	+0.80	+10.8%	+0.80	+10.8%

Commentaires

La **rubrique 42** regroupe les différentes recettes des contrats de prestations de STAT avec des partenaires externes comme arcjurassien.ch ou le canton du Jura. Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui est une prestation en nature du service de statistique; sur demande du CCFI, celle-ci est maintenant comptabilisée comme subvention dans la rubrique 36.

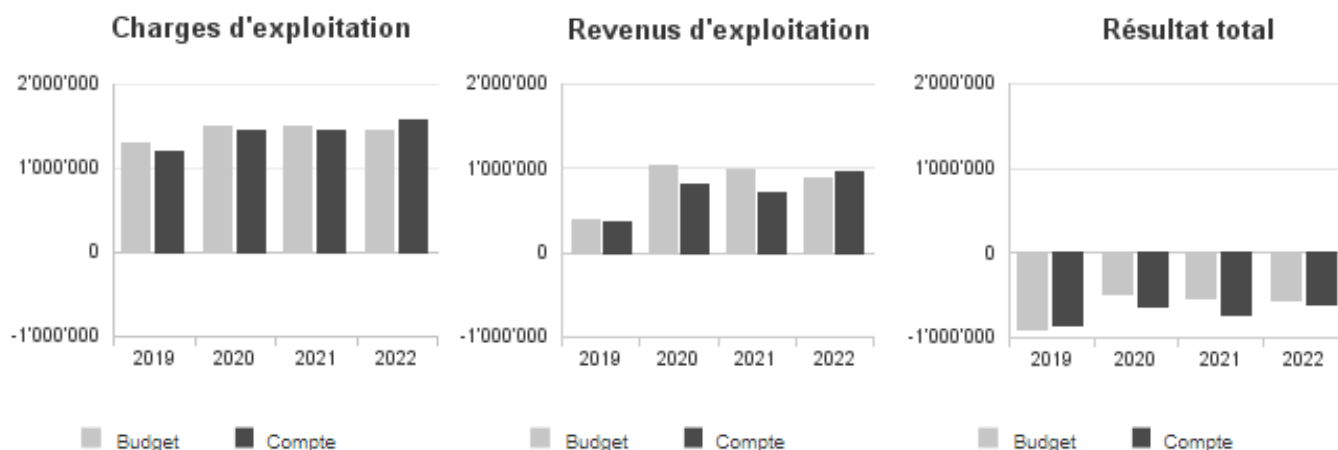
Dans la **rubrique 43**, divers petits mandats envisagés, notamment pour le Jura, ne se sont finalement pas concrétisés, occasionnant moins de revenus mais également une diminution des charges équivalentes dans la rubrique 31.

Le montant de la **rubrique 30** est supérieur au budget, essentiellement en raison d'un poste de cheffe de projet (0.8 EPT) qui a été transféré du budget du SCSP au budget du STAT.

Les dépenses de la **rubrique 31** ont été globalement bien maîtrisées (stables par rapport aux comptes 2021) et réduites de 14% par rapport au budget.

L'**effectif du personnel** est en augmentation, avec 8.2 EPT, en raison du transfert de poste du budget du SCSP au STAT.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	173'425	205'400	174'575
Coûts salariaux et de structure	1'076'264	1'044'936	1'112'949
Coûts des services centraux	176'074	189'194	183'741
Revenus	217'451	253'140	273'642
Revenus de la facturation des services centraux	505'180	642'208	694'714
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	703'131	544'183	502'909

Commentaires

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les prestations (charges et produits) liées aux travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et du mandat pour le canton du Jura font également partie de ce groupe de prestations. La diminution des charges directes est due en partie à un rabais obtenu au niveau des frais d'acquisition de données sur le mandat des perspectives démographiques de Statistique Vaud.

Coordination et relais (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	2'888	2'750	2'141
Coûts salariaux et de structure	28'613	13'701	45'194
Coûts des services centraux	4'664	2'373	7'357
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	36'165	18'823	54'693

Commentaires

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont générés par les prestations de coordination intercantonale ainsi que les frais de représentation auprès de la Confédération. Les heures réalisées pour ce groupe de prestations sont plus élevées qu'en 2021 en raison du nouveau rôle de président du chef du service de statistique dans le comité de la Conférence des offices régionaux de statistique (Corstat).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Financement OSTAJ	0	0	58'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	58'800

Commentaires

Le contrat de prestation signé avec arjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui constitue une subvention en nature qui a dû être comptabilisé comme telle dans la rubrique 36 Charges de transfert, selon demande du CCFI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Le montant de CHF 20 correspond à des frais de rappel pour l'encaissement de l'annuaire statistique.

1.7.11.Fonds d'aides aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire la péréquation verticale et l'aide aux communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué. À titre temporaire, le fonds d'aide aux communes finance aussi la contribution versée aux communes situées en altitude.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale en faveur des communes bénéficiaires du volet ressources de la péréquation financière intercommunale pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018, c'est l'allocation prévue à titre transitoire en faveur des communes situées en altitude dans le cadre de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale qui représente un nouveau domaine de charges grevant le fonds d'aide aux communes dès 2020.

Activités et réalisations

En 2022 aucun projet de fusion de communes n'est entré en vigueur. Il en résulte une faible sollicitation du fonds au cours de cet exercice. Le fonds a été sollicité pour financer l'allocation complémentaire accordée à titre transitoire aux communes situées en altitude.

Résultat financier

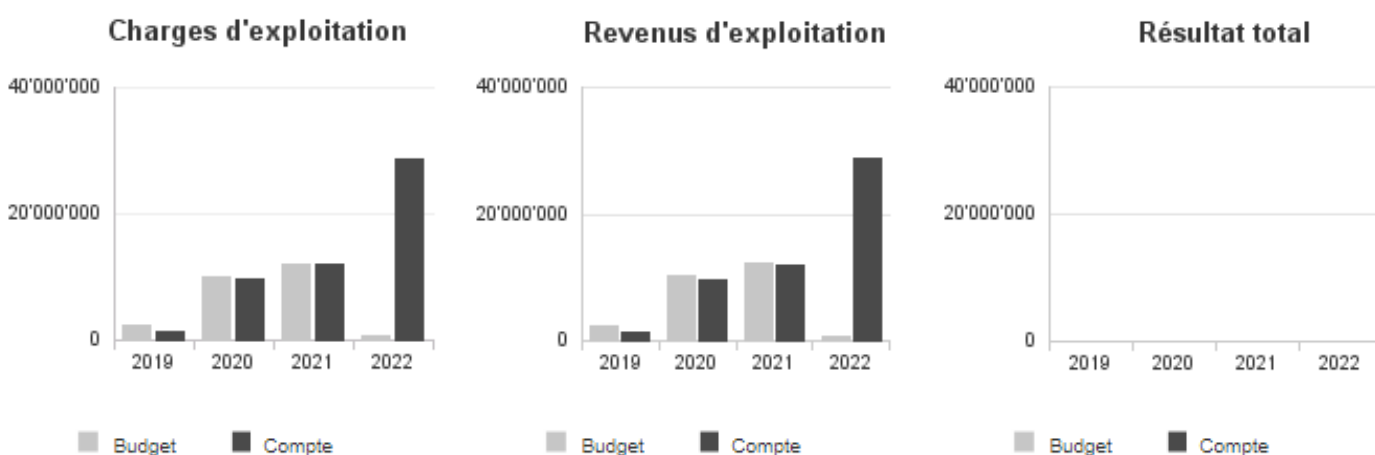
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'914'113	530'000	28'696'361	+28'166'361	+5'314.4%	+16'782'248	+140.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	27'196'358	+27'196'358	--	+27'196'358	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	11'914'113	530'000	1'500'003	+970'003	+183.0%	-10'414'110	-87.4%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	11'914'113	530'000	28'696'361	+28'166'361	+5'314.4%	+16'782'248	+140.9%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	27'196'358	+27'196'358	--	+27'196'358	--
36 Charges de transfert	11'914'113	500'000	1'500'003	+1'000'003	+200.0%	-10'414'110	-87.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	30'000	0	-30'000	-100.0%	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'augmentation des groupes de natures 41 et 35 s'explique par la décision du Grand Conseil d'attribuer au FAC, durant deux ans, une part du bénéfice extraordinaire perçue par le canton au titre des réserves excédentaires de la BNS. La diminution des groupes de natures 45 et 36 s'explique par les aides importantes versées au titre de l'aide aux fusions des projets de Neuchâtel et du Locle en 2021, situation qui ne s'est pas répétée en 2022 quand seule l'aide versée à titre temporaire aux communes situées en altitude a été enregistrée dans les comptes du FAC.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Péréquation	1'500'000	100'000	1'500'003
Subsides com. divers	10'414'113	400'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'914'113	500'000	1'500'003

Commentaires

La diminution des groupes de natures 45 et 36 s'explique par les aides importantes versées au titre de l'aide aux fusions des projets de Neuchâtel et du Locle en 2021, situation qui ne s'est pas répétée en 2022 quand seule l'aide versée à titre temporaire aux communes situées en altitude a été enregistrée dans les comptes du FAC.

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Synthèse du DESC

Compte de résultats du DESC

SESC	Secrétariat général DESC
NECO	Service de l'économie
SEPF	Service des poursuites et faillites
SCPO	Service cantonal de la population
SPNE	Service pénitentiaire
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation de police
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SCNE	Service de la culture
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique
	Fonds de la protection civile régionale
	Fonds contribution remplacement abris PC
	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

1.8. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

1.8.1. Synthèse du DESC

L'année 2022 a été marquée par une succession, voire une superposition, de crises majeures dans le monde, avec des répercussions sur le canton et sur le DESC.

Dans ce cadre chamboulé, le **secrétariat général** (SESC) a notamment apporté son appui dans la conduite du projet du nouveau Centre Archives et Patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds, participé à la préparation du projet de nouvelle loi sur la culture ou encore collaboré à la réflexion et aux travaux menés dans le cadre du projet JD7 qui constitue la dernière pierre angulaire du quartier de l'innovation. De plus, le secrétariat général a accompagné le changement à la tête du service de l'économie. Il a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers liés aux jeux d'argent.

Membre de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique (CDEP) et de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), le chef de département a assuré également la présidence de la Conférence latine des chef-fe-s des départements de justice et police (CLDJP) et la vice-présidence de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Il a également présidé le Concordat sur les entreprises de sécurité (CES). Enfin, il est membre de plusieurs Commissions et Conseils d'administration.

En 2022, le Parlement a adopté plusieurs rapports du Conseil d'État relevant du champ de compétences du DESC, dont :

- un rapport relatif à la pérennisation de la Neuchâtel Tourist Card (NTC),
- un rapport relatif à la modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LA-LPPCI),
- un rapport relatif à la modification de la loi sur la police,
- un rapport modifiant la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) et la loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA),
- un rapport relatif à l'octroi d'un crédit pour la construction d'une infirmerie à l'Établissement de détention de La Promenade,
- un rapport relatif à la modification de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et Neuchâtel (CPDT-JUNE),
- un rapport relatif à la mise en œuvre du volet transfrontalier de la politique régionale fédérale (2021-2027),
- un rapport en réponse au postulat 21.102 « Pour un Code pénal neuchâtelois modernisé ».

Durant l'année 2022, la **police neuchâteloise** (PONE) a globalement atteint ses objectifs. Elle a effectué près de 9'000 heures de patrouilles pédestres et cyclistes et a également assuré une visibilité dans les gares et les transports en commun. Environ 34 millions de véhicules ont été contrôlés au moyen de radars. La PONE a répondu en moins de 15 minutes à 96% de plus de 5'000 sollicitations d'urgence en priorités 1 et 2. Les 99% de plus de 11'000 interventions en priorités 3 à 8 ont été honorées dans un délai de 60 minutes.

À noter que la PONE a réussi à abaisser ses heures supplémentaires à une moyenne de 33.43h/personne (35,94 h/personne en 2021). En 2022, le nombre d'infractions au code pénal traitées par la police est en hausse de 11% par rapport à l'année précédente, semblant marquer la fin de la baisse enregistrée depuis 2012. Les infractions de criminalité numérique sont en hausse de 22%. Certains requérants d'asile hébergés au CFA de Boudry génèrent un nombre important d'infractions au code pénal sur le littoral neuchâtelois. Le phénomène des bandes de jeunes a nécessité une attention particulière.

La PONE a continué à appuyer divers services du canton dans la gestion de différentes crises (grippe aviaire, énergétique, Ukraine et COVID-19). Dans le cadre de l'organisation ORCCAN, le commandant a continué d'occuper la fonction de remplaçant du chef de l'État-major et le porte-parole a rempli la fonction de chef de la cellule communication.

Avec la fin des restrictions liées au COVID-19, le **service pénitentiaire** (SPNE) a repris un rythme plus habituel en 2022.

Malgré l'affectation de cellules à la situation pandémique au premier trimestre et une baisse d'exploitation due aux travaux suite à un important incendie, le taux d'occupation moyen des deux établissements a été de 89% (moyenne nationale : 87%). Avec quelque 1'500 condamnations mises en œuvre, 2022 a connu une hausse de 18% par rapport à 2021. Comme l'an dernier, les amendes et les peines pécuniaires converties en détention se stabilisent à un niveau élevé ; les montants encaissés suite à la menace de la détention ont en parallèle augmenté de 24%.

Les personnes placées affichent souvent d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales, médicales ou éducatives. Dépourvues de perspectives et sans investissement dans la préparation de leur libération, elles rendent le travail du personnel particulièrement exigeant, voire exposé. La hausse de 10% des sanctions disciplinaires s'inscrit dans ce contexte.

A l'Établissement de détention de La Promenade (EDPR), plusieurs travaux ont été menés sur les infrastructures notamment, dont les débuts de la construction d'une infirmerie. Une tentative d'évasion a mis en valeur la bravoure du personnel, arrêtant le détenu sur la voie publique.

L'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB), malgré l'incendie mentionné, a repris complètement ses activités en atelier avec toutefois une baisse de commandes post-pandémie. Des développements ont néanmoins permis de proposer des activités qui permettent aux personnes détenues de se préparer à leur sortie.

L'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) a réactivé des partenariats essentiels au travail quotidien. Des projets en lien avec la prise en charge des personnes suivies se sont concrétisés. L'investissement dans les projets concordataires s'est maintenu et une supervision d'équipe a débuté.

Au 31 décembre 2022, le service comptait 119.20 EPT pour 130 personnes, outre deux apprentis et des stagiaires. Avec un absentéisme de 4%, les accidents non professionnels ou les maladies restent marqués dans un contexte où la pénibilité du travail est élevée. Douze démissions, trois fins de contrat en lien avec l'AI, deux renvois, deux départs en retraite anticipée et divers changements de taux d'activité sont comptabilisés en 2022.

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a été considérablement accaparé par la gestion des différentes crises qui se sont enchaînées – voire superposées – durant l'année 2022. Déjà fortement sollicité par la crise COVID-19, le service a dû mettre sur pied quatre nouveaux états-majors cantonaux de conduite (EMCC), afin de faire face aux événements en lien avec la crise ukrainienne, le risque d'incendie de forêt, la crise énergétique et le risque d'épizootie.

Malgré sa mobilisation accrue, la section Protection de la population a maintenu son effort de réorganisation entamé l'année précédente. Afin de faire face à l'augmentation de ses missions en lien notamment avec la gestion de crise, la section s'est globalement renforcée, sans répercussion financière.

Le processus de restructuration de la section Affaires militaires est parvenu à son terme. Le canton de Neuchâtel dispose dorénavant d'un unique répondant pour le domaine militaire, que cela concerne le suivi administratif des astreints à l'obligation de servir, les prestations logistiques au profit du partenaire militaire ou la gestion des infrastructures de la place d'armes de Colombier.

La section des Garages de l'État poursuit quant à elle la transition écologique souhaitée par le législateur. Conformément aux planifications, le parc des véhicules de l'État compte 18 véhicules électriques supplémentaires. La section a également participé activement au développement du plan mobilité, en procédant notamment à l'acquisition de 20 vélos électriques destinés aux déplacements professionnels des collaborateurs-trice-s de l'administration cantonale neuchâteloise.

Malgré un début d'année avec quelques absences pour des raisons de COVID-19, tous les secteurs **du service cantonal de la population (SCPO)** ont fonctionné de manière identique aux années précédant la pandémie. Néanmoins, les secteurs des documents d'identité, des créances judiciaires et des frais de justice ont été soumis à une forte hausse de leurs activités.

Le secteur des documents d'identité a vu passer 33'552 personnes en ses locaux pour des saisies de données biométriques. La levée des restrictions de voyage instaurées durant la pandémie a donc entraîné une forte augmentation des demandes en documents pour Suisses et étrangers. Il a été établi 11'838 passeports suisses, 18'603 cartes d'identité, 203 passeports provisoires, 16'237 titres de séjour et permis pour frontaliers ainsi que 489 titres de voyages et 469 visas pour étrangers pour un total de 47'839 documents (34'965 documents en 2021).

Le secteur des créances judiciaires a émis 256'613 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées (212'822 en 2021) alors que le secteur des frais de justice a facturé 32'206 ordonnances pénales (30'043 en 2021). L'année 2022 a permis l'installation des appareils d'émission des amendes d'ordre par code QR au sein des communes de Cortaillod, Val-de-Ruz, Neuchâtel, Milvignes, La Tène, Hauterive et La Grande Béroche. Les supports informatiques ont été adaptés aux nouvelles factures à code QR imposées par la Poste.

Le secteur des naturalisations a retravaillé la structure de ses émoluments afin d'obtenir une meilleure répartition des coûts selon les catégories de requérants. De plus, l'application des nouvelles dispositions fédérales en matière de changement de sexe par déclaration ainsi que le mariage pour tous ont impliqué une charge de travail importante pour le secteur de l'Autorité de l'état civil.

Enfin, le personnel du service a participé à de multiples séances et ateliers de travail en vue du déménagement sur le nouveau site de Tivoli, dans le cadre du programme Vitamine.

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État. Il fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et à ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chef-fe-s de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il continue également d'assumer la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 20,1 EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,1 EPT) et le secrétariat (5 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN).

Durant l'année sous revue, le service a enregistré, comme en 2021, un peu moins de dossiers de contentieux, soit 358 (378 en 2021 et 422 en 2020). Il a cependant émis un nombre beaucoup plus important d'avis de droit ou conseils juridiques, soit 331 (284 en 2021 qui était déjà une année chargée) et de préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État dont le nombre s'élève à 167 (149 en 2021 et 113 en 2020). Il a également ouvert 71 nouveaux dossiers de législation (66 en 2021) et accompagné l'État de Neuchâtel dans 16 nouvelles procédures judiciaires.

L'année 2022 a été particulièrement chargée pour ce qui est du soutien apporté aux autorités et à l'administration.

Enfin, le SJEN a procédé à un grand travail d'archivage et élaboré le plan y relatif. Il a également commencé l'important projet de toilettage du RSN et organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

Même s'il a activement pris part à la gestion des crises liées à l'Ukraine et à l'approvisionnement énergétique, **le service des ressources humaines** (SRHE) a profité de la baisse des sollicitations en lien avec le COVID-19 pour faire avancer ou aboutir différents projets internes, transversaux et interinstitutionnels.

Le SRHE a ainsi, dans le cadre du programme Vitamine, pris à son compte la finalisation de la mise en place d'un ambitieux plan de mobilité. Par ailleurs, une plateforme informatisée de gestion des formations a été développée et mise en production ; un projet de formation des cadres en collaboration avec les communes est également en gestation. Les aspects de santé-sécurité-sûreté ont également généré un investissement important, tant de manière générale que pour l'établissement d'un concept pour le site de Tivoli. Le recrutement fait l'objet d'une attention particulière avec la nécessité de positionner de manière positive l'État dans un climat de tension sur le marché de l'emploi. Des révisions de processus sont en cours afin d'optimiser les collaborations entre le SRHE et les services, avec à la clé des gains en efficacité et une dématérialisation croissante (gestion des temps, suivi des effectifs, procédures d'embauche et de mutations, etc.) dans le cadre du programme Vitamine.

Le service de l'économie (NECO) est resté mobilisé pour les entrepreneurs, les grandes entreprises, les PME et les start-ups tout au long de l'année 2022. Même si la crise sanitaire s'est estompée, le conflit russo-ukrainien, la déstabilisation des relations internationales, l'inflation élevée, la mise en péril des filières d'approvisionnement et la crise énergétique installée fin 2022 présentent des défis importants pour l'économie du canton.

Le chef de service a quitté ses fonctions au mois de novembre 2022. En attendant l'entrée en fonction du nouveau chef de service au 1er mars 2023, la cheffe adjointe, a assuré l'intérim.

Le NECO a atteint une grande partie de ses objectifs pour l'année 2022. Il a soutenu 16 nouveaux projets LADE, 15 projets NPR, cinq projets du programme ECOPROX et accompagné l'implantation de 20 nouvelles sociétés.

Les soutiens liés à la crise sanitaire n'ont pas été versés au-delà de 2022. Néanmoins, le service de l'économie continue à gérer des dossiers de remboursement des prêts cantonaux liés au COVID-19 et à veiller au respect des engagements pris par les entreprises bénéficiaires des aides « cas de rigueur ». Plusieurs dossiers doivent être réglés avec le SECO.

En matière de politique des pôles économiques, l'année 2022 a été marquée par la procédure du traitement des oppositions pour le pôle de développement économique Littoral Est (plan d'affectation cantonal). Le NECO a également poursuivi, avec les différents partenaires impliqués, les travaux en lien avec la construction du nouveau bâtiment JD7.

Du côté du registre du commerce, l'activité est restée soutenue avec de nombreuses inscriptions.

Le service de la culture (SCNE) a été marqué en 2022 par les travaux menés pour la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles. Un groupe de travail constitué de représentants-es des différents domaines de la culture a appuyé le SCNE. Le traitement des demandes soumises dans le cadre du dispositif COVID-19 s'est poursuivi. La direction du service a également assumé le suivi des dossier APS et particulièrement celui concernant Capitale culturelle suisse. Les réflexions autour d'un projet de gouvernance transversale des châteaux cantonaux se sont intensifiées.

Les travaux préparatoires du futur Centre Archives et Patrimoine (CAP) se sont poursuivis. Le concours d'architecture a permis de désigner le projet lauréat qui s'intitule Papyrifera et qui a convaincu par ses qualités de durabilité, de clarté et d'accueil du public.

La section Conservation du patrimoine a accompagné plusieurs chantiers de restauration et participé aux travaux de différents groupes de travail, commissions et comités. Outre l'établissement d'un nombre élevé de préavis, elle a fourni un important travail de mise à jour des données du recensement architectural cantonal. La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations, mené des recherches sur divers édifices et contribué à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux par des publications, présentations publiques et visites commentées.

Tributaires du calendrier des projets d'aménagement et de construction, les opérations de diagnostics archéologiques ont été soumises aux fluctuations conjoncturelles des travaux de construction (oppositions, pénurie des matériaux, etc.). Le report de ces tâches, s'ajoutant aux autres dossiers en attente ou à traiter, pourrait à court terme provoquer une situation tendue.

Au Laténium, l'exposition temporaire « Entre deux eaux : La Tène, lieu de mémoire » a été accompagnée d'un programme de médiation, avec un accent particulier durant les vacances d'été, lors du « village celtique » organisé dans le parc archéologique.

Dans l'exposition permanente, la salle « Les Celtes de La Tène » a été remodelée afin de mettre en valeur les recherches internationales conduites sur ce gisement majeur de l'archéologie suisse, dont les résultats ont été résumés dans un ouvrage publié en trois langues.

En 2022, l'activité du **service des poursuites et faillites** (SEPF) a été essentiellement marquée par les évolutions informatiques. Après avoir été utilisé avec plus ou moins de réussite durant 10 ans, l'ancien logiciel de l'office des poursuites a été remplacé par une nouvelle solution informatique à fin juin. Comme toujours dans ce contexte, les collaboratrices et collaborateurs ont été mis à rude épreuve pour maîtriser ce logiciel structuré très différemment de l'ancien. L'office des faillites a lui aussi été mobilisé pour se préparer à une évolution technologique importante qui a été implémentée durant l'exercice et mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Concernant les volumes, le total des réquisitions de poursuites a reculé de près de 7% avec 165'914 actes (178'282 en 2021). On observe à ce sujet, que depuis l'année de référence 2019 (avant COVID-19), aucun rattrapage n'est intervenu. La baisse constatée en nombre de procédures concerne, pour une part importante, le contentieux des caisses-maladie qui, de plus en plus, regroupent les créances pour limiter les relances. Elles anticipent ainsi une prochaine modification de la LAMal.

L'activité dans le domaine des faillites a été relativement stable par comparaison avec l'exercice précédent mais a, une nouvelle fois, battu d'une unité le record historique de 430 dossiers traités contre 429 en 2021, toutes catégories confondues. Si l'on ne considère que les entreprises commerciales (personnes morales ou physiques inscrites au registre du commerce), la situation ne semble pas s'être détériorée (140 contre 141 en 2021). Les successions insolvables restent stables (273 contre 271) avec toujours un taux de répudiations par rapport au total des décès. Les faillites volontaires deviennent rares (2) et les commissions rogatoires fluctuent peu (15).

Il demeure très difficile de prévoir quelle sera l'évolution dans le domaine de l'exécution forcée. Toutefois, plusieurs indicateurs, dont le taux d'inflation et la hausse des primes d'assurance maladie, laissent peu de place à l'optimisme.

1.8.2. Compte de résultats du DESC

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022 CHF	%	Écart C2022 - C2021 CHF	%
Revenus d'exploitation	155'523'148	69'459'401	91'018'985	+21'559'584	+31.0%	-64'504'163	-41.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'794'351	1'700'000	1'848'777	+148'777	+8.8%	+54'426	+3.0%
42 Taxes	46'478'527	47'174'074	50'482'250	+3'308'176	+7.0%	+4'003'723	+8.6%
43 Revenus divers	3'557'776	1'949'642	2'388'730	+439'087	+22.5%	-1'169'046	-32.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	1'153'000	12'033	-1'140'967	-99.0%	+12'033	--
46 Revenus de transfert	17'942'368	14'942'062	15'132'855	+190'793	+1.3%	-2'809'513	-15.7%
47 Subventions à redistribuer	73'371'114	3'404'500	8'064'076	+4'659'576	+136.9%	-65'307'039	-89.0%
49 Imputations internes	12'379'012	-863'877	13'090'264	+13'954'141	+1'615.3%	+711'252	+5.7%
Charges d'exploitation	289'416'555	197'191'239	212'581'897	+15'390'658	+7.8%	-76'834'658	-26.5%
30 Charges de personnel	110'323'022	98'269'194	109'582'446	+11'313'252	+11.5%	-740'576	-0.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	25'004'734	28'067'900	26'755'965	-1'311'935	-4.7%	+1'751'230	+7.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'543'199	5'016'170	3'922'553	-1'093'616	-21.8%	+379'355	+10.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'011'718	300'000	1'538'694	+1'238'694	+412.9%	-473'023	-23.5%
36 Charges de transfert	55'690'810	45'418'054	44'209'595	-1'208'459	-2.7%	-11'481'215	-20.6%
37 Subventions redistribuées	72'355'924	3'404'500	8'064'076	+4'659'576	+136.9%	-64'291'848	-88.9%
39 Imputations internes	20'487'148	16'715'421	18'508'568	+1'793'147	+10.7%	-1'978'580	-9.7%
Résultat d'exploitation	-133'893'407	-127'731'837	-121'562'912	+6'168'925	+4.8%	+12'330'495	+9.2%
44 Revenus financiers	4'671'706	3'418'567	3'471'031	+52'464	+1.5%	-1'200'675	-25.7%
34 Charges financières	1'385	2'000	140'320	+138'320	+6'916.0%	+138'935	#####
Résultat de financement	4'670'321	3'416'567	3'330'711	-85'856	-2.5%	-1'339'610	-28.7%
Résultat opérationnel	-129'223'086	-124'315'271	-118'232'201	+6'083'069	+4.9%	+10'990'885	+8.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	644'201	0	0	0	--	-644'201	-100.0%
Résultat extraordinaire	-644'201	0	0	0	--	+644'201	+100.0%
Résultat total	-129'867'286	-124'315'271	-118'232'201	+6'083'069	+4.9%	+11'635'085	+9.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	919.00	934.00	905.00	-29.00	-3.1%	-14.00	-1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	824.80	836.10	813.95	-22.15	-2.6%	-10.85	-1.3%

Commentaires

Par rapport au budget, les comptes 2022 sont favorables à hauteur de CHF 6,1 millions. Les charges augmentent de CHF 15,5 millions. Les revenus augmentent de CHF 21,6 millions.

Groupe 30, déduction faite des écarts statistiques, le delta entre le budget et les comptes est favorable à hauteur de CHF 3,5 millions. Plusieurs services contribuent à ce résultat, essentiellement dû à des remboursements d'assurances, ainsi qu'à des vacances de postes. C'est notamment le cas à la PONE, au SPNE, au SEPF. A noter également pour le SRHE des charges moindres au niveau de la formation et des stagiaires.

Groupe 31, l'amélioration se concentre en particulier à la PONE qui a dû faire face à un manque de ressources humaines internes et à des retards de livraison. À cela s'ajoutent des frais d'écolage plus bas liés à un nombre plus faible d'aspirants, ainsi que des frais de maintenance inférieurs au budget en lien avec des investissements non réalisés. Au NECO, l'impact du covid-19 sur la marche du service a encore été ressenti en 2022. En effet, une partie des ressources a consacré son temps au traitement des dossiers covid et aux négociations avec la Confédération. Au SSCM, les frais liés à l'entretien des véhicules et aux frais d'instruction ont été un peu moins élevés que prévu au budget. En revanche, le SCPO enregistre une péjoration liée à l'augmentation du du croire "débiteurs assistance judiciaire", ainsi qu'à la constitution d'une provision au titre de paiement à la Confédération pour des valeurs confisquées. Le SPNE a été confronté à des frais médicaux et de surveillance plus élevés que prévus.

Groupe 35, versement à la fortune du Fonds d'attributions cantonales Loterie romande en raison de dépenses liées moins importantes que prévu au vu du décalage temporel entre les décisions et les versements aux bénéficiaires.

Groupe 36, malgré une péjoration au SPNE liée à une forte augmentation du nombre de jours exécutés hors canton pour la détention avant jugement et les peines, globalement, c'est un écart favorable qui se dégage. Il découle principalement du NECO, en raison d'un décalage temporel dans la réalisation de projets LADE et LPR, du Fonds PCi où certaines acquisitions de matériel n'ont pas pu être réalisées en raison de la gestion de crise et d'un retard sur les livraisons de véhicules, et finalement du Fonds d'attributions cantonales Loterie romande avec des dépenses liées à des projets moins importantes que prévues.

Groupes 37/47, ces charges et recettes sont intimement liées. Les différences par rapport au budget concernent deux services, d'une part le NECO en raison d'un décalage temporel dans la réalisation de projets LPR, et de fonds de la Confédération reversés dans le cadre des aides covid, et d'autre part le SCNE avec des subventions de la Confédération pour le patrimoine et le covid supérieures à ce qui avait été budgété.

Groupe 39, les forfaits facturés par les services centraux se sont révélés supérieurs à ceux budgétés.

Groupe 42, au SCPO, recettes supplémentaires en partie liées à l'effet nouveauté d'un radar récemment installé sur demande de l'OFROU, et remboursements de l'assistance judiciaire plus élevés que prévus, et au NECO, réduction du du croire sur les prêts covid-19 suite à des remboursements. Au SEPF, l'écart négatif enregistré est lié à la migration informatique de l'OFPO en 2022 avec à la clé des retards dans la fourniture des prestations, et par conséquent dans l'encaissement des émoluments.

Groupe 43, le résultat positif résulte essentiellement de la dissolution de provisions au NECO, en lien avec les mesures de crises covid-19. À noter également que les revenus du SPNE pour les délégations de compétences ont été moins élevés que prévus au budget.

Groupe 45, cette péjoration est le fait des reports d'acquisition de matériel en raison de la gestion de crise et de retards sur les livraisons de véhicules au Fonds PCi

Groupe 49, écart positif au SRHE lié à la répartition des écarts statistiques dans les services de l'Etat.

1.8.3. Secrétariat général DESC (SESC)

Missions principales

- Conseiller et assister le chef du département;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef du département;
- Assurer la coordination des activités internes au département;
- Assurer la coordination interdépartementale;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines et financières;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe;
- Assurer les tâches relevant du domaine des jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

Comme tous les secteurs étatiques, l'environnement de travail du secrétariat général a été fortement marqué par une succession, voire une superposition, de crises majeures dans le monde. Cela a nécessité une capacité d'adaptation importante de la part des collaborateurs-trices du SESC.

Activités et réalisations

Dans le contexte de gestion des différentes crises, le SESC a poursuivi en parallèle ses tâches régulières couvrant l'entier des domaines du département, ainsi que son implication dans des projets particuliers. Il a ainsi apporté son appui dans la conduite du projet du nouveau Centres Archives et Patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds, participé à la préparation du projet de loi sur la culture ou encore collaboré à la réflexion et aux travaux menés dans le cadre du projet JD7 qui constitue la dernière pierre angulaire du quartier de l'innovation. De plus, le SESC a accompagné le changement à la tête du service de l'économie. Il a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers en lien avec les jeux d'argent.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

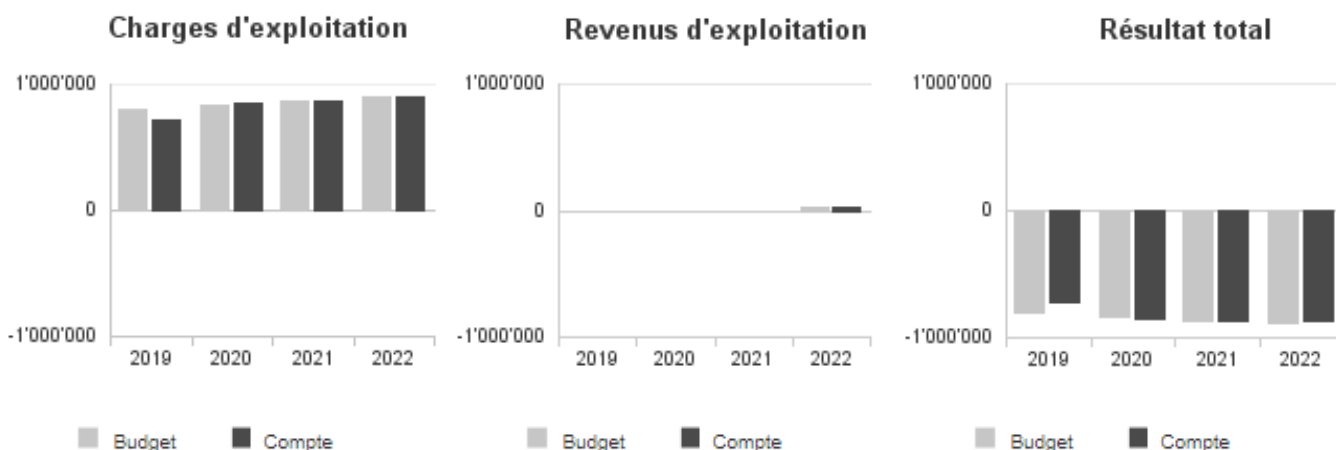
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	22'000	22'000	0	0.0%	+22'000	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	22'000	22'000	0	0.0%	+22'000	--
Charges d'exploitation	863'805	908'047	895'290	-12'757	-1.4%	+31'486	+3.6%
30 Charges de personnel	668'521	673'488	690'409	+16'921	+2.5%	+21'887	+3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	7'795	24'000	11'678	-12'322	-51.3%	+3'883	+49.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	85'032	95'000	102'373	+7'373	+7.8%	+17'341	+20.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	102'456	115'559	90'831	-24'728	-21.4%	-11'626	-11.3%
Résultat d'exploitation	-863'805	-886'047	-873'290	+12'757	+1.4%	-9'486	-1.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-863'805	-886'047	-873'290	+12'757	+1.4%	-9'486	-1.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-863'805	-886'047	-873'290	+12'757	+1.4%	-9'486	-1.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	4.00	4.00	4.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Nature **31 Biens, services et autres charges d'exploitation** : organisation de la fête du département reportée.

Nature **36 charges de transfert** : contribution non prévue en lien avec un projet mis sur pied dans le cadre d'une conférence intercantonale.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	140'615	145'213	178'869
Coûts des services centraux	21'869	26'569	23'088
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	162'484	171'782	201'957

Commentaires

Pas de commentaire.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	266'831	294'051	246'666
Coûts des services centraux	41'206	53'802	31'603
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	308'037	347'853	278'269

Commentaires

Pas de commentaire.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	251'987	246'928	274'906
Coûts des services centraux	39'066	45'180	35'026
Revenus	0	22'000	22'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	291'052	270'108	287'933

Commentaires

Pas de commentaire.

Prestations de département DESC (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	85	1'103	1'072
Coûts des services centraux	13	202	138
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	97	1'305	1'210

Commentaires

Pas de commentaire.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Conférences intercantionales	85'032	95'000	102'373
Total charges (+) / revenus (-) nets	85'032	95'000	102'373

Commentaires

Contribution non prévue liée à un projet mis sur pied dans le cadre d'une conférence intercantonale.

1.8.4. Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, en lien avec les nombreux organismes qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- Appuyer les entreprises innovatrices ;
- Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- Prospector et implanter des entreprises ;
- Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteurs privés ;
- Accorder des aides ciblées ;
- Apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce (OCRC) relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2022 a été marquée par le conflit russo-ukrainien, la déstabilisation des relations internationales, le retour de l'inflation, la mise en péril des filières d'approvisionnement et la crise énergétique, ce qui a contribué à maintenir et accroître l'incertitude et l'insécurité.

Au niveau national, le commerce extérieur a présenté une forte croissance nominale sur fond de hausse des prix. Les exportations ont progressé de 7,2% et stagné après correction de l'effet prix. Quant aux importations, elles ont augmenté de 16,8 % en termes nominaux avec une légère stagnation après correction de l'effet prix. L'excédent commercial s'est élevé à CHF 43,5 milliards (CHF 58,5 milliards en 2021).

Au niveau cantonal, le taux de chômage neuchâtelois a atteint des niveaux historiquement bas : il s'élève en moyenne annuelle à 3.0% (4.4% en 2021, 4.8% en 2020 et 3.5% en 2019). Les exportations et le PIB cantonal ont non seulement retrouvé les niveaux « pré-covid », mais les ont dépassés.

Même si la crise sanitaire s'est estompée, les événements cités ci-dessus et la crise énergétique installée fin 2022 présentent des défis importants pour l'économie du canton. L'équipe du service de l'économie reste mobilisée pour orienter et appuyer les entrepreneurs, les grandes entreprises, les PME et les start-ups.

Le service de l'économie a poursuivi sa vocation consistant à :

- Favoriser le développement d'un tissu économique vivant caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les filières présentant un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux et en accueillant de nouvelles sociétés complémentaires.
- Contribuer au développement économique du canton en participant à la structuration de l'offre territoriale (conditions-cadres et coordination des acteurs économiques) et en mettant en œuvre la nouvelle politique régionale.
- Contribuer au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts en collaborant à la définition d'une politique extérieure et en participant à sa mise en œuvre.
- Collaborer à la définition de la stratégie touristique, à sa mise en œuvre et aux actions de promotion dans le but d'accroître l'attractivité du canton.

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

Le chef de service a quitté ses fonctions au mois de novembre 2022. En attendant l'entrée en fonction de son successeur, au 1er mars 2023, la cheffe adjointe, assure l'intérim.

En matière de politique des pôles économiques, l'année 2022 a été marquée par la procédure de traitement des oppositions pour le pôle de développement économique Littoral Est (plan d'affectation cantonal). La procédure de recours demeure réservée.

Une activité intense du service de l'économie est à souligner en matière de conseils et de prises de position en lien avec les révisions des plans d'aménagements locaux des communes en particulier sur les pré-études et les projets de territoire.

Le service de l'économie a été sollicité pour répondre aux consultations, en particulier fédérales, en lien avec l'économie (13 au total) et les conditions-cadres au niveau national et international.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le service de l'économie est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec des acteurs publics ou parapublics que privés. Nous pouvons citer entre autres les partenariats avec des institutions intercantionales telles que GGBa, S-GE, SIP-West, CDEP-SO, Cautionnement Romand et ARI-SO. Les contrats de prestations conclus avec le CSEM, Microcity SA, Finergence et la FSRM ont été reconduits.

L'année 2022 a été une année de consolidation après la pandémie pour Cautionnement Neuchâtel. Le niveau d'activité est resté stable par rapport à 2021 en termes de demandes, de dossiers analysés, de nombre de cautionnements et de montants octroyés par Cautionnement romand en faveur des entreprises neuchâteloises. Le nombre de demandes de modification de dossiers en cours a fortement progressé.

Les prestations TalentsLAB, destinées à accompagner les projets touristiques, ont acquis une certaine notoriété et les coaches ont accompagné une dizaine de projets sur l'ensemble du territoire cantonal. Le programme a obtenu la reconduction de son financement pour les 3 prochaines années par le biais d'un financement NPR intercantonal Arc jurassien.

Une année après le renouvellement du label « Parc d'importance nationale » par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) au parc régional Chasseral, le Parc naturel régional du Doubs a obtenu la reconduction du label pour une seconde période de dix ans (2023-2032). Les champs d'action du Parc vont s'inscrire dans la continuité des projets menés jusqu'ici avec un renforcement de leur durabilité.

L'antenne neuchâteloise de platinn a organisé, en 2022, 7 conférences-ateliers à l'attention des entreprises neuchâteloises, dont une spéciale sur la problématique de la pénurie d'énergie. Toutes ces conférences-ateliers ont abouti à des actions d'accompagnement platinn en collectif. L'antenne neuchâteloise a été la première antenne à lancer des actions collectives en organisant plusieurs ateliers sur différentes thématiques d'actualité.

En 2022, trois délégations étrangères (Union européenne, Roumanie, Chine) ont été reçues dans le canton, dont deux en collaboration avec la chancellerie d'État.

Gestion de projets

En 2022, le NECO a soutenu 16 nouveaux projets LADE pour un montant total de CHF 1'498'770. Parmi ces projets, 15 sont à caractère économique ou industriel et 1 à caractère touristique. En matière de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de l'industrie des machines (4 projets), de l'électronique et de la microélectronique (3 projets), de l'informatique et de la télécommunication (2 projets), de l'industrie du luxe (2 projets) et du tourisme (1 projet). Concernant la politique régionale fédérale (NPR) période LPR 2020- 2023, 11 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à fonds perdu, 2 projets sous forme de prêt sans intérêt et 2 projets au titre des Mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne.

En ce qui concerne les investissements étrangers, 20 nouvelles entreprises se sont implantées dans le canton de Neuchâtel en 2022. Ces implantations représentent à 3 ans un potentiel de 115 emplois hautement qualifiés, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la microtechnique et des énergies renouvelables. Au-delà du chiffre, qui égale le meilleur résultat de ces cinq dernières années, l'arrivée de projets industriels confirme l'attractivité du canton.

Dans le cadre du programme ECOPROX, le 3ème appel à projets a connu un succès légèrement moindre que les précédents, puisque seulement 16 dossiers ont été déposés (75 en 2020 et 37 en 2021). Parmi toutes ces actions collaboratives et créatives, cinq projets ont été retenus pour un total d'investissements de plus de CHF 454'000, dont CHF 169'300 cofinancés par le programme.

Pour l'année 2022, la totalité des soutiens financiers liés à la crise sanitaire a été versée aux entreprises concernées. Néanmoins, le service de l'économie continue à gérer des dossiers de remboursement des prêts cantonaux liés au COVID-19 et à veiller au respect des engagements pris par les entreprises bénéficiaires des aides cas de rigueur. Concernant les soutiens accordés aux entreprises neuchâteloises dans le cadre des cas de rigueur, la confédération a remboursé l'intégralité de la part fédérale qui s'élève à CHF 73,5 millions sur un total de CHF 93 millions. Les CHF 19,5 millions restants étant à la charge du canton.

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC) s'est élevé à 4'294, ce qui représente l'inscription d'environ 30'000 faits. Plus de 100'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

Le nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques s'est élevé à 908 (928 en 2021) et celui des radiations à 504. Le taux de croissance global des entités s'est élevé à 3,3% (2,1% en 2021).

Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2022	Différence
Entreprises individuelles	260	247	3'166	+13
Sociétés en nom collectif	31	23	289	+8
Sociétés en commandite	0	1	14	-1
Sociétés à responsabilité limitée	391	98	4'309	+293
Sociétés anonymes	174	102	3'400	+72
Sociétés coopératives	2	1	151	+1
Associations	10	2	203	+8
Fondations	9	10	364	-1
Établissements de droit public	2	0	6	+2
SICAV	0	0	1	0
Succursales d'entreprises suisses	27	18	319	19
Succursales d'entreprises étrangères	2	2	31	0
Totaux	908	504	12'253	+404

Prestations transversales

Au 31 décembre 2022, l'effectif du NECO s'élevait à 20.6 équivalents plein temps (EPT), dont 1.4 EPT accordé à durée déterminée en lien à la gestion des aides COVID-19. Un rapport quadriennal, Le NECO en chiffres 2018-2021, a été élaboré en version digitale. Son but est d'établir un bilan de l'activité du service de l'économie et rendre l'action du service plus explicite vis-à-vis des députés, des entreprises et des partenaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	74'874'212	3'685'432	8'342'619	+4'657'187	+126.4%	-66'531'592	-88.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'008'026	785'000	1'476'799	+691'799	+88.1%	+468'772	+46.5%
43 Revenus divers	1'851'977	18'900	600'058	+581'158	+3'074.9%	-1'251'919	-67.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'167'526	71'622	279'237	+207'615	+289.9%	-3'888'289	-93.3%
47 Subventions à redistribuer	67'841'319	2'804'500	5'981'162	+3'176'662	+113.3%	-61'860'157	-91.2%
49 Imputations internes	5'363	5'410	5'363	-47	-0.9%	0	0.0%
Charges d'exploitation	98'636'548	21'451'729	22'584'794	+1'133'065	+5.3%	-76'051'754	-77.1%
30 Charges de personnel	3'080'980	3'065'269	2'974'442	-90'827	-3.0%	-106'538	-3.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	580'752	1'230'700	555'637	-675'063	-54.9%	-25'115	-4.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	26'035'224	13'933'207	12'638'595	-1'294'612	-9.3%	-13'396'629	-51.5%
37 Subventions redistribuées	66'826'129	2'804'500	5'981'162	+3'176'662	+113.3%	-60'844'967	-91.0%
39 Imputations internes	2'113'464	418'053	434'957	+16'904	+4.0%	-1'678'507	-79.4%
Résultat d'exploitation	-23'762'337	-17'766'297	-14'242'175	+3'524'122	+19.8%	+9'520'162	+40.1%
44 Revenus financiers	725'233	20'467	75'414	+54'948	+268.5%	-649'819	-89.6%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	725'233	20'467	75'414	+54'948	+268.5%	-649'819	-89.6%
Résultat opérationnel	-23'037'103	-17'745'830	-14'166'760	+3'579'070	+20.2%	+8'870'343	+38.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	644'201	0	0	0	--	-644'201	-100.0%
Résultat extraordinaire	-644'201	0	0	0	--	+644'201	+100.0%
Résultat total	-23'681'304	-17'745'830	-14'166'760	+3'579'070	+20.2%	+9'514'544	+40.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	23.00	25.00	23.00	-2.00	-8.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.70	20.60	19.60	-1.00	-4.9%	-1.10	-5.3%

Commentaires

Le service de l'économie (NECO), pour une troisième année consécutive, a été en première ligne dans la gestion de la crise COVID-19, l'équipe du NECO étant chargée de la gestion et du suivi des soutiens aux entreprises « Cas de rigueur ».

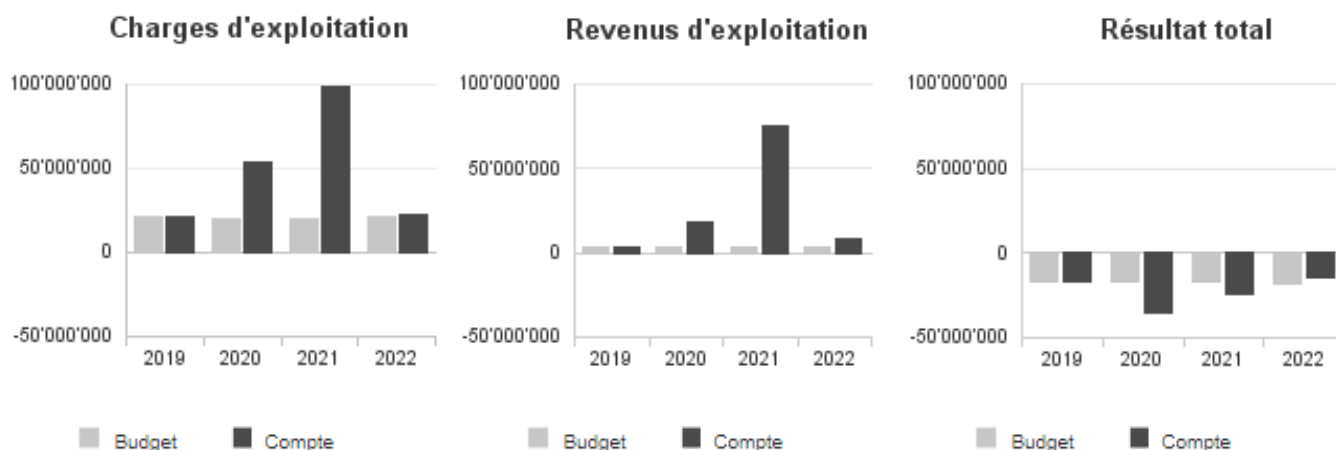
Groupe 31, les dépenses ont été relativement basses du fait que l'activité courante du service a continué d'être en partie impactée par la gestion de la crise.

Groupe 36, l'"économie" réalisée découle en fait de retards dans la réalisation de projets tant au niveau du développement économique qu'au niveau de la politique régionale, ceci toujours en lien avec la crise sanitaire.

Groupe 46, solde 2021 d'un versement de la Confédération au titre des aides covid.

Groupes 37-47, ces groupes s'équilibrent et sont la conséquence des fonds de la Confédération reversés dans le cadre des aides covid.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	16'293	105'100	29'878
Coûts salariaux et de structure	166'130	287'228	207'860
Coûts des services centraux	44'326	35'043	22'863
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	226'749	427'371	260'601

Commentaires

Ce groupe comprend principalement les frais liés aux terrains industriels, ainsi que les honoraires de consultants externes. L'écart entre les comptes et le budget provient du fait de la latence de mise en œuvre d'un pôle économique. En effet, la procédure du traitement des oppositions pour le pôle de développement économique Littoral Est (plan d'affectation cantonal) est toujours en cours.

Partenariats, gouvern. et représent. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	191'861	468'278	319'922
Coûts des services centraux	50'218	57'133	33'179
Revenus	96'340	90'522	98'071
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	145'739	434'888	255'030

Commentaires

Ce groupe comprend les recettes liées au service coopération platinn, le dédommagement pour les prestations fournies au RIS-SO (Réseau Innovation de Suisse Occidentale), ainsi que les jetons de présence (légèrement en hausse par rapport à 2021).

Gestion des projets (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	515'598	843'500	367'280
Coûts salariaux et de structure	888'793	1'682'485	1'685'634
Coûts des services centraux	216'797	205'280	167'300
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'621'187	2'731'264	2'220'213

Commentaires

L'écart significatif constaté au niveau des charges directes provient, notamment de l'annulation d'événements importants tels que Baselworld ou le petit-déjeuner des partenaires, de la suspension -suite à la sortie du film de la domiciliation- du projet de création d'un 3ème film orienté vers les expatriés et les nouveaux arrivants, du retard pris dans le développement des outils de communication (site internet, etc.) dû à une restructuration interne du prestataire choisi.

De plus, les actions d'appui au développement économique, mandants, ainsi que les déplacements à l'étranger n'ont pu être réalisés comme prévu, du fait du maintien d'une partie des ressources au traitement des dossiers Covid-19 Cas de rigueur.

Registre du commerce (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	16'358	10'500	13'301
Coûts salariaux et de structure	630'842	619'912	620'968
Coûts des services centraux	187'875	138'631	210'591
Revenus	1'005'296	785'000	912'225
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-170'222	-15'957	-67'365

Commentaires

L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à CHF 634'453, alors que l'émolument cantonal lié aux autres prestations (extraits, établissements de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) représente le solde.

Malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce, réduisant sensiblement les émoluments fédéraux (-40%), les émoluments encaissés ont dépassés CHF 900'000 en 2022. Cela est dû au fait que les inscriptions ont été très nombreuses et l'activité intense.

Les charges directes représentent les frais bancaires liés à l'encaissement par carte de crédit et les pertes sur débiteurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Bâtiment Maladière 71	2'253'000	2'253'000	2'253'000
Développement économique	8'284'563	8'730'210	7'579'303
Politique régionale	665'611	991'906	870'959
Rétrocession à la Confédération	69'950	50'000	63'445
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'273'124	12'025'116	10'766'707

Commentaires

Le budget et les comptes des charges de transferts sont pratiquement équilibrés. Les écarts constatés sont liés à des retards dans la réalisation de projets, tant au niveau du développement économique qu'au niveau politique régionale.

La ligne « rétrocession à la Confédération » constitue la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au registre du commerce et par conséquent en lien avec les émoluments.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Contr. com. à Tourisme neuchâtelois	-883'383	-895'000	-929'485
Fermages	-5'363	-5'410	-5'363
Frais de rappel	-3'435	0	-3'178
Loyer	-20'467	-20'467	-20'467
Plus-value cession immo.	-53'431	0	0
Revenus locatifs	-7'135	0	-54'948
Sub. féd. à redistrib.	-566'567	-738'500	-516'135
Subv. fédérales redis. à des entr. publ.	89'492	0	69'724
Subv. féd. redistrib. à des communes	20'495	0	15'000
Subv. féd. redistrib. à des entrep. priv	245'103	738'500	157'391
Subv. féd. redistrib. à des organis.	211'477	0	274'020
Tourisme neuchâtelois	883'383	895'000	929'485
Total charges (+) / revenus (-) nets	-89'830	-25'877	-83'955

Commentaires

Plusieurs lignes s'équilibrent, notamment pour les subventions fédérales liées à la LPR (parts fédérales de projets cantonaux et inter-cantonaux) et pour les contributions des communes à Tourisme neuchâtelois. La ligne « Loyer » est en lien avec la convention d'exploitation du bâtiment Microcity par l'EPFL.

Les frais de rappels sont liés à la facturation des émoluments du registre du commerce. Les revenus locatifs du patrimoine financier sont liés à l'encaissement de la location de terrains à Noiraigue, Le Locle et Marin-Epagnier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
COVID19 NECO - Cas de rigueur	En cours	78'103'560	65'674'100	12'429'460	0	0	0	4'699'959	4'485'267	214'692
Parcs régionaux - période 2020 -2024	En cours	182'961	0	182'961	256'000	0	256'000	255'961	0	255'961
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	239'600	0	239'600	100'250	0	100'250	95'372	0	95'372
*PI-Développement économique	En cours	1'210'000	100'000	1'110'000	4'000'000	1'657'500	2'342'500	3'924'000	275'000	3'649'000
*PI-soutien innovation	En cours	400'000	0	400'000	892'199	0	892'199	200'000	0	200'000
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Politique régionale 2020-2023	En cours	1'235'335	664'335	571'000	14'320'000	7'542'000	6'778'000	7'581'957	3'826'979	3'754'979
Prêts COVID19	En cours	15'000	1'287'220	-1'272'220	0	1'429'250	-1'429'250	0	1'196'561	-1'196'561
Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois	Clôturé	0	46'500	-46'500	0	46'500	-46'500	0	653'500	-653'500
Prêts NPR 2008-2011	En cours	26'000	52'000	-26'000	0	52'000	-52'000	26'000	52'000	-26'000
Prêts NPR 2012-2015	En cours	151'871	1'558'742	-1'406'871	0	1'598'742	-1'598'742	779'371	1'584'242	-804'871
Prêts NPR 2016-2019	En cours	929'300	477'650	451'650	4'473'420	2'572'785	1'900'635	1'895'800	1'045'650	850'150
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	En cours	27'262	0	27'262	100'000	0	100'000	77'544	0	77'544
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	En cours	178'837	0	178'837	179'000	0	179'000	178'837	0	178'837
Total		82'699'726	69'860'548	12'839'179	24'420'869	14'898'777	9'522'092	19'714'801	13'119'199	6'595'602

Commentaires

Le service de l'économie gère trois crédits d'engagement d'investissement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale. Les périodes quadriennales 2008-2011 et 2012-2015 sont en phase de remboursement des prêts accordés. Onze projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2044.

Pour la période quadriennale 2016-2019 qui a fait l'objet d'un crédit d'engagement accordée en 2016, deux projets ont fait l'objet d'un contrat de prêt (un contrat final et un contrat provisoire) dans l'exercice sous revue. Quatre projets sont en phase de remboursement. Au total, ce sont 10 projets qui font l'objet d'une lettre d'engagement, dont les versements s'échelonnent jusqu'en 2023.

Les crédits d'engagement accordés en 2020, notamment en matière de politique régionale pour la période quadriennale 2020-2023 comprennent les aides à fonds perdus (AFP), ainsi que des prêts au niveau cantonal et des AFP au niveau intercantonal. L'année sous revue a enregistré au niveau cantonal trois projets sous forme d'un contrat de prêt (deux nouveaux contrats et un contrat final), et neuf projets bénéficiant d'une convention à fonds perdu.

Dans le cadre du programme d'impulsion, par son outil de prêts en faveur de projets de développement, 4 contrats de prêts ont été finalisés. Au total, ce sont 10 dossiers qui sont en cours.

Les prêts COVID accordés aux indépendants et à de très petites entreprises, sont en cours de remboursement. À fin 2022, il restait un montant d'un peu plus de CHF 400'000. Il est relevé que compte tenu des difficultés rencontrées par quelques entreprises, des aménagements de remboursement ont été accordés pour leur permettre d'honorer leur créance. Quant au prêt octroyé à Tourisme neuchâtelois, il a été totalement remboursé.

1.8.5. Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'Ordonnance sur les émoluments perçus en application de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité. Il est également appelé à exercer, pour le compte de l'Autorité cantonale inférieure de surveillance (AISLP), l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

En résumé, le SEPF a comme objectifs stratégiques :

- Fournir les prestations de l'exécution forcée prévues par le droit fédéral de manière professionnelle, efficiente et adaptée aux besoins des usagers.
- Encourager la formation continue sur le cœur de métier, ainsi que dans le domaine du développement personnel en lien avec ses missions.

Plus particulièrement et à court terme, il doit également :

- Soutenir la mise en œuvre des nouveaux logiciels de l'OFPO et de l'OFFA.
- Encourager le développement de la dématérialisation des dossiers dans tous les domaines de l'exécution forcée.
- Accompagner le changement lié à la réunification de l'OFPO sur un site unique et la relocalisation de l'OFFA en lien avec le projet VitamiNe.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2022, l'activité du SEPF a été essentiellement marquée par les évolutions informatiques. Après avoir été utilisé avec plus ou moins de réussite durant une dizaine d'années, l'ancien logiciel de l'office des poursuites a été remplacé par une nouvelle solution à fin juin. Comme toujours dans ce contexte, les collaborateurs ont été mis à rude épreuve pour maîtriser ce logiciel structuré très différemment de l'ancien. L'office des faillites a lui aussi été mobilisé pour se préparer à une évolution technologique importante qui a été implémentée durant l'exercice et mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Concernant les volumes et d'une façon absolument contre-intuitive, le total des réquisitions de poursuites a reculé de près de 7% avec 165'914 actes contre 178'282 en 2021. On observe à ce sujet que, depuis l'année de référence 2019 (avant Covid), aucun rattrapage n'est intervenu. La baisse constatée en nombre de procédures concerne, pour une part importante, le contentieux des caisses-maladie qui, de plus en plus, regroupent les créances pour limiter les relances. Elles anticipent ainsi une prochaine modification de la LAMal.

L'activité dans le domaine des faillites a été relativement stable par comparaison avec l'exercice précédent mais a, une nouvelle fois, battu le record historique de 430 dossiers traités contre 429 en 2021, toutes catégories confondues. Si l'on ne considère que les entreprises commerciales (personnes morales ou physiques inscrites au registre du commerce), la situation ne semble pas s'être détériorée (140 contre 141 en 2021). Les successions insolubles restent relativement stables (273 contre 271) avec toujours un taux de 17% de répudiations par rapport au total des décès. Les faillites volontaires deviennent rares (2) et les commissions rogatoires fluctuent peu (15).

Le cadre légal qui régit les activités du SEPF demeure sans changement majeur depuis plusieurs années. Le dernier toilettage important de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) date de 1997. Plusieurs projets de révision se trouvent toutefois actuellement devant les Chambres fédérales, à des stades plus ou moins avancés des débats. On peut notamment citer la Loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite, des modifications visant à améliorer le recouvrement des dettes LAMal, l'adaptation du tarif OELP ou encore la recherche de solutions visant à faciliter l'assainissement des dettes des personnes physiques.

Enfin et en raison de multiples incertitudes conjoncturelles, il demeure très difficile de prévoir quelle sera l'évolution dans le domaine de l'exécution forcée. Toutefois, plusieurs indicateurs, dont le taux d'inflation et la hausse des primes d'assurance maladie, laissent peu de place à l'optimisme.

Activités et réalisations

2022, année symbole du renouveau informatique. C'est ainsi que l'on pourrait résumer ce dernier exercice pour l'OFPO qui, depuis le 1er juillet 2022, travaille à l'aide d'un nouveau logiciel informatique métier appelé "Thémis". Cette application a été développée par le Canton de Fribourg il y a une dizaine d'années et a constamment été adaptée selon les demandes des utilisateurs ou suite à des évolutions législatives. Les cantons de Vaud, Saint-Gall, Valais, Tessin et Jura utilisent également

cette solution. La satisfaction des utilisateurs, ainsi que la fructueuse collaboration intercantonale, sont des gages de garantie pour le futur. Ce nouvel outil remplace, après 12 années, le programme "Winbeam NG" devenu obsolète.

Parmi les nouvelles fonctionnalités à mettre en avant, l'une permet d'importants gains d'efficacité. Il s'agit de l'impression centralisée auprès du Centre éditique de l'État (CEEN) de nombreux formulaires générés par l'office et envoyés par fichiers électroniques à cette entité, dont tous les actes de poursuites. La dématérialisation des documents est aussi désormais beaucoup plus développée.

Après une importante période de formation avant la mise en production et un excellent engagement des collaborateurs, la migration s'est bien passée, même si ce grand changement a généré du stress, des appréhensions légitimes et du retard dans certaines procédures de gestion des dossiers. Les usagers de l'office n'ont, dans la grande majorité, pas été pénalisés.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFPO en chiffres détaillés :

Rubriques	2021	2022	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	178'282	165'914	-6,94%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	90'024	90'236	+0,24%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	85'243	72'785	-14,62%
- dont comminations de faillites	1'515	1'654	+9,18%
- dont réquisitions de vente	1'500	1'239	-17,40%

Pour les actes de défaut de biens, 57'884 procédures de défaut de paiement ont été envoyées aux créanciers, soit +1'858 unités (+3,21%) par rapport à 2021 (56'026).

Concernant les extraits du registre des poursuites prévus à l'article 8a LP, l'office en a délivré 49'395 en 2022 (+2% par rapport à 2021), soit environ 161 par jour ouvrable. 524 (-12,67%) l'ont été par l'OFFA qui fonctionne comme antenne de l'OFPO à Val-de-Ruz et 5'076 (+9,92%) via le Guichet Unique.

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2021	2022	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1er janvier (réalisations)	62	42	-20
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – gérance)	6	7	+1
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – sans gérance)	54	43	-11
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	21	30	+9
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	6	2	-4
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	69	73	+4
Total des dossiers clôturés	126	85	-41
- dont dossiers réalisations	41	17	-24
- dont dossiers CDP – gérance	5	3	-2
- dont dossiers CDP – sans gérance	80	65	-15
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	42	55	+13
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	7	6	-1
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	43	51	-8
Ventes aux enchères effectuées	12	4	-8
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	589'611.-	9'318'229.-	

Dans le domaine des faillites, 430 procédures ont été ouvertes en 2022, dont 273 successions répudiées ou insolvable. Elles se répartissent géographiquement comme suit : Littoral et Val-de-Travers : 249; Montagnes et Val-de-Ruz : 166. Il s'y ajoutent 15 commissions rogatoires.

Pour la deuxième fois, le record historique du nombre de faillites est battu (429 en 2021), ce qui tendrait à indiquer que la situation est difficile pour les entreprises qui n'ont pas trouvé les ressources nécessaires pour reprendre leurs activités après la fin des aides étatiques et autres mesures de soutien accordées durant la crise liée à la Covid-19. Contrairement au nombre de décès enregistrés dans le canton, celui des successions répudiées ou insolvable n'a pas baissé.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Si l'office des faillites a pu faire face à la masse de nouveaux dossiers et prendre toutes les mesures conservatoires urgentes imposées par la loi, il n'a pas été en mesure de clôturer autant de dossiers qu'en 2021 pour les raisons suivantes:

- Des faillites importantes ont été prononcées dans le courant du 2^{ème} semestre. Celles-ci ont monopolisé une grande partie des ressources à disposition.
- La phase d'implémentation de la nouvelle application informatique de l'OFFA a nécessité de nombreuses adaptations et de nombreuses heures de formation avant la mise en production qui est effective depuis le 3 janvier 2023 pour tous les nouveaux dossiers.
- Un collaborateur spécialisé à 100% a connu des problèmes de santé qui l'ont tenu éloigné de son poste de travail durant plusieurs mois.
- Une collaboratrice spécialisée à 40% a été en congé maternité durant 5 mois.

En 2023, l'office des faillites a pour objectifs de traiter les flux entrants avec la nouvelle application informatique "KOAM4" et de clôturer tous les dossiers ouverts avant le 31 décembre 2022, ceci afin de pouvoir récupérer les données nécessaires avant de débrancher définitivement l'ancien logiciel "WinKoam 2S" devenu obsolète.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFFA en chiffres détaillés :

Rubriques	2021	2022	Variation %
Dossiers ouverts au 1er janvier	224	190	-15,75%
Procédures enregistrées durant l'année	429	430	+0,23%
- dont personnes morales	105	104	-0,95%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	35	36	+2,85%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	7	2	-71,42%
- dont successions répudiées	271	273	+0,73%
- dont commissions rogatoires	11	15	+36,36%
Total des dossiers ouverts	653	620	-5,05%
Dossiers clôturés y.c. rogatoires	463	406	-8,72%
Solde en traitement au 31 décembre	190	214	+12,63%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2'786	2'357	-15,38%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	46'469'103.-	54'358'944.-	+16,97%

92 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une diminution de 28,13% par rapport à 2021 (128). Dans le détail, on en compte 75 pour l'OFPO (119 en 2021) et 17 pour l'OFFA (9).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'249'637	14'850'000	13'417'439	-1'432'561	-9.6%	-832'197	-5.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	14'249'637	14'850'000	13'417'439	-1'432'561	-9.6%	-832'197	-5.8%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'733'074	7'940'468	7'632'228	-308'240	-3.9%	-100'846	-1.3%
30 Charges de personnel	6'393'580	6'427'496	6'226'113	-201'383	-3.1%	-167'467	-2.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	169'564	192'000	142'315	-49'685	-25.9%	-27'250	-16.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	75'319	82'300	+6'981	+9.3%	+82'300	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	53'133	80'000	58'234	-21'766	-27.2%	+5'101	+9.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'116'796	1'165'653	1'123'266	-42'387	-3.6%	+6'470	+0.6%
Résultat d'exploitation	6'516'563	6'909'532	5'785'211	-1'124'321	-16.3%	-731'352	-11.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	6'516'563	6'909'532	5'785'211	-1'124'321	-16.3%	-731'352	-11.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	6'516'563	6'909'532	5'785'211	-1'124'321	-16.3%	-731'352	-11.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	65.00	64.00	65.00	+1.00	+1.6%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	56.80	57.80	56.80	-1.00	-1.7%	0.00	0.0%

Commentaires

Les émoluments encaissés en 2022 par le SEPF ont été sensiblement inférieurs aux prévisions.

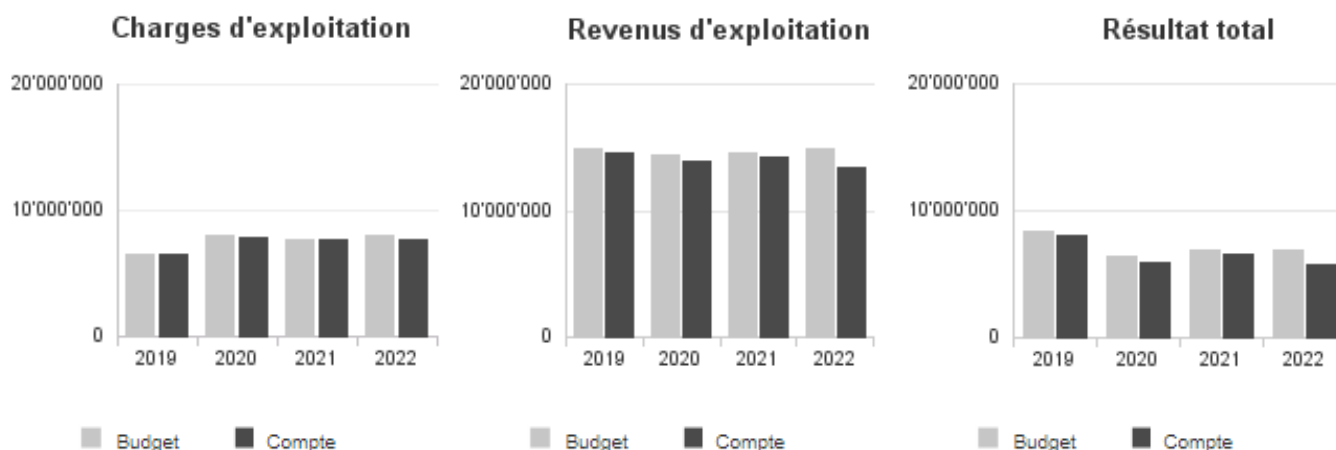
Cette différence importante est directement liée à la baisse d'environ 7% du total des réquisitions traitées par l'OFPO. D'autre part, la migration informatique de ce même office a compliqué la tâche de tous les secteurs, mais plus particulièrement de celui de la comptabilité où quelques opérations ont dû être reportées.

A priori, le rattrapage interviendra durant le premier trimestre 2023 grâce à un effort important demandé aux collaborateurs et aux heures supplémentaires effectuées.

On peut encore indiquer que, dans le domaine des poursuites, les volumes n'ont pas augmenté dans les proportions imaginées, alors qu'un nouveau record a été battu pour les faillites. Toutefois, ces dernières encaissent moins de 10% du montant global des recettes du SEPF.

Pour les charges, nous pouvons aussi constater qu'elles sont parfaitement maîtrisées et stables depuis déjà de nombreuses années.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine	Comptes	Budget	Comptes
(CHF)	2021	2022	2022
Charges directes	22'564	56'900	10'283
Coûts salariaux et de structure	4'611'462	4'694'475	4'499'865
Coûts des services centraux	803'084	847'846	802'048
Revenus	12'839'793	13'667'000	12'329'316
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-7'402'683	-8'067'780	-7'017'119

Commentaires

Pour cette période post Covid-19, aucun rattrapage ni afflux de nouveaux dossiers n'ont été constatés à l'OFPO. On observe même une diminution importante des poursuites introduites par les caisses-maladie qui anticipent certainement une prochaine modification de la LAMal qui limitera à 2 par année le nombre de poursuites autorisées, mais elles seront par conséquent ouvertes pour des montants plus importants. A priori, le volume des procédures introduites par les autres catégories de créanciers demeure stable.

Exécution forcée domaine	Comptes	Budget	Comptes
(CHF)	2021	2022	2022
Charges directes	132'608	131'900	117'337
Coûts salariaux et de structure	1'796'348	1'804'655	1'824'353
Coûts des services centraux	312'601	324'692	320'108
Revenus	1'409'504	1'183'000	1'087'884
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	832'054	1'078'247	1'173'914

Commentaires

Le domaine des faillites a, une fois encore, été mis à forte contribution durant cet exercice. Un nouveau record, battu d'une unité, a encore été atteint pour la deuxième année consécutive. Si le nombre de dossiers reste donc très important, il faut remarquer qu'il s'agit pour la très grande majorité de successions répudiées ou de petites entités économiques. Ainsi, seulement deux entreprises en faillite totalisaient plus de dix employés en 2022.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Dédom. div. Confédération	53'133	80'000	58'234
Total charges (+) / revenus (-) nets	53'133	80'000	58'234

Commentaires

Après quelques années de forte progression dans sa diffusion, le réseau e-LP géré par l'Office fédéral de la justice est désormais utilisé par la très grande majorité des créanciers institutionnels. Son expansion reste maintenant de plus en plus limitée pour une majorité de créanciers qui ne requièrent qu'un nombre limité de poursuites. Dans ces conditions, le dédommagement à la Confédération - proportionnel au flux qui transite par ce biais - ne devrait plus augmenter que modérément.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-340	0	-240
Total charges (+) / revenus (-) nets	-340	0	-240

Commentaires

Aucun commentaire à formuler.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	Clôturé	129'240	0	129'240	0	0	0	28'000	0	28'000
Rempl. logiciel informatique de l'OP	En cours	270'591	0	270'591	0	0	0	275'221	0	275'221
Total		399'831	0	399'831	0	0	0	303'221	0	303'221

Commentaires

L'implémentation du nouveau logiciel de l'OFFA, "KOAM4", a été finalisée au 31 décembre 2022. La mise en production de cette application est ainsi intervenue au 1er janvier 2023. Ce projet a pris effectivement plus de temps que prévu, mais l'enveloppe financière accordée a été respectée.

La nouvelle solution "Thémis" est utilisée par l'OFPO depuis fin juin 2022. Le développement et la mise en œuvre de plusieurs interfaces sont en voie d'achèvement (CEEN, Guichet unique, 2ème notifications par les communes, etc.). Certains de ces modules ont nécessité des adaptations à la configuration informatique du canton. Ces travaux sont menés en collaboration avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) du canton de Fribourg.

Dans les deux cas, le décalage temporel n'a pas pu être pris en compte lors de l'élaboration du budget 2022, raison des dépassements techniques enregistrés aux comptes.

1.8.6. Service cantonal de la population (SCPO)

Missions principales

Le SCPO est composé de 6 entités : le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations ainsi que de l'autorité de surveillance de l'état civil, du contrôle des habitants et de la gestion de la base de données cantonale des personnes physiques.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire et du fichier ADN suisses, des registres neuchâtelois des avocats stagiaires, des avocats actifs au barreau et des notaires, de la logistique des examens du barreau et du notariat, du paiement de l'assistance judiciaire, des comptabilités générale et analytique ainsi que de l'élaboration du budget du SCPO.

Au-delà du contrôle, de la formation et du soutien aux arrondissements d'état civil, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et des reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou de la libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers, de l'autorisation de transcrire des déclarations sur l'honneur ainsi que de la conduite des projets informatiques des arrondissements d'état civil. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis, assure la formation et le soutien des préposés, gère l'accès à la base de données cantonale des personnes physiques et conduit les projets informatiques des contrôles des habitants communaux.

L'entité des naturalisations assume le processus complet de gestion de ses dossiers, de la réception de la requête de l'administré à la décision finale prise par le Conseil d'État.

Le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires et les cartes d'identité des ressortissants suisses. Il effectue aussi les saisies biométriques pour les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour pour les étrangers. Enfin, il certifie conforme les documents d'identité suisses et établit les cartes PKI pour les accès aux programmes protégés de la Confédération.

La cellule des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre de la Police cantonale et des services des domaines publics des communes neuchâteloises.

Le domaine des frais de justice œuvre au recouvrement des avances d'assistance judiciaire et perçoit les montants des amendes et frais des ordonnances pénales du Ministère public ainsi que des jugements des tribunaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SCPO a vécu une année 2022 difficile avec plusieurs absences dues à des causes diverses. Néanmoins, avec le soutien de tous les secteurs, le service a terminé l'année à jour dans la quasi-totalité de ses dossiers. Seuls les dossiers à transmettre à l'Office du contentieux général (OREE) pour le recouvrement des avances d'assistance judiciaire ont enregistré quelques mois de retard. Ce retard s'explique par un changement de procédure dû à des décisions de tribunaux, lesquelles contraignent dorénavant le SCPO à rendre des décisions sur les remboursements avant la transmission des dossiers à l'OREE pour un recouvrement forcé.

Le télétravail est entré dans les mœurs, et toujours plus de collaborateurs en bénéficient à l'exception de ceux du secteur des documents d'identité.

Le projet VITAMINE a nécessité beaucoup d'heures de travail pour les études d'implantation des différents secteurs sur le site de Tivoli ainsi que pour la participation aux ateliers. Tous les secteurs du SCPO seront regroupés sur le site de Tivoli dès le mois de mars 2024. Le travail a été spécialement conséquent pour le secteur des documents d'identité de par ses besoins d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour la protection contre le vol des documents d'identité.

Les nouvelles technologies et l'évolution des programmes informatiques des créances judiciaires, des frais de justice et du secrétariat ont nécessité un investissement important de la part des collaborateurs. Tous les programmes de facturation ont dû être adaptés aux nouveaux codes QR imposés par la Poste.

Le secteur des créances judiciaires a procédé à deux migrations de son support informatique "Epsipol" et a continué d'installer son application pour la saisie des amendes d'ordre par code QR au sein des communes.

Le secteur des frais de justice a procédé à plusieurs migrations informatiques dont celle de son programme "Juris" pour les dossiers d'assistance judiciaire et le programme "Epsipour" du traitement des ordonnances pénales.

En ce qui concerne le secrétariat, le défi portait sur la préparation des collaborateurs à l'introduction au 1er janvier 2023 du nouveau programme informatique fédéral "Vostra" de gestion du casier judiciaire suisse.

Les trois projets fédéraux d'introduction des nouveaux passeports biométriques, des nouvelles cartes d'identité et d'installation des nouvelles machines de saisie des données biométriques ont été menés à bien ou ont été suivis rigoureusement. L'introduction des nouveaux passeports a eu lieu au 31 octobre 2022, la mise en production des nouvelles cartes d'identité au 3 mars 2023 et l'installation des machines de saisie biométrique au 17 janvier 2023. Par ailleurs, la pérennisation de l'émission des nouveaux titres de séjour au format de carte de crédit pour tous les ressortissants étrangers est désormais acquise. De surcroît, la levée des restrictions de voyage instaurée durant la pandémie a entraîné une forte augmentation des demandes en documents suisses et la reprise économique a entraîné une forte demande en permis de séjour et de frontaliers.

Le secteur des naturalisations a élaboré une proposition de modification des émoluments par l'introduction d'un 3ème tarif pour les demandes formulées en couple ainsi que la possibilité pour les personnes vivant en concubinage de formuler une demande de couple, celle-ci n'étant jusqu'à présent ouverte qu'aux personnes liées par le mariage ou par un partenariat fédéral. Le nombre de demandes de naturalisation s'est stabilisé. Les dossiers sont toujours plus complets et permettent un traitement de plus en plus efficace.

Les dossiers en charge de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants sont toujours plus complexes et engendrent une augmentation de leur temps de traitement. De plus, la conduite des projets informatiques d'état civil et de contrôle des habitants requièrent un engagement important des expertes de ce secteur. Les nouvelles dispositions fédérales pour 2022 en matière de changement de sexe par déclaration ainsi que le mariage pour tous ont impliqué une charge de travail importante en termes de prise de connaissance des processus et de soutien aux offices d'état civil.

Activités et réalisations

Le secteur des documents d'identité a repris un bon niveau d'activité. Il a vu passer 33'552 personnes en ses locaux pour des saisies de données. Il a traité 16'646 demandes de particuliers par Internet, 4508 par téléphone, 750 au guichet et 8710 demandes électroniques de cartes d'identité transmises par les communes. Il a établi 244 cartes électroniques d'accès à des programmes protégés de la Confédération. Il a émis 11'838 passeports biométriques (9145 en 2021 et 6383 en 2020), 203 passeports provisoires (160 en 2021 et 87 en 2020) ainsi que 18'603 cartes d'identité (17'581 en 2021 et 12'664 en 2020). Les saisies biométriques pour les représentants étrangers ont été de 16'237 titres de séjours (7378 en 2021 et 1698 en 2020), 489 titres de voyage (353 en 2021 et 261 en 2020) ainsi que 469 visas (348 en 2021 et 453 en 2020).

Le secteur des naturalisations a réceptionné 354 demandes (339 en 2021) et a enregistré des décisions positives du Conseil d'Etat pour 306 dossiers (305 en 2021), ce qui représente 488 personnes (484 en 2021). 10 demandes ont été refusées (7 en 2021) pour 13 personnes (9 en 2021). Le Secrétariat d'Etat aux migrations a saisi ce secteur pour 109 demandes d'enquête concernant des procédures de naturalisation facilitée (120 en 2021). De surcroît, le Conseil d'Etat a ratifié 1 agrégation (1 en 2021), prononcé 1 réintégration neuchâteloise (1 en 2021) et accordé 6 libérations du droit de cité neuchâtelois (7 en 2021).

L'Autorité de surveillance de l'état civil a donné l'autorisation aux arrondissements de transcrire dans le programme informatique fédéral 1192 autorisations de faits d'état civil survenus à l'étranger (916 en 2021), 32 adoptions (22 en 2021), 77 naturalisations facilitées de conjoints (107 en 2021), 20 naturalisations facilitées d'enfants (23 en 2021), 1 libération de la nationalité suisse (2 en 2021) et 1 réintégration (1 en 2021). Elle a également préparé 69 décisions de changement de nom à l'intention du chef de département (85 en 2021). De plus, il a été enregistré 1331 naissances (1416 en 2021), 677 reconnaissances en paternité (716 en 2021), 553 mariages/partenariats (520 en 2021) et 1596 décès (1670 en 2021).

L'autorité de surveillance du contrôle des habitants a suivi le projet fédéral d'annonce de déménagement par Internet au sein du canton. Ce projet est bloqué en raison d'une insuffisance au niveau de la protection des données gérées par l'entreprise mandatée par la Confédération.

Les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont enregistré 256'613 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées (212'822 en 2021), 32'206 ordonnances pénales (30'043 en 2021) ainsi que 2872 extraits de jugement de tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire.

Le secrétariat a enregistré 315 extraits de jugement des tribunaux neuchâtelois (440 en 2021), 2815 ordonnances pénales du Ministère public (3165 en 2021) et 555 mandats de saisie des données ADN (965 en 2021). Il a assuré la logistique de 5 sessions d'examens du barreau pour l'obtention de 18 brevets d'avocat (19 en 2021) et 2 sessions d'examens du notariat pour 1 brevet de notaire (3 en 2021). Le secrétariat a aussi enregistré 1300 dossiers d'assistance judiciaire (1466 en 2021) dont 828 en droit civil (961 en 2021), 437 en droit pénal (454 en 2021) et 35 en droit administratif (51 en 2021). Ces dernières années le montant dû aux avocats et aux experts est relativement stable.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

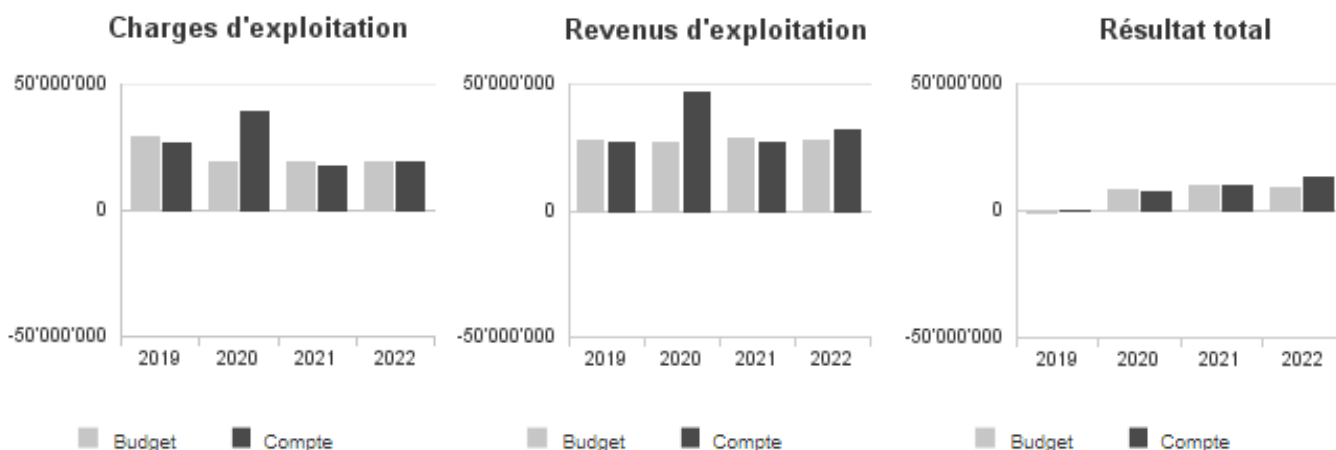
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	26'941'124	27'882'000	31'821'547	+3'939'547	+14.1%	+4'880'423	+18.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	24'630'473	25'025'000	29'052'973	+4'027'973	+16.1%	+4'422'501	+18.0%
43 Revenus divers	619'679	650'000	593'883	-56'117	-8.6%	-25'795	-4.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'582'123	1'800'000	1'942'071	+142'071	+7.9%	+359'948	+22.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	108'850	407'000	232'620	-174'380	-42.8%	+123'770	+113.7%
Charges d'exploitation	17'149'783	18'795'967	19'059'940	+263'973	+1.4%	+1'910'157	+11.1%
30 Charges de personnel	3'036'475	3'271'256	3'248'122	-23'134	-0.7%	+211'647	+7.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	9'340'080	9'953'000	10'974'005	+1'021'005	+10.3%	+1'633'926	+17.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'661	152'740	9'661	-143'079	-93.7%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'348'482	4'145'000	3'463'561	-681'439	-16.4%	+115'079	+3.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'415'085	1'273'971	1'364'590	+90'620	+7.1%	-50'495	-3.6%
Résultat d'exploitation	9'791'341	9'086'033	12'761'607	+3'675'574	+40.5%	+2'970'267	+30.3%
44 Revenus financiers	2'462	4'000	2'370	-1'630	-40.8%	-92	-3.7%
34 Charges financières	1'376	2'000	3'103	+1'103	+55.2%	+1'727	+125.5%
Résultat de financement	1'086	2'000	-734	-2'734	-136.7%	-1'819	-167.6%
Résultat opérationnel	9'792'426	9'088'033	12'760'874	+3'672'841	+40.4%	+2'968'447	+30.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	9'792'426	9'088'033	12'760'874	+3'672'841	+40.4%	+2'968'447	+30.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	36.00	37.00	36.00	-1.00	-2.7%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	29.85	29.90	29.80	-0.10	-0.3%	-0.05	-0.2%

Commentaires

Le résultat d'exploitation de CHF 12,76 millions est particulièrement positif puisqu'il dépasse le budget de CHF 3,68 millions.

Les revenus d'exploitation de CHF 31,82 millions sont supérieurs au budget de CHF 3,94 millions. Cette situation s'explique principalement par une hausse des amendes en lien avec la mise en service d'une nouvelle installation à l'entrée de l'autoroute de Thielle-Wavre à la demande de l'OFROU. Les charges d'exploitation de CHF 19,06 millions sont supérieures au budget pour CHF 0,26 million. Au sein des comptes de charges, il est à distinguer l'augmentation des charges pour les biens et les services liée à l'évolution du du croire "débiteurs assistance judiciaire" et à la constitution d'une provision au titre de paiement à la Confédération pour les valeurs confisquées dans le cadre d'un dossier. Ces paramètres sont contrebalancés partiellement par les charges de transfert, lesquelles représentent la part communale aux amendes d'ordre.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Justice (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'113	30'000	10'460
Coûts salariaux et de structure	365'755	335'617	436'995
Coûts des services centraux	240'422	244'966	240'236
Revenus	143'719	80'000	138'087
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	468'571	530'583	549'604

Commentaires

Secteur de 2.3 EPT dont les charges directes représentent les indemnités de dépens qui ont été peu élevées alors que les produits sont composés à 60% des émoluments pour les examens du barreau et du notariat ainsi qu'à 40% pour les biens définitivement dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire. L'augmentation importante des coûts salariaux représente une plus forte implication du chef de service pour les activités de ce secteur.

Créances judiciaires (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	4	2'000	176'832
Coûts salariaux et de structure	679'288	707'300	818'256
Coûts des services centraux	192'337	189'408	185'624
Revenus	11'505'002	12'370'000	15'025'626
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-10'633'373	-11'471'293	-13'844'915

Commentaires

Ce secteur est composé de 5,2 EPT. Ses coûts salariaux et de structure ont été supérieurs au budget de par une augmentation importante des coûts de structure relatifs au support informatique ainsi que par une implication plus importante du chef de service. Les revenus enregistrent une augmentation extraordinaire de CHF 2,66 millions. Ladite augmentation est due à l'effet nouveauté d'un nouveau radar.

Frais de justice (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	9'213'380	9'736'000	10'238'464
Coûts salariaux et de structure	936'943	982'505	1'066'414
Coûts des services centraux	192'337	199'938	196'154
Revenus	13'030'622	12'600'000	13'895'950
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'687'962	-1'681'557	-2'394'918

Commentaires

Dans ce secteur qui compte 10.10 EPT. Les charges directes représentent CHF 0,4 million de pertes sur créances et CHF 0,1 million de travail d'intérêt général de plus qu'au budget. Le CHF 0,4 million d'écart s'explique par la modification de la comptabilisation de recouvrement des avances d'assistance judiciaire. L'augmentation des revenus correspond à la nouvelle méthode de comptabilisation du remboursement de l'assistance judiciaire décidée par le Contrôle cantonal des finances.

Documents d'identité (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'342	0	9'815
Coûts salariaux et de structure	632'265	920'752	851'735
Coûts des services centraux	192'337	193'620	189'836
Revenus	-105	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	831'050	1'114'372	1'051'386

Commentaires

Ce secteur qui compte 6.9 EPT enregistre des charges salariales inférieures au budget du fait de l'application du délai de carence pour l'engagement de deux nouvelles collaboratrices en 2022.

Naturalisations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	201'800	210'000	154'050
Coûts salariaux et de structure	260'348	247'991	303'024
Coûts des services centraux	192'337	183'090	179'306
Revenus	439'310	500'000	466'100
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	215'176	141'081	170'280

Commentaires

Les recettes de ce secteur de 2 EPT sont plus faibles que planifiées car la demande semble se stabiliser à un maximum de 350 dossiers par an. De même, les charges directes qui représentent le paiement des enquêtes d'intégration au Service de la cohésion multiculturelle ont nettement diminué.

Surveillance de l'état civil (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	343	0	0
Coûts salariaux et de structure	292'876	282'585	357'769
Coûts des services centraux	192'337	185'196	181'412
Revenus	71'873	70'000	62'695
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	413'683	397'781	476'486

Commentaires

Ce secteur qui compte 2.3 EPT enregistre une légère augmentation de l'implication du chef de service en ce domaine et un tassement des revenus du fait de la stagnation des dossiers de mariages et de partenariats à traiter.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Émolument doc. Identité	-877'757	-1'262'000	-1'166'715
Part com. amendes	2'535'108	3'200'000	2'455'585
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'657'351	1'938'000	1'288'870

Commentaires

Les recettes inhérentes à l'émission de documents d'identité mettent en évidence l'importante reprise de la demande depuis la longue période de pandémie.

La quantité d'amendes émises par les communes est significativement moins importante qu'attendue. Cela s'explique par les restructurations de plusieurs services des domaines publics des communes.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-59'572	-55'000	-58'422
Pertes changes	-1'086	-2'000	754
Total charges (+) / revenus (-) nets	-60'658	-57'000	-57'668

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	En cours	3'069	0	3'069	173'400	0	173'400	0	0	0
Total		3'069	0	3'069	173'400	0	173'400	0	0	0

Commentaires

L'achat des nouvelles machines de saisie des données biométriques pour documents d'identité a été reporté dans le temps par la Confédération. L'installation des nouvelles machines de prise de données biométriques a été effectuée le 17 janvier 2023.

1.8.7. Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- d'assumer dans le domaine de l'exécution des peines et mesures le rôle de l'"autorité compétente" ou de l'"autorité d'exécution" selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté et des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Profils des personnes détenues régulièrement difficiles (agressions, mesures d'évasion, hospitalisations d'urgence, etc.) et forte sollicitation du personnel qui en découle.
- Infirmerie provisoire de l'EDPR remplacée en 2023, parmi d'autres travaux (remplacement du portail de l'EDPR, modernisation de la centrale, ...).
- HIJP/Justitia 4.0 : stratégie nationale de digitalisation du domaine pénitentiaire et judiciaire jusqu'en 2030.
- Surveillance électronique : projet national avec une nouvelle solution technique attendue dès 2025.
- PLESORR : projet concordataire déployé dès 2025 avec des incidences notamment sur l'organisation de l'office d'exécution des sanctions et de probation et la réalisation des plans d'exécution, des rapports et des évaluations pénales.
- Objectif Désistance : projet concordataire en cours qui vise à réduire les risques de récidives.
- Affaires entrantes en hausse régulière, occupation constante des régimes d'exécution, durée des condamnations non prévisible, besoin en places de détention avant jugement parfois fluctuant ; impact sur la prévisibilité des comptes.
- Nombreuses recommandations récentes sur la probation, la prise en charge psychiatrique, l'assistance au suicide, la détention avant jugement, etc.
- Dotation en personnel serrée.

Activités et réalisations

Avec la fin des restrictions liées au COVID-19, le service pénitentiaire a repris un rythme plus habituel en 2022.

Malgré l'affectation de cellules à la situation pandémique au premier trimestre et une baisse d'exploitation due aux travaux suite à un important incendie survenu à l'EEPB, le taux d'occupation moyen des deux établissements a été de 89% (moyenne nationale : 87%). Avec quelque 1'500 condamnations mises en œuvre, 2022 a connu une hausse de 18% par rapport à 2021. Comme l'an dernier, les amendes et les peines pécuniaires converties en détention se stabilisent à un niveau élevé ; les montants encaissés suite à la menace de la détention ont en parallèle augmenté de 24%.

Les personnes placées affichent souvent d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales, médicales ou éducatives ; dépourvues de perspectives et sans investissement dans la préparation de leur libération, elles rendent le travail du personnel exigeant, voire exposé. La hausse de 10% des sanctions disciplinaires s'inscrit dans ce contexte.

Plusieurs travaux ont été menés à l'EDPR sur les infrastructures, dont les débuts de la construction d'une infirmerie. Une tentative d'évasion a mis en valeur la bravoure du personnel, arrêtant le détenu sur la voie publique.

L'EEPB, malgré l'incendie mentionné, a repris complètement ses activités en atelier avec toutefois une baisse de commandes post-pandémie. Des développements ont néanmoins permis de proposer des activités qui permettent aux personnes détenues de se préparer à leur sortie.

L'OESP a réactivé des partenariats essentiels au travail quotidien. Des projets en lien avec la prise en charge des personnes suivies se sont concrétisés. L'investissement dans les projets concordataires s'est maintenu et une supervision d'équipe a débuté.

Au 31 décembre 2022, le service comptait 119.20 EPT pour 130 personnes, outre deux apprentis et des stagiaires. Avec un absentéisme de 4%, les accidents non professionnels ou les maladies restent marqués dans un contexte où la pénibilité du travail est élevée. Douze démissions, trois fins de contrat en lien avec l'AI, deux renvois, deux départs en retraite anticipée et divers changements de taux d'activité sont intervenus en 2022.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'157'751	7'804'500	7'507'878	-296'622	-3.8%	+350'127	+4.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'214'970	1'300'500	1'493'040	+192'540	+14.8%	+278'070	+22.9%
43 Revenus divers	613'127	700'000	554'367	-145'633	-20.8%	-58'760	-9.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	5'329'654	5'800'000	5'460'471	-339'529	-5.9%	+130'816	+2.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	4'000	0	-4'000	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	33'564'492	33'374'850	35'493'768	+2'118'918	+6.3%	+1'929'276	+5.7%
30 Charges de personnel	14'092'699	14'652'533	13'881'580	-770'953	-5.3%	-211'119	-1.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'969'218	3'710'000	4'064'977	+354'977	+9.6%	+95'758	+2.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	41'438	148'867	76'829	-72'038	-48.4%	+35'391	+85.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'145'568	12'900'000	15'023'033	+2'123'033	+16.5%	+1'877'465	+14.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'315'569	1'963'450	2'447'350	+483'900	+24.6%	+131'781	+5.7%
Résultat d'exploitation	-26'406'741	-25'570'350	-27'985'890	-2'415'540	-9.4%	-1'579'149	-6.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-26'406'741	-25'570'350	-27'985'890	-2'415'540	-9.4%	-1'579'149	-6.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-26'406'741	-25'570'350	-27'985'890	-2'415'540	-9.4%	-1'579'149	-6.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	139.00	140.00	130.00	-10.00	-7.1%	-9.00	-6.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	124.85	126.65	119.20	-7.45	-5.9%	-5.65	-4.5%

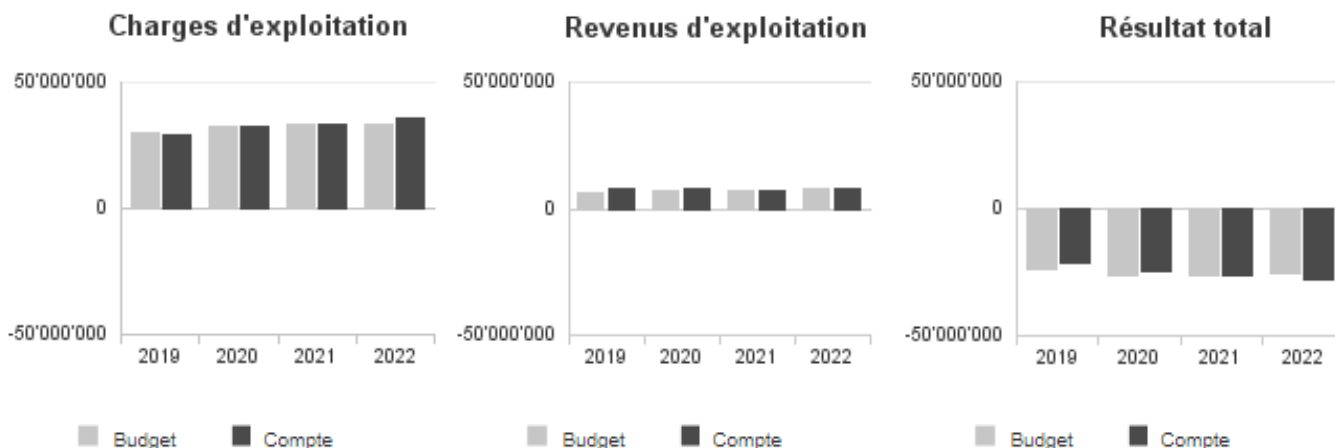
Commentaires

Le gain sur le **groupe 30** s'explique par plusieurs postes restés vacants en lien avec la difficulté de recrutement et par l'effet noria. Néanmoins, les comptes présentent un écart défavorable important par rapport aux charges d'exploitation budgétées :

- Le dépassement sur le groupe 31 relatif aux biens, services et autres charges d'exploitation s'explique essentiellement par deux natures de charges difficilement prévisibles : les frais médicaux et les frais de surveillance.
- L'écart sur le groupe 36 est le résultat d'une augmentation du nombre de jours exécutés hors canton (+14%), justifié par l'augmentation des peines mises en exécution et par le remplacement de personnes détenues suite à l'incendie mentionné dans le chapitre précédent. Le nombre de placements pour le régime de la détention avant jugement a également augmenté significativement (+20%).
- Par ailleurs, CHF 483'900 proviennent des imputations internes du groupe 39 qui ne sont pas liées aux prestations.

Quant aux revenus d'exploitation, les revenus divers moins élevés que prévus au budget se justifient par la facturation des délégations de compétence (condamnations mises à exécution pour le compte d'autres cantons) qui ont été moins importantes que prévues. Les montants des revenus et des charges de transfert relatifs aux placements de détenus hors canton sont en dessous des estimations budgétaires principalement en raison de la diminution du nombre de places de détention suite à l'incendie survenu à l'EEPB.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

OESP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	472'329	559'600	519'435
Coûts salariaux et de structure	2'400'332	2'574'454	2'580'815
Coûts des services centraux	388'837	436'901	445'570
Revenus	893'873	1'095'500	914'982
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'367'624	2'475'456	2'630'837

Commentaires

Les charges directes et les coûts correspondent globalement aux estimations budgétaires. Au niveau des revenus, cette prestation est impactée par la diminution de facturation des délégations de compétence (condamnations mises à exécution pour le compte d'un autre canton) qui a été moins importante que prévue.

EDPR (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	2'123'564	1'822'466	2'108'628
Coûts salariaux et de structure	6'469'003	6'366'957	6'254'729
Coûts des services centraux	1'047'179	1'080'871	1'084'357
Revenus	2'406'831	2'596'429	3'038'620
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'232'915	6'673'865	6'409'094

Commentaires

Les charges d'intensité, dont les frais médicaux et les frais de surveillance, sont difficilement prévisibles ; elles ont été nettement plus élevées que prévues au budget. Les prestations de surveillance concernent des gardes dans des établissements externes (hôpitaux) et des remplacements de personnel pour pallier aux absences. L'augmentation des coûts de frais médicaux a été partiellement couverte par les revenus liés aux remboursements des caisses maladie. Les revenus de la facturation des journées de détention ont pleinement atteint les objectifs budgétaires grâce à un nombre de placements de personnes détenues sous l'autorité d'autres cantons qui a été supérieur aux prévisions.

EEPB (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'297'665	1'258'934	1'369'515
Coûts salariaux et de structure	5'352'870	5'450'129	5'205'037
Coûts des services centraux	866'053	924'538	902'618
Revenus	3'856'245	4'112'571	3'553'706
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'660'343	3'521'030	3'923'464

Commentaires

Les charges directes, dont les frais médicaux qui sont difficilement prévisibles, présentent un léger dépassement budgétaire. Les revenus ont été impactés par l'incendie du 7 mars 2022 qui a diminué l'occupation moyenne de l'établissement durant plusieurs mois de travaux de remise en état. La perte d'exploitation est estimée à hauteur de CHF 845'000 environ suite à cet événement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Dédomagements prestations CNP	1'220'000	1'220'340	1'220'000
Part fr. form. CSPP	321'575	325'000	387'557
Plac. cant. pénal	1'056'431	1'500'000	838'631
Plac. hors canton	10'547'562	9'854'660	12'576'845
Total charges (+) / revenus (-) nets	13'145'568	12'900'000	15'023'033

Commentaires

Les coûts relatifs aux prestations de soins fournies par le CNP sont conformes à la convention et à la planification budgétaire. La participation aux coûts de formation, basée sur les journées de détention exécutées, a été plus élevée que planifiée. Mais le dépassement résulte surtout des placements et s'explique par la forte augmentation du nombre de jours exécutés hors canton (+14%). Cela découle de l'augmentation des peines mises en exécution depuis la fin de l'année 2021 jusqu'en milieu d'année 2022 et par le remplacement des personnes détenues sous autorité neuchâteloise suite à l'incendie du 7 mars 2022 survenu à l'EEPB. D'autre part, le SPNE a été contraint d'augmenter le nombre de journées exécutées hors canton (+20%) pour la détention avant jugement. Les placements (compte d'intensité) restent par essence difficiles à anticiper, mais une amélioration de l'outil de prévision des comptes est en projet.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-802	0	-570
Total charges (+) / revenus (-) nets	-802	0	-570

Commentaires

Il s'agit des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Biométrie EDPR	Clôturé	26'403	0	26'403	0	0	0	-1'418	0	-1'418
Centrale incendie EDPR	Clôturé	21'221	0	21'221	0	0	0	-14'855	0	-14'855
Enregistrement vidéo EDPR	Clôturé	62'466	0	62'466	0	0	0	0	0	0
Enregistrement vidéo EEPB	En cours	0	0	0	92'000	0	92'000	54'690	0	54'690
Interphonie EDPR	Clôturé	51'040	0	51'040	0	0	0	0	0	0
Modernisation centrale effraction EDPR	En cours	0	0	0	178'000	0	178'000	164'424	0	164'424
Remplacement braisière EEPB	En cours	0	0	0	60'000	0	60'000	49'484	0	49'484
Remplacement fourneau EEPB	En cours	0	0	0	25'000	0	25'000	20'420	0	20'420
Scanner EDPR	Clôturé	59'379	0	59'379	0	0	0	0	0	0
Total		220'510	0	220'510	355'000	0	355'000	272'745	0	272'745

Commentaires

Quatre demandes d'ouverture de crédits d'engagement ont été faites pour l'ensemble du service, principalement liés à des aspects sécuritaires. La maintenance de l'ancienne centrale d'effraction de l'EDPR n'étant plus garantie, une nouvelle installation est devenue nécessaire. L'enregistrement vidéo de l'EEPB a par ailleurs dû être adapté afin d'augmenter la capacité des serveurs pour assurer une durée de conservation supérieure, en conformité avec la loi. Enfin, des appareils de la cuisine industrielle de l'EEPB devenus vétustes ont dû être remplacés.

1.8.8. Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics;
- de prendre des mesures d'urgence et de prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes;
- d'assurer la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale;
- d'assurer la protection des personnes et des biens;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État et dans celui de la gestion de crises et de catastrophes du canton (ORCCAN);
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social;
- d'exercer des tâches de police administrative;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel ainsi que d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'État, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Conduite du service

Nouvelles attentes en matière de conduite du service, système de contrôle interne, pilotage des projets, sécurité de l'information et protection des données, actualisation du code de déontologie. Par ailleurs, la direction ainsi que plusieurs cadres sont fortement impliqués au niveau romand et national, par exemple : Présidence de la CLCPC; Présidence de la CCPJ RBT; Présidence de la CCG RBT ; Organes de conduite de la TIP.

Sécurité de proximité

Demande d'une plus grande visibilité de la part des communes. Effort sur le littoral neuchâtelois, particulièrement dans la zone de Boudry en lien avec le CFA.

Interventions d'urgence

Stabilité des interventions d'urgence, effort particulier sur le littoral dans la zone Neuchâtel-Boudry en lien avec le CFA.

Enquêtes judiciaires

Activité en légère hausse dans les domaines traditionnels de la police judiciaire. Augmentation de la charge liée à la présence du policier sur les terrains numériques (recherches secrètes sur Internet notamment). Augmentation continue des plaintes et investigations dans les domaines de la cybercriminalité. Stabilité à un niveau élevé des engagements en termes d'observation et d'enquêtes en lien avec les mineurs.

Sécurité routière

Stabilisation de l'activité liée à la sécurité routière, maintien de l'effort dans le domaine de la lutte contre le bruit. Augmentation constatée des accidents de circulation avec lésions corporelles.

Sécurité et ordre public

Stagnation des engagements liés à Xamax FCS et au HCC. Maintien des préoccupations sécuritaires liées au terrorisme. Stabilisation des manifestations et rassemblements en lien avec le climat et autres sujets (COVID, etc.). Augmentation des actions préventives notamment dans le domaine des bandes de jeunes. Augmentation des activités concordataires en lien avec la sécurité et l'ordre public (GMO, FRONTX, etc.).

Sécurité de l'Etat et missions CCDJP

Nombre d'engagements de protection rapprochée (PR) suite aux menaces proférées à l'encontre de personnalités, important en début d'année, puis baisse significative.

Police administrative

Stabilisation de l'activité du bureau des armes. Stabilisation des activités en lien avec le Concordat des entreprises de sécurité privée.

Formation policière

Mise en place du concept général de formation de police (CGF 2020) avec des fonctions de policiers en formation (PEF). Première volée de dix policiers avec brevet en deux ans terminée en 2022. Exercice "alerte enlèvement" effectué avec le canton de FR et la Confédération. En 2022 formation pour les cadres policiers des niveaux 1 effectuée. Concept du cursus de formation des cadres présenté.

Administration / Relations publiques

Augmentation des demandes médias, notamment en lien avec les événements naturels mais aussi avec les différentes crises (COVID, énergétique, Ukraine).

Activités et réalisations

CONDUITE DU SERVICE

Effectif

La variation habituelle du personnel policier entre janvier et décembre, permet de respecter les 472,30 EPT au budget. 64 (+14) collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnel suite à des problèmes de santé. 15 (-4) policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions qui ont engendré 66 (-449) jours d'absence au total. Les heures supplémentaires ont diminué avec une moyenne de 33,43 (-2.51) heures/personne. À fin 2022, l'épargne temps capitalise 2'917,24 heures. L'année 2022 a été marquée par un plus grand nombre de démissions de policiers.

Relations avec les citoyen-ne-s et plaintes contre la police

13 (-7) citoyen-ne-s ont manifesté leur mécontentement par courrier/courriel ou par le biais des réseaux sociaux, suite à une intervention de police jugée inappropriée. 10 (+6) affaires concernant des policiers neuchâtelois ont été traitées par le ministère public. Six ont fait l'objet d'une non entrée en matière, une a été classée et trois sont encore actuellement en cours.

Relations publiques

Le porte-parole de la PONE a conduit la cellule communication ORCCAN, année marquée par la crise des réfugiés ukrainiens. Puis fin 2022, la crise énergétique a nécessité des ressources et des actions de communication. Deux conférences de presse ont été organisées et 24 communiqués de presse ont été diffusés. Le secteur information et prévention a traité des événements avec un fort impact médiatique, dont : la prise d'otages au Locle, le drame familial aux Roches de Moron (tentative de meurtre), l'accident mortel à Boveresse (2 victimes), l'enlèvement de deux enfants à La Chaux-de-Fonds ainsi qu'une femme grièvement brûlée à Areuse. À noter que 537 (-5) communiqués de presse police ont été diffusés. Le service a répondu à près de 374 (-16) sollicitations de journalistes et la PONE poursuit sa politique de communication sur les réseaux sociaux. C'est désormais plus de 25'000 (+1'038) personnes qui la suivent sur Facebook, 12'200 (+800) sur Instagram et 3'852 (+196) sur Twitter. 2 « PONE Magazine" (+1) de 28 pages sont sortis en 2022.

Réalisations

En organisant et dispensant le 2ème cycle de la formation Répondants Gestion Cantonale des Menaces (GCM) à 71 collaborateurs venant de 35 différents services/institutions étatiques/para-étatiques, la PONE a permis à NE de passer en 2022 au statut de canton remplissant les critères de qualité officiels d'une GCM.

L'étude concernant le remplacement d'InfoPol (projet HELIUM) continue en collaboration avec le canton du Jura. Elle se poursuivra en 2023 pour un objectif de remplacement en 2027. Le projet WEP-2030 Polycom s'est poursuivi avec le SIEN par le déploiement du réseau d'interconnexion des stations de base et la mise en service de composants nationaux. Le projet de caméras embarquées dans les véhicules de police secours a commencé à être mis en œuvre fin 2022.

Pour la police judiciaire, on peut citer le renforcement des capacités de surveillance, la formation judiciaire du personnel et le développement des recherches secrètes sur Internet dans le domaine de la pédocriminalité. Le projet d'implémentation d'une médecine légale de proximité a avancé avec la sensibilisation des médecins de la Société Neuchâteloise de Médecine, des gynécologues et du RHNe dans le domaine des violences corporelles/sexuelles. On peut aussi citer l'implémentation de dispositifs d'analyse des stupéfiants sur rue, la réalisation d'un exercice "alerte enlèvement" d'ampleur en collaboration avec la police cantonale fribourgeoise et la police fédérale, la poursuite du développement des capacités de lutte contre les cyberpédocriminels, l'élaboration de flyers de prévention dans les domaines de la traite des êtres humains et des stupéfiants ainsi que la contribution au recrutement de nouveaux médecins judiciaires. Un effort particulier a également été déployé pour permettre la mise en place d'une nouvelle brigade des cyberenquêtes. Finalement, la PONE a également été très active dans les projets nationaux et cantonaux pour favoriser l'échange de données entre les polices.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Relations avec les communes

Deux séances du Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) se sont tenues en 2022. Le thème particulier de la formation des agents de sécurité publique communaux a connu une avancée significative par la mise sur pied d'une commission de formation mixte. Les besoins en formation ont été identifiés. La formation de base, dispensée par l'Académie de Police de Savatan, sera renforcée par une semaine d'intégration cantonale où seront enseignés les sujets propres à la pratique neuchâteloise. Les séances des Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) ont repris dans la phase post-COVID. Le

dialogue instauré entre les chefs de postes de police et les Autorités politiques s'est poursuivi et est globalement bon. La collaboration entre les services de sécurité communaux et la police neuchâteloise s'est accrue.

Prévention de la criminalité

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux et aux conséquences des actes, la PONE a dispensé 69 (+21) formations au profit de 90 (+ 10) classes de 9^{ème} Harmos, soit 1'768 élèves (+187). Elle est intervenue de façon ciblée à 20 (+4) reprises dans des classes du secondaire I et II, suite à des problèmes en lien avec de la pornographie, du harcèlement ou des comportements inadéquats. 29 (+9) formations ont été dispensées au sein du secondaire II. 15 (- 8) cas en lien avec la procédure de « rappel à la loi » ont été traités.

La PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention de la criminalité. Des cours pour les personnes âgées et les parents ont été organisés, ainsi que des conférences lors de réunions de parents ou d'enseignant.e.s. Des informations ont été données dans les écoles spécialisées et institutions. La prévention, avec l'appui de la police de proximité a participé à divers salons et expositions. Nos services interviennent à nouveau au sein du cercle scolaire du Locle, ce qui explique l'augmentation du nombre de formation au niveau du secondaire I.

Menaces et prévention de la violence (MPV)

En 2022, 56 (+3) nouvelles personnes ont fait l'objet d'un suivi MPV. Le 31.12.2022, 119 (-20) personnes faisaient l'objet d'un suivi actif sur un total de 417 (+55) dossiers enregistrés. 86 (+9) dossiers concernent des personnes ayant proféré des menaces, 95 (+22) des personnes souffrant de troubles mentaux, 150 (+32) des auteurs de violences domestiques, dont 87 (+15) auteurs de violences conjugales, 32 (+1) des individus querulents et 89 (+13) des personnes ayant commis des actes de violence en général, des débordements d'agressivité, du harcèlement sexuel, du stalking et autres. À relever que ces catégories se chevauchent partiellement.

INTERVENTION D'URGENCE

Police secours

Le dispositif police secours (PS) est intervenu en 2022 à 16'337 (+398) reprises, soit en moyenne 45 fois par jour. L'unité canine a réalisé 405 (+43) engagements dans les différents domaines qu'elle traite.

Transport des détenus

2'657 (+405) conduites ont été réalisées au profit des procureurs, des prisons, des offices des poursuites, etc. Le 90% de ces conduites sont effectuées par Securitas et le service de transport "Jail Transport System". Le nombre de conduites est en augmentation de plus de 15% par rapport à 2021 en lien avec le nombre de personnes détenues.

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

Durant l'année 2022, 146'543 (-2905) appels téléphoniques sont parvenus à la CNU. Ils se répartissent en fonction des lignes d'appel ci-dessous :

Lignes	112	117	118	144*	Police neuchâteloise	Police partenaires	Police interne	Pompiers interne	Bornes SOS
	14'372 (-2'704)	32'369 (+5'050)	4'209 (-188)	2'138 (+439)	47'844 (-7'290)	8'286 (-1'940)	32'743 (+3'993)	4'239 (-161)	341 (-106)

*Ligne téléphonique dédiée aux demandes entre la PONE et la centrale sanitaire CASU-VD.

ENQUÊTE JUDICIAIRE

La statistique policière de la criminalité a recensé dans le canton de Neuchâtel 8377 affaires (+615) comportant 13'591 infractions (+528) en tenant compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistré est de 11'401 (+1168). Le taux d'infractions au code pénal est de 65 (+7) pour 1000 habitants à NE contre 48 en moyenne CH (48).

Sur l'ensemble des infractions, 86.9% concernent le code pénal (81.8% CH), 9.4% la loi sur les stupéfiants (12.0% CH), 3.7% la loi sur les étrangers et l'intégration (6.2% CH). Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste stable avec 45.6% (-1.4). Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 30.7%. 11.6 (-0.5) % des prévenus sont mineurs, 20.4% (-1.4) sont des femmes. Au total, 300 (-5) mineurs ont été dénoncés pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers de 59% (+5) reste légèrement supérieure par rapport au niveau Suisse de 50% (= en 2021). Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4), NE enregistre 43 (+8) infractions. Un double homicide est à relever ainsi que deux tentatives d'homicide. Ces infractions s'inscrivent dans un contexte de violence domestique. Néanmoins, ces dernières ont baissé jusqu'à atteindre le nombre de 521 (-29), évolution qui s'inscrit dans une baisse continue depuis plus de cinq ans. Les violences d'intensité moyenne sont en augmentation de 4.6%. Ceci est à mettre en relation avec la reprise de l'activité festive et sociale après COVID. Neuf affaires de violence moyenne à grave sur dix ont été résolues. Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (69.5% NE et 65.3% CH). En 2022, on recense 7'925 (+1062) infractions au patrimoine, dont 73 (+10) brigandages et 61 (+25) vols à l'arraché. Seuls 2 (-7) brigandages ont été commis par armes à feu. Les vols à la tire ont également augmenté pour atteindre 445 (+150) ce qui s'explique par le retour de la Fête des Vendanges. Bien que les vols par effraction aient augmenté à 616 (+118), leur volume reste inférieur aux valeurs enregistrées entre 2016 et 2020. On dénombre 199 (+69) vols de vélos électriques et 317 (-63) vols de cycles classiques. Les infractions de criminalité numérique augmentent également pour atteindre le nombre de 773 (+140). Les cyber-escroqueries représentent 77% (+4) de la criminalité numérique. Les modes opératoires consistent en des arnaques aux petites annonces et

usurpations d'identité/abus des systèmes de paiement en ligne. Les arnaques au faux support technique connaissent une augmentation : 64 (+49), de même que les fraudes aux investissements en ligne 28 (+18). Le taux d'élucidation pour la criminalité numérique s'établit à 29 (-11) %. 83% (= en 2021) des cyber-délits sexuels ont été élucidés, de même que 22 (-8) % des cyber-escoqueries. 1'235 (-121) infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées. Le nombre d'infractions graves s'élève à 70 (-6). Les stupéfiants les plus consommés restent les produits cannabiques et les stimulants, dont principalement la cocaïne. La consommation d'héroïne est stable. Les actions de la police ont permis de réduire la visibilité du trafic de cocaïne de rue et de diminuer l'implantation régulière de filières albanaises actives dans le trafic d'héroïne. Les prix sont restés invariables dans l'ensemble, mais on note une légère diminution du prix au gramme pour l'héroïne. La pureté de l'héroïne et du cannabis n'a pas subi de changement et elle se situe pour ces deux drogues entre 25 et 30% (= 2021). Pour la cocaïne, la pureté est en augmentation, à savoir 80-85 (+20) %. Aucune scène de consommation ouverte n'existe sur le territoire du canton.

Service de documentation et de signalement (SDS)

Le SDS a publié, dans RIPOL, 5'589 (+884) recherches de personnes et en a révoqué autant. 3'663 (+476) objets recherchés ont été diffusés et environ 4'500 (+500) diffusions nationales ont été traitées. 12'826 (+1'320) affaires ont été enregistrées dans InfoPol pour 16'769 (+1'259) infractions. 847 (+214) annonces ePolice ont été validées, 15'075 (+1'391) dossiers de personnes ont été mis à jour et 2'268 (+1'022) réquisitions ont été enregistrées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Accidents

Le bilan des accidents se présente de la manière suivante : 753 (-72) accidents dégâts matériel donnant lieu à un rapport, 389 (+25) accidents avec des blessé-e-s, 2 (-2) accidents avec suites mortelles (3 personnes tuées).

Contrôles de vitesse

La PONE a contrôlé, par radars fixes et mobiles 35'324'602 véhicules (MOP : 33,8 millions). Les taux d'infractions constatés se répartissent ainsi : Neuchâtel 0,15% (-0,04%), La Chaux-de-Fonds 0,47% (+0,22%), Val-de-Ruz 0,4% (+0,01%), Valangin Village 0,37% (+0,08%), Pont-Noir et AR H20 0,13% (-0,01%), Radar semi-stationnaire 0,65% (+0,01%), Radar mobile 6,29% (+1,58%). Le taux d'infractions du radar fixe à Thielle est de 0,98%. Lors de son installation en 2021, le taux d'infractions avoisinait les 4,00%. Relevons que depuis son installation plus aucun accident n'est survenu.

Ivresses

13'382 (+35) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident. 219 (-9) ont été dénoncé-e-s pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 360 (+19) pour ivresse qualifiée (0,40 mg/l et plus).

Éducation et prévention routière

24'847 (-678) élèves réparti-e-s dans 1'439 (-41) classes ou groupes de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'éducation et de prévention routière. La PONE a organisé 4 (=) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 22 (+2) jeunes sanctionnés par le Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions. Elle a organisé 21 (+1) campagnes de prévention routière, totalisant 172 (-9) jours dont notamment 7 (=) campagnes internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et 2 (=) campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires au printemps et en été.

Police du lac

Depuis 2014, NE, VD et FR ont conclu une convention qui règle la gestion de la police du lac de Neuchâtel. Les polices cantonales de FR et VD assurent la surveillance des eaux neuchâteloises à raison de respectivement 150 heures et 160 heures par année. Elles disposent des mêmes droits d'intervention sur l'ensemble de la partie neuchâteloise du lac pour poursuivre les objectifs communs. En marge de ces surveillances, ce sont 37 (+25) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité qui ont été prononcées sur les eaux neuchâteloises pour l'année 2022, pour un total de 180 (+62) heures de patrouille. L'augmentation des dénonciations et des heures de patrouilles est due à la reprise de la navigation après COVID et à la météo plus clémente.

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

Service d'ordre et maintien de l'ordre (MO)

Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ont nécessité des mesures de sécurité à 7 reprises (-10) soit 41 (-43) journées de travail totalisant 431 heures (dont 265 pour le WEF et la conférence sur l'Ukraine). 10 déplacements (conseillers fédéraux, ambassadeur, chef de l'armée) ont eu lieu dans notre canton sans qu'un dispositif de sécurité ne soit demandé. Le 10 octobre 2022 des activistes de « Debt for climate » ont effectué un blocage des accès à la raffinerie de Cressier. Une opération entre les différents services de secours (police / pompiers / ambulanciers) a permis de libérer lesdits accès rapidement.

Rencontres sportives

La fin des mesures COVID a permis un retour à la normale. La fin de la saison 21/22 et le début de la saison 22/23 se sont déroulés normalement avec un retour des spectateurs (aussi à risques) dans les stades. Les problèmes de violence en lien avec les matchs de football ou de hockey sur glace n'ont globalement pas diminué au niveau national. Dans le canton, la situation est plutôt calme et continue d'être surveillée. Le retour du FC Lausanne-Sport dans la même ligue que Neuchâtel Xamax a nécessité la mise en place d'un gros dispositif de maintien de l'ordre, la rivalité entre les supporters demeurant importante. Au total, la PONE a suivi 51 (+ 32) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles elle a mis en place, soit une surveillance

"à domicile" 40 (+ 23), soit une présence à "l'extérieur" 11 (+ 9). Un dispositif de maintien de l'ordre a été engagé à 13 (+ 9) reprises, représentant 385 (+ 232) journées de travail. Aucun événement marquant au niveau sécuritaire n'est à relever. Notons toutefois la mise en place d'un dispositif de maintien de l'ordre pour le match de Coupe Suisse entre le FC La Chaux-de-Fonds et le FC Soleure, dont les deux équipes évoluent en 1ère ligue classique.

Engagements intercantonaux

La PONE a fourni à 7 reprises (-3) du personnel au profit d'autres polices, selon la répartition suivante : TI (1), GE (1), FR (1), GR (1), BS (1) et VS (2) pour un total de 301 (-50) journées. Il s'agissait de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors de l'OMC à Genève, lors de la conférence sur l'Ukraine à Lugano et également lors du 125ème anniversaire du congrès sioniste mondial à Bâle. Un appui a été apporté pour l'évacuation d'un site où une rave-party illégale avait été organisée à FR, ainsi que pour deux matchs de football à Sion.

Rapatriements

La PONE a été sollicitée pour 37 (+15) missions de refoulements et extraditions dont 26 ont été exécutées, 11 ont été annulées, engageant 60 (+6) agents d'escorte pour 47 (+14) jours de mission. Cela a généré 1228 (+506) heures, dont 422 (+187) heures supplémentaires. Le travail administratif pour la gestion de ces missions a généré 165 (+ 90) heures.

POLICE ADMINISTRATIVE

Secteur juridique

Le secteur juridique a répondu à 50 (-17) consultations dont 29 (-22) en tant que répondant cantonal dans le cadre des Accords Schengen-Dublin. Seules deux enquêtes (=), initiées fin 2021 ont été menées en 2022 par la PONE en tant que fonctionnaire-enquêteur de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ). L'identification du contenu des prochaines modifications de la LPol, sont notamment : les dispositions spécifiques au domaine MPV, le renforcement des bases légales de communications d'informations de police et échanges de données par voie électronique, la géolocalisation des véhicules et agents. Toutes ces modifications législatives interviendront en 2023-2024.

Bureau des armes, des entreprises de sécurité et des explosifs

899 (-7) permis d'acquisition d'armes et autorisations exceptionnelles ont été délivrés, dont 114 (+37) pour des tireurs sportifs et 69 (+4) pour les collectionneurs. 64 (-21) armes ont été récupérées dans les différents postes de police. 12 (=) commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques. 24 (+11) autorisations de mise à feu pyrotechnique et 5 (-5) permis pour acquérir des explosifs ont été délivrés.

Concordat sur les entreprises de sécurité (CES)

Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 671 (+216) autorisations neuchâteloises et 145 (-8) à des entreprises dont le siège se situe hors de l'espace du concordat. Actuellement, le service gère quelques 1'648 (+114) agents de sécurité privée en fonction dans le canton.

FORMATION POLICIÈRE

Formation de base – École de Colombier du CIFPol

Se référer à la fiche concernant le CIFPOL.

Formation continue

La formation continue du personnel policier totalise 3'976 jours (+ 1442), soit une moyenne de près de 8.5 jours (+ 3.5) par personne. Cela représente : 1'517.5 jours (+ 887.5) de formation à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, bâton tactique, et tir) et techniques/tactiques d'intervention, 2'054 (+840) jours de formation spécifique à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'office de la formation continue (OFC) de la HEG Arc, 272.5 jours (-182.5) dans le domaine du maintien de l'ordre et 132 jours de formation à la conduite automobile.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'569'616	4'786'941	4'983'778	+196'837	+4.1%	+414'162	+9.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'413'786	2'440'000	2'276'131	-163'869	-6.7%	-137'655	-5.7%
43 Revenus divers	271'691	299'841	223'247	-76'594	-25.5%	-48'444	-17.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'732'419	1'903'600	2'334'175	+430'575	+22.6%	+601'755	+34.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	151'720	143'500	150'225	+6'725	+4.7%	-1'495	-1.0%
Charges d'exploitation	77'466'957	79'538'753	76'394'629	-3'144'124	-4.0%	-1'072'328	-1.4%
30 Charges de personnel	63'393'455	63'480'650	62'258'249	-1'222'402	-1.9%	-1'135'206	-1.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'719'420	7'050'000	5'637'587	-1'412'413	-20.0%	-81'834	-1.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'524'850	2'314'873	1'466'501	-848'371	-36.6%	-58'349	-3.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	375'893	454'875	421'045	-33'830	-7.4%	+45'152	+12.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'453'339	6'238'356	6'611'248	+372'892	+6.0%	+157'908	+2.4%
Résultat d'exploitation	-72'897'341	-74'751'812	-71'410'851	+3'340'962	+4.5%	+1'486'490	+2.0%
44 Revenus financiers	12'000	40'000	9'800	-30'200	-75.5%	-2'200	-18.3%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	12'000	40'000	9'800	-30'200	-75.5%	-2'200	-18.3%
Résultat opérationnel	-72'885'341	-74'711'812	-71'401'051	+3'310'762	+4.4%	+1'484'290	+2.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-72'885'341	-74'711'812	-71'401'051	+3'310'762	+4.4%	+1'484'290	+2.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	491.00	498.00	484.00	-14.00	-2.8%	-7.00	-1.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	465.80	472.30	460.05	-12.25	-2.6%	-5.75	-1.2%

Commentaires

La charge nette est inférieure de CHF 3'310'762 par rapport au budget (baisse des charges de CHF 3'144'124 et revenus supérieurs de CHF 196'837).

Groupe 30 : Nombre d'EPT PONE inférieur au budget suite à des départs supérieurs à la moyenne et un nombre d'aspirants inférieurs (-2). À cela, s'ajoutent des indemnités versées au corps inférieurs au budget en lien avec la baisse d'effectifs, ainsi qu'une baisse des balances vacances et heures supplémentaires.

Groupe 31 : Les engagements financiers des BSM sont inférieurs suite à un manque de ressources humaines internes et des retards de livraison. À cela s'ajoutent des frais d'analyse en lien avec des affaires criminelles inférieures au budget et des meilleures conditions tarifaires sur le renseignement de détenteurs de véhicules.

Il faut également tenir compte de coûts d'écologies plus bas en lien avec un nombre plus faible d'aspirants, ainsi que des frais de maintenance inférieurs au budget en lien avec les investissements non réalisés. Cela est partiellement compensé par l'achat de batteries et la commutation provisoire de la chaudière au gaz du BAP en mazout pris entièrement en charge par la PONE dans le cadre des mesures d'économies d'énergie.

Par rapport à 2021, les BSM restent plus ou moins stables car les deux années ont été touchées par une crise qu'elle soit sanitaire en 2021 ou énergétique et d'approvisionnement en 2022.

Groupe 33 : Le réel de la rubrique amortissement reflète le retard dans les investissements prévus en 2022 par manque de ressources humaines internes, ainsi que les problèmes logistiques qui ont retardé les projets.

Groupe 36 : La variance correspond d'une part à des dépenses inférieures au budget en lien avec des retards de projets de Technique Informatique Policière (TIP) et d'autre part, par la baisse des coûts liés à la surveillance en matière de navigation effectuée par les cantons de VD et FR.

Groupe 39 : La différence correspond à l'écart statistique imputé à la PONE par le SRHE.

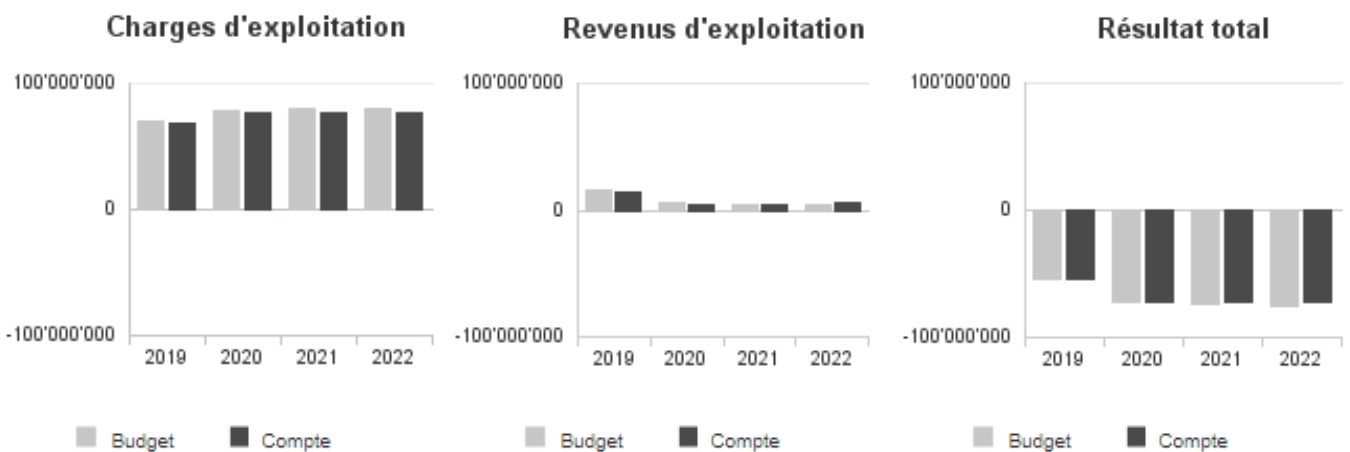
Groupe 42 : Le budget prévoyait une augmentation de la contribution ECAP, mais celle-ci ne se réalisera qu'en 2023. À cela s'ajoutent des engagements de maintien de l'ordre inférieurs au budget pour des manifestations sportives.

Groupe 43 : Les heures sur investissement non pas pu être effectuées en raison des problèmes de ressources humaines et logistiques.

Groupe 44 : La baisse des revenus financiers est due au fait que le stand de tir n'est plus sous-loué.

Groupe 46 : L'augmentation des revenus de transferts s'explique par une contribution supérieure du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) pour le Centre Fédéral d'Accueil (CFA) de Boudry, par des prestations supérieures de maintien de l'ordre en faveur d'autres cantons, ainsi que par une participation fédérale extraordinaire à la PONE pour son programme Menaces et Prévention de la Violence (MPV).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité de proximité (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	532	9'000	1'340
Coûts salariaux et de structure	16'175'069	10'985'251	11'246'809
Coûts des services centraux	1'483'023	1'028'971	1'082'085
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	17'658'625	12'023'222	12'330'234

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, telles que la prévention de la criminalité, la résolution des problèmes locaux de sécurité ainsi que les tâches de police judiciaire de petite et moyenne criminalité. Patrouilles pédestres et mobiles. Visibilité et contact avec la population, les commerçants, les entreprises et les institutions.

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par une augmentation des heures prestées par les policiers pour des activités de prévention et d'enquêtes de proximité, comme par exemple dans le cadre du Centre Fédéral d'Accueil (CFA) de Boudry.

La variation par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Intervention d'urgence (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	401'048	719'700	352'373
Coûts salariaux et de structure	20'479'696	23'530'837	23'045'987
Coûts des services centraux	2'171'689	2'424'320	2'442'305
Revenus	959'101	1'082'000	955'269
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	22'093'332	25'592'857	24'885'396

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches définies à l'article 5 de la LPol, lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai. Il incombe alors à la PONE d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes. Interventions d'urgence découlant des appels au 117/118. La variation des charges directes se justifie par des frais de maintenance des systèmes de la CNU évalué au budget pour de potentiels développements. À cela s'ajoutent les frais d'analyse en lien avec des infractions à la Loi sur la Circulation Routière budgétés dans ce groupe de prestation et qui ont été reclassés dans le groupe de prestation Sécurité Routière. Les revenus sont inférieurs au budget car il prévoyait une augmentation de la contribution ECAP qui ne se réalisera qu'en 2023.

La variation par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Enquête judiciaire (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	852'770	946'000	986'700
Coûts salariaux et de structure	12'550'750	13'977'885	13'875'070
Coûts des services centraux	1'150'930	1'309'286	1'336'944
Revenus	0	20'000	1'696
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'554'450	16'213'172	16'197'018

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches qui sont attribuées à la police par le Code de procédure pénale suisse. Investiguer en donnant suite aux délégations/réquisitions du Ministère public, procéder aux auditions, perquisitions, interpellations, séquestres, arrestations requises dans le cadre d'enquêtes d'envergure. Les coûts en lien avec ce groupe de prestation sont stables.

La variation par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Sécurité routière (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	675'233	489'800	367'192
Coûts salariaux et de structure	6'256'166	5'710'188	5'629'288
Coûts des services centraux	573'693	534'864	542'598
Revenus	122'239	182'000	146'858
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'382'853	6'552'853	6'392'219

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches spécifiques à la gestion du trafic, aux contrôles routiers, aux relevés techniques des accidents de circulation et à l'éducation et la prévention routière. Contrôles radars, guidages du trafic et contrôles des chauffeurs professionnels en étroite collaboration avec l'OFROU, ainsi que la surveillance du lac (mandat de prestations). La baisse des charges directes s'explique par des meilleures conditions tarifaires sur le renseignement de détenteurs de véhicules et des frais de maintenance inférieurs au budget. La baisse des revenus s'explique par des prestations de gestion inférieures en faveur de l'Office Fédérale des Routes (OFROU).

La variance par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Sécurité et ordre public (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	116'425	125'500	76'114
Coûts salariaux et de structure	1'655'099	2'458'463	1'194'051
Coûts des services centraux	150'990	230'280	120'913
Revenus	20'312	216'400	89'854
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'902'202	2'597'843	1'301'225

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches ayant pour objet d'assurer l'ordre, la sûreté, et la sécurité publique. Il recouvre la prévention des risques de dommages aux personnes et aux biens, ainsi que les mesures de maintien de l'ordre (MO) permettant par exemple de lutter contre les troubles d'ordre public que peut créer le déroulement de manifestations.

Les manifestations sportives qui ont nécessité un engagement de policiers sont bien inférieures à celles prévues au budget. Cette plus faible activité explique également la baisse des revenus facturés.

Sécurité de l'Etat et missions CCDJP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	2'384	3'000	5'706
Coûts salariaux et de structure	1'245'354	915'828	832'292
Coûts des services centraux	114'598	85'784	80'558
Revenus	373'408	437'000	350'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	988'928	567'612	568'556

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et l'implication dans des investigations policières au niveau intercantonal et/ou international, des enquêtes en matière de sécurité de l'Etat en collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC), les demandes du Service d'Etat aux migrations (SEM) et la protection rapprochée de personnes.

Les coûts nets sont similaires au budget. La variance des revenus et des coûts salariaux se justifie par une baisse des prestations de sécurité fournies dans les transports aériens.

La variation par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Police administrative (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	2'287	3'500	3'063
Coûts salariaux et de structure	495'938	765'739	746'372
Coûts des services centraux	45'556	71'726	71'982
Revenus	314'768	435'000	388'538
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	229'014	405'964	432'879

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de gestion et de contrôle des agents de sécurité privée, des maisons de jeux, des places de tir communales, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir ainsi que le contrôle des locaux de stockage de matières explosibles.

Les coûts de la prestation sont stables par rapport au budget. La différence sur les produits s'explique par la baisse des émoluments administratifs qui eux-mêmes sont partiellement compensés par une augmentation des demandes d'autorisation des entreprises de sécurité.

La variance par rapport à 2021 se justifie principalement par le changement des règles d'imputation entre les groupes de prestation après 5 ans d'expérience.

Formation policière (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	847'449	1'335'600	920'411
Coûts salariaux et de structure	8'355'808	9'680'407	9'346'510
Coûts des services centraux	730'549	871'951	870'697
Revenus	649'948	655'600	625'720
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'283'857	11'232'357	10'511'898

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de formation de base fournies par le CIFPOL ainsi que la formation continue des policiers.

La baisse des charges directes s'explique par des coûts de formation auprès du CIFPOL inférieurs (deux aspirants en moins), et d'une proportion d'aspirants jurassiens/neuchâtelois qui favorise la PONE. À cela, s'ajoute un coût de formation inférieur suite à des optimisations de formations découlant de processus mis en place au cours de la pandémie COVID.

Relations publiques (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	485'667	470'875
Coûts des services centraux	0	45'491	45'424
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	531'158	516'299

Commentaires

Ce groupe de prestations, qui a été créé dès 2022 suite à l'optimisation des groupes de prestation, comprend les tâches liées à la communication de la PONE et d'ORCCAN, à la prévention, ainsi qu'à l'interaction avec les médias et le suivi des réseaux sociaux. Ce groupe de prestation est stable étant constitué de coûts salariaux et de structure.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Autres Subv.	-5'089	0	0
Dédom. communes	-194'277	-174'000	-153'019
Dédom. div. cantons	9'038	204'800	-29'166
Dédom. div. Confédération	-930'559	-871'525	-1'334'902
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'120'887	-840'725	-1'517'088

Commentaires

La rubrique "Dédom. communes" est moins favorable dès 2022, car les frais liés aux appuis des unités médicales et du feu (ETM/ETF) dans le cadre d'interventions sont facturées par la Ville de Neuchâtel. La rubrique "Dédom. div. Cantons" devient favorable au canton par le fait que la PONE a facturé plus de prestations de maintien de l'ordre que prévu. À cela s'ajoute une baisse des dépenses dédiées à la Technique Informatique Policière (TIP) en retard sur certains projets et aussi des coûts inférieurs en lien avec la surveillance du lac par les cantons de VD et FR.

La rubrique "Dédom. div. Confédération" augmente fortement par une contribution supérieure du Secrétariat d'État au Migrations (SEM) liée Centre Fédéral d'Accueil (CFA) de Boudry, par des prestations supérieures de maintien de l'ordre en faveur d'autres cantons, ainsi que par une participation fédérale extraordinaire à la PONE pour son programme Menaces et Prévention de la Violence (MPV). À cela s'ajoute une comptabilisation par le SFIN en 2022 d'une contribution fédérale attendue en 2021.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-2'575	-4'000	-3'137
Recettes de tiers	-368'178	-160'500	-229'354
Total charges (+) / revenus (-) nets	-370'752	-164'500	-232'491

Commentaires

Les comptes 2022, reflètent la facturation d'indemnités de départs de jeunes policiers, ainsi qu'une ristourne fournisseur sur la certification de matériel.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Amélioration du système System	A solliciter	0	0	0	40'000	0	40'000	0	0	0
Armes longues	Clôturé	320'693	0	320'693	190'000	0	190'000	99'395	0	99'395
Blackout BAP résilience réseau	En cours	142'590	0	142'590	167'200	0	167'200	93'498	0	93'498
Changement cartes PKI	Clôturé	44'710	0	44'710	0	0	0	0	0	0
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	A solliciter	0	0	0	391'000	0	391'000	0	0	0
CNU-renouvel.infrast.WEY & insonorisati.	Clôturé	50'490	0	50'490	0	0	0	0	0	0
Développement outil analyse ILP	Clôturé	88'481	0	88'481	155'000	0	155'000	149'945	0	149'945
Évolution du système Polycom	En cours	129'786	0	129'786	215'000	0	215'000	92'331	0	92'331
Extension poste du Landeron	Clôturé	0	0	0	0	0	0	14'747	0	14'747
Intranet PONE	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
IT App Tracker geolocalisation	En cours	0	0	0	0	0	0	30'163	0	30'163
Mise à jour des moyens techniques PONE	Clôturé	64'956	0	64'956	0	0	0	0	0	0
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	En cours	87'249	0	87'249	190'000	0	190'000	87'915	16'326	71'590
Monitoring infrastructure IT	En cours	76'554	0	76'554	271'600	0	271'600	99'887	0	99'887
Moyens techniques de surveillance	En cours	0	0	0	87'396	0	87'396	69'057	0	69'057
Poste de commandement opérationnel PCO	Clôturé	0	0	0	500'333	0	500'333	508'375	0	508'375
Réaménagement des locaux BAP phase 3	Clôturé	0	0	0	150'000	0	150'000	150'488	0	150'488
Réaménagement et assain. locaux CIR	Clôturé	171'407	0	171'407	0	0	0	0	0	0
Redondance CNU (crédit d'étude)	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Remplacement armes de poing	Clôturé	358'662	0	358'662	0	0	0	0	0	0
Renouvellement appareils Serv Forensique	Clôturé	54'125	0	54'125	0	0	0	0	0	0
Renouvellement COVERT Polycom	En cours	0	0	0	0	0	0	71'278	0	71'278
Renouvellement Laser 3D FARO	Clôturé	61'400	0	61'400	60'000	0	60'000	0	0	0
Renouvellement perche théodolite LEICA	Clôturé	31'814	0	31'814	0	0	0	0	0	0
Renouvellement radars fixes	En cours	0	0	0	0	0	0	226'464	0	226'464
Renouvellement réseau BAP crédit d'étude	Clôturé	0	0	0	50'000	0	50'000	47'949	0	47'949
Renouvellement serveurs PONE	En cours	0	0	0	120'083	0	120'083	120'127	0	120'127
Renouvellem. parc app.radar fixe-série 3	Clôturé	103'536	0	103'536	0	0	0	0	0	0
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Routeurs CISCO WEP 2030	En cours	2'714	0	2'714	0	0	0	72'800	0	72'800
Sécurisation accès postes police périph.	Clôturé	60'536	0	60'536	40'000	0	40'000	40'751	0	40'751
Système de surveillance du trafic	Clôturé	0	0	0	49'983	0	49'983	35'195	0	35'195
Système info et télécom du véhicule PCE	Clôturé	116'468	0	116'468	0	0	0	0	0	0
Vidéosurveillance dans les gares NE	En cours	0	0	0	41'917	0	41'917	458	0	458
Total		1'966'169	0	1'966'169	3'219'512	0	3'219'512	2'010'823	16'326	1'994'497

Commentaires

En 2022, la PONE a dépensé 62% (94%) de son budget d'investissement. Les raisons principales sont liées aux ressources humaines internes et aux difficultés d'approvisionnement dues aux crises. Les projets en lien avec la CNU ont été reportés en attendant les résultats de l'étude de la redondance CNU. Deux radars fixes et différents achats de matériel prévus en 2023 sont intervenus en 2022.

1.8.9. Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

Missions principales

- Développer et améliorer constamment les compétences policières en appliquant les standards de formation d'adultes.
- Dispenser de la formation de base aux aspirant-e-s de police et aux assistant-e-s de sécurité publique en répondant aux exigences du concept général de formation (CGF), ceci en vue de leur certification.
- Avec l'avènement du CGF2020, préparer les aspirant-e-s à leur seconde année de stage dans le corps de police où il-elle-s seront amené-e-s, en parallèle de leurs activités professionnelles, à élaborer un rapport portfolio qui sera défendu oralement lors de l'examen principal final. Puis, durant la seconde année de formation dans le corps de police, piloter, avec l'appui du centre de formation de police (CFP), le dispositif (policiers en formation, coaches, mentors et superviseurs) qui comprend plus de 50 personnes.
- Tenir compte de l'évolution de l'environnement de travail et des différentes « menaces » possibles, des développements technologiques et des nouvelles formes de criminalité en adaptant les contenus de formation sur le fond et sur la forme, ceci, en collaboration, en réseau, avec nos homologues et partenaires romands (« commission de la formation de l'Académie de police de Savatan & du CIFPOL », « conférence des directeurs des écoles de police de Suisse »).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les bases légales se complexifient et se développent continuellement. Les attentes de la population sont en constante évolution et développement. La mobilité grandissante, la technologie qui infiltre la vie quotidienne ainsi que la vitesse de transmission de l'information et de très grandes quantités de données contraignent à adapter la réactivité, les procédures, les contenus de formation, à adopter ou déployer de nouveaux outils et à revoir le mode d'organisation ainsi que le mode de prise en charge des concitoyen-ne-s.

La conséquence, en matière de formation, est la nécessité d'appréhender, avec les spécialistes des domaines, ces nouveaux phénomènes, de les comprendre et de traduire ceux-ci en nouvelles compétences à acquérir. Dans une seconde phase, le personnel est formé aux "nouveau-tés" en devant maintenir les bases du travail de policier par de la formation continue. L'enjeu consiste à garantir l'acquisition permanente de nombreuses connaissances, de maintenir les compétences de base, sans dégarmer les unités opérationnelles et les ralentir dans leurs activités quotidiennes.

Compte tenu du volume important de connaissances et de compétences techniques à maîtriser par les agent-e-s, les centres de formation, au niveau suisse, réfléchissent à d'autres modes d'enseignement à distance, numériques, qui permettent de toucher un large public, avec efficacité, en réduisant le temps nécessaire à dispenser ces formations pour ne pas toucher de manière significative le travail opérationnel. L'un des enjeux majeurs est de développer la capacité des collaborateur-trice-s à se former en permanence de manière efficiente (développer le savoir-devenir). Une collaboration existe avec l'Académie de police de Savatan (commission de la formation commune).

Activités et réalisations

S'agissant de la deuxième année complète sous le régime du concept général de formation 2020 (CGF 2020), entré en vigueur en 2021 au CIFPOL, le modèle de la première année de formation des aspirant-e-s, en école, est maintenant « rôdé ». La seconde année de formation qui se déroule dans le corps de police, qui sollicite de nombreux personnels du front (coaches et mentors), à temps partiel (entre 5 et 20% de leur temps), pour encadrer les nouveaux agents (policiers en formation – PEF) et qui est pilotée/supervisée par le centre de formation de la PONE, présente des possibilités d'amélioration. En effet, l'année 2022, année test, a permis de mettre en évidence des points de friction qu'il y aura lieu de corriger durant les années 2023 et suivantes. Ces fonctions (coaches, mentors, experts aux examens principaux, supervision), selon le modèle CGF2020 et occupées par du personnel du front, sont très consommatrices de temps, compte tenu des lignes directrices exigeantes dictées par l'Institut Suisse de Police (ISP) (exigences du Secrétariat à la Formation, la Recherche et l'Innovation).

Formation de base

Le CIFPol, qui œuvre sur deux sites (Colombier/NE et Granges-Paccot/FR), a débuté la formation avec 44 (+4) aspirant-e-s dont 16 (+1) à Colombier et 28 (+3) à Granges-Paccot. Au terme de leur formation, 40 (+3) aspirant-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous réussi l'examen préliminaire leur permettant d'accéder à la seconde année de formation. S'agissant de l'effectif de 16 aspirant-e-s que l'école de Colombier comptait en début de formation, il se composait de 13 (=) aspirant-e-s neuchâtelois-e-s, de 2 (=) jurassien-ne-s et d'une personne (nouvelle situation) de la police régionale des villes du centre/VS. Il a fallu se séparer de 2 (+1) aspirants (1x insuffisance de résultats ; 1x réorientation professionnelle).

Formation continue

Pour l'heure, le CIFPol s'est limité à mettre en place une formation de spécialistes en vérification des documents d'identité. Cette formation est destinée aux différentes administrations cantonales et communales qui travaillent régulièrement avec les documents cités, afin d'éviter les fraudes. La formation continue des collaborateurs-trice-s des corps de police est toujours en main des centres de formation des corps (CFP).

Assistant-e-s de sécurité publique

Aucune formation d'assistant-e-s de sécurité publique n'a eu lieu au CIFPol, le nombre de candidat-e-s étant insuffisant pour constituer une volée financièrement autoporteuse. Les candidat-e-s, par le biais de leur commune ou corps d'appartenance, ont été redirigé-e-s vers le site de l'Académie de police de Savatan (AP). Cette année, ce sont 3 candidat-e-s assistant-e-s neuchâtelois qui sont allés se former à Savatan.

Recrutement 2022 des aspirant-e-s neuchâtelois-e-s et jurassien-ne-s (école 2023)

Sur 237 (-48) dossiers, 194 (-38) candidat-e-s ont été convoqué-e-s et 167 (-52) se sont présenté-e-s pour le concours 1. Au final, 23 (+7) ont été sélectionné-e-s, soit 19 (+5) aspirant-e-s pour la PONE (2 femmes, 17 hommes), 3 (+1) pour la police cantonale jurassienne (2 hommes et 1 femme) et 1 aspirante PRVC.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	925'507	1'058'550	888'769	-169'781	-16.0%	-36'738	-4.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	811'135	916'410	714'381	-202'029	-22.0%	-96'754	-11.9%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	114'372	142'140	174'388	+32'248	+22.7%	+60'016	+52.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	925'507	1'058'550	897'879	-160'671	-15.2%	-27'628	-3.0%
30 Charges de personnel	19'874	27'200	21'186	-6'014	-22.1%	+1'313	+6.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	905'633	1'031'350	876'522	-154'828	-15.0%	-29'111	-3.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	170	+170	--	+170	--
Résultat d'exploitation	0	0	-9'110	-9'110	--	-9'110	-45'550'050.0%
44 Revenus financiers	0	0	9'110	+9'110	--	+9'110	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	9'110	+9'110	--	+9'110	--
Résultat opérationnel	0	0	0	+0	--	-0	-50.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	+0	--	-0	-50.0%

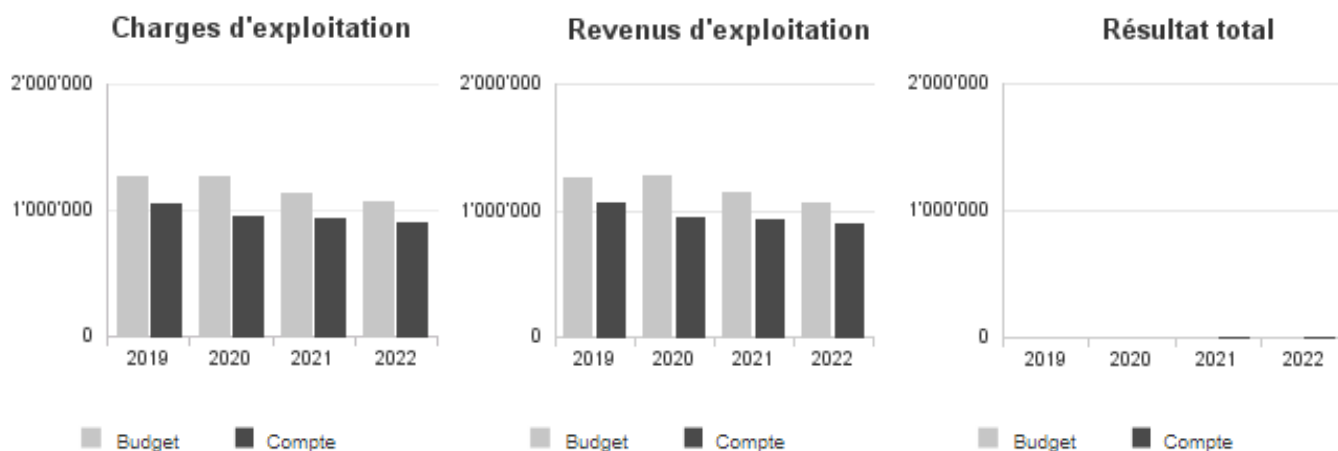
Commentaires

Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours préparé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de l'établissement de celui-ci, le nombre d'aspirant-e-s finalement inscrit-e-s n'est pas connu. La diminution des charges totales de 161k, résulte principalement de l'optimisation des processus appris lors de la période COVID, ainsi que de la réduction d'heures de formation

Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

et des coûts liés au cours commun avec le site de Granges-Paccot et un nombre d'aspirant inférieur (-2). L'augmentation des revenus de transferts est dû à une proportionnalité plus grande d'aspirants jurassiens, ainsi que la formation d'un aspirant valaisan non budgétisé. Les revenus financiers résultent, dès 2022, de la facturation des salles CIFPol à des tiers.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	69'332	91'000	59'936
Coûts salariaux et de structure	-69'332	-91'000	-57'286
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	2'650
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère. Le réel 2022 est en ligne avec les frais inférieurs liés à des activités de formation optimisées, ainsi qu'une diminution des cours communs avec le site de Granges-Paccot et un nombre d'aspirants inférieur. Le revenu correspond aux transitoires refacturés au site de Granges-Paccot pour de la formation commune.

1.8.10. Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission de mettre en œuvre la politique cantonale en matière de protection de la population et, notamment dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN), de coordonner les différents acteurs comprenant des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile (PCi). Le SSCM est également en charge de la formation des membres de la PCi, il gère l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (Care Team), exerce la haute surveillance sur la défense incendie et assure la gestion du fonds des organisations régionales de protection civile et du fonds de contributions de remplacement des abris de protection civile.

Par ailleurs, le SSCM remplit les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Par l'entremise de l'arrondissement militaire, le service assure la liaison entre les personnes astreintes à l'obligation de servir et l'armée, de la séance d'information jusqu'à la libération. En outre, le SSCM est chargé de la gestion des infrastructures militaires dans le canton.

Enfin, le service accueille les garages de l'État, dont les ateliers sont répartis entre le SSCM et le service des ponts et chaussées. Selon les lignes directrices fixées par la commission de gestion des véhicules de l'État (CGVE), le SSCM gère l'ensemble du parc de véhicules de l'État. Il en assure l'entretien, le renouvellement et l'optimisation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le processus de restructuration de la section protection de la population, entamé en 2020, s'est poursuivi au gré des crises. En 2022, une partie de l'instruction PCi a été internalisée avec, à la clé, la création d'un EPT sans répercussion financière pour le service, puisque le montant versé aux communes pour l'accomplissement de cette mission a été diminué en conséquence. L'effectif de la section devrait pouvoir se stabiliser à l'horizon 2024, cette dernière atteignant alors une masse critique lui permettant de remplir pleinement son rôle de coordination entre les acteurs de la protection de la population, en développant notamment les aspects liés à la formation des partenaires et à l'organisation d'exercices de mise en situation. Cette stabilisation viendra s'inscrire dans le renouvellement total du cadre législatif. À noter qu'une révision partielle a été adoptée en 2022 par le Grand Conseil, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Mis à part des détails de calibrage, la restructuration de la section des affaires militaires est maintenant effective. Le SSCM dispose ainsi d'un unique répondant pour les questions militaires, qu'il s'agisse de l'obligation de servir, des prestations logistiques fournies au profit du partenaire militaire ou de la gestion des infrastructures sises sur le site de la place d'arme de Colombier. Cette nouvelle organisation facilite les contacts avec les partenaires principaux qui se sont montrés satisfaits durant l'année écoulée, ce qui est de bonne augure en prévision des réflexions menées par l'armée dans le cadre du nouveau concept de stationnement 2028.

Quant à la section des garages de l'État, elle poursuit ses efforts de rationalisation et d'optimisation, ainsi que sa transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Associée au programme VITAMINE dans le cadre du plan de mobilité, elle est chargée de mettre sur pied un dispositif de partage de véhicules comprenant 32 voitures électriques et 24 vélos répartis sur les 3 pôles. Le modèle devra par la suite être progressivement étendu à tous les services de l'État. Enfin, un projet de rapport motivant l'octroi d'un nouveau crédit cadre pour le renouvellement du parc de véhicules pour la période 2024-2027 sera transmis au Grand Conseil courant 2023.

Activités et réalisations

Protection de la population

Comme lors des deux précédents exercices, l'essentiel des tâches accomplies par la section protection de la population a relevé de la gestion de crise. En plus de la crise COVID, quatre autres états-majors cantonaux de conduite (EMCC) ont été activés durant l'année pour gérer des situations de crise liées aux personnes ayant fui l'Ukraine, au risque d'incendies de forêt, au risque d'épizootie et à l'approvisionnement énergétique. En outre, la section a été sollicitée dans le cadre de la contamination du réseau d'eau à Cortaillod. Si les EMCC épizootie et incendies de forêt ont rapidement pu être mis en veille, les dispositifs liés aux crises COVID, Ukraine et énergétique ont accaparé les ressources de la section sur le long cours. Rappelons ici que l'EMCC est conduit par le chef du SSCM et que la section protection de la population a pour mission de constituer une cellule état-major à disposition du chef de l'EMCC. Si l'octroi de crédits extraordinaires pour l'engagement temporaire de renforts a permis de faire face à cette superposition de crises, la plupart des activités hors crise ont néanmoins dû être dégradées et de nombreux projets gelés.

Pour ce qui concerne le travail de veille, le piquet ORCCAN a été alerté à 67 reprises, dont 47 pour des dangers naturels.

Au niveau de la PCi, après une année 2021 très chargée en raison du rattrapage des cours annulés en 2020 à cause de la pandémie, l'année 2022 a retrouvé un rythme normal. Ainsi, 72 recrues ont été instruites pour un total de 917 jours de formation.

Les intervenantes et intervenants du Care Team ont procédé à 41 interventions durant l'année, afin d'offrir leur soutien aux victimes et témoins d'expériences traumatisantes et de contribuer à la diminution de leurs souffrances.

S'agissant du domaine lié aux ouvrages de protection, 449 dossiers ont été examinés, aboutissant à la création de 456 places protégées supplémentaires sur le territoire cantonal, dans le cadre de la construction de 13 nouveaux abris privés. Par ailleurs, 182 demandes de dispenses ont été acceptées par le SSCM, moyennant la facturation de contributions de remplacement pour un total de CHF 472'000.-.

Commandement d'arrondissement

La section Affaires militaires a reçu plus de 750 conscrits lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir. Chez les femmes, 75 volontaires ont pris part à une journée d'information qui leur était dédiée. En outre, 800 conscrits ont été convoqués au centre de recrutement de Payerne.

Plus de 592 militaires ont sollicité un déplacement de service, sans compter les demandes de déplacement d'école de recrue qui sont transmises par le SSCM au commandant de l'instruction pour décision.

Des sanctions disciplinaires d'un montant de CHF 65'600.- ont été notifiées aux conscrits et militaires, à la suite d'infractions liées à l'obligation de servir, principalement pour des motifs liés à des absences injustifiées à la journée d'orientation ou au recrutement et pour manquements aux tirs obligatoires.

Parvenus à la fin de leurs obligations militaires, 120 soldats, sous-officiers et officiers ont été libérés.

Pour ce qui concerne la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 5'400 dossiers ont été traités pour un montant d'encaissement de CHF 2'282'000.- et un montant de remboursements de CHF 233'000.-. Pour rappel, le canton perçoit une commission de 20% de la somme encaissée.

Infrastructures et prestations

La section Affaires militaires a rempli, à la satisfaction des partenaires concernés (notamment le DDPS, Armasuisse et la Base logistique de l'armée), les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement. Par ailleurs, elle a réalisé de nombreux travaux d'entretien et d'aménagements, notamment pour répondre aux exigences de sécurité du site de Colombier. Rappelons que ce dernier accueille en moyenne 500 personnes tout au long de l'année.

En plus d'assurer la gestion et l'entretien courant des bâtiments dont la valeur immobilière est estimée à CHF 116 millions, la section a apporté un soutien technique à plusieurs services de l'État, en particulier à la police neuchâteloise et au service des bâtiments.

Les conventions passées avec la Confédération ont rapporté des recettes d'un montant dépassant CHF 4,5 millions. A l'instar de l'année 2021, des travaux de rénovation et d'entretien ont été réalisés sur le site de Colombier pour un montant de CHF 590'000.-. Durant l'année 2022, plus de 1'000 recrues ont été équipées et 4'000 militaires ont été reçus au magasin d'équipement personnel. Conformément au contrat de maintenance passé avec l'armée, plus de 2'000 armes d'ordonnance ont été entretenues.

Garages de l'État

La section des garages de l'État a poursuivi son effort de rationalisation du parc véhicules de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), en mettant à profit la tranche budgétaire 2022 du crédit cadre 2020-2023. Elle a fait l'acquisition de 9 machines et remorques, ainsi que de 42 nouveaux véhicules, dont 7 électriques, pour un montant total de CHF 2'760'000.-.

Conformément aux planifications réalisées dans le cadre du crédit cadre 2020-2023, le parc automobile de l'État comptait 23 voitures électriques à la fin de l'exercice 2022.

La section des garages de l'État a pris par ailleurs une part active au développement du plan de mobilité, avec notamment l'acquisition de 20 vélos électriques destinés aux déplacements professionnels des collaborateurs. La gestion de ces vélos a été confiée aux garages de l'État sur le modèle de ce qui est fait pour les autres véhicules de l'ACN.

Enfin, 37 véhicules ont trouvé preneur lors de la vente aux enchères organisée par les garages de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'296'985	7'553'601	7'493'014	-60'587	-0.8%	+196'029	+2.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	355'242	288'000	522'821	+234'821	+81.5%	+167'579	+47.2%
43 Revenus divers	13'049	13'000	5'949	-7'051	-54.2%	-7'099	-54.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'732'759	1'752'700	1'440'686	-312'014	-17.8%	-292'073	-16.9%
47 Subventions à redistribuer	105'760	100'000	107'590	+7'590	+7.6%	+1'830	+1.7%
49 Imputations internes	5'090'176	5'399'901	5'415'968	+16'067	+0.3%	+325'792	+6.4%
Charges d'exploitation	13'324'300	13'301'330	13'218'470	-82'859	-0.6%	-105'830	-0.8%
30 Charges de personnel	4'754'929	5'030'108	5'118'104	+87'996	+1.7%	+363'175	+7.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'983'862	3'296'900	2'940'963	-355'937	-10.8%	-42'899	-1.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'922'178	2'224'303	2'247'736	+23'433	+1.1%	+325'558	+16.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	455'036	537'000	381'587	-155'413	-28.9%	-73'449	-16.1%
37 Subventions redistribuées	105'760	100'000	107'590	+7'590	+7.6%	+1'830	+1.7%
39 Imputations internes	3'102'535	2'113'019	2'422'490	+309'471	+14.6%	-680'046	-21.9%
Résultat d'exploitation	-6'027'315	-5'747'729	-5'725'456	+22'272	+0.4%	+301'859	+5.0%
44 Revenus financiers	3'932'011	3'354'100	3'374'337	+20'237	+0.6%	-557'674	-14.2%
34 Charges financières	9	0	137'217	+137'217	--	+137'208	+1'499'537.7%
Résultat de financement	3'932'002	3'354'100	3'237'120	-116'980	-3.5%	-694'882	-17.7%
Résultat opérationnel	-2'095'313	-2'393'629	-2'488'336	-94'707	-4.0%	-393'023	-18.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'095'313	-2'393'629	-2'488'336	-94'707	-4.0%	-393'023	-18.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	43.00	45.00	45.00	+0.00	0.0%	+2.00	+4.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	40.80	42.30	42.50	+0.20	+0.5%	+1.70	+4.2%

Commentaires

Groupe **30 - Charges de personnel** : augmentation des charges dues à l'engagement de nouveaux collaborateurs liés à la gestion des multiples crises.

Groupe **31 - BSM** : la diminution de charges enregistrée est principalement liée à des non dépenses des sections Protection de la population et Garages de l'État.

Groupe **36 - Charges de transfert** : l'instruction des membres de la PCI, des cadres et des spécialistes a été partiellement internalisée grâce à l'engagement d'un instructeur PCI dont les charges salariales sont compensées par une diminution des subventions aux OPC.

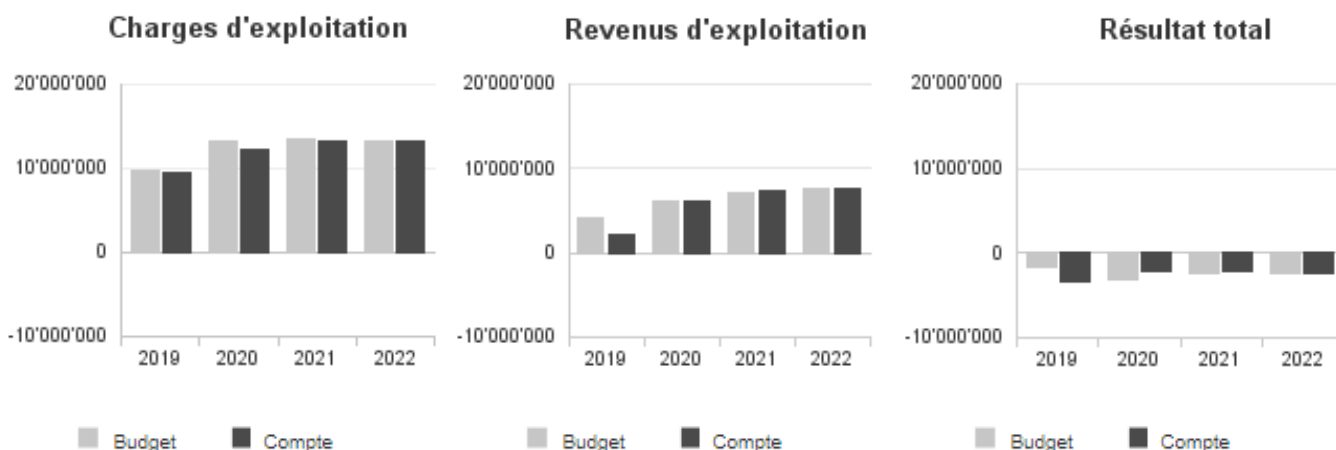
Groupe **39 - Imputations internes** : la différence entre C22 et B22 est essentiellement due à l'écart statistique sur les ressources humaines.

Groupe **42 - Taxes** : l'augmentation est due à une subvention fédérale extraordinaire reçue dans le cadre de la crise COVID, à des indemnités pour des prestations fournies pour l'entretien des sirènes ainsi qu'à des recettes supplémentaires encaissées par la section Garages de l'État.

Groupe **46 - Revenus de transfert** : montant encaissé pour la taxe d'exemption plus faible que budgété.

Personnel administratif : l'augmentation des EPT est due à un renfort d'effectif pour la gestion des crises.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	381'870	509'500	306'233
Coûts salariaux et de structure	762'961	1'104'653	885'624
Coûts des services centraux	1'006'478	752'138	755'926
Revenus	88'403	86'000	145'515
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'062'906	2'280'291	1'802'269

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les frais d'instruction PCi, le coût des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement du Care Team, ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Au niveau des revenus, il comprend les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC et un forfait pour la gestion administrative de la PCi prélevé sur le fonds de la PCi régionale.

La différence entre les charges budgétées et les charges réelles s'explique en partie par des frais d'instruction PCi plus bas que prévus, en raison d'une baisse des effectifs à former. En outre, des mandats externes n'ont pas pu être attribués faute d'avoir pu réaliser les analyses nécessaires à la délimitation du contenu de ces mandats.

La différence enregistrée dans les coûts salariaux et de structure est due aux répartitions analytiques (écart de sur-absorption), qui compensent nettement plus que les charges salariales plus élevées que budgétées en raison des renforts engagés pour la gestion des crises.

Les revenus supérieurs à ceux budgétés sont liés à des recettes extraordinaires perçues (indemnités fédérales COVID), ainsi qu'aux indemnités liées à la gestion des sirènes qui n'étaient pas prévues au moment de l'élaboration du budget.

Infrastructure et logistique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	663'812	660'400	684'798
Coûts salariaux et de structure	2'303'635	2'376'436	2'208'074
Coûts des services centraux	1'067'477	826'440	830'458
Revenus	3'954'328	3'396'100	3'375'339
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	80'596	467'176	347'990

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à l'entretien des infrastructures du site de Colombier, ainsi que les revenus en lien avec les indemnités versées par la Confédération pour les contrats de prestations (infrastructure et logistique) et les différentes locations de salles et de locaux.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	60'706	63'000	72'826
Coûts salariaux et de structure	446'851	356'550	562'430
Coûts des services centraux	365'992	281'546	282'923
Revenus	704'175	705'000	409'053
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	169'374	-3'905	509'126

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'information des conscrits ainsi que les pertes sur créances. On enregistre également sur ce groupe les revenus liés aux amendes disciplinaires des astreints au service militaire du canton, ainsi que la commission de perception touchée par le canton pour le prélèvement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

La différence enregistrée dans les coûts salariaux et de structure provient d'écarts statistiques qui s'expliquent par la répartition de postes suite à la fusion des sections "Infrastructure et logistique" et "Affaires militaires".

Le faible niveau de revenus s'explique par une forte diminution des encaissements en lien avec la taxe d'exemption. Ceci à la fois en raison de facteurs structurels (diminution du revenu moyen imposable, diminution du nombre d'assujettis et augmentation des remboursements) et techniques (mise à jour de l'interface utilisé par les gestionnaires de la taxe, ce qui a reporté la facturation d'une partie des dossiers). Les dossiers n'ayant pas pu être facturés en 2022 seront rattrapés en 2023.

Garages de l'Etat (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'903'989	2'002'000	1'895'757
Coûts salariaux et de structure	2'798'570	3'176'394	3'308'063
Coûts des services centraux	609'987	499'504	501'800
Revenus	250'132	192'200	389'956
Revenus de la facturation des services centraux	5'033'044	5'329'701	5'329'701
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	29'369	155'997	-14'036

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à l'ensemble du parc véhicules de l'Etat.

La différence entre les charges directes effectives et celles budgétées s'explique par une baisse des coûts variables du parc véhicules grâce aux améliorations continues d'efficacité des ateliers.

Le dépassement des coûts salariaux et de structure est dû à des correctifs appliqués par le SFIN en lien avec l'amortissement des véhicules.

On observe des revenus plus élevés que prévus en raison notamment de remboursements d'assurances à la suite d'accidents importants causés par des tiers, de ventes spéciales en lien avec des changements d'activités de certains services utilisateurs, de ventes d'épaves, ainsi que d'un montant encaissé dans le cadre des ventes aux enchères plus élevé que prévu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Dédom. de Confédération	-1'085'665	-1'098'700	-1'104'828
Part cant. charges OPC	178'536	260'000	105'087
Redevance SIS	276'500	277'000	276'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-630'629	-561'700	-723'240

Commentaires

Sont comprises dans les charges et revenus de transfert non incorporables, les indemnités reçues de la Confédération pour les prestations logistiques, les redevances versées pour le sauvetage lac ainsi que les subventions aux charges salariales des organisations régionales de protection civile. La diminution de la part cantonale aux charges des OPC s'explique par l'internalisation au SSCM d'un EPT pour les tâches d'instruction de la PCI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-1'770	0	-5'370
Ouvrages PCi	105'760	100'000	107'590
Sub. féd. PC	-105'760	-100'000	-107'590
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'770	0	-5'370

Commentaires

Il s'agit des subventions versées par la Confédération pour les mesures de construction de la protection civile intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat de véhicules 2020-2023	En cours	2'488'638	0	2'488'638	2'800'000	0	2'800'000	2'351'689	0	2'351'689
*Coronavirus	En cours	74'153	0	74'153	0	0	0	70'428	0	70'428
Gestion des infrastructures critiques	A solliciter	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
*PI-mobilité durable	En cours	44'072	0	44'072	48'000	0	48'000	145'336	0	145'336
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	55'769	0	55'769	0	0	0
Total		2'606'864	0	2'606'864	3'203'769	0	3'203'769	2'567'453	0	2'567'453

Commentaires

Le budget lié au crédit-cadre "Achat de véhicules 2020-2023" n'a pas été complètement utilisé en raison des problèmes internationaux de logistique. Les délais de livraisons ont doublé depuis la crise COVID, voire triplé pour ce qui concerne les véhicules spéciaux. Les dépenses ont bien été engagées mais ne seront visibles qu'en 2023 et potentiellement 2024.

Le montant lié au projet "Coronavirus" correspond aux renforts engagés en lien avec la crise COVID.

Le dépassement de la tranche 2022 de l'enveloppe "PI-mobilité durable" s'explique par l'accélération du déploiement de véhicules électriques. Ce dernier a nécessité d'augmenter l'installation de bornes de recharge et de proposer une formation e-learning aux utilisatrices et utilisateurs de mobilité électrique. Pour satisfaire les ambitions de mobilité douce, 13 vélos électriques ont par ailleurs été achetés et attribués.

Les projets "Gestion des infrastructures critiques" et "Plan climat" n'ont pas pu être initiés en raison de la gestion des crises.

1.8.11. Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux :

1. Encouragement des activités culturelles et des pratiques artistiques dans le canton.
2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelois.

Le service compte plus de cinquante collaborateurs pour 39.40 EPT et gère une enveloppe de presque 20 millions de francs. La direction du service assure la gestion générale du service, l'encadrement des offices, ainsi que le volet d'encouragement à l'activité artistique et de soutien aux institutions culturelles. Celui-ci se concrétise notamment au travers de subventions. Ces dernières peuvent être renouvelables ou ponctuelles. Les subventions ponctuelles sont allouées sur la base des recommandations émises par des experts. Elles sont destinées prioritairement à des projets portés par des professionnel-le-s. L'accès à la culture, ainsi que la diffusion des productions artistiques et la rémunération appropriée des actrices et acteurs culturel-le-s figurent parmi les priorités du service. Par ailleurs, la cheffe du service de la culture fait partie de la conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles (CDAC) et la préside pour les années 2022 et 2023. La CDAC a notamment pour objectif de coordonner la politique culturelle et la mise en place de dispositifs de soutiens mutualisés au niveau romand (CINEFOROM, Label+, Musique+, Corodis, Livre+). Tout comme en 2020 et 2021, la direction du service a également dû gérer - en plus de ses activités habituelles - tout le processus d'indemnisation et de soutien lié à COVID-19 dans le domaine de la culture, en étroite collaboration avec les homologues suisses.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois sont dévolues à l'Office des archives (OAEN) ainsi qu'à l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN).

L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échuë, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

La section conservation du patrimoine de l'OPAN gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Elle préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers, établit des études et des documentations et mène diverses actions de valorisation du patrimoine bâti ou mobilier.

La section archéologie de l'OPAN veille à la sauvegarde du patrimoine archéologique menacé de destruction, notamment lors de projets de construction et d'aménagement du territoire. Après de nombreuses années passées à fouiller le sous-sol du Littoral, les scientifiques s'attachent aujourd'hui à l'exploration et à la documentation archéologique des Vallées et des Montagnes, par la mise en œuvre de prospections, sondages de diagnostic, suivis de chantiers ainsi que par la réévaluation des connaissances des cavités, comme par exemple la grotte de Cotencher.

Troisième entité de l'OPAN, le Laténium assure la conservation des collections archéologiques cantonales (plus d'un demi-million d'objets et plusieurs centaines de milliers de documents scientifiques) et la mise en valeur publique de ces ensembles patrimoniaux, au travers d'expositions, de publications et d'activités de médiation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Encouragement à l'activité culturelle

- Traitement des demandes d'indemnisation et évaluation des projets de transformation dans le cadre de l'Ordonnance fédérale COVID-Culture;
- Rédaction de la future loi sur l'encouragement aux activités culturelles, collaboration avec les communes ainsi qu'avec un groupe de travail composé d'actrices et d'acteurs culturel-le-s qui appuie la direction du service;
- Suivi du projet de valorisation des Châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin et création d'un groupe de travail ;
- Suivi des dossiers APS notamment les projets "La Chaux-de-Fonds : Capitale Culturelle Suisse" et le "Centre de Création Helvétique des Arts de Rue" (CCHAR).

OAEN Archives

- Centre archives et patrimoine (CAP) : phase d'études, concours d'architecture et élaboration d'un avant-projet;
- Projet d'archivage numérique (AENeas) : développement de l'outil ArchiRef;
- Poursuite du déploiement des plans d'archivage dans l'administration cantonale;
- Programme VitamiNE : soutien aux services concernés dans leur effort de réduire le volume de leurs archives papier.

OPAN - Conservation du patrimoine

- Base de données du patrimoine bâti (RACN) : préparation avec les communes de la mise à jour du Recensement architectural du canton de Neuchâtel parallèlement aux révisions en cours des plans d'aménagement communaux ;

- Études d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale : poursuite dans l'ensemble du canton en fonction des chantiers en cours, avec publication des résultats ;
- Le nombre et la complexité des dossiers de permis de construire soumis à la section, qui concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir, les plans d'aménagement communaux, les parcs éoliens et les voies historiques, ont fortement augmenté ces dernières années.
- Recherche de solutions aptes à concilier protection du patrimoine bâti et économies d'énergie ;
- Nombreux dossiers de subventions cantonales et fédérales.

OPAN – section Archéologie

- Développement et consolidation des collaborations avec des partenaires institutionnels externes;
- Mise en application de la LSPC, article 47, contribution financière de tiers aux opérations de diagnostic archéologique.

OPAN – section Laténium

- Bénéficiaire d'une importante subvention (contributions d'exploitation) de l'Office fédéral de la culture pour 2018-2022, le Laténium a présenté une nouvelle candidature pour la période 2023-2026, qui a été reçue favorablement. En raison de la modification de la grille de calcul de l'OFC, le montant de la subvention sera cependant réduit de moitié, ce qui devrait contraindre le musée à "réduire la voilure" des activités entreprises dans le cadre de ce contrat de prestation (en particulier dans la représentativité nationale, l'inclusion culturelle et la participation sociale).
- La réorganisation des dépôts a conduit à la mise en place de procédures qui exigent une concertation étroite des trois sections de l'OPAN en vue d'une conservation des collections appropriée pour leur utilisation scientifique sur le long terme.
- Les multiples restrictions sanitaires ont peu impacté la fréquentation du musée, et démontrent la réalité des attentes du public. Les contraintes liées au COVID-19 ont suscité le développement de nouveaux formats ("Laténium estival", ateliers en classe "Laténium hors les murs") et de nouveaux modes de communication ; le succès rencontré par ces innovations illustre une évolution des besoins, et conduiront à leur perpétuation, sous une forme plus circonscrite, indépendamment du "retour à la normale" sur le front de la pandémie.

Activités et réalisations

Direction - encouragement à l'activité culturelle

Tout comme en 2020 et en 2021, la pandémie du coronavirus a particulièrement touché le SCNE en 2022 puisque celui-ci a poursuivi la mise en œuvre des mesures d'aide à la culture conçues par la Confédération, soit l'indemnisation et le soutien aux projets de transformation.

Encouragement aux activités culturelles

Dans le prolongement des travaux effectués en 2021, le groupe de travail réunissant des experts de différents domaines a poursuivi ses travaux et a nourri les réflexions afin de soumettre une nouvelle mouture de la loi sur l'encouragement aux activités culturelles au Grand Conseil. En plus de ses séances internes, le SCNE a rencontré le groupe de travail à 6 reprises (dont 2 en 2023). Les communes, quant à elles, ont été rencontrées à 4 reprises : deux fois dans le cadre de la CDC-CSL (dernière rencontre en mai 2023) et deux fois lors de séances organisées avec les délégué-e-s culturel-le-s des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Milvignes. Deux rencontres ont également été organisées avec la commission consultative de la culture afin de lui présenter l'avancée des travaux sur la loi.

Malgré les circonstances liées à COVID-19, le SCNE a mené à bien sa prestation d'encouragement à la culture. Ainsi, un nombre de demandes de subvention similaire aux années précédentes a été déposé et a pu être traité par les sous-commissions. Le montant total des subventions octroyé est donc analogue à l'année précédente. En parallèle, les liens ont été resserrés avec les acteurs et actrices culturel-le-s par des rencontres régulières avec la FNAAC (Fédération Neuchâteloise des Actrices et Acteurs Culturel-le-s) mais également avec les faïtières spécifiques afin de cerner au mieux leurs attentes et leurs besoins. En outre, la direction du service a accompagné les projets APS tels que Capitale Culturelle Suisse et le CCHAR. Pour faire suite aux réflexions initiées dans le cadre de la valorisation des châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin, 2022 a été marquée par la constitution d'un groupe de travail composé de représentants de chaque entité. Celui-ci élaborera un rapport proposant une gouvernance transversale qui sera soumis aux communes concernées.

Ces missions ont été menées de front avec la mise en œuvre des mesures COVID-19 dans le domaine de la culture.

OAEN - Office des archives

En 2022, l'OAEN a procédé à 102 actions de conseil et d'évaluation auprès de 38 entités soumises à la LArch et à 2 visites auprès d'une commune. Le logiciel ArchiClass permettant de gérer les plans d'archivage est installé auprès de 41 entités cantonales et de 14 communes.

L'OAEN a réceptionné 50 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 370 mètres-linéaires. L'OAEN a également autorisé 61 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'512 mètres-linéaires. Par ailleurs, l'OAEN a pu dispenser 3 formations à l'archivage.

4 fonds d'archives ont été traités (classement, description, conditionnement) pour un total de 205 mètres-linéaires.

195 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total cumulé de 565 journées de travail. 6'752 unités archivistiques ont été communiquées. L'OAEN a répondu par écrit à 425 demandes de recherche, dont 275 portaient sur des questions administratives ou historiques, 54 sur des demandes de reproductions et 96 sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. 18 visites de groupes (scolaires, séminaires universitaires, cours interentreprises, passeport vacances) ont été organisées pour un total de 240 visiteurs.

L'OAEN a notamment mis en valeur les archives qu'il conserve au travers d'une double participation au centenaire de l'Association des archivistes suisses (AAS) : « Archives on tour », une boîte d'archives voyageuse dans toute la Suisse a recueilli à Neuchâtel des portraits d'archivistes de diverses institutions du canton. Il a également présenté, lors des portes ouvertes du 11 juin 2022, une sélection d'archives sur le paysage et la nature, dont des plans, cartes et photographies qui ont rencontré un vif succès auprès du public.

Le concours d'architecture pour le futur Centre archives et patrimoine (CAP), organisé au cours du second semestre 2022 a permis de désigner comme lauréat le projet Papyrifera, qui a convaincu par ses qualités de durabilité, de clarté et d'accueil du public. Ce projet va être développé et fera l'objet d'une demande de crédit de construction au Grand Conseil pour la fin de l'année 2024.

Le projet d'archivage numérique (AENeas) s'est poursuivi avec le développement de l'outil informatique ArchiRef appelé à gérer le cycle de vie des documents produits dans l'administration.

OPAN - Section conservation du patrimoine

En 2022, le Conseil d'État a adopté huit arrêtés de classement et six arrêtés de mise à l'inventaire.

Le nombre des dossiers préavisés en 2022 (permis de construire, plans d'aménagement locaux, parcs éoliens, voies historiques, etc.) s'élève à 612.

La section poursuit avec les communes la mise à jour des données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel parallèlement aux révisions des plans d'aménagement communaux. Des notices seront encore complétées ces prochaines années, en particulier sur le patrimoine des 19e et 20e siècles.

En 2022, 23 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de CHF 773'713 et 29 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 1'290'140 francs, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DESC. Les subventions cantonales versées en 2022 se sont élevées à CHF 759'243.95 ; s'y ajoute une tranche de CHF 300'000 sur la subvention octroyée en 2015 par le Grand Conseil pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Les subventions fédérales versées se sont quant à elles élevées à CHF 1'231'747.

Les travaux de restauration de plusieurs immeubles ont été suivis par les collaborateurs de la section ; des recherches historiques et des investigations archéologiques ont été menées sur certains d'entre eux.

La section a contribué à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux par des publications, présentations publiques et visites commentées. Parmi ces dernières, les Journées européennes du patrimoine les 10 et 11 septembre, sur le thème « Temps libre », ont connu un joli succès avec 2'180 visiteurs. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiants, journalistes, spécialistes ou amateurs.

OPAN - Section archéologie

Étroitement liées au calendrier des projets d'aménagement et de construction, les opérations de diagnostic archéologique ont été tout particulièrement soumises aux fluctuations conjoncturelles des travaux de construction (oppositions, pénurie des matériaux, etc.) et bon nombre d'entre elles n'ont pu être entreprises. Ainsi, le report de ces tâches, s'ajoutant aux autres dossiers en attente ou à traiter, pourrait à court terme provoquer une situation tendue au sein de l'office.

Plusieurs projets de recherches et de valorisation scientifique ont rythmé l'année, dont deux fouilles archéologiques successivement mises en œuvre entre les mois de juin et de septembre.

En outre, dans un contexte de mutualisation des compétences et des infrastructures en matière de sauvegarde du patrimoine immergé régional, une nouvelle opération subaquatique a été conjointement menée avec le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) sur la station néolithique d'Estavayer/Pianta II (FR) au cours du mois de novembre.

Concernant la valorisation des travaux et des études archéologiques, cette année a été l'occasion de procéder à la refonte de la page dédiée à la section Archéologie du site internet du canton de Neuchâtel, par une mise à jour intégrale du contenu informatif et visuel.

La section Archéologie a également coordonné l'organisation d'un colloque scientifique, consacré aux actualités de l'archéologie du haut Jura transfrontalier et réunissant quelque 200 participants les 14 et 15 octobre à Pontarlier. Une dizaine de projets de recherches y a été présentée par des collaborateurs et collaboratrices des sections Archéologie et Conservation du patrimoine ainsi que de l'Université de Neuchâtel. Ces différents travaux s'inscrivent parfaitement dans le programme d'exploration et de valorisation des Vallées et des Montagnes qui, aujourd'hui, porte ses fruits et est largement reconnu au-delà des frontières nationales.

Enfin, mentionnons la parution du dernier volume de la série Archéologie neuchâteloise (tome 55), consacré aux actes du colloque du Projet Cotencher. Cet ouvrage est le point d'orgue d'un vaste programme de mise en valeur et de recherche dédié à la grotte de Cotencher (Rochefort), dirigé par la section Archéologie en partenariat privilégié avec l'Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise. Pluridisciplinaire, ce projet a mobilisé le concours de différentes organisations institutionnelles et associatives, suisses et étrangères, entre 2015 et 2020.

OPAN - Laténium

Au Laténium, l'année 2022 a été marquée par une intense focalisation sur le célèbre site de La Tène, qui a donné son nom à la civilisation celtique européenne. Le rayonnement scientifique du site, de même que ses représentations idéalisées dans la littérature et les beaux-arts, ont fait l'objet de l'exposition temporaire « Entre deux eaux : La Tène, lieu de mémoire ». Un intense programme de médiation culturelle a accompagné l'exposition, dont le succès a conduit à sa prolongation jusqu'à l'automne 2023.

Durant les vacances d'été, un « village celtique » organisé en plein air, devant la façade du musée, a permis la mise en place de formats d'animation plus durables, particulièrement appréciés des touristes et des visiteurs-euses d'occasion, toujours plus fréquents. Cette manifestation a également permis une meilleure exploitation des atouts environnementaux du parc archéologique du Laténium, qui tire avantage des enseignements d'un ambitieux projet de valorisation du parc conduit par un bureau d'architectes paysagistes mandaté par le Service des bâtiments.

Dans l'exposition permanente, la salle « Les Celtes de La Tène » a été entièrement remodelée, afin de mettre en valeur les ambitieuses recherches internationales conduites depuis plus de quinze ans sur ce gisement majeur de l'archéologie suisse, dont les résultats ont été résumés dans un ouvrage de synthèse publié simultanément en trois éditions française, allemande et anglaise.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'171'684	1'399'600	2'807'447	+1'407'848	+100.6%	-3'364'237	-54.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	324'418	388'164	246'472	-141'692	-36.5%	-77'946	-24.0%
43 Revenus divers	57'222	161'436	135'971	-25'464	-15.8%	+78'749	+137.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	365'754	350'000	449'681	+99'681	+28.5%	+83'927	+22.9%
47 Subventions à redistribuer	5'424'036	500'000	1'975'324	+1'475'324	+295.1%	-3'448'712	-63.6%
49 Imputations internes	255	0	0	0	--	-255	-100.0%
Charges d'exploitation	23'297'419	17'341'213	19'715'687	+2'374'474	+13.7%	-3'581'733	-15.4%
30 Charges de personnel	5'301'368	5'453'338	5'392'259	-61'079	-1.1%	+90'891	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'087'814	1'189'050	1'073'388	-115'662	-9.7%	-14'426	-1.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'072	100'068	39'526	-60'542	-60.5%	-5'546	-12.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	8'809'257	7'582'972	8'552'309	+969'337	+12.8%	-256'948	-2.9%
37 Subventions redistribuées	5'424'036	500'000	1'975'324	+1'475'324	+295.1%	-3'448'712	-63.6%
39 Imputations internes	2'629'872	2'515'785	2'682'881	+167'096	+6.6%	+53'009	+2.0%
Résultat d'exploitation	-17'125'735	-15'941'613	-16'908'239	-966'626	-6.1%	+217'495	+1.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-17'125'735	-15'941'613	-16'908'239	-966'626	-6.1%	+217'495	+1.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-17'125'735	-15'941'613	-16'908'239	-966'626	-6.1%	+217'495	+1.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	54.00	55.00	56.00	+1.00	+1.8%	+2.00	+3.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	38.80	39.20	39.40	+0.20	+0.5%	+0.60	+1.5%

Commentaires

Les revenus et charges d'exploitation du service de la culture montrent encore une augmentation substantielle liée à COVID-19 et aux mesures de soutien mises en place par la Confédération. Leur importance ne pouvait être prévue lors de l'élaboration du budget 2022.

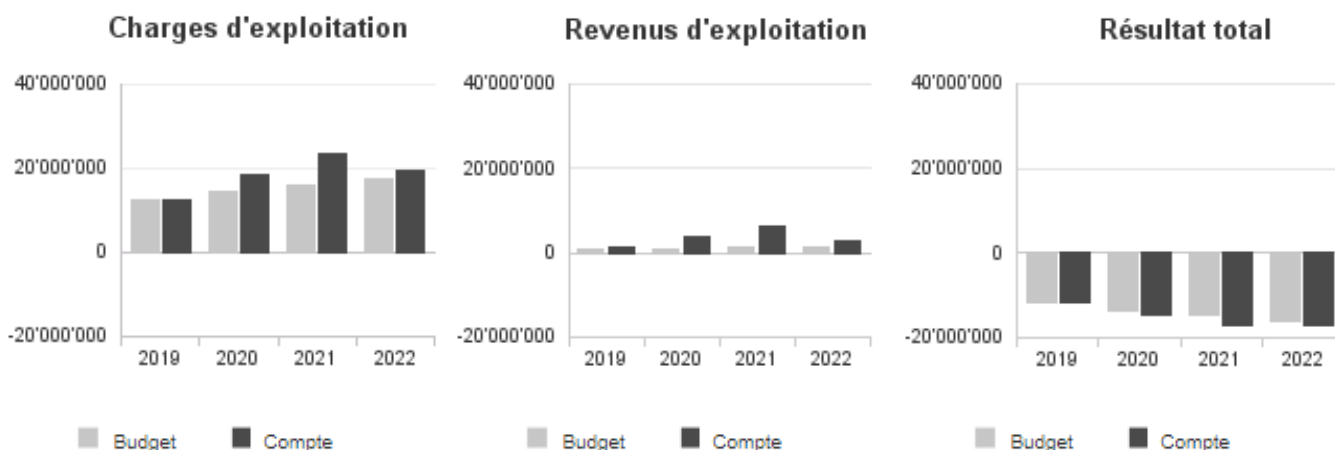
Groupe 42 : Un remboursement étant intervenu après la clôture des comptes, sa comptabilisation interviendra en 2023. Ce qui explique cette diminution par rapport au montant budgété. Par ailleurs, les montants perçus dans le cadre de l'archéologie préventive sont moins élevés qu'initialement prévus.

Groupe 47 : Subventions octroyées par la Confédération dans le cadre des conventions programme au niveau du patrimoine et des aides COVID-19 (Un montant identique apparaît sous 37: Subventions à redistribuer).

Groupe 36 : Augmentation liée au versement des aides COVID (pour la partie cantonale).

Groupe 37 : Subventions fédérales reversées par le canton. Voir remarque 47 ci-dessus.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Encouragement culturelles (CHF)	activités	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes		96'574	141'700	81'413
Coûts salariaux et de structure		57'674	61'326	97'256
Coûts des services centraux		21'387	19'269	22'448
Revenus		11'640	0	15'632
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		163'995	222'295	185'486

Commentaires

La direction du service a mené à bien ses différentes missions d'encouragement aux activités culturelles tout en gérant les aides COVID-19. Au niveau des charges directes, moins de mandats ont pu être réalisés par rapport à ce qui était prévu du fait de la large mobilisation liée à la mise en œuvre de l'Ordonnance Covid-19 Culture.

Archéologique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	147'427	225'000	155'880
Coûts salariaux et de structure	1'328'788	1'395'001	1'349'432
Coûts des services centraux	627'269	713'074	661'595
Revenus	39'735	140'000	29'853
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'063'749	2'193'075	2'137'055

Commentaires

La baisse des charges directes découle de la non réalisation d'opérations de terrain de diagnostic archéologique, étroitement liées au calendrier et à la faisabilité des projets de construction (oppositions aux projets, approvisionnement et coût des matériaux de construction, etc.)

Une réduction des recettes provenant du compte de bilan (frais généraux archéologie A5 VD-Areuse) s'explique par la priorisation des ressources et des tâches cantonales au détriment des projets d'élaboration autoroutiers A5.

Patrimoine (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	95'261	88'700	124'426
Coûts salariaux et de structure	1'068'207	1'063'547	1'015'804
Coûts des services centraux	485'595	467'023	475'734
Revenus	0	0	403
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'649'063	1'619'270	1'615'561

Commentaires

L'augmentation des charges directes par rapport au budget est liée à l'attribution d'un mandat pour la mise à jour du Recensement Architectural du Canton de Neuchâtel (RACN) en lien avec la révision des Plans d'aménagement communaux.

Musée (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	527'114	520'250	517'719
Coûts salariaux et de structure	2'111'643	2'054'012	2'037'929
Coûts des services centraux	982'867	964'773	993'050
Revenus	277'863	282'164	216'133
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'343'760	3'256'871	3'332'565

Commentaires

Archives (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	82'984	62'400	31'813
Coûts salariaux et de structure	1'130'647	1'071'226	1'042'105
Coûts des services centraux	512'674	511'277	529'986
Revenus	18'882	21'300	17'688
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'707'422	1'623'603	1'586'217

Commentaires

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Arts et lettres+Institut	184'819	148'000	144'567
Cinéma	335'500	335'000	332'500
Fonds Documentaires	1'910'000	1'920'000	1'910'250
Médiation culturelle	44'800	40'000	60'100
Musique	577'292	539'000	531'582
Promotion de la lecture	384'000	612'500	529'505
Sociétés savantes et formation	140'700	153'000	146'504
Sub. féd. diverses	0	-50'000	0
Subs. div .ins. privées	333'540	445'000	229'962
Subsides com. divers	219'095	365'000	529'282
Théâtre & centre cult.	1'380'783	1'319'000	1'351'127
Total charges (+) / revenus (-) nets	5'510'528	5'826'500	5'765'379

Commentaires

Les variations qui s'observent entre le budget et les comptes entre les différentes rubriques s'expliquent par des différences au niveau des demandes de soutiens ponctuels qui peuvent varier d'une année à l'autre dans les différents domaines de la création artistique.

En effet, si les subventions structurelles aux institutions sont versées sur une base annuelle, il reste une part variable dans l'enveloppe des subventions. Cette part variable correspond aux soutiens octroyés par le service de la culture en lien avec les projets ponctuels. Ceux-ci ne sont pas prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Subventions fédérales diverses : subventions acquises pour des recherches archéologiques menées par l'OPAN, en corrélation avec les ressources disponibles de l'office et les projets.

Subsides aux privés et aux communes : économie en lien avec des projets reportés en 2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-60	0	-160
Monuments et sites	910'219	500'000	1'231'748
Sub. féd. pro. mon. sit.	-910'219	-500'000	-1'231'748
Total charges (+) / revenus (-) nets	-60	0	-160

Commentaires

Il s'agit des subventions fédérales versées par l'OFC au canton dans le cadre de la convention-programme 2016-2020 ainsi que 2021-2024.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aides SCNE Coronavirus	En cours	6'857'125	4'593'982	2'263'143	700'000	0	700'000	2'680'934	893'257	1'787'678
Création moyens nécessaires LArch	En cours	45'072	0	45'072	100'000	0	100'000	39'526	0	39'526
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	466'600	0	466'600	0	0	0	502'500	0	502'500
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	En cours	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000
*Vitami.NE	En cours	33'714	0	33'714	108'000	0	108'000	102'574	0	102'574
Total		7'702'512	4'593'982	3'108'530	1'208'000	0	1'208'000	3'625'534	893'257	2'732'277

Commentaires

- Aides SCNE Coronavirus : Le versement des aides dans le cadre du dispositif COVID Culture mis en place par la Confédération s'est poursuivi durant l'année 2022. Par ailleurs, env. CHF 600'000 d'aides strictement cantonales ont été versées. Le détail de ces chiffres sera précisé dans le cadre d'un rapport qui sera publié dans le courant de l'année 2023.
- Création moyens nécessaires LArch : Des retards de livraison du logiciel ArchiRef ont repoussé l'engagement d'une partie des moyens budgétés à cet effet.
- Accord de positionnement stratégique : En ce qui concerne les APS, les montants ont été budgétés au niveau du secrétariat du DFS. Le projet de "Centre de Création Helvétique des Arts de Rue" a bénéficié d'un soutien de CHF 170'000. Dès 2023, ce soutien sera entièrement pris en charge dans le cadre d'un projet NPR. Le projet "La Grange va au Lux" a bénéficié d'un soutien de CHF 150'000 en vue de la rénovation du bâtiment. Le projet "La Chaux-de-Fonds : Capitale culturelle Suisse" a reçu une participation de CHF 100'000 et finalement CHF 82'500 ont encore été versés à divers projets.
- Restauration de la Collégiale de Neuchâtel 2ème étape : La 5ème tranche de CHF 300'000 a été versée en 2022. Une tranche de même montant sera versée en 2023 et le solde est prévu en 2024.

1.8.12. Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'État est le service transversal chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets complémentaires et interdépendants:

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'État:

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, budgétisation des charges de personnel pour l'ensemble de l'administration cantonale, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH:

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans les projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines:

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'action du SRHE dépend étroitement de l'évolution de son environnement, qu'il soit économique, politique, sociologique ou encore technique. En effet, la gestion du capital humain de toute structure, qu'elle soit privée ou publique, se situe à la croisée de chemins parfois difficilement compatibles combinant notamment attentes des titulaires, besoins de l'institution, contraintes budgétaires, évolution démographique, variété extrême et transformation des métiers, évolution législative exogène, mutations générationnelles et révolutions techniques.

Les importantes réformes organisationnelles de l'administration cantonale, dont principalement le projet Vitamine et la mise en place d'un plan de mobilité destiné aux sites d'importance, ont fortement sollicité le service.

L'évolution préoccupante du marché du travail, avec l'émergence de difficultés de recrutements dans certains domaines, nécessite une adaptation de certaines prestations et justifie un effort de communication et de meilleur positionnement de la marque employeur.

Activités et réalisations

L'année 2022, avec une réduction des sollicitations en lien avec les différentes crises, a permis au SRHE de se recentrer sur son corps de métier, tout en l'enrichissant de nouvelles responsabilités qui lui ont été dévolues en lien avec le regroupement de l'administration cantonale.

Ainsi, les activités ordinaires de gestion de la santé et de la sécurité des titulaires se sont enrichies de la sensible question de la sûreté des nouveaux sites d'importance de l'administration, dont principalement Tivoli.

Par ailleurs, la nécessité de mise en place d'un plan de mobilité, tant pour des raisons pratiques liées à la disponibilité restreinte de places de stationnement que pour d'évidentes raisons environnementales, a nécessité un élargissement des compétences techniques du service et une intense collaboration avec le service des ponts et chaussées.

Le retour à une certaine normalité du fonctionnement de l'administration a permis au SRHE de retrouver des disponibilités pour reprendre de manière plus intensive la poursuite de certains projets internes ou transversaux, tel la formation des cadres ou encore l'optimisation de la gestion des temps et du suivi des absences.

Le SRHE a également précédé à une remise en question de plusieurs processus de gestion transversaux dans un esprit de simplification administrative et de réduction des risques. Dans ce sens, une accélération de la dématérialisation des flux d'information autorise une optimisation des processus tout en préparant le SRHE à son futur déménagement dans un environnement où le maintien de flux matériels est difficilement envisageable. Toutefois, le SRHE regrette que certains

développements informatiques indispensables à certaines évolutions ou transformations se heurtent à un manque de ressources au niveau du service informatique, dont il dépend étroitement pour sa gestion administrative et salariale.

Le secteur de la formation et du développement du personnel a mis à disposition de ses clients et partenaires une plateforme informatisée répondant de manière optimale aux besoins de promotion, de souplesse, d'ouverture et d'évolutivité de la formation.

Enfin, le soutien permanent en matière de gestion RH globale (soutien politique, stratégie, recrutement, mobilité, soutien juridique, formation, réorganisation, conflits, etc.) a été assumé de manière efficiente.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'227'795	-5'324'522	8'920'268	+14'244'790	+267.5%	+692'473	+8.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	703'481	680'500	811'365	+130'865	+19.2%	+107'884	+15.3%
43 Revenus divers	62'850	90'666	178'600	+87'934	+97.0%	+115'750	+184.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	457'163	750'000	676'593	-73'407	-9.8%	+219'431	+48.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'004'300	-6'845'688	7'253'709	+14'099'397	+206.0%	+249'409	+3.6%
Charges d'exploitation	7'909'282	-5'708'850	8'279'410	+13'988'260	+245.0%	+370'128	+4.7%
30 Charges de personnel	6'524'392	-6'879'472	6'726'312	+13'605'784	+197.8%	+201'920	+3.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	101'389	168'900	157'492	-11'408	-6.8%	+56'102	+55.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	444'125	500'000	473'683	-26'317	-5.3%	+29'558	+6.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	839'376	501'722	921'923	+420'201	+83.8%	+82'547	+9.8%
Résultat d'exploitation	318'513	384'328	640'858	+256'530	+66.7%	+322'345	+101.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	318'513	384'328	640'858	+256'530	+66.7%	+322'345	+101.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	318'513	384'328	640'858	+256'530	+66.7%	+322'345	+101.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	33.00	36.00	33.00	-3.00	-8.3%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	23.10	23.45	22.70	-0.75	-3.2%	-0.40	-1.7%

Commentaires

Groupe 42, les remboursements de traitement, majoritairement liés à la gestion des apprentissages et à l'ORF-NE, et en particulier les subventions y relatives ont été supérieures en 2022 à ce qui était prévu.

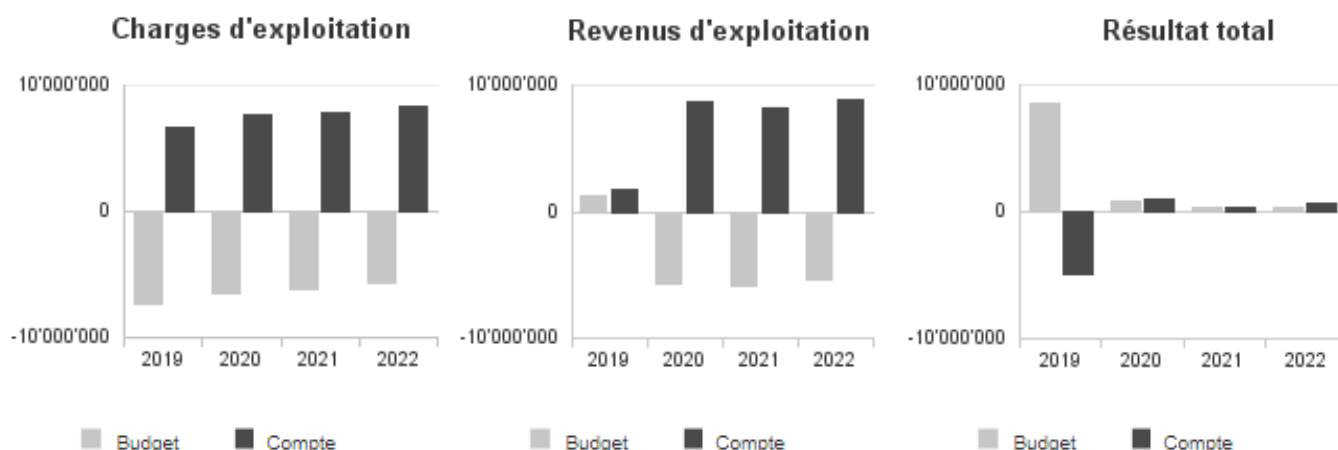
Groupe 43, la différence provient des recettes liées aux prestations pour investissement (projet Vitami.NE), supérieures à celles budgétées.

Groupe 46, les revenus sont légèrement plus faibles que prévus, l'impact principal étant la part au produit de la taxe CO2 qui varie largement d'année en année (CHF 104'000 en 2021 et CHF 304'000 en 2022, contre CHF 350'000 budgétés). Il est impossible d'estimer efficacement cette recette qui dépend de multiples facteurs imprévisibles.

Groupe 30, la variation provient principalement de l'écart statistique centralisé au SRHE (valeur de CHF 14.1 millions). Plusieurs effets viennent expliquer l'écart restant : les effectifs inférieurs sur l'ensemble de l'année, les salaires des apprentis et stagiaires légèrement en-dessous du budget, les dépenses de formation de l'administration également inférieures et finalement, les remboursements d'assurances (non-budgétés car imprévisibles et rares).

Groupe 31, solde non utilisé pour la santé et la sécurité au travail.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'460	0	536
Coûts salariaux et de structure	1'252'042	1'222'494	1'199'658
Coûts des services centraux	350'173	375'061	379'757
Revenus	109'944	92'662	115'770
Revenus de la facturation des services centraux	1'271'679	1'356'703	1'356'703
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	227'052	148'191	107'478

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacement maternités et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service.

Conseil et expertises (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	25'359	66'000	60'844
Coûts salariaux et de structure	1'308'535	1'442'057	1'376'445
Coûts des services centraux	350'173	375'061	379'757
Revenus	83'696	69'130	65'256
Revenus de la facturation des services centraux	1'640'948	1'754'158	1'754'157
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-40'577	59'830	-2'367

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail.

Formation et développement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	57'235	55'200	91'693
Coûts salariaux et de structure	3'804'998	4'132'236	4'000'522
Coûts des services centraux	123'590	132'375	134'032
Revenus	1'205'331	1'239'500	1'370'726
Revenus de la facturation des services centraux	3'352'182	3'422'659	3'422'659
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-571'690	-342'348	-567'139

Commentaires

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Part produit taxe CO2	-101'288	-350'000	-295'917
Structure d'accueil pour enfants d'empl.	88'251	100'000	93'007
Total charges (+) / revenus (-) nets	-13'038	-250'000	-202'910

Commentaires

La part produit taxe CO2 a été légèrement moins importante que prévue en 2022. Pour rappel, le produit taxe CO2 est impossible à estimer en avance, le calcul dépendant de nombreux facteurs exogènes imprévisibles.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-30	0	-180
Total charges (+) / revenus (-) nets	-30	0	-180

Commentaires

Frais de rappel suite à des factures payées hors délai.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Vitami.NE	En cours	62'740	0	62'740	81'000	0	81'000	158'222	0	158'222
Total		62'740	0	62'740	81'000	0	81'000	158'222	0	158'222

Commentaires

Prestations dans le cadre du projet Vitamine plus élevées que prévu.

1.8.13. Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 20,1 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,1 EPT, y compris la cheffe de service) et le secrétariat (5 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN et la responsable administrative). Depuis plusieurs années, il forme un-e apprenti-e employé-e de commerce et accueille des stagiaires pour une durée de trois semaines dans le cadre de leur formation auprès de la HEG. Occasionnellement, il forme également des stagiaires avocat-e-s pendant leur stage d'une durée de six mois.

L'année 2022 a été particulièrement chargée pour ce qui est du soutien apporté aux autorités et à l'administration.

Deux grands projets ont commencé en 2022 et continueront en 2023, voire les années suivantes. Le premier a trait à la révision complète de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), datant de 1979.

Le second, le toilettage du Recueil systématique neuchâtelois, consiste à épurer la banque de données qui contient actuellement environ 1'100 textes, des arrêtés et règlements sans portée générale suffisante, en procédant à un travail de rationalisation des textes législatifs.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les départements sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, est constitué du conseil juridique qui prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante, nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée.

S'agissant de contentieux, le SJEN avait 246 dossiers pendants au 1er janvier 2022. Il en a reçu 358 pendant l'année (378 pour 2021 et 422 pour 2020) et en a traité 355 (il avait traité 427 dossiers en 2021 et 560 en 2020) auxquels s'ajoute une correction statistique de 27 dossiers (dossiers classés sans décision, par exemple). Le stock de dossiers en cours se monte à 222 au 1er janvier 2023.

La tenue de statistiques manuelles pose chaque année de grandes difficultés de suivi et ne permet pas d'établir des chiffres clairs d'une année à l'autre. La finalisation d'un cockpit statistique avec le soutien précieux du service de la statistique devra permettre dès l'année prochaine de présenter des chiffres plus fiables, grâce aux indicateurs mis en place.

Départements	Dossiers entrés	Dossiers traités	En cours au 1er janvier 2023	En cours au 1er janvier 2022
CE	58	58	74	68
Chancellerie	0	0	0	0
DDTE	76	74	30	36
DECS	123	112	80	69
DFDS	34	30	9	10
DFS	4	6	4	22
DESC	63	75	25	41
Total	358	355 (+ 27 corrections statistiques)	222	246

Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Durant l'année 2022, le SJEN a été particulièrement sollicité s'agissant de ses prestations hors contentieux. Il a émis 331 avis de droit ou conseils juridiques (contre 284 en 2021 et 228 en 2020) et 167 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (149 en 2021 et 113 en 2020). Il a également ouvert 71 nouveaux dossiers de législation et accompagné l'État de Neuchâtel dans 16 nouvelles procédures judiciaires.

Les projets législatifs les plus importants ont été :

- le projet de règlement d'exécution de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (ReLinCA) ;
- les travaux liés à l'adaptation de la loi fédérale sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA) ;
- le projet de révision de la loi sur les marchés publics (LCMP) ;
- la refonte de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LA-LPPCI) et son règlement ;
- la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP) et son règlement d'application (RLDSP) ;
- les travaux liés à la mise en oeuvre de l'initiative "pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel" et la révision totale de la loi sur le conservatoire de musique neuchâtelois ;
- la révision de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE).

Enfin, le SJEN a procédé à un grand travail d'archivage et élaboré le plan y relatif. Il a également fait un important tri dans sa bibliothèque juridique et organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

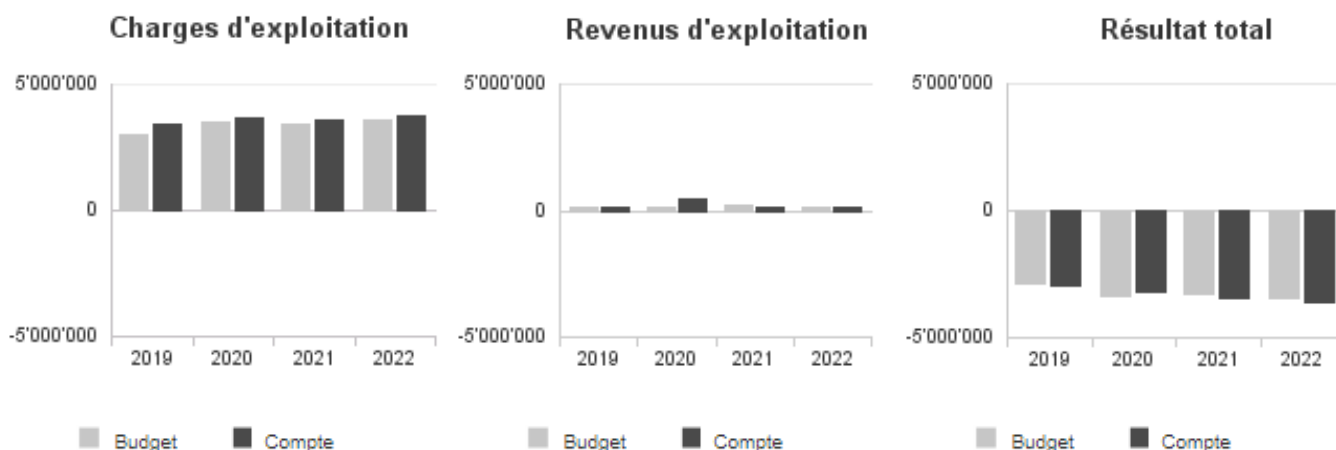
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	153'260	151'300	147'154	-4'146	-2.7%	-6'106	-4.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	134'500	150'500	135'209	-15'291	-10.2%	+709	+0.5%
43 Revenus divers	412	800	1'566	+766	+95.7%	+1'154	+279.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	18'348	0	10'379	+10'379	--	-7'969	-43.4%
Charges d'exploitation	3'589'811	3'599'182	3'742'731	+143'549	+4.0%	+152'920	+4.3%
30 Charges de personnel	3'056'749	3'066'328	3'044'695	-21'633	-0.7%	-12'054	-0.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	134'406	145'000	311'174	+166'174	+114.6%	+176'767	+131.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	398'656	387'854	386'862	-992	-0.3%	-11'794	-3.0%
Résultat d'exploitation	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'436'551	-3'447'882	-3'595'577	-147'695	-4.3%	-159'026	-4.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	30.00	29.00	28.00	-1.00	-3.4%	-2.00	-6.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.10	19.90	19.90	0.00	0.0%	-0.20	-1.0%

Commentaires

Le **groupe 42 - taxes** - est constitué pour sa quasi-totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des département ou du Conseil d'État).

Le **groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation)** tient notamment compte d'une provision au 31.12.2022 de CHF 174'160. Cette dernière découle d'un audit du CFFI qui a demandé qu'une correction comptable des avances de frais soit effectuée afin que celles-ci soient gérées via un compte de bilan. Seule la clôture de chaque dossier détermine le montant de la recette finale qui doit figurer sur le compte de recettes 42100000 "Émoluments pour actes administratifs". Cette provision diminuera chaque année, au fur et à mesure du traitement des dossiers de contentieux.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	78'445	50'000	231'554
Coûts salariaux et de structure	1'708'851	1'893'265	1'539'465
Coûts des services centraux	221'159	239'008	194'871
Revenus	137'864	150'800	135'834
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'870'592	2'031'473	1'830'055

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Conseils (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	587'779	424'587	748'271
Coûts des services centraux	75'924	53'600	95'072
Revenus	2'422	0	10'839
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	661'281	478'188	832'504

Commentaires

Cette prestation concerne les nombreux avis de droits et conseils donnés par le SJEN. Les revenus concernent le soutien juridique apporté au service de l'emploi (SEMP). Davantage d'heures prestées en raison d'un nombre accru de sollicitations en matière d'avis de droit et de conseils.

Législation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	617'217	594'219	558'109
Coûts des services centraux	79'776	75'015	70'787
Revenus	8'961	500	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	688'033	668'734	628'896

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'881	10'000	8'599
Coûts salariaux et de structure	88'146	87'080	114'580
Coûts des services centraux	11'388	10'993	14'399
Revenus	3'414	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	103'002	108'073	137'578

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés de la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	-28'208	79'000	64'297
Coûts salariaux et de structure	80'144	73'177	78'678
Coûts des services centraux	10'408	9'238	10'006
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	62'345	161'415	152'981

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière, un de nos juristes étant président de l'Organe de référence sur les marchés publics (ORMAP).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-600	0	-480
Total charges (+) / revenus (-) nets	-600	0	-480

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

1.8.14. Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère, pour le compte des communes du canton, le fonds de la protection civile régionale. À ce titre, il garantit l'encaissement des contributions communales et le remboursement des dépenses effectives des organisations de protection civile (OPC).

Évolution de l'environnement et des tâches

Rien à signaler dans le cadre de la gestion du fonds.

Activités et réalisations

Les planifications d'acquisition de matériel et d'investissement ont été mises à mal en raison de l'implication des OPC dans la gestion des crises.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'528'366	3'540'000	2'482'674	-1'057'326	-29.9%	-45'692	-1.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	67'768	15'000	95'087	+80'087	+533.9%	+27'318	+40.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	1'153'000	12'033	-1'140'967	-99.0%	+12'033	--
46 Revenus de transfert	2'460'598	2'372'000	2'375'555	+3'555	+0.1%	-85'044	-3.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'528'366	3'540'000	2'482'674	-1'057'326	-29.9%	-45'692	-1.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	339'307	0	0	0	--	-339'307	-100.0%
36 Charges de transfert	2'189'060	3'540'000	2'482'674	-1'057'326	-29.9%	+293'615	+13.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

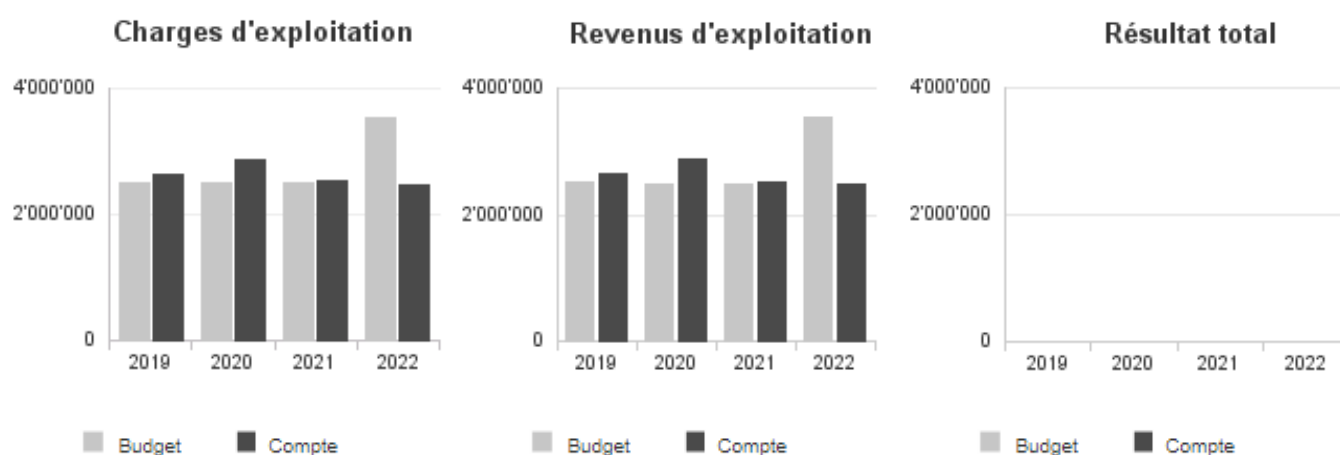
Commentaires

Groupe 36 - Charges de transfert : les dépenses sont nettement moins élevées que budgétées pour deux raisons :

- L'implication des OPC dans la gestion des crises qui a empêché de faire aboutir certains projets, ce qui a repoussé certains investissements ;
- Problèmes d'approvisionnement de certains véhicules qui n'ont pas pu être livrés dans les délais impartis.

Groupe 43 - Revenus divers : recette exceptionnelle grâce à l'encaissement d'une indemnité fédérale COVID.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Fonds PC régionale	-271'538	1'168'000	107'120
Total charges (+) / revenus (-) nets	-271'538	1'168'000	107'120

Commentaires

En raison de l'implication des OPC dans la gestion des crises, certains projets n'ont pas pu aboutir, ce qui a repoussé certains investissements. Par ailleurs, des problèmes d'approvisionnement pour certains véhicules ont empêché qu'ils soient livrés dans les délais impartis.

1.8.15.Fonds contribution remplacement abris PC

Missions principales

Sous certaines conditions, des propriétaires peuvent être dispensés de construire un abri de protection civile. Le cas échéant, elles ou ils doivent s'acquitter d'une contribution de remplacement. Le service de la sécurité civile et militaire gère le fonds dans lequel sont versées ces contributions.

Évolution de l'environnement et des tâches

Rien à signaler.

Activités et réalisations

Rien à signaler.

Résultat financier

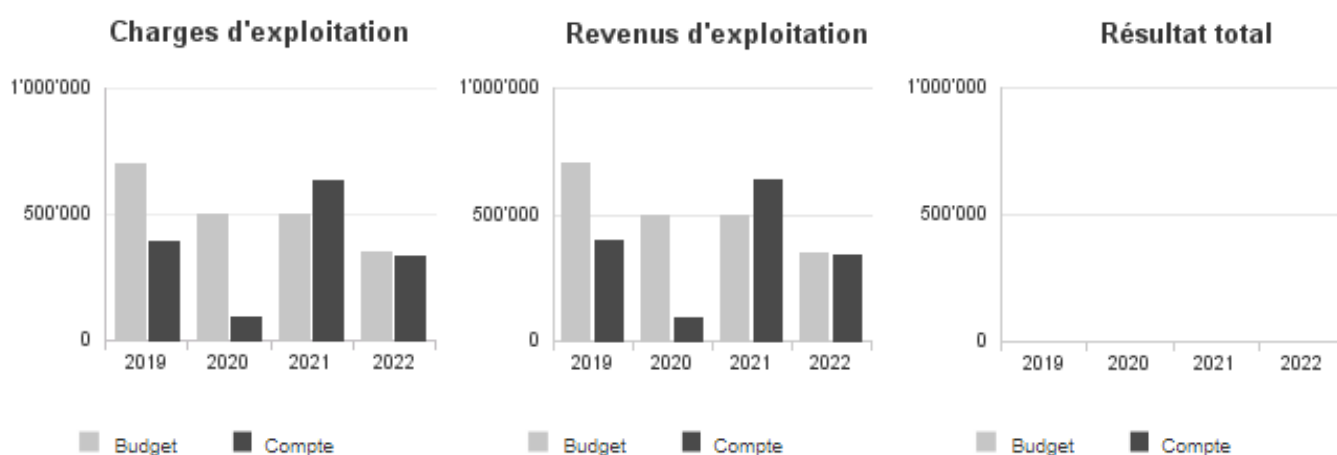
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	632'860	350'000	335'620	-14'380	-4.1%	-297'240	-47.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	632'860	350'000	335'620	-14'380	-4.1%	-297'240	-47.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	632'860	350'000	335'620	-14'380	-4.1%	-297'240	-47.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'800	50'000	10'228	-39'772	-79.5%	+5'428	+113.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	628'060	300'000	325'392	+25'392	+8.5%	-302'668	-48.2%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Groupe 31 - BSM : La différence entre B22 et C22 s'explique par un faible nombre d'annulations de factures en lien avec des abandons de permis de construire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-60	0	-420
Total charges (+) / revenus (-) nets	-60	0	-420

Commentaires

Rien à signaler.

1.8.16.Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

Missions principales

- Préparation des dossiers en vue de leurs passages à la commission consultative du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (FAC-LoRo) puis au CE et versement des attributions.
- Présidence et suivi de la commission.
- Suivi de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

Consolidation des processus de mise en œuvre de la politique cantonale sur les jeux d'argent.

Activités et réalisations

Le SESC a réuni à trois reprises les membres de la commission consultative du FAC-LoRo, en séance de coordination et en séances de préavis. Il a assuré le suivi des dossiers préavisés des candidats pour décisions par le Conseil d'État puis la communication inhérente aux décisions et à la mise en œuvre des versements.

Après deux ans de pratique, les travaux de modification du Règlement d'exécution de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (RELILJAR) ont été entrepris afin de le faire mieux correspondre aux besoins du terrain.

La commission FAC-LoRo a examiné dix dossiers de candidature à un soutien par le fonds. Le Conseil d'État a décidé de soutenir six manifestations d'envergure pour un montant de CHF 3'025'000 millions. Quatre dossiers n'ont pas été acceptés, pour un montant de CHF 128'000, dès lors qu'ils ne correspondaient pas aux critères du règlement.

Résultat financier

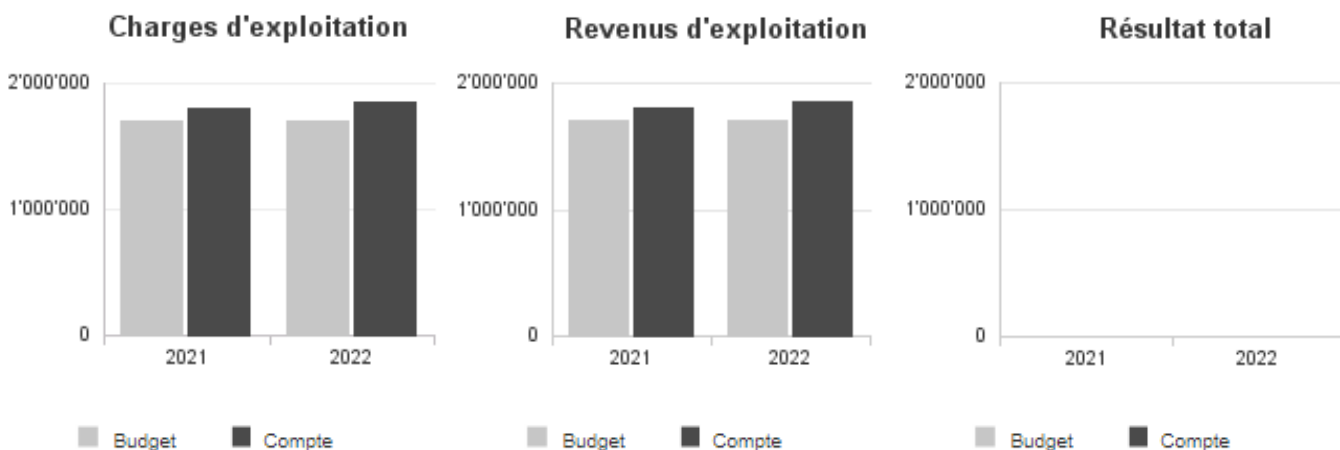
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'794'351	1'700'000	1'848'777	+148'777	+8.8%	+54'426	+3.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'794'351	1'700'000	1'848'777	+148'777	+8.8%	+54'426	+3.0%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'794'351	1'700'000	1'848'777	+148'777	+8.8%	+54'426	+3.0%
30 Charges de personnel	0	1'000	975	-25	-2.5%	+975	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	27'000	0	-27'000	-100.0%	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'044'351	0	1'213'302	+1'213'302	--	+168'951	+16.2%
36 Charges de transfert	750'000	1'650'000	612'500	-1'037'500	-62.9%	-137'500	-18.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	22'000	22'000	0	0.0%	+22'000	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget. Les montants des décisions de soutien ne correspondent pas aux montants versés en 2022, en raison du décalage temporel entre les décisions et les versements aux bénéficiaires.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Sub. manifestations but touristique	750'000	1'650'000	612'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	750'000	1'650'000	612'500

Commentaires

Moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget.

Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

Synthèse du DFDS
Compte de résultats du DFDS

SFDS	Secrétariat général DFDS
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars
CPNE	Centre de formation professionnelle neuchâtelois
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse
SSPO	Service des sports
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise
	Fonds structures d'accueil extra-familial
	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

1.9. Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

1.9.1. Synthèse du DFDS

L'année 2022 a été marquée par le début de la mise en œuvre du programme de législature du gouvernement, programme présenté en mars 2022. Les ambitions de la législature visant un canton uni, attractif et innovant, à la lumière du développement durable, ont été traduites en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels propres au DFDS. Les services ont été accompagnés dans la mise en œuvre en s'appuyant notamment sur la feuille de route de législature.

Si la gestion de la pandémie s'est résorbée en 2022, de nouvelles crises ont nécessité une importante mobilisation des services du DFDS. La crise ukrainienne, puis la crise énergétique ont généré la mise en place de nouvelles cellules de gestion de crise et des réactions rapides pour déployer des solutions efficaces et innovantes. Les cyberattaques ont également engendré leur lot de tensions et de grosses surcharges de travail. En parallèle, après deux années où la distanciation sociale était le maître mot, il était nécessaire de recréer du lien, encourager le vivre ensemble et mobiliser toutes les énergies pour faire avancer les dossiers et répondre aux multiples sollicitations. Les services du DFDS, les collaboratrices et collaborateurs, enseignantes et enseignants, ont relevé le défi avec brio et nous saisissons l'occasion offerte par ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

D'un point de vue organisationnel, le DFDS a connu plusieurs changements en 2022. Comme prévu par le rapport 21.014, adopté par le Grand Conseil le 29 juin 2021, le Centre de formation professionnelle neuchâtelois a vu le jour à la rentrée scolaire 2022. Comme dans tous les processus de fusion, la mise en œuvre et l'accompagnement prendront encore de nombreuses années. Nous avons engagé et accueilli une déléguée à la digitalisation et future cheffe du SIEN au sein du département, déléguée qui a été chargée de la rédaction de la stratégie digitale du gouvernement. Nous avons engagé et accueilli un nouveau chef du service cantonal des sports. Une analyse organisationnelle a été réalisée au sein du service de protection de l'adulte et de la jeunesse afin de faire un bilan de son fonctionnement, après de nombreuses années de développement.

En ce qui concerne les grands projets et sans entrer dans les détails figurant dans les chapitres ci-dessous, nous relevons que le service de protection de l'adulte et de la jeunesse a poursuivi les réflexions sur la révision de la loi sur l'accueil extrafamilial. Le service des sports a travaillé sur un nouveau concept cantonal des sports. Le service de l'enseignement obligatoire a continué de déployer le projet PRIMA émanant du concept cantonal des langues. Le service des formations postobligatoire et de l'orientation a mis en œuvre de la dualisation via le contrat formation et le service informatique de l'entité neuchâteloise a mené les premières réflexions sur le futur schéma directeur informatique.

Secrétariat général (SFDS)

Durant l'année 2022, hormis la gestion des crises (Covid, Ukraine, Énergie, Cyberattaques) qui a généré un surcroît de travail non négligeable, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, au Grand Conseil et au niveau intercantonal (CIIP, CDIP, HEP, HE-Arc, HES-SO (présidence depuis le 1^{er} juillet 2022)), coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.). Certains projets importants, conduits par les services, ont également été suivis, voire portés, par le SFDS : Digitalisation, constructions-rénovation des bâtiments du postobligatoire, évaluation et classification des fonctions, école à journée continue (MAE), vitamine, épuisement professionnel du corps enseignant et recrutement des cadres supérieurs, etc...

Du côté des ressources humaines, outre les changements d'apprenti et de stagiaire, deux arrivées sont à relever : 1) la déléguée à la digitalisation et future cheffe du SIEN qui était rattachée au SFDS. 2) le chef du service cantonal des sports qui travaillait un jour par semaine au SFDS.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs), le délégué aux camps et les autres mandataires engagés sur des dossiers suivis directement au secrétariat général. Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences cantonales (CDC-IP), intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) et des comités stratégiques de la HEP et de la HE-Arc.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

En 2022, le SEEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation sur fond de crise énergétique et

d'accueil de réfugié-e-s ukrainien-e-s fuyant le conflit. De manière remarquable, les collaboratrices et collaborateurs ont œuvré pour maintenir la totalité des prestations sans discontinuité tout en relevant les nouveaux défis conjoncturels.

Durant l'année scolaire 2022-23, 19'607* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'032* enseignants, soit 1'414.9 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2022).

Dans le canton de Neuchâtel, pour l'année scolaire 2022-2023, 123 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 78.89 EPT.

Au terme de l'année scolaire 2021-2022, il y a eu 48 départs à la retraite (37.16 EPT).

En 2022, 65 jeunes diplômé-e-s neuchâtelois-es sont sorti-e-s de la HEP-BEJUNE (34 pour les cycles 1 et 2 et 31 pour le cycle 3).

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Le développement du plan d'action numérique, le suivi du cycle 3, le concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), l'évaluation des apprentissages scolaires, les devoirs à domicile ainsi que la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en date des 26 et 27 juin 2018 ont nécessité des ressources importantes.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER) dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement a concerné, dès août 2022, la 7ème année pour l'éducation numérique (moyen « Connected ») et les 3^{èmes} et 4^{èmes} années, un coffret d'éducation numérique.

Durant l'année 2022, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a été fortement sollicité par l'introduction de l'éducation numérique à l'école obligatoire en 3ème et en 7ème, par les incidents de sécurité, ainsi que par les travaux en lien avec l'accueil des élèves ukrainien-ne-s.

Dans un contexte de fin de pandémie, l'OISO a formé 630 enseignant-e-s de 3ème- 4ème- et de 7ème- 8ème, développé des moyens d'enseignement spécifiques pour les élèves de 3ème et 7ème, publié de très nombreuses ressources numériques sur la plateforme pédagogique iClasse et renforcé les équipements informatiques des collèges du cycle 2 par l'installation de 18 salles informatiques et l'ajout d'ordinateurs dans une centaine de classes de 7ème-8ème.

Au-delà de cela, l'OISO a été très actif dans ses domaines de compétences en matière d'informatique administrative et pédagogique, dans le domaine de l'informatique technique et pour des travaux de PAO (programmation assistée par ordinateur). L'OISO a aussi été sollicité pour des travaux de communication, d'organisation et de logistique : diverses distributions aux écoles, mises à jour du contenu de sites web, organisation d'événements, etc.

Pour **l'office de l'enseignement spécialisé** (OES), l'année 2022 a permis de poursuivre le suivi des nombreux dossiers pour lesquels l'OES est concerné ou mandaté.

Une attention particulière a été portée à une intensification des liens avec les centres scolaires dans le prolongement des démarches déjà effectuées.

Nous relevons à la rentrée d'août 2022 une forte augmentation du nombre d'élèves en écoles spécialisées ainsi qu'une augmentation des besoins de protection pour les enfants en situation de handicap allant au-delà des moyens planifiés.

La période sous revue a également permis de simplifier les démarches administratives et de poursuivre le travail de digitalisation des procédures et documents.

Au niveau du centre de psychomotricité (CEPM), il est à relever qu'à fin octobre 2022, 186 enfants suivaient un traitement ambulatoire. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles-ils assuraient le traitement d'environ 120 enfants.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire a appuyé activement le département et conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles, etc.).

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps pour la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), ainsi que pour la conférence Suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), et a participé aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Le CMNE a ouvert dès la rentrée scolaire 2022-2023 une nouvelle formation en musique traditionnelle, soit le cor des Alpes avec un cursus de quatre ans et un diplôme à la clé. Une autre nouveauté sur le site de Neuchâtel est la création d'un cours destiné aux enfants ayant 2 ans révolus, accompagnés d'un adulte, soit l'éveil musical. Des nouveaux instruments, appelés "Ludophones" ont été acquis pour faciliter l'approche des pratiques sonores de la musique adressée aux personnes en situation de handicap.

Un nouvel ensemble Le Chœur avec environ 80 participants a été créé au sein du Conservatoire de musique neuchâtelois lors de la rentrée 2022-2023. C'est un chœur mixte accueillant toute personne, dès 16 ans, désireuse de vivre une expérience chorale intense. Les projets se déroulent sur un semestre et chaque programme sera donné en concert au cours de l'année. Dans cet ensemble du Conservatoire, la formation est centrale. Son ambition est que chaque participant-e vive à travers chaque projet une expérience enrichissante et marquante. Son premier concert en partenariat avec la HEM, a accueilli un public de plus de 1200 personnes le 17 décembre dernier. Un record pour la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.

Plusieurs de nos ensembles ont fêté leur anniversaire en organisant des concerts dans les divers lieux du canton.

Le département des claviers et boutons du Conservatoire a durant 5 jours présenté le piano dans tous ses états en solo, à quatre mains, en récital ou en soliste dans nos quatre sites principaux (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Couvet et au Locle). À cette occasion, il a été inauguré l'arrivée d'un excellent piano à queue pour Couvet.

Le Conservatoire de musique neuchâtelois innove et met en lumière ses élèves inscrits dans les filières intensives, en créant une nouvelle saison de concerts dans toutes les régions du canton. Ces filières sont destinées principalement aux élèves motivés et talentueux suivant les cours des classes Primo C+, Cursus et préprofessionnelles. Ces cursus exigeants s'adressent à des élèves qui présentent un potentiel musical important et font preuve d'une motivation avérée. Durant cette formation, les élèves sont amenés à se produire sur scène dans un but pédagogique et artistique.

Ce concept est innovant dans la mesure où les élèves devront s'adapter à la forme d'un véritable concert et pourront ainsi renforcer leur motivation, leur plaisir et leurs capacités expressives.

Un autre événement marquant de fin d'année a été l'animation musicale par nos élèves accompagnés de nos professeur-es dans les divers locaux du RHNE.

Diverses rencontres ont eu lieu avec la Haute école de musique de Genève (HEM) sise sur Neuchâtel afin d'intensifier les échanges et de développer un nouveau partenariat.

Un premier effort important en ressource humaine a été consenti pour la migration de notre logiciel de gestion Scolasir.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

Le service et ses 5 offices, l'OFAP, l'OFIJ, l'OCOSP, l'OFPA et l'OHÉR, ont continué d'assurer leurs missions dans un contexte de crises successives. La COVID-19 a été très présente durant les premiers mois de l'année 2022 dans les écoles en particulier en ce qui concerne l'organisation des activités culturelles et sportives, qui n'ont pas toujours pu être proposées, mais également en ce qui concerne les restrictions d'accès aux étudiant-e-s disposant d'une certification de vaccination, de guérison ou de test négatif pour les formations supérieures et continues. Le système de formation n'a pas pu bénéficier d'une période de fonction normale tenant compte de la guerre en Ukraine. Il s'est agi de proposer rapidement des dispositifs de formation permettant aux jeunes Ukrainiens et Ukrainiennes d'acquérir les compétences nécessaires en français. Des classes supplémentaires de « jeunes en transition – JET » ont été proposées au CPNE et également des classes de « français langue étrangère – FLE » dans les lycées. Ces élèves se sont vus proposer d'intégrer en parallèle des cours réguliers en tant qu'auditeur-trice-s en maturité gymnasiale, en maturité professionnelle ou en certificat d'école de culture générale. Certain-e-s élèves ont toutefois décidé de ne pas profiter de cette offre, car ils et elles continuent de suivre en parallèle un cursus de formation ukrainien à distance. En outre, des bilans d'orientation vont être proposés par l'OCOSP afin de les soutenir dans l'élaboration d'un projet de formation. Ceci permettra à celles et ceux qui auront atteint un niveau de français suffisant d'intégrer une filière du secondaire 2 adéquate à la rentrée scolaire 2023.

Les défis liés à la crise énergétique ont également été ceux de la formation postobligatoire aussi bien au niveau des économies d'énergie à mettre en place qu'au niveau du cadre scolaire, la sensibilisation des élèves aux questions environnementales ou encore les réflexions relatives aux offres de formation répondant aux exigences de la transition énergétique. C'est dans cet environnement exigeant qu'en 2022 est entré en vigueur le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle, que les travaux liés à la dualisation des formations professionnelles se sont poursuivis et que le cadre lié au contrat formation a été redéfini par le Grand Conseil, ou encore que le nouveau dispositif de formation des adultes a commencé à déployer ses effets.

Le SFPO a fait face à ces changements structurants de l'environnement alors que plusieurs de ses cadres ont quitté le service pour relever d'autres défis professionnels et que de nouvelles personnes ont été engagées, que cela soit au niveau de la direction adjointe, de l'office des formations professionnelles et académiques ou encore au niveau de la surveillance des cours interentreprises. Les équipes du SFPO ont ainsi continué de s'adapter pour assurer, outre la gestion des crises, ses missions régaliennes et répondre aux objectifs fixés dans le plan de législation 2022-2025.

Les projets d'infrastructures d'importance pour la formation du secondaire 2 et du tertiaire (LJP, LDDR, UniNE, HDV7) ont été poursuivis à un rythme très soutenu. À cela s'ajoutent de très nombreuses sollicitations pour intégrer le SFPO et ses offices dans le concept de regroupement de l'administration cantonale nommé vitamine. Dans ce cadre, l'OCOSP a été particulièrement impliqué pour un premier déménagement en 2023 à La Chaux-de-Fonds, qui sera suivi par un deuxième dans l'antenne de Tivoli à Neuchâtel également en 2023 et un troisième avec le reste du SFPO aux Docks à La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2025.

Au niveau du secondaire 2, les investissements dans les infrastructures pour permettre le développement de l'éducation numérique ont continué de se déployer avec presque 50 « fronts classes » (bureau de l'enseignant-e permettant l'interactivité) installés en 2022 soit un peu moins qu'en 2021. En effet, la planification prévue a dû être adaptée pour pouvoir répondre à la recommandation 22.205 « pour une éducation numérique raisonnée ». La communication au corps enseignant est un des points clés de ce projet. Dans ce cadre, 3 éditions des infolettres ont été envoyées au corps enseignant en 2022 pour donner des

informations sur toutes les thématiques liées à l'éducation numérique. Les offres de formation sont toujours proposées au corps enseignant par le service de l'informatique scolaire du secondaire 2 (SiS2). De plus, les experts en éducation numérique ont proposé plusieurs conférences sur des thèmes variés durant toute l'année.

Au niveau de la formation académique, le SFPO et son OFPA se sont également impliqués au niveau technique dans les travaux liés au projet « évaluation de la maturité gymnasiale » décidé par le CDIP et la Confédération. En formation professionnelle, l'implication de l'OFAP, du conseil de gestion du contrat formation et de tous les partenaires a permis une fois de plus de voir le taux de dualisation augmenter. Il est en 2022 de 78.5%. Ce taux est aussi le résultat de toutes les offres proposées aux jeunes et à leurs parents pour leur permettre de mieux appréhender la palette des AFP et CFC proposées, sans oublier la maturité professionnelle intégrée au CFC ou post CFC. Il s'agit réellement de saisir toutes les opportunités offertes par les différentes filières de formation pour bien élaborer un choix professionnel. L'OCOSP et l'OFAP collaborent par exemple de manière très soutenue pour proposer les forums des métiers.

Le SFPO, à travers son OFIJ, a continué d'accompagner les jeunes qui ont besoin de soutien suite à une rupture au cours de leurs parcours. Ces jeunes sont suivis dans le but de les insérer dans une formation professionnelle initiale. Le nombre des cas suivis a augmenté tenant compte des démarches proactives de la part de l'OFIJ pour entrer en contact avec les jeunes, mises en place pendant la pandémie et maintenues depuis.

Les liens ont également été intensifiés entre les directions du secondaire 2, le service cantonal de la santé, le CAPPEP, le SFPO et le CNP pour tenir compte des jeunes dont la santé psychique est fragilisée.

En ce qui concerne les hautes écoles, un travail important a été réalisé par l'OHER pour préparer le mandat d'objectifs 2023-2026 de l'Université de Neuchâtel, qui se négocie entre le Conseil d'État et l'Université, et suivre également les travaux de la HE-ARC concernant l'accompagnement et la mise en œuvre des Pôles de compétence, dont celui du domaine Ingénierie dont l'installation est prévue dans le nouveau bâtiment HDV7 au Locle, avec le regroupement des deux sites actuels des montagnes neuchâteloises.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

En 2022, le chef de service et la cheffe de département ont décidé de mener une analyse organisationnelle au sein du SPAJ afin de faire un bilan de son fonctionnement, après notamment l'arrivée des institutions d'enseignement spécialisées dans le service, la mise en œuvre de la réforme SPEJ et l'engagement de deux nouveaux chefs d'office. Un bilan qui permettra de mettre en œuvre des mesures d'amélioration dans le fonctionnement du service en particulier à l'OPE et l'OSAE.

Durant l'année, le SPAJ a pu gérer ses activités avec un certain assouplissement des mesures et des contraintes liées à la pandémie, quand bien même ses effets n'ont pas disparu aussi vite et ont continué d'impacter le travail des collaborateurs-trices de l'ensemble de ses secteurs. En raison de la particularité de ses missions, le SPAJ a officiellement été sorti du périmètre Vitamine, alors que ses contraintes en termes de locaux à disposition demeurent, et nécessitent de trouver rapidement une solution ; une étroite collaboration s'est ainsi mise en place avec le SBAT dans cette optique. La poursuite de la campagne de recherche de familles d'accueil a permis le recrutement de plusieurs nouvelles familles prêtes à recevoir des enfants domiciliés dans le canton ou des mineurs non-accompagnés.

La pandémie passée a néanmoins laissé derrière elle les stigmates d'une période de doutes et d'insécurité. Les personnes sous curatelle dont s'occupe l'**Office de protection de l'adulte** (OPA) ont largement payé les effets Covid. L'impact du confinement et de toutes les précautions liées aux relations ont, pendant plusieurs mois, modifié fondamentalement le mode de vivre ensemble. Le retour à une organisation normale des relations ne s'est pas fait sans susciter méfiance et repli. La reconstruction du lien, indispensable à l'activité du-de la curateur-trice professionnel-le (CP) requière une grande disponibilité, un savoir-être expert et une énergie intacte pour restaurer les habitudes et la confiance dans la relation. Les outils de communication ne permettent pas le même type d'engagement et ne peuvent remplacer l'espace d'un échange présentiel. Outre les aspects relationnels, il convient également de mentionner les manques accumulés durant cette période de privation. À ce jour, les besoins exprimés par une population fragilisée, dont les moyens sont extrêmement limités, placent les CP devant d'importants défis. Le maintien d'un équilibre individuel satisfaisant pour chaque personne concernée passe souvent par des restrictions induisant de nouvelles frustrations. La collaboration avec les nombreux partenaires de l'OPA a nécessité la réactivation des séances de travail et d'échanges indispensables à la fluidité des partenariats. Une fois encore, bien que pratique, les séances par visioconférence ont démontré leurs limites dans la qualité de la relation.

Outre les tâches découlant de la mission de base (consultations, enquêtes, mandats) qui caractérise l'**Office de protection de l'enfant** (OPE), si le Covid était toujours présent, ce sont les flux migratoires qui ont particulièrement chargé les équipes de l'Office. En effet, outre la guerre en Ukraine qui n'a amené qu'un nombre limité d'enfants ayant besoin de protection dans le Canton, les flux migratoires en provenance notamment de l'Afghanistan ont été particulièrement importants. Le dispositif d'accompagnement des mineurs non-accompagnés a été soumis à une charge conséquente. Enfin, les travaux entamés en 2021 visant à la révision de la dispersion des prestations du dispositif de protection de l'enfant a été poursuivie. Elle a permis le déploiement d'espaces d'échanges facilités entre le service et ses partenaires privilégiés. Cette révision sera poursuivie dans les années à venir.

La pression causée par la gestion de la pandémie s'est fort heureusement estompée et les collaboratrices et collaborateurs de l'**Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée** (OSAE) ont pu revenir vers des tâches plus usuelles. Le personnel de l'office a bénéficié d'un coaching durant la seconde partie de l'année, dans une période de fort renouvellement de l'effectif. Dans le secteur de l'accueil extrafamilial sont apparues nombre de difficultés liées à la pénibilité du travail durant les deux ans de pandémie, caractérisées par beaucoup de fatigue et d'épuisement du personnel et un tournus des ressources humaines important dans certaines institutions. Le nombre de demandes de soutien pour l'accueil

d'enfants à besoins spécifiques pour des raisons médicales a explosé durant cette période, et c'est peut-être un miroir des difficultés que beaucoup de familles ont traversées durant cette période. Dans le secteur des familles d'accueil, la campagne de recherche s'est poursuivie à un rythme soutenu. Un travail de redéfinition des prestations de formation et d'accompagnement des familles d'accueil entre les unités du SPAJ et un prestataire externe a aussi été effectué durant l'automne. L'OSAE a poursuivi le travail de mise en réseau et d'intégration des nouvelles directions des institutions d'éducation spécialisée et des services d'action éducative en milieu ouvert, en étroite collaboration avec l'unité financière et l'OPE. Enfin, le mandat de surveillance s'est poursuivi dans les institutions d'éducation spécialisée.

Le secteur de **la déléguée à la jeunesse** a poursuivi le Dialogue jeunesse. Trois domaines ont été identifiés par les jeunes comme correspondant à leur besoin : l'accès au sport et à la culture, le soutien par les pairs et la prévention, ainsi que l'accompagnement dans le choix d'un métier. Enfin, le secteur a renforcé son travail de coordination, tant au niveau cantonal, par le développement des collaborations avec d'autres secteurs étatiques et communaux concernés par les questions d'enfance, de jeunesse et de parentalité, qu'au niveau supracantonal par la nomination de la déléguée à la jeunesse à la commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse.

Service des sports (SSPO)

Le service a vu l'année 2022 marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service dès le 1er septembre. Les travaux en lien avec le concept cantonal des sports ont pu reprendre, ceci afin de finaliser la stratégie cantonale en matière de sport, conformément à la législation cantonale. Un mandataire externe a été engagé en soutien de l'équipe en place et la Commission cantonale des sports a été pleinement associée aux démarches. Le concept cantonal devrait être finalisé d'ici l'automne 2023.

La cérémonie du Prix du mérite sportif neuchâtelois s'est déroulée le 7 décembre et a rencontré un franc succès tout comme la partie dinatoire qui a suivie.

Les tâches Jeunesse+Sport ont été assurées par le SSPO conformément aux dispositions légales fédérales. En cette année de 50ème anniversaire, le lancement de la nouvelle banque de données nationale pour le sport (BDNS) a généré passablement de travail des équipes en fin d'année.

Les missions ont donc été menées à bien, malgré cette année de transition grâce à une équipe expérimentée et motivée.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Pour le service, la sécurité des systèmes d'information a été une nouvelle fois une priorité. L'année a commencé avec l'attaque sur les infrastructures de l'Université de Neuchâtel le 17 février avec pour le SIEN l'engagement dans l'urgence d'une surveillance accrue du réseau cantonal pour éviter les effets rebonds. Ensuite le conflit russo-ukrainien a eu des répercussions sur le cyberspace. Même si les menaces n'ont pas connu d'évolutions majeures, les acteurs malveillants sont devenus plus discrets tout en renforçant leurs capacités pour obtenir des profits financiers, espionner et déstabiliser. Face à cette complexité, le SIEN a entrepris des initiatives clés pour renforcer ses défenses. Les mesures prises en matière de détection et de traitement d'incidents ont permis au SIEN d'interrompre deux cyberattaques majeures sur le Réseau Pédagogique Neuchâtelois en mars et en octobre.

Après deux exercices perturbés par le Covid-19, l'année 2022 a repris un fonctionnement normal. De nombreux projets ont pu reprendre normalement dans les centres de solutions. L'année a été marquée par la migration du principal système d'information et de gestion de l'administration cantonale, à savoir l'ERP SAP SIGE. L'ensemble des services, et principalement les services centraux, ont collaboré activement à cette migration d'importance en prenant part aux tests nécessaires pour garantir cette évolution technologique et la qualité des données portées. À signaler également l'intégration du QR code dans toutes les factures générées par les applications métiers.

Côté infrastructures, l'engagement sans compter des équipes techniques a permis une nouvelle fois de garantir une exploitation sécurisée des systèmes en termes de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité sur une fenêtre d'exploitation approchant les 24/24h sur les 7 jours de la semaine. Le service de support apporté aux 20'000 utilisateurs de l'administration cantonale et de ses partenaires a généré plus de 35'000 appels à la hotline.

1.9.2. Compte de résultats du DFDS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	251'077'501	248'686'088	248'536'644	-149'444	-0.1%	-2'540'857	-1.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	103'797'343	105'702'625	52'735'175	-52'967'450	-50.1%	-51'062'168	-49.2%
43 Revenus divers	4'099'359	3'102'316	2'583'808	-518'509	-16.7%	-1'515'551	-37.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	6'124	56'000	9'119	-46'881	-83.7%	+2'995	+48.9%
46 Revenus de transfert	30'441'263	31'450'200	81'276'251	+49'826'051	+158.4%	+50'834'988	+167.0%
47 Subventions à redistribuer	50'956'635	50'054'000	51'490'978	+1'436'978	+2.9%	+534'344	+1.0%
49 Imputations internes	61'776'777	58'320'947	60'441'314	+2'120'367	+3.6%	-1'335'464	-2.2%
Charges d'exploitation	736'163'113	717'139'073	711'710'681	-5'428'391	-0.8%	-24'452'432	-3.3%
30 Charges de personnel	196'287'570	199'756'042	193'656'991	-6'099'051	-3.1%	-2'630'578	-1.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	65'520'362	51'564'692	44'720'400	-6'844'292	-13.3%	-20'799'962	-31.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'843'143	4'933'499	5'557'955	+62'4'456	+12.7%	-3'285'188	-37.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'850	0	0	0	--	-2'850	-100.0%
36 Charges de transfert	343'716'827	343'923'472	340'145'114	-3'778'358	-1.1%	-3'571'712	-1.0%
37 Subventions redistribuées	50'956'635	50'054'000	51'490'978	+1'436'978	+2.9%	+534'344	+1.0%
39 Imputations internes	70'835'727	66'907'368	76'139'243	+9'231'875	+13.8%	+5'303'516	+7.5%
Résultat d'exploitation	-485'085'612	-468'452'984	-463'174'037	+5'278'947	+1.1%	+21'911'575	+4.5%
44 Revenus financiers	847'286	824'420	929'695	+105'275	+12.8%	+82'409	+9.7%
34 Charges financières	5'257	0	206'933	+206'933	--	+201'677	+3'836.7%
Résultat de financement	842'029	824'420	722'762	-101'658	-12.3%	-119'268	-14.2%
Résultat opérationnel	-484'243'583	-467'628'564	-462'451'276	+5'177'288	+1.1%	+21'792'307	+4.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-484'243'583	-467'628'564	-462'451'276	+5'177'288	+1.1%	+21'792'307	+4.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	693.00	679.00	666.00	-13.00	-1.9%	-27.00	-3.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	530.63	528.00	518.85	-9.15	-1.7%	-11.78	-2.2%

Commentaires

De manière globale le budget du département a été bien tenu par les services et les écoles cantonales. Les unités administratives du DFDS ont fait preuve de parcimonie dans l'utilisation des ressources financières attribuées.

Concernant les principaux écarts on peut relever les éléments suivants :

L'écart sur les charges de personnel est dû principalement au report dans le temps de divers engagements. La variation la plus importante se situe au SFPO et s'explique par l'existence de postes non occupés au 31.12.2022 qui sont liés soit à des départs naturels (3.1 EPT) ou à de nouveaux postes pas encore créés (2.75 EPT) et dont le recrutement était soit en cours ou pas encore initié au 31.12.2022. Ces postes étant pérennes au niveau du budget 2023, les recrutements se poursuivront et se finaliseront en cours d'exercice 2023. La baisse du nombre de classes dans les formations à plein temps (effets de la dualisation), une certaine surévaluation des montants salariaux budgétés pour la crise du Covid-19 dans les écoles du S2 (accompagnement des élèves) et à la réduction des provisions pour vacances complètent les effets comptables en faveur de l'exercice 2022.

L'écart sur les charges générales d'exploitation résulte principalement d'un changement dans un processus au niveau de l'achat de matériel informatique pour les cercles scolaires qui fait que le budget n'a pas été pleinement utilisé. Ces achats ont été refacturés directement aux cercles scolaires, simplifiant ce qui se faisait précédemment au SEEO.

Au S2, on relève les effets de l'annulation de nombreuses activités culturelles et sportives au premier semestre 2022 (camps de ski au LJP, échanges, etc.), une importante diminution du coût facturé par période pour les locations des salles de sport du Centre Sportif de la Maladière ainsi qu'un faible recours aux montants prévus pour la gestion sanitaire de la crise COVID qui ont un impact positif sur les comptes.

Au SIEN on retient que la pénurie de plusieurs composants retardant les délais de livraison et le report de diverses maintenances sur 2023 ont effet sur la baisse constatée des coûts.

L'écart sur les charges d'amortissement entre le budget et les comptes 2022 concernent principalement le SIEN et est essentiellement dû au fait d'un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en

service de l'immobilisation concernée. En effet, jusqu'à l'année passée, la catégories d'immobilisation concernant les logiciels ne pouvait être créée qu'avec un statut d'immobilisation en service (productive dans le système). Pour certains de ces cas, cela implique que l'amortissement de l'immobilisation a commencé dès la première dépense. Dès lors, pour les dépenses suivantes, comptabilisées à posteriori de la date de mise en service, un rattrapage d'amortissement basé sur la date de mise en service a été calculé. Ce rattrapage d'amortissement charge la même période et exercice comptable que la dépense. Depuis début 2021, une nouvelle catégorie d'immobilisation en cours pour les logiciels a été créée. Cela aura pour conséquence que les amortissements ne commenceront plus à partir de la première dépense mais uniquement à partir de l'annonce de mise en service du logiciel. À ce jour, seuls encore quelques projets sont en cours avec des dépenses occasionnant des rattrapages d'amortissement à leur imputation. Ce phénomène aura tendance à grandement diminué puis à disparaître à court terme.

L'écart sur les charges de transfert se matérialise par le développement ralenti des familles d'accueil en 2022 et à des effets comptables au SPAJ liés à des remboursements suite à des décomptes de subventions annuelles 2021 reçus sur le tard. En complément, on constate une progression réelle en 2022 du nombre d'apprenti-e-s en formation duale plus importante que prévu au budget du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD).

Concernant les imputations internes, la variation la plus importante se situe au niveau du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) dans lequel on constate une attribution plus importante aux écoles professionnelles.

En matière de recettes nous relevons un changement important en matière de comptabilisation des entrées dans les fonds. Ces dernières sont désormais comptabilisées en « Recettes de transfert » et non plus en « Taxes » en cohérence avec les sorties comptabilisées en « Charges de transfert ».

1.9.3. Secrétariat général DFDS (SFDS)

Missions principales

Le secrétariat général du DFDS a pour principales missions :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général ;
- Prendre soin de la qualité de vie (CAPPES) ;
- Promouvoir le vivre ensemble (CAPPES) ;
- Améliorer les relations et le climat scolaire (CAPPES) ;
- Prévenir la violence (CAPPES) ;
- Gérer des situations difficiles ou critiques (CAPPES).

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le SFDS veille à respecter et à soutenir les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2022-2025 ;
- Mise en œuvre et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Mise en œuvre de la conduite des services et entités du DFDS selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de digitalisation ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Suivi des indicateurs du cockpit ;
- Mise en place de mesures concrètes en matière de lutte contre l'épuisement professionnel et accompagnement de ces mesures (CAPPES) ;
- Poursuite des collaborations avec la police, la santé publique, la protection de la jeunesse pour la prévention et un accompagnement efficace des différents acteurs (CAPPES) ;
- Développement d'une enquête de satisfaction auprès des partenaires externes (CAPPES) ;
- Déploiement du système de contrôle interne (SCI).

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

SFDS

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DFDS avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DFDS et des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ainsi que des séances de la sous-commission de gestion, de la sous-commission des finances du DFDS et de la commission éducation ;
- Préparation des colloques du DFDS (réunions regroupant les chef-fe-s de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chef-fe-s de service) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DFDS et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires).

Dans les projets particuliers développés en 2022, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Gestion des crises (COVID-Ukraine-énergétique) au sein du DFDS et suivi des cellules de crise départemental et interdépartemental ;
- Mise en place de la nouvelle structure financière et organisationnelle suite à l'intégration du SIEN et du SSPO au DFDS ;
- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (contrat formation, école inclusive, éducation numérique, vitamine, MAE, initiative 1% pour le sport, sécurité informatique, digitalisation, concept cantonal des sports, prix du mérite sportif, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, rénovation du LJP, Univers, ECFE, etc.) ;
- Accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- Accompagnement du dossier « organisation des classes au sein de l'école obligatoire » ;
- Accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) plus spécifiquement la nouvelle organisation en matière de protection de l'enfance (SPEJ) ;
- Suivi étroit de dossiers liés au conservatoire et à l'Université (mandats d'objectifs 2023-2026) ;
- Suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s et d'évaluation des fonctions enseignantes ;
- Présidence de la conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE) de la CIIP ;
- Présidence du Copil des moyens d'enseignement romands français (MER) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département.

CAPPES

Prévention

- Ateliers prévention (thématiques, projets d'établissement) ;
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel) ;
- Analyse des pratiques professionnelles ;
- Séances avec les directions (points de situation, projets d'établissement) ;
- Relations avec d'autres services (présentations-informations-collaboration) ;
- Soutiens financiers (projets prévention et promotion de la santé, formation continue) ;
- Accompagnement de projets cantonaux (médiations sociales, AMOK-tireur actif, Réseau Ecoles21, FGE (formation générale), coordination médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, formation continue des directrices et des directeurs adjoints, des SSE, des médiatrices et médiateurs, etc.).

Intervention

- Accompagnement d'enseignant-e-s (gestion de classe, gestion de conflits, espace d'écoute, nouveaux-lles enseignant-e-s, harcèlement) ;
- Accompagnement des directions d'école (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication) ;
- Accompagnement psychologique individuel (risque d'épuisement professionnel, burn-out, problèmes de communication avec des collègues) ;
- Médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s).

GSC formation et accompagnement des établissements en cas de situation critique

- Gestion crise ;
- Conflit grave entre direction et enseignant-e-s
- Décès d'élèves ou d'enseignant-e-s ;
- Crise ukrainienne.

COPIL, GT et projets

- COPIL Santé scolaire ;
- COPIL Lutte contre l'épuisement professionnel ;
- CEPEN (Groupe de travail pour la coordination de l'éducation et de la prévention dans les écoles neuchâteloises) ;
- Projet cantonal de lutte contre le harcèlement et le risque dépressif et suicidaire ;
- Groupe de lutte contre la maltraitance ;
- Commission de médiation et de supervision HEP-BEJUNE.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	31'500	200'000	55'821	-144'179	-72.1%	+24'321	+77.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	7'000	0	7'550	+7'550	--	+550	+7.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	24'500	200'000	48'271	-151'729	-75.9%	+23'771	+97.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'203'860	4'814'232	4'386'506	-427'726	-8.9%	-817'354	-15.7%
30 Charges de personnel	1'367'069	1'390'198	1'406'204	+16'006	+1.2%	+39'135	+2.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	165'844	555'000	244'704	-310'296	-55.9%	+78'860	+47.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'446'095	2'650'602	2'538'043	-112'559	-4.2%	-908'052	-26.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	224'851	218'432	197'555	-20'877	-9.6%	-27'297	-12.1%
Résultat d'exploitation	-5'172'360	-4'614'232	-4'330'685	+283'547	+6.1%	+841'675	+16.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	1	0	0	0	--	-1	-100.0%
Résultat de financement	-1	0	0	0	--	+1	+100.0%
Résultat opérationnel	-5'172'360	-4'614'232	-4'330'685	+283'547	+6.1%	+841'675	+16.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'172'360	-4'614'232	-4'330'685	+283'547	+6.1%	+841'675	+16.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	13.00	13.00	12.00	-1.00	-7.7%	-1.00	-7.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.90	8.70	8.85	+0.15	+1.7%	-0.05	-0.6%

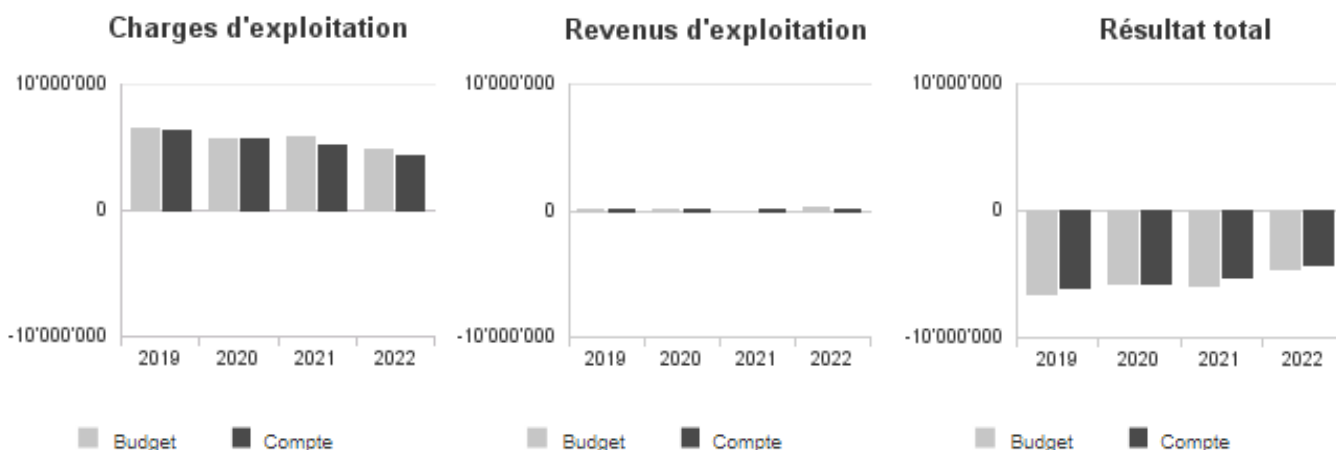
Commentaires

La variation importante des différentes charges d'exploitation entre les comptes 2022, le budget 2022 et les comptes 2021 découle principalement de la conduite du projet MAE (projet novateur d'école à journée continue). Parallèlement, le subventionnement de ce projet par la Confédération justifie également la variation au niveau des revenus.

La différence provenant du groupe 36 est, quant à elle, principalement liée au réajustement des amortissements concernant le subventionnement des investissements (constructions scolaires).

La faible variation des effectifs entre le budget 2022 et les comptes 2022 se justifie par l'augmentation du poste de conseiller stratégique (+0.1 EPT), validée par le Conseil d'État ainsi que l'augmentation du poste de responsable du CAPPES (+0.05 EPT) dans le cadre du crédit Ukraine.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	445'778	449'775	361'178
Coûts des services centraux	30'198	38'262	27'906
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	475'976	488'037	389'083

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés au travail administratif et de secrétariat.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	20'000	9'784
Coûts salariaux et de structure	1'391'455	1'199'666	1'306'929
Coûts des services centraux	94'452	102'054	102'025
Revenus	0	0	50
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'485'907	1'321'720	1'418'687

Commentaires

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés au conseil ainsi qu'à l'assistance politique et stratégique.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'145'286	749'891	690'541
Coûts des services centraux	77'397	63'792	53'143
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'222'683	813'683	743'684

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés à la gestion financière du secrétariat général et du CAPPES ainsi qu'à l'appui et à la supervision financière des services du département.

CAPPES (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	41'609	35'000	31'152
Coûts salariaux et de structure	462'126	495'468	464'878
Coûts des services centraux	20'304	14'325	10'530
Revenus	7'000	0	7'500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	517'039	544'793	499'060

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Actions prévention	52'141	50'000	46'828
CIIP Confér. rom. TI	480'561	520'000	480'561
Conf sse. dir. ins. pub.	579'078	622'000	553'645
Contr. biblioth. RERO	176'197	0	0
Enquête PISA	12'407	14'000	12'407
Part. loyer coord. rom.	40'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'340'384	1'246'000	1'133'441

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment). On y trouve également diverses subventions versées dans le cadre des différentes actions de préventions (CAPPES).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Réévaluation participations PF	1	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	1	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

1.9.4. Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, la responsabilité et l'action du service couvrent les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire

Les missions principales du service sont :

- a) la mise en œuvre de la politique scolaire définie par l'autorité cantonale, les instances intercantionales et nationales, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- b) l'application du plan d'études et des moyens d'enseignement, en appuyant les directions dans la mise en œuvre et en participant aux travaux romands y relatifs ;
- c) la définition du cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves et son développement ;
- d) l'élaboration et la mise en œuvre de la grille horaire ;
- e) la définition et l'allocation des ressources pédagogiques, de l'équipement et des services informatiques ;
- f) la définition du cadre garantissant le parcours scolaire ou en pédagogie spécialisée des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- g) la gestion des ressources humaines qui relèvent de ses compétences, comme la fixation des classes de traitement et du nombre d'échelons ;
- h) la surveillance de l'enseignement, de la pédagogie spécialisée et des établissements scolaires, des écoles spécialisées et des classes des institutions pour enfants et adolescents ;
- i) l'appui des autorités régionales dans l'application du cadre cantonal ;
- j) la surveillance et la coordination des activités du Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- k) la mise en œuvre et le maintien d'outils et de contenus numériques pertinents nécessaires à la digitalisation de l'action pédagogique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Développer le projet PRIMA sur l'ensemble de la scolarité obligatoire en étendant le concept à tous les centres avec un ancrage dans la loi. Pour rappel, l'objectif, selon le rapport 19.020, est que chaque centre scolaire devra avoir démarré le déploiement d'une filière PRIMA en 2027 au plus tard, afin qu'en 2038, une filière bilingue allant de la 1^{ère} à la 11^{ème} année soit en place. La prévision était de 58 classes PRIMA à fin 2022 alors que nous en comptons actuellement 65.5 ainsi que 20 classes ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand). Ce nouveau concept est proposé pour permettre à tout-e enseignant-e d'entrer dans l'enseignement par immersion en allemand dans les disciplines dites non linguistiques (DDNL), sans nécessité de verticalité de la 1^{ère} année à la 11^{ème} année.

Favoriser les usages critiques et pratiques des instruments de communication relatifs aux enjeux liés à la digitalisation de la société. Le rapport « Éducation numérique » a été soumis au Grand Conseil. Pour cette rentrée scolaire 2022-2023, l'école obligatoire a commencé à enseigner l'éducation numérique en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} années. Les enseignant-e-s de 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} années ont reçu une première formation de base. Celle-ci se poursuivra encore sur deux ans. Dans l'intervalle, le réseau des référent-e-s de centre en éducation numérique se tient prêt à répondre aux questions des uns et des autres. Dans un autre registre, l'équipement des collèges du cycle 2 a été adapté en respectant les visées posées dans le rapport et le budget prévu.

Activités et réalisations

En 2022, le SEEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation sur fond de sortie de crise Covid-19, de crise énergétique et d'accueil de réfugié-e-s ukrainien-e-s fuyant le conflit. De manière remarquable, les collaboratrices et collaborateurs ont œuvré pour maintenir la totalité des prestations sans discontinuité tout en relevant les nouveaux défis conjoncturels.

Durant l'année scolaire 2022-23, 19'607* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'032* enseignants, soit 1'414.9 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2022).

Dans le canton de Neuchâtel, pour l'année scolaire 2022-2023, 123 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 78.89 EPT. Au terme de l'année scolaire 2021-2022, il y a eu 48 départs à la retraite (37.16 EPT). En 2022, 65 jeunes diplômé-e-s neuchâtelois-es sont sorti-e-s de la HEP-BEJUNE (34 pour les cycles 1 et 2 et 31 pour le cycle 3).

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Le développement du plan d'action numérique, le suivi du cycle 3, le concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), l'évaluation des apprentissages scolaires, les devoirs à domicile ainsi que la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée (rapport 18.006) ont nécessité des ressources importantes.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER) dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement a concerné, dès août 2022, la 7ème année pour l'éducation numérique (moyen « Connected ») et les 3^{èmes} et 4^{èmes} années, un coffret d'éducation numérique.

Durant l'année 2022, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a été fortement sollicité par l'introduction de l'éducation numérique à l'école obligatoire en 3ème et en 7ème, par les incidents de sécurité survenus en mars et en octobre, ainsi que par les travaux en lien avec l'accueil des élèves ukrainien-ne-s.

Dans un contexte de fin de pandémie, l'OISO a formé 630 enseignant-e-s de 3ème- 4ème- et de 7ème- 8ème, développé des moyens d'enseignement spécifiques pour les élèves de 3ème et 7ème, publié de très nombreuses ressources numériques sur la plateforme pédagogique iClasse et renforcé les équipements informatiques des collèges du cycle 2 par l'installation de 18 salles informatiques et l'ajout d'ordinateurs dans une centaine de classes de 7ème- 8ème.

Au-delà de cela, l'OISO a été très actif dans ses domaines de compétences en matière d'informatique administrative et pédagogique, dans le domaine de l'informatique technique et pour des travaux de PAO (programmation assistée par ordinateur). L'OISO a aussi été sollicité pour des travaux de communication, d'organisation et de logistique : diverses distributions aux écoles, mises à jour du contenu de sites web, organisation d'événements, etc.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2022 a permis de poursuivre le suivi des nombreux dossiers pour lesquels l'OES est concerné ou mandaté. Une attention particulière a été portée à une intensification des liens avec les centres scolaires dans le prolongement des démarches déjà effectuées. Nous relevons à la rentrée d'août 2022 une forte augmentation du nombre d'élèves en écoles spécialisées ainsi qu'une augmentation des besoins pour les enfants en situation de handicap.

La période sous revue a également permis de simplifier les démarches administratives et de poursuivre le travail de digitalisation des procédures et documents.

Au niveau du centre de psychomotricité (CEPM), il est à relever qu'à fin octobre 2022, 186 enfants suivaient un traitement ambulatoire. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles-ils assuraient le traitement d'environ 120 enfants.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles, etc.).

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps pour la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), ainsi que pour la conférence Suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO), et a participé aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'208'238	1'837'422	1'901'283	+63'861	+3.5%	-306'954	-13.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	688'936	713'000	799'827	+86'827	+12.2%	+110'891	+16.1%
43 Revenus divers	647'961	410'422	676'677	+266'255	+64.9%	+28'716	+4.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	842'166	680'000	395'079	-284'921	-41.9%	-447'086	-53.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	29'175	34'000	29'700	-4'300	-12.6%	+525	+1.8%
Charges d'exploitation	146'486'008	144'635'670	144'884'800	+249'131	+0.2%	-1'601'207	-1.1%
30 Charges de personnel	7'401'936	8'188'204	7'786'717	-401'487	-4.9%	+384'781	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'052'178	8'528'000	7'907'809	-620'191	-7.3%	-144'370	-1.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	123'487'602	121'325'000	122'102'467	+777'467	+0.6%	-1'385'135	-1.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'544'291	6'594'466	7'087'807	+493'342	+7.5%	-456'484	-6.1%
Résultat d'exploitation	-144'277'770	-142'798'247	-142'983'517	-185'270	-0.1%	+1'294'253	+0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-144'277'770	-142'798'247	-142'983'517	-185'270	-0.1%	+1'294'253	+0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-144'277'770	-142'798'247	-142'983'517	-185'270	-0.1%	+1'294'253	+0.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	67.00	67.00	68.00	+1.00	+1.5%	+1.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	45.70	46.40	45.15	-1.25	-2.7%	-0.55	-1.2%

Commentaires

30 Charges de personnel : la différence provient principalement des salaires du personnel administratif en lien notamment avec les remplacements lors de départs, ainsi nous avons 45.15 EPT en fin d'année pour un budget de 46.4 EPT. Dans une moindre mesure les coûts de la formation pour les enseignants ont été inférieurs aux prévisions.

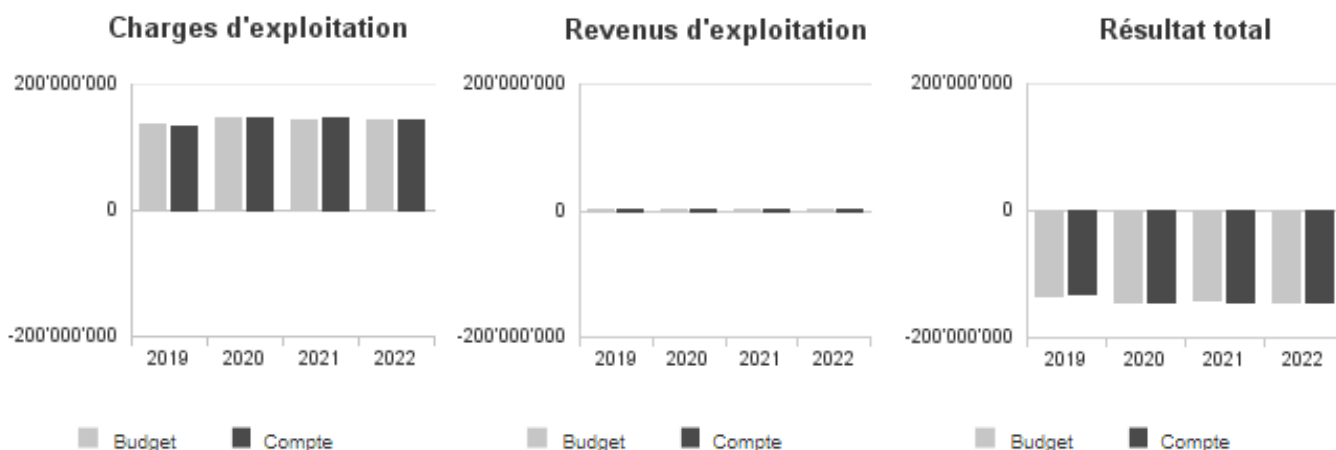
31 Biens, services et autres charges d'exploitation : un changement dans un processus au niveau de l'achat de matériel informatique pour les cercles scolaires font que le budget n'a pas été pleinement utilisé. Ces achats ont été refacturés directement aux cercles scolaires, simplifiant ce qui se faisait précédemment. Nous relèverons également que les montants dépensés pour l'achat de matériel scolaire et les honoraires ont été inférieurs aux montants budgétés.

36 Charges de transfert : l'impact est lié à l'accueil des ukrainiens. Il s'agit notamment de l'intégration de près de 300 élèves dans les classes ordinaires au sein des cercles scolaires et de 3 élèves en écoles spécialisées.

43 Revenus divers : la refacturation des salaires des enseignants mis à disposition de la CIIP pour la rédaction de nouveaux moyens d'enseignement explique cet écart.

Au niveau des EPT, la différence de 1.25 EPT sur un budget de 46.40 EPT s'explique principalement par des postes ouverts suite aux départs de titulaires et qui sont en attente de remplacement au sein de l'OISO et du CEPM. Pour plusieurs postes, les contrats étaient déjà signés avant le 31 décembre mais entreront en vigueur courant 2023 (1.1 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pédagogie et scolarité (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	127'343	262'000	141'142
Coûts salariaux et de structure	2'275'762	2'631'229	2'571'359
Coûts des services centraux	5'802'061	5'263'615	5'252'451
Revenus	574'802	530'000	593'475
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'630'364	7'626'845	7'371'477

Commentaires

Nous relevons des recettes supérieures au budget avec notamment les classes d'accueil de Boudry que la Confédération subventionne selon une méthode forfaitaire en fonction du nombre d'élèves à un moment déterminé de l'année.

Enseignement spécialisé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'773'717	6'780'000	6'742'118
Coûts salariaux et de structure	2'075'039	2'120'442	2'137'283
Coûts des services centraux	816'656	827'539	851'290
Revenus	97'952	35'000	90'911
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'567'460	9'692'982	9'639'781

Commentaires

Les coûts et les produits sont en ligne avec le budget de l'enseignement spécialisé qui comprend notamment le remboursement des prestations d'orthophonie et de psychomotricité aux indépendantes (ainsi qu'aux 3 centres d'orthophonie).

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	713'446	987'000	615'975
Coûts salariaux et de structure	814'071	926'867	839'876
Coûts des services centraux	405'941	399'192	413'500
Revenus	481'185	339'000	344'106
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'452'273	1'974'059	1'525'245

Commentaires

Les principaux coûts concernent le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs. Les produits concernent des prestations de services informatiques (ex: RPN) et des installations de PC dans les cercles scolaires. Au niveau des salaires il faut relever qu'une partie de ces derniers ont été activés (investissement) sous le projet Éducation Numérique, ce qui explique l'écart entre le budget et le réel.

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	28'457	31'000	24'927
Coûts salariaux et de structure	1'475'616	1'537'578	1'506'519
Coûts des services centraux	356'737	352'977	382'893
Revenus	451'538	504'000	431'497
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'409'272	1'417'554	1'482'841

Commentaires

Les coûts sont composés des frais de formation continue de l'équipe de psychomotricité ainsi que du renouvellement du matériel thérapeutique dans les différentes antennes du canton. Les produits proviennent de la facturation des prestations en psychomotricité délivrées dans les écoles spécialisées et les institutions. Ces derniers sont inférieurs aux attentes en raison de l'absence longue durée d'une thérapeute.

Droit et ressources humaines (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	325'098	442'923	348'604
Coûts des services centraux	160'730	162'914	169'548
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	485'828	605'837	518'152

Commentaires

Les coûts salariaux du secteur droit et ressources humaines sont parfaitement en ligne avec le budget prévu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Ecole obligat., non mentionné ailleurs	2'669'866	2'670'000	2'607'962
Inst. OES dans canton	32'118'111	32'600'000	32'719'245
Pers. ens. institut.	622'337	625'000	616'195
Scolaris. hors canton	765'920	915'000	634'027
Subv. cycle 1	22'586'083	22'500'000	22'206'769
Subv. cycle 2	28'563'325	27'460'000	29'001'407
Subv. cycle 3	34'630'968	34'470'000	34'261'660
Total charges (+) / revenus (-) nets	121'956'611	121'240'000	122'047'265

Commentaires

Le suivi administratif ainsi que des liens étroits entre l'office de l'enseignement spécialisé (OES) et les écoles spécialisées ont permis de rapatrier des enfants dans les écoles spécialisées du canton. Les dépenses effectives de la scolarisation hors canton sont inférieures au budget. Cela compense le très léger dépassement que nous pouvons constater au niveau du subventionnement des institutions OES dans le canton (accueil de 3 élèves ukrainiens non prévus au budget ordinaire).

Le subventionnement des salaires des enseignant-e-s montre une différence supérieure à CHF 1'000'000.

Il s'agit notamment de l'impact lié à l'accueil des ukrainiens, soit l'intégration de près de 300 élèves dans les classes ordinaires au sein des cercles scolaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-20	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-40

Commentaires

Pas de commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	617'764	0	617'764	535'000	0	535'000	857'390	66'000	791'390
Total		617'764	0	617'764	535'000	0	535'000	857'390	66'000	791'390

Commentaires

Les investissements, dans le cadre du programme d'éducation numérique, ont débuté en 2019 et sont en ligne avec le budget prévu. Le dépassement constaté s'explique par les heures consacrées à cette prestation par les collaborateurs de l'OISO.

1.9.5. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le CMNE se déploie sur l'ensemble du canton et propose un enseignement musical aux Neuchâtelois-e-s de 3 à 99 ans. Sa mission prioritaire est l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique, mais également le développement de la culture musicale générale dans le canton.

Ainsi, chaque année et pour répondre aux besoins de formation ou de développement culturel, le CMNE programme plus de 200 auditions de classes et plus de 100 prestations allant du concert des orchestres hors les murs à l'accompagnement d'un chœur amateur ou à l'animation d'une cérémonie privée ou politique. Le département Musique-École du CMNE porte la responsabilité de dynamiser la musique à l'école et d'accompagner les enseignant-e-s dans leur didactique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le CMNE s'adresse à l'ensemble de la population, conformément à son adage « Musiques pour tous ! ».

La société évolue de manière conséquente. Les prédispositions des élèves à l'égard de leur formation musicale ne sont pas comparables entre hier et aujourd'hui. Les nouvelles technologies, les nombreuses sollicitations de tous ordres et les conséquences de la crise sanitaire sur le comportement des élèves nous incitent à fournir davantage d'efforts en soutien et d'augmenter la communication auprès de notre population.

Activités et réalisations

Le CMNE a ouvert dès la rentrée scolaire 2022-2023 une nouvelle formation en musique traditionnelle, soit le cor des Alpes avec un cursus de quatre ans et un diplôme à la clé. Une autre nouveauté sur le site de Neuchâtel est la création d'un cours destiné aux enfants ayant 2 ans révolus, accompagnés d'un adulte, soit l'éveil musical. Des nouveaux instruments, appelés "Ludophones" ont été acquis pour faciliter l'approche des pratiques sonores de la musique adressée aux personnes en situation de handicap.

Un nouvel ensemble, Le Choeur a été créé au sein du Conservatoire de musique neuchâtelois qui a réuni environ 80 participant-e-s pour son premier projet de la rentrée 2022-2023. C'est un chœur mixte accueillant toute personne, dès 16 ans, désireuse de vivre une expérience chorale intense. Les projets se déroulent sur un semestre et chaque programme sera donné en concert au cours de l'année. Dans cet ensemble du Conservatoire, la formation est centrale. Son ambition est que chaque participant-e vive à travers ces projets une expérience enrichissante et marquante. Son premier concert en partenariat avec la HEM a accueilli un public de plus de 1200 personnes le 17 décembre dernier. Un record pour la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds. Par ce genre de projets, le CMNE joue son rôle de dynamiser la culture en fédérant des personnes issues de tous les milieux sociaux.

Plusieurs des ensembles ont fêté leur anniversaire en organisant des concerts dans les divers lieux du canton :

- Les Croque-Notes, ensemble à cordes de jeunes instrumentistes, âgés entre 5 et 14 ans ont fêté leurs 15 ans ;
- La Stravaganza, ensemble à cordes a fêté ses 20 ans d'existences ;
- Calliope, ensemble vocal féminin a mis sur pied pour ses 30 ans un opéra de chambre « Barca Nostra » avec six représentations au Temple Allemand de La Chaux-de-Fonds à guichet fermé.

Le département des claviers et boutons du Conservatoire a durant 5 jours présenté le piano dans tous ses états en solo, à quatre mains, en récital ou en soliste dans nos quatre sites principaux (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Couvet et au Locle). À cette occasion, il a été inauguré l'arrivée d'un excellent piano à queue pour le site de Fleurier.

Le CMNE innove et met en lumière ses élèves inscrits dans les filières intensives, en créant une nouvelle saison de concerts dans toutes les régions du canton. Ces filières sont destinées principalement aux élèves motivés et talentueux suivant les cours des classes Primo C+, Cursus et préprofessionnelles. Ces cursus exigeants s'adressent à des élèves qui présentent un potentiel musical important et font preuve d'une motivation avérée. Durant cette formation, les élèves sont amenés à se produire sur scène dans un but pédagogique et artistique. Ce concept est innovant dans la mesure où les élèves devront s'adapter à la forme d'un véritable concert et pourront ainsi renforcer leur motivation, leur plaisir et leurs capacités expressives.

Un autre événement marquant de fin d'année a été l'animation musicale par nos élèves accompagnés de nos professeur-e-s dans les divers locaux du RHNE.

Diverses rencontres ont eu lieu avec la Haute école de musique de Genève (HEM) sise sur Neuchâtel afin d'intensifier les échanges et de développer un nouveau partenariat.

Un premier effort important en ressources humaines a été consenti pour la migration de notre logiciel de gestion Sclaris.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'585'721	2'370'000	2'549'813	+179'813	+7.6%	-35'908	-1.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'212'581	2'300'000	2'341'364	+41'364	+1.8%	+128'783	+5.8%
43 Revenus divers	372'040	70'000	207'950	+137'950	+197.1%	-164'090	-44.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'100	0	500	+500	--	-600	-54.5%
Charges d'exploitation	10'090'990	9'500'602	10'185'442	+684'840	+7.2%	+94'452	+0.9%
30 Charges de personnel	8'547'729	8'358'596	8'469'284	+110'688	+1.3%	-78'445	-0.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	413'555	446'430	412'260	-34'170	-7.7%	-1'295	-0.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	121'594	145'824	139'241	-6'583	-4.5%	+17'647	+14.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'008'112	549'752	1'164'657	+614'905	+111.9%	+156'545	+15.5%
Résultat d'exploitation	-7'505'269	-7'130'602	-7'635'628	-505'026	-7.1%	-130'360	-1.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-7'505'269	-7'130'602	-7'635'628	-505'026	-7.1%	-130'360	-1.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'505'269	-7'130'602	-7'635'628	-505'026	-7.1%	-130'360	-1.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	12.00	8.00	8.00	+0.00	0.0%	-4.00	-33.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.75	5.55	5.55	+0.00	0.0%	-2.20	-28.4%

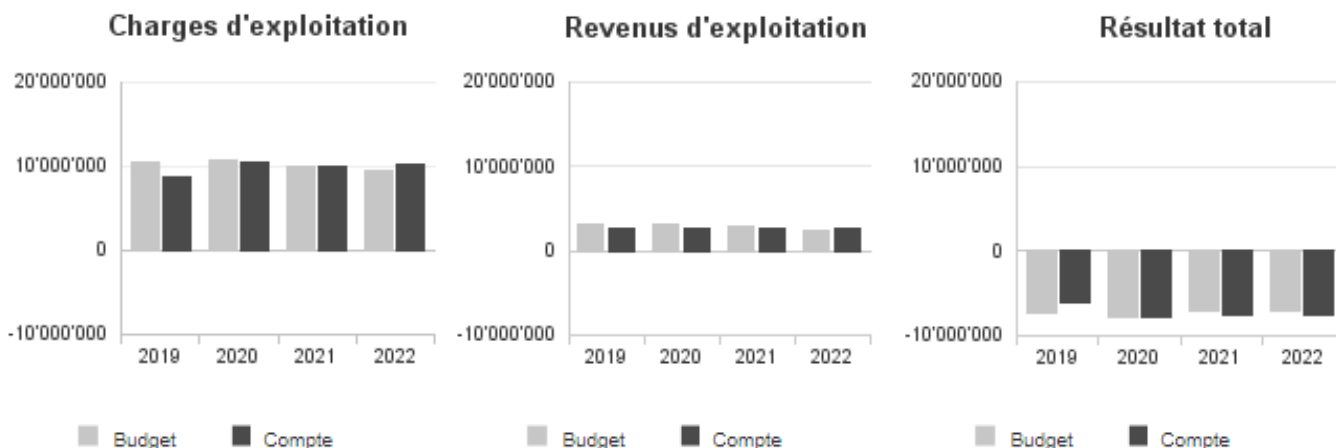
Commentaires

Le résultat total d'exploitation des comptes 2022 s'élève à CHF -7,6 millions contre CHF -7,1 millions prévus au budget.

Du côté des charges d'exploitation, l'augmentation provient principalement des prestations internes en lien avec les statistiques "RH divers et assurances" et du nombre d'élèves qui impactent les dépenses en charges de personnel. Pour ce dernier, un crédit supplémentaire a été sollicité avec l'entière compensation. L'écart favorable de CHF 34'170 du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" par rapport au budget provient de prestations et d'achats de matériel qui n'ont pas pu être livrés durant l'année suite à des pénuries de matières premières et des composants électroniques.

Les revenus d'exploitations s'améliorent de CHF 0,18 million provenant d'écolages supplémentaires et de refacturation de prestations à des tiers.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation musicale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	325'508	352'230	271'448
Coûts salariaux et de structure	7'403'338	7'609'531	8'061'468
Coûts des services centraux	544'474	668'038	1'101'737
Revenus	2'256'508	2'275'000	2'374'634
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'016'813	6'354'800	7'060'019

Commentaires

Ce groupe de prestation concerne l'enseignement à des amateurs de la musique ainsi que le développement de la culture musicale en général. Le CMNE s'il dispense avant tout un enseignement amateur sur l'ensemble de ses sites, a également la vocation d'offrir aux élèves présentant les qualités pour devenir des musicien-ne-s professionnels, une formation préalable les conduisant au concours d'entrée des Hautes Écoles de musique. Cette formation se doit d'intervenir très tôt et s'adresse aux jeunes musicien-ne-s dès 14/15 ans qui poursuivent parallèlement leurs études secondaires. Les écarts principaux se situent dans la répartition des coûts salariaux et de structure ainsi que des services centraux.

Développement de la culture musicale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	24'241	46'300	58'803
Coûts salariaux et de structure	1'329'606	338'725	630'947
Coûts des services centraux	463'473	485'777	61'040
Revenus	343'245	95'000	173'157
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'474'076	775'802	577'633

Commentaires

Dans ce groupe, on trouve principalement les prestations aux écoles obligatoires. Le dispositif d'intervention a pour but de soutenir, appuyer, proposer, former, stimuler et encourager la pratique musicale, son enseignement ainsi que la créativité qu'elle engendre dans le milieu scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan d'études romand (PER, découvrir, percevoir et développer des modes d'expression artistique et leurs langages, dans une perspective identitaire, communicative et culturelle). Dans ce groupe de prestation, les écarts se trouvent essentiellement dans la répartition des coûts des services centraux.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-1'959	0	-2'023
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'959	0	-2'023

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat harpe à pédale David 64 cordes	Clôturé	27'900	0	27'900	0	0	0	0	0	0
Intégration & refonte site Musique-Ecole	Clôturé	14'001	0	14'001	0	0	0	0	0	0
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	En cours	137'000	0	137'000	137'000	0	137'000	135'895	0	135'895
Total		178'901	0	178'901	137'000	0	137'000	135'895	0	135'895

Commentaires

Dans la continuité du renouvellement de notre parc pianistique (crédit d'engagement du 21 mars 2016), il a été acquis deux pianos à queue.

1.9.6. Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge du pilotage des formations qui se situent à la suite de l'enseignement obligatoire. L'information, l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire ou de carrière font également partie de ses missions. Pour les assumer, le SFPO est constitué de 5 offices et divers secteurs transversaux, soit :

- L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- L'office des apprentissages (OFAP) ;
- L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) ;
- L'office des formations professionnelles et académiques (OFPA) ;
- L'office des hautes écoles et de la recherche (OHER).

Plus précisément, les missions du SFPO sont :

- L'organisation et la surveillance de la formation professionnelle initiale ;
- L'organisation des procédures de qualifications (examens) ;
- La délivrance des autorisations de former et l'organisation des formations pour des et formateur-trice-s en entreprise ;
- Le développement et la participation à la promotion de l'apprentissage ;
- La certification professionnelle pour adultes ;
- Le pilotage de la formation professionnelle relevant de la législation fédérale dans les établissements de formation ;
- Le pilotage de la formation académique dans les lycées chargés de la maturité spécialisée et du certificat d'école de culture générale, de la maturité gymnasiale ainsi que de la passerelle vers l'université et les autres passerelles vers le tertiaire non universitaire ;
- La promotion et la stratégie en termes d'expériences linguistiques, culturelles et professionnelles ;
- La coordination de la gestion et du développement de l'éducation numérique dans les écoles neuchâtelaises du S2 ;
- Le pilotage et la surveillance des institutions du tertiaire A ;
- L'information et le conseil aux élèves, aux jeunes adultes et aux adultes dans leur choix de formation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière ;
- L'intervention précoce auprès des élèves et l'insertion des jeunes en formation professionnelle ;
- Le pilotage du dispositif des migrant-e-s en formation ;
- Le suivi des projets d'infrastructures et de bâtiments en tant qu'utilisateur-trice-s.

Les objectifs stratégiques du SFPO visent à atteindre les buts fixés par le Conseil d'État dans son programme de législature 2022-2025.

Évolution de l'environnement et des tâches

La formation dialogue constamment avec un environnement complexe, mouvant et parfois incertain qu'il s'agit de déchiffrer avec sensibilité pour apporter des réponses pertinentes en matière de dispositif de formation pour les jeunes et les adultes du canton. La guerre en Ukraine a nécessité une action coordonnée de plusieurs services et établissements de formation cantonaux pour accueillir les Ukrainien-ne-s et leur permettre d'intégrer une formation. Les compétences en français sont d'ailleurs le socle sur lequel peut se construire un projet de formation certifiante. Dans ce cadre, l'école permet également de créer les liens sociaux nécessaires à une intégration réussie dans un nouveau contexte de vie. Même si elle semble désormais loin, la pandémie a encore marqué l'année 2022 dans les écoles, en particulier en ce qui concerne l'organisation des activités culturelles et sportives, qui n'ont pas toujours pu être proposées, mais également en ce qui concerne les restrictions d'accès aux étudiant-e-s disposant d'une certification de vaccination, de guérison ou de test négatif pour les formations supérieures et continues. Les défis liés à la crise énergétique sont également ceux de la formation postobligatoire, que cela concerne les économies d'énergie à mettre en place au niveau du cadre scolaire, la sensibilisation des élèves aux questions environnementales ou encore les réflexions relatives aux offres de formation en lien avec la transition énergétique. Ces multiples crises impactent une jeune population qui, pour une minorité croissante, voit sa santé psychique fragilisée. Les liens entre l'école et les acteurs responsables et compétents en termes de santé psychique se sont ainsi intensifiés. La digitalisation de toutes les activités dans lesquelles notre société évolue a également mis en exergue l'importance de l'éducation numérique pour permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et se développer socialement, civiquement et professionnellement.

C'est dans cet environnement exigeant qu'en 2022 est entré en vigueur le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle, que les travaux liés à la dualisation des formations professionnelles se sont poursuivis et que le cadre lié au contrat formation a été redéfini par le Grand Conseil, ou encore que le nouveau dispositif de formation des adultes a commencé à déployer ses effets. Les projets d'infrastructures d'importance pour la formation du secondaire 2 et du tertiaire (LJP, LDDR, UniNE, HDV7) ont été poursuivis à un rythme très soutenu. Il s'est également agi de participer aux travaux liés au projet "évaluation de la maturité gymnasiale" de la CDIP et la Confédération et de préparer le mandat d'objectifs 2023-2026 de l'Université de Neuchâtel.

Activités et réalisations

Le service continue d'assurer ses missions dans un contexte de crises successives. Deux nouveaux cadres de direction ont été engagés en 2022, cheffe de service adjointe et chef de l'OFPA, pour faire face aux vacances des postes. Forte de ces nouvelles arrivées, la direction continue de s'adapter avec agilité, dynamisme et conviction pour assurer la gestion des crises, assurer ses missions régaliennes et répondre aux objectifs fixés dans le plan de législature 2022-2025. La direction du service poursuit également sa forte implication dans plusieurs projets d'infrastructures d'envergure, que cela relève du secondaire 2, avec des travaux concernant le LDDR et le LJP, ou du tertiaire, avec le projet de construction de nouveaux locaux répondant aux besoins des hautes écoles universitaires et spécialisées.

Au niveau du secteur certification professionnelle des adultes (CPA), le nouveau dispositif d'évaluation des compétences de base a été implémenté auprès du CPNE. Il permet de bénéficier gratuitement d'un positionnement détaillé en français, mathématiques et outils numériques pour ensuite accéder à une offre de formation en compétences de base. Le nouveau dispositif en ce qui concerne la prise en charge des cours théoriques des formations continues des adultes menant à l'obtention du titre du secondaire 2 (selon art. 32 OFPr) déploie ses effets avec une augmentation des demandes en particulier dans le domaine de la santé. Une large campagne de communication sur plusieurs médias a été réalisée pour informer le public cible dans ces nouvelles possibilités. Le secteur CPA a de plus intensifié ses collaborations dans les commissions fédérales et intercantionales. Il peut ainsi augmenter son expertise concernant les bonnes pratiques dans ce domaine.

L'OFAP maintient des relations de qualité avec les partenaires de la formation professionnelle. Il soutient les apprenti-e-s, formateurs et formatrices en entreprise et autres partenaires dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage. Il assure la gestion des contrats de formation et organise les procédures de qualification (examens AFP/CFC) pour les candidat-e-s. Il collabore activement à la mise en place du contrat-formation en mettant l'accent sur la qualité des relations avec les partenaires de la formation professionnelle et en développant diverses mesures en faveur de l'apprentissage. Il participe à la promotion et au développement de l'apprentissage grâce au positionnement de l'observatoire de l'apprentissage et du secteur des autorisations de former ainsi qu'avec l'offre de cours de formateurs-trices. L'OFAP s'assure également de la qualité de la livraison des données de la formation professionnelle initiale à l'OFS.

L'année 2022 recense des chiffres record au niveau de l'apprentissage ! Le développement de la formation professionnelle initiale est appuyé par une stratégie claire et engagée dans le canton de Neuchâtel, avec la valorisation de la filière de l'apprentissage et le soutien aux entreprises formatrices, notamment par le contrat-formation. Le taux de dualisation atteint 78.5% cette année, avec une augmentation de 10.5 points depuis 2013. Grâce à l'étroite collaboration avec les différents partenaires de la formation professionnelle, l'OFAP a enregistré 4'253 contrats en mode dual en 2022, dont 1'736 nouveaux contrats à la rentrée 2022-2023.

L'engagement des entreprises est toujours important pour assurer leur relève professionnelle et perpétuer les savoir-faire dans notre canton. De nouvelles entreprises se sont également lancées dans la formation professionnelle, ce qui est un signal fort réjouissant du marché. Les Forums des Métiers sont par ailleurs une magnifique vitrine pour valoriser la formation professionnelle. La surveillance de l'apprentissage reste toujours un objectif important pour accompagner et encadrer les parties prenantes aux contrats d'apprentissage. Les missions des conseiller-ère-s en formation professionnelle vont du respect du cadre légal du contrat d'apprentissage à la surveillance de l'apprentissage dans les trois lieux de formation pour en garantir la qualité en passant par l'apport de conseils, l'assistance et le soutien aux partenaires. Pour ce qui relève des procédures de qualification, toutes les personnes en formation ont pu obtenir une certification pleinement reconnue sur le marché du travail. 1'645 candidat-e-s se sont présentés cette année avec 1'470 titres AFP et CFC délivrés au 31.12, représentant un taux de réussite de 89.4%.

En ce qui concerne l'OCOSP, l'année 2022 aura été marquée par un retour progressif à la normale des activités, après 3 années chahutées par la pandémie. Toute l'offre événementielle a non seulement pu reprendre en présentiel, tout en gardant les avancées technologiques, mais a aussi été amplifiée afin de répondre à toutes les attentes. De nouvelles prestations ont vu le jour pour un programme événementiel toujours en évolution et un accompagnement en orientation au plus proche des besoins. Dans la continuité de l'année 2021, l'offre événementielle sous forme des Rendez-vous carrière pour le public adulte a trouvé de nouveaux thèmes à aborder, en visant aussi de nouveaux publics spécifiques tels que les lycéen-ne-s, les migrant-e-s et toujours les personnes adultes ayant besoin d'un soutien dans leur gestion de carrière.

La prestation Viamia, sur mandat de la Confédération et en collaboration avec les cantons, a été mise en place dès janvier 2022 : il s'agit d'une offre gratuite d'évaluation, de bilan professionnel et de conseil pour les personnes de 40 ans et plus en emploi. La prestation, ayant connu un vif succès en 2022, sera renouvelée en 2023 et 2024. Cette année 2022 a aussi été marquée par l'arrivée des jeunes Ukrainien-ne-s et notamment de jeunes en âge de la formation postobligatoire pour qui un accompagnement adapté s'est mis en place. Avec l'aide de traducteurs-trices, les conseiller-ère-s en orientation ont permis à ces jeunes et leurs accompagnant-e-s de se familiariser avec le système de formation suisse et d'être aiguillé-e-s vers des mesures adaptées à leur situation. Dans le cadre du cours "Premiers pas vers un choix", de nouvelles activités ont pu être mises sur pied en lien avec les questions de genre et plus globalement sur la question des stéréotypes relatifs aux métiers. Dans cette même continuité, un accent particulier a été mis sur l'information aux parents afin de les sensibiliser à la qualité du système de formation, leur permettre de comprendre l'importance et les opportunités offertes par les différentes filières de formation et les rendre partenaires dans l'élaboration du choix professionnel de leur enfant. Ainsi, les parents ont pu assister à des soirées organisées exclusivement pour eux, mais aussi prendre part à la grande majorité des événements prévus durant toute l'année pour les jeunes, en vue de les soutenir dans l'élaboration et la concrétisation de leur choix professionnel. Pas moins de 17 "Après-midis découverte" ont eu lieu, dont 15 visites d'entreprises, 13 focus métier – un métier à la loupe, un Lastminute de l'apprentissage et des Forums des Métiers métamorphosés en collaboration avec l'OFAP en particulier. Les Forums des Métiers ont été entièrement revus avec un concept novateur, proposant un espace accueillant et attractif grâce à une infrastructure favorisant les échanges entre les professionnel-le-s, les jeunes et leurs parents, la découverte facilitée des métiers et l'accès

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

direct à des entreprises à la recherche d'apprenti-e-s. Une année forte en nouveautés avec la ferme volonté de permettre au projet professionnel de s'élaborer de manière éclairée, de favoriser une réorientation professionnelle réfléchie ainsi que d'aider à une gestion de carrière avisée.

L'*OFIJ* assure l'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en visant l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire 2. Il favorise en particulier une transition directe des élèves à risque de l'école obligatoire vers une formation professionnelle initiale. L'*OFIJ* coordonne aussi les mesures de préparation et d'aide à la formation professionnelle pour les jeunes migrant-e-s. En 2022, l'*OFIJ* a œuvré à la mise en place des cours de français et de compétences de base pour les jeunes issu-e-s d'Ukraine. Après une année 2021 ayant atteint un niveau record d'accompagnements effectués par l'*OFIJ* pour limiter les effets de la pandémie sur les jeunes en recherche de formation, l'année 2022 a vu une baisse des demandes, avec 356 nouvelles annonces (-9%). Le nombre de ces nouvelles demandes reste toutefois très nettement plus élevé qu'avant la pandémie (+65% par rapport à l'année 2019). Les démarches proactives de la part de l'*OFIJ* pour entrer en contact avec les jeunes, mises en place pendant la pandémie et maintenues depuis, expliquent en grande partie l'augmentation du nombre de suivis. Cette nouvelle posture semble être particulièrement utile pour augmenter le nombre de jeunes bénéficiant de soutien suite à une rupture au cours de leur parcours. Toutes les personnes qui le souhaitent sont ensuite accompagnées par l'*OFIJ* dans le but de les insérer dans une formation professionnelle initiale, voire jusqu'à l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire 2. Sur 369 situations clôturées pendant l'année 2022, 241 d'entre elles ont eu une issue positive, ce qui représente un taux de "réussite" de 65,6%, dans la moyenne des années précédentes. Finalement, cette année, sur les 37 jeunes suivi-e-s par l'*OFIJ* se présentant aux procédures de qualification, 30 ont obtenu une AFP ou un CFC (81%), ce qui représente un taux dans la moyenne habituelle. L'année 2022 a également vu l'extension du dispositif d'insertion en formation professionnelle pour les personnes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement en Suisse. Celui-ci a en effet dû être nettement renforcé pour accueillir les jeunes Ukrainien-ne-s ayant rejoint la Suisse pendant l'année. Les différentes mesures qui le composent, en particulier les classes JET et les programmes MyConnection et Start'intégration (PAI+), permettent de s'adapter aux profils très variés des jeunes migrant-e-s et de leur proposer le parcours le plus adapté vers une formation professionnelle.

L'*OFPA* a sous sa responsabilité le pilotage des filières du secondaire 2 et des écoles supérieures. Dans ce cadre, l'année 2022 a été marquée par les travaux de mise en place du CPNE et l'adaptation des dispositions réglementaires. D'autres champs d'activités concernent les filières d'école supérieure (ES), dont plusieurs doivent être reconnues par le SEFRI en 2023, et où l'*OFPA* pilote la préparation des dossiers. Dans ce cadre, l'analyse du dispositif actuel est également nécessaire avec un regard particulier sur l'adéquation entre l'offre et les besoins au niveau ES en termes de transition énergétique. En outre, l'*OFPA* participe à la mise en place d'une nouvelle filière ES Maîtrise socioprofessionnelle répondant aux besoins du marché du travail transmis par l'organisation du monde du travail responsable du domaine. Son ouverture est prévue en 2024 au pôle Santé et social du CPNE. C'est également dans ce cadre que l'*OFPA* a été impliqué pour mener certaines analyses concernant la filière ES Soins infirmiers, un des piliers de la relève des soins dans le domaine de la santé et en lien avec l'initiative fédérale sur les soins infirmiers. Au niveau des formations académiques, l'*OFPA* a poursuivi la mise en œuvre de la réforme du Certificat d'école de culture générale (CECG) au Lycée Jean-Piaget et a participé aux réflexions sur la nouvelle Maturité gymnasiale (MG) et notamment la consultation fédérale portant sur la nouvelle Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM/RRM). De manière plus transversale, l'*OFPA* a collaboré activement avec le service de statistique, les établissements du secondaire 2 et le SEO aux travaux à mener pour répondre au postulat 19.185 (bilan de la rénovation du cycle 3). Finalement, l'*OFPA* a également soutenu les réflexions concernant la mise en place du dispositif au niveau postobligatoire pour l'intégration des jeunes originaires d'Ukraine dans le système de formation cantonal.

L'*OHHER* a la responsabilité de la conduite des dossiers concernant les hautes écoles, sur le plan stratégique, réglementaire et financier. Durant l'année 2022, l'*OHHER* a, notamment, poursuivi les objectifs suivants au niveau des HES. En lien avec la HEM-NE, il a collaboré aux travaux concernant le dispositif légal à mettre en place pour concrétiser l'initiative législative populaire "Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel". L'*OHHER* a également assuré la présidence du groupe de travail "Règlement d'application de la Convention HES-SO". Il a de plus suivi les travaux de la HE-ARC concernant l'accompagnement et la mise en œuvre des Pôles d'excellence, dont celui du domaine Ingénierie "Technologies et marketing horlogers" dont l'installation est prévue dans le nouveau bâtiment HDV7 au Locle, avec le regroupement des deux sites actuels des montagnes neuchâteloises. Il a également soutenu la création d'une nouvelle filière en physiothérapie dont l'ouverture est prévue à la rentrée 23-24. Au niveau de l'Université de Neuchâtel, il a soutenu activement les négociations concernant le mandat d'objectifs 2023-2025, puis son contrat de prestation. Enfin, une nouvelle organisation en matière de restauration dans les hautes écoles a été mise en place en accordant l'autonomie aux hautes écoles. Un arrêté du Conseil d'État a modifié dans ce sens le règlement de la Cité des étudiant-e-s.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	53'664'311	53'413'716	53'285'852	-127'864	-0.2%	-378'459	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'110'381	1'413'600	1'023'091	-390'509	-27.6%	-87'290	-7.9%
43 Revenus divers	706'675	661'832	419'955	-241'877	-36.5%	-286'720	-40.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'306'929	4'750'400	4'395'034	-355'366	-7.5%	+88'104	+2.0%
47 Subventions à redistribuer	47'457'825	46'460'000	47'364'306	+904'306	+1.9%	-93'518	-0.2%
49 Imputations internes	82'500	127'884	83'465	-44'419	-34.7%	+965	+1.2%
Charges d'exploitation	224'276'520	202'569'662	200'249'190	-2'320'473	-1.1%	-24'027'330	-10.7%
30 Charges de personnel	12'574'885	14'262'879	12'744'877	-1'518'002	-10.6%	+169'991	+1.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	25'167'311	3'649'698	2'792'471	-857'227	-23.5%	-22'374'840	-88.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	150'805	0	-150'805	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	134'733'924	133'294'960	133'164'490	-130'470	-0.1%	-1'569'435	-1.2%
37 Subventions redistribuées	47'457'825	46'460'000	47'364'306	+904'306	+1.9%	-93'518	-0.2%
39 Imputations internes	4'342'575	4'751'320	4'183'046	-568'274	-12.0%	-159'529	-3.7%
Résultat d'exploitation	-170'612'209	-149'155'947	-146'963'338	+2'192'609	+1.5%	+23'648'871	+13.9%
44 Revenus financiers	395'178	352'520	396'004	+43'484	+12.3%	+827	+0.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	395'178	352'520	396'004	+43'484	+12.3%	+827	+0.2%
Résultat opérationnel	-170'217'031	-148'803'427	-146'567'334	+2'236'093	+1.5%	+23'649'698	+13.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-170'217'031	-148'803'427	-146'567'334	+2'236'093	+1.5%	+23'649'698	+13.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	136.00	140.00	138.00	-2.00	-1.4%	+2.00	+1.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	86.20	94.20	88.35	-5.85	-6.2%	+2.15	+2.5%

Commentaires
Groupe 42 (CHF -0,39 million)

Revenus liés aux procédures de qualification légèrement surestimés au niveau du budget (CHF -0,39 million), ainsi que la formation pour adultes (CHF -0,21 million).

Groupe 43 (CHF -0,24 million)

Revenus liés à la dissolution d'une provision en lien avec la HEP-BEJUNE non budgétés (CHF -0,24 million).

Groupe 46 (CHF -0,36 million)

Revenus liés au projet "Start Intégration" légèrement en dessous du montant budgété, ainsi que la subvention SEFRI, légèrement en deçà du montant budgété.

Groupe 47 (CHF +0,90 million)

Il s'agit des subventions à redistribuer à l'UniNE, liées à l'accord intercantonal universitaire (AIU), plus élevé que budgété (CHF +0,90 million). Cependant, ce montant est neutre en termes de résultat, car compensé au niveau du groupe 37.

Groupe 30 (CHF -1,52 million)

L'écart favorable par rapport au budget au niveau des charges de personnel, s'explique par les éléments suivants :

- Une partie de la baisse est due aux indemnités des expert-e-s pour les procédures de qualification ont été moins importantes, et certains postes au sein du service sont restés vacants ;
- Délais de carence et déductions pour absences longue durée pour le personnel administratif ;
- Restitutions d'indemnités pour congés maternités et accidents (non prévues au budget).

Groupe 31 (CHF -0,86 million)

Il s'agit de divers coûts de matériel d'enseignement et de formation, indemnités examens et auditions plus élevés que prévu au niveau des procédures de qualifications de l'OFAP, à la Cité des étudiants et étudiantes, à la formation des formateurs-trices et aux prestations de services de tiers moins élevées que prévu.

Par rapport aux comptes 2021, la variation de CHF 22,4 millions est principalement due à l'effet sur les comptes 2021 de la dissolution d'un actif transitoire inscrit au bilan et créé dans le cadre d'une subvention fédérale à recevoir liée à l'UniNE (brèche de financement 2012). Sa dissolution a créé un excédent de charges dans les comptes de l'État 2021 (CHF +22,7 millions)

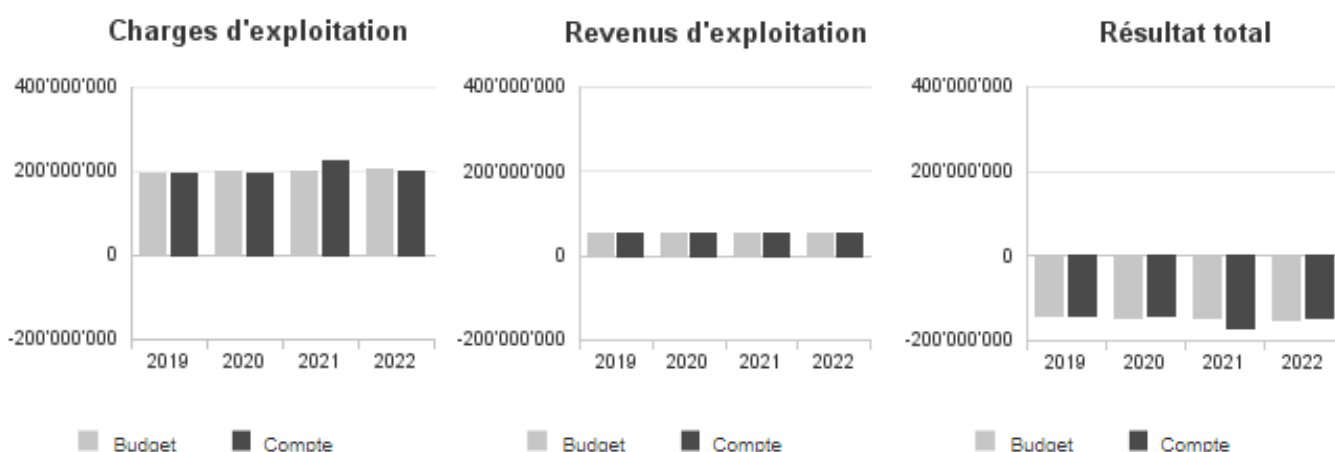
Groupe 37 (CHF +0,90 million)

Voir commentaire groupe 47.

Groupe 37 (CHF -0,57 million)

Montant budgété en termes de refacturation par le CPNE concernant la formation pour adultes légèrement surévalué par rapport à la réalité des coûts.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pilotage recherche (CHF)	Hautes écoles et	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes
				2022
Charges directes		288'893	483'500	468'291
Coûts salariaux et de structure		732'820	974'801	785'367
Coûts des services centraux		289'689	230'044	263'481
Revenus		1'029'142	742'520	999'581
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		282'260	945'826	517'558

Commentaires

Les charges directes des prestations de la Cité des étudiant-e-s, ainsi que ses revenus, ont été moins importantes que prévu.

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Surveillance, apprentissages (CHF)	qualif. des Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	2'964'518	3'311'200	2'519'967
Coûts salariaux et de structure	4'268'607	4'153'082	4'295'924
Coûts des services centraux	289'689	290'861	324'298
Revenus	912'888	1'428'700	949'332
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'609'925	6'326'443	6'190'858

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des prestations du secteur de procédures de qualification ainsi que du traitement des cours destinés aux maîtres et maîtresses d'apprentissage. Le dispositif concernant les procédures de qualification en raison de la situation de pandémie a impacté les coûts salariaux à la baisse (indemnités expert-e-s). Les comptes sont en ligne avec les attentes budgétaires, sauf au niveau des revenus, surestimés (CHF -0,48 million).

Orientation scolaire et professionnelle (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	54'047	77'800	27'200
Coûts salariaux et de structure	5'548'466	5'888'021	5'650'735
Coûts des services centraux	289'689	348'573	381'882
Revenus	468'912	674'984	537'084
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'423'289	5'639'410	5'522'732

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) pour diverses prestations de documentation et d'information. En ligne avec les attentes budgétaires.

Insertion des jeunes en formation profes (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	1'021'585	989'300	849'065
Coûts salariaux et de structure	1'796'787	1'775'655	1'831'787
Coûts des services centraux	289'689	247'021	280'329
Revenus	911'451	940'000	746'599
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'196'609	2'071'976	2'214'582

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes de moins de 35 ans en difficultés multiples afin qu'ils accèdent à la formation.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	4'366	130'000	4'092
Coûts salariaux et de structure	625'033	727'607	686'208
Coûts des services centraux	289'689	221'492	254'801
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	919'088	1'079'099	945'101

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des prestations fournies pour le pilotage des formations du secondaire 2 et du tertiaire B. En ce qui concerne les coûts salariaux et de structure, des montants ont été budgétés dans le cadre du rapport éducation numérique (rapport 19.032). Certaines de ces charges ont été reportées (formations) et d'autres ont été transférés aux entités du secondaire 2 (salaires expert-e-s). En ligne avec le budget.

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Certification prof. pour adultes (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	20'000	366'622
Coûts salariaux et de structure	0	376'043	37'529
Coûts des services centraux	0	215'174	0
Revenus	28'601	0	186'602
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-28'601	611'217	217'549

Commentaires

La mise en place du nouveau dispositif de certification professionnelle pour adulte dans le cadre du rapport stratégie en matière de formation pour adultes (rapport 21.016) a réellement débuté en 2022. Les prestations budgétées en 2022 ont été légèrement surévaluées, de par le fait, entre autres, d'un décalage dans le temps du déploiement de ce dispositif de certification.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contrib. CIE	1'733'454	995'000	1'902'366
Contrib. Conf. Intercanto.	1'506	1'500	2'400
Contrib. cours préparatoires (brevets)	60'750	68'000	67'974
Contrib. CREME	21'020	24'000	20'584
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	150'000
Contrib. HE-ARC	5'189'000	5'789'000	5'789'000
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	1'133'000	1'216'600	1'055'200
Contrib. HE-ARC Santé	994'964	403'000	381'131
Contrib. HEM	909'824	903'000	1'534'863
Contrib. HEP BEJUNE	11'049'336	11'438'000	11'060'579
Contrib. HES-SO	31'349'143	30'608'000	31'080'667
Contrib. HNE-ELM	153'000	153'000	153'000
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP	591'190	808'200	496'003
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	4'079'698	4'302'000	3'803'439
Contrib. TA HES / AHES	2'757'822	2'996'000	2'761'110
Contrib. TA HEU / AIU	19'238'828	18'980'000	19'843'487
Contrib. TB ES / AES	1'812'584	2'500'000	1'994'651
Dédom. div. Confédération	83'746	81'000	102'579
Formation initiale pour adultes	0	1'665'000	207'324
Parcours certifiant pour jeunes migrants	290'180	520'000	0
Projet Next Generation 2021	1'734	0	0
Subv. aux entrep. publiques (REFCOM)	19'000	40'000	25'000
Subv. en nature Cité ét.	202'828	202'520	202'828
Subvention BPUN	40'555	46'000	48'657
Subv. fédérales diverses	-2'289'836	-2'330'400	-2'223'547
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	40'000	100'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	79'613'325	81'659'420	80'499'295

Commentaires

Contribution CIE

Modification de la répartition des contributions entre l'État et le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) avec une prise en charge plus importante par l'État. Un montant de CHF 650'000.- a été provisionné à court terme et couvre le total de la charge supplémentaire de l'État pour l'année 2022.

Contribution. HE-ARC, HEP-BEJUNE, HES-SO

Nombre d'étudiant-e-s moins important que budgété.

Contribution. TA HEU / AIU, TB ES / AES / AEPR

Contributions pour les étudiant-e-s hors canton : mobilité estudiantine moins importante que budgétée en termes d'AES et AHES, mais le montant TA HEU / AIU est plus important en raison d'un nombre d'étudiant-e-s plus élevé que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contrib. à redistrib TA HEU / AIU	-23'298'109	-22'300'000	-23'204'590
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	23'298'109	22'300'000	23'204'590
FFPP	-139'029	-141'000	131'996
Frais de rappel	-1'020	0	-920
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'159'716	-24'160'000	-24'159'716
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	46'859'716	24'160'000	24'159'716
Total charges (+) / revenus (-) nets	22'559'951	-141'000	131'076

Commentaires

Majoritairement en ligne avec le budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	En cours	0	0	0	0	0	0	3'294	0	3'294
Création du CPNE	A solliciter	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0
*HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	A solliciter	0	0	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	En cours	50'149'814	0	50'149'814	50'143'895	0	50'143'895	50'143'895	0	50'143'895
*PI-études invest. futurs	En cours	318'195	0	318'195	77'400	0	77'400	54'789	0	54'789
*PI-Réformes	En cours	115'380	0	115'380	297'141	0	297'141	171'487	0	171'487
*Programme éducation numérique	En cours	0	0	0	170'000	0	170'000	0	0	0
Total		50'583'388	0	50'583'388	51'133'436	0	51'133'436	50'373'465	0	50'373'465

Commentaires

- Les travaux préparatoires pour la création du CPNE ont été finalisés au niveau des comptes du CPNE. Bien qu'un montant ait été prévu, il n'a pas été ni sollicité ni utilisé en 2022 par le SFPO.
- Le Grand Conseil a approuvé le programme Éducation numérique (rapport 19.032) en juin 2020 et les travaux ont été initialisés. Une partie du budget global est attribué au budget et aux comptes du SFPO, afin de couvrir certains coûts liés à la formation des enseignant-e-s.
- La contribution pour le mandat de prestation UniNE figure désormais dans les crédits d'engagement (modification technique).
- Un autre programme d'impulsion en cours concerne les travaux d'assainissement aux bâtiments pour diverses entités du secondaire 2 (PI-études invest. futurs). Il s'agit principalement d'heures œuvrées pour la gestion de projet.

1.9.7. Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

Missions principales

Les lycées neuchâtelois ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité professionnelle, de maturité spécialisée et d'école de culture générale.

Une passerelle permettant aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires après une année de formation complémentaire et la réussite d'un examen est également offerte par le lycée Jean-Piaget.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours répondant aux conditions fixées par la CDIP et/ou la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez ces derniers certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, le sens de l'effort, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche des lycées neuchâtelois sont :

- L'évolution de la maturité gymnasiale selon les décisions de la CDIP et la Confédération et plus particulièrement la mise en œuvre d'un cursus d'une durée minimale de 4 ans se déroulant intégralement dans un gymnase ;
- L'implémentation des objectifs liés à la numérisation dans la formation selon les axes définis dans le programme neuchâtelois éducation numérique et l'introduction progressive du concept BYOD dans toutes les classes en favorisant une intégration pertinente des technologies dans l'enseignement ;
- La mise en œuvre dès la rentrée 2023-24 du nouveau plan d'étude du certificat d'école de culture générale et de maturité spécialisée ;
- La finalisation du transfert de la filière de maturité professionnelle du LJP au CPNE débutée à la rentrée 2022-23 ;
- L'assainissement et la rénovation des infrastructures des bâtiments des lycées Denis-de-Rougemont (LDDR) et Jean-Piaget (LJP) ;
- La mise en place d'un système de contrôle interne afin de répondre aux exigences légales ;
- L'intégration de jeunes Ukrainien-e-s avec un soutien au niveau de l'apprentissage du français.

Activités et réalisations

LYCÉE JEAN-PIAGET (LJP)

L'année 2022, après l'annulation, toujours pour des raisons sanitaires, des camps de ski au mois de janvier, a vu un retour progressif à la normale, permettant, dès le printemps, à pratiquement toutes les activités prévues de se dérouler normalement. À la suite de l'annulation des camps de ski prévus en janvier 2022, les élèves du LJP ont déposé une pétition « Ça glisse quand même » demandant une alternative à cette semaine de convivialité et d'échanges précieux. Après avoir rencontré les initiateurs et les initiatrices de la pétition, la direction a offert la possibilité aux élèves d'organiser une activité d'un jour, et de belles sorties culturelles ou sportives ont ainsi pu avoir lieu en fin de semaine : jeu de piste à Berne, Musée de la communication à Berne, luge à La Robella et au Diablerets, visite de la ville de Zürich, ...

Devant les effets perceptibles des crises successives sur les jeunes, une formation de « premiers secours en santé mentale » a été proposée au personnel administratif du Lycée qui l'a suivie dans son ensemble. De nombreuses activités de sensibilisation autour de la santé mentale et de prévention ont été organisées pour les élèves, notamment à travers :

- La participation des élèves à une campagne sur la thématique de la santé mentale et de la prévention du suicide à travers leur participation à un concours d'affiches organisé par Pro Junior Arc jurassien. Les réalisations ont ensuite été exposées pour sensibiliser les jeunes à la santé mentale, encourager les adolescent-e-s en souffrance à appeler à l'aide et leur faire connaître les ressources d'aide en la matière.
- Un projet d'éducation par les pairs porté par le Générations Sexualités Neuchâtel (GNS), dont ont pu bénéficier les élèves de 2e année et qui avait pour but d'améliorer la responsabilisation des adolescent-e-s et d'ouvrir le dialogue autour de la sexualité et de la santé sexuelle.

La semaine spéciale, qui avait remplacé la semaine des camps de ski 2021, a été pérennisée et organisée en avril 2022 avec comme thématiques la prévention pour les élèves de 1ère année (cyberharcèlement, addictions, problématiques de genre auquel s'est ajouté une activité autour de la santé psychique) et l'éloquence pour les élèves de 2e année (art oratoire, ateliers de rhétorique, etc.). La « Journée des talents », qui permet, à travers des concerts, expositions des œuvres réalisées en Arts Visuels, projection de courts-métrages, présentation des différents Clubs de Piaget, spectacle d'improvisation théâtrale présenté au Théâtre du Pommier, de mettre en valeur les nombreux talents de nos élèves, a remporté un franc succès.

Les deux mini-entreprises du LJP participant au projet « YES » (Young Enterprise Switzerland) ont brillé au concours national YES à Zurich : l'équipe POM est arrivée à la 2e place au général, alors que l'équipe Tastea Bubble a gagné CHF 17'500 de chiffre d'affaire, ce qui est le 2e montant le plus élevé du concours.

Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

En mars 2022, la médiathèque du LJP a participé au premier Biblioweekend organisé en Suisse. Durant ce week-end les bibliothèques et les médiathèques de toute la Suisse se sont mises en scène et ont accueilli le grand public pour des animations sur le thème « Décrocher la lune ». L'occasion pour notre médiathèque de proposer des activités pour les adolescent-e-s : spectacle d'improvisation théâtrale, exposition des œuvres des classes d'infographie de l'OS Arts Visuels, des ateliers de dessin manga avec Cordeb'Art, ainsi qu'une « Expo Manga » réalisée en collaboration avec le Club Manga, des ateliers d'écriture animés par Sonia Bächler. La manifestation a remporté un beau succès et la participation au Biblioweekend 2023 est d'ores et déjà prévue.

Cette année, les voyages d'études ont pu reprendre avec, comme seule contrainte, l'obligation de rester en Suisse, ce qui a donné aux élèves de 3e année l'occasion de découvrir notre beau pays. Les activités sportives et les initiations à différents sports parfois peu connus ont également pu reprendre. Cette année, pour les 50 ans de Jeunesse et Sport, un tournoi Interlycée a été organisé entre le LJP et le LDDR. Les élèves de 2e année des deux lycées se sont affronté-e-s dans trois sports différents : le unihockey, le volleyball et le streetbasket. Le LJP a remporté cette première édition du tournoi. Au vu du bel esprit qui a animé ces rencontres, il a été décidé que la coupe serait remise en jeu chaque année.

Dès le printemps 2022, les échanges ont pu reprendre progressivement. Sous l'égide de Move@ne et de Movetia, et en collaboration avec le LDDR, après plusieurs mois de préparation à distance, huit élèves du LJP, accompagné-e-s par une enseignante, ont pu accueillir, en février, pour 10 jours, leurs homologues du Lycée américain de Lexington (Massachusetts). Par binômes, les élèves ont développé des projets en lien avec le thème « Affirmer et intégrer la diversité ». Dans le cadre de ce programme de « Blended Mobility », alliant rencontres à distance et échange, baptisé « NeuLex », les élèves ont créé des projets concernant notamment les questions LGBTQIA+, le féminisme.

Pour la 1^{ère} fois, le LJP a organisé un « Forum des échanges » : une journée durant laquelle les élèves de 1^{ère} et de 2^e années ont été invité-e-s à venir rencontrer et partager sur les expériences des élèves ayant déjà vécu un échange à l'étranger.

En marge de la COP26, en collaboration avec le SIEN et l'association SWICO, une action de récupération et de recyclage des téléphones portables usagés a été organisée afin de sensibiliser les élèves au développement durable et à l'économie circulaire. À cette occasion, une centaine de téléphones portables a pu être récupérée et acheminée vers un centre de recyclage.

Dès la rentrée 2022, le BYOD light a été introduit au LJP, laissant la possibilité, aux élèves qui le souhaitent et pour autant que leur enseignant-e les autorise, d'utiliser un outil numérique personnel en classe pour prendre des notes. Les offres de formation aux outils numériques à l'attention du corps enseignant ont été étoffées et complétées par les référent-e-s informatiques du LJP. Le corps enseignant a pu assister à une conférence de M. P. Stephan sur le thème des Jeunes et du numérique.

La commune de Val-de-Travers ayant souhaité récupérer les locaux occupés par la filière de Maturité Spécialisée, option pédagogie, du LJP, les élèves des trois classes de cette filière ont été accueilli-e-s dans le bâtiment du Collège Latin. Un autre grand défi logistique a occupé la direction et les facteurs horaires du Lycée, cette année. En effet, dans le cadre du « Regroupement du LJP sur un seul site », le Lycée a dû libérer l'aile Est du Bâtiment des Beaux-Arts afin que les travaux, qui lui permettront d'accueillir les classes actuellement situées dans le bâtiment du Collège latin, puissent débuter dès l'été 2022. Un des enjeux de ce projet réside dans le fait de pouvoir mener des travaux d'envergure dans un bâtiment occupé.

En mars 2022, afin d'organiser l'accueil au Lycée des jeunes réfugié-e-s ukrainien-ne-s arrivant dans le canton, la direction a lancé un appel auprès du corps enseignant et des élèves afin de trouver des personnes ressources pour accueillir les jeunes dans notre établissement. Plus de 30 élèves et 13 enseignant-e-s, ayant des connaissances ou non en russe ou en ukrainien, se sont porté-e-s volontaires pour aider ces jeunes à leur arrivée dans notre Lycée. Dès le mois de mai 2022, une classe de français langue étrangère (FLE) a été ouverte et a pu accueillir entre 15 et 20 jeunes, dont certain-e-s ont pu être intégré-e-s dans des classes traditionnelles du Lycée et des différents établissements du secondaire 2 du canton.

LYCÉE DENIS-DE-ROUGEMONT (LDDR)

Malgré une situation sanitaire encore fragile, la rentrée 2021-2022 s'est déroulée sereinement. Certaines activités ont néanmoins été annulées et la programmation culturelle a subi quelques adaptations en début de saison. Ainsi, la conférence traditionnellement offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) a été reportée en septembre 2022. Les soirées des auditions musique et théâtre ont été annulées. Malgré une tentative de report, le bal des classes terminales n'a pas pu se tenir en 2022. L'échange avec Bilbao (Espagne) a également fait les frais des contraintes sanitaires. En revanche, après deux années difficiles, le sport a repris ses droits. Les camps de ski ont pu être relancés et l'offre du sport facultatif sous forme de tournois a rencontré un vif succès.

Pour le premier grand évènement sans masque, le spectacle des lycéennes musiciennes et des lycéens musiciens a renoué avec l'ancienne tradition des concerts au Temple du Bas ; une centaine de choristes et une trentaine de musicien-n-e-s, sous la direction de Caroline Lambert et de Christian Pointet, ont présenté Les Voyages divers de la Belle Meunière, spectacle innovant basé sur des Lieder de Franz Schubert. Une fois de plus, l'excellent travail de Madeleine Cognard avec la Troupe du lycée a su captiver le public en présentant au théâtre de la Poudrière Hamlet/Electre de Cécile Ladjali, en lien avec le conflit israélo-palestinien.

Durant la semaine spéciale, les élèves de 2e année ont pu assister à des conférences ou des ateliers thématiques, notamment au travers du film documentaire « Un monde sous vide » d'Hervé Pfister, qui a permis aux élèves de s'interroger sur nos modes de consommation. Avec l'abandon des mesures Covid en février 2022, les journées hors-cadre ont été mises en place en urgence et ont pu proposer aux classes de 2e année des activités riches et variées.

Malgré les difficultés liées à la pandémie, plusieurs projets de groupe ont pu être menés à bien, notamment l'échange avec Lexington High School (Boston/US) qui a réuni 15 élèves issu-e-s du LJP et du LDDR au travers de rencontres et de visites thématiques, les élèves ont pu se familiariser avec les différentes cultures et approfondir des sujets en lien avec l'intégration de la diversité. Un nouvel échange avec le Ludwig-Meyn-Gymnasium de Uetersen/D a vu le jour et sera à l'avenir organisé en alternance avec le traditionnel échange avec Esslingen. Un voyage culturel au Tessin proposé aux élèves de 2e année (OS et L2) les a sensibilisés-e- à la découverte de la culture italophone en Suisse. Les voyages de maturité 2022 se sont déroulés exclusivement en Suisse.

Le bilan de l'expérience du programme d'assistance de langue coordonné par Movetia s'est avéré très positif en donnant la possibilité aux élèves de travailler l'expression orale en demi-classes.

L'engagement du corps enseignant a, une nouvelle fois, permis l'organisation d'un grand nombre d'activités à la carte. La collaboration avec le NIFF s'est poursuivie avec la projection d'un film et la constitution d'un jury pour l'attribution du Prix du LDDR. Après réorganisation, les Commissions Verte et Égalité poursuivent leurs actions en s'efforçant de mettre en œuvre des projets concrets. Le Groupe de liaison du lycée continue de collaborer régulièrement avec la direction. Ainsi, dans le cadre de la prévention du suicide et de la santé mentale, des QR codes permettant l'accès à des liens utiles en cas de détresse ont été posés dans les toilettes des élèves.

Citons encore que durant la première quinzaine de juillet, le LDDR a accueilli 180 gymnastes dans le cadre de la manifestation Eurogym 2022. Le bureau d'architectes neuchâtelois Frundgallina a remporté le mandat d'étude parallèle pour la réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment situé au Fbg de l'hôpital 59. Selon le calendrier actuel, le gros œuvre débutera en juillet 2024 sur site occupé.

Au niveau de la médiathèque, et grâce à la collaboration de Pascal Burkhard, le transfert sur le serveur Ubcast des documents enregistrés a été automatisé et optimisé. Une fois de plus, les actualités récentes dans le monde, et la situation en Ukraine en particulier, auront montré combien l'accès à la formation, à l'information et à la culture est essentiel. Le LDDR poursuit sa mission de sensibilisation des lycéennes et des lycéens aux questions d'actualités et leur offrant l'accès aux meilleures ressources.

LYCÉE BLAISE-CENDRARS (LBC)

Projets culturels

Les premiers mois de l'année 2022, encore placés sous le signe du Covid, ont été pauvres en activités culturelles, mais à partir du mois d'avril, le LBC a pu retourner à la normale.

Festival Les Résurgences. À l'initiative des responsables de la chorale et du théâtre, différents projets ont vu le jour en mai et juin, réunis sous une bannière commune : mise en scène de L'état de siège, pièce d'Albert Camus, par la troupe du lycée, Hearth, transformation des concerts de la chorale en un itinéraire forestier ponctué d'enregistrements sonores et de réflexions sur notre « résonance » au monde, inspirées de la pensée du sociologue Hartmut Rosa, exposition de travaux d'élèves sur le thème « Que reste-t-il ? », projection du film Risque, métamorphose cinématographique du projet théâtral avorté de 2021.

Quatre expositions ont été accueillies : Guido Bernasconi, Emergency, série d'œuvres photographiques proposant une réflexion sur l'enfermement digital (mai) ; Helvétismes, exposition organisée en partenariat avec le Centre Dürrenmatt sur les spécificités des langues nationales (mars-mai) ; Les Myxomycètes ne manquent pas de relief, consacré à des êtres vivants singuliers, animaux, végétaux, champignons tout à la fois (août-octobre) ; Geneviève Petermann, Épreuve d'artiste et autres combats, une rétrospective assortie d'ateliers de création proposés aux élèves par l'artiste (octobre-décembre).

Conférences : 18 octobre, élèves de 3e année, Pierre Rosanvallon sur les « épreuves de la vie » et leur importance dans la construction de l'avenir démocratique (partenariat avec le Club 44 et le Rotary Club) ; 24 octobre, élèves de 1ère année, Baptiste Morizot et Estelle Zhong Mengual, sur la redéfinition de nos rapports aux autres vivants ; 3 novembre, diverses classes, Johann Chapoutot sur le thème « L'histoire a-t-elle un sens ? » ; 8 novembre, OS PYAM et Maths 2, Jérôme Gavin, sur l'histoire de l'algèbre.

Échanges linguistiques et assistantes de langue

Les voyages linguistiques, gelés les années précédentes, ont repris vie : échanges individuels et collectifs avec Föhr et Rostock en Allemagne, échanges individuels avec divers gymnases partenaires de Suisse alémanique (Zurich, Bâle, Saint-Gall), échange collectif avec Bilbao pour l'OS espagnol, avec un financement important de Movetia. Les relations avec nos partenaires irlandais (Kilkenny et Dublin) n'ont pour l'instant pas été réactivées. En parallèle, à la grande satisfaction du corps enseignant et des élèves, une assistante de langue a été engagée pour l'allemand au 2e semestre de l'année scolaire 2021-2022 et sa successeuse est entrée en fonction en septembre pour la totalité de l'année 2022-2023.

Éducation numérique

Le projet cantonal éducation numérique poursuit son chemin au LBC avec en particulier l'ouverture à la rentrée d'août de 3 classes pilotes BYOD-AVEC et la mise sur pied de diverses formations ciblées à l'intention du corps enseignant, mises sur pied en concertation avec l'expert en éducation numérique pour la filière académique.

Renouvellement de la communication du lycée

Afin de combler une lacune importante, la direction a décidé de renouveler certains éléments de communication : un nouveau logo a été conçu et une nouvelle brochure d'information, destinée prioritairement aux futurs élèves du lycée et à leurs parents a été réalisée. La prochaine étape, prévue en 2023-2024, consistera dans la refonte du site internet.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'410'137	8'205'100	7'717'181	-487'919	-5.9%	-692'957	-8.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'323'926	2'198'200	1'514'270	-683'930	-31.1%	+190'344	+14.4%
43 Revenus divers	29'229	33'500	29'980	-3'520	-10.5%	+751	+2.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	6'124	56'000	9'119	-46'881	-83.7%	+2'995	+48.9%
46 Revenus de transfert	2'056'479	1'938'400	1'850'173	-88'227	-4.6%	-206'306	-10.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'994'379	3'979'000	4'313'638	+334'638	+8.4%	-680'740	-13.6%
Charges d'exploitation	50'358'407	52'152'335	49'902'273	-2'250'062	-4.3%	-456'135	-0.9%
30 Charges de personnel	42'524'667	43'343'463	41'465'975	-1'877'488	-4.3%	-1'058'692	-2.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'225'001	3'527'900	2'430'874	-1'097'026	-31.1%	+205'872	+9.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	4'547	79'015	+74'468	+1'637.7%	+79'015	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'850	0	0	0	--	-2'850	-100.0%
36 Charges de transfert	3'244	26'000	7'440	-18'560	-71.4%	+4'196	+129.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'602'644	5'250'425	5'918'969	+668'544	+12.7%	+316'325	+5.6%
Résultat d'exploitation	-41'948'270	-43'947'235	-42'185'092	+1'762'143	+4.0%	-236'822	-0.6%
44 Revenus financiers	16'833	18'700	19'350	+650	+3.5%	+2'517	+15.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	16'833	18'700	19'350	+650	+3.5%	+2'517	+15.0%
Résultat opérationnel	-41'931'438	-43'928'535	-42'165'743	+1'762'792	+4.0%	-234'305	-0.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-41'931'438	-43'928'535	-42'165'743	+1'762'792	+4.0%	-234'305	-0.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	39.00	38.00	36.00	-2.00	-5.3%	-3.00	-7.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	27.55	27.20	25.20	-2.00	-7.4%	-2.35	-8.5%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2022 et les comptes 2022 sont les suivantes-

Groupe 42 (CHF -0.7 million)

Suppression des recettes relatives à la participation des élèves aux camps de ski, échanges et autres activités extra-scolaires suite à l'annulation de ces événements au premier semestre 2022.

Groupe 49 (CHF +0.3 million)

Allocation d'un montant supérieur aux prévisions dans le cadre du contrat formation et du financement de la pratique professionnelle à plein temps dispensée par le LJP (CHF +300'000).

Groupe 30 (CHF -1.9 million)

L'écart favorable des charges de personnel par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants :

- Ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions ;
- Coût des remplacements du corps enseignants inférieur aux années précédentes ;
- Remboursements APG imputés au réel dans les comptes des lycées mais budgétisés centralement au SRHE ;
- Surévaluation des montants salariaux budgétés pour la crise du COVID et l'éducation numérique ;
- Diminution du coût moyen des périodes d'enseignement (rajeunissement du corps enseignant) ;
- Suppression de périodes d'interdisciplinarité en maturité gymnasiale ;
- Départs de personnel administratif et technique non remplacés.

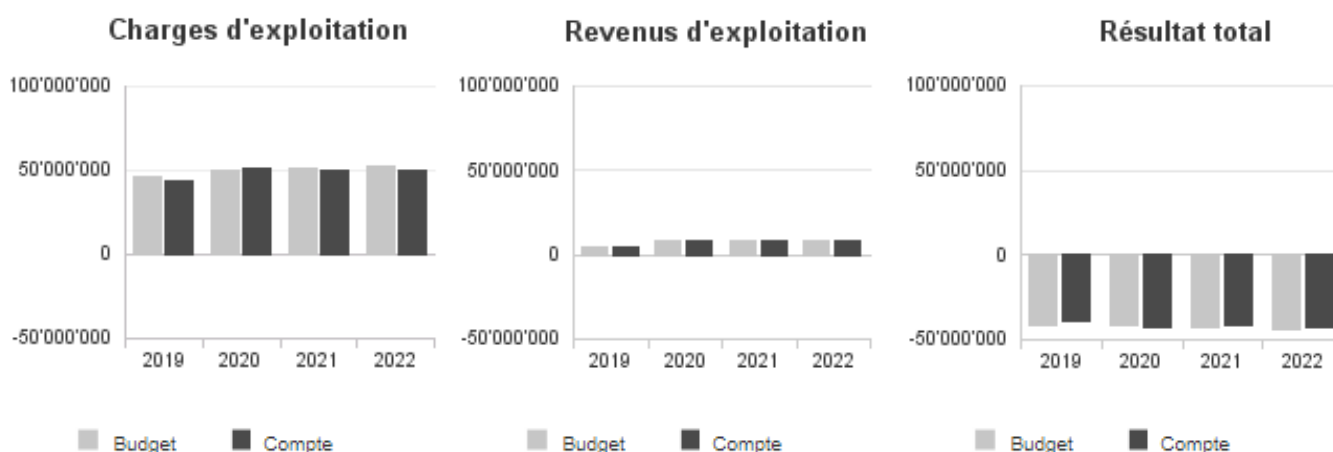
Groupe 31 (CHF -1.1 million)

Baisse des charges d'exploitation principalement liée à l'annulation de nombreuses activités culturelles et sportives au premier semestre 2022 (camps de ski au LJP, échanges, etc.), à une importante diminution du coût facturé par période pour les locations des salles de gymnastique du Centre Sportif de la Maladière ainsi qu'à un faible recours aux montants prévus pour la gestion sanitaire de la crise COVID.

Groupe 39 (CHF +0.7 million)

Enregistrement au budget annuel d'écarts statistiques négatifs par le SRHE.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation professionnelle initiale LJP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	36'233	30'000	19'282
Coûts salariaux et de structure	3'923'545	3'473'400	3'251'580
Coûts des services centraux	411'631	345'409	341'586
Revenus	6'090'282	5'054'300	5'249'006
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'718'874	-1'205'492	-1'636'558

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la maturité professionnelle dispensée par le LJP. La baisse des charges s'explique par la diminution du nombre de classes dans cette filière en phase de transfert au CPNE. Les produits proviennent principalement des subventions fédérales versées par le SEFRI (CHF 0.9 million) ainsi que de la bonification budgétaire relative au financement de la pratique professionnelle à plein temps (CHF 4.3 millions au réel, contre CHF 4.0 millions prévus au budget).

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	35'203	3'500	63'276
Coûts salariaux et de structure	9'911'709	10'756'980	10'286'218
Coûts des services centraux	1'036'730	1'067'480	1'071'019
Revenus	220'493	320'400	231'685
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'763'148	11'507'561	11'188'829

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LJP. La baisse des coûts nets s'explique principalement par la réduction des charges de fonctionnement non-imputables directement à ce groupe de prestations (annulation d'activités extra-scolaires) ainsi qu'à l'ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions.

Ecole de culture générale LJP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	27'571	36'500	47'486
Coûts salariaux et de structure	6'211'441	6'056'514	5'530'009
Coûts des services centraux	647'672	597'153	581'630
Revenus	217'479	304'700	217'387
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'669'205	6'385'467	5'941'738

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le LJP. La baisse des coûts nets s'explique par la réduction des charges de fonctionnement non-imputables directement à ce groupe de prestations (annulation d'activités extra-scolaires) ainsi qu'à une diminution du nombre de classes par rapport aux comptes 2021.

Autres formations LJP (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	17'027	56'000	71'129
Coûts salariaux et de structure	846'453	997'264	770'106
Coûts des services centraux	82'246	92'851	75'507
Revenus	428'630	643'000	401'688
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	517'097	503'115	515'054

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation complémentaire permettant une passerelle vers l'université, aux centres de langues ainsi qu'aux cours de vacances du LJP. Les variations constatées sur les coûts salariaux et les revenus s'expliquent par une baisse du nombre de classes en passerelle (ouverture de 3.33 classes contre 4.67 prévues au budget).

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	412'753	484'200	403'681
Coûts salariaux et de structure	9'870'172	9'821'998	9'819'519
Coûts des services centraux	1'707'585	1'937'286	1'923'464
Revenus	1'031'874	1'057'500	926'688
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'958'635	11'185'985	11'219'977

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LBC. La baisse des revenus s'explique par la diminution du nombre d'élèves bernois et jurassiens fréquentant le lycée et par conséquent des contributions hors canton y relatives.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	600'418	1'107'300	807'958
Coûts salariaux et de structure	13'257'016	13'575'064	13'448'787
Coûts des services centraux	1'099'861	1'244'037	1'224'883
Revenus	380'899	734'200	650'225
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'576'396	15'192'200	14'831'402

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LDDR. La baisse des charges directes tout comme celle des revenus s'explique principalement par l'annulation de plusieurs événements et activités prévus en 2022.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Subsides à tiers LBC	2'859	6'000	5'290
Subsides à tiers LDDR	385	7'000	1'370
Subsides à tiers LJP	0	13'000	780
Total charges (+) / revenus (-) nets	3'244	26'000	7'440

Commentaires

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées. Suite aux différentes annulations survenues en 2022, peu de subsides ont été accordés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charge extraordinaire non incorporable	13'504	0	0
Frais de rappel	-1'680	0	-2'600
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'824	0	-2'600

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	691'230	0	691'230	682'500	0	682'500	338'427	0	338'427
Total		691'230	0	691'230	682'500	0	682'500	338'427	0	338'427

Commentaires

Ces charges concernent la mise en œuvre du projet éducation numérique (rapport 19.032). Elles se composent des éléments suivants :

- Salaire d'un chef de projet pour la partie académique ;
- Coûts de formation du personnel enseignant dans le domaine numérique ;
- Frais d'installation d'infrastructures et d'équipements informatiques dans les salles de classes (déploiement en veille suite à l'adoption de la recommandation 22.205 par le Grand Conseil).

1.9.8. Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Missions principales

Le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure et formation des adultes).

Le CPNE se focalise sur le développement, la transmission et la promotion des compétences et des valeurs visant à l'intégration socio-économique et citoyenne des personnes en formation, dans les domaines suivants : Arts Appliqués, Artisanat et Services, Bâtiment et Construction, Commerce et Gestion, Santé et Social, Technologies et Industrie, Terre et Nature, Préapprentissage et Transition.

Le CPNE vise à offrir un environnement qui favorise la qualité de l'apprentissage, à fournir des professionnel-le-s aux compétences attendues par le marché du travail, à offrir un cadre de travail motivant pour les collaboratrices et collaborateurs. Le CPNE a également pour mission de favoriser l'intégration professionnelle des apprenti-e-s et des adultes en formation tout en entretenant des liens étroits avec les entreprises locales, en développant des programmes de formation en réponse aux besoins du marché du travail et des entreprises partenaires. Il veut avant tout encourager la collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles, avec pour unique but d'améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPNE sont :

- Les fluctuations économiques et démographiques, les conditions de promotion à la fin du cycle 3 de l'école obligatoire qui impactent les effectifs des rentrées scolaires ainsi que la part des élèves à plein temps et des apprentis en formation duale.
- L'évolution du nombre des élèves confronté-e-s à des difficultés (handicaps, problèmes sociaux, familiaux ou économiques).
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle, notamment le projet Formation professionnelle 2030.
- La poursuite de la mise en place du CPNE.
- Les décisions politiques liées à la création, le déplacement ou la fermeture de filières de formations.
- L'évolution du contrat formation et la dualisation des formations.
- Les impacts liés à la nouvelle loi cantonale sur la formation des adultes.
- Le développement des demandes de formations supérieures et continues.
- Les partenariats avec les associations professionnelles pour les cours inter-entreprises (CIE).
- Les réformes et modifications des ordonnances et plans de formation édictés par les organisations du monde du travail (OrTra).
- Le développement de la numérisation dans le monde du travail et dans l'enseignement professionnel.
- L'évolution de la situation géopolitique, notamment l'intégration de jeunes Ukrainiens-e-s avec soutien au niveau de l'apprentissage du français.
- La préparation à un possible contingentement ou délestage du courant électrique sur nos différents sites.

Les difficultés d'apprentissage auxquelles une partie de nos jeunes apprenants-e-s est confrontée, ainsi que le dépistage des handicaps et les mesures de compensation y relatives, diminuent l'homogénéité des groupes-classes ; la mission pédagogique s'en trouve complexifiée dans un système de formation qui se veut inclusif.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 avec une finalisation à 2025. Au 1er août 2022, il a pris la succession des trois anciens centres existants, ainsi que la formation professionnelle précédemment dispensée au Lycée Jean Piaget.

Le développement de la numérisation se concrétise par un projet de mise en place de l'éducation numérique au niveau de l'ensemble du secondaire 2 (CPNE et lycées) qui a commencé en 2021 et durera 5 ans.

Activités et réalisations

Événements et activités

L'événement marquant de l'année 2022 est la création de l'établissement CPNE au 1er août 2022. Les anciens centres de formation professionnelle (CIFOM, CPLN et CPMB) et une partie du LJP sont rassemblés sous une même et seule bannière. La mise en place de la signalétique externe des sites s'est terminée en décembre 2022 ; la signalétique interne sera réalisée en 2023. L'identité graphique et le site internet "cpne.ch" sont en place depuis le mois d'août 2022. Par ailleurs, le lancement du CPNE a fait l'objet d'une communication active au travers de plusieurs canaux d'information.

Le transfert des filières de maturité professionnelle du Lycée Jean-Piaget vers le CPNE a débuté avec l'ouverture des nouvelles volées au CPNE à la rentrée scolaire d'août 2022. Ce transfert sera finalisé à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Le projet d'éducation numérique (rapport 19.032), initié en 2021, se poursuit avec des investissements en matière d'infrastructure informatique et de réaménagement des locaux. Son déploiement a été ralenti avec l'acceptation de la recommandation 22.205.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

La guerre en Ukraine a amené le CPNE, notamment son pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT), à adapter son dispositif d'enseignement en créant des classes JET (Jeunes en transition) pour accueillir les jeunes Ukrainien-e-s et les préparer à entrer dans les différentes voies de formation du secondaire 2.

Dans le cadre du projet CPNE, les travaux de mise en place d'un système de management intégré QES (Qualité, Environnement, Sécurité) au sein des centres professionnels se poursuivent avec une certification "ISO 9001" prévue à fin 2023.

Les travaux préparatoires au déménagement des ateliers d'horlogerie du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 à Klaus 1 prévu d'ici la fin de l'année 2023 se poursuivent.

Deux journées "portes ouvertes" se sont déroulées sur 4 sites (Colombier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) les 2 et 3 décembre 2022. Suite au retour du personnel du CPNE, des OrTra et du SFPO, le concept sera adapté avec 4 dates différentes pour les 4 sites dès 2023.

Pour célébrer son 150e anniversaire, le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) a organisé divers événements en mai 2022 aux anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds. Les élèves ont ainsi invité le public à découvrir leur travail via des expositions, des animations visuelles, ainsi qu'un défilé de mode et d'objets.

Ressources humaines

En 2022, le personnel du CPNE comptait respectivement 29.65 EPT de personnel de direction, 97.20 EPT de personnel administratif et technique et 430.65 EPT de personnel enseignant mensualisé.

Dans le cadre du projet CPNE et à la faveur d'une convention de transmission de prestations d'exploitation, le personnel de conciergerie (18.4 EPT) du CIFOM a été transféré au SBAT au 01.01.2022.

Effectifs des élèves

La rentrée scolaire 2021-2022 enregistre sur l'ensemble des unités du CPNE un total de 6'173 personnes en formation :

- 346 personnes au Préapprentissage et Transition ;
- 1'019 personnes en formation professionnelle initiale à plein temps, dont 624 en maturité professionnelle ;
- 4'233 personnes en formation professionnelle initiale duale, dont 318 en maturité professionnelle ;
- 17 personnes en passerelle HES ;
- 558 personnes en formation professionnelle supérieure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	56'142'857	56'179'222	53'148'698	-3'030'524	-5.4%	-2'994'159	-5.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'919'719	11'570'900	10'285'686	-1'285'214	-11.1%	-634'033	-5.8%
43 Revenus divers	531'198	1'201'100	506'295	-694'805	-57.8%	-24'904	-4.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	23'091'944	23'738'900	22'711'038	-1'027'863	-4.3%	-380'907	-1.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	21'599'995	19'668'322	19'645'680	-22'642	-0.1%	-1'954'315	-9.0%
Charges d'exploitation	115'485'869	117'681'274	115'896'562	-1'784'712	-1.5%	+410'692	+0.4%
30 Charges de personnel	85'887'718	85'515'409	82'876'728	-2'638'681	-3.1%	-3'010'990	-3.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	12'212'760	13'948'100	12'356'027	-1'592'073	-11.4%	+143'267	+1.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	385'806	554'077	394'704	-159'373	-28.8%	+8'898	+2.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'308	35'308	35'308	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	16'964'278	17'628'380	20'233'795	+2'605'415	+14.8%	+3'269'517	+19.3%
Résultat d'exploitation	-59'343'012	-61'502'052	-62'747'864	-1'245'812	-2.0%	-3'404'852	-5.7%
44 Revenus financiers	281'864	299'800	360'341	+60'541	+20.2%	+78'477	+27.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	281'864	299'800	360'341	+60'541	+20.2%	+78'477	+27.8%
Résultat opérationnel	-59'061'148	-61'202'252	-62'387'523	-1'185'271	-1.9%	-3'326'375	-5.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-59'061'148	-61'202'252	-62'387'523	-1'185'271	-1.9%	-3'326'375	-5.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	127.00	106.00	100.00	-6.00	-5.7%	-27.00	-21.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	90.00	76.20	74.55	-1.65	-2.2%	-15.45	-17.2%

Commentaires

Groupe 30 (CHF -2.6 millions)

- Délai de carence et déductions pour absences longue durée pour le personnel administratif et technique (CHF -0.3 millions).
- Indemnités pour congés maternités et accidents (CHF -0.6 millions).
- Variation favorable de la provision pour vacances et heures supplémentaires (CHF -0.1 millions).
- Evaluation erronée des charges de personnel enseignant pour la formation des adultes en art. 32, proportionnellement aux prévisions du financement cantonal (mettre en relation avec l'évolution du groupe 49) (CHF -0.5 millions).
- Évolution proportionnelle des charges sociales patronales (CHF -0.8 millions).
- Intégration des coûts relatifs à l'ouverture de deux classes de jeunes en transition dans le cadre de l'intégration des réfugié.e-s ukrainien.e-s (CHF +0.1 millions).
- Autres évolutions sur les charges de personnel (CHF -0.4 millions).

Groupe 31 (CHF -1,6 million)

- Utilisation moindre du budget lié au matériel et autres dépenses, dont une partie est refacturée aux personnes en formation (mettre en relation avec l'évolution du groupe 42) (CHF -0.2 millions).
- Dépenses, en partie refacturées aux élèves (groupe 42), pour les activités extrascolaires et autres événements collectifs moins élevées que prévu en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire (CHF -0.4 million).
- Utilisation du budget COVID en dessous des projections budgétaires (CHF -0.2 million).
- Évolution favorable sur certains postes de dépenses (assurance accident des élèves, communications, frais de port, déplacements et autres) (CHF -0.8 million).

Groupe 39 (CHF +2.6 millions)

- Écarts statistiques RH liés aux salaires (indemnités absence longue durée et écart statistique historique) portés en diminution du groupe 39 (à mettre en relation avec l'évolution du groupe 30).

Groupe 42 (CHF -1.3 million)

- Refacturation aux élèves moins élevée qu'au budget. À mettre en relation avec l'évolution des dépenses liées dans le groupe 31 (CHF -0.6 million).
- Mandat prévu au budget pour le SEMP (dans le cadre des mesures OMAT) pas réalisé (CHF -0.2 million).
- Financement du FFPP pour les jours CIE moins élevé que prévu au budget. À noter que les coûts liés à la dispense des CIE sont également moins élevés (CHF -0.3 million).
- Recettes liées au partenariat flexible moins élevées que budgétées.
- Recettes liées aux ES techniques moins élevées que prévues au budget.

Groupe 43 (CHF -0.7 million)

- Recettes nettes prévues au budget dans le cadre de la dualisation des métiers techniques non réalisées.
- Couverture de déficit de l'École suisse de droguerie inférieure au budget, en raison d'une meilleure maîtrise des dépenses et d'une évolution favorable des recettes.

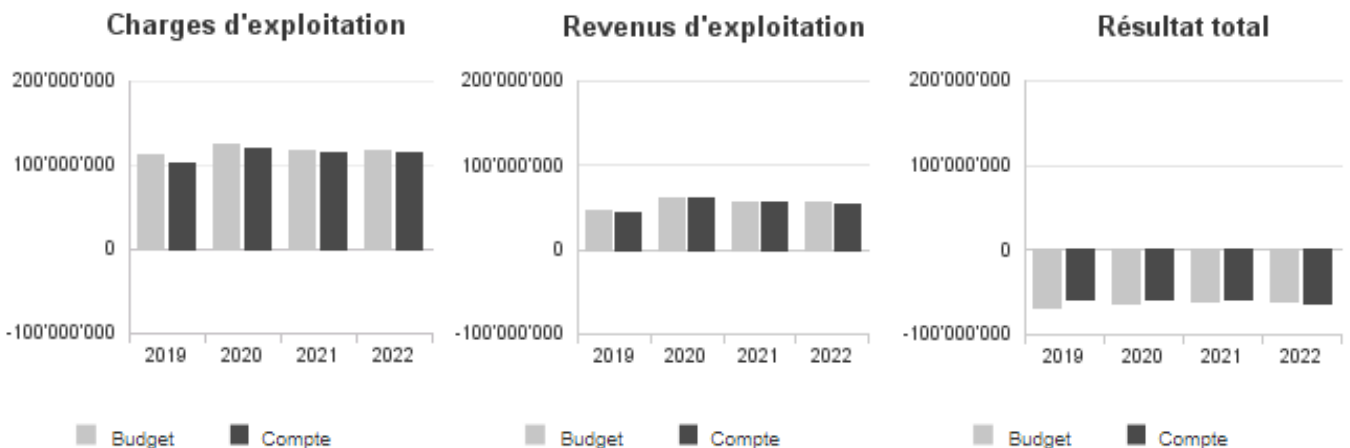
Groupe 46 (CHF -1.0 million)

- Subvention de la Confédération plus basse que budgétée.
- Recettes des autres cantons pour leurs ressortissants plus basses que budgétées.

Groupe 49 (CHF -22'642)

- Financement du fonds dual (FFD) au CPNE plus favorable que prévu au budget (CHF +1,7 million).
- Surévaluation au budget des recettes de financement pour la formation des adultes en art. 32 (évolution favorable dans le groupe 30) (CHF -0.8 million).
- Financement des classes JET prévu au budget, mais plus facturé au SFPO (impact favorable équivalent au SFPO dans le groupe 39) (CHF -0.5 million).
- Financement cantonal des CIE moins élevé que prévu (coûts liés également moins élevés) (CHF -0.3 million).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	9'740	8'000	13'401
Coûts salariaux et de structure	62'223	45'000	95'600
Coûts des services centraux	1'492	0	1'500
Revenus	79'844	27'000	49'145
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-6'389	26'000	61'355

Commentaires

Prestation transversale, l'Enseignement de la Culture Générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les écoles. Seuls les coûts non imputables directement (activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG. Les comptes 2022 consolident les prestations ECG des quatre centres professionnels (CPNE/CIFOM/CPLN/CPMB).

EPS (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	846	96'300	24'628
Coûts salariaux et de structure	0	0	7'653
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	735	54'000	37'783
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	111	42'300	-5'502

Commentaires

Prestation transversale, la mission du service des sports est de dispenser les heures d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires pour les étudiants de l'ensemble des pôles du CPNE. Le service des sports organise également des camps de sport extra-muros. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles. Seuls les coûts non imputables directement (camps notamment) ressortent au niveau du groupe de prestations EPS. Les comptes 2022 consolident les prestations EPS des quatre centres professionnels (CPNE/CIFOM/CPLN/CPMB).

P-TI (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'309'971	1'331'700	1'262'553
Coûts salariaux et de structure	32'194'513	30'925'963	30'989'986
Coûts des services centraux	6'699'682	8'176'174	7'824'704
Revenus	20'253'280	20'376'900	19'154'398
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	19'950'886	20'056'937	20'922'845

Commentaires

Le pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI) dispense des formations initiales et supérieures dans toute une palette de métiers indispensables au tissu industriel régional (automation, horlogerie, microtechnique, mécanique, électroplastie, informatique, carrosserie et mécanique automobile). Il dispense aussi un cours-passerelle permettant à un titulaire d'une maturité académique de poursuivre ses études en HES.

Le CPNE-TI est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions. Ainsi, le pôle dispose des infrastructures indispensables à ces cours.

Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires au brevet d'expert de production et d'agent de maintenance ; formations modulaires en horlogerie et mécanique ; art. 32 OFPr dans le domaine technique).

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle TI du CPNE, du CIFOM et du CPLN.

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM,

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

La légère péjoration du résultat du CPNE-TI est en très grande partie due à une diminution des recettes de ce pôle (recettes nettes prévues légèrement surévaluées au budget 2022).

P-AS (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	378'946	416'800	477'188
Coûts salariaux et de structure	7'069'516	6'818'545	5'892'624
Coûts des services centraux	1'551'409	1'345'114	2'378'561
Revenus	2'770'386	2'672'900	2'391'814
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'229'485	5'907'559	6'356'559

Commentaires

Le pôle Artisanat et Services (CPNE-AS) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat au sens large tels que la coiffure, les métiers de bouche, l'intendance, ainsi que les assistants en promotion de l'activité physique et sportive. Il est essentiellement actif au niveau des formations initiales (CFC et AFP). Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats de formation d'adultes ; spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé ; art. 32 OFPr domaine artisanat et services).

Le CPNE-AS est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises de la majorité des professions qui y suivent les cours professionnels. Ainsi, le pôle compte de nombreux ateliers, laboratoires et locaux professionnels.

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle AS du CPNE et du CPLN (ex-EAM).

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

Le résultat du CPNE-AS 2022 a été influencé par une répartition plus élevée que prévu des coûts des services centraux sur ce pôle.

P-CG (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	802'177	940'300	707'776
Coûts salariaux et de structure	18'262'102	18'654'507	16'399'039
Coûts des services centraux	2'300'492	3'113'176	2'741'422
Revenus	9'278'290	9'381'322	5'475'094
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	12'086'481	13'326'660	14'373'143

Commentaires

Le pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG) propose des formations initiales dans les domaines du commerce et de la vente. Depuis la rentrée 2022-2023, il accueille les nouvelles volées de maturité professionnelle, précédemment suivies au Lycée Jean-Piaget. Des formations supérieures y sont aussi proposées (économiste d'entreprise et informaticien de gestion, en emploi ; post-diplôme ES de Direction d'institution de l'enfance), de même que des formations d'adultes (cours préparatoires aux certificats et brevets Leadership & Management, Comptabilité et finance, RH ; art. 32 OFPr domaine commerce et gestion). Le pôle a pour défi de fournir au marché de l'emploi des professionnels compétents et bien formés aux nouvelles technologies. Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle CG du CPNE, du CIFOM ex-Ester - partie commerciale et du CPLN (ex-EPC).

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Pour le CPNE-CG, l'évolution des charges et revenus 2022 par rapport au budget 2022 s'explique en grande partie par l'intégration des filières maturité santé-social dans le CPNE-2S dès le mois d'août 2022 (jusqu'à là intégrées à l'Ester du CIFOM). Un budget légèrement surévalué dans le cadre de la formation des adultes en art. 32 explique également et partiellement l'évolution à la baisse des charges et des recettes.

P-PT (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	17'055	1'500	65'708
Coûts salariaux et de structure	5'152'224	5'129'203	5'820'235
Coûts des services centraux	10'479	221'956	29'613
Revenus	1'807'591	1'937'900	1'713'859
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'372'168	3'414'759	4'201'696

Commentaires

Le pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT) joue un rôle essentiel et croissant dans le passage entre l'école et l'apprentissage, permettant d'élaborer un projet professionnel. Il est impliqué dans le cadre de l'accueil des jeunes réfugié-e-s ukrainien-ne-s, avec l'ouverture de deux classes de JET (jeunes en transition).

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle PT du CPNE, du CIFOM et du CPLN.

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

L'évolution des charges et revenus 2022 par rapport au budget 2022 du résultat du CPNE-PT est principalement due à l'ouverture de deux classes pour les jeunes réfugié-e-s ukrainien-ne-s, ainsi qu'à la décision de ne plus facturer le financement des classes JET au SFPO.

P-2S (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	250'529	392'700	364'205
Coûts salariaux et de structure	7'098'540	8'070'497	9'450'441
Coûts des services centraux	1'038'072	1'208'977	1'156'248
Revenus	3'030'760	3'620'500	6'761'230
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'356'382	6'051'674	4'209'665

Commentaires

Le pôle Santé et Social (CPNE-2S) dispense des formations initiales et supérieures dans les domaines de la santé et du social. Elle dispense aussi des formations d'adultes (art. 32 OFPr domaine santé social).

Le CPNE-2S est réparti sur trois sites pour faire face au développement croissant de ses filières au cours des années.

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle 2S du CPNE et du CIFOM (ex-École Pierre-Coullery et ex-Ester - partie Santé-Social).

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

L'évolution des charges et revenus 2022 par rapport au budget 2022 s'explique en grande partie par l'intégration des filières maturité santé-social dans ce pôle dès le mois d'août 2022 (jusqu'à là intégrées à l'Ester du CIFOM).

P-BC	Comptes	Budget	Comptes
(CHF)	2021	2022	2022
Charges directes	1'077'539	1'066'600	1'438'743
Coûts salariaux et de structure	7'530'304	8'046'111	8'432'827
Coûts des services centraux	2'834'427	3'170'994	3'112'804
Revenus	6'174'074	7'321'900	7'612'796
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'268'196	4'961'805	5'371'579

Commentaires

Le pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC) dispense des formations initiales et supérieures en emploi dans le domaine du bâtiment et de la construction. Il propose aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats, ainsi qu'art. 32 OFPr dans les domaines du bâtiment et de la construction).

Le pôle est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels. De ce fait, l'école dispose des infrastructures indispensables à la tenue de ces cours.

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle BC du CPNE, du CPLN-EAM - partie construction et du CPMB.

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

L'évolution des charges et revenus 2022 par rapport au budget 2022 s'explique principalement par l'intégration des filières "construction" de l'ex-CPLN-EAM dans ce pôle dès le mois d'août 2022.

P-AA	Comptes	Budget	Comptes
(CHF)	2021	2022	2022
Charges directes	373'304	581'600	411'383
Coûts salariaux et de structure	7'100'417	7'137'610	7'156'804
Coûts des services centraux	1'662'836	1'948'704	1'881'827
Revenus	5'017'459	5'401'200	5'252'448
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'119'098	4'266'714	4'197'565

Commentaires

Le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) constitue la filière artistique du CPNE. Elle dispense des formations initiales dans les domaines de l'objet (bijouterie, sertissage et gravure), de la mode (création des vêtements-couture) et de la communication visuelle (interactive media design, graphisme). Il propose également une formation professionnelle supérieure (ES) unique en Suisse de Designer d'objets horlogers.

Les coûts de cette filaire restent relativement stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle AA du CPNE et du CIFOM (ex-EAA).

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

L'évolution des charges et revenus est assez stable, car il n'y a pas eu de changement significatif au niveau de l'organisation des filières du pôle avec la création du CPNE.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

P-TN (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	408'762	364'500	403'011
Coûts salariaux et de structure	2'175'540	2'078'936	2'138'491
Coûts des services centraux	523'354	513'439	602'352
Revenus	1'162'783	1'060'000	1'139'592
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'944'874	1'896'875	2'004'262

Commentaires

Le pôle Terre et de la Nature (CPNE-TN) dispense des cours théoriques aux agriculteurs CFC, aux forestiers-bûcherons CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteurs paysagistes CFC et AFP, aux horticulteurs-floriculteurs CFC ainsi qu'aux horticulteurs-plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien. Il gère une classe de maturité professionnelle, orientation nature, paysage et alimentation.

Le pôle est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises pour les fleuristes et les horticulteurs. Toutes ses actions sont menées en étroite collaboration avec les associations professionnelles.

Les comptes 2022 consolident les prestations du pôle TN du CPNE et du CPLN (ex-EMTN).

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

L'évolution des charges et revenus est assez stable, car il n'y a pas eu de changement significatif au niveau de l'organisation des filières du pôle avec la création du CPNE.

ESD (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	403'575	556'900	492'794
Coûts salariaux et de structure	1'763'856	1'987'103	1'760'619
Coûts des services centraux	61'822	388'666	64'300
Revenus	1'665'608	2'059'400	1'824'152
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	563'646	873'269	493'562

Commentaires

L'École Supérieure de Droguerie (ESD), reconnue sur le plan fédéral, est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES.

L'école est soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD) qui couvre intégralement le déficit de la formation ES. L'effort financier fourni par l'ASD est considérablement dépendant du nombre d'étudiants dans chaque volée, ainsi que de l'évolution des tarifs intercantonaux définis dans le cadre de l'AES (Accord sur les Écoles Supérieures), étant donné la part importante d'élèves hors canton.

Les comptes 2022 consolident les prestations de l'ESD du CPNE et du CPLN.

L'année 2022 étant une année de transition vers la nouvelle structure du CPNE (dès le 1er août 2022), l'évolution des dépenses et recettes entre les comptes 2021 et 2022 et le budget 2022 est rendue plus complexe, de par le fait que, plusieurs mutations ont été enregistrées au 1er août 2022 entre les différents groupes de prestations du CPNE (transfert de filières, changements dans l'organisation). Les chiffres 2022 sont en partie une consolidation des chiffres des anciens centres professionnels (CIFOM, CPLN, CPMB) (janvier à juillet) et du CPNE (août à décembre). Une part importante des chiffres présentés dans les groupes de prestations sont des charges et des recettes indirectes ou de structure faisant partie de répartitions internes.

La filière ES de l'École supérieure de droguerie est autofinancée. L'excédent de charges résiduel concerne la filière CFC ainsi que les charges indirectes et de structure non allouées à la filière ES. Les coûts des services centraux alloués au budget 2022 ont été légèrement surévalués.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Amort subventions à l'invest - SSPO	0	0	14'712
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	14'712

Commentaires

Aucun commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-7'579	0	-9'128
Revenu d'immeubles patrimoine admin.	-12'100	-34'800	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-19'679	-34'800	-9'128

Commentaires

Il s'agit des frais de rappels automatiquement générés sur les factures débiteurs qui ne sont pas payées dans les délais.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	En cours	37'565	0	37'565	100'000	0	100'000	14'241	0	14'241
CPLN - Appareils didactiques 2021	Clôturé	22'216	0	22'216	0	0	0	0	0	0
Création Carré Turquoise	A solliciter	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
EAA - Enveloppe équipements	Clôturé	12'955	0	12'955	30'000	0	30'000	25'265	0	25'265
Enveloppe équipement 2022 - CIFOM	En cours	0	0	0	385'000	0	385'000	31'129	0	31'129
Enveloppe équipement 2022 - CPLN	Clôturé	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Équipements pédagogiques techniques	Clôturé	50'673	0	50'673	70'000	0	70'000	68'858	0	68'858
Extension médiathèque	A solliciter	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	538'456	0	538'456	1'198'500	0	1'198'500	941'822	0	941'822
PTN - Enveloppe équipements	Clôturé	196'171	0	196'171	0	0	0	205	0	205
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	131'164	0	131'164
Signalétique Formation Pro NE (CPLN)	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Signalétique Formation Pro NE (CPMB)	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	Clôturé	0	0	0	45'000	0	45'000	33'659	0	33'659
Switchs et Extension réseau SIS2	Clôturé	21'540	0	21'540	250'000	0	250'000	229'910	0	229'910
Total		879'576	0	879'576	3'328'500	0	3'328'500	1'476'252	0	1'476'252

Commentaires

Les écarts entre les comptes et le budget s'expliquent principalement par les changements survenus dans la planification des projets, étant donné la multiplication de ceux-ci avec la mise en place du CPNE, les lenteurs des procédures d'appel d'offres pour les projets d'importance et les délais de livraison rallongés.

Le programme d'éducation numérique a été initié en 2021 et court sur plusieurs années. Son déploiement est ralenti depuis septembre 2022, suite à l'acceptation de la recommandation (22.205).

1.9.9. Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Missions principales

La mission du SPAJ consiste à assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et à prendre en charge les adultes en difficulté.

Le service développe et finance la prise en charge ambulatoire, en institution d'éducation spécialisée et en famille d'accueil des enfants et des adolescent-e-s et se porte garant de leur bien-être tout en soutenant financièrement les structures d'accueil extrafamilial.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Améliorer les conditions-cadres des familles à deux revenus, en étendant et diversifiant l'offre en matière d'accueil extrafamilial et en favorisant la conciliation vie familiale-vie professionnelle et l'égalité hommes-femmes.
- Offrir une alternative d'accueil aux enfants placés en institutions d'éducation spécialisée.

Activités et réalisations

L'année 2022 s'est vu influencée par le ralentissement de la réforme SPEJ, comme en témoigne la dernière rubrique « Projets gérés par crédit d'engagement ». Le Grand Conseil a traité le rapport d'évaluation du dispositif de soutien et protection de l'enfance et de la jeunesse 21.025. De nombreux doutes et craintes quant à sa réalisation ont été formulés. Additionnés aux conséquences de la pandémie, de la crise en Ukraine, cela crée certains champs de tension au niveau de la réforme. Un choix politique a été opéré permettant de donner un peu « d'air » à la réforme, ainsi les réductions de places ont été gelées dès l'été 2022. Un bilan est attendu fin 2023.

La mise en oeuvre de cette réforme s'est ajoutée à de nombreux défis pour le SPAJ, notamment l'arrivée des institutions d'enseignement spécialisées dans le service et l'engagement de deux nouveaux chefs d'office, de sorte qu'à l'été 2022, le chef de service et la cheffe de département ont décidé de mener une analyse organisationnelle au sein du SPAJ afin de faire un bilan de son fonctionnement. Un bilan qui permettra de mettre en oeuvre des mesures d'amélioration dans le fonctionnement du service en particulier à l'OPE et l'OSAE.

S'agissant des partenaires, les contrats de prestations (CP) 2019-2022 arrivant à leur terme, des discussions ont été menées avec les différents partenaires quant à leur renouvellement. Compte tenu de la volonté du DFDS de négocier les CP du SPAJ et de l'OES en parallèle, il a été décidé de reporter d'une année les négociations des CP avec les partenaires concernés. Les prochains CP seront donc négociés en 2023 pour la période 2024-2025. Pour 2023, la forme portera sur un avenant au CP 2019-2022 qui a été formalisé avec les différents partenaires début 2023.

Une campagne neuchâteloise pour le recrutement de familles d'accueil a été lancée et le bilan sous l'angle numérique est positif. Il l'est moins si on ne tient pas compte des familles d'accueil intrafamiliales. Le résultat actuel ne permet pas de sortir des enfants d'institutions pour être accueillis en familles d'accueil. Le rôle de la pandémie n'est probablement pas négligeable. L'effort de recherche continue.

Le SPAJ a également démarré les travaux de révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) avec les différents partenaires du domaine, révision qui devrait pouvoir se concrétiser avec une entrée en vigueur prévue pour la rentrée scolaire 2024. En parallèle, le secteur de la déléguée à la jeunesse a poursuivi le "Dialogue Jeunesse" initié en 2021 suite à la pandémie, un projet visant à établir un dialogue entre les autorités et les jeunes neuchâtelois-es et à solliciter leur avis sur ce qui peut favoriser leur bien-être.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

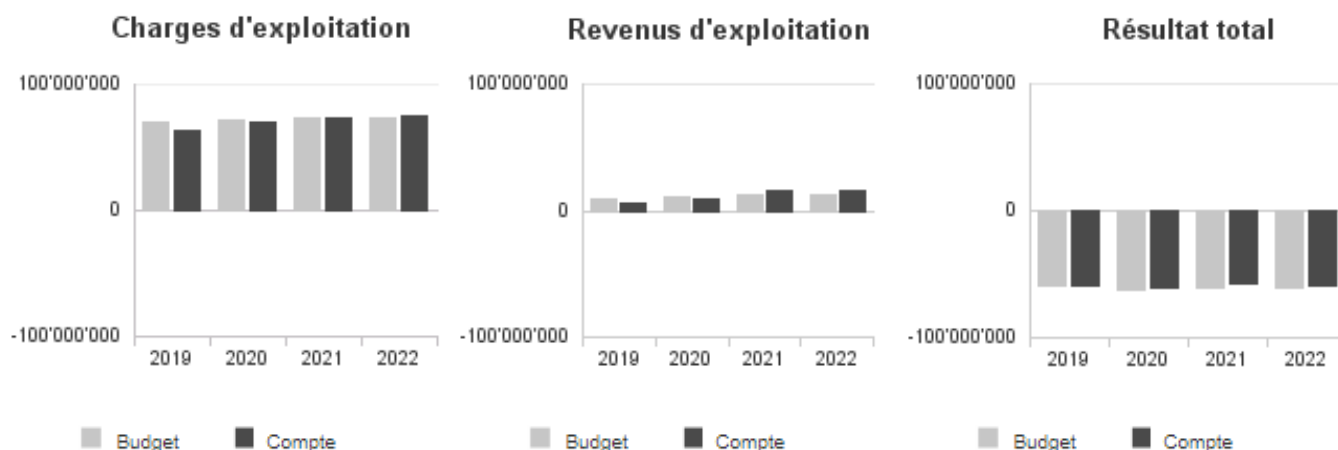
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'954'360	13'132'225	14'929'870	+1'797'645	+13.7%	-24'490	-0.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'021'067	9'546'925	10'694'536	+1'147'611	+12.0%	+673'469	+6.7%
43 Revenus divers	1'425'586	0	143'146	+143'146	--	-1'282'440	-90.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	8'897	6'000	331	-5'669	-94.5%	-8'566	-96.3%
47 Subventions à redistribuer	3'498'810	3'550'000	4'091'857	+541'857	+15.3%	+593'047	+16.9%
49 Imputations internes	0	29'300	0	-29'300	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	72'874'233	73'688'128	74'308'192	+620'064	+0.8%	+1'433'958	+2.0%
30 Charges de personnel	13'776'129	13'991'343	14'596'547	+605'204	+4.3%	+820'419	+6.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'035'513	1'729'016	1'783'995	+54'979	+3.2%	-251'518	-12.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'260	53'260	53'260	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	41'226'426	41'982'493	39'212'691	-2'769'802	-6.6%	-2'013'735	-4.9%
37 Subventions redistribuées	3'498'810	3'550'000	4'091'857	+541'857	+15.3%	+593'047	+16.9%
39 Imputations internes	12'284'096	12'382'016	14'569'841	+2'187'826	+17.7%	+2'285'745	+18.6%
Résultat d'exploitation	-57'919'873	-60'555'903	-59'378'322	+1'177'581	+1.9%	-1'458'449	-2.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-57'919'873	-60'555'903	-59'378'322	+1'177'581	+1.9%	-1'458'449	-2.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-57'919'873	-60'555'903	-59'378'322	+1'177'581	+1.9%	-1'458'449	-2.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	118.00	122.00	118.00	-4.00	-3.3%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	92.23	94.30	93.80	-0.50	-0.5%	+1.57	+1.7%

Commentaires

Les différences marquantes entre le budget 2022 et les comptes 2022 s'expliquent de la manière suivante :

- **Rubrique 30** : Augmentation des charges de personnel liées aux honoraires décidés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) en faveur des curateurs et curatrices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Ces charges sont imputées au service mais dépendent directement des décisions des APEA.
- **Rubrique 36** : L'écart entre les subventions budgétées et les subventions effectivement versées est lié principalement :
 - au développement ralenti des places en familles d'accueil,
 - à des remboursements de certains partenaires en lien avec le bouclage des comptes annuels 2021 qui n'ont pas pu faire l'objet d'un transitoire dans les comptes annuels 2021 du service.
- **Rubrique 37** : l'écart entre le montant budgété et le montant effectivement comptabilisé correspond au versement de subventions liées à la fermeture administrative Covid-19 en faveur des STAE communales. Ce montant est entièrement remboursé par l'OFAS (rubrique 47).
- **Rubrique 42** : l'écart entre le montant budgété et les recettes réelles est dû à l'augmentation de recettes en lien avec la participation financière des parents où il a été constaté un nombre plus importants d'enfants placés en institution d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil au bénéfice de prestations complémentaires.
- Au niveau des **ressources humaines**, l'effectif du SPAJ validé au budget 2022 se montait à 94.3 EPT. La variation de 0.5 EPT par rapport à l'effectif de 93.8 EPT est liée
 - d'une part à des vacances de postes à hauteur de 2.3 EPT : postes partiellement vacants à la direction du service pour la fonction d'assistant-e social-e itinérant-e pour 0.1 EPT, 1.3 EPT de postes de conseiller-ère éducatif-ve à repourvoir à l'OSAE, 0.9 EPT vacant d'intervenant-e en protection de l'enfant à l'OPE.
 - d'autre part à deux dérogations à hauteur de 1.8 EPT validées par le Conseil d'État, 1 EPT d'intervenant-e en protection de l'enfant octroyé jusqu'à 31 octobre 2023 en lien avec les effets de la pandémie et l'autre pour un remplacement maladie à hauteur de 0.8 EPT de collaborateur-trice administratif-ve à l'OPA.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protéger les mineurs (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'511	0	6'503
Coûts salariaux et de structure	6'376'850	6'776'110	6'577'249
Coûts des services centraux	537'343	683'078	666'695
Revenus	4'695	60'000	31'448
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'911'009	7'399'188	7'218'999

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés aux suivis des mesures de protection des enfants.

Assurer l'accueil des enfant (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	270'663	266'840	272'707
Coûts salariaux et de structure	1'059'860	972'509	1'179'485
Coûts des services centraux	214'937	239'502	232'949
Revenus	332'227	366'925	344'048
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'213'233	1'111'927	1'341'094

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts liés au travail de surveillance et d'autorisation de l'office mais aussi celui concernant la facture du SIEN pour ses prestations concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. Les produits sont essentiellement issus du montant refacturé par le SPAJ aux structures d'accueil extrafamilial subventionnées pour le travail du service en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF comprenant également la facture du SIEN.

Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	1'747'931	1'470'000	1'503'164
Coûts salariaux et de structure	5'906'819	5'585'883	6'651'693
Coûts des services centraux	274'642	361'840	353'466
Revenus	1'250'089	1'150'000	1'325'813
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'679'304	6'267'722	7'182'511

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les honoraires des curateurs-trices indépendants, les salaires des curateurs-trices professionnel-le-s du SPAJ et des curateurs-trices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Les produits principaux concernent les honoraires des curateurs et curatrices du SPAJ (CHF 529'026) et les honoraires des curateurs et curatrice privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État (CHF 784'409) pour les dossiers des personnes concernées avec fortune.

Prév. & promouv. activités jeunesse (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	33'685	27'000	7'049
Coûts salariaux et de structure	400'092	479'053	503'448
Coûts des services centraux	167'173	178'834	173'737
Revenus	30	0	2'318
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	600'921	684'887	681'915

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts directs, les coûts salariaux et de structure du secteur de la déléguée à la jeunesse.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Forfaits enfants et facturation parents	-7'877'484	-7'250'000	-8'404'310
Inst. dans canton mineurs	30'869'275	29'563'484	27'556'101
Inst. hors canton mineurs	1'240'727	2'024'000	2'195'409
Parts cant. fonds accueil extra-familial	10'819'124	10'948'708	12'871'868
Subvention div. inst. privées	8'069'431	9'496'009	8'518'103
Total charges (+) / revenus (-) nets	43'121'073	44'782'201	42'737'171

Commentaires

La première ligne correspond aux recettes en lien avec la participation financière des parents dont les enfants sont placés en institution d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil conformément à l'arrêté entré en vigueur au 1er juillet 2020.

La deuxième ligne correspond aux montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) dans le canton qui est moins importante que budgétée partant que les comptes annuels 2021 de certains partenaires ont bouclé avec des montants qui ont dû être rétrocedés au service en 2022 mais qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un transitoire dans les comptes annuels du SPAJ en 2021.

Au niveau de la subvention pour les placements hors canton, la subvention est plus importante que budgétée. Ces charges sont imputées au service mais dépendent principalement des décisions des APEA.

La quatrième rubrique enregistre la part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial qui vient équilibrer les comptes du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial.

La dernière ligne correspondant principalement aux subventions en faveur des services d'action éducative en milieu ouvert, les indemnités des familles d'accueil avec hébergement et les subventions des organismes privés de jeunesse; le montant a été moins important que prévu ; ceci est notamment lié au fait que le développement souhaité dans le secteur des familles d'accueil a été moins important qu'escompté et que certaines subventions prévues en faveur d'organismes de jeunesse n'ont pu être réalisées en 2022.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Autres revenus non incorporables	0	0	-58
Frais de rappel	-5'100	0	-4'140
Participation parents aux frais de plac.	47'901	0	71'510
Redistr. subv. OFJ	3'492'411	3'550'000	3'566'141
Subventions OFJ	-3'492'411	-3'550'000	-3'566'141
Total charges (+) / revenus (-) nets	42'801	0	67'312

Commentaires

Le montant figurant dans les comptes correspond aux pertes sur débiteurs non recouvrables et représente 0.8% du total facturé. Les deux dernières rubriques enregistrent la subvention fédérale pour les coûts d'exploitation versée par l'OFJ en faveur des institutions d'éducation spécialisée. Le service est ensuite chargé de reverser cette subvention aux institutions d'éducation spécialisée concernées.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	189'690	0	189'690	309'978	0	309'978	79'291	0	79'291
Total		189'690	0	189'690	309'978	0	309'978	79'291	0	79'291

Commentaires

Ces charges prévues à hauteur de CHF 309'978 dans le cadre de la réforme du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse et financées par le biais du programme d'impulsion et de transformation (rapport 18.045) ont été effectives à hauteur de CHF 79'291 en raison de la volonté de ralentir cette réforme, comme spécifié préalablement dans les « Activités et réalisations ». Il s'agit du financement de 0.7 EPT de chargé-e de projet dans le cadre de la mise en place d'un concept de soutien à la parentalité et celui lié à la formation du personnel des institutions d'éducation spécialisée touché par la réforme du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse.

1.9.10. Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service des sports a pour mission de promouvoir le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé physique et mentale, du développement de la personnalité, et de favoriser l'intégration et la cohésion sociale. Il assure la coordination entre les divers acteurs du sport, notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il gère également toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse et Sport et représente l'organe de référence en matière de politique sportive.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport (LSport) du 1er octobre 2013 ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été partiellement atteints ou sont en cours de développement :

- Assurer le suivi du traitement de l'initiative "1% pour le sport" ;
- Reprendre et finaliser le concept cantonal des sports ;
- Améliorer la communication et la visibilité du service ;
- Organiser le Prix du mérite sportif neuchâtelois ;
- Consolider les liens entre les clubs et les associations sportives ;
- Maintenir l'organisation des différents cours et le contrôle des activités Jeunesse+Sport ;
- Développer le sport scolaire facultatif dans les écoles ;
- Adapter les critères du Sports-Arts-Études ;
- Réviser la LSport ;
- Intensifier la collaboration avec les services des sports des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds et les régions ;
- Intensifier les synergies internes (économie, enseignement, relations extérieures et communication, santé) ;
- Favoriser les partenariats public-privé ;
- Mettre à jour le répertoire des infrastructures sportives du canton de Neuchâtel.

Activités et réalisations

Concept cantonal du sport

Suite à l'entrée en fonction le 1er septembre 2022 du nouveau chef de service, une priorité a été mise sur la reprise des travaux en lien avec le concept cantonal du sport. Une analyse a été menée sur les développements déjà réalisés et un mandataire externe a été engagé afin de soutenir la nouvelle équipe en place. La commission cantonale du sport a été associée comme partenaire privilégié dans cette démarche.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 16 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie à 2 reprises en 2022. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises, comme notamment le concept cantonal.

LoRo-Sport NE

Le service soutient administrativement la LoRo-Sport NE qui a reversé en 2022 un montant de CHF 2'720'862 pour la promotion du sport dans le canton. Les principaux domaines soutenus sont les manifestations - avec une tendance à la hausse après deux années tronquées par la pandémie - l'achat de matériel, les athlètes individuels, les infrastructures communales et les soutiens annuels aux clubs, associations et autres centres régionaux de performance.

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées

Bilan J+S

L'année 2022 a permis de fêter les 50 ans du programme J+S au travers de différentes actions et manifestations. Le canton de Neuchâtel, au travers de l'ENEM (élèves neuchâtelois en mouvement), a organisé une journée dans les écoles le 16 septembre. Environ 20'000 élèves, de tous les âges et dans plusieurs écoles ont effectué près de 1,6 millions de sauts de corde à sauter lors de cet évènement.

Le canton de Neuchâtel a organisé 44 cours de formation et de formation continue en 2022, auxquels 880 personnes ont participé, contre 34 cours et 840 personnes en 2021. À ce jour, le canton compte 117 experts J+S, 2'459 moniteurs J+S, 254 coachs J+S.

En 2022, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de CHF 1'918'767, soit une augmentation de CHF 373'161 par rapport à 2021 et qui représente 1'743 cours répartis en 365 offres, soit 55 offres de moins qu'en 2021. Au total, 20'261 jeunes neuchâtelois ont pu bénéficier de ces subventions. La diminution du montant total des subventions fait suite à la situation sanitaire et aux restrictions en lien. Enfin, la nouvelle banque de données nationale sur le sport (BDNS) est entrée en vigueur début décembre sous l'égide de la Confédération, permettant ainsi un meilleur suivi pour les clubs, les moniteurs et les experts.

Clubs et associations

Le service encourage les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. En 2022, le canton a ainsi pu organiser l'Eurogym et les Swiss 5 days orienteering à la grande satisfaction des associations et athlètes présents. Ces manifestations ont un impact positif sur l'image et l'attractivité du canton et génèrent des retombées financières importantes grâce aux nuitées notamment.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2022

La cérémonie du Prix du mérite sportif neuchâtelois a pu avoir lieu le mercredi 7 décembre. Le sport neuchâtelois et ses athlètes y ont été dignement fêtés et la partie dinatoire qui a suivi la cérémonie a permis de riches échanges parmi les personnes présentes. Cette 16ème édition a battu le record de suffrages via internet avec plus de 6'000 votants.

Sport des adultes Suisse

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs "Sport des adultes" en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton. À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 115 moniteurs "Sport des adultes" reconnus.

Cours de branches sportives (CBS) J+S BEJUNE

En 2022, les 3 camps de ski/snowboard organisés en mars, en avril et en décembre ont pu avoir lieu avec succès. 115 jeunes ont ainsi pu y participer.

Éducation physique et sportive

La promotion de l'éducation physique et sportive auprès des jeunes représente toujours un axe prioritaire du service. La présence au sein du DFDS du SSPO ont déjà permis d'intensifier les échanges et les synergies vont se poursuivre.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2021-2022, six écoles et une commune ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 16'791. Le développement du sport scolaire facultatif, par l'intermédiaire notamment de la révision du règlement, n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2022. Ceci s'explique entre autre par le changement de chef de service et la période de transition.

Manifestations sportives scolaires

Le service soutient la Journée Suisse du Sport Scolaire (JSSS) depuis de nombreuses années. Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2022, la JSSS a eu lieu le 20 mai en terres grisonnes. Cette édition a été un franc succès, avec la participation de 90 élèves et de nombreuses médailles à la clé qui ont permis au canton de Neuchâtel de remporter la 5ème place du classement général.

Sports / Arts / Études (SAE)

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études (SAE) destinés aux sportifs d'élite. Il élabore, met à jour et valide les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Toutes les demandes de formation SAE hors canton sont validées par le service.

Camps de ski

Compte tenu de la situation sanitaire, seule une partie des camps de ski scolaires ont pu avoir lieu en 2022.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	229'510	439'200	348'423	-90'777	-20.7%	+118'913	+51.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	114'206	243'000	196'028	-46'972	-19.3%	+81'823	+71.6%
43 Revenus divers	4'958	15'700	12'145	-3'555	-22.6%	+7'187	+145.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	110'347	136'500	105'435	-31'066	-22.8%	-4'912	-4.5%
47 Subventions à redistribuer	0	44'000	34'815	-9'185	-20.9%	+34'815	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'299'017	1'828'054	1'519'409	-308'645	-16.9%	+220'392	+17.0%
30 Charges de personnel	616'948	702'096	692'237	-9'859	-1.4%	+75'290	+12.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	169'834	340'100	238'499	-101'601	-29.9%	+68'665	+40.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	378'317	659'391	397'266	-262'125	-39.8%	+18'949	+5.0%
37 Subventions redistribuées	0	44'000	34'815	-9'185	-20.9%	+34'815	--
39 Imputations internes	133'918	82'467	156'592	+74'125	+89.9%	+22'674	+16.9%
Résultat d'exploitation	-1'069'506	-1'388'854	-1'170'986	+217'868	+15.7%	-101'480	-9.5%
44 Revenus financiers	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	206'884	+206'884	--	+206'884	--
Résultat de financement	153'398	153'400	-53'486	-206'886	-134.9%	-206'884	-134.9%
Résultat opérationnel	-916'108	-1'235'454	-1'224'472	+10'981	+0.9%	-308'364	-33.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-916'108	-1'235'454	-1'224'472	+10'981	+0.9%	-308'364	-33.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	5.00	5.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	4.10	4.10	4.20	+0.10	+2.4%	+0.10	+2.4%

Commentaires

Groupe 31 : Baisse liée à la crise sanitaire et la situation transitoire. De nombreux projets ont été suspendus ou annulés.

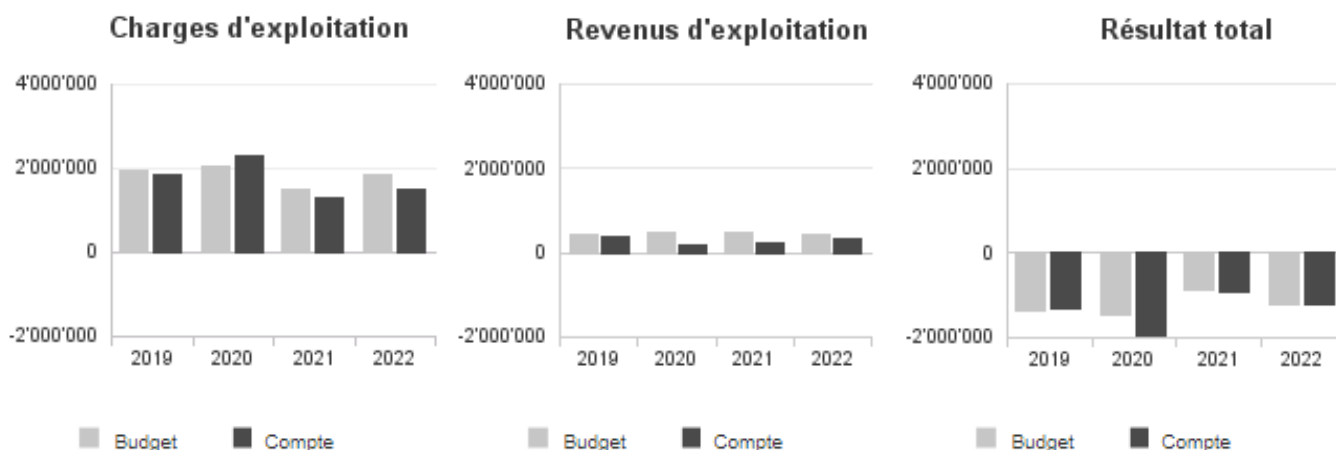
Groupe 36 : Diminution liée à la crise sanitaire, notamment l'annulation des camps de ski du lycée Jean-Piaget et d'autres écoles.

Groupe 42 : La diminution des cours et des camps J+S suite à la crise sanitaire entraîne une diminution des rentrées des finances d'inscription.

Groupe 46 : La diminution des cours et des camps J+S suite à la crise sanitaire entraîne une diminution des subventions de la Confédération.

Personnel administratif : Le service compte 5 collaborateurs, représentant 4,2 personnes. Il a pu compter sur la collaboration de différents stagiaires (HES, MPES 3+1) et d'un apprenti pour assurer les prestations.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Promotion du Sport (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	47'325	82'000	76'064
Coûts salariaux et de structure	221'419	283'393	314'042
Coûts des services centraux	43'943	48'211	50'965
Revenus	155'898	154'600	156'398
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	156'788	259'004	284'672

Commentaires

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton, comme le Prix du mérite sportif neuchâtelois, ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sport des adultes, sport handicap). Le produit de CHF 156'398 correspond au montant versé pour la salle de la Riveraine selon le décret signé avec la Ville de Neuchâtel (CHF 153'398) et à des recettes diverses (CHF 3'000).

Jeunesse & sport (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	127'652	250'600	167'134
Coûts salariaux et de structure	473'423	492'090	623'791
Coûts des services centraux	65'804	60'238	63'677
Revenus	90'024	232'000	156'847
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	576'855	570'928	697'755

Commentaires

Il comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans). En 2022, une diminution du nombre de participants et donc des cours J+S sont à relever.

Commission Loro Sport (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	16	0	204
Coûts salariaux et de structure	76'740	85'904	156'798
Coûts des services centraux	14'690	14'718	15'562
Revenus	26'180	25'500	47'566
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	65'266	75'122	124'998

Commentaires

Les produits liés à la prestation Commission LoRo Sport comprennent la refacturation du travail effectué par le secrétariat (charges salariales, sociales et charges fixes).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Salles gymnastique	146'175	146'200	24'362
Sport scolaire fac.	0	30'000	15'675
Subv. + dédomm. cantons/Confédération	-76'798	-115'800	-88'499
Subventions camps de ski écoles	6'104	270'000	164'184
Total charges (+) / revenus (-) nets	75'481	330'400	115'722

Commentaires

Baisse des subventions de la Confédération pour la prestation Jeunesse+Sport à mettre en lien avec la pandémie et la reprise lente des différentes activités, notamment du sport scolaire facultatif et les camps de ski. Le décret en lien avec la salle de gym de la Maladière a pris fin en 2022 et la subvention a donc cessé.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-460	0	-760
Total charges (+) / revenus (-) nets	-460	0	-760

Commentaires

Revenus liés aux frais de rappels pour les cours J+S.

1.9.11. Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous conventions. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner la gouvernance de l'Entité neuchâteloise informatique (Services de l'administration cantonale, communes, santé et les écoles) ;
- Proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et de ses partenaires sous convention ;
- Étudier les besoins de l'administration et proposer les concepts informatiques globaux ;
- Étudier les besoins des partenaires et proposer des concepts informatiques globaux ou spécifiques ;
- Soutenir l'ensemble des utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques ;
- Installer, maintenir, faire évoluer et administrer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (enfantines, primaires et secondaires 1) et de ses partenaires ;
- Développer, maintenir, exploiter et faire évoluer les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois (nœud cantonal et réseau pédagogique neuchâtelois) ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et des données associées.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le rapport (20.038) a été présenté au Grand Conseil en date du 3 novembre 2020 sur le fonctionnement du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et l'octroi de crédits complémentaires pour les années 2021 à 2023 dans l'attente du prochain schéma directeur informatique 2024-2029. Les travaux se sont poursuivis selon les orientations proposées.

À l'évidence, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont modifié fondamentalement l'économie, l'Etat et la société. L'informatique est stratégique pour le bon fonctionnement de notre administration et celle de nos partenaires. Ce patrimoine doit être protégé pour assurer la disponibilité des services, l'intégralité des données traitées et la confidentialité des accès. En plus des menaces classiques, la criminalité numérique est devenue une réalité quotidienne. Le risque principal étant l'indisponibilité totale des systèmes après exfiltration de données. Ce risque est dorénavant jugé probable et critique.

L'année écoulée a vu une explosion des cas de cyberattaques en Suisse. Les tentatives d'intrusion enregistrées par les entreprises helvétiques ont bondi. L'année 2022 a commencé avec l'attaque de l'aéroport de Genève le 4 février, celle de l'Université de Neuchâtel le 17 février et s'est poursuivie avec des tentatives d'attaques sur les infrastructures du réseau pédagogique neuchâtelois à deux reprises. Les hackers deviennent de plus en plus efficaces. Les cantons, les communes, PME et multinationales tentent de se protéger contre ces attaques, suscitant une demande sans précédent auprès des firmes actives dans la cybersécurité. Les spécialistes, pour faire face à la demande des administrations et des entreprises, se font rares.

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la bonne marche du service sont les suivants :

- Poursuite du déploiement du schéma directeur 2016-2020 par son rapport complémentaire (20.034) ;
- Poursuite des travaux de construction du Data Center à Cadolles 9 et refonte temporaire du logement du SIEN ;
- Gestion de la crise sanitaire Covid-19 (Vaccination, adaptation des infrastructures) ;
- Poursuite de l'activité du service en mode mixte (télétravail et présentiel éclaté sur 5 sites) ;
- Maintien des conventions et fidélisation des partenaires ;
- Maintien en conditions opérationnelles des salles machines d'ancienne génération existantes ;
- Migration de la plateforme SIGE SAP R3 ECC6 sur la version SA S4/HANA ;
- Mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information et d'une stratégie associée ;
- Augmentation des cyberattaques dans un climat de méfiance, consolidation des défenses ;
- Révision interne des processus administratifs et financiers, gestion des achats ;
- Projet Vitamine et enjeux de numérisation dans le contexte général des réformes ;
- Besoins numériques en croissance et accélération des rythmes dans l'expression des besoins ;
- Émergence des questions d'identités numériques et renforcement des collaborations intercantionales ;
- Forte centralisation : premier prestataire des collectivités publiques ;
- La gestion de l'obsolescence intégrée des systèmes et mise à niveau des applicatifs ;
- Pénurie de ressources humaines spécialisées ;
- L'autonomie de gestion et des finances du SIEN consolidé en relation avec la multiplicité des partenaires ;
- Nouvelles conventions de collaboration basées sur un référentiel tarifaire IT revu pour quatre partenaires pilotes.

Activités et réalisations

La sécurité des systèmes d'information a été une nouvelle fois une priorité. Alors que le conflit russo-ukrainien a eu des répercussions sur le cyberspace, les acteurs malveillants sont devenus plus discrets tout en renforçant leurs capacités pour obtenir des profits financiers, espionner et déstabiliser. Face à cette complexité, le SIEN a entrepris des initiatives clés pour renforcer ses défenses et améliorer ses méthodes de détection des menaces. Les principales mesures ont été menées sur la sensibilisation des utilisateurs à la sécurité et le développement des capacités de détection et de traitement d'incident. Grâce à la dernière mesure, le SIEN a pu interrompre deux cyberattaques majeures sur le Réseau Pédagogique Neuchâtelois. L'année 2022 a également été difficile en terme de ressources en raison de la rareté d'ingénieurs en sécurité, difficiles à recruter. En complément du déploiement de logiciels de sécurité, des ressources supplémentaires (2 analystes) ont été accordées pour la mise en place d'un SOC (Security operating center). Un second facteur d'authentification pour les accès externes au NCN/RPN sera imposé en 2023.

Contrairement aux années 2020 et 2021, l'année 2022 a repris un fonctionnement normal post Covid-19. De nombreux projets ont pu reprendre normalement dans les centres de solutions (CSET, CSCO).

Covid-19 Vaccination et suivi du dépistage du virus : Après 2021, les travaux sur le plan de la vaccination et du suivi du dépistage ont été moins impactant pour les équipes. Une consolidation de certains éléments a été nécessaire pour le service de la santé publique. Cette relative accalmie a permis de mener des réflexions pour le remplacement des outils de vaccination pour le moyen et long terme.

Guichet unique : Le développement et le déploiement de l'application mobile « GU Mobile » dans les stores Apple et Google effectué en fin d'année a été accompagné par une campagne de communication réalisée en collaboration avec le bureau de la communication. Un véritable succès qui se matérialise par près de 10'000 téléchargements en trois semaines (6'389 sur le store Apple et 3'266 sur le store Google). De nouvelles prestations ont été développées telles que l'attestation de domiciliation pour les communes, l'inscription à la maturité gymnasiale pour les écoles, l'achat de plaques rouges pour le SCAN, l'inscription à « Mon dossier santé », le paiement d'acomptes pour le Travail au clair et une solution de courriers sécurisés. Pour cette dernière prestation, il s'agit d'un concept de transmission de documents via un canal sécurisé pour toutes les personnes et les entreprises disposant d'un accès au Guichet unique. Des vérifications légales sont nécessaires pour chaque document avant un déploiement. En ce qui concerne l'utilisation du Guichet unique, ce dernier continue sa progression avec pratiquement 2,3 millions de transactions sur l'année.

Domaine SAP : Après le transfert de la base de données avec un passage sous HANA en 2021, l'année a été marquée par la migration de l'ERP SAP SIGE vers la version S4. L'ensemble des services, et principalement les services centraux, ont collaboré aux tests de cette nouvelle version. Initialement fixé au mois de septembre, la parfaite gestion du projet a permis d'avancer le déploiement au mois de juin. Bien que cette version n'apporte pas de nouvelles fonctionnalités majeures, il s'agit d'un investissement important garantissant une exploitation jusqu'en 2040. Dans les autres travaux à relever, il faut signaler l'intégration du QR code dans toutes les factures générées ou la finalisation du déploiement de la gestion des temps.

Domaine des impôts : Une année marquée par deux projets majeurs qui ont mobilisé une grande partie des ressources. Entre mars et septembre se sont plus de 45 types de documents provenant des impôts des personnes physiques, des personnes morales et des impôts à la source neuchâtelois et jurassien qui ont été adaptés avec l'intégration du QR code sur l'ensemble des factures. Le délai de fin septembre imposé par la Confédération a donc été respecté. Dans l'objectif de rationaliser les travaux de perception de l'impôt foncier des personnes physiques, impôt introduit en 2020, l'impôt cantonal et l'impôt communal ont été réunis sur une même facture et ceci pour la facturation intervenue en octobre. Le concept ainsi déployé constitue un premier socle pour le futur projet de perception des impôts directs des personnes physiques et des personnes morales prévu pour ces prochaines années.

Domaine des amendes d'ordre : BussenApp est une application mobile développée et fournie par la société Abraxas AG. Interconnectée à la solution de gestion des amendes d'ordre EpsiPol, elle permet aux agents de sécurité publique des communes du Canton de les saisir depuis un téléphone mobile. Initialement déployée à La Chaux-de-Fonds, au travers d'un projet pilote gouverné par le service cantonal de la population, cette application est en cours de déploiement dans une dizaine de communes, parmi lesquelles nous pouvons citer la ville de Neuchâtel et les communes de Cortaillod, de Milvignes, de La Grande Béroche, de La Tène et d'Hauterive.

Domaine social : La nouvelle solution de gestion de l'aide sociale LIANE a pu être déployée sur l'ensemble des SSR du canton en mai. Après avoir formé plus de 240 collaborateurs, ce changement de plateforme marque une étape majeure dans cette gestion. Un accompagnement important des services sociaux a été consenti par le service de l'action sociale et par le SIEN.

Domaine État : Les travaux pour le remplacement du logiciel des poursuites se sont poursuivis avec le déploiement en production de la solution THEMIS dans le cadre d'une collaboration intercantonale avec le canton de Fribourg. Cette mise en production a été réalisée en août et permet d'intégrer toutes les nouvelles normes en vigueur dans le domaine des poursuites. Parallèlement au projet, une nouvelle version majeure de la solution des faillites OF4.0 a été déployée en décembre. À l'image de ce qui a été fait pour les poursuites, la solution des faillites est un logiciel utilisé par de nombreux cantons. En décembre, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'État ont reçu une invitation pour accéder au nouveau catalogue de formation continue 2023. Cette plateforme est le résultat du projet mené par le service des ressources humaines et du SIEN pour mettre à disposition un nouvel environnement moderne de gestion du catalogue et des inscriptions.

Domaine du territoire : L'application NeptuNE a été développée par le SIEN pour le compte du service des ponts et chaussées. Cette application permet la gestion de l'utilisation des eaux publiques ainsi que la facturation des concessions. La mise en

Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)

production a été effectuée en mars permettant, dans une première version, le suivi et la gestion des concessions. À partir de cette mise en production, une gestion agile des demandes de corrections et/ou d'évolutions a été mise en œuvre.

L'application Signalo a été développée par la société OpenGIS GmbH. Elle permet de référencer et gérer les panneaux de signalisation verticale. Le projet de déploiement de mise en service de cette application au sein du Canton est le fruit d'un partenariat entre le service des ponts et chaussées et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Lausanne. L'application a été mise en production en fin d'année. Le rôle du SIEN s'est limité principalement à l'accompagnement et à la coordination entre les entités cantonales.

Système d'information communal (ETIC) : Le module de facturation ETIC a été adapté avec la mise en production de la facture QR. Diverses évolutions fonctionnelles ont été apportées avec, pour exemple, la prise en compte des adaptations nécessaires au Mariage pour tous. Un important projet, consistant à prendre en compte la nouvelle exigence fédérale prévoyant un jeu de caractères unique pour tous les registres officiels de personnes de Suisse (ISO 8859-1 + latin étendu A), a démarré.

Dans le domaine de la Cyberadministration le projet de eDéménagement est terminé et est en attente de la signature du contrat d'exploitation avec eOpérations Suisse intégrant les bases légales neuchâteloises. Le projet SYMIC, concernant l'échange électronique d'informations pour les étrangers résidant en Suisse arrive à son terme avec une mise en production prévue en janvier 2023. Finalisation également du projet eVera, concernant l'échange électronique d'informations au sujet des Suisses de l'étranger entre les services des habitants et le système du DFAE. Pour terminer, le lancement du projet d'interfaçage avec le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) ayant l'objectif d'alléger le travail de mise à jour régulier des communes.

ERP financier (Abacus) : Le projet de migration de l'environnement financier de la ville de La Chaux-de-Fonds de SAP à Abacus a monopolisé de gros efforts sur l'ensemble des équipes du domaine des solutions. À mentionner la participation à l'ambitieux projet mené par l'ECAP (PEGGI) qui arrive progressivement à son terme.

Solutions d'organisation : Cette année, un volumineux travail a été mené avec le canton de Genève pour terminer les adaptations nécessaires à la gestion de l'offre d'activités « GE Découvre » avec le système GELORE. Cette nouvelle version est dorénavant opérationnelle et intéresse directement plusieurs clients potentiels. Au sujet de la Gestion électronique de documents, les travaux se sont concentrés sur la maintenance et les évolutions mineures, sur différentes études d'opportunité et sur la poursuite de la mise en route. Pour la ville de Neuchâtel, un outil de gestion « PECO », destiné au traitement interne des permis de construire, a été mené. Dans le domaine de la gestion des comptes UT et droits d'accès, le système SODA, déjà bien implanté dans les communes, a été déployé pour 3 entités parapubliques. Les travaux préparatoires pour le démarrage du projet de généralisation dans les services de l'État ont été initiés dans la perspective de démarrer concrètement en 2023.

Internet / Intranet / Extranet : Une activité toujours intense est fournie pour le renouvellement ou la mise en place de nouveaux sites Internet et Intranet. Les importants travaux de mises à jour techniques des très nombreux environnements Sharepoint sont arrivés à leur terme, à l'exception de 2 sites d'importance (ne.ch et rpn.ch). La mise en production du nouveau site Internet des communes neuchâteloises SICo2020 est terminée.

Système d'information des Écoles (CLOEE) : L'évolution régulière dans le domaine de l'enseignement en matière organisationnelle et réglementaire impose à l'équipe un travail soutenu avec les services d'enseignement et les écoles. En terme de restructuration, les travaux nécessaires à la création du CPNE ont permis le démarrage pour la rentrée 2022-2023. À mentionner le projet du dossier santé de l'élève qui a été complété avec le Service de la santé publique et mis en production à la rentrée scolaire, et celui traitant de la synchronisation automatique des données élèves avec la BDP. De multiples projets ont été menés en collaboration avec le SEEO et le SFPO, que cela soit en termes d'évolutions fonctionnelles, en adaptations permanentes des plans d'études ou en tâches plus techniques sur l'environnement et la base de données.

L'informatique c'est aussi une infrastructure et des services IT. Une infrastructure sécurisée en terme de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité sur une fenêtre d'exploitation assurant les 24/24h sur les 7 jours de la semaine.

Le Centre de services (CSER), qui assure le support à plus de 20'000 utilisateurs, a reçu à la hotline 35'409 appels dont 90% d'entre eux ont été traités avec un temps moyen d'attente de 93 secondes. Le nombre d'incidents traités a été de 15'302 dont 12'183 déposés par téléphone et le solde par voie numérique. 84% des incidents ont été résolus à distance et 16% ont demandé une intervention sur site ou en atelier.

Le Centre d'exploitation des solutions informatiques (CESI) administre une infrastructure composée de plus de 2'000 serveurs avec le traitement de 3'081 incidents et demandes d'installation. Une activité intense couvrant les services de l'administration cantonale et de ses partenaires (communes, santé, éducation et autres institutions étatiques et paraétatiques).

Le Centre des télécommunications (CTEL) gère le réseau cantonal neuchâtelois, le réseau pédagogique neuchâtelois avec des prestations voix et données. La modernisation des infrastructures fixes et sans fil a permis d'améliorer la sécurité avec la mise en place d'une plateforme de firewall permettant la segmentation.

Le Centre technique de relations clients (CTRC) a traité, durant l'année, 6'000 demandes des services et partenaires telles que : Centre de vaccination COVID, le dossier électronique de patient - Mon Dossier Santé, l'intégration de systèmes d'informations - anesthésie et cardiologie, de solutions métiers - automates de laboratoire, modalités d'imagerie médicale, radiothérapie, de solutions médico-soignantes - dosimétrie opérationnelle, solution de traçabilité de stérilisation, de construction de bâtiments et enfin la coordination de très nombreux déménagements. À mentionner également la participation active du CTCR à l'élaboration, l'évaluation et enfin l'adjudication de plusieurs appels d'offres (Multifonctions, Plateforme d'architecture, Système Visioconférence).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'125'995	48'760'495	49'963'215	+1'202'720	+2.5%	-162'780	-0.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	25'511'474	24'517'000	25'880'372	+1'363'372	+5.6%	+368'899	+1.4%
43 Revenus divers	368'441	709'762	586'380	-123'382	-17.4%	+217'939	+59.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	24'246'080	23'533'733	23'496'463	-37'270	-0.2%	-749'618	-3.1%
Charges d'exploitation	47'363'338	46'120'408	45'741'820	-378'588	-0.8%	-1'621'518	-3.4%
30 Charges de personnel	23'319'234	23'851'942	23'362'559	-489'383	-2.1%	+43'325	+0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	14'509'040	17'968'000	15'936'721	-2'031'279	-11.3%	+1'427'680	+9.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'282'483	4'024'986	4'891'735	+866'749	+21.5%	-3'390'749	-40.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'252'580	275'480	1'550'806	+1'275'325	+462.9%	+298'226	+23.8%
Résultat d'exploitation	2'762'657	2'640'087	4'221'395	+1'581'308	+59.9%	+1'458'738	+52.8%
44 Revenus financiers	13	0	602	+602	--	+589	+4'490.9%
34 Charges financières	5'256	0	49	+49	--	-5'207	-99.1%
Résultat de financement	-5'243	0	553	+553	--	+5'796	+110.5%
Résultat opérationnel	2'757'414	2'640'087	4'221'948	+1'581'861	+59.9%	+1'464'534	+53.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	2'757'414	2'640'087	4'221'948	+1'581'861	+59.9%	+1'464'534	+53.1%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	175.00	179.00	180.00	+1.00	+0.6%	+5.00	+2.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	167.20	170.35	172.20	+1.85	+1.1%	+5.00	+3.0%

Commentaires

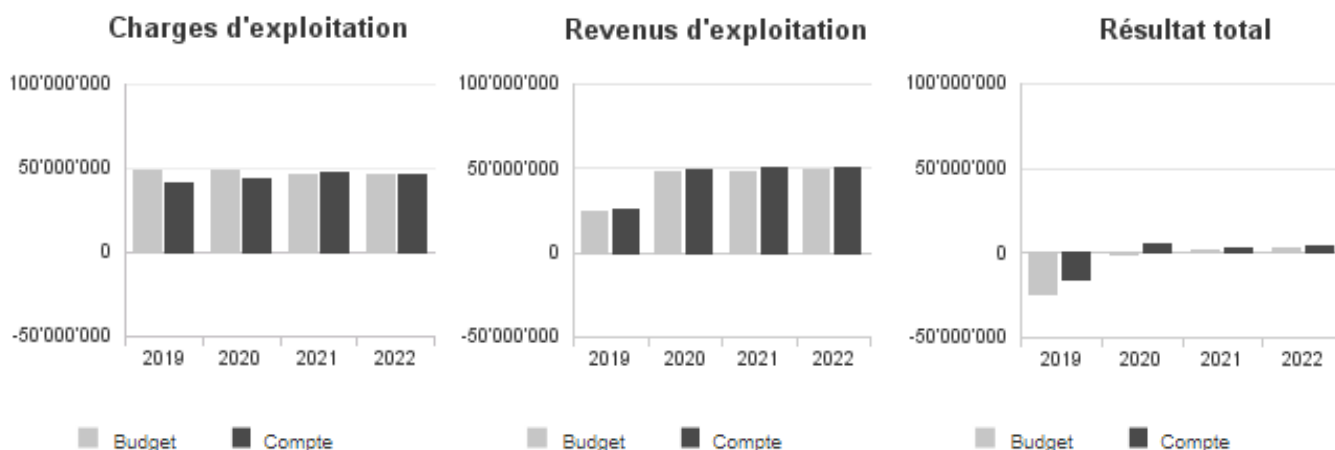
Le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 1.5 millions.

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- **Revenus d'exploitation** : Les recettes sont supérieures de CHF 1'202'720 par rapport au budget. Cette augmentation se situe au niveau des prestations services (CHF +1'363'372). Les recettes sur prestations propres (CHF - 123'882) et les recettes sur les revenus divers sont inférieures (CHF -37'270) notamment sur les heures sur projets.
- **Groupe 30** : Report de l'engagement de personnel expliquant une diminution de charges de CHF 489'383.
- **Groupe 31** : Maintenance des infrastructures et des solutions informatique inférieure de 11.3%.
- **Groupe 33** : Les amortissements sont supérieurs au budget de CHF 866'749, suite à un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service des immobilisations concernées.

L'effectif du service est supérieur de 1 EPT par rapport au budget 2022. Cet EPT est entièrement autofinancé par un partenaire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	5'185'364	6'498'600	5'561'969
Coûts salariaux et de structure	7'265'399	7'463'209	6'663'727
Coûts des services centraux	349'959	418'795	395'112
Revenus	11'703'486	11'783'300	12'067'930
Revenus de la facturation des services centraux	4'385'926	4'442'013	4'442'013
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-3'288'691	-1'844'709	-3'889'135

Commentaires

Les services de base aux utilisateurs couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services réseau, sécurité). Les charges directes sont moins élevées que prévu, notamment au niveau des achats de licences et du renouvellement du matériel. Les revenus externes sont supérieurs au budget : prestations de services (CHF +284'630).

Services de télécommunication (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'339'768	1'282'300	1'366'753
Coûts salariaux et de structure	1'371'221	892'627	1'307'969
Coûts des services centraux	46'853	40'406	60'722
Revenus	1'970'570	1'935'010	2'959'772
Revenus de la facturation des services centraux	547'743	554'747	554'747
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	239'529	-274'425	-779'076

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments. Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau.

Les charges directes sont plus élevées que prévu, notamment au niveau de la maintenance des antennes WIFI, maintenance du réseau local et la gestion des cartes PKI. Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget notamment à cause des amortissements.

Les revenus externes sont supérieurs au budget pour un montant de CHF 1'024'762.

Services de téléphonie (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'259'775	1'330'000	1'148'903
Coûts salariaux et de structure	832'115	871'870	693'056
Coûts des services centraux	31'186	41'664	33'967
Revenus	1'016'014	943'150	897'999
Revenus de la facturation des services centraux	1'801'346	1'824'382	1'824'382
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-694'285	-523'998	-846'455

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont inférieurs au budget, notamment en raison d'une maîtrise des coûts de maintenance ainsi qu'une diminution des charges liées au frais de téléphonie (télétravail).

Services applicatifs (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'742'974	2'909'000	2'025'137
Coûts salariaux et de structure	4'001'909	3'552'565	3'900'831
Coûts des services centraux	176'229	225'723	225'347
Revenus	5'732'743	5'563'000	4'284'512
Revenus de la facturation des services centraux	3'844'509	3'681'320	3'630'301
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-3'656'139	-2'557'032	-1'763'498

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont moins élevés que prévu notamment en raison des délais de livraison en augmentation et le non renouvellement de serveurs et licences. Les coûts salariaux sont supérieurs au budget dû à l'engagement de deux ingénieurs en sécurité.

Solutions informatiques (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	3'865'804	4'334'100	4'844'669
Coûts salariaux et de structure	17'559'581	12'381'519	15'009'850
Coûts des services centraux	598'955	704'858	688'106
Revenus	4'990'099	4'280'680	5'406'714
Revenus de la facturation des services centraux	12'682'211	12'145'998	12'196'281
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'352'029	993'799	2'939'631

Commentaires

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont plus élevés que prévus en raison des maintenances applicatives prévues en 2021 et réalisées en 2022. Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget en raison notamment d'un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service des immobilisations concernées.

Les revenus externes sont supérieurs au budget pour un montant de CHF 1'126'034 (prestations de services).

BDP / BDE (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	33'134	33'000	34'206
Coûts salariaux et de structure	271'894	223'334	212'511
Coûts des services centraux	14'294	14'329	13'828
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	180'057	172'133	172'869
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	139'265	98'530	87'676

Commentaires

Les coûts de cette prestation sont maîtrisés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-467	0	-503
Total charges (+) / revenus (-) nets	-467	0	-503

Commentaires

Les coûts sont liés à des factures impayées dans les délais.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	Clôturé	100'075	0	100'075	0	0	0	0	0	0
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	Clôturé	108'992	0	108'992	0	0	0	147'923	0	147'923
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	En cours	1'681'318	0	1'681'318	2'080'000	0	2'080'000	1'073'334	0	1'073'334
Espace - Equipement informatique	Clôturé	51'057	0	51'057	0	0	0	0	0	0
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	0	0	0	132'981	0	132'981
*Programme éducation numérique	En cours	290'329	0	290'329	555'307	0	555'307	368'920	0	368'920
Renouvellement des infrastructures info	En cours	2'131'146	0	2'131'146	3'700'000	0	3'700'000	4'678'174	0	4'678'174
Reprise des actifs du CEG (fusion)	Clôturé	578'655	0	578'655	0	0	0	0	0	0
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	2'304	0	2'304	0	0	0	129'577	0	129'577
*Vitami.NE	En cours	273'285	0	273'285	868'394	0	868'394	273'282	0	273'282
Total		5'217'161	0	5'217'161	7'203'701	0	7'203'701	6'804'191	0	6'804'191

Commentaires

- Développement 2016-2020 des systèmes d'information : Report de nombreux projets, dont le projet "Impôt", dû notamment au manque de ressources.
- Les heures du backoffice sur le projet "Programme éducation numérique" ont été comptabilisées sur les comptes 30.
- Renouvellement des infrastructures info : mises à jour des infrastructures centrales et des centraux téléphoniques, notamment en raison de problématiques liées à l'approvisionnement auprès de nos fournisseurs et des délais de livraison dépassant l'année 2021.
- Suite à une révision de la planification, le projet Vitamine a subi un décalage pour l'achat du matériel.

1.9.12.Fonds structures d'accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'État avant de verser sa participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

- l'État (une personne) ;
- les communes (deux personnes) ;
- les employeurs (quatre personnes dont un représentant des employeurs institutionnels).

Il a également pour mission de proposer annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs, la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs fixés dans la LAE en matière de création de nouvelles places d'accueil extrafamilial sont atteints (30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire). À fin 2022, le taux de couverture préscolaire se monte à 31.5% et le taux de couverture parascolaire à 23.8%.

Un projet de révision de la loi sur l'accueil des enfants est en cours d'élaboration en étroite collaboration avec tous les partenaires du domaine.

Activités et réalisations

En 2022, ce sont 101 places d'accueil extrafamilial parascolaire et 2 places d'accueil extrafamilial préscolaire qui se sont ouvertes et ont intégré le dispositif LAE.

Au total, ce sont donc 103 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif en 2022.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2021		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2022	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2185	58	4	2	0	2187	58
Structures d'accueil parascolaire	3441	53	101	0	0	3542	53
Places d'accueil préscolaire (AFJ)	101	1	0	0	0	101	1
Places d'accueil parascolaire (AFJ)	120	1	0	0	0	120	1
Totaux	5647	113	105	2	0	5950	113

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

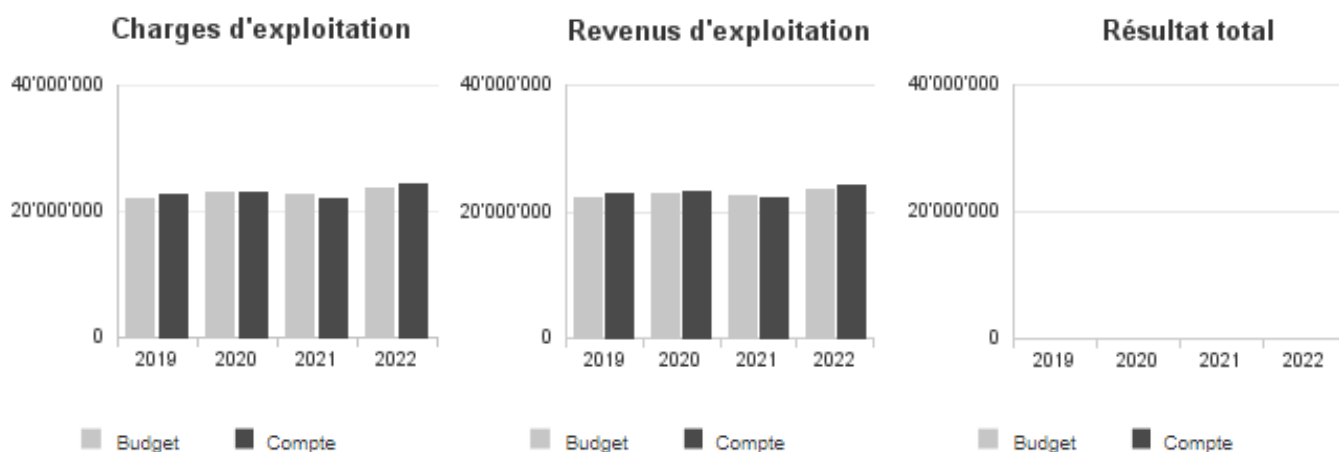
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	22'042'773	23'548'708	24'223'277	+674'569	+2.9%	+2'180'503	+9.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	11'223'649	12'600'000	0	-12'600'000	-100.0%	-11'223'649	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	11'351'409	+11'351'409	--	+11'351'409	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	10'819'124	10'948'708	12'871'868	+1'923'160	+17.6%	+2'052'744	+19.0%
Charges d'exploitation	22'042'773	23'548'708	24'223'277	+674'569	+2.9%	+2'180'503	+9.9%
30 Charges de personnel	1'527	1'400	1'179	-221	-15.8%	-348	-22.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	363'136	389'840	364'888	-24'952	-6.4%	+1'752	+0.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	21'678'110	23'157'468	23'857'210	+699'742	+3.0%	+2'179'099	+10.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des charges de transfert, la différence entre le total du montant inscrit au budget et aux comptes annuels (CHF 699'742) est liée aux éléments suivants :

- Les soldes 2021 des STAE sont calculés et versés durant le premier semestre 2022. Sur la base des comptes annuels et des décomptes réalisés, les taux d'occupation effectifs des STAE tant préscolaire que parascolaire sont plus importants que ceux des années précédentes. En termes financiers, cela impacte les comptes 2022 à hauteur de CHF 400'000 ;
- Au moment de l'élaboration du budget 2022, tous les projets de nouvelles places d'accueil n'étaient pas encore connus, notamment dans le domaine de l'accueil parascolaire. La plupart de ces projets, qui vont dans le sens du développement voulu dans le rapport LAE-2, se sont concrétisés durant le premier semestre 2022. Ce sont 101 nouvelles places qui ont été créées juste avant la rentrée d'août 2022. En termes financiers, ces nouvelles places représentent un montant à hauteur de CHF 100'000 ;
- Le nombre de demandes de soutien financier pour des enfants à besoins spécifiques a augmenté entre 2021 et 2022 ainsi que l'intensité en terme d'heures de soutien, qui s'est accru de manière importante (+33%). L'impact de cette augmentation se monte à CHF 200'000 ;
- La part cantonale (49) vient, quant à elle, équilibrer les comptes du fonds, à savoir compenser l'augmentation précitée de CHF 699'742 des charges de transfert et de la différence de recettes à hauteur de CHF 1'223'418 de la part employeurs (imputée dans les comptes à la rubrique 46) par rapport au montant budgété (42).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Subv. accor. struct. d'accueil extrafam.	13'588'274	15'041'819	15'175'154
Subv. des collectivités publique	8'174'837	8'115'649	8'682'055
Subventions structures d'accueil COVID	-85'000	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	21'678'110	23'157'468	23'857'210

Commentaires

Subventions accordées au sens de la LAE en faveur des structures d'accueil extrafamilial réparties à raison de 8'682'055 francs en faveur des structures d'accueil extrafamilial communales et de 15'175'154 francs en faveur des structures d'accueil extrafamilial privées.

1.9.13. Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Missions principales

La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD), entrée en vigueur au 1er janvier 2020, intègre un financement des employeurs par le biais d'une contribution de 0.58% de la masse salariale jusqu'à fin 2022. Selon décision du Grand Conseil en décembre 2022, la contribution sera de 0.45% en 2023 et 0.42% en 2024. Ce fonds a pour but d'inciter à la formation en mode dual, par l'octroi de prestations aux entreprises et institutions formatrices. La prestation par apprenti-e et par année se monte en moyenne à CHF 5'000. Dans le but d'inciter les entreprises et institutions formatrices à former encore plus dans certains secteurs économiques, là où le taux de dualisation est faible, ces prestations peuvent varier: la prestation octroyée la plus basse se monte à CHF 3'000, la plus élevée atteint CHF 6'000, à quoi s'ajoute un montant de CHF 1'300 pour une maturité professionnelle intégrée.

Une fois les prestations versées aux entreprises et institutions formatrices et les coûts liés au fonctionnement du fonds prélevés sur ce dernier, ses ressources sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton.

Le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État et composé de huit membres selon la représentativité suivante :

- L'État (deux personnes)
- Les communes (une personne)
- Les employeurs institutionnels (une personne)
- Les autres employeurs (quatre personnes)

Le conseil de gestion a comme missions premières d'être consulté sur l'élaboration des stratégies visant à accroître le taux de dualisation et de déterminer les principes régissant le calcul des prestations du fonds et de proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues pour les entreprises et institutions formatrices.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs principaux du fonds restent inchangés depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier 2020, à savoir :

- Accroissement du nombre de places d'apprentissage en mode dual : au 15 octobre 2022, le nombre total de contrats en mode dual se montait à 4'253, soit un nouveau record.
- Taux de dualisation de 85%: ce taux était de 78.5% au 15 octobre 2022, à savoir une augmentation de plus de 10 points de pourcentage en 10 ans.

Activités et réalisations

Pour l'année 2022, neuf contrats de démarchage de l'apprentissage avec des organisations du monde du travail (OrTra) et/ou associations économiques ont été conclus. Le SFPO travaille en étroite collaboration avec les démarcheurs-euses afin de coordonner les visites des entreprises et institutions.

Une révision des métiers de l'informatique a débouché sur un choix de 2 métiers de niveau CFC dans notre canton :

- Informaticien.ne CFC (4 années d'apprentissage) avec deux options possibles :
 - Développement d'applications
 - Exploitation et infrastructure
- Opérateur ou opératrice en informatique CFC (3 années d'apprentissage).

Ces offres dans les métiers de l'informatique remplaceront l'informaticien-ne d'entreprise CFC qui existent jusqu'à présent.

Une nouvelle campagne de valorisation de la formation professionnelle initiale en mode dual a débuté en automne 2022. Baptisée « Tout t'est possible », elle travaille sur la perception de cette filière de formation par le public. La campagne s'adresse aux jeunes neuchâtelois-e-s et aux adultes relais qui les entourent. Grâce aux récits de sept ambassadrices et ambassadeurs, toutes et tous investi-e-s dans des domaines différents, et à des chiffres pertinents sur la formation professionnelle, « Tout t'est possible » participe à la valorisation de l'apprentissage en mode dual auprès de la population neuchâteloise.

Le fonds a soutenu diverses actions spécifiques, toujours dans un objectif d'accroître l'apprentissage en mode dual. Notons encore un investissement conséquent en termes de temps du SFPO, en étroite collaboration avec les partenaires de la formation, pour permettre d'avoir une meilleure représentation neuchâteloise lors de la manifestation SwissSkills 2022.

Le comité de pilotage et groupe de projet relatif au regroupement en une seule entité du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et du FFD est arrivé au terme de ses travaux. Celui-ci a rendu un rapport au Conseil d'État dont les conclusions seront traitées dans un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'682'098	40'600'000	40'413'212	-186'789	-0.5%	-268'886	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	40'671'404	40'600'000	0	-40'600'000	-100.0%	-40'671'404	-100.0%
43 Revenus divers	6'270	0	-6'270	-6'270	--	-12'540	-200.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	40'419'482	+40'419'482	--	+40'419'482	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'424	0	0	0	--	-4'424	-100.0%
Charges d'exploitation	40'682'098	40'600'000	40'413'212	-186'789	-0.5%	-268'886	-0.7%
30 Charges de personnel	269'727	150'512	254'684	+104'172	+69.2%	-15'043	-5.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	206'189	482'608	252'153	-230'455	-47.8%	+45'964	+22.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	18'727'800	20'792'250	18'830'200	-1'962'050	-9.4%	+102'400	+0.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	21'478'382	19'174'630	21'076'175	+1'901'545	+9.9%	-402'207	-1.9%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Groupe 42 (-40,6 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant comptabilisé dans la nature de compte 46, alors que budgété dans la nature 42.

Groupe 46 (+40,42 millions)

Par mesure de cohérence comptable, montant initialement budgété dans la nature 42, mais pris en compte dans la nature 46. En ligne avec les attentes budgétaires.

Groupe 31 (-0,23 million)

Prestations de services et frais divers inférieurs aux prévisions budgétaires.

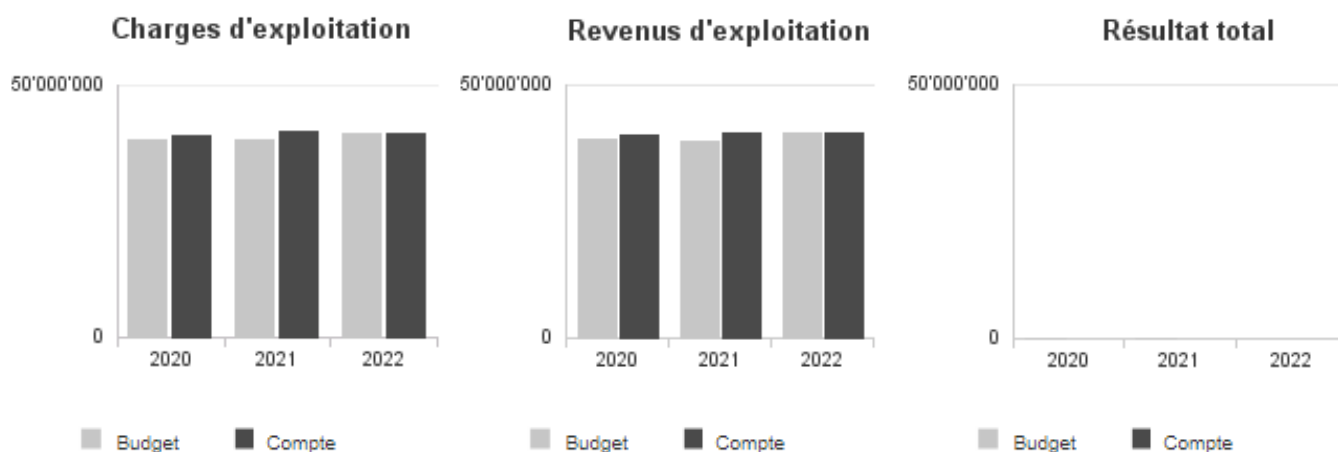
Groupe 36 (-1,96 million)

Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2022 au 31.07.2022. La période du 01.08.2022 au 31.12.2022 est couverte par une écriture comptable transitoire. La progression du nombre d'apprenti-e-s en mode dual par rapport à l'année précédente explique principalement la variation du montant par rapport à l'année 2021. Cependant, la progression réelle en 2022 a été plus faible que prévu au budget.

Groupe 39 (+1,90 million)

Part reversée aux établissements professionnels ainsi qu'à l'État de Neuchâtel pour les apprenti-e-s qu'il forme. Un montant de CHF 0,52 million est considéré dans les comptes 2022 du FFD.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Fds d'encour. format. prof. initial dual	18'721'530	20'792'250	18'836'470
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'721'530	20'792'250	18'836'470

Commentaires

Ce montant représente les versements aux entreprises et institutions formatrices, hors apprenti-e-s de l'État. Il s'agit d'une prestation moyenne de CHF 5'000 par apprenti-e par année scolaire. La progression du nombre d'apprenti-e-s en mode dual par rapport à l'année précédente explique principalement la variation du montant par rapport aux comptes 2021. Cependant, la progression réelle en 2022 a été plus faible que prévu au budget.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Synthèse du DDTE

Compte de résultats du DDTE

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SCTR	Service des transports
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire

Fonds des routes communales

Fonds cantonal de l'énergie

Fonds des eaux

Fonds forestier de réserve

Fonds de conservation de la forêt

Fonds agricole et viticole

Fonds des mensurations officielles

1.10. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

1.10.1. Synthèse du DDTE

L'année 2022 a vu heureusement la crise sanitaire prendre fin pour laisser la place à une crise énergétique, arrivée tout aussi abruptement, causée par les événements dramatiques qui se sont déroulés en Ukraine en février 2022. À l'instar de la gestion liée à la pandémie de Covid-19, l'État a déployé des efforts importants pour répondre au mieux à cette nouvelle situation difficile. À ces fins, le DDTE s'est particulièrement engagé dans le cadre de l'État-major de crise cantonal (EMCC).

Malgré celle-ci et toutes ses contraintes, le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a fourni les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les dossiers stratégiques défendus par son chef et le Conseil d'État. Suite à la publication du programme de législature 2021/25 début 2022, la finalisation du plan climat, sa présentation au Conseil d'État et à la population ainsi que les travaux en commission parlementaire étaient un des principaux enjeux de cette année. La gestion de la crise énergétique, la protection des eaux ainsi que la concrétisation de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 ont été les autres grands dossiers menés en 2022.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Les comptes 2022 du DDTE présentent un résultat globalement conforme au budget. Son effectif en personnel est par contre inférieur aux prévisions (principalement en raison du report de la mise en œuvre du plan climat), le département présentant un effectif annuel moyen de 342.19 équivalents plein temps (EPT) sur 350.69 inscrits au budget.

Le DDTE incite continuellement ses services à entreprendre des processus d'optimisation de leur fonctionnement. Il entend ainsi accroître l'efficacité de leurs prestations tout en améliorant le cadre professionnel des collaboratrices et des collaborateurs. Le département a par ailleurs créé un nouvel office des cours d'eau et dangers naturels au sein du service des ponts et chaussées pour d'autant mieux répondre aux défis du changement climatique.

Dossiers stratégiques du DDTE

En 2022, les dossiers stratégiques du DDTE furent les suivants :

- Suite à la consultation publique qui s'est déroulée en février et mai 2021, le DDTE a finalisé le projet de Plan Climat en vue de sa soumission au Conseil d'État. Le rapport a été présenté à la population en février 2022 avant que la commission parlementaire s'en empare pour ses travaux. En parallèle, les services du DDTE ont été mis à contribution pour le lancement de la mise en œuvre du Plan Climat dès l'adoption du projet par le Grand Conseil et l'ouverture du crédit ad hoc qui se fera dans le courant de l'année 2023.
- Le DDTE a fourni des efforts particuliers en 2022 pour développer sa politique en matière de protection des eaux. En mars, il voyait ainsi le Grand Conseil adopter le plan d'action phytosanitaire et biocides et ses quinze mesures-phares. En décembre, il présentait à la presse le rapport sur la qualité des eaux souterraines et de surface du canton de Neuchâtel. Ces rapports s'inscrivent dans la politique volontariste pour garantir une bonne qualité des eaux et travailler à leur meilleure protection.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de domiciliation, le DDTE a fourni un important travail pour assurer le lancement de la marque et du film "[Neuchâtel, un canton à vivre](#)". Celui-ci vise à promouvoir la qualité de vie et l'attractivité résidentielle du canton. Cela a donné lieu à une conférence de presse le 16 septembre. Le délégué à la domiciliation a par ailleurs lancé, en coordination avec divers services cantonaux et communes neuchâteloises, un projet pour attirer des médecins généralistes et pédiatres face à la pénurie qui menace le canton. Deux études sur la perception du canton parmi les nouveaux arrivants et les pendulaires transcantonaux et transfrontaliers ont été mandatées. Le « pack-domiciliation » (mesures favorisant la domiciliation des employés dans le canton) a été présenté au monde économique en coopération avec la CNCI.
- Les travaux de finalisation du projet de stratégie cantonale pour le développement durable se sont poursuivis en 2022. Un premier avant-projet a été soumis à la Plateforme DD pour discussion début 2023. Les prochaines étapes seront l'adoption de l'avant-projet par le Conseil d'État, puis sa mise en consultation publique courant 2023.
- Au titre de la gestion de la crise énergétique, le SDTE et le SENE ont temporairement engagé des ressources supplémentaires puisque très impliqués dans l'élaboration d'une stratégie cantonale selon les différents scénarios établis par la Confédération. Dès le mois d'août, dix mesures d'économies d'énergie ont été élaborées avec les communes et les milieux économiques pour concrétiser des recommandations à la population, aux entreprises mais aussi aux communes et aux services de l'État, au titre de l'exemplarité.

À l'instar des années précédentes, le DDTE a continué d'œuvrer pour la concrétisation des projets de la stratégie Mobilité 2030. En particulier, il a fourni un travail important pour accompagner les CFF et l'Office fédéral des transports dans la mise en œuvre du concept de ligne directe. La réalisation des contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de contournement H18 à la Chaux-de-Fonds font également l'objet d'un engagement important.

Au-delà de ces dossiers stratégiques, plusieurs projets ou travaux importants ont été conduits en 2022 :

- L'intensification des travaux de planification concernant l'optimisation du sentier du Lac ;
- L'achat de trente trolleybus à batterie en vue de décarboniser la mobilité des transports publics ;
- Le lancement du nouveau guide électronique en matière de traitement des permis de construire ;
- Le lancement des travaux d'assainissement et de sécurisation du Tunnel de La Clusette ;
- La mise en œuvre de mesures de soutien à l'agriculture pour lutter contre la sécheresse et la canicule estivales ;
- L'inauguration du centre forestier et du centre collecteur de Montmollin ;
- La gestion de crise suite à l'arrivée de la grippe aviaire en Suisse ;
- La révision de la loi sur les déchets et les sites pollués.

L'année 2022 marquait également les derniers mois du chef du DDTE à la présidence du gouvernement, la première de la nouvelle législature. À ce titre il a présenté, avec ses collègues, le programme de législature 2022-2025 du Conseil d'État dont il a piloté les travaux.

1.10.2.Compte de résultats du DDTE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022 CHF	%	Écart C2022 - C2021 CHF	%
Revenus d'exploitation	244'614'140	254'290'620	249'326'496	-4'964'124	-2.0%	+4'712'356	+1.9%
40 Revenus fiscaux	53'358'838	53'697'393	53'763'017	+65'624	+0.1%	+404'179	+0.8%
41 Patentes et concessions	16'147'645	17'760'000	16'219'842	-1'540'158	-8.7%	+72'197	+0.4%
42 Taxes	15'060'443	15'816'600	16'349'214	+532'614	+3.4%	+1'288'771	+8.6%
43 Revenus divers	5'908'778	1'902'937	3'975'004	+2'072'066	+108.9%	-1'933'774	-32.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	4'419'055	9'192'279	4'594'327	-4'597'952	-50.0%	+175'272	+4.0%
46 Revenus de transfert	57'045'509	56'076'966	53'037'150	-3'039'816	-5.4%	-4'008'359	-7.0%
47 Subventions à redistribuer	87'278'315	92'980'800	94'609'087	+1'628'287	+1.8%	+7'330'772	+8.4%
49 Imputations internes	5'395'556	6'863'645	6'778'855	-84'790	-1.2%	+1'383'299	+25.6%
Charges d'exploitation	287'056'282	301'233'351	296'355'913	-4'877'439	-1.6%	+9'299'631	+3.2%
30 Charges de personnel	45'445'854	45'805'263	44'546'517	-1'258'746	-2.7%	-899'337	-2.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	17'902'204	20'640'903	17'988'762	-2'652'141	-12.8%	+86'558	+0.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'740'356	8'256'986	9'946'664	+1'689'677	+20.5%	+4'206'308	+73.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	8'635'489	7'708'893	7'752'831	+43'938	+0.6%	-882'657	-10.2%
36 Charges de transfert	105'755'984	109'527'581	104'034'581	-5'493'000	-5.0%	-1'721'403	-1.6%
37 Subventions redistribuées	87'278'315	92'980'800	94'609'087	+1'628'287	+1.8%	+7'330'772	+8.4%
39 Imputations internes	16'298'081	16'312'925	17'477'472	+1'164'547	+7.1%	+1'179'391	+7.2%
Résultat d'exploitation	-42'442'142	-46'942'731	-47'029'416	-86'685	-0.2%	-4'587'274	-10.8%
44 Revenus financiers	1'715'873	1'744'400	2'247'199	+502'799	+28.8%	+531'326	+31.0%
34 Charges financières	900'421	0	-1	-1	--	-900'421	-100.0%
Résultat de financement	815'453	1'744'400	2'247'200	+502'800	+28.8%	+1'431'747	+175.6%
Résultat opérationnel	-41'626'689	-45'198'331	-44'782'217	+416'114	+0.9%	-3'155'528	-7.6%
48 Revenus extraordinaires	782'988	0	0	0	--	-782'988	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	782'988	0	0	0	--	-782'988	-100.0%
Résultat total	-40'843'702	-45'198'331	-44'782'217	+416'114	+0.9%	-3'938'515	-9.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	408.00	415.00	403.00	-12.00	-2.9%	-5.00	-1.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	346.34	350.69	342.79	-7.90	-2.3%	-3.55	-1.0%

Commentaires

Les comptes 2022 du département présentent un résultat globalement conforme aux prévisions budgétaires.

Sachant que le compte de résultat ci-dessus intègre les charges et revenus des services mais aussi ceux des fonds, l'analyse nécessite d'être différenciée dans la mesure où les premiers impactent le résultat mais pas les seconds. L'excédent de charges ou de revenus est en effet attribué ou prélevé à la fortune.

Au niveau des services, il faut relever que les charges et revenus sont globalement conformes au budget malgré les importantes variations ci-dessous :

- Report de la mise en œuvre du plan climat (CHF 1,8 millions) ;
- Dissolution du solde (part non-utilisée) de la provision Covid 2021 (CHF 2,5 millions) ;
- Dépenses moins élevées que prévu au niveau des mandats (CHF 0,8 million) ;
- Renforcement des moyens cantonaux pour le Programme Bâtiments (CHF -0,7 million) ;
- Amortissement supplémentaire suite à une mise à jour des dates de mise en service concernant la remise en état des routes cantonales (CHF -1,6 million) ;
- Part à l'impôt sur les huiles minérales inférieure aux prévisions fournies par la Confédération (CHF -1,5 million) ;
- Baisse de la part communale sur les indemnités de transport en lien avec le décompte final des aides Covid 2020 et au décompte provisoire des aides Covid 2021 (CHF -2,3 millions).

Au niveau des fonds, les dépenses (en particulier les biens, services et autres charges d'exploitation ainsi que les charges de transfert) et dans une moindre mesure les recettes ont été inférieures aux prévisions budgétaires. De ce fait, le prélèvement net à la fortune des fonds est inférieur de l'ordre de CHF 4,3 millions. Le fonds d'aménagement du territoire ainsi que le fonds des eaux sont particulièrement concernés.

1.10.3. Secrétariat général DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien rapide dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la coordination ou le suivi de projets transversaux tels la politique climatique neuchâteloise, le développement durable, la stratégie de domiciliation, le projet d'agglomération et les pôles de développement économiques ;
- Accompagner les entités autonomes rattachées au SDTE (SCAN et NEVIA) en tant qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

Si l'année 2022 a vu progressivement la sortie de crise liée à la pandémie de COVID-19, elle a été marquée par le début d'une autre crise touchant à l'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte particulier, l'engagement du DDTE a été soutenu avec sa participation à l'état-major de crise activé par le Conseil d'État, spécifiquement chargé de préparer et coordonner les mesures ainsi que leur mise en application pour faire face à la situation. Enfin, le SDTE a continué d'appuyer les travaux du Conseil d'État dans la finalisation de son programme de législation qui a été dévoilé en mars 2022.

Parallèlement, le SDTE a poursuivi ses missions dans les affaires courantes et prioritaires du département et apporté son appui dans les dossiers stratégiques, tels que la mise en œuvre du plan climat, la stratégie pour le développement durable, la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 et la politique d'attractivité résidentielle du canton avec le lancement d'une marque "Neuchâtel, un canton à vivre".

Un changement s'opérera par ailleurs à la tête du SDTE avec le départ en fin d'année de M. Mathieu Erb, secrétaire général, qui a souhaité donner une nouvelle orientation professionnelle à sa carrière, après onze années - dont huit au SDTE - d'intenses et loyaux services en faveur de la collectivité publique. Il sera remplacé par M. Nicolas Ruedin qui prendra sa nouvelle fonction le 1er mars 2023.

Activités et réalisations

Événements principaux

Janvier

- Adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi cantonale sur la faune sauvage (LFS) qui introduit un contrôle de la consommation d'alcool dans l'exercice de la chasse ;
- Grâce à la coopération entre le service de statistique et le délégué à la domiciliation, lancement d'un outil d'analyse statistique interactif pour l'analyse des arrivées et départs, mis à disposition de chaque commune lors d'une formation en ligne ;
- Présentation de la stratégie de domiciliation et appel à la coopération auprès d'une grande majorité des fiduciaires du canton lors du séminaire fiscal 2022.

Février

- Présentation à la presse du projet de Plan climat cantonal adopté par le Conseil d'État pour le développement de la stratégie climatique neuchâteloise. Le processus proposé avec cette première étape, se déroulera sur trois décennies et a pour but d'amener le canton à atteindre la neutralité carbone à l'échelle territoriale en 2050, tout en préservant la qualité de vie de la population neuchâteloise ;
- Publication du programme de législation 2021-25 sous la présidence du chef de département ;
- Achat de trente trolleybus à batterie en vue de décarboniser la mobilité des transports publics neuchâtelois.

Mars

- Adoption par le législatif du plan d'action phytosanitaire et biocides visant la réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, en réponse au postulat 18.187, du 28 septembre 2018, "Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ?" ;
- Rapport d'information au Grand Conseil sur les possibilités d'alimentation électrique durable, notamment photovoltaïque, du tunnel de La Clusette, en réponse au postulat 19.102 déposé le 16 janvier 2019 ;
- Mise en ligne d'un nouveau guide électronique concernant le traitement des permis de construire.

Avril

- Lancement d'une étude parmi les pendulaires transcantonaux et transfrontaliers dans le canton pour mieux comprendre les mécanismes sous-jacents et détecter des leviers d'action de domiciliation, sous la conduite du délégué, coordonnée par l'Université de Neuchâtel.

Mai

- Adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le traitement des déchets et sites pollués afin de répondre aux grandes lignes de la politique fédérale en matière de gestion des déchets ;
- Adoption partielle par le Grand Conseil du rapport pour l'entretien durable des routes cantonales ;
- Lancement des travaux d'assainissement et de sécurisation du Tunnel de La Clusette sur la route cantonale H10.

Mai - Juin

- Lancement de l'action bike to work à laquelle les collaboratrices et collaborateurs de l'État ont été invités à participer pour la sixième année consécutive.

Juillet

- Mise en œuvre de mesures de soutien en faveur des agriculteurs-ices pour lutter contre la sécheresse et la canicule estivales.

Août

- Activation par le Conseil d'État d'un état-major de crise chargé de la préparation et de la mise en œuvre des mesures d'approvisionnement énergétique du canton ;
- Adoption du règlement sur les plastiques à usage unique mettant en œuvre la volonté du Gouvernement d'interdire, dès le 1er janvier 2023, la vaisselle en plastique lors des manifestations se déroulant sur le domaine public cantonal et de celles qui sont subventionnées par l'État.

Septembre

- Inauguration du centre forestier et du centre collecteur de Montmollin mettant un terme à plusieurs années de travaux après l'incendie qui a frappé ces constructions en avril 2017 ;
- Dans le cadre de la stratégie cantonale de domiciliation, le DDTE a fourni un important travail pour assurer le lancement de la marque et du film "[Neuchâtel, un canton à vivre](#)". Celui-ci vise à promouvoir la qualité de vie et l'attractivité résidentielle du canton. Cela a donné lieu à une conférence de presse le 16 septembre ;
- Poursuite de la mise en œuvre du concept éolien cantonal avec la mise en consultation du plan d'affectation et du plan d'alignement du parc éolien "Éole de Ruz", qui seront mis à l'enquête publique en novembre ;
- Validation et communication de dix recommandations à l'adresse des communes, des entreprises et de la population neuchâteloise pour réduire la consommation énergétique hivernale.

Octobre

- Signature conjointe par le Conseil d'État et les CFF de la "Perspective générale Neuchâtel", une feuille de route pour doubler la part modale des transports publics dans le canton de Neuchâtel ;
- Grand événement sur l'attractivité résidentielle organisé conjointement par le délégué à la domiciliation et la CNCI avec la présence d'une centaine d'entrepreneurs et des médias afin de présenter le "pack domiciliation".

Novembre

- Sur décision du Conseil d'État, engagement d'un chargé de mission rattaché au SDTE pour une période de six mois, responsable d'assurer la coordination, le suivi et la communication de crise en lien à l'approvisionnement énergétique du canton ;
- Arrivée de la grippe aviaire en Suisse et gestion de la crise.

Décembre

- Désignation du successeur de M. Mathieu Erb, en la personne de M. Nicolas Ruedin, qui quittera son poste de chargé de mission au SFPO et son mandat de député pour reprendre la fonction de secrétaire général du DDTE dès mars 2023 ;
- Présentation à la presse du rapport sur la qualité des eaux souterraines et de surface du canton de Neuchâtel en réponse à la motion 19.183 « Faut-il se méfier de l'eau qui dort ? ». Il dresse un bilan global de la qualité des eaux du canton de Neuchâtel entre 2014 et 2022. Les résultats sont globalement positifs et la qualité des eaux jugée bonne ;
- Le délégué à la domiciliation a lancé, en coordination avec le service de la santé publique, la Société neuchâteloise de médecine, Médecins de famille et de l'enfance, une campagne, un micro-site et toute une série d'aides pour attirer des médecins généralistes et pédiatres dans le canton, faciliter leurs démarches et ainsi répondre à la pénurie qui menace le canton de Neuchâtel dans ce domaine. Des coopérations avec certaines communes ont été entamées également.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Suite et fin des travaux de la commission parlementaire Climat & Énergie pour le traitement du rapport sur la stratégie climatique du canton de Neuchâtel à l'horizon 2050 en vue d'un passage au Grand Conseil début 2023 ;
- Suivi du traitement en commission parlementaire d'un contre-projet indirect du Conseil d'État à l'initiative populaire neuchâteloise "Pour des transports publics gratuits". Les travaux ont toutefois été suspendus dans l'attente du jugement du tribunal fédéral concernant la recevabilité de l'initiative populaire fribourgeoise sur le même objet. Ils seront repris à la lumière de l'arrêt qui sera rendu par le TF ;
- Finalisation du rapport en réponse au postulat 19.199 "Lièvre : cette espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel !" qui sera soumis au Grand Conseil début 2023.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication et de l'administration du SDTE en garantissant l'accomplissement des missions qui lui incombent ;
- Conduite du service selon les objectifs fixés dans l'accord de prestations GestionNE 2022 ;
- Mise en œuvre des recommandations du Conseil d'État dans le cadre de la crise énergétique pour réduire la consommation d'énergie du service ;
- Finalisation du SCI et de l'identification des risques dans le cadre de l'harmonisation des processus entre les secrétariats généraux.

Conseils et assistance politiques

- Participation à l'état-major de crise chargé de la gestion énergétique en vue de limiter le risque de pénurie durant l'hiver 2022-2023 ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Mobilité 2030 avec le concept de ligne directe, la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de contournement H18 à La Chaux-de-Fonds ;
- Poursuite des activités dans le cadre de l'assainissement des finances et de la mise en œuvre des mesures prises dans le programme de législature ;
- Accompagnement du traitement du Plan climat cantonal en commission Climat & énergie ;
- Finalisation du projet de stratégie cantonale pour le développement durable ;
- Gestion et mise en œuvre de la stratégie de domiciliation au niveau cantonal, en offrant un accompagnement personnalisé aux personnes et familles qui souhaitent s'installer dans le canton ;
- Gestion et suivi du transit et du séjour des convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Conseils et assistance stratégiques

- Coordination et suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Coopération et suivi du développement du système de Cercle Indicateurs dans le cadre d'un partenariat avec l'OFS ;
- Poursuite de la collaboration avec l'association Ecoparc pour le développement de différents projets au sein du canton en matière d'écologie industrielle et de management durable des entreprises ;
- Organisation et coordination de la sixième édition, en mai et juin 2022, de l'action bike to work au sein de l'administration cantonale neuchâteloise ;
- Poursuite des collaborations et coordinations intercantionales dans le cadre du Réseau cantonal des responsables du développement durable ;
- Appui du chef de département et de NEVIA dans l'élaboration du règlement d'application de la loi sur l'entretien des routes nationales (ReLERN), en particulier dans les discussions avec les représentants du personnel ;
- Mise en œuvre de la stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans la mise en œuvre des mesures d'économie d'énergie déployées au sein de l'administration cantonale dans le cadre de la crise énergétique ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE) ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines ;
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et du PFT 2024-26 ;
- Soutien aux services dans le cadre des accords GestionNE ;
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE.

Administration, support au service

- Soutien administratif au chef de département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales ;
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité du secrétariat général ;
- Accueil, renseignements et conseils aux usagers internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'174'353	49'423'500	50'133'952	+710'452	+1.4%	-40'401	-0.1%
40 Revenus fiscaux	49'980'757	49'255'000	49'949'700	+694'700	+1.4%	-31'057	-0.1%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	17'515	0	6'328	+6'328	--	-11'187	-63.9%
43 Revenus divers	452	500	409	-91	-18.2%	-43	-9.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	175'630	168'000	177'515	+9'515	+5.7%	+1'885	+1.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	4'793'948	5'229'563	5'160'802	-68'761	-1.3%	+366'854	+7.7%
30 Charges de personnel	1'013'221	1'085'290	1'029'349	-55'941	-5.2%	+16'128	+1.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'236'354	1'498'059	1'554'058	+55'999	+3.7%	+317'704	+25.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'000	110'000	35'652	-74'348	-67.6%	+22'652	+174.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'531'373	2'536'214	2'541'743	+5'529	+0.2%	+10'370	+0.4%
Résultat d'exploitation	45'380'405	44'193'937	44'973'150	+779'213	+1.8%	-407'255	-0.9%
44 Revenus financiers	435'336	400'000	705'930	+305'930	+76.5%	+270'594	+62.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	435'336	400'000	705'930	+305'930	+76.5%	+270'594	+62.2%
Résultat opérationnel	45'815'741	44'593'937	45'679'080	+1'085'143	+2.4%	-136'661	-0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	45'815'741	44'593'937	45'679'080	+1'085'143	+2.4%	-136'661	-0.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	8.00	9.00	7.00	-2.00	-22.2%	-1.00	-12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.60	7.40	6.20	-1.20	-16.2%	-0.40	-6.1%

Commentaires

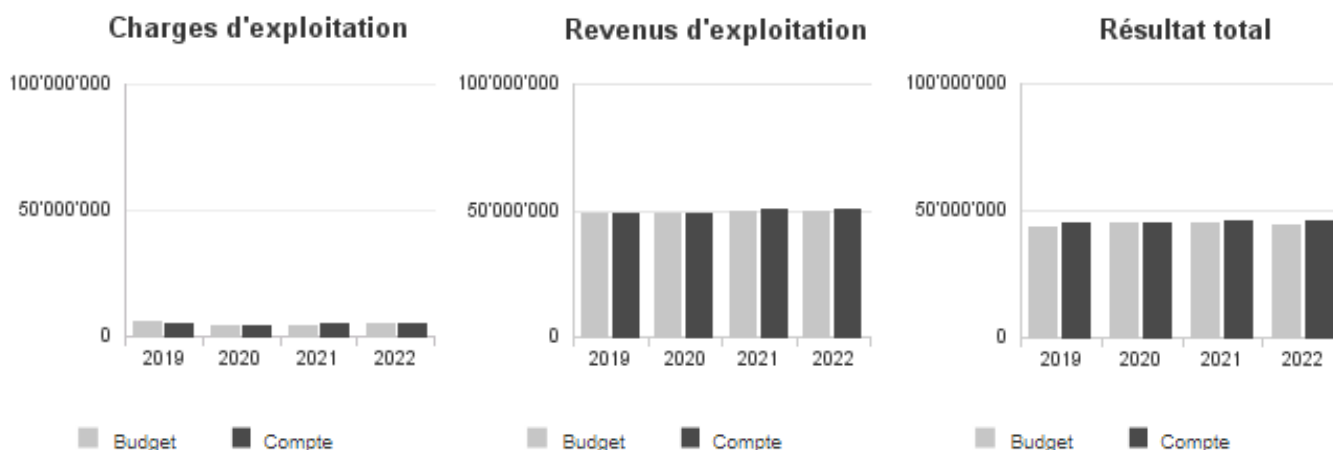
Au niveau des revenus d'exploitation, l'écart favorable du produit des taxes par rapport au budget (groupe 40 "Revenus fiscaux") est dû principalement à l'adaptation de la part variable de la taxe sur les véhicules automobiles au 1er janvier 2022 et, dans une moindre mesure, à l'évolution du parc véhicules et bateaux. Par ailleurs, à l'instar de 2021, le revenu enregistré au groupe 42 "Taxes" correspond aux prestations facturées à NEVIA pour l'appui apporté par le SDTE à l'élaboration du règlement d'exécution de la loi sur l'entretien des routes nationales (RELERN).

Quant aux charges d'exploitation, elles sont globalement inférieures aux prévisions en raison du report de la mise en œuvre du plan climat cantonal conditionné à l'adoption du rapport y relatif par le Grand Conseil (groupes 30 "Charges de personnel" et 31 "Biens, services et autres charges d'expl."). D'un autre côté, les travaux en lien avec la création d'une identité visuelle, dans le cadre de la stratégie de domiciliation, se sont intensifiés durant l'année et ont abouti au lancement par le Conseil d'État de la marque "Neuchâtel, un canton à vivre" pour promouvoir l'attractivité résidentielle, ce qui explique les coûts additionnels au groupe 31 "Bien, services et autres charges d'expl.". À l'inverse, les aides financières destinées à des projets favorisant la domiciliation dans le canton ont été inférieures au budget (groupe 36 "Charges de transfert").

Les revenus financiers (groupe 44) représentent, d'une part, la part au bénéfice du SCAN et, d'autre part, une redevance de 3% sur les capitaux propres disponibles du SCAN et de NEVIA. L'écart favorable provient du fait que le SCAN a reversé à l'État une part de 10% sur la provision CPCN (caisse de pensions) dissoute en 2022, ainsi qu'une part au bénéfice de 50% dans la mesure où les émoluments et prix des prestations du SCAN ont atteint, en comparaison intercantonale, la moyenne suisse, comme le prévoit le mandat de prestations.

La variation des effectifs par rapport au budget est due au report de l'engagement d'un-e délégué-e chargé-e de monitorer le plan climat (1 EPT), comme dit plus haut, et à des modifications de taux d'activité (0.2 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	149'238	129'413	139'706
Coûts des services centraux	26'600	27'307	25'664
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	175'838	156'720	165'370

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend l'accomplissement des travaux de secrétariat et d'assistance administrative au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales. L'augmentation des coûts salariaux et de structure est due au soutien administratif supplémentaire apporté au chef du département qui a assumé la présidence du Conseil d'État jusqu'à fin mai 2022.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	33'182	18'300	9'196
Coûts salariaux et de structure	438'799	453'058	480'368
Coûts des services centraux	78'214	95'593	87'745
Revenus	17'515	0	6'328
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	532'680	566'951	570'982

Commentaires

Ce groupe de prestations recouvre notamment le conseil et l'assistance au chef du département dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires. Les charges directes incluent des cotisations à des organismes cantonaux, des mandats externes, des frais de déplacements et autres frais de représentations. La diminution est due au fait qu'aucun mandat n'a été octroyé en 2022. Précisons qu'en 2021 les charges directes intégraient la contribution annuelle à la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui a été reclassée dès 2022 dans les charges de transfert.

Les revenus proviennent de prestations du SDTE facturées à NEVIA dans le cadre de l'élaboration du RELERN.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'161'770	1'165'100	1'164'088
Coûts salariaux et de structure	256'652	258'826	263'517
Coûts des services centraux	45'466	54'614	48'743
Revenus	452	500	409
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'463'437	1'478'041	1'475'940

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la gestion du domaine financier, des ressources humaines et de l'administration du département. Les charges directes incluent principalement l'indemnisation du SCAN pour la gestion administrative du parc véhicules et bateaux neuchâtelois. Les revenus proviennent de recettes diverses.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Redevance RPLP	-175'630	-168'000	-177'515
Subventions diverses	13'000	30'000	28'652
Total charges (+) / revenus (-) nets	-162'630	-138'000	-148'863

Commentaires

La Confédération indemnise annuellement le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP, dont le nombre varie peu d'une année à l'autre. Par ailleurs, selon un accord de prestations, une contribution annuelle est versée à l'association Ecoparc pour les tâches effectuées dans le domaine du développement durable et de l'écologie industrielle. Notons également que la contribution annuelle à la DTAP, auparavant imputée au groupe de prestations "Stratégie et politique", est dès 2022 imputée aux charges de transfert.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Part au bénéfice de NEVIA	-154'740	-140'000	-159'335
Part au bénéfice du SCAN	-280'596	-260'000	-546'595
Taxe de navigation	-2'003'681	-1'904'300	-2'051'497
Taxe s/vhc à moteur & cyclomoteurs	-45'597'676	-44'993'000	-45'519'703
Total charges (+) / revenus (-) nets	-48'036'692	-47'297'300	-48'277'130

Commentaires

Les revenus financiers comptabilisés ici représentent la part au bénéfice du SCAN ainsi qu'une redevance de 3% sur les capitaux propres disponibles versée par le SCAN et NEVIA. Comme dit plus haut, le SCAN a reversé à l'État une part de 10% sur la provision CPCN dissoute en 2022, de même qu'une part au bénéfice de 50% dans la mesure où les émoluments et prix des prestations du SCAN ont atteint, en comparaison intercantonale, la moyenne suisse, comme le prévoit le mandat de prestations.

Quant aux revenus des taxes de circulation et de navigation, ils totalisent quelque CHF 49,9 millions, montant duquel il faut déduire la part versée aux communes (CHF 1,5 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,9 million).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	210'575	0	210'575	527'388	0	527'388	533'624	0	533'624
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	112'264	0	112'264	0	0	0
Total		210'575	0	210'575	639'652	0	639'652	533'624	0	533'624

Commentaires

Le crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la politique de domiciliation (dans le cadre des APS) a été mis à contribution non seulement pour favoriser l'accueil de nouveaux ou nouvelles arrivant-e-s dans le canton, mais également pour le lancement d'une identité visuelle afin de promouvoir l'attractivité résidentielle et la qualité de vie dans le canton de Neuchâtel.

Comme expliqué plus haut, le crédit d'engagement destiné à la mise en œuvre du plan climat cantonal, traité en commission "Climat & Énergie durant l'année 2022, ne pourra finalement être sollicité auprès du Parlement cantonal que début 2023.

1.10.4. Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring. Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives ou l'espace cours d'eau. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans cantonaux.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire. Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il contrôle que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et contrôle que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Planification directrice

Suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée au 1er mai 2014, les cantons disposaient de 5 ans pour conformer leur PDC à la nouvelle législation. Le plan directeur conforme à la LAT a été approuvé en février 2019, et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) a été adaptée en mai 2019. L'année 2022 a été marquée par la consultation de l'adaptation partielle 2021 du PDC et l'examen préalable de la Confédération, la finalisation du plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnées pédestre (PDChemins), l'établissement de la carte indicative des surfaces susceptibles d'être revalorisées en SDA conformément au plan sectoriel de la Confédération, et la 2ème adaptation de notre guide d'application SDA. Le service a également accompagné la démarche Perspectives Générales Neuchâtel des CFF, avec le SCTR.

Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les constructions (RelConstr)

Les dispositions relatives au dimensionnement du nombre de places de stationnement sur fonds privés, traité dans le cadre des permis de construire a fait l'objet d'un projet de modification du RelConstr, lequel a été proposé en consultation à fin 2021. Durant l'année 2022 des modifications au projet de règlement ont été apportées suite aux remarques émises lors de la consultation. Une rencontre avec les représentants des communes et les associations économiques ont eu lieu en automne 2022 afin de présenter plus précisément le projet de révision.

Optimisation du sentier du Lac

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur des rives du Lac, adopté par le Conseil d'État en 2017, et du traitement de l'initiative "Rives pour toutes et tous", les travaux de planification ont été poursuivis en vue de confirmer le tracé technique et évaluer les coûts de la mesure-phare du PDC. Le crédit-cadre a ainsi pu être voté par le Grand Conseil fin 2021, et une cheffe de projet a été engagée au 1er mars 2022. Jusqu'à fin 2022, toutes les communes concernées ont été rencontrées, ainsi que tous les propriétaires situés entre La Tène et Milvignes. Les contacts se poursuivent en 2023, en vue de l'établissement de plans de détail et de signatures de conventions.

Consultations fédérales et cantonales

Dans le cadre de la révision de la LAT deuxième étape (LAT2), la collaboration entre la Confédération et les cantons a été poursuivie. Plusieurs adaptations de lois et ordonnances ont été soumises aux cantons, ainsi que diverses directives. Le canton a été consulté sur l'adaptation et les modifications ponctuelles des PDC des cantons voisins, et a émis des préavis spécialisés lors de consultations cantonales.

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Type de dossier	Nbre	Remarques
Tâches de ligne		
Consultations cantonales et fédérales	17	Consultations coordonnées par le SAT : modification et révision de lois fédérales et cantonales, plans sectoriels, adaptations PDC cantons voisins.
Gestion et exploitation des données de base		<p>Suite des travaux débutés en 2021 : Mise en place d'un processus de contrôle des géodonnées des plans d'aménagement locaux révisés ; Travaux liés au futur guide des permis de construire interactif avec les géodonnées ; Etablissement de la cartographie liée au nouveau plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDChemins) et au futur plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) ; Contrôle et correction des données de la mobilité douce (Réseau VTT et réseau pédestre) qui ont été intégrées dans l'application web de l'OFROU Mistra MD en 2021.</p> <p>Travaux effectués ou débutés en 2022 : Actualisation des géodonnées et des statistiques des zones à bâtir non construite (mise à jour bisannuelle) et des surfaces d'assolement (mise à jour annuelle) ; Mise en place d'une FAQ en ligne destinée à l'application des directives pour les géodonnées ; Mise en place d'un nouveau groupe de couches de géodonnées relatif au PDC dans le géoportail du SITN ; Actualisation complète de la couche relative aux distances des constructions à la forêt ; Participation active à l'élaboration des nouvelles limites légales de la forêt (pilotage SFFN) ; Préavis spécialisés relatifs aux géodonnées et production d'extraits relatifs aux perceptions de plus-value pour les dossiers de révision ou de modifications de PAL et de plans spéciaux (cf. Section aménagement local ci-après).</p>
Renseignement affectation	36	Attestations d'affectation de biens-fonds.
Téléphonie mobile	44	Préavis projets antennes de téléphonie mobile (nouveau ou modification).
Gestion du quota cantonal des surfaces d'assolement (SDA)	17	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.), mise à jour annuelle de la base de données, actualisation de la statistique de l'évolution potentielle des SDA, contacts avec la Confédération.
Modification partielle réseaux officiels mobilité douce, loisirs	21	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.).
Management des ZAE		Réponses aux mandataires et aux communes. Mise en place et consolidation des indicateurs. Rédaction du monitoring 2022 des ZAE.
Observatoire cantonal du territoire (OT_NE)		Collectes des données en vue de l'établissement du RAT 2023.
Projets		
Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire		Transmission du dossier d'adaptation 2021 du PDC pour consultation officielle et examen préalable de la Confédération (16 fiches). Adoption de la fiche R_38 sur les parcs naturels régionaux par le CE début 2022, suivie de l'approbation par le CF (renouvellement des labels).
Plans directeurs sectoriels cantonaux		Traitement des retours de consultation de la révision du PDChemins, et finalisation du dossier en vue de son adoption en 2023 et d'une demande de crédit d'engagement.
Révision du RELConstr. sur le thème du stationnement (annexe I et II)		Traitement des retours de la consultation officielle auprès des communes, groupes d'intérêts et bureaux et consolidation du projet de règlement, du rapport de consultation et du rapport explicatif.
Optimisation du sentier du Lac		Suite à l'octroi du crédit-cadre pour la mise en œuvre de la mesure phare du PD Rives et l'engagement d'une cheffe de projet en mars 2022, contacts avec les communes et les propriétaires.
Carte indicative des sols à revaloriser ou réhabiliter susceptibles		Travaux techniques en vue de l'établissement de la carte indicative des sols à revaloriser ou réhabiliter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan sectoriel des SDA. Pilotage du projet avec les services concernés. Fin du projet prévue en mai 2023.
Pôle de gare de Cernier – Ligne directe		Poursuite des réflexions préliminaires concernant la gare de Cernier, en lien avec le projet de Ligne directe, à l'appui de l'adaptation partielle du PDC et de la révision du PAL Val-de-Ruz.
Plans d'affectation cantonaux		<p>PAC PDE littoral EST : participation aux échanges d'écritures /PAC Viticole : procédure de modification à Cortaillod.</p> <p>PAC Montagne de Buttes : suivi du recours au TF, observations du DDTE au TF.</p> <p>PAC Quatre Bornes : suivi du recours à la CDP, observations du DDTE à la CDP et rapport d'impact sur le site UNESCO, urbanisme horloger.</p> <p>PAC Mont-Perreux Eole de Ruz : rapport d'impact sur le site UNESCO, urbanisme horloger, préavis sur projet, séance d'information publique, mise en consultation du projet et mise à l'enquête publique du dossier définitif.</p> <p>PAC zone de constructions basses (section AL) : suivi de l'opposition et sanction du secteur Bas des Loges.</p>

Section aménagement local

Type de dossier	Entrés avant 2022			Entrés en 2022		
	Préavisés en 2022	Enquête publique en 2022	Sanctionnés en 2022	Préavisés en 2022	Enquête publique en 2022	Sanctionnés en 2022
Plan d'affectation cantonal		1	1			
Plan de quartier		1	5			
Plan spécial	2	2	4	1		
Révision PAL (pré-étude)	2					
Modification du PAL / RA / RC	4	3	4	5		
Zones réservées communales				2		
Plan d'alignement	2	2	2	2	2	1
Plan directeur	1			1		
Cahier des charges	1			1		
Total	12	9	16	12	2	1

6 dossiers supplémentaires sont entrés en 2022 et ont requis notre conseil.

À fin 2022, 26 communes (sur 27) ont vu leur pré-étude en vue de la révision du PAL faire l'objet d'un préavis de synthèse du SAT (dont 2 en 2022) ; 23 communes l'ont finalisée et ont obtenu une promesse de subvention pour ces travaux de révision. 18 communes, dont 14 en 2022, ont présenté leur projet de territoire en vue de la révision du PAL.

Dans la perspective de la révision des PAL :

- la formation quant à l'application des règles de l'AIHC qui devront être introduites dans les PAL avait débuté en 2021 et s'est terminée en 2022. Elle a été réalisée auprès des membres de Conseil communal et de service technique, ainsi que d'urbanistes et d'architectes. Une cinquantaine de participants s'y est inscrite ;
- une séance d'information pour les communes portant sur le thème de l'information et la participation de la population a été organisée le 1er décembre 2022. Un cahier de recommandations est en cours d'établissement.

Le redimensionnement du dernier secteur en zone de constructions basses du décret du 14 février 1966 qui n'était pas encore sanctionné est entré en vigueur en 2022. Ce sont donc 16 ha environ de zone à bâtir qui auront été dézonés depuis la 1ère enquête publique fin 2018.

La section aménagement local a repris courant 2022 le suivi des plans d'extraction : Bois-vert à La Sagne, préavisé par le DDTE, Les Étages, au Cerneux-Péquiognot, participation à une séance d'information communale, La Cernia, Neuchâtel, réception du dossier pour préavis SAT.

La révision des PAL demande un travail conséquent pour le SAT et plusieurs services. Elle impliquera certainement une prolongation des effectifs supplémentaires temporaires affectés à cette tâche.

Bureau des permis de construire

En 2022, 555 dossiers ont été traités par le SAT (724 en 2021), dont 483 avec préavis positifs, 270 dossiers complets, 124 dossiers conformes, 116 dossiers hors zone et 24 dossiers avec opposition. 26 décisions coordonnées avec le service de l'agriculture (SAGR) en matière de dossiers régis par la LDFR ont été rédigées (46 en 2021).

Temps de traitement des dossiers SATAC par le SAT en 2022, en jours ouvrables

Type de dossiers	*Temps de traitement 90%	*Temps de traitement 100%	Commentaires
Dossiers complets et conformes en zone et hors zone à bâtir	44,1 jours	49,3 jours	en zone à bâtir : sans décision ; hors zone à bâtir : décision 16a LAT ; sans demande de complément
Dossiers complets en zone à bâtir	46,1 jours	52,6 jours	sans et avec décision et sans demande de complément
Dossiers complets et conformes en zone à bâtir	42,4 jours	47,4 jours	sans décision et sans demande de complément
Dossiers complets hors zone à bâtir	57,4 jours	60,8 jours	décision 16a, 24, 24c LAT, etc ; sans demande de complément
Output du SAT pour l'ensemble des dossiers	62,1 jours	75,94 jours	synthèse positive ou négative avec ou sans dérogation ou complément

*Temps de traitement : nombre de jours ouvrables entre la date de réception du dossier par le SAT et la date d'expédition du préavis de synthèse par le SAT. 100% : moyenne de l'ensemble des dossiers traités. 90 % : moyenne ne comprenant pas les 10% de dossiers dont le temps de traitement est le plus long.

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Les dossiers traités par les trois villes et ceux de minimales importances pilotés par les communes ne sont pas inclus.

Permis* octroyés par région pour les années 2021 et 2022

Régions	Permis octroyés 2021		Permis octroyés 2022		Estimation des travaux 2021		Estimation des travaux 2022	
	Nombre	%	Nombre	%	CHF	%	CHF	%
Littoral	828	51.0	675	52.4	444'311'615	63.9	149'238'713	51.3
Montagnes	385	23.7	334	25.8	149'618'784	21.5	99'090'880	34.1
Val-de-Ruz	213	13.1	163	12.7	49'341'780	7.1	17'867'542	6.2
Val-de-Travers	198	12.2	118	9.1	51'746'468	7.5	24'542'314	8.4
Total	1624	100.0	1290	100.0	695'018'648	100	290'739'449	100

*Ensemble des permis de construire délivrés par les communes

Manifestations sportives

En 2022, les manifestations ont repris leur essor. En effet, en 2021, seules 56 manifestations ont été organisées. Au cours de l'année 2022, 102 autorisations de manifestations ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à CHF 5'250.-

Personnel

Au 1^{er} janvier 2022, le service comptait 19.95 équivalents plein temps (EPT) et au 31 décembre 2022, 19.75 EPT, soit 24 collaborateurs.

Contacts

- La Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices a siégé à deux reprises en 2021.
- 3 rencontres avec les architectes et les urbanistes du canton ainsi que les techniciens des villes ainsi qu'une séance de présentation, ont eu lieu.
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et suivi des activités de Région capitale suisse et arcjurassien.ch, en ce qui concerne le volet aménagement du territoire.
- Participation et présidence de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), à l'assemblée générale et aux séances de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à l'assemblée générale d'Espace Suisse (auparavant ASPAN) ; participation à la Conférence centrale de la fédération suisse des urbanistes (FSU).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

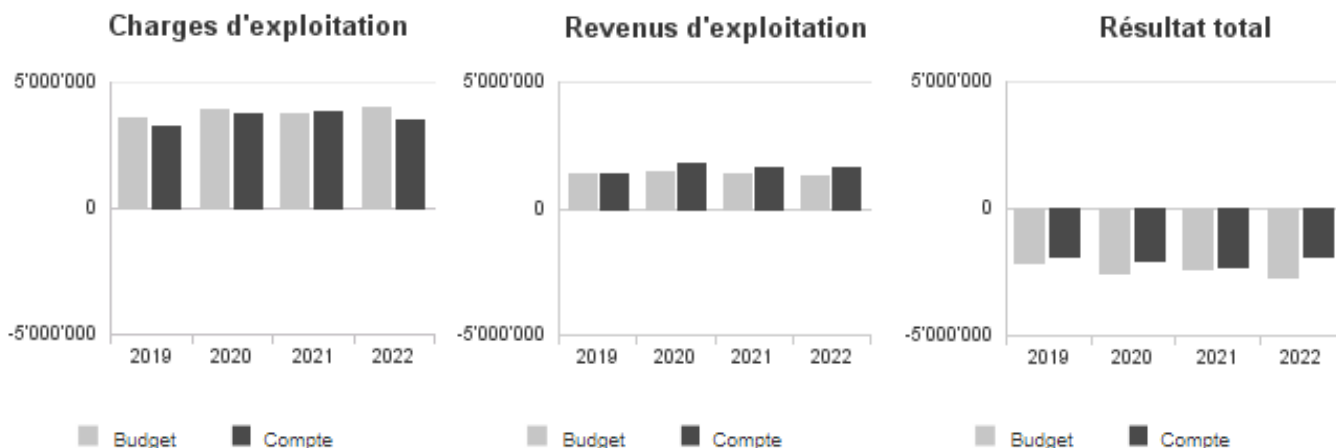
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'616'063	1'301'364	1'594'678	+293'314	+22.5%	-21'385	-1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'516'567	1'200'000	1'505'097	+305'097	+25.4%	-11'470	-0.8%
43 Revenus divers	343	0	5'098	+5'098	--	+4'755	+1'386.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	99'153	101'364	84'483	-16'881	-16.7%	-14'670	-14.8%
Charges d'exploitation	3'874'654	3'971'470	3'461'606	-509'864	-12.8%	-413'049	-10.7%
30 Charges de personnel	2'973'550	3'150'034	2'689'145	-460'889	-14.6%	-284'405	-9.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	262'789	316'000	181'744	-134'256	-42.5%	-81'045	-30.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'299	67'220	52'332	-14'888	-22.1%	+4'033	+8.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	84'840	127'590	104'840	-22'750	-17.8%	+20'000	+23.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	505'176	310'626	433'544	+122'919	+39.6%	-71'631	-14.2%
Résultat d'exploitation	-2'258'591	-2'670'106	-1'866'927	+803'179	+30.1%	+391'664	+17.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'258'591	-2'670'106	-1'866'927	+803'179	+30.1%	+391'664	+17.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'258'591	-2'670'106	-1'866'927	+803'179	+30.1%	+391'664	+17.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	25.00	29.00	24.00	-5.00	-17.2%	-1.00	-4.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.95	22.55	19.75	-2.80	-12.4%	-0.20	-1.0%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont composés des émoluments des permis de construire (groupe 42 "Taxes") et du financement d'un EPT (0.9) par le fonds d'aménagement du territoire (groupe 49 "Imputations internes").

Au niveau des charges d'exploitation, la diminution du groupe 30 "Charges de personnel" s'explique par 2 postes vacants non pourvus, 2 postes non attribués (plan climat) et 1 poste transféré au SPCH (géologue cantonal). Concernant le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", l'écart s'explique par le report d'un mandat en 2023 et par la réalisation d'un autre à l'interne. Finalement l'écart budgétaire du groupe 39 "Imputations internes" s'explique notamment par la restitution d'émoluments aux divers services qui interviennent dans le processus de permis de construire et l'augmentation du nombre de publication des mises à l'enquête dans la Feuille officielle.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Autorisations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	258'083	184'200	242'698
Coûts salariaux et de structure	1'487'672	1'415'542	1'373'343
Coûts des services centraux	310'787	143'299	147'888
Revenus	1'464'230	1'150'000	1'406'535
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	592'312	593'041	357'394

Commentaires

Les charges directes correspondent aux remboursements d'émoluments aux services et à la publication des mises à l'enquête dans la Feuille officielle. S'ajoutent à celles-ci les frais facturés par l'ECAP qui concernent les préavis des demandes de permis de construire. Quant aux revenus, ils représentent essentiellement les émoluments des permis de construire.

Planification communale (CHF)	régionale et Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	816'083	720'992	708'337
Coûts des services centraux	8'029	72'987	75'995
Revenus	151'373	151'364	187'463
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	672'739	642'615	596'869

Commentaires

Les revenus concernent les émoluments pour les plans de quartier et plan spéciaux ainsi que la refacturation de charges de personnel au fonds d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la LAT.

Planification cantonale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	89'504	163'000	20'433
Coûts salariaux et de structure	778'158	955'198	711'502
Coûts des services centraux	33'429	96'191	76'470
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	901'091	1'214'389	808'405

Commentaires

L'écart budgétaire des charges directes s'explique par la réalisation de travaux à l'interne et le report de mandats de la planification cantonale.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Autres subventions	25'840	45'840	45'840
Sentiers pédestres	59'000	59'000	59'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	84'840	104'840	104'840

Commentaires

La majeure partie des subventions a été versée à Pro Infirmis pour l'analyse des demandes de permis de construire. Neuchâtel Rando, quant à lui, a été indemnisé à hauteur de CHF 59'000 pour le balisage des sentiers pédestres.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-460	0	-680
Total charges (+) / revenus (-) nets	-460	0	-680

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	En cours	335'856	161'262	174'594	0	0	0	0	0	0
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	En cours	0	0	0	10'000	0	10'000	40'354	0	40'354
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	115'221	0	115'221	0	0	0
Total		335'856	161'262	174'594	125'221	0	125'221	40'354	0	40'354

Commentaires

- CP Ouvrages de protection forêts 2020-24 : Le projet a été transféré au SPCH.
- Optimisation du tracé du Sentier du Lac : Ce projet consiste à mettre en œuvre la mesure MOB_A1 "Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied". Le projet a été reporté car il a fallu du temps pour trouver une cheffe de projet (engagée en 2022). Il se terminera en 2023.
- Plan climat : Celui-ci n'ayant pas encore été adopté par le Grand Conseil, il n'y a par conséquent aucune dépense aux comptes 2022 bien que celles-ci avaient été budgétées.

1.10.5. Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes :

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET).
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun).
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements).
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional.
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire.
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives

- Conformément aux décisions des chambres fédérales du 21 juin 2019, les CFF, sur mandat de l'OFT, ont lancé les études de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Le canton participe au comité de pilotage et au suivi technique des études. Les CFF ont lancé l'étude préliminaire dont les résultats finaux sont attendus pour fin 2022. Les fortes pentes associées à des vitesses élevées restent un vrai défi technique. Le canton a lancé des premières réflexions sur l'installation d'une voie verte au droit de l'ancienne ligne.
- La convention de financement du RE reliant Neuchâtel à Pontarlier et Frasne, permettant le rabattement sur le TGV, va être prolongée pour 1 an. Pour 2023 une nouvelle négociation sera nécessaire.
- La ligne ferroviaire Le Locle – Les Brenets va être adaptée pour permettre la circulation d'un bus électrique en site propre avec une cadence 30'. L'étude d'avant-projet a été lancée en 2022.
- Les études sur le prolongement du Littorail vers l'Est et une nouvelle gare au droit de Malakoff ont été lancées, en cohérence avec le programme d'impulsion (PI).
- La COVID-19 a fait baisser significativement les recettes des entreprises de transport. Les aides financières pour 2021 ont été versées à la fin 2022.

Activités et réalisations

Aides COVID

- Un important travail a été nécessaire pour permettre le versement des aides COVID 2021 aux entreprises. Une documentation détaillée de la perte par ligne TP a été exigée. Diverses garanties ont été demandées comme la prise en compte des réserves ainsi que l'absence de versements de dividendes et bonus.

Indemnités 2022

- La baisse de la fréquentation due au COVID et au changement des habitudes des usagers a encore été constatée en 2022 (env. - 7 à 8 % par rapport à 2019). Cela conduit à un besoin d'indemnités supplémentaires.
- Les coûts de production des entreprises de transports ont fortement augmenté en 2022, en raison de la hausse de la masse salariale, des coûts d'énergie et des pièces détachées.
- Les réserves des entreprises de transports ayant été épuisées en 2020 et 2021, les indemnités ont dû être augmentées. Cela constitue un risque important pour la pérennité du cofinancement fédéral pour les petites lignes TP.
- La convention de financement du RE Neuchâtel-Pontarlier-Frasne a été renégociée pour 2022.

Optimisation de la desserte ferroviaire

- Le SCTR participe aux réflexions sur le nouvel horaire 2025. Celui-ci est nécessaire pour stabiliser l'horaire en Romandie et permettre les travaux de rattrapage, comme par exemple la gare de Lausanne. Néanmoins, cet horaire en l'état des réflexions dégraderait fortement entre autres les correspondances dans le nœud de Neuchâtel. Des garanties pour des compensations sont maintenant demandées aux CFF.

Optimisation de la desserte bus

- Le SCTR a lancé les réflexions sur la refonte du plan directeur TP bus. La qualité de desserte est considérée comme bonne en comparaison intercantonale. Néanmoins des régions restent mal desservies par les TP et nécessiteront un complément d'offre.

FAIF, Prodes 2035

- L'étude préliminaire de la ligne directe est maintenant terminée. Trois variantes de tracé restent à ce stade ouvertes. La Confédération conduit le choix des variantes.
- Les fortes pentes restent un défi qui pourraient imposer des contraintes sur le matériel roulant.
- L'intégration du canton et des communes va s'intensifier, probablement à la fin 2023.
- Le lancement de l'avant-projet devrait être effectif fin 2023.

Autres études

- Le SCTR suit, conseille et cofinance les communes dans la mise aux normes LHand des arrêts de bus.
- Une étude sur les développements possibles de la ligne des Horlogers est en cours.
- L'étude préliminaire du prolongement du Littorail en ville de Neuchâtel est en cours.
- L'avant-projet de la nouvelle halte de Malakoff (Est de La Chaux-de-Fonds) a été lancé.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

- Le SCTR accompagne le service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT) dans le processus de révision des plans d'aménagement locaux (PAL).

Mise en œuvre de la mesure LHand du programme d'impulsion

- La mise aux normes des arrêts de bus s'est fortement accélérée dans le courant 2022. Le canton propose une priorisation des investissements aux communes. Un standard d'aménagement avec un cofinancement de 20% a été décidé.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	34'550'191	31'769'509	32'281'150	+511'641	+1.6%	-2'269'041	-6.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	199'901	700	228'813	+228'113	+32'587.5%	+28'912	+14.5%
43 Revenus divers	3'969'938	102'278	2'625'229	+2'522'951	+2'466.7%	-1'344'709	-33.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	30'366'581	31'652'383	29'412'960	-2'239'423	-7.1%	-953'620	-3.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	13'771	14'148	14'148	0	0.0%	+377	+2.7%
Charges d'exploitation	70'174'576	71'486'565	70'580'409	-906'156	-1.3%	+405'832	+0.6%
30 Charges de personnel	983'937	1'043'250	1'050'344	+7'094	+0.7%	+66'406	+6.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	320'745	607'200	303'062	-304'138	-50.1%	-17'683	-5.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	29'236	0	-29'236	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	68'727'409	69'799'156	69'083'122	-716'034	-1.0%	+355'713	+0.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	142'485	7'723	143'881	+136'159	+1'763.1%	+1'396	+1.0%
Résultat d'exploitation	-35'624'386	-39'717'055	-38'299'259	+1'417'797	+3.6%	-2'674'873	-7.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-35'624'386	-39'717'055	-38'299'259	+1'417'797	+3.6%	-2'674'873	-7.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-35'624'386	-39'717'055	-38'299'259	+1'417'797	+3.6%	-2'674'873	-7.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	10.00	10.00	10.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.90	6.90	6.90	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

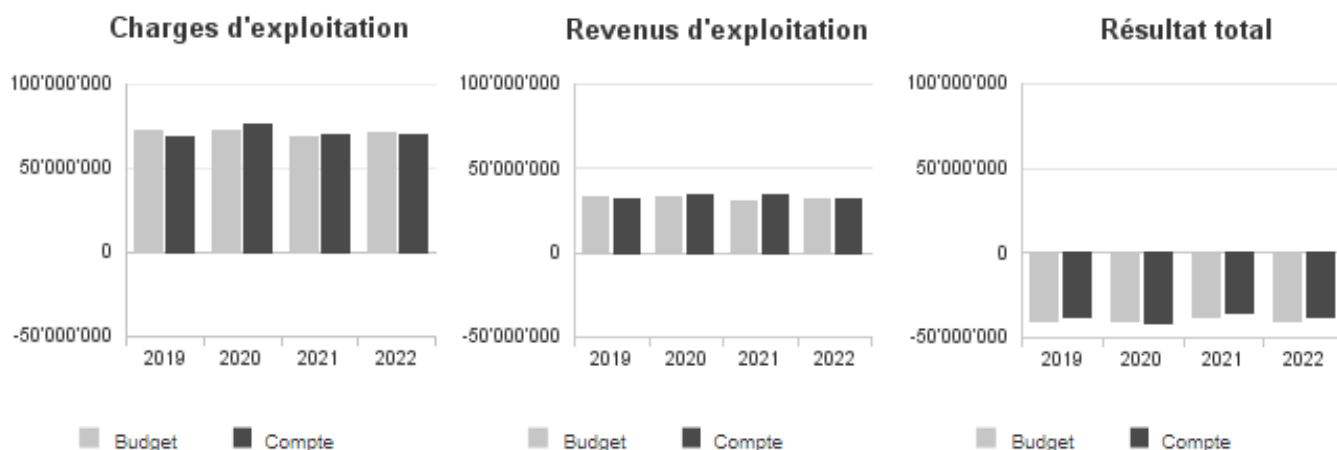
Commentaires

Dans les revenus d'exploitation, le groupe 42 "Taxes" intègre le remboursement ponctuel de subventions par les CFF non prévu au budget. Quant à la dissolution du solde non utilisé de la provision COVID-19 pour le transport 2021 (CHF +2.5 millions), celle-ci est comptabilisée dans le groupe 43 "Revenus divers". Concernant le groupe 46 "Revenus de transfert", il est composé notamment de la part des communes aux subventions pour le transport qui se révèle inférieure au budget en lien avec le décompte final des aides Covid 2020 et au décompte provisoire des aides Covid 2021 (CHF -2.3 millions).

Au niveau des charges d'exploitation, l'écart de CHF -0.7 million dans le groupe 36 "Charges de transfert" résulte essentiellement des éléments suivants :

- Indemnités de transport globalement moins élevées que prévu (CHF -1.4 million) ;
- Participation cantonale au FIF supérieure aux prévisions annoncées par l'OFT (CHF +0.6 million).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Commandes (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	947'262	1'904'754	1'483'318
Coûts des services centraux	44'273	82'495	72'471
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	991'535	1'987'249	1'555'789

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne le processus de commande des offres de transports publics. Il ne comprend aucune charge directe ou revenu. L'écart entre les comptes et le budget 2022 résulte essentiellement de frais de structure moins importants que prévu.

Expertises / conseils (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'650'154	1'328'242	1'406'365
Coûts des services centraux	82'601	57'525	67'182
Revenus	13'771	14'148	14'148
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'718'984	1'371'619	1'459'399

Commentaires

Le service délivre des expertises et des conseils auprès de divers partenaires que sont la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises de transport. Les revenus concernent essentiellement des remboursements de traitements, pour un poste à temps partiel dédié à la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et financé par le fonds d'aménagement du territoire.

Autorisations / approbations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	299'537	114'981	87'990
Coûts des services centraux	15'397	4'981	4'228
Revenus	1'300	700	1'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	313'634	119'262	91'218

Commentaires

Le service est chargé d'octroyer des autorisations de trafic voyageurs bus et prend position dans le cadre de procédures d'approbation des plans. Les revenus sont des émoluments d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Lignes à l'essai et autres	3'229'320	6'770'000	2'810'038
Part au revenu de la RPLP	-4'870'860	-4'752'383	-4'805'111
Part. commu. entr. transp. & fonds infra	-24'447'120	-26'900'000	-24'607'850
Particip. cant. au fonds infra. ferrov.	10'867'010	9'740'000	10'364'840
Trafic régional voyageurs	21'067'059	22'620'000	23'910'540
Trafic urbain et trafic touristique	26'798'613	28'740'000	29'947'277
Total charges (+) / revenus (-) nets	32'644'021	36'217'617	37'619'734

Commentaires

Les "Charges nettes de transfert non incorporables aux prestations" sont supérieures au budget en raison principalement des facteurs suivants :

- Baisse de la part communale aux indemnités de transport en lien avec le décompte final des aides Covid 2020 et au décompte provisoire des aides Covid 2021 (CHF 2.3 millions) ;
- Indemnités de transport globalement moins élevées que prévu (CHF -0.8 million).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	0	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-20

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Concrétisation du RER neuchâtelois	En cours	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
*COVID - Aides aux partenaires	En cours	4'775'829	3'898'618	877'211	0	0	0	46'504	2'535'404	-2'488'900
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	En cours	1'128'054	1'566'500	-438'446	500'000	0	500'000	860'533	0	860'533
*PI-études invest. futurs	En cours	135'043	0	135'043	450'000	0	450'000	291'304	0	291'304
*PI-mise en conformité arrêts bus	En cours	103'106	0	103'106	1'300'000	0	1'300'000	238'339	0	238'339
Prêts transports	En cours	0	695'524	-695'524	0	681'500	-681'500	0	681'484	-681'484
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Total		6'142'031	6'160'642	-18'611	2'600'000	681'500	1'918'500	1'436'680	3'216'888	-1'780'208

Commentaires

- Concrétisation du RER neuchâtelois : L'étude préliminaire des CFF a été complétée par des études en cours demandées par l'OFT. Les études d'avant-projet débiteront courant 2023, dont la gare de Cernier.
- Covid - Aides aux partenaires : Le total net résulte de la dissolution du solde (non utilisé) de la provision relative aux aides 2021.
- Crédit construction halte Fiaz : La halte a été inaugurée en 2021 et a fait l'objet d'un décompte final en 2022.
- PI-Études invest. futurs : Les études du programme d'impulsion, qui ont démarré courant 2021, se sont poursuivies en 2022.
- PI-Mise en conformité arrêts de bus : Les subventions pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus dépendent de la planification des communes.
- Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel : Le versement de l'aide cantonale interviendra en 2023.

1.10.6. Service des ponts et chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées se caractérisent par :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assurer le rôle de service répondant en matière de gestion des dangers naturels ;
- Répondre des questions liées à la géologie de manière générale, dangers naturels inclus ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'État ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière prévue dans la loi sur les routes et voies publiques ;
- Mettre en œuvre la planification cantonale en matière de mobilité douce utilitaire et attribuer les subventionnements prévus par la LMD pour les projets menés par les communes ;
- Assurer le rôle de service technique dans le cadre de la réalisation et de l'entretien des chemins pédestres ;
- S'assurer que le contrôle et l'inspection des mines et des carrières exploitées en galeries soit effectué ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ces dernières années, le service a procédé à une optimisation des effectifs qui oblige aujourd'hui à travailler en flux tendu, en priorisant les dossiers en fonction des exigences et délais fixés. Globalement, les dossiers avancent bien, mais pas toujours selon la planification initialement imaginée. Dans un tel contexte, les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, cas échéant, les ressources financières nécessaires à l'attribution de mandats à des tiers, pour mettre en œuvre ou absorber ces changements.

En outre, une fois encore, le canton a été frappé par des événements naturels conséquents (et donc chronophages dans l'investissement en ressources que leur gestion nécessite), tel par exemple l'éboulement rocheux à St-Sulpice qui aurait pu occasionner de funestes conséquences, puisqu'intervenu sur la route principale H10 à une heure ou fort heureusement aucun véhicule ne circulait.

Suite au départ, en février 2022, du géologue cantonal rattaché depuis 2009 au service de l'aménagement du territoire (SCAT), lequel assumait aussi la fonction de répondant cantonal en matière des dangers naturels, il a été décidé de rattacher cette fonction au service, compte tenu des importants projets qu'il mène (avec dimension géologique) et par le fait que les dangers naturels liés à l'eau y sont déjà traités. Ainsi, un nouvel office a été créé dès le 1er avril au sein du service, l'office des cours d'eau et dangers naturels, qui traite tant de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des cours d'eau et des rives des lacs, que de la géologie générale et des dangers naturels de toute nature.

En termes de projets, de nombreux chantiers très importants dans le domaine des routes et des ouvrages d'art sont planifiés pour les prochaines années : l'assainissement du tunnel de La Clusette, qui a débuté en 2022, le remplacement du Grand-Pont de La Chau-de-Fonds, qui commencera en 2023, ainsi que d'autres travaux déjà lancés tels l'assainissement du bruit routier et de réalisation d'itinéraires de mobilité douce, la réfection/correction de la RC1310 entre La Sagne - Les Ponts-de-Martel ou d'importants travaux d'entretien durable à Fontainemelon, au Prévoux et aux Petits-Ponts. La construction du contournement est de La Chau-de-Fonds par la H18 n'a pas pu commencer en 2021 suite à des recours toujours en cours de traitement et qui risquent fort, pour certains, de faire l'objet de recours ultérieurs au niveau supérieur. Le début de la réalisation du contournement sera donc reporté d'un an au minimum.

Dans le domaine des cours d'eau et de la géologie, l'entretien des lits et berges, couplé au développement et à la réalisation des projets de revitalisation, qui s'additionnent encore à l'accompagnement des communes dans les projets de protection, que ce soit contre les crues ou contre les dangers de nature géologique, absorbent énormément de ressources. Dans un tel contexte, l'acquisition et la consolidation des données de base, ainsi que la planification et la priorisation des projets et interventions à mener relèvent d'un défi que l'approbation toute récente du Plan climat par le Grand Conseil nous aidera à relever.

Les nombreux projets et chantiers planifiés et en cours, qui se traduiront en millions de francs de dépenses annuelles durant les 5 à 6 prochaines années, représentent une charge de travail très importante pour tous les secteurs techniques et administratifs du service.

Activités et réalisations

Selon l'accord de prestation, les objectifs 2022 fixés pour le service se déclinaient comme suit :

- Finaliser l'établissement du cadastre du bruit et le rendre disponible sur le SITN ;
- Mettre en place une stratégie en matière de gestion des dangers naturels ;
- Participer à l'initiation de la mise en place du Plan climat ;
- Investir dans l'entretien constructif du réseau cantonal, tant pour les routes que pour les ouvrages d'art ;
- Mettre en œuvre les conventions-programmes en matière de protection de l'environnement.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus.

Du point de vue technique, l'important dossier relatif à l'obtention d'un crédit d'entretien durable des routes n'a été que partiellement validé par le Grand-Conseil, le solde devant faire l'objet d'un nouveau décret qui sera voté en 2023, après traitement du rapport par la commission climat et énergie.

Quant aux projets routiers, les principaux dossiers traités ont porté sur :

- H18, rédaction du rapport pour la décision finale d'approbation du projet incluant le volet traitant des oppositions ;
- RC 1320 Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, adjudication des travaux de démolition et reconstruction.

Les principaux projets et chantiers routiers ont concerné :

- RC 5 Neuchâtel, giratoire de l'Université - giratoire du Nid-du-Crô, avec aménagements MD ;
- RC 5 Neuchâtel, giratoire de Monruz (en partenariat avec la ville et l'OFROU), avec aménagements MD ;
- RC 5 Le Landeron, secteur Est ;
- RC 5 Cressier, carrefour de Malpierrez ;
- H10 Rochefort-Dessus - Rochefort, avec aménagements MD ;
- H10 Couvet - Boveresse ;
- H10 Couvet - Travers ;
- H10 Brot-Dessous - Fretereules, projet de correction du tracé ;
- H10 Pont du Crêt-de-l'Anneau - Carrefour du Bas de Rosières ;
- H10 Canalisations évacuation des eaux de surfaces ;
- H10 Bregot - Prise-Imer, projet de correction du tracé, avec aménagement MD ;
- H10 / RC170, Évacuation des eaux de chaussées et superficielles entre Montmollin et Cormondrèche ;
- RC 149 Le Col-des-Roches - Le Prévoux ;
- RC 168 Éboulement à Biaufond ;
- RC 169 Les Brenets, traversée du village, avec aménagements MD ;
- RC 170 Les Ponts-de-Martel, traversée du village ;
- RC 170 Les Petits-Ponts - La Tourne ;
- RC 170 Le Closel, projet de correction du tracé ;
- RC 170 Champ Berthoud - Les Grattes, projet de correction du tracé ;
- RC 1003 Neuchâtel, giratoire des Trois-Chênes ;
- RC 1003 Savagnier, route de Dombresson ;
- RC 1162 Le Landeron, Montet du Haut ;
- RC 1310 Entrée est des Ponts-de-Martel, avec aménagements MD ;
- RC 1310 La Sagne - Les Cœudres, avec aménagements MD ;
- RC 1320, Réaménagement Grillon - Grand-Pont, à La Chaux-de-Fonds, avec aménagements MD ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village, avec aménagements MD ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge, avec aménagements MD ;
- RC 2185 Frochoux - Lignièrès ;
- RC 2226 Éboulement Buttes - La Côte-aux-Fées ;
- RC 2236 Noiraigue, pose de filets de protection sur la paroi rocheuse ;
- RC 2274 Boudevilliers - Bottes.

Les travaux réalisés en localité sont pratiquement systématiquement couplés avec des interventions communales et/ou de tiers sur les réseaux souterrains, ou complétés par des aménagements urbanistiques, ce qui en complique passablement la planification et conduit souvent à des retards ou à des reports. De manière exemplative, une étape du réaménagement de la RC 1356, à Fontainemelon, a dû être reportée en 2022 en raison de l'absence de planification relative à l'intégration du chauffage à distance par les porteurs de ce projet tiers.

Concernant les ouvrages d'art, les principaux chantiers ont concerné :

- H10 Assainissement du tunnel de la Clusette, avec aménagements MD ;
- H10 Tranchée couverte de Corcelles, travaux d'entretien des installations techniques ;
- RC 169 Tunnel du Châtelard, remplacement des luminaires et protection contre les chutes de pierres ;
- RC 1162 Assainissement du pont de Saint-Jean, avec aménagements MD.

En matière de mobilité douce (MD), le cadre et les lignes directrices de la stratégie de promotion de la MD ont été suivis en application de la LMD et du PDCMC. Les principaux projets et travaux ont eu lieu sur les routes cantonales :

- RC 5 Saint-Blaise - Cornaux ;
- RC 5 Neuchâtel Prébarreau - Poste ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village ;
- RC 2372 Fontaines - Grand-Chézard, développement du projet ;
- Voie verte entre Corcelles et La Chaux-de-Fonds, étude de faisabilité.

Par ailleurs, des subventions complémentaires faisant partie du programme d'impulsion ont été octroyées aux communes de St-Blaise, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle pour la mise en œuvre de mesures relatives au projet d'agglomération de 3ème génération.

Quant aux lacs, cours d'eau et dangers naturels, les projets et travaux ont principalement porté sur :

- La revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers, réalisation des travaux avec un projet communal de protection contre les crues ;
- La revitalisation de la Pointe d'Areuse, développement du projet ;
- Les sentiers pédestres le long de l'Areuse ;
- La remise en état d'un mur dans le canal des Raies, à Buttes ;
- Les enrochements de rive entre St-Blaise et Auvernier ;
- La protection contre les crues au Val-de-Travers ;
- La protection contre les crues au Val-de-Ruz ;
- La protection contre les crues à Boudry ;
- La protection contre les crues du Ruhaut et du Mortruz, et les interventions urgentes suite aux inondations de Cressier ;
- La protection contre les crues à Lignièrès ; La protection contre les dangers naturels à Rochefort ;
- La protection contre les dangers naturels à Boudry ;
- La protection contre les dangers naturels à La Grande-Béroche ;
- La protection contre les dangers naturels à La Chaux-de-Fonds ;
- La refonte de l'Arrêté sur les taxes et redevances des concessions hydrauliques.

Par ailleurs, nombre de tâches d'appui ont été effectuées, tels les calculs de kilométrage et de pondération des réseaux routiers communaux pour l'établissement de la clé de répartition des fonds versés aux communes, les comptages routiers, le développement de systèmes de gestion des données routières (gestion des comptages, perturbations du trafic, axes routiers cantonaux et suivi de l'état des chaussées) ou l'intégration au guichet unique de prestations en relation avec les routes.

Les nombreuses interventions du laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR), soit pour préparer des chantiers, soit pour le suivi de l'exécution, doivent aussi être relevées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	25'992'294	31'372'122	27'421'530	-3'950'592	-12.6%	+1'429'235	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'221'083	2'280'000	2'295'110	+15'110	+0.7%	+74'026	+3.3%
42 Taxes	1'370'558	1'267'200	875'131	-392'069	-30.9%	-495'427	-36.1%
43 Revenus divers	618'622	1'061'099	527'033	-534'066	-50.3%	-91'589	-14.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	732'655	800'000	546'798	-253'202	-31.7%	-185'857	-25.4%
46 Revenus de transfert	18'994'447	19'879'123	18'535'711	-1'343'412	-6.8%	-458'736	-2.4%
47 Subventions à redistribuer	516'999	4'580'000	3'111'732	-1'468'268	-32.1%	+2'594'733	+501.9%
49 Imputations internes	1'537'930	1'504'700	1'530'015	+25'315	+1.7%	-7'915	-0.5%
Charges d'exploitation	50'460'194	56'187'326	56'282'589	+95'263	+0.2%	+5'822'395	+11.5%
30 Charges de personnel	15'637'577	15'735'555	15'121'792	-613'763	-3.9%	-515'785	-3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'791'310	5'898'090	5'246'431	-651'659	-11.0%	-544'879	-9.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'297'221	7'642'024	9'446'606	+1'804'581	+23.6%	+4'149'385	+78.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	7'180'545	7'207'525	7'281'894	+74'369	+1.0%	+101'349	+1.4%
36 Charges de transfert	10'569'153	10'564'549	11'141'961	+577'412	+5.5%	+572'808	+5.4%
37 Subventions redistribuées	516'999	4'580'000	3'111'732	-1'468'268	-32.1%	+2'594'733	+501.9%
39 Imputations internes	5'467'388	4'559'583	4'932'174	+372'592	+8.2%	-535'214	-9.8%
Résultat d'exploitation	-24'467'899	-24'815'204	-28'861'059	-4'045'855	-16.3%	-4'393'160	-18.0%
44 Revenus financiers	104'542	126'000	195'348	+69'348	+55.0%	+90'806	+86.9%
34 Charges financières	6'098	0	-63	-63	--	-6'161	-101.0%
Résultat de financement	98'444	126'000	195'412	+69'412	+55.1%	+96'968	+98.5%
Résultat opérationnel	-24'369'455	-24'689'204	-28'665'648	-3'976'444	-16.1%	-4'296'192	-17.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-24'369'455	-24'689'204	-28'665'648	-3'976'444	-16.1%	-4'296'192	-17.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	133.00	137.00	133.00	-4.00	-2.9%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	125.60	126.80	125.30	-1.50	-1.2%	-0.30	-0.2%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le groupe 43 "Revenus divers" a vu une activation inférieure des salaires en lien avec les projets d'investissement, notamment suite au report de certains d'entre eux. À cela s'est ajouté un volume faible de recettes provenant des communes, qui ont exécuté avec leurs propres moyens l'essentiel des prestations qui leur incombent. Cette diminution a été partiellement atténuée par la dissolution d'une provision rendue inutile par le règlement du litige pour lequel elle avait été constituée. Pour le groupe 46 "Revenus de transfert", les recettes liées à l'impôt sur les huiles minérales ont été budgétées sur la base d'estimations fournies par la Confédération qui se sont avérées très supérieures à la réalité.

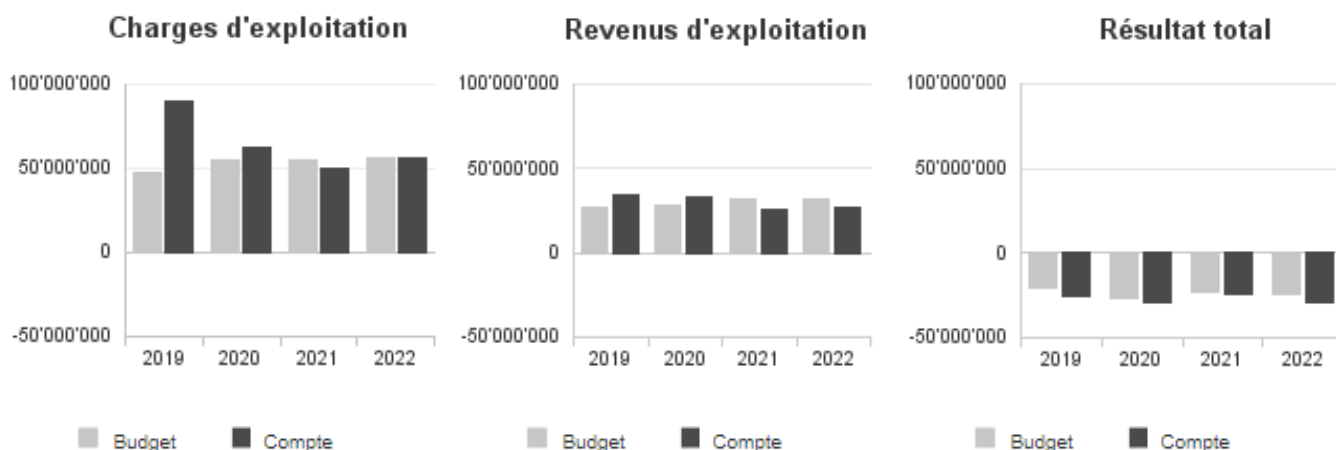
Concernant les charges d'exploitation, autant les "Charges de personnel" (groupe 30) que celles des "Biens, services et autres charges d'expl." (groupe 31) ont pu être maîtrisées. Concernant les "Amortissements du patrimoine administratif" (groupe 33), ils ont dépassé le budget suite à une mise à jour des dates de mise en service concernant la remise en état des routes cantonales. Les "Charges de transfert" (groupe 36) ont également été plus importantes au niveau des amortissements sur les subventions d'investissement. Les "Subventions à redistribuer" (groupes 37/47) relatives aux diverses générations du projet d'agglomération RUN ont été surestimées, les projets menés par les maîtres d'ouvrage concernés, soit presque exclusivement les communes, avançant à un rythme inférieur aux prévisions.

Quant à la comparaison des coûts entre 2021 et 2022, on peut relever les événements suivants ayant conduit à des variations importantes :

- Les dépenses relatives aux projets d'agglomération RUN liées aux groupes 37/47, ont été très supérieures en 2022 (même si elles sont restées bien inférieures au budget). Les projets sont principalement portés par les communes, les dépenses peuvent présenter des variations importantes d'une année à l'autre en fonction de leur achèvement effectif.
- Une baisse sensible des forfaits des services centraux peut être observée entre 2021 et 2022 dans le groupe 39 "Imputations internes".

Concernant les effectifs, 2 postes prévus au budget n'ont pas pu être repourvus avant la fin de l'année 2022. Le solde de la variation s'explique par les mouvements naturels du personnel.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	268'839	496'000	508'662
Coûts salariaux et de structure	9'356'598	9'055'852	12'505'239
Coûts des services centraux	1'586'462	646'675	1'458'077
Revenus	274'382	251'000	205'328
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'937'516	9'947'527	14'266'651

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les routes et plus spécifiquement la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et comptages routiers, le cadastre du bruit routier, ainsi que les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour l'achèvement de la N5 et pour NEVIA (entretien autoroutier).

Les coûts salariaux et de structure ainsi que des services centraux ont augmenté suite à des amortissements complémentaires et au volume d'heures réelles supérieur aux valeurs budgétées, mais également à une adaptation des clés de répartition analytique.

Ouvrages d'art (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	664'349	928'500	597'114
Coûts salariaux et de structure	2'726'524	4'460'559	3'883'354
Coûts des services centraux	481'827	318'525	440'754
Revenus	2'246'854	2'280'000	2'295'110
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'625'846	3'427'584	2'626'112

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et la surveillance des ouvrages d'art, des rives des lacs, des berges et des cours d'eau, ainsi que les recettes relatives aux concessions hydrauliques, aux redevances de dragage et à la gestion des convois exceptionnels.

Les coûts salariaux et de structure ont diminué suite à un volume d'heures réelles inférieur aux valeurs budgétées et les coûts des services centraux ont diminué suite à l'adaptation des clés de répartition analytique.

Entretien courant DIV I (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	477'479	433'400	470'788
Coûts salariaux et de structure	4'027'249	3'456'054	3'466'142
Coûts des services centraux	651'119	588'048	595'301
Revenus	76'167	81'400	34'053
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'079'680	4'396'102	4'498'177

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne des dernières années compte tenu de la faible intensité de la période hivernale), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes pour le Littoral et le secteur de Rochefort.

Les coûts salariaux et de structure ainsi que des services centraux sont restés stables suite à l'adaptation des clés de répartition analytique, malgré un volume d'heures réellement effectuées supérieur aux valeurs budgétées. Les recettes moindres sont dues à un volume moins important d'accidents survenus sur les routes cantonales.

Entretien courant DIV II (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	943'631	742'500	672'353
Coûts salariaux et de structure	4'535'592	4'856'250	4'776'930
Coûts des services centraux	813'899	1'296'916	756'598
Revenus	62'091	84'200	182'903
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'231'031	6'811'466	6'022'979

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes pour le Val-de-Travers et le sud-ouest des Montagnes neuchâteloises.

Les coûts salariaux et de structure sont restés stables, alors que les coûts des services centraux ont fortement diminué suite à l'adaptation des clés de répartition analytique. Les recettes plus importantes sont principalement dues à la dissolution d'une provision relative à un litige traité en 2022.

Entretien courant DIV III (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'158'485	908'400	1'028'138
Coûts salariaux et de structure	4'840'284	4'732'658	4'618'017
Coûts des services centraux	976'679	1'562'852	881'916
Revenus	725'541	598'200	452'027
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'249'907	6'605'709	6'076'043

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes pour le Val-de-Ruz et le nord-est des Montagnes neuchâteloises.

Les coûts salariaux et de structure ainsi que des services centraux ont diminués suite à l'adaptation des clés de répartition analytique et cela malgré un volume d'heures réellement effectuées supérieur aux valeurs budgétées. Les recettes moindres sont dues à un volume de prestations en faveur de NEVIA inférieur aux prévisions.

Signalisation et marquage (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	10'667	67'890	21'055
Coûts salariaux et de structure	1'735'996	1'787'982	1'735'905
Coûts des services centraux	379'820	200'672	337'901
Revenus	125'639	145'000	95'467
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'000'844	1'911'544	1'999'394

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes de location de matériel de signalisation à des tiers.

Les charges liées aux accidents sont difficilement prévisibles et ont été inférieures aux montants budgétés. Les recettes moindres sont à mettre en relation avec la diminution des charges directes.

Préavis, autorisations (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	120'300	130'000	57'541
Coûts salariaux et de structure	1'846'575	2'352'670	2'355'605
Coûts des services centraux	321'623	168'006	267'792
Revenus	310'706	375'400	202'481
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'977'791	2'275'277	2'478'457

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, et les recettes provenant de divers émoluments, principalement l'utilisation du domaine public/privé.

Les coûts salariaux et de structure ainsi que des services centraux ont augmenté suite à l'adaptation des clés de répartition analytiques, à l'augmentation des amortissements par rapport aux valeurs budgétées et également au volume d'heures réellement effectuées supérieur aux valeurs budgétées. Quant aux recettes, elles ont été inférieures par le fait que les gens du voyage étrangers ne sont pas venus sur l'aire de Pré Raguel et en raison d'une diminution des revenus liés aux opérateurs de téléphonie mobile.

Essais de laboratoire (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	31'562	41'500	28'478
Coûts salariaux et de structure	1'262'767	1'746'289	1'303'538
Coûts des services centraux	214'566	124'703	152'558
Revenus	28'124	16'000	17'596
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'480'771	1'896'492	1'466'979

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles effectués par le laboratoire sur les routes et chantiers du canton, et les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers, essentiellement des communes. Les coûts salariaux et de structure ont diminué suite à l'adaptation des clés de répartition analytique, à la diminution des amortissements et à des volumes d'heures effectuées inférieurs aux valeurs budgétées.

Atelier mécanique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	-1'715	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	0	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'715	0	0

Commentaires

Les coûts de l'atelier mécanique ont été ventilés dans les groupes de prestations "Entretien courant DIV I", "Entretien courant DIV II" et "Entretien courant DIV III".

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contributions fédérales globales	-819'260	-800'000	-546'798
Part au revenu de la RPLP	-4'870'860	-4'752'383	-4'805'111
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-6'830'748	-7'919'215	-6'448'707
Part fédérale aux redevances hydraulique	14'532	15'000	13'360
Subventions aux communes	-27'899	0	3'400
Total charges (+) / revenus (-) nets	-12'534'234	-13'456'598	-11'783'856

Commentaires

Les coûts d'entretien courant liés aux routes principales suisses ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a entraîné une diminution des contributions fédérales globales affectées aux prestations concernées.

La part réelle au revenu de l'impôt sur les huiles minérales s'est avérée très inférieure aux prévisions fournies par la Confédération en 2021, lors de l'établissement du budget 2022.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges et revenus divers	0	0	5
Frais de rappel	-40	0	-100
Total charges (+) / revenus (-) nets	-40	0	-95

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	En cours	1'814'786	1'166'240	648'546	3'233'000	830'000	2'403'000	1'753'567	922'968	830'599
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	Clôturé	233'121	-260	233'381	0	0	0	0	0	0
Assainiss. et sécurisation, tunnel Cluset	En cours	875'485	495'534	379'951	8'206'250	4'890'000	3'316'250	5'971'123	3'549'859	2'421'264
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	En cours	1'000'864	309'224	691'640	1'981'000	299'000	1'682'000	1'715'324	179'878	1'535'447
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	En cours	-813	-488	-325	419'000	219'000	200'000	18'541	11'124	7'416
Assainissement pont de Meudon H10	A solliciter	0	0	0	70'000	42'000	28'000	0	0	0
Assainissement routier H10	En cours	2'556'221	1'533'796	1'022'426	2'200'000	1'320'000	880'000	2'081'690	1'253'010	828'680
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	En cours	52'144	37'969	14'176	85'000	74'800	10'200	15'391	15'982	-591
Construction du tunnel de Serrières	En cours	383'175	337'194	45'981	250'000	220'000	30'000	105'670	96'401	9'268
Corrections routières 2020 - 2021	Clôturé	234'476	10'107	224'370	0	0	0	0	0	0
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	En cours	0	0	0	843'000	403'800	439'200	249'122	118'378	130'745
CP prot.cruces LACE, 2020 - 2024	En cours	293'942	140'474	153'468	1'470'000	650'000	820'000	1'539'302	735'058	804'244
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	En cours	444'499	311'502	132'997	1'057'500	644'000	413'500	1'157'690	741'920	415'770
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	En cours	0	0	0	5'300'000	0	5'300'000	5'162'975	92'157	5'070'818
Entretien constructif 2018-2021	En cours	4'144'645	54'487	4'090'159	824'300	0	824'300	1'179'558	107'535	1'072'023
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	En cours	49'220	0	49'220	50'000	0	50'000	49'500	0	49'500
Etudes détail liaison H18-H20	En cours	452'906	271'744	181'162	0	0	0	491'424	294'855	196'570
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	En cours	0	0	0	200'000	120'000	80'000	53'918	32'351	21'567
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	En cours	0	0	0	3'604'200	2'045'880	1'558'320	0	0	0
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	Clôturé	20'002	0	20'002	0	0	0	339	0	339
Interventions urgentes à Cressier	Clôturé	2'114'152	516'831	1'597'321	0	0	0	132'029	132'035	-6
Interventions urgentes à St-Sulpice	En cours	0	0	0	0	0	0	435'485	154'285	281'200
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	En cours	741'067	0	741'067	500'000	0	500'000	501'642	0	501'642
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	-168'781	0	-168'781	700'000	0	700'000	452'033	0	452'033
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	En cours	0	0	0	2'270'500	1'133'000	1'137'500	956'303	503'997	452'305
PS CFF Malakoff H18	En cours	5'416'143	4'779'349	636'794	0	0	0	195'796	492'727	-296'931
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	En cours	81'139	0	81'139	1'810'000	0	1'810'000	1'181'904	0	1'181'904
Réalisation Sentier du Lac	En cours	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	En cours	1'207'775	0	1'207'775	2'595'000	0	2'595'000	883'724	20'164	863'561
Reconstructruction RC2326 Le Cachot	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	En cours	296'358	163'489	132'868	2'345'000	1'380'000	965'000	1'058'278	609'497	448'781
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	En cours	16'874	10'124	6'750	22'000	13'200	8'800	4'132	2'479	1'653
Travaux EM 2020 - 2023	En cours	132'356	0	132'356	180'000	0	180'000	156'906	0	156'906
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	228'642	0	228'642
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	Clôturé	237'289	0	237'289	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000
Total		22'629'046	10'137'315	12'491'731	41'115'750	14'284'680	26'831'070	28'032'008	10'066'658	17'965'350

Commentaires

Les nouveaux crédits acceptés en 2022 sont :

- Études rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10
- Réalisation Sentier du Lac
- Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023

Les crédits suivants ont été clôturés en 2022 :

- Aménagements de cours d'eau 2020 - 2021
- Corrections routières 2020 - 2021
- Instal.génératrices pr prélèv. carburant
- Interventions urgentes à Cressier
- Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021

Les principales variations sont commentées ci-dessous :

- 12ème étape (projets de réaménagement de la RC1320 à La Chaux-de-Fonds et de la RC170 à Corcelles) : Des oppositions ont ralenti ou bloqué les chantiers concernés.
- Assainissement et sécurisation du tunnel de La Clusette : La planification des travaux a été adaptée avec une fermeture complète du tunnel repoussée en avril.
- CP ouvrages protection forêts 20-24 : Les différents projets d'ouvrage sont actuellement en phase d'études et les travaux ne commenceront qu'à partir de 2023.
- Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 : Le crédit ne peut être utilisé en raison des recours déposés contre le décret et la levée d'une opposition.
- Protection catastrophes Noiraigue Clusette : La procédure d'appel d'offres a été lancée plus tard que prévu en raison de la complexité du projet. De plus, le démarrage des travaux a été décalé en raison des vacances estivales de l'entreprise mandatée et la météo hivernale a nécessité d'anticiper la fermeture du chantier de 2 semaines en fin d'année.
- Assainissement du Pont de St-Jean : Le chantier a été décalé de 4 mois suite à un retard dû à un problème avec le sous-traitant responsable de la fourniture de l'échafaudage.
- Reconstruction de la RC1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne : L'adjudication du tronçon 6 a fait l'objet d'un recours.
- Remplacement du Grand-Pont : L'adjudication des travaux a été finalisée à fin 2022, ce qui a nécessité une adaptation de la planification des travaux avec un début à mi-février 2023 plutôt qu'à mi-novembre 2022. Les travaux préparatoires initialement budgétés n'ont donc pas pu être entrepris.

1.10.7. Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée d'appliquer les législations cantonales et fédérales en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

Une mission du SENE est d'appliquer la législation sur l'énergie, notamment de promouvoir une utilisation économe et efficace de tous les agents énergétiques, de garantir le passage à un approvisionnement en énergie basée sur un recours accru aux énergies renouvelables indigènes, de prendre les mesures visant à la réduction des émissions de CO₂, de promouvoir les innovations technologiques permettant d'atteindre ces objectifs et de diminuer la consommation d'énergie du canton en visant la neutralité climatique en 2050. Il rassemble les données permettant d'estimer l'évolution et de suivre les besoins et l'offre d'énergie du canton.

L'autre mission du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances, de microorganismes pathogènes et produits, les eaux usées et les rejets dans l'air. En outre, il examine les sites pollués qui doivent être assainis ou surveillés pour maîtriser les nuisances, cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à la population et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit, au radon et aux rayonnements non ionisants.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale notamment les objectifs suivants :

- Déployer la conception directrice de l'énergie en garantissant une utilisation économe et efficace de l'énergie ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables indigènes ;
- Prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂ pour tendre vers la neutralité carbone en 2050 ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celles de l'eau, de l'air, du bruit et du rayonnement non ionisant ;
- Gérer les matières premières, les organismes génétiquement modifiés/pathogènes de manière adéquate, examiner et faire assainir les sites pollués.

Une évolution et une augmentation constantes des bases légales cantonales et fédérales dans les domaines de la politique énergétique, de la politique pour le climat et de la protection de l'environnement, dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE, ont conduit le service à poursuivre l'évolution constante de ses tâches en les priorisant. Durant l'année 2022, le chef de la section coordination et déchets est parti à la retraite. Il a été remplacé par un collaborateur de ladite section.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Le SENE a préparé 27 projets de réponses du Conseil d'État concernant des auditions et consultations sur des ordonnances fédérales et a rédigé plusieurs préavis pour d'autres services ;
- Le chef du service a été mobilisé pour l'EMCC ORCCAN, pour gérer la problématique des infrastructures critiques du canton ;
- Une cellule Stratégie énergie, réunissant 5 collaborateurs du SENE, le chef de service et son adjoint, a été créée afin de soutenir l'EMCC ORCCAN dans la gestion du risque de pénurie énergétique ; la cellule a été renforcée par 2 chargées de mission pour une durée de 9 mois.

Information

- Le SENE a poursuivi sa campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie en 2022 avec la visite de 127 classes de 3^{ème} et 4^{ème} années et 126 classes de 6^{ème} et 7^{ème} années pour un total de 4'462 élèves ciblés ;
- La sensibilisation à la gestion des déchets en milieu scolaire, soutenue par le service, a été réalisée par le biais de 221 animations qui ont pris place dans les classes neuchâteloises, principalement du niveau primaire.

Énergie

- Dans le cadre des lunchs-énergie, le service a organisé une séance en visioconférence sur le thème de la mobilité électrique et 2 autres séances en présentiel sur les thèmes de la planification de la rénovation énergétique et sur le décryptage du rapport du GIEC sur le climat ;
- Pendant le salon immobilier neuchâtelois en avril, le service a organisé une manifestation réunissant M. le conseiller national Roger Nordmann et M. le conseiller d'État Laurent Favre qui ont parlé des politiques énergétiques et climatiques ;

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

- Le 30 novembre a eu lieu le 1er Dialogue sur l'énergie et le climat réunissant près de 250 participants au Temple du Bas à Neuchâtel ; cette manifestation a été organisée en collaboration avec la Ville de Neuchâtel ;
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec le plan cantonal de l'énergie et a accompagné plusieurs communes et un groupement de communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie ;
- Une rencontre avec les communes sur le thème de la nouvelle obligation des autorités de réduction globale d'électricité de -20% sur 10 ans a eu lieu le 1er juin à La Tène ;
- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2022, ce sont près de 180 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels plus de 260 sites sont en possession d'une exonération ;
- Le service a démarré le suivi des "moyens consommateurs" dont la consommation annuelle d'électricité se situe entre 200'000 et 500'000 kWh. Ces derniers doivent procéder à une analyse de leur exploitation dans le but d'identifier les mesures d'optimisation. En 2022, ce sont plus de 170 sites qui ont été informés de leur nouvelle obligation ;
- Dans le cadre de la mise en application de l'article 5 alinéa 5 de la LCEn, les collectivités publiques doivent réduire d'au moins 20% la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non affectés à l'habitation et de leurs installations ou couvrir ces 20% par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence choisie entre 2015 et 2020. En 2022, l'ensemble des communes neuchâteloises, ainsi que les entités parapubliques concernées, ont été informées et un calendrier de suivi a été mis en place ;
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et AgroCleanTech.

Projets de construction et chantiers

- Le service constate une nette augmentation des demandes de permis de construire à préavis dans le cadre du système SATAC, auxquelles s'ajoutent les préavis pour plans d'aménagement locaux et pour les études d'impact sur l'environnement. Alors qu'avant la pandémie de COVID-19 le service traitait environ 900 demandes de permis de construire par année, pas moins de 1'500 demandes lui sont parvenues en 2022. Le service prépare en outre les autorisations cantonales lorsque la législation l'exige.
- Au vu de cette augmentation du nombre de demandes de permis, le service n'a pu effectuer qu'une cinquantaine de visites de chantiers en cours. Elles visaient en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Déchets

- La mise en conformité des installations de traitement des déchets minéraux de chantier suit son cours. En 2022, le SENE a délivré une autorisation d'exploiter à 3 nouvelles installations de traitement ;
- Le service a accompagné et conseillé la planification et l'élaboration de projets de gravières, carrières et décharges ;
- La production des déchets urbains des ménages atteint 450 kg/hab. en 2022 alors qu'elle était de 442 kg/hab. en 2021 ;
- En 2022, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 102'271 kg, en diminution de 4.2% par rapport à l'année précédente. Les peintures aqueuses constituent toujours la majorité des déchets collectés dans les 9 centres du canton. La production de déchets spéciaux des ménages diminue régulièrement dans le canton ;
- Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suit la bonne filière de traitement et d'élimination. 2 autorisations d'exploiter une installation de traitement des déchets ont été renouvelées en 2021 ;
- Environ 515 tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles d'élimination des véhicules, soit en légère baisse par rapport à l'année précédente, ainsi que 1750 tonnes de pneus. Le SENE valorise les matières recyclables (environ 80 tonnes de métaux). Plus de 50 dossiers pour des véhicules abandonnés ont été traités.

Protection des eaux et du sol

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques de plus de vingt anciennes décharges et installations de tir se sont poursuivies sous l'égide du service ou ont abouti à leur classement définitif ;
- Le service a en outre fait réaliser et suivi de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises et fixé sur le plan juridique les responsabilités pour la prise en charge des coûts à charge des pollueurs ; en 2022, trois nouveaux sites industriels ont été classés comme nécessitant un assainissement ;
- Il a établi de nombreuses autorisations de cession ou de division de bien-fonds sur lesquels se situent des sites pollués ;
- Des prélèvements de sols, souvent en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses ;
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition ;
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Biennet et Morat. Douze profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multi paramètres ;
- Cette année, c'est le bassin versant d'Areuse qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macro-zoobenthos (IBCH) ;
- En collaboration avec la Confédération (réseau NAWA) un préleveur réfrigéré qui permet des prélèvements en continu a été installé sur la Sorge à Valangin. Ce suivi s'inscrit dans le cadre du plan d'action phytosanitaire de la Confédération ;
- Par son implication dans l'élaboration de la réponse à la motion 19.183 "Faut-il se méfier de l'eau qui dort ?" la section Eaux et Sols, a fourni un travail conséquent en matière de compilation et de mise en valeur des données sur les eaux souterraines et de surface.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales et la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlées 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, bien que le traitement de ces derniers ne soit pas encore effectif ;
- Toutes les STEP devant mettre en place un système de traitement des micropolluants ont reçu l'aval de la Confédération ;
- Les STEP de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel réalisent les installations pour le traitement des micropolluants ;
- La STEP du Val-de-Ruz a obtenu la validation de l'octroi de subvention par la Confédération et les travaux ont débuté ;
- L'étude de la STEP du Locle a vu un changement de mandataires, ce qui permettra de repartir sur de nouvelles bases. Ce changement allongera les délais prévus pour ladite étude ;
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères, seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matières fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air et Rayonnements non ionisants

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de trois stations de mesure installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de 2 stations mobiles et d'un réseau de 50 capteurs passifs du dioxyde d'azote. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station à Chaumont (réseau de la Confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, en 2022, la qualité de l'air continue de s'améliorer, cependant des immissions excessives de certains polluants comme les oxydes d'azote, les poussières fines et l'ozone sont toujours présentes, comme d'ailleurs partout en Suisse. Dans le cadre de ces activités de mesure de la qualité de l'air, le SENE a reçu une subvention de CHF 132'860 de la Confédération ;
- Le SENE a démarré un projet en collaboration avec l'OFROU dans le secteur de L'entre-2-lacs ;
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie, dont il met les données à disposition de divers services de l'administration. Une convention le lie à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées ;
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'Ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI), lors des procédures de permis de construire et de modifications des installations de téléphonie mobile. Avec l'arrivée de la 5G, le rythme et la complexité des dossiers ont augmenté.

Bruit et radon

- Conformément aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) le SENE a réalisé un cadastre du bruit des principales installations de tir du canton (26 installations de tir civiles). Cette approche donne des indications précieuses dans le cadre des demandes de permis de construire et en particulier pour la révision des plans d'aménagement locaux. Les installations les plus problématiques feront encore l'objet de mesurages in situ. 4 installations supplémentaires ont été mesurées à fin 2022 ;
- Le service a réalisé plus d'une vingtaine de mesurages suite à des plaintes pour nuisances sonores ou dans le cadre de mesurages de contrôle de nouvelles installations ou d'installations modifiées ;
- Le SENE a traité environ 550 demandes d'installation de pompe à chaleur (PAC) air-eau, soit une hausse de plus de 80%. Au vu de la densification et de la généralisation de ce mode de chauffage, ce type de demandes continuera à prendre de l'ampleur et de la complexité ;
- Les demandes de permis de construire ainsi que les modifications des plans d'aménagement communaux ont également participé à une hausse globale non négligeable de la charge de travail ;
- Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la radioprotection (ORaP), le SENE doit veiller à ce que des mesures du radon soient effectuées dans les écoles et les jardins d'enfants. Au vu de la surcharge de travail, cette campagne a été reportée.

Entreprises et produits

- La quinzaine de rapports annuels devant être envoyés par les entreprises sur leurs autocontrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés et validés. 10 autorisations de rejet d'eau usée industrielle ont été renouvelées et 5 attribués à des nouveaux sites après visite de l'industrie ;
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur, les laboratoires ont effectué plus de 200 prélèvements dans plus de 150 garages. 2 échantillons dépassaient légèrement les normes ;
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie également le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesure de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu ;
- Le SENE prépare une accréditation pour réaliser les mesures de rejets de polluants dans l'air : en 2022 il a corrigé une grande partie des non-conformités décelée lors d'un audit en 2021 ;
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) différencie maintenant les fréquences de contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout. De ce fait, les émoluments relatifs à ces contrôles sont plus importants en 2019 et 2020, puis chuteront en 2021 et en 2022, et ce cycle devrait se répéter avec une fréquence de 4 ans ;
- Le SENE a commencé la mise en place du contrôle des chauffages au bois de puissance inférieure à 70 kW ;
- Le SENE s'est prononcé sur une dizaine de notifications relatives à la sécurité biologique, a procédé à l'inspection de trois sites (dont l'un a cumulé les demandes de correction) et a imposé la mise en conformité d'un quatrième site ;
- Les indications des dix entreprises, grandes émettrices de polluants, ont été contrôlées et répertoriées dans le registre qui doit être tenu à ce sujet ;
- Le SENE a traité 34 demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils ;
- Entre vingt-cinq et trente dossiers relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs ont été traités, principalement en rapport avec l'aménagement du territoire ;
- Le SENE poursuit ses activités de contrôle de révision de citernes à mazout ;

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures et de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le canton ;
- Le laboratoire accrédité du SENE a analysé un peu moins de 2'600 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc.). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font notamment partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'023'115	3'340'549	3'040'552	-299'997	-9.0%	+17'437	+0.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	640'312	973'100	645'708	-327'392	-33.6%	+5'395	+0.8%
43 Revenus divers	6'987	8'000	6'388	-1'612	-20.2%	-599	-8.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	221'860	215'860	216'380	+520	+0.2%	-5'480	-2.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'153'956	2'143'589	2'172'077	+28'488	+1.3%	+18'120	+0.8%
Charges d'exploitation	10'333'344	12'085'503	11'139'086	-946'416	-7.8%	+805'742	+7.8%
30 Charges de personnel	4'569'932	4'786'405	4'556'498	-229'907	-4.8%	-13'434	-0.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'170'624	1'654'600	1'223'415	-431'185	-26.1%	+52'791	+4.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	83'663	163'135	111'242	-51'893	-31.8%	+27'579	+33.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'799'641	3'798'963	3'797'340	-1'623	-0.0%	-2'301	-0.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	709'484	1'682'400	1'450'591	-231'808	-13.8%	+741'107	+104.5%
Résultat d'exploitation	-7'310'229	-8'744'954	-8'098'534	+646'419	+7.4%	-788'306	-10.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-7'310'229	-8'744'954	-8'098'534	+646'419	+7.4%	-788'306	-10.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'310'229	-8'744'954	-8'098'534	+646'419	+7.4%	-788'306	-10.8%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	38.00	42.00	39.00	-3.00	-7.1%	+1.00	+2.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	31.60	36.00	32.30	-3.70	-10.3%	+0.70	+2.2%

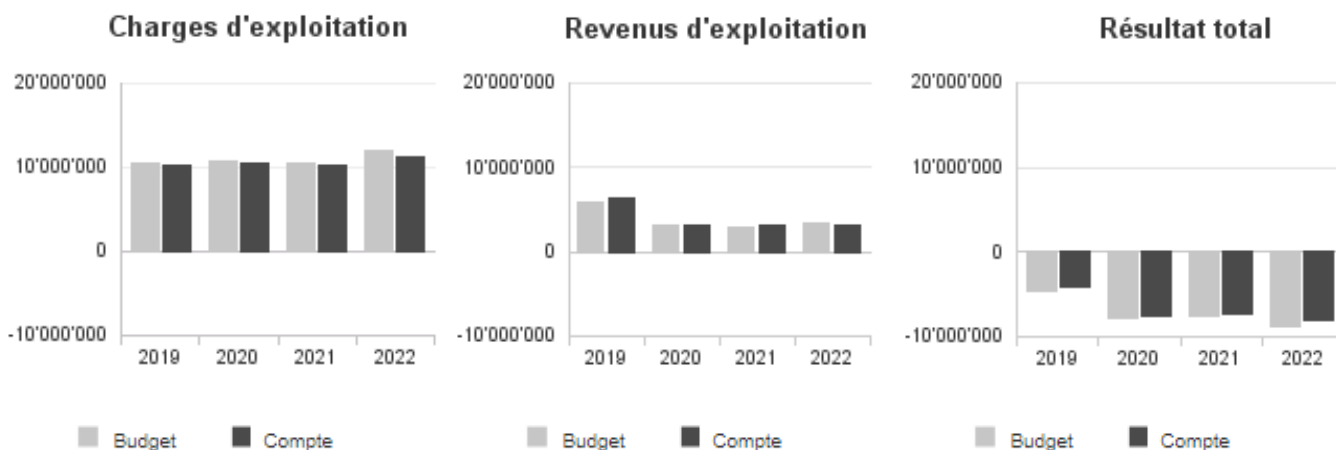
Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de l'ordre de 9%. Cette différence provient essentiellement du groupe 42 "Taxes", qui dépend majoritairement du report de la mise en œuvre de la nouvelle LDSP qui avait été budgétée pour 2022.

Concernant les charges d'exploitation, elles sont inférieures au budget de quelque 8% et restent donc bien maîtrisées. La différence avec le budget provient essentiellement du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploit." en particulier des frais d'élimination des véhicules usagés et des honoraires prévus pour le plan climat au budget 2022 dont la mise en œuvre a été reportée car conditionnée à l'adoption du rapport y relatif par le Grand Conseil.

Quant au personnel administratif, l'écart au 31 décembre 2022, par rapport au budget, est dû aux EPT prévus pour le plan climat et à des diminutions de taux d'occupation qui n'ont pas encore été complètement compensées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Constructions et bâtiments (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	-6	0	760
Coûts salariaux et de structure	1'666'549	1'542'660	1'249'463
Coûts des services centraux	137'544	135'693	111'694
Revenus	71'306	70'089	78'477
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'732'780	1'608'264	1'283'441

Commentaires

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par une réallocation des ressources dans le nouveau groupe de prestations "Laboratoire".

Energie (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	19'544	25'500	721'695
Coûts salariaux et de structure	1'802'392	1'829'759	1'858'767
Coûts des services centraux	149'080	160'594	165'847
Revenus	66'163	49'500	112'362
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'904'853	1'966'352	2'633'946

Commentaires

L'augmentation des charges directes est due à une attribution de CHF 700'000 au fonds de l'énergie qui contribue à poursuivre les promesses du Programme Bâtiments en 2022, sachant que l'adoption du plan climat a pris du retard.

Protection de l'air (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	264'050	333'100	246'086
Coûts salariaux et de structure	1'174'434	1'218'464	992'917
Coûts des services centraux	97'341	107'177	88'532
Revenus	287'835	359'360	351'749
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'247'990	1'299'381	975'786

Commentaires

Pour ce groupe de prestations, les charges directes ont été bien maîtrisées, tout comme les coûts salariaux et de structure. Ces coûts englobent les frais de mandats externes ainsi que ceux d'analyse de la qualité de l'air. Les produits proviennent surtout de la vente des vignettes pour le contrôle des chauffages.

Protection ondes et le rayonnement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	25'521	39'000	15'552
Coûts salariaux et de structure	428'519	418'970	425'893
Coûts des services centraux	35'525	36'853	38'068
Revenus	13'631	15'000	19'175
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	475'934	479'823	460'339

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes relatifs à la lutte contre le bruit. Les produits correspondent à des prestations de service dans le domaine des rayonnements non ionisants (antennes de téléphonie mobile).

Protection des eaux et du sol (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'696	6'000	0
Coûts salariaux et de structure	2'438'881	2'276'740	2'095'152
Coûts des services centraux	202'017	200'262	187'478
Revenus	1'332'901	1'264'800	1'293'200
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'309'694	1'218'202	989'430

Commentaires

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par une réallocation des ressources dans le nouveau groupe de prestations "Laboratoire".

Déchets (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	621'999	882'500	736'973
Coûts salariaux et de structure	845'471	1'064'515	686'445
Coûts des services centraux	65'991	93'458	57'623
Revenus	1'034'966	1'498'800	1'038'541
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	498'494	541'673	442'499

Commentaires

L'écart budgétaire dans ce groupe de prestations s'explique essentiellement par le report de la mise en œuvre de la LDSP autant dans les coûts salariaux et de structure que dans les revenus prévus pour 2022.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	959
Coûts salariaux et de structure	263'415	233'576	385'968
Coûts des services centraux	21'882	20'546	34'572
Revenus	0	0	358
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	285'297	254'122	421'140

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Laboratoire (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	161'416
Coûts salariaux et de structure	0	0	743'857
Coûts des services centraux	0	0	66'389
Revenus	0	0	63'258
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	908'404

Commentaires

Comme expliqué ci-dessus, les coûts de laboratoire sont dorénavant comptabilisés dans un groupe de prestations dédié et ne sont donc plus ventilés sur les différents groupes de prestations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Conférences intercantionales	66'676	66'000	64'377
Dédomm. conf. & autr. cantons	-83'000	-83'000	-83'000
Subventions fédérales	-132'860	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-149'184	-17'000	-18'623

Commentaires

La subvention fédérale de CHF 132'000 émerge dorénavant au groupe de prestations "Protection de l'air".

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-454	0	-433
Total charges (+) / revenus (-) nets	-454	0	-433

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
3e prog. assainis. inst. chauf.	En cours	5'267	13'477	-8'210	15'000	10'000	5'000	0	0	0
Achat analyseur homologué 70kW	Clôturé	14'782	0	14'782	0	0	0	0	0	0
*PI-mobilité durable	En cours	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	114'400	0	114'400
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	1'489'074	0	1'489'074	0	0	0
Remplacement analyseur GC-MSMS	Clôturé	0	0	0	300'000	0	300'000	228'324	0	228'324
Remplacement analyseur TOC laboratoire	Clôturé	63'543	0	63'543	0	0	0	0	0	0
Remplacement appareils mesure immissions	Clôturé	31'977	0	31'977	45'000	0	45'000	0	0	0
Remplacement d'un appareil GC-BTX	Clôturé	0	0	0	50'000	0	50'000	39'725	0	39'725
Total		115'569	13'477	102'092	2'899'074	10'000	2'889'074	382'449	0	382'449

Commentaires

Le plan climat n'ayant pas encore été adopté par le Grand Conseil, il n'y a par conséquent aucune dépense aux comptes 2022 bien que celles-ci avaient été budgétées. Concernant le projet de mobilité durable, le programme de subventions des bornes de recharge a été lancé le 1er janvier 2022. Comme lors de tout démarrage, il faut un certain temps pour qu'il soit connu. Il n'a donc pas encore rencontré le succès escompté et les dépenses sont donc inférieures au budget.

1.10.8. Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Missions principales

Les missions principales du service de la faune, des forêts et de la nature sont les suivantes :

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2022, le service s'est fortement investi dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues dans les domaines de la nature et du paysage, des forêts et de la faune. Pour la période 2020 à 2024, la Confédération a octroyé près de CHF 25 millions en faveur des espaces naturels neuchâtelois. Dans le domaine de la gestion des forêts, le canton a pu justifier d'un nouvel appui fédéral, de l'ordre de CHF 150'000 (second paquet de la motion Fässler).

En ce qui concerne la gestion de la faune sauvage, la présence du loup est de plus en plus marquée dans l'arc jurassien. Deux meutes sont présentes dans le canton de Vaud et la France voisine et les observations d'individus isolés tendent à augmenter. En 2022, plusieurs observations de loup ont été relevées sur notre territoire. Aucun dommage imputable à cette espèce n'a pour l'heure été enregistré. La situation pourrait toutefois évoluer rapidement ces prochaines années au vu de la dynamique actuelle de l'espèce. Dans ce contexte, le service a mis sur pied un groupe de suivi et a renforcé l'information aux éleveurs. Un diagnostic de vulnérabilité des alpages a par ailleurs été engagé afin d'identifier les mesures de protection pouvant être mises en œuvre. Pour ce qui est du lynx, la densité est stable dans notre région mais à un niveau relativement élevé par rapport au reste de la Suisse. Les dommages demeurent toutefois sous contrôle dans le canton avec sept prédatations sur des moutons et chèvres relevées entre fin 2021 et fin 2022.

Les dommages causés par le sanglier aux cultures et aux herbages ont été relativement modérés en 2022. Les indemnités versées aux agriculteurs pour les dommages et leur prévention présentent une baisse de l'ordre de 15% par rapport à 2021. L'effort de gestion sur cette espèce a toutefois été maintenu à un niveau élevé, avec le concours des chasseurs. Un tel effort est nécessaire compte tenu du fort taux d'accroissement de l'espèce dans notre pays. Il vise à stabiliser les effectifs de sangliers, voire à les réduire dans certains secteurs problématiques.

Avec un résultat de 93 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle ont été faibles en 2022. Dans ce contexte toujours difficile, les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois ont bénéficié d'une aide de l'État pour un montant total de CHF 97'750.

Dans le domaine forestier, le marché des bois a bénéficié d'une très bonne demande en début d'année. La météo, favorable à la forêt au printemps, a par contre été éprouvante dès l'été avec des périodes caniculaires et sèches qui ont à nouveau affaibli les arbres. De nombreux chablis s'en sont suivis et ces coupes forcées ont petit à petit déstabilisé le marché des bois de résineux qui est, dès lors, reparti à la baisse à partir de la seconde moitié de l'année. Les prix des bois à la fin de l'année restent néanmoins meilleurs qu'il y a deux ans mais cette situation demeure instable. En ce qui concerne la gestion de nos forêts, les exploitations forcées évoquées ci-dessus ont impliqué passablement de report de coupes afin de respecter les objectifs fixés dans les plans de gestion. Dans certains massifs, c'est la troisième année consécutive que la planification prévue ne peut pas être appliquée. Les forêts neuchâteloises s'adaptent aux changements climatiques dans la douleur et ce n'est que grâce à nos peuplements mélangés et structurés que cette adaptation n'est pas trop impactante d'un point de vue paysager. Notons également que la régénération naturelle n'est souvent pas suffisamment diversifiée ou est menacée, notamment en raison de l'abrutissement par le gibier. Cet abrutissement est préoccupant, notamment dans les forêts protectrices.

Les grands projets touchant à l'aire forestière (carrières, parcs éoliens, projets routiers) et la révision des plans d'aménagements locaux (PAL), impliquent une constante augmentation des procédures en lien avec la conservation de la forêt. La révision des PAL nécessite également une coordination étroite avec certains projets en cours. Il s'agit notamment de la légalisation des sites naturels méritant d'être protégés (sites inscrits à l'inventaire cantonal des objets que l'État entend mettre sous protection - ICOP) et des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) ainsi que de la réalisation du réseau écologique cantonal. Ce travail de coordination se poursuivra ces prochaines années.

Enfin, les réserves naturelles du canton ont été très visitées durant cette année, notamment la région du Creux du Van. L'afflux de visiteurs et la réalisation de certaines manifestations a nécessité un investissement important du service en terme de sensibilisation et de communication.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- En 2022, 786 permis annuels et 971 permis temporaires ont été délivrés pour la pêche en rivière, soit une baisse de 18% par rapport à l'année précédente. Environ 3'100 truites ont été pêchées, dont 2'500 pour la seule Areuse ;
- Pour le lac, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 31 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 3'866 permis de pêche de loisir (légère hausse par rapport à l'année précédente) ;
- Avec 93 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle en 2022 ont été inférieurs à 2021 (140 tonnes) et 2020 (133 tonnes). Ce résultat faible ne représente que le 28% des captures annuelles enregistrées avant 2017 ;
- Le service a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 28.3 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le repeuplement concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet, la truite de lac et l'omble. Le résultat 2022 est en légère baisse par rapport à l'année précédente (15%). Cette tendance s'explique par une diminution des géniteurs capturés par les pêcheurs professionnels ;
- Le service a poursuivi ses travaux en faveur des habitats des poissons menacés de nos rivières. En 2022, le lit de l'Areuse a été réaménagé en aval de Cortaillod sur une longueur de 400 mètres environ, avec l'appui de la Confédération ;
- Les comptages de lièvres effectués au printemps 2022 ont montré des résultats inférieurs à ceux des années précédentes. Cette baisse est vraisemblablement liée au printemps froid et humide de l'année 2021, peu favorable à la reproduction de l'espèce. D'une manière générale, les effectifs sont faibles dans le canton. De ce fait, la chasse n'a été ouverte que deux jours, poursuivant les efforts de conservation adoptés la saison précédente. Onze individus ont été prélevés en 2022 contre 9 en 2021 et 28 en 2020 ;
- Les comptages printaniers ont montré une légère hausse des effectifs de chevreuil par rapport à l'année précédente. Au vu des baisses enregistrées les années précédentes, il a toutefois été décidé de maintenir le plan de chasse réduit mis en place en 2021, soit deux individus par chasseur au lieu de trois. Au total, 288 chevreuils ont été prélevés en 2022 ;
- Les comptages printaniers de chamois ont montré des résultats assez similaires à ceux des deux années précédentes. Compte tenu des faibles effectifs présents dans le canton, le système de chasse limité, appliqué depuis 2015, a été maintenu. Le nombre d'animaux tirés en 2022 est de 27 chamois ;
- Les dégâts causés par le sanglier aux cultures se sont montés à environ CHF 180'000 en 2022. Ce montant se situe plutôt dans la fourchette faible des dommages enregistrés ces 10 dernières années. Il demeure toutefois encore supérieur aux objectifs fixés. Compte tenu de la situation, et notamment des dommages bien présents en début d'année 2023, la chasse a été ouverte dès juin 2022 et prolongée au mois de février 2023. Au total, 207 sangliers ont été prélevés par les chasseuses et chasseurs.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les forêts publiques du canton s'est élevé à 85% (2021 : 93%, 2020 : 100%) pour une quantité de 85'229 sylvies exploitées (92'590 en 2021). Les exploitations ont été menées en 2022 dans 246 divisions de forêts publiques (253 en 2021) ;
- La proportion des assortiments résineux / feuillus exploités en 2022 est de 76% / 24% (78 / 22 en 2021). Les proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques sont les suivantes : bois d'œuvre, environ 60% (61.5% en 2021), bois d'industrie 2.3% (5.3% en 2021) et bois énergie 41.7% (33.2% en 2021) ;
- Dans les forêts privées, 777 autorisations de coupe ont été délivrées (710 en 2021 et 2020), portant sur 105'984 sylvies (102'010 sv en 2021) ;
- Le marché des bois pour l'exercice 2022 s'est fortement modifié en cours d'année. Les prix intéressants caractérisant le marché en première moitié d'année se sont lentement tassés dès la fin de l'été sous l'effet de l'afflux de bois de chablis. Néanmoins, fin 2022, les prix des résineux sont restés à distance des niveaux plancher des années précédentes ce qui a quand même permis d'écouler les bois bostrychés dans des conditions qui peuvent, globalement, être qualifiées d'acceptables sur l'ensemble de l'année ;
- Le prix moyen des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2022 à CHF 83.33/m³ (CHF 70.22/m³ en 2021 : valeurs fournies par ForêtNeuchâtel). Cette seconde année de hausse s'explique par la poursuite, en début d'année, de la forte demande en bois sur le marché international. Malheureusement, la recrudescence de bois bostrychés dès l'été a commencé à péjorer le niveau des prix offerts par les acheteurs. La situation s'est péjorée jusqu'à la fin de l'année avec un marché alors largement alimenté par des bois issus de coupes forcées. Concernant les feuillus, la reprise de la demande s'est poursuivie. Par ailleurs, la crise énergétique a eu un impact important sur les stocks de bois de feu qui se sont très bien vendus dès le début de la guerre en Ukraine. Les prix ont augmenté alors également pour cet assortiment et des interruptions de livraison ont été constatées chez certains fournisseurs ;
- La situation économique des entreprises forestières reste délicate et sujette à des variations de prix indépendantes des actions menées sur le terrain. Heureusement, la filière bois continue à assurer de nombreux et précieux emplois périphériques. Par ailleurs, les bénéfices des services environnementaux, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers ;
- Les montants supplémentaires alloués à fin 2022 par la Confédération dans le cadre de la RPT, (motion Fässler, second paquet) ont permis d'obtenir un complément financier appréciable. Ces montants permettront de financer des mesures en faveur de la sécurisation des infrastructures en forêt ou favorables à l'adaptation des peuplements face aux changements climatiques ;
- En 2022, CHF 4'808'000 de subventions ont été versés aux propriétaires de forêts dans le cadre de la mise en œuvre des conventions-programme.

Gestion de la nature et réseau écologique

- En 2022, quatre écoréseaux ont été renouvelés. Lors de ces renouvellements, les surfaces de promotion de la biodiversité ont légèrement baissé au Val-de-Ruz. Cette baisse est due à l'évolution de la politique agricole qui exigera un minimum de 3,5% de surfaces de promotion de la biodiversité dans les terres assolées. Dans les autres régions, les surfaces en réseau se maintiennent généralement ;
- Depuis 2018, une étude est en cours dans le but d'évaluer l'effet des écoréseaux sur les espèces cibles (tels que les papillons et orthoptères). Toutes les régions du canton ont désormais fait l'objet des relevés initiaux et seront par la suite évaluées tous les quatre ans ;
- Les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau 2 continuent à progresser avec l'annonce de nouvelles parcelles et en raison de l'amélioration des surfaces constatée lors des expertises de renouvellement ;
- Depuis 2019, des contrats d'entretien de prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) sont en cours d'élaboration. En zone d'estivage, la quasi-totalité des PPS (48/49) est désormais sous contrat. Dans la zone SAU, la moitié des contrats ont été signés (55). Les travaux se poursuivront en 2023 ;
- La campagne de lutte contre les néophytes en bordure des cours d'eau et dans les IBN s'est poursuivie avec l'arrachage manuel et l'évacuation de près de 3 tonnes de déchets verts, sollicitant une dizaine de personnes durant un mois. Afin de trouver de nouveaux moyens de lutte contre la renouée du Japon, une néophyte envahissante particulièrement difficile à éradiquer, le service a testé de nouvelles techniques, l'excavation et l'injection d'eau chaude sous pression. Le service a poursuivi sa collaboration avec le SPCH concernant la gestion différenciée des talus routiers. Des cours sur la flore et les plantes problématiques en relation avec ce "nouveau" mode de gestion ont été dispensés à plusieurs communes ;
- Le suivi floristique et entomologique des PPS de la Vallée de La Brévine s'est poursuivi. Les résultats floristiques montrent une évolution favorable des PPS ;
- La reconstruction des murs de pierres sèches du Haut Plateau du Creux du Van a connu une nouvelle avancée importante. Une centaine de mètres ont été remis en état autour de la Baronne ;
- Le PAC Les Sagnes a été sanctionné et une étude a été lancée en vue de sa revitalisation ;
- Un plan de gestion a été établi pour la ZA de Préfargier et servira de base pour la rédaction du PAC du même nom ;
- En vue de l'établissement du PAC des Côtes du Doubs, le service a réalisé 2 ateliers thématiques supplémentaires avec les acteurs concernés afin de compléter les connaissances liées aux enjeux de l'exploitation forestière et de la force hydraulique par les forces motrices de Châtelot. L'étude sur l'avifaune pour le site d'escalade de la Grande Beuge, lancée en 2021, a pu être terminée et des discussions ont eu lieu entre le Club alpin suisse et les ONG dans le but de concilier les différents intérêts ;
- Le service a poursuivi les travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière de Sous-Martel-Dernier (commune des Ponts-de-Martel). La construction de deux digues en palplanches métalliques dont une est équipée d'un batardeau permettent de réguler le niveau d'eau permettra de restaurer progressivement l'équilibre hydrique de ce marais sur une surface de 1,1 ha environ. D'autres travaux de régénération ont eu lieu dans la tourbière des Saignolis (communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Planchettes). Le comblement de 360 mètres linéaires de rigoles de drainage avec un mélange de copeaux et de sciure permettra également de restaurer l'équilibre hydrique de ce marais d'importance nationale ;
- Le suivi des odonates (libellules) des tourbières des Ponts-de-Martel confirme l'installation de populations de plusieurs espèces caractéristiques de ces milieux et considérées comme disparues ou non connues dans notre canton il y a quelques années encore et parmi les plus rares du pays ;
- Plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés dans les IBN afin d'offrir de nouveaux lieux de reproduction et de ponte. En tout, plus de 225 m² de plans d'eau ont été curés et réaménagés. De nouveaux étangs forestiers ont été créés au Bois du Clos (Val-de-Ruz), à Planeyse (Milvignes) ainsi qu'à proximité du Merdasson (Milvignes) ;
- Afin de renforcer le réseau des plans d'eau, en particulier pour la reproduction des batraciens, plus de 1'700 m² de plans d'eau ont été curés ou créés ;
- En lien avec la déviation du trafic routier suite à la fermeture du Tunnel de la Clusette, une action d'envergure de sauvegarde des batraciens a été organisée avec l'appui du SPCH à Brot-Dessus.

Prestations sociétales

- Le travail de sensibilisation et d'information de la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse s'est poursuivi. Comme l'année précédente, le ranger a mis l'accent sur le respect des secteurs interdits d'accès et sur la protection de la faune sauvage contre les dérangements. La fréquentation du site a légèrement baissé par rapport à 2010 mais est restée à un niveau toujours supérieur à celui enregistré en 2019 ;
- Comme à l'accoutumée, le service a organisé de nombreuses séances et visites d'information à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.

Gouvernance

- Le service a évalué près de 800 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il a la responsabilité. 459 dossiers concernaient des demandes de permis de construire dont la durée de traitement interne moyenne a été de moins de 20 jours en 2022, la moitié des dossiers ne restant que moins de 15 jours dans le service ;
- Le service a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage : 52 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, 19 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage et 127 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage ;
- En matière de législation forestière, 203 dossiers ont nécessité une analyse portant sur la conservation de la forêt. Il s'agit en particulier de dérogations à la distance des constructions par rapport à la forêt, de dérogations à l'interdiction de défricher, d'autorisations pour exploitation préjudiciables, d'autorisations pour constructions de minimales importances en forêt ainsi que de décisions de partage de forêts privées ;
- En matière de législation sur la protection de la nature et du paysage, les décisions suivantes ont été délivrées : 10 décisions pour l'octroi d'une dérogation à la suppression des haies et des bosquets et 5 décisions pour l'octroi d'une dérogation en application de l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels (girobroyages).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'135'279	6'469'034	7'736'734	+1'267'700	+19.6%	+1'601'455	+26.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	494'750	545'000	402'387	-142'613	-26.2%	-92'363	-18.7%
42 Taxes	919'530	1'298'000	1'192'974	-105'026	-8.1%	+273'444	+29.7%
43 Revenus divers	235'496	104'910	308'380	+203'470	+193.9%	+72'884	+30.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'776'080	1'672'500	1'972'187	+299'687	+17.9%	+196'107	+11.0%
47 Subventions à redistribuer	2'484'592	2'800'800	3'698'521	+897'721	+32.1%	+1'213'928	+48.9%
49 Imputations internes	224'831	47'824	162'286	+114'462	+239.3%	-62'545	-27.8%
Charges d'exploitation	12'751'557	13'644'721	14'073'727	+429'006	+3.1%	+1'322'169	+10.4%
30 Charges de personnel	4'940'976	4'803'392	4'676'426	-126'966	-2.6%	-264'550	-5.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'064'243	2'558'500	2'254'605	-303'895	-11.9%	+190'362	+9.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	67'553	75'792	54'226	-21'566	-28.5%	-13'327	-19.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'828'085	2'167'018	1'819'777	-347'242	-16.0%	-8'309	-0.5%
37 Subventions redistribuées	2'484'592	2'800'800	3'698'521	+897'721	+32.1%	+1'213'928	+48.9%
39 Imputations internes	1'366'108	1'239'219	1'570'173	+330'953	+26.7%	+204'065	+14.9%
Résultat d'exploitation	-6'616'278	-7'175'687	-6'336'993	+838'694	+11.7%	+279'285	+4.2%
44 Revenus financiers	585'465	603'500	706'810	+103'310	+17.1%	+121'345	+20.7%
34 Charges financières	111'333	0	63	+63	--	-111'270	-99.9%
Résultat de financement	474'132	603'500	706'747	+103'247	+17.1%	+232'615	+49.1%
Résultat opérationnel	-6'142'146	-6'572'187	-5'630'246	+941'941	+14.3%	+511'900	+8.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'142'146	-6'572'187	-5'630'246	+941'941	+14.3%	+511'900	+8.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	44.00	46.00	43.00	-3.00	-6.5%	-1.00	-2.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	35.75	35.30	34.50	-0.80	-2.3%	-1.25	-3.5%

Commentaires

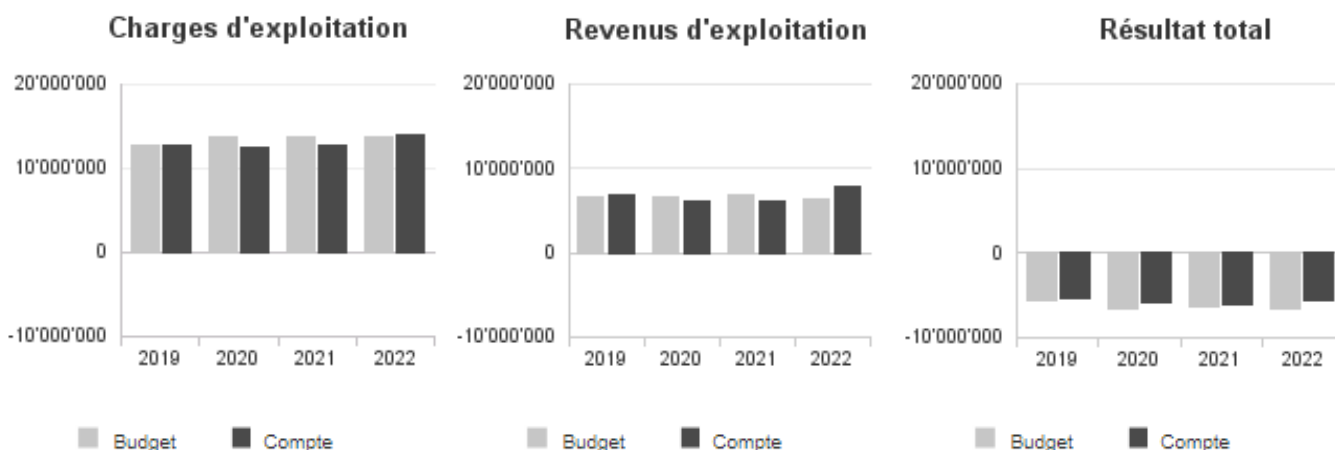
Les revenus d'exploitation sont supérieurs au budget de l'ordre de 20%. Cette variation provient essentiellement de la mise en œuvre, dès 2022, du premier et deuxième paquets de mesures en lien avec la motion Fässler relatifs à la convention-programme 2020-2024 Forêts. Ces mesures complémentaires ont permis d'obtenir de la Confédération des subventions supplémentaires à redistribuer aux propriétaires forestiers (CHF +740'000) ainsi que des subventions acquises pour les forêts dont l'État est propriétaire (CHF +405'000).

Au niveau des charges d'exploitation, elles sont supérieures au budget de 3.1%. La différence provient essentiellement des charges relatives aux subventions redistribuées (groupe 37), en corollaire avec la hausse de revenus sur ce type de subventions (groupe 47), pour les raisons citées plus haut.

Les revenus financiers sont supérieurs au budget. La variation provient pour l'essentiel d'un achat de terrain dans les tourbières des Ponts-de-Martel pour un montant symbolique et dont la valeur comptable a fait l'objet d'une réévaluation conformément aux principes d'évaluation retenus dans la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et son règlement d'exécution.

Les effectifs au niveau du personnel administratif n'ont pas significativement varié durant l'année écoulée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gest.faune& systèmes aquatiques (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	397'988	407'700	397'824
Coûts salariaux et de structure	976'086	1'061'795	1'197'111
Coûts des services centraux	305'577	360'257	404'612
Revenus	609'427	652'000	524'685
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'070'224	1'177'752	1'474'862

Commentaires

Ce tableau recouvre les coûts et revenus en lien avec la protection de la faune et de ses biotopes, la chasse et la pêche.

Les charges directes ont bien été maîtrisées. Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont supérieures aux prévisions budgétaires.

La diminution des revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique par :

- Une baisse légère mais régulière du nombre de chasseurs ;
- L'application du principe d'échéance - pour la première fois lors du bouclage des comptes 2022 - sur les permis de pêche 2023 émis et facturés en 2022. Cet élément a porjé les revenus de l'exercice sous revue de CHF 82'000.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	775'884	1'179'300	1'263'219
Coûts salariaux et de structure	2'123'217	2'060'984	2'022'373
Coûts des services centraux	664'785	688'683	673'877
Revenus	841'505	1'204'980	1'121'339
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'722'382	2'723'987	2'838'129

Commentaires

Ce tableau résume les coûts et revenus en lien avec la gestion des forêts cantonales. Les prestations effectuées en forêts communales et privées, dont la responsabilité incombe à l'État, sont également considérées.

Une reprise de l'exploitation des forêts a été constatée en 2022, suite à la fin de la pandémie, et explique l'augmentation des charges directes (prestations de service de tiers) et des revenus (ventes de bois). Le marché des bois a bénéficié d'une très bonne demande en début d'année. La météo éprouvante dès l'été, avec des périodes caniculaires et sèches, a affaibli les arbres et a généré de nombreux chablis. Ces coupes forcées ont petit à petit déstabilisé l'offre de bois sur le marché. Les prix des bois, inférieurs au prévision, restent néanmoins meilleurs que les années précédentes.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	-239'265	3'700	92'828
Coûts salariaux et de structure	491'052	558'227	370'945
Coûts des services centraux	149'875	188'958	125'747
Revenus	122'013	34'844	43'886
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	279'648	716'041	545'634

Commentaires

Ce tableau présente les coûts et revenus en lien avec la protection de la nature et du paysage.

Jusqu'en 2020, les charges directes et coûts salariaux en lien avec les conventions-programme 2020-2024 étaient enregistrés à tort sur ce groupe de prestations. Ces éléments ont été corrigés et transférés sur les crédits d'engagement ad hoc, générant ainsi des variations non planifiées sur l'exercice 2021. Les comptes 2022 sont dorénavant conformes. Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations qui sont inférieurs aux prévisions. En revanche, les charges directes sont supérieures au budget et correspondent essentiellement à des dépenses d'honoraires de tiers hors conventions-programme dans le cadre d'études et analyses sur divers projets en cours.

Prestations sociétales (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	256'808	171'055	202'146
Coûts des services centraux	72'898	58'478	68'672
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	329'707	229'533	270'818

Commentaires

Les prestations sociétales comprennent l'information donnée au public, les soutiens accordés à la fonction d'accueil et de loisirs des espaces naturels et les activités liées à une meilleure valorisation de la filière bois et des services environnementaux fournis par la forêt. Les dépenses correspondent essentiellement aux activités des collaborateurs-trices du service si bien qu'aucune charge directe ni revenu ne figurent aux comptes.

Gouvernance (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	282'679	511'259	510'309
Coûts des services centraux	116'506	174'780	175'780
Revenus	614'002	607'000	584'232
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-214'817	79'039	101'858

Commentaires

Les dépenses inscrites correspondent essentiellement aux prestations effectuées par les collaborateurs-trices du service dans les domaines de la gestion des concessions et de l'évaluation des dossiers (permis de construire, autorisations, appréciations de projets, etc.).

Les revenus sont relativement stables et découlent essentiellement de la facturation annuelle de concessions.

La hausse des coûts salariaux par rapport à 2021 s'explique, notamment par l'augmentation du volume de dossiers traités en 2022. À relever que les coûts 2021 étaient particulièrement bas suite à l'absence d'une collaboratrice durant une partie de l'année.

Dossiers particuliers (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	40'504	10'079	41'781
Coûts des services centraux	10'957	3'447	17'881
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	51'460	13'526	59'663

Commentaires

Il s'agit pour l'essentiel de menus travaux effectués par les équipes forestières cantonales.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Dédommagements et subventions Faune	147'280	32'500	50'560
Dédommagements et subventions Forêts	290'750	206'520	109'135
Dédommagements et subventions Nature	548'319	379'900	399'084
Total charges (+) / revenus (-) nets	986'349	618'920	558'779

Commentaires

Ce tableau présente le solde net entre les subventions versées et reçues – hors conventions-programmes - des différents partenaires.

Jusqu'en 2020, les subventions en lien avec les quatre conventions-programme 2020-2024 du service, à savoir, Faune, Paysage, Protection de la nature et Infrastructures forestières étaient enregistrées à tort sur le groupe ci-dessus. Ces éléments ont été corrigés et transférés sur les crédits d'engagement ad hoc, générant ainsi des variations non planifiées sur l'exercice 2021. Les comptes 2022 sont dorénavant conformes. La principale variation avec le budget concerne les subventions reçues de la part du service de la formation professionnelle (SFPO) dans le cadre de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons (prestations internes), qui n'avaient pas été intégrées dans cette catégorie analytique lors de l'établissement du budget 2022 (CHF 105'000).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-698	0	-599
Patrimoine financier	-8'500	-3'500	-8'500
Subventions féd. redistribuées Faune	0	0	0
Subventions féd. redistribuées Nature	1	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-9'197	-3'500	-9'099

Commentaires

Les revenus du patrimoine financier correspondent à une rente annuelle versée par une entreprise possédant un droit de superficie sur le terrain de l'ancienne pisciculture cantonale de Môtiers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	En cours	59'950	0	59'950	60'000	24'000	36'000	60'751	24'300	36'450
Conv. programme 2020-2024 section faune	En cours	243'025	139'776	103'249	76'069	69'000	7'069	121'489	69'888	51'601
CP Aménagement du paysage 2020-2024	En cours	270'334	154'171	116'163	307'000	176'000	131'000	275'433	141'216	134'217
CP Nature 2020-2024	En cours	3'151'916	1'990'897	1'161'018	2'763'475	1'769'150	994'325	1'826'276	1'274'024	552'251
Cuve inox à la pisciculture de Colombier	Clôturé	0	24'700	-24'700	0	0	0	0	0	0
Desserte forestière	Clôturé	71'608	0	71'608	0	0	0	0	0	0
Desserte forestière 22-24	En cours	0	0	0	73'000	0	73'000	71'608	0	71'608
CP Forêts 2020-2024	En cours	5'590'657	5'603'471	-12'813	3'380'695	2'876'350	504'345	4'042'240	4'284'341	-242'101
Investissements forestiers	En cours	146'380	146'380	0	66'000	66'000	0	66'000	66'000	0
Mesures d'aménagement Creux du Van	Clôturé	0	0	0	40'000	20'000	20'000	0	0	0
Pisciculture - système de filtration	En cours	0	0	0	0	0	0	48'231	0	48'231
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	369'000	159'500	209'500	0	0	0
Réseaux écologiques cantonaux	Clôturé	0	0	0	100'000	40'000	60'000	0	0	0
Total		9'533'871	8'059'395	1'474'475	7'235'239	5'200'000	2'035'239	6'512'028	5'859'770	652'258

Commentaires

Le crédit d'engagement "Infrastructures forestières" concerne la convention-programme Forêts 2020-2024. La mise en œuvre, dès 2022, des paquets de mesures 1 et 2 relatifs à la motion Fässler a engendré une augmentation significative des subventions redistribuées aux propriétaires forestiers (dépenses et recettes) par rapport au budget (CHF +740'000), ainsi que des subventions acquises (recettes) pour les forêts dont l'État est propriétaire (CHF +405'000).

Un nouveau crédit d'engagement relatif au système de filtration de la pisciculture a été octroyé en date du 29 juin 2022. Une participation financière des cantons de Vaud et de Fribourg, à raison du deux tiers des coûts, est prévue. Elle sera perçue en 2023 et 2024.

Les mesures envisagées dans le cadre des crédits d'engagements "Mesures d'aménagement Creux-du-Van" et "Réseaux écologiques cantonaux" sont incluses dans le crédit d'engagement relatif à la convention-programme Nature 2020-2024. Les deux crédits d'engagement précités ont donc été clôturés en 2022.

Concernant le plan climat, sa mise en œuvre a été reportée car conditionnée à l'adoption du rapport y relatif par le Grand Conseil. CP Forêts 2020-2024

1.10.9. Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées ainsi que sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale :

- l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture) ;
- la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- les objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- la gestion et l'administration d'Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI), de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- l'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan fédéral, la politique agricole poursuit son évolution dans le domaine de la production durable et de l'écologie. L'étude de la nouvelle PA 22+ a été suspendue par les Chambres fédérales, le Parlement souhaitant une évolution de la politique agricole vers une véritable politique alimentaire et durable. Les initiatives "Pour une eau potable propre" et "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" ont été rejetées en juin 2021, celle relative à l'élevage intensif en septembre 2022. Ainsi, la forte pression sur l'agriculture se maintient.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération. Le service de l'agriculture est organisé en conséquence afin de répondre aux exigences toujours plus importantes imposées par l'Office fédéral de l'agriculture et optimiser son fonctionnement. Un accent particulier a été mis dans le domaine de l'écologie et la réorganisation de l'office de la viticulture et de l'agroécologie s'est principalement réalisée en 2019. Elle doit encore se poursuivre avec le renforcement des ressources dans les domaines du bio et de l'agroécologie. Un poste spécifique a été créé en 2021, à hauteur de 60%. L'adoption du plan climat cantonal doit donner de nouvelles ressources au service afin de permettre de répondre aux nouvelles exigences liées à celui-ci et au plan phytosanitaire cantonal.

À propos d'Evologia, rattaché au SAGR depuis 2013, il convient de signaler les fortes contraintes posées par l'adaptation de la politique sociale du canton de Neuchâtel, en particulier en matière de réinsertion. Cela a conduit Evologia à offrir de nouvelles prestations dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle. Le domaine de l'AI est privilégié et les objectifs financiers en la matière ont été atteints.

Activités et réalisations

Direction

Le télétravail partiel et les visio-conférences, initiés par la COVID-19, ont entraîné le changement de certaines habitudes au sein du service. L'effet constaté est globalement positif en termes de motivation et de souplesse des collaboratrices et collaborateurs.

La forte pression dans les domaines du bio et des pesticides s'est maintenue en 2022. La mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire et la préparation du plan climat cantonal ont mobilisé d'importantes ressources au sein du service.

Le service de l'agriculture a accueilli l'assemblée générale de Suissemelio à fin août, quelques 80 délégué-es de toute la Suisse qui ont pu apprécier les nombreux atouts de notre canton, en particulier au Château de Neuchâtel, à Evologia et au Val-de-Ruz.

La direction du SAGR traite également les dossiers dans le cadre de la loi sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). La commission foncière agricole (CFA) a produit 138 décisions dans le cadre de la LDFR et 76 attestations de charge maximale. Elle a, en outre, rendu 13 préavis relatifs aux baux à fermes agricoles. Par ailleurs, le SCAT et la CFA ont rendu 28 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture situés en zone agricole.

Le chef du service de l'agriculture a présidé CASEI, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière jusqu'en mars 2022. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en veillant tout particulièrement à la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

Améliorations structurelles

Le secteur constructions rurales de l'office a poursuivi en 2022 son soutien financier en présentant 12 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (8 bâtiments ruraux, 2 achats de bâtiments en lieu et place de nouvelles constructions, 1 fosse à purin et 1 fumière). En outre, 41 crédits d'investissement et 3 aides aux exploitations (prêts fédéraux sans intérêt) ont été accordés dans le cadre de reprise de domaines agricoles, construction de maisons d'habitation, construction et déconstruction de bâtiments d'exploitation, acquisition de bâtiments en lieu et place de nouvelles constructions, petites entreprises artisanales, achat de machines et de véhicules en commun, aides destinées à remédier à des difficultés financières non imputables à l'exploitant et conversion de dettes existantes.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 81 prêts en cours à fin 2022. 8 demandes enregistrées durant l'année ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office continue d'assurer la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Le projet de développement régional du Val-de-Ruz poursuit sa phase de réalisation, avec la phase test de lancement de la plateforme de distribution de produits régionaux et la fin de la construction d'une étable pour vaches laitières et d'un magasin de vente directe.

D'entente avec l'Office fédéral de l'agriculture et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, une esquisse de projet a été lancée pour un deuxième projet de développement régional dans notre canton, plus précisément dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel.

Pour le syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la vallée de La Brévine, les études et travaux ont été ralentis du fait de la question sensible, tout particulièrement pour les propriétaires et exploitants agricoles concernés, de la protection des eaux du puits de La Brévine. Pour les autres syndicats, l'activité a été fortement réduite en raison de l'occupation des collaboratrices et collaborateurs de l'office sur les très nombreux dossiers de drainage faisant suite à l'année 2021 très humide.

Suite aux intempéries de 2021, les travaux de remise en état des terrains se sont poursuivis à Cressier (Frochaux), Enges et Lignièrès. Au Val-de-Ruz, suite aux intempéries de 2019, les travaux sont terminés et les décomptes finaux s'effectueront en 2023.

Des réfections de chemins d'accès de ferme ont été soutenues à La Chau-de-Fonds, à La Sagne, à Lignièrès, à Cornaux et au Val-de-Ruz. Des projets d'adduction d'eau et de construction de citernes ont été soutenus à La Côte-aux-Fées, au Crêt-du-Loche, à La Brévine, aux Ponts-de-Martel, au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. Au Val-de-Ruz, un soutien financier a été accordé pour des réfections et curages de drainages.

En lien avec le plan phytosanitaire cantonal, des soutiens financiers pour des places de lavage/remplissage ont été accordés pour des réalisations sur des exploitations viticoles de Milvignes et de Boudry.

Au Val-de-Ruz principalement, mais aussi sur le Littoral, dans l'Entre-deux-Lacs et au Val-de-Travers, le secteur améliorations foncières de l'office a apporté son soutien technique pour plus de 40 projets de réfections et curages de drainages. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

Paievements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs, d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paiements directs versés en 2022 :

Types de contributions	Montants en CHF
• Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) / 580 bénéficiaires	13'365'998.95
• Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 665 bénéficiaires	34'600'063.55
• Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage) / 777 bénéficiaires (cumulatif)	8'735'300.55
• Contributions aux systèmes de production (agri. biologique, extenso, SST/SRPA, PLVH)	14'149'946.30
• Contributions à la qualité du paysage (SAU et estivage) / 764 bénéficiaires (cumulatif)	4'845'358.60
• Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	579'370.25
• Contributions à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.), supplément pour les céréales et In Situ (nouveau) / 373 bénéficiaires	1'039'472.20
• Contributions à la transition	1'475'746.70
Total contributions 2022 / 665 bénéficiaires SAU et 149 estivages	78'791'257.10
Total contributions 2021 / 671 bénéficiaires et 147 estivages	78'415'672.70

NB : ces chiffres bruts ne tiennent pas compte des déductions administratives.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et pour la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 788'709.40. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, à l'exception des estivages (mesure introduite en 2019). Les 117 exploitations en culture biologique représentent désormais 17,60% des exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente :

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribue à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En 2022, 2'401 bêtes ont été commercialisées sur le marché des Ponts-de-Martel (+631 par rapport à 2021) par 210 agriculteurs (-12), avec une fréquentation moyenne de 126 bêtes (+17). À noter qu'aucun marché n'a été annulé, les 24 prévus ont eu lieu avec succès.

Viticulture et agroécologie

Organisation de l'office

L'année 2022 n'a pas connu de restructuration majeure. Les mesures prises les quatre années précédentes ont pu dévoiler leurs effets positifs tant au niveau de la vulgarisation viticole et phytosanitaire qu'au niveau de l'encadrement de l'État. Cependant, une hausse de l'activité du laboratoire d'analyses des vins a montré la fragilité de cette activité concernant ses ressources humaines, son organisation et ses processus. À l'horizon 2024, le départ à la retraite du responsable de laboratoire et de la cave constituera un élément important de la restructuration de cette activité. Ce remplacement s'avère difficile puisque les compétences requises ne se trouvent pas facilement sur le marché du travail. Un tuilage entre l'actuel titulaire et son successeur doit être envisagé.

Organismes de quarantaine

La surveillance des organismes, particulièrement nuisibles pour les cultures et imposée par la Confédération, est une tâche prioritaire pour l'office et s'est effectuée sans encombre en 2022. Nous signalons toutefois, que notre canton est, pour le moment, peu touché par des organismes de quarantaine. Une augmentation temporaire de ressources humaines sera nécessaire dans le cas de détection de foyers d'organismes de quarantaine.

Exécution de la réglementation viticole

Le développement intercantonal (VD, GE, NE, JU) d'un système informatisé complet pour l'exécution des tâches conformément aux exigences fédérales touche à sa fin. Le canton de Neuchâtel a pu effectuer sa deuxième saison de recensement du cadastre viticole, du contrôle de la vendange et des stocks sans encombre avec le nouveau système. Les 14 inspections de l'autocontrôle basées sur le risque ont été déléguées à l'inspecteur du SCAV mais une reprise de cette tâche par l'office pour des questions d'efficacité est à l'étude. En collaboration avec le SGRF, l'office a développé une couche géomatique du cadastre viticole annotée avec les différentes catégories des vignes. Dans le cadre de la distance de construction à la vigne, l'office a préavisé 120 demandes de sanction représentant une augmentation de 25% par rapport à 2021. Au total, 36 dérogations à la distance de construction ont été rédigées.

Vulgarisation et conseils vitivinicoles

L'office poursuit son projet de collaboration intercantonale et d'évolution vers le centre de compétence pour la région des Trois-Lacs. À ce titre, un mandat de prestation pour le canton de Berne à partir de 2023 a pu être signé. L'office a rédigé 27 bulletins de conseils et organisé plusieurs formations très appréciées pour la région des Trois-Lacs. La plateforme d'analyses de résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses de VITISWISS, dont la station viticole est partenaire logistique, poursuit son succès dans le canton et toute la Suisse. Du côté du laboratoire de conseils œnologiques, le nombre d'analyses et de client-es a notablement augmenté par rapport à 2021, une tendance qui devrait continuer pour autant que ce secteur d'activité puisse être restructuré.

Protection phytosanitaire grandes cultures

Le besoin en vulgarisation ainsi que le conseil en grandes cultures et herbages basés sur des observations nationales et cantonales restent accrus. En cause, il s'agit des différents outils politiques en matière de protection phytosanitaire. Par conséquent, l'office a rédigé des bulletins de conseils et participe activement aux journées d'information de la CNAV. L'office intervient également dans les contrôles et le subventionnement de pulvérisateurs et dans l'application des produits phytosanitaires sur les cultures. Une tâche qui a nettement augmenté par rapport à 2021 suite à l'introduction des contrôles tous les trois ans et l'arrivée de la dernière année de subsides pour les systèmes de rinçage.

Encavage de l'État

Le premier objectif de l'encavage de l'État est d'obtenir un équilibre entre production et commercialisation. La bonne récolte de 2022 a permis de reconstituer les stocks mis à mal par la faible récolte de 2021. L'augmentation des coûts de production suite à l'inflation a pu être compensée par l'augmentation des prix de vente.

Evologia

Réinsertion sociale et professionnelle

Les mesures COVID imposées par nos mandants ainsi que la mise en place d'un nouveau logiciel dans les guichets sociaux régionaux durant le premier trimestre 2022 n'ont pas permis d'atteindre le minimum requis de 90% de taux de remplissage, ce qui a eu pour conséquence une diminution financière de 10% du service de l'action sociale. Ce dernier a renouvelé son mandat de prestations avec 30 places, réparties comme suit : 28 places pour le service de l'action sociale et 2 places pour le service des migrations. Dans le cadre de ce quota, le service de l'emploi peut placer des assuré-es afin de déterminer les soft-skills. 81 personnes ont été placées en 2022 dans le cadre du programme d'emplois temporaires. Un suivi personnalisé est mis en place pour chaque bénéficiaire. En outre, des cours de français mais aussi de gestion de vie, de techniques de recherches d'emplois sont dispensés in situ. Le premier audit de suivi de la certification IN-Qualis a également eu lieu.

Le partenariat avec l'office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) a été confirmé pour l'année 2022 avec un focus sur les jeunes et les mesures de réadaptation. L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'une éducatrice sociale ES en reconversion professionnelle d'assistante sociale HES. Evologia a été validé par la HETS-FR comme entreprise formatrice. 12 à 15 assuré-es sont placés en permanence dans les différents ateliers. La collaboration avec l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS+ s'est poursuivie. Le placement de mineur-es dans le cadre de prestations personnelles s'est accentué tant avec l'office de protection de l'enfant que le tribunal des mineurs. Suite à deux démissions et un départ à la retraite, un nouveau chef de cuisine et un nouveau responsable du secteur de la conciergerie ont été engagés au début de l'été. Un maître socio-professionnel à temps partiel a également renforcé l'équipe en remplacement de l'un des démissionnaires.

Programmation culturelle

Ce volet de l'activité d'Evologia est essentiel et participe au rayonnement du site au Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins Extraordinaires, de l'estivage, de Fête de La Terre. Les Jardins Musicaux et Festival Poésie en Arrosoir ont accueilli plusieurs dizaines de milliers de personnes, revenant aux fréquentations d'avant pandémie. Le Mycorama a accueilli une exposition sur les Dinosaures qui a attiré 35'000 visiteurs-ses. La Grange aux Concerts a également repris vie et plusieurs manifestations et concerts s'y sont déroulés tout au long de l'année. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Perspectives

Le nombre de places achetées par le service de l'action sociale pour l'année 2023 a diminué de 2 places, compte tenu de la non atteinte des objectifs en 2021 et 2022. Le partenariat avec l'OAI-NE continue son évolution réjouissante. Les réservations pour le Mycorama sont en hausse, tout comme les demandes dans le secteur de la restauration, ce qui ne va pas sans causer des problèmes de ressources et d'accumulation d'heures supplémentaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	80'888'097	81'497'270	81'156'455	-340'815	-0.4%	+268'358	+0.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'120'942	1'076'600	1'083'598	+6'998	+0.7%	-37'344	-3.3%
43 Revenus divers	193'327	249'950	292'156	+42'206	+16.9%	+98'829	+51.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	922'859	1'026'600	881'649	-144'951	-14.1%	-41'210	-4.5%
47 Subventions à redistribuer	78'121'877	78'500'000	78'291'153	-208'847	-0.3%	+169'276	+0.2%
49 Imputations internes	529'092	644'120	607'898	-36'222	-5.6%	+78'807	+14.9%
Charges d'exploitation	90'008'802	90'655'686	90'283'666	-372'020	-0.4%	+274'864	+0.3%
30 Charges de personnel	4'187'367	4'236'860	4'197'373	-39'487	-0.9%	+10'007	+0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'691'691	1'711'354	1'754'346	+42'992	+2.5%	+62'656	+3.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'914	28'748	39'874	+11'126	+38.7%	+12'960	+48.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'420'164	4'725'858	4'476'675	-249'183	-5.3%	+56'511	+1.3%
37 Subventions redistribuées	78'121'877	78'500'000	78'291'153	-208'847	-0.3%	+169'276	+0.2%
39 Imputations internes	1'560'790	1'452'866	1'524'244	+71'378	+4.9%	-36'546	-2.3%
Résultat d'exploitation	-9'120'706	-9'158'416	-9'127'212	+31'204	+0.3%	-6'506	-0.1%
44 Revenus financiers	581'503	602'800	627'240	+24'440	+4.1%	+45'737	+7.9%
34 Charges financières	782'990	0	0	0	--	-782'990	-100.0%
Résultat de financement	-201'487	602'800	627'240	+24'440	+4.1%	+828'727	+411.3%
Résultat opérationnel	-9'322'192	-8'555'616	-8'499'972	+55'644	+0.7%	+822'220	+8.8%
48 Revenus extraordinaires	782'988	0	0	0	--	-782'988	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	782'988	0	0	0	--	-782'988	-100.0%
Résultat total	-8'539'204	-8'555'616	-8'499'972	+55'644	+0.7%	+39'233	+0.5%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	39.00	39.00	40.00	+1.00	+2.6%	+1.00	+2.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	31.40	31.50	31.60	+0.10	+0.3%	+0.20	+0.6%

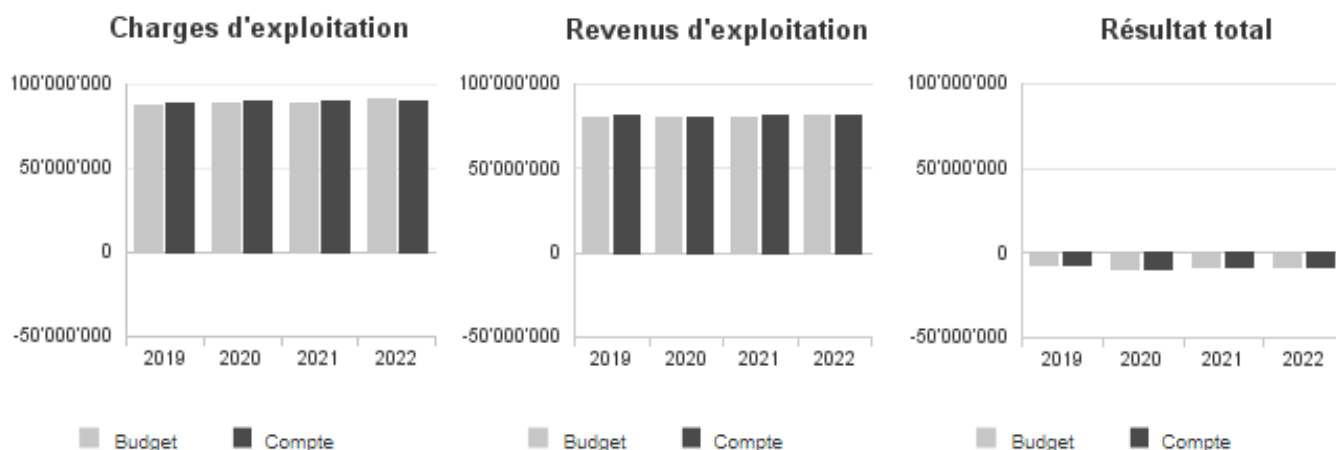
Commentaires

S'agissant des revenus d'exploitation, le groupe 42 "Taxes" présente une augmentation liée aux prestations de services délivrées par les différents offices et la Grange aux concerts durant l'année, nettement supérieures aux prévisions budgétaires. Cette augmentation a compensé une légère diminution des ventes du restaurant La Terrassiette et de vin réalisée par l'Encavage de l'État. L'augmentation dans le groupe 43 "Revenus divers" correspond principalement à une réactivation du stock plus élevée que prévu. La diminution dans le groupe 46 "Revenus de transfert" est liée à la diminution des subsides reçus de l'ODAS pour les personnes placées à Evologia. Le groupe 47 "Subventions à redistribuer" qui représente les contributions fédérales en faveur des exploitants agricoles, reste stable. Cette subvention fédérale est en corrélation avec le groupe 37 "Subventions à redistribuer". Enfin, la diminution du groupe 49 "Imputations internes" correspond à la réduction des subsides en faveur des mesures d'intégration socio-professionnelles et au remboursement moindre du financement d'un EPT dans le cadre du pôle de conseil viticole biologique Trois-Lacs sur une période de 6 mois au lieu de 12.

Concernant les charges d'exploitation, l'écart budgétaire favorable dans le groupe 30 "Charges de personnel" est dû aux salaires occasionnels qui n'ont pas été utilisés pour les prestations effectuées lors des diverses manifestations d'Evologia et activités de la Terrassiette et à des remboursements d'assurances. Le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation qui est essentiellement due à des travaux d'entretien urgents qui ont dû être entrepris dans les locaux de la direction et à l'organisation de l'assemblée générale Suissemelio, qui a été compensée par le groupe 42 mais non prévue au budget. L'augmentation du groupe 33 "Amortissements du patrimoine administratif" correspond à un amortissement de logiciels qui n'était pas budgété. La diminution du groupe 36 "Charges de transfert" est due à des charges d'amortissement moindres sur les subventions d'investissements.

Au niveau du résultat de financement, l'écart favorable du groupe 44 "Revenus financiers" correspond aux locations encaissées durant l'année pour le Mycorama, nettement supérieures aux prévisions budgétaires.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Droit agricole (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	118'200	0	0
Coûts des services centraux	39'196	0	0
Revenus	51'594	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	105'802	0	0

Commentaires

En préambule, il faut préciser que le catalogue de prestations a été revu et harmonisé au profit d'une nouvelle structure analytique. Celle-ci a pris effet au 1er janvier 2022.

Ce groupe de prestations est maintenu dans la nouvelle structure analytique.

Améliorations foncières (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'615'045	0	0
Coûts des services centraux	205'163	0	0
Revenus	140'381	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'679'827	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations intègre le groupe de prestations "Améliorations structurelles" dans la nouvelle structure analytique.

Équipement agricole (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	1'500	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'953'004	0	0
Coûts des services centraux	95'876	0	0
Revenus	94'438	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'955'942	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations intègre le groupe de prestations "Améliorations structurelles" dans la nouvelle structure analytique.

Paiements directs (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	860	0	0
Coûts salariaux et de structure	704'749	0	0
Coûts des services centraux	230'555	0	0
Revenus	15'552	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	920'611	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations est maintenu dans la nouvelle structure analytique.

Protection des végétaux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	3'049	0	0
Coûts salariaux et de structure	146'756	0	0
Coûts des services centraux	42'681	0	0
Revenus	172	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	192'314	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations intègre le nouveau groupe de prestations "Viticulture et agroécologie" dans la nouvelle structure analytique.

Viticult. et encav. de l'État (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	553'449	0	0
Coûts salariaux et de structure	665'630	0	0
Coûts des services centraux	218'847	0	0
Revenus	732'360	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	705'566	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations intègre le nouveau groupe de prestations "Viticulture et agroécologie" dans la nouvelle structure analytique.

Réinsertion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	810'209	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'891'999	0	0
Coûts des services centraux	538'773	0	0
Revenus	1'682'716	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'558'264	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations est maintenu dans la nouvelle structure analytique.

Infrastructures État (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	175'788	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	0	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	334'770	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-158'981	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations est réparti dans les groupes de prestations "Améliorations structurelles" et "Evologia-Réinsertion" dans la nouvelle structure analytique.

Consultation fromagère (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	133'808	0	0
Coûts des services centraux	37'160	0	0
Revenus	118'060	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	52'908	0	0

Commentaires

Ce groupe de prestations est maintenu dans la nouvelle structure analytique.

Droit agricole (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	162'277	178'171
Coûts des services centraux	0	144'174	143'497
Revenus	0	50'000	43'039
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	256'451	278'628

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. Les revenus (émoluments perçus) n'ont pas atteint le montant prévu au budget en raison d'une légère baisse des demandes.

Améliorations structurelles (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	88'110	105'704
Coûts salariaux et de structure	0	3'771'012	3'584'555
Coûts des services centraux	0	296'772	295'417
Revenus	0	453'100	445'108
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	3'702'794	3'540'568

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget en raison de charges d'amortissement moindres sur les subventions d'investissement. L'augmentation des charges directes est essentiellement due à l'organisation de l'assemblée générale de SuisseMeli qui n'était pas prévue au budget (mais compensée par le groupe 42). Les revenus concernent les prestations de l'office des améliorations structurelles dans le cadre des remaniements parcellaires et du suivi des travaux de drainages, ainsi que l'encaissement des fermages des domaines agricoles qui ont été légèrement inférieurs à l'estimation prévue au budget.

Paiements directs (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	20'000	24'789
Coûts salariaux et de structure	0	751'640	730'659
Coûts des services centraux	0	296'772	295'417
Revenus	0	14'600	17'791
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	1'053'812	1'033'074

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. L'augmentation des charges directes est due à certains mandats extérieurs (érosion, estivage, zones tampon, etc.) selon les besoins du service durant l'année.

Viticulture et agroécologie (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	556'700	552'932
Coûts salariaux et de structure	0	867'466	850'974
Coûts des services centraux	0	299'856	298'501
Revenus	0	817'700	819'706
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	906'322	882'701

Commentaires

Les charges directes, les coûts des services centraux et les revenus sont en adéquation avec le budget. La différence négative de quelque CHF 23'000 dans les coûts nets par rapport au budget s'explique principalement par des coûts salariaux et de structure plus bas que le budget. Par rapport à 2021, les revenus ont augmenté principalement à cause d'un remboursement de CHF 40'000 de salaire et d'une augmentation des ventes de vin au sein de l'État (prestations internes) ainsi qu'une valorisation des stocks de l'Encavage de l'État.

Evologia - Réinsertion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	820'500	944'935
Coûts salariaux et de structure	0	1'817'671	1'812'481
Coûts des services centraux	0	388'866	387'172
Revenus	0	1'952'670	1'863'037
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	1'074'367	1'281'551

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont en adéquation avec le budget. Par contre, l'augmentation des charges directes concerne les honoraires (externalisation d'une médiatrice scientifique et coaching de formation) et l'entretien des bâtiments (travaux urgents à la direction du SAGR). La diminution des revenus provient d'une retenue de 10% (CHF 47'000) de la part du mandant ODAS (le contingent de bénéficiaires n'ayant pas été atteint suite à la poursuite des restrictions COVID-19) et au chiffre d'affaires du restaurant qui n'a pas atteint les objectifs en début d'année des suites de la pandémie.

Consultation fromagère (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	150'230	134'461
Coûts des services centraux	0	73'140	72'801
Revenus	0	120'000	127'164
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	103'370	80'098

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure (qui représentent le salaire de notre consultant en matière d'économie laitière) ainsi que les coûts des services centraux et les revenus sont stables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Contribution qualité paysage	287'705	288'000	286'704
Contrôle agricole	190'000	190'000	190'000
Promo. éco. laitière & prod. bovine	173'074	183'000	170'371
Promotion de l'agriculture et du terroir	457'713	356'000	350'400
Vulgarisation et formation	401'488	401'500	401'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'509'980	1'418'500	1'398'963

Commentaires

L'ensemble des prestations ont respecté le budget et sont restées stables. Les subventions versées en faveur du placement du bétail et de l'élevage ont été légèrement inférieures aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Frais de rappel	-680	0	-839
Total charges (+) / revenus (-) nets	-680	0	-839

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	En cours	0	0	0	150'000	0	150'000	22'000	0	22'000
Assainissement de fromageries	En cours	0	0	0	1'500'000	798'000	702'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2021	Clôturé	108'704	0	108'704	130'000	0	130'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2022	Clôturé	0	0	0	0	0	0	90'771	0	90'771
Exploitations paysannes	En cours	8'986'600	8'818'896	167'704	6'120'000	8'100'000	-1'980'000	11'557'120	8'534'746	3'022'374
Fromagerie du Cerneux-Péguignot	Clôturé	63'500	63'500	0	0	0	0	0	0	0
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	A solliciter	0	0	0	350'000	0	350'000	0	0	0
Nouv.installation électrique au Mycorama	Clôturé	29'900	0	29'900	0	0	0	0	0	0
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	40'000	0	40'000	0	0	0
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	En cours	1'550'000	900'000	650'000	900'000	500'000	400'000	230'000	0	230'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	En cours	114'000	54'000	60'000	0	0	0	50'000	0	50'000
Subvention plans de gestion intégrée	En cours	12'658	0	12'658	30'000	0	30'000	10'196	0	10'196
Subventions constructions rurales 2015	En cours	90'900	75'400	15'500	0	0	0	211'300	98'600	112'700
Subventions constructions rurales 2020	En cours	1'868'100	941'200	926'900	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'713'360	1'329'000	1'384'360
Système informatique registre des vignes	Clôturé	76'441	0	76'441	10'000	0	10'000	14'752	0	14'752
Travaux améliorations foncières 2001	En cours	0	0	0	100'000	50'000	50'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	En cours	0	0	0	20'000	10'000	10'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	En cours	0	0	0	80'000	40'000	40'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	En cours	589'689	295'097	294'592	750'000	350'000	400'000	33'120	13'840	19'280
Travaux améliorations foncières 2020	En cours	671'527	288'150	383'377	1'110'000	500'000	610'000	660'927	204'271	456'656
Travaux remises en état agricoles VdR	En cours	90'406	31'000	59'406	0	0	0	72'488	0	72'488
Total		14'252'425	11'467'243	2'785'182	14'290'000	11'848'000	2'442'000	15'666'035	10'180'457	5'485'578

Commentaires

- Assainissement énergétique des bâtiments de l'Aurore 6 : Les travaux ont démarré tardivement dans la saison et n'ont donc pas pu se terminer dans l'année.
- Assainissement de fromageries : Suite aux retards pris dans l'établissement des projets définitifs par les requérants, les subventions prévues au budget n'ont pas pu être versées.
- Exploitations paysannes : Concernant les prêts y relatifs, la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération a eu une incidence sur les versements effectués qui se sont retrouvés en forte augmentation. Par ailleurs, la variation du fonds de roulement dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année qui sont difficiles à estimer.
- Hangar pour le chauffage à distance : Les travaux ont été reportés et seront probablement abandonnés en partie compte tenu des options prises dans le cadre d'une réflexion relative au patrimoine bâti d'Evologia.
- Remises en état agricoles à Cressier : Les travaux se sont poursuivis en 2022.
- Constructions rurales : Le montant des subventions accordées a suivi la ligne budgétaire en 2022. Le crédit d'engagement accordé en 2015 sera par ailleurs bouclé en 2023.
- Travaux d'améliorations foncières : Plusieurs projets ont avancé moins vite que prévu, notamment les études liées au syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine. Ces projets nécessitent une importante coordination préalable et celle-ci se révèle plus complexe.
- Travaux de remises en état agricoles au Val-de-Ruz : Les derniers travaux se sont réalisés, mais le décompte final sera bouclé en 2023.

1.10.10. Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants

- Sécurité alimentaire ;
- Eaux de baignade ;
- Vérification des poids et mesures ;
- Lutte contre les zoonoses ;
- Police du commerce ;
- La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants

- Santé animale ;
- Bien-être des animaux.

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels ;
- Police du commerce ;
- Métrologie.

Perception de redevances dans le domaine suivant

- Police du commerce.

Sécurité publique dans le domaine suivant

- Protection contre les chiens dangereux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Plus abruptement qu'envisagé, les mesures fédérales pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont été entièrement levées le 17 février 2022. Le service a en conséquence dû se réorganiser très rapidement pour préparer l'après-crise, la sortie de crise étant toujours une étape à ne pas négliger. Sollicité par le service, le Conseil d'État a autorisé le maintien des engagements effectués en lien avec la pandémie jusqu'à la fin des contrats, soit en septembre pour la plupart. Cette décision très appréciée a permis de rattraper une partie des retards pris en police du commerce, notamment en procédant à de nombreux contrôles dans les domaines de l'indication des prix, des établissements publics, du commerce sur internet ou encore des solariums et des activités esthétiques à risque. Petit à petit, le service a essayé de retrouver une vie normale mais le rattrapage des retards, couplé à un redémarrage en force des activités commerciales et récréatives, en particulier des manifestations publiques, a généré une masse de travail considérable qu'il n'a pas été évident de maîtriser.

Au second semestre, lorsque les activités du service avaient repris un cours quasi normal, le manque de ressources en police du commerce, déjà constaté avant la pandémie, s'est fait cruellement sentir. Une part importante des autorisations n'a pas pu être délivrée dans des délais adéquats. Constatant cette sous-dotation chronique, le Conseil d'État a alloué un poste supplémentaire à partir du mois d'octobre.

Deux autres crises ont dû être gérées au sein du service, à savoir une pollution majeure de l'eau potable à Cortaillod, due à une contamination d'une nappe phréatique et l'irruption en Suisse de la grippe aviaire au mois de novembre.

En parallèle à ses prestations de base, le service a collaboré à la reconstruction du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, détruit par un incendie en avril 2017 et reconstruit pour une ouverture en septembre 2022.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Sortie de crise COVID-19 ;
- Finalisation et mise en production du nouveau centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin ;
- Gestion de la pollution de l'eau potable à Cortaillod ;
- Audits financier par le Contrôle cantonal des finances, de certification par SQS et d'accréditation par SAS ;
- Gestion de l'irruption de la grippe aviaire en Suisse et confinement des volailles ;
- Lancement du processus d'autorisation des piscines publiques ;
- Analyses des eaux usées à l'égard du Sars Cov2 (COVID-19) ;
- Nouvelle installation de production d'eau déminéralisée ;
- Inventaire de la valeur assurance des biens mobiliers.

Sécurité alimentaire

- 6 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (3x), de germes (2x) et de cellules (1x) ;
- 909 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 96 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale ;
- 468 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 1'140 objets usuels (bijoux, etc.) ;
- 127 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés ;
- 114 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable ;
- 2 interventions d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable ;
- 52 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité ;
- 820 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 160 n'étaient pas conformes (20%) ;
- 6 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur les poissons de mer au menu des restaurants (9 échantillons non conformes sur 39 échantillons analysés), sur l'identification des espèces animales dans les saucisses (14 non conformes sur 122), sur l'identification des espèces animales dans les charcuteries de volaille (1 non conforme sur 40), sur l'identification des espèces animales dans les sandwiches (1 non conforme sur 20), sur l'identification des espèces animales dans les gibiers (3 non conformes sur 31), sur l'identification des espèces animales dans les foies gras (0 non conforme sur 29) et sur l'identification d'espèces lors de manifestations (0 non conforme sur 12) ;
- 6 campagnes de surveillance analytique effectuées dans le domaine de la chimie, portant sur les acrylamides dans les biscuits pour bébés (0 échantillon non conforme sur 22 échantillons analysés), sur le % volume d'alcool dans les spiritueux artisanaux (10 non conformes sur 20), sur la mesure de la qualité chimique des eaux de piscines (16 non conformes sur 60), sur la fraction polaire des huiles de friture (11 non conformes sur 14), sur l'analyse de l'oxyde d'éthylène et du 2-chloroéthanol dans les graines et les fruits à coque (1 non conforme sur 123) et sur l'analyse de métaux lourds dans les bijoux lors de manifestations publiques (933 non conformes sur 933) ;
- 12 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur les nanomatériaux non-déclarés dans les denrées alimentaires (3 échantillons), sur l'authenticité du café arabica - Cafestol et Kahweol (2 non conformes sur 12), sur l'authenticité des vinaigres balsamiques (0 non conforme sur 18), sur les FCM en silicone (0 non conforme sur 22), sur les pesticides dans les fruits exotiques sauf agrumes (priorité aux gros importateurs) (1 non conforme sur 22), sur les coccidiostatiques dans les oeufs locaux et les oeufs industriels liquides (0 non conforme sur 15), sur les épices - mycotoxines, métaux et colorants interdits (6 non conformes sur 24), sur la qualité des produits infantiles: métaux lourds, mycotoxines, OGM, allergènes et Cronobacter (0 non conforme sur 10), sur les PCBs, dioxines et furanes et métaux lourds dans les huiles artisanales (0 non conforme sur 15), sur les colorants interdits dans les huiles de palme (0 non conforme sur 10), sur les MIT/MCIT (NE) & colorants (VD) dans les shampoings & savons liquides 8 non conformes sur 42) et sur la microbiologie des cosmétiques (0 non conforme sur 10) ;
- 683 décisions prononcées et 105 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire ; aucun recours perdu.

Santé animale

- 19 cas d'épizooties diagnostiqués et gérés, à savoir 5 cas de coxiellose, 5 cas de salmonellose, 4 cas de campylobactériose, 2 cas de RHD lapins, 2 cas de paratuberculose et 1 cas d'échinococcose ;
- 645.9 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 4'366 cadavres d'animaux, dont 2734 bovins, 615 porcs, 84 chevaux, 422 ovins et caprins, 273 chiens et chats et 238 animaux sauvages ;
- 22'161 analyses effectuées, dont 3'166 dépistages d'ESB ("maladie de la vache folle"), 491 analyses de laits de mammite, 9'359 recherches de trichinelles, 7'383 analyses BVD et 1'601 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 155 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 76 cas sur des chiens, dans 40 cas sur des chats, dans 25 cas sur des animaux de rente et dans 31 cas sur d'autres animaux, découlant sur 79 avertissements, 9 décisions administratives, 8 interdictions de détenir des animaux, 13 séquestres d'animaux, 30 ordonnances pénales et amendes tarifées ;
- 139 animaux trouvés, dont 114 chats, 8 chiens et 17 autres.

Métrologie

- 2'581 instruments vérifiés, dont 286 contestés ;
- 11 entreprises pratiquant le préemballage contrôlées : 28 lots vérifiés, dont 0 non conforme ;
- 75 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 2 non conformes;
- 10 inspections du casino effectuées.

Police des chiens

- 60 morsures sur des personnes annoncées et traitées, dont 0 morsure grave et 4 récidives, découlant sur 23 avertissements, 7 décisions administratives et 3 euthanasies ;
- 65 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 6 mortelles et 8 récidives, découlant sur 33 avertissements, 11 décisions administratives et 0 euthanasie ;
- 11'428 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 342'840, dont CHF 57'145 alloués aux refuges pour chiens ;
- 99 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1'754 élèves de 3ème année.

Affaires vétérinaires

- 9 autorisations de pratiques délivrées ;
- 6 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 211 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles ;
- 25 contrôles de suivi, dont 9 non conformes.

Mandats pour tiers

- 386 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura ;
- 148 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura ;
- 142 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des denrées alimentaires ;
- 25 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des eaux de baignade ;
- 120 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel.

Police du commerce

- 368 contrôles de l'indication des prix ;
- 16 fermetures d'établissements publics ;
- 2'064 autorisations délivrées, dont 113 pour des établissements publics, 161 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 1'041 pour des manifestations publiques, 172 pour les sonorisations, 71 pour des commerces de boissons alcooliques, 22 pour des lotos, loteries et tombolas, auxquelles d'ajoutent 117 annonces et 12 pour la vente d'engins pyrotechniques ;
- 1'263 établissements publics répertoriés à fin 2022, soit 38 de moins qu'une année auparavant ;
- 452 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2022, soit 2 de plus qu'une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'547'257	10'985'000	10'896'855	-88'145	-0.8%	+2'349'598	+27.5%
40 Revenus fiscaux	2'034'770	4'200'000	3'335'619	-864'381	-20.6%	+1'300'849	+63.9%
41 Patentes et concessions	3'025'434	3'290'000	3'563'652	+273'652	+8.3%	+538'218	+17.8%
42 Taxes	3'037'111	3'045'000	3'421'970	+376'970	+12.4%	+384'859	+12.7%
43 Revenus divers	50'789	50'000	45'158	-4'842	-9.7%	-5'631	-11.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	399'153	400'000	415'016	+15'016	+3.8%	+15'863	+4.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	115'440	+115'440	--	+115'440	--
Charges d'exploitation	9'815'663	9'393'102	10'431'173	+1'038'071	+11.1%	+615'510	+6.3%
30 Charges de personnel	4'755'775	4'508'718	4'898'414	+389'696	+8.6%	+142'639	+3.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'741'445	2'497'000	2'995'434	+498'434	+20.0%	+253'990	+9.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	216'706	250'831	232'783	-18'048	-7.2%	+16'077	+7.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'261'752	1'335'000	1'374'137	+39'137	+2.9%	+112'386	+8.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	839'985	801'553	930'404	+128'852	+16.1%	+90'419	+10.8%
Résultat d'exploitation	-1'268'406	1'591'898	465'682	-1'126'217	-70.7%	+1'734'088	+136.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
Résultat de financement	0	0	0	0	--	+0	+100.0%
Résultat opérationnel	-1'268'407	1'591'898	465'682	-1'126'217	-70.7%	+1'734'088	+136.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'268'407	1'591'898	465'682	-1'126'217	-70.7%	+1'734'088	+136.7%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	55.00	47.00	51.00	+4.00	+8.5%	-4.00	-7.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	39.59	35.29	37.39	+2.10	+6.0%	-2.20	-5.6%

Commentaires

En préambule, il est à relever que les comptes de résultats 2021 et 2022 du service ont subi de fortes variations liées à la pandémie de Covid-19. L'exercice de budgétisation 2022 a été particulièrement difficile ; l'issue de cette crise et son impact dans le domaine des établissements et manifestations publics n'étaient pas prévisibles.

Dans ce contexte, en début d'année 2022, les différentes mesures de crise concernant les maisons de jeux, les établissements publics et les manifestations publiques ont impactés négativement les recettes du service.

Le groupe 40 "Revenus fiscaux" comptabilisant l'impôt sur les maisons de jeux a subi une forte diminution des recettes de CHF -860'000 par rapport au budget. La crise sanitaire ainsi que le récent développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, sont la cause de cette importante diminution.

Par rapport aux prévisions budgétaires, dans le groupe 41 "Patentes et concessions", les redevances sur le commerce de détail de boissons alcooliques ont généré des recettes supérieures pour CHF +380'000. Les bases légales régissant les activités de la Loterie romande ont été modifiées, générant une baisse de recettes de CHF -150'000. Les recettes des redevances sur les établissements publics et les manifestations publiques se sont révélées plus importantes pour un montant de CHF +40'000.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Dans ces circonstances particulières, le groupe 42 "Taxes" a comptabilisé des taxes de séjour supérieures au montant budgété de CHF +480'000, qui ont été reversées à Tourisme Neuchâtelois par le biais du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." pour le développement de l'offre touristique du canton. Une surestimation budgétaire liée à l'issue incertaine de la crise pour CHF -110'000 de recettes concernant plusieurs domaines (inspections de sécurité alimentaire et de métrologie, établissement d'autorisations dans le domaine de la police du commerce) est à constater.

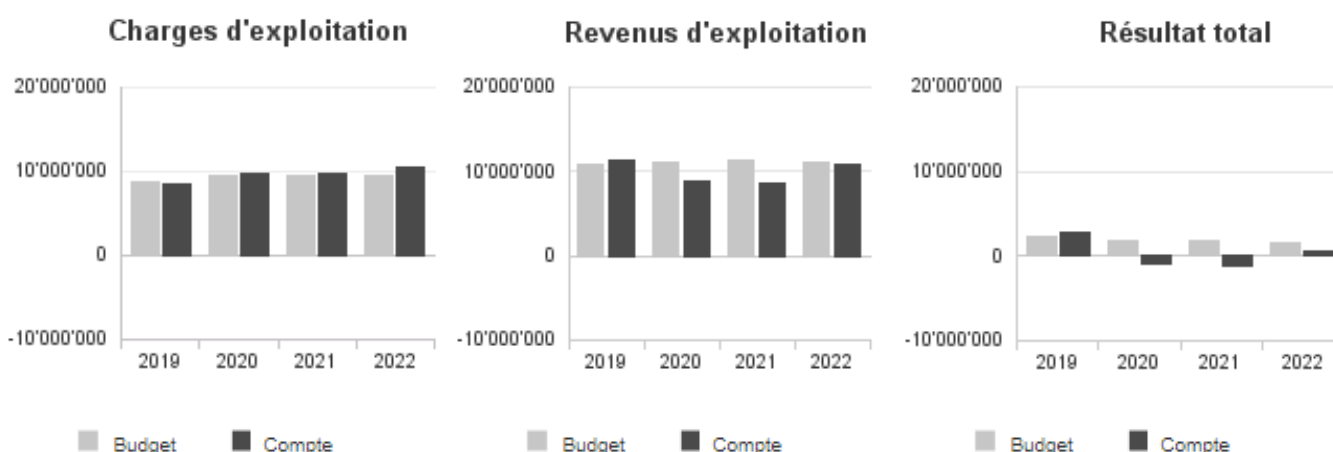
Le service de l'énergie et de l'environnement a été mandaté par la Confédération pour effectuer la surveillance des eaux usées (SARS-CoV-2). La partie "Analyse laboratoire" a été sous-traitée au SCAV et a généré des recettes supplémentaires dans le groupe 49 "imputations internes" pour un montant de CHF +115'000. Dans ce cadre, un dépassement de crédit compensé de CHF 65'000 a été octroyé pour l'acquisition de consommables au laboratoire (groupe 31).

Le SCAV a eu besoin de moyens additionnels pour gérer la sortie de la crise COVID-19. Le Conseil d'État a validé le maintien pendant quelques mois des ressources supplémentaires octroyées pendant la pandémie et l'augmentation temporaire de la dotation de la section d'analyses biologiques de 0.5 EPT. Ces besoins ont engendré un dépassement des charges de personnel de CHF +380'000 qui a été compensé par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

La variation avec le budget de CHF +500'000 dans les charges du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." concernent les taxes de séjour et le mandat de la Confédération, comme expliqué ci-dessus.

L'effectif du SCAV a fortement varié pendant la pandémie. Durant l'année, le Conseil d'État a validé l'attribution d'un poste supplémentaire de 0.5 EPT à durée limitée pour gérer la sortie de crise ainsi que l'augmentation permanente de 1 EPT de la dotation du service pour adapter les ressources face à l'augmentation des tâches dévolues à la police du commerce.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	386'305	400'000	380'028
Coûts salariaux et de structure	2'147'730	2'522'551	2'458'235
Coûts des services centraux	416'497	475'275	456'143
Revenus	326'557	352'000	327'117
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'623'975	3'045'826	2'967'289

Commentaires

L'essentiel des charges directes se compose d'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire ainsi que d'honoraires payés pour le contrôle des viandes aux abattoirs. Les émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que les ordonnances pénales constituent l'essentiel des recettes.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Santé animale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	574'497	517'000	486'813
Coûts salariaux et de structure	527'391	552'076	661'021
Coûts des services centraux	96'582	104'585	108'462
Revenus	342'113	301'000	336'734
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	856'358	872'661	919'561

Commentaires

Les charges directes se composent de coûts pour la surveillance des épizooties, pour l'élimination des cadavres d'animaux et pour l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Les produits sont liés à la refacturation partielle des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole.

Protection des animaux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	47'805	43'000	57'785
Coûts salariaux et de structure	429'216	360'530	428'217
Coûts des services centraux	84'326	68'299	81'459
Revenus	59'890	73'000	39'188
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	501'457	398'829	528'273

Commentaires

Les charges directes sont composées des frais de pension pour des animaux séquestrés et les recettes des émoluments, ordonnances pénales et refacturation de frais y relatifs.

Météorologie (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	37'334	30'000	31'748
Coûts salariaux et de structure	253'244	307'186	296'513
Coûts des services centraux	54'353	56'827	57'269
Revenus	249'075	280'500	256'704
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	95'856	113'513	128'827

Commentaires

Un camion est loué pour effectuer durant une courte période des vérifications météorologiques. Toutes ces vérifications sont soumises à émoluments.

Police des chiens (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	13'340	12'000	3'446
Coûts salariaux et de structure	159'391	240'469	177'553
Coûts des services centraux	31'295	45'554	33'121
Revenus	342'348	335'000	356'513
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-138'322	-36'976	-142'392

Commentaires

Les revenus sont la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens dont une partie (en 2022 CHF 57'000) est allouée aux refuges pour chiens dans les charges de transfert non incorporables aux prestations.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Eaux de baignade (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	12'194	15'604	18'366
Coûts des services centraux	2'312	2'940	3'395
Revenus	616	0	462
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	13'890	18'544	21'299

Commentaires

Les eaux des plages du lac de Neuchâtel sont contrôlées et génèrent des coûts stables.

Affaires vétérinaires (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	5'481	6'000	5'172
Coûts salariaux et de structure	2'663	13'294	6'761
Coûts des services centraux	455	2'518	1'387
Revenus	5'868	7'000	8'248
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'731	14'812	5'072

Commentaires

La surveillance des pharmacies vétérinaires génèrent des coûts et produits globalement stables.

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	49'511	48'000	48'715
Coûts salariaux et de structure	159'221	97'987	163'276
Coûts des services centraux	22'666	18'563	23'264
Revenus	54'000	57'000	53'250
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	177'399	107'549	182'005

Commentaires

Un montant de CHF 43'000 est versé à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les revenus proviennent d'un mandat de la Confédération relatif à la protection des espèces animales.

Mandats pour tiers (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	29'507	0	43'723
Coûts salariaux et de structure	242'494	365'475	377'294
Coûts des services centraux	47'772	69'081	71'189
Revenus	492'000	514'000	609'694
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-172'228	-79'444	-117'488

Commentaires

Des prestations analytiques effectuées pour le compte du canton du Jura dans le cadre d'une convention sont facturées forfaitairement pour CHF 120'000. Des recettes de laboratoire pour la santé animale et des certificats sanitaires sont facturés annuellement à des tiers pour CHF 370'000. Le laboratoire du service effectue la surveillance dans les eaux usées du SARS-CoV2. Il s'agit d'un mandat de la Confédération de CHF 115'000 attribué par le service de l'énergie et de l'environnement à notre service. Des consommables pour un montant de CHF 40'000 ont été achetés pour effectuer cette tâche.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Police commerce (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	16'292	11'000	35'787
Coûts salariaux et de structure	229'581	439'306	438'536
Coûts des services centraux	83'112	82'982	92'058
Revenus	305'987	482'500	439'886
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	22'997	50'787	126'495

Commentaires

Les émoluments prélevés pour la délivrance d'autorisations dans le domaine de la police du commerce constituent l'essentiel des produits.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Indemnité bétail abattu	34'290	20'000	11'975
Redevances pol. com. formation	264'663	310'000	321'254
Redevances pol. com. tourisme	887'169	930'000	963'763
Subvention aux refuges	55'630	55'000	57'145
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'241'752	1'315'000	1'354'137

Commentaires

Ces charges se sont révélées conformes aux prévisions budgétaire. Les redevances redistribuées pour le développement de l'offre touristique et de la formation sont en augmentation de CHF 130'000 par rapport à 2021 suite à la sortie de la crise de Covid-19.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-7'711	-15'000	-12'394
Impôt maisons jeux	-2'032'370	-4'200'000	-3'335'619
Loterie romande	36'000	-150'000	0
Redevances police du commerce	-2'987'030	-3'076'000	-3'518'531
Taxes de séjour	2'252	28'000	1'786
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'988'860	-7'413'000	-6'864'759

Commentaires

- Impôts maisons de jeux : Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux ainsi que la fermeture ordonnée par les mesures de crise du Casino de Neuchâtel ont impacté fortement les comptes du service.
- Loterie romande : Au 1er janvier 2021, les bases légales régissant les activités de la Loterie romande ont été modifiées ; en conséquence notre service ne perçoit plus d'émolument dans ce domaine.
- Redevances police du commerce : Les redevances prélevées dans les domaines des manifestations et établissements publics ont été légèrement supérieures de CHF +40'000 alors que les redevances dans le domaine du commerce de détail de boissons alcooliques ont généré des recettes supplémentaires de CHF +380'000 par rapport aux prévisions budgétaires.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000
CC équipements labo. consommation	En cours	44'960	0	44'960	0	0	0	43'752	0	43'752
Climatisation laboratoires du SCAV	Clôturé	99'785	0	99'785	0	0	0	0	0	0
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	Clôturé	19'350	0	19'350	45'000	0	45'000	0	0	0
Total		164'095	0	164'095	95'000	0	95'000	93'752	0	93'752

Commentaires

Le budget y relatif a été respecté. Le libellé de ces projets cadre a été par erreur inversé lors du processus budgétaire. Un certain nombre d'équipements de laboratoire, dont le prix est supérieur à CHF 10'000, a dû être remplacé dans le cadre du renouvellement naturel de ces appareils.

1.10.11. Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Mettre en œuvre l'infrastructure cantonale de données géographiques appelée système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) ;
- Assurer la tenue du registre foncier (transferts immobiliers, inscriptions de propriétés par étage, de servitudes et de gages immobiliers) et la diffusion d'informations sur les droits réels immobiliers ;
- Assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle, au registre foncier et au cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Exigences des professionnels et des citoyens plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN en 2022, c'est près de 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines. Il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton. Les principales réalisations en 2022 sont les suivantes :

SITN - Géoinfrastructure

- Mise en production de la nouvelle version du géoportail version 2.7 et réflexions pour son évolution v3 ;
- Évolution du geoshop pour intégration de partenaires externes: diffusion des réseaux souterrains ;
- Concept sécurité et protection des données pour l'infrastructure SITN ;
- Dockerisation de toutes les applications SITN ;
- Evolution du géoportail LiDAR ;
- Réflexions et développements pour la mise en place de géoservices OGC et géocodage ;
- Développement de géoservices pour le guide des permis de construire ;
- Évolution de l'infrastructure et solution pour le cadastre des restrictions de droit public.

SITN - Géodonnées

- Acquisition d'un nouveau relevé LiDAR 2022 pour tout le canton avec haute densité (> 100 pts/m2): étude d'opportunité, appel d'offres, vérification des données ;
- Valorisation des données LiDAR 2022 pour différentes thématiques et calcul de produits dérivés ;
- Cadastre 3D: mise à jour des bâtiments 3D et saisie des principaux ouvrages ;
- Valorisation des géodonnées 3D sous forme de maquettes ;
- Publication des géodonnées au modèle minimal sur geodienste.ch ;
- Mise en place d'une nouvelle méthode pour la mise à jour périodique de la mensuration officielle: infrastructure et formations associées ;
- Développements BIM: groupe de travail pour les permis de construire, formations, développement de scripts pour diffuser des données 3D au format BIM (IFC) ;
- Nouvelle couche pour les restrictions de vol pour drone (Police) ;
- Mise à jour et publication des géodonnées pour les cadastres souterrains.

SITN - Géoprojets

- Cartographie climat: analyse des expériences et solutions mises en œuvre dans les autres cantons et établissement d'un cahier des charges pour le canton de Neuchâtel ;
- Développements et conseils géomatiques pour Neuchâtel (plans d'affichage, éclairage public, chantiers, fête des vendanges) et La Chaux-de-Fonds selon les conventions ;
- Développements cartographiques pour ORCCAN en lien avec la crise énergétique (plans de délestage) et l'accueil de personnes ayant fui la guerre en Ukraine (suivi des capacités d'accueil) ;
- Développements cartographiques pour le SCCM pour la répartition de la population dans les abris PC et pour les points de rencontre ;
- Organisation de plusieurs formations sur les logiciels du SITN.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique d'une manière centralisée. Les principales réalisations relatives au cadastre RDPPF en 2022 sont les suivantes :

- Mise en production et réception du nouveau système par la Confédération, permettant notamment la représentation des modifications en cours avec effet anticipé des restrictions ;
- Intégration de diverses nouvelles thématiques tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal ;
- Finalisation de deux projets prioritaires sous la responsabilité du canton et acceptation par la Confédération ;
- Coordination du groupe utilisateur, des développements et de l'évolution du projet intercantonal pyramid_oereb ;
- Organisation de la rencontre des utilisateurs et encadrement d'un des ateliers ;
- La Confédération a versé un montant de CHF 190'000 au SGRF pour les travaux CRDPPF ;
- Amélioration et extension des scripts de contrôle de qualité et de statistique ;
- L'extrait statique du cadastre RDPPF est de plus en plus utilisé. 55'976 extraits ont été générés depuis le géoportail (46'128 en 2020, 54'349 en 2021).

Mise à jour de la mensuration officielle

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service a travaillé ensemble avec des autres services pour améliorer l'efficacité du système d'annonce afin de garantir la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de traitement y relatifs. Les principales réalisations relatives à la MO en 2022 sont les suivantes :

- Le service a réalisé 750 dossiers de mutations (736 en 2021) ;
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2022 s'élève à CHF 999'074, soit un chiffre d'affaires plus élevé que 2021 ;
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, étendu le registre des bâtiments et des logements et amélioré le cadastre 3D pour un montant de CHF 549'000 (CHF 606'258 en 2021) ;
- 11 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (12 en 2021) ;
- 3 anciennes stations totales ont pu être remplacées. Nous disposons ainsi à nouveau d'outils de travail actuels répondant aux besoins pour l'accomplissement de notre tâche ;
- Le flux du processus de préavis et coordination avec les autres services dans le cadre d'un mandat de division a été entièrement revu et un outil de gestion en ligne a été mis en production.

Registre foncier (RF)

RF - Tenue du registre foncier

L'année 2022 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la numérisation du registre foncier. En effet, l'environnement technique lié à la numérisation des servitudes a été entièrement repensé et intégré dans le processus global afin de gagner en productivité et en qualité. A ce titre, il convient de mentionner la réorganisation des locaux de scannage et la formation de 7 collaboratrices à ce nouveau processus central intégré. Un accent a également été mis sur la poursuite de la saisie des dossiers de propriété par étage. Les autres éléments traités au RF en 2022 sont :

- Déploiement pérennisé du télétravail (hors Covid) pour les collaborateurs-trices demandeurs-euses ;
- Mise en place d'un concept de sécurité autour de la conservation des cédules au porteur en transit au registre foncier ;
- Renforcement des mesures liées à la protection des données sensibles sous format papier ;
- Développement d'outils d'analyses ad-hoc ;
- Poursuite des efforts de migration du logiciel Terris vers une nouvelle version ;
- Préparation de la révision des différents règlements du registre foncier ainsi que du tarif des émoluments fixes.

Les délais de traitement et de restitution des réquisitions du registre foncier sont excellents. La plupart des actes sont ainsi traités en 2½ mois.

RF - Autorité de surveillance et législation

- Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier ;
- 91 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé ;
- Adoption par le Conseil d'État, le 14 décembre 2022, de l'arrêté déterminant le champ d'application de la LVAL, après consultation des communes et des milieux intéressés.

RF- Consultation en ligne - Guichet unique

Plus de 85 entités inscrites au GU, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs consultent en ligne la base de données du registre foncier (notaires, avocats, géomètres privés, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire). Les émoluments perçus se montent à CHF 217'169 (CHF 223'491 en 2021).

RF - Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 288 plans de mutation (323 en 2021) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 2'989 servitudes et mentions.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

RF - Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtière et La Brévine ;
- Poursuite des travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtière (Fenin-Vilars-Saules) et de Savagnier.

RF - Secrétariat de commissions

- 4 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ) ;
- 175 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (18 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 2 selon l'art. 6 al.2a, 20 selon l'art. 6 al. 2b et 135 selon l'art. 6 al. 2c, 0 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

RF - Gestion et statistiques

- 7'052 réquisitions d'inscription (7'626) en diminution (-7,5 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- 1'461 transformations de cédules papier en cédules de registre ;
- Les émoluments facturés présentent une nette hausse (CHF +1'092'630). Celle-ci reflète une augmentation de la valeur moyenne des transferts immobiliers ainsi que des gages.

L'année 2022 a été une excellente année concernant les émoluments. Le nombre de transferts immobiliers ou de gages n'a pas foncièrement augmenté, c'est plutôt leur valeur moyenne qui a augmenté. Le total des émoluments s'élève à CHF 6'057'686 (CHF 4'965'000 en 2021) pour un budget CHF 5'630'000. L'augmentation est notable et elle permet au SGRF d'avoir des comptes bénéficiaires sur 2022 et d'être un service autoporteur.

RF - Développements informatiques

- Numérisation et automatisation d'une partie du processus de demande d'extrait ;
- Développement d'un nouveau processus de numérisation des servitudes ;
- Poursuite du développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF ;
- Préparation et nombreux tests en vue d'une migration du logiciel métier Terris.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

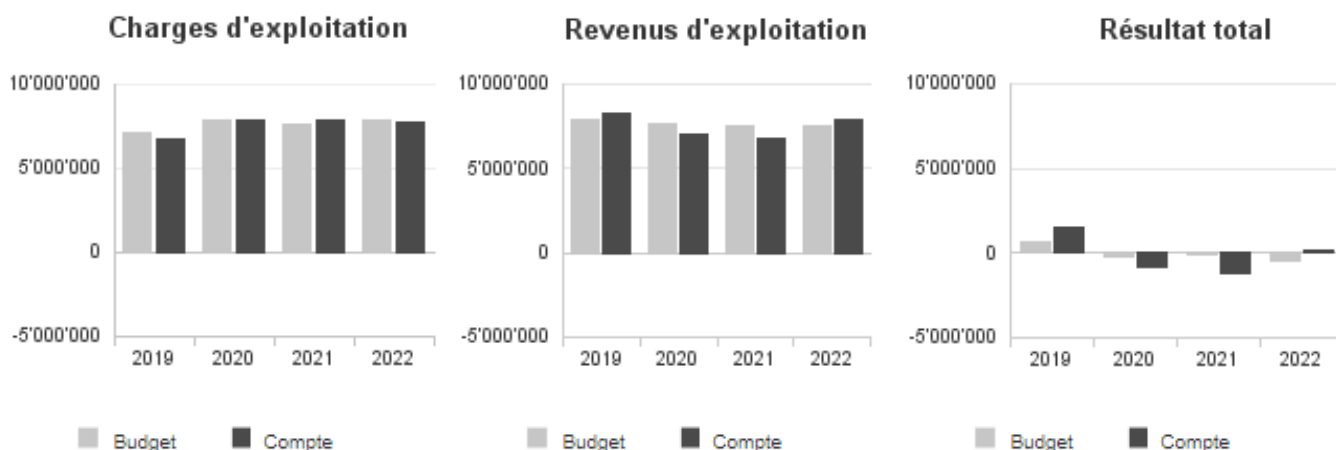
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'777'083	7'480'000	7'939'979	+459'979	+6.1%	+1'162'897	+17.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'916'729	6'790'000	7'139'177	+349'177	+5.1%	+1'222'449	+20.7%
43 Revenus divers	5'525	4'000	3'127	-873	-21.8%	-2'398	-43.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	108'734	111'000	188'734	+77'734	+70.0%	+80'000	+73.6%
47 Subventions à redistribuer	77'000	0	0	0	--	-77'000	-100.0%
49 Imputations internes	669'095	575'000	608'941	+33'941	+5.9%	-60'154	-9.0%
Charges d'exploitation	7'924'107	7'915'045	7'806'373	-108'672	-1.4%	-117'735	-1.5%
30 Charges de personnel	6'324'149	6'389'227	6'258'838	-130'389	-2.0%	-65'312	-1.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	372'990	506'000	375'959	-130'041	-25.7%	+2'968	+0.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	9'601	+9'601	--	+9'601	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	77'000	0	0	0	--	-77'000	-100.0%
39 Imputations internes	1'149'968	1'019'818	1'161'976	+142'158	+13.9%	+12'007	+1.0%
Résultat d'exploitation	-1'147'025	-435'045	133'607	+568'651	+130.7%	+1'280'631	+111.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'147'025	-435'045	133'607	+568'651	+130.7%	+1'280'631	+111.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'147'025	-435'045	133'607	+568'651	+130.7%	+1'280'631	+111.6%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	56.00	56.00	56.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	48.95	48.95	48.85	-0.10	-0.2%	-0.10	-0.2%

Commentaires

L'écart des revenus du groupe 42 "Taxes" en comparaison du budget s'explique par une augmentation des transactions des gages immobiliers et des transferts de propriété de 17% et une augmentation de la valeur moyenne de 11%. Quant aux prestations de la mensuration officielle, le budget 2022 n'a pas été atteint mais celles-ci ont augmenté en comparaison de l'année 2021. En compensation, le volume des mises à jour périodiques de la mensuration officielle faite par le service a légèrement augmenté (groupe 49 "Imputations internes").

Concernant le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", le service a limité les frais de fonctionnement cette année. Ce sont ainsi plus de CHF 100'000 qui n'auront pas été dépensés. Hormis le désir d'économie, ce sont aussi les travaux en cours qui ont demandé moins d'investissement.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Renseign. & conseils à la clientèle (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	91'558	89'889	129'713
Coûts des services centraux	17'079	17'470	22'955
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	108'637	107'358	152'667

Commentaires

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre le développement des portails internet et intranet pour les domaines du registre foncier et de la géomatique afin de diminuer le temps consacré au téléphone et au guichet.

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	102'235	138'374	92'906
Coûts des services centraux	14'592	20'511	13'794
Revenus	17'134	10'000	17'210
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	99'692	148'885	89'490

Commentaires

Les produits concernent des prestations de service de l'ordre de CHF 17'000. Pour information, le produit de la vente des données numériques alimente le fonds des mensurations officielles. À noter que 98% des demandes des utilisateurs sont traitées dans les 24 heures.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Prod. des documents de mutation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	847'291	870'179	882'370
Coûts des services centraux	132'323	130'064	143'238
Revenus	750'807	979'000	838'320
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	228'807	21'243	187'289

Commentaires

Le nombre d'affaires de conservation est identique en 2022. Les prestations de la mensuration officielle ont augmenté en comparaison de l'année 2021.

Renouvellement du cadastre (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	638'315	523'037	587'486
Coûts des services centraux	101'269	78'177	94'851
Revenus	0	0	34'100
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	739'585	601'215	648'236

Commentaires

Des travaux exceptionnels qui ont été effectués pour la Confédération explique le revenu.

Maintenance rés. pts fixes & bornes (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	86'340	250'651	76'026
Coûts des services centraux	13'299	37'464	12'009
Revenus	67'420	75'000	70'149
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	32'219	213'116	17'885

Commentaires

Le but est d'atteindre la couverture des coûts dans le cadre de la mise à jour permanente des points fixes.

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	144'935	130'096	175'652
Coûts des services centraux	20'052	19'021	25'968
Revenus	130'897	125'000	125'084
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	34'090	24'117	76'537

Commentaires

Le nombre de dossiers des PPE est stable par rapport à 2021.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

SITN (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'131'625	1'034'357	1'075'363
Coûts des services centraux	156'817	151'230	157'204
Revenus	11'183	25'000	48'690
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'277'259	1'160'587	1'183'877

Commentaires

Les charges liées au SITN ont diminué par rapport à 2021, néanmoins dans le cadre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF), la Confédération a rémunéré une partie du travail effectué dans ce domaine.

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	709'760	777'668	654'080
Coûts des services centraux	106'221	115'113	101'044
Revenus	716'545	611'000	718'276
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	99'436	281'781	36'847

Commentaires

Les produits concernent essentiellement des prestations de service pour le compte du fonds des mensurations officielles, comme la mise à jour périodique et la réalisation du cadastre RDPPF.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	9
Coûts salariaux et de structure	2'123'588	1'969'461	2'199'252
Coûts des services centraux	394'432	382'762	394'895
Revenus	4'236'386	4'934'000	5'309'704
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'718'366	-2'581'777	-2'715'549

Commentaires

Les revenus concernent les émoluments administratifs du registre foncier. Le nombre de transactions des gages immobiliers et des transferts de propriété ont augmenté par rapport à 2021.

Diffusion de documents RF (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	39'430	30'000	1'041
Coûts salariaux et de structure	392'157	383'906	380'681
Coûts des services centraux	72'934	74'611	68'609
Revenus	639'527	555'000	623'616
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-135'007	-66'483	-173'285

Commentaires

Depuis deux ans, un portail de consultation en ligne a été mis à disposition des notaires. Le nombre de demandes d'extrait a diminué en 2022.

Expertises & analyses (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	192'656	206'123	172'740
Coûts des services centraux	35'782	40'060	31'239
Revenus	2'120	20'000	5'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	226'318	226'182	198'978

Commentaires

Il s'agit essentiellement de conseils juridiques donnés aux notaires. Ceux-ci sont rarement facturés, car ils sont ensuite compensés par les émoluments administratifs et par un traitement plus rapide en aval.

Prestations inspectorat (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	197'047	247'099	228'247
Coûts des services centraux	36'651	48'023	40'957
Revenus	89'525	114'000	115'413
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	144'173	181'123	153'791

Commentaires

Les prestations sont stables.

Secrétariat de commissions (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	41'067	32'731	37'323
Coûts des services centraux	7'631	6'361	6'723
Revenus	36'760	32'000	32'188
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'938	7'092	11'858

Commentaires

L'objectif est de viser une couverture des coûts.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-1'778	0	-2'230
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'778	0	-2'230

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Plan climat	A solliciter	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Rempl. stations totales et contrôleurs	Clôturé	0	0	0	0	0	0	153'622	0	153'622
Total		0	0	0	50'000	0	50'000	153'622	0	153'622

Commentaires

- Le montant budgété dans le cadre du plan climat doit permettre de localiser les îlots de chaleur et d'adapter les aménagements urbains et le bâti en conséquence. Sa mise en œuvre a toutefois été reportée car conditionnée à l'adoption du rapport y relatif par le Grand Conseil.
- Le SGRF a remplacé ses trois stations totales qui étaient en fin de vie (plus de 15 ans).

1.10.12. Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons mettent en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 1986.

Selon les articles 33 et suivants LCAT, le propriétaire d'un bien-fonds dont la valeur augmente grâce à une mesure d'aménagement du territoire doit verser au fonds d'aménagement du territoire une contribution de plus-value correspondant au 30% de l'augmentation de valeur de son bien-fonds si celle-ci constitue un avantage majeur (nouvelle affectation à la zone à bâtir, changement d'affectation vers une zone de plus grande valeur, augmentation des droits à bâtir pour la partie qui dépasse les 50% de droits supplémentaires).

En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :

- a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
- a bis) aux dépenses convenues par l'État et les communes avec les propriétaires dans le cadre d'un contrat de droit administratif réglant la compensation entre la contribution de plus-value et l'indemnisation de l'expropriation matérielle ;
- b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
- c) à d'autres mesures d'aménagement prises par le canton ou les communes qui visent à assurer le respect des principes de l'article 3 LAT.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1er mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, les cantons doivent obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, ainsi que la taxation des cas d'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposaient de 5 ans à compter du 1er mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil. Une commission ad hoc sur l'aménagement du territoire a traité le projet de loi durant le 2ème semestre 2018 et le début de l'année 2019 et a permis au Grand Conseil d'adopter la loi lors de sa session du 26 mars 2019. Afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles qui seront dues en raison du redimensionnement de la zone à bâtir, le nouveau système propose un prélèvement de 30% sur les nouvelles affectations à la zone à bâtir, sur les changements d'affectation ainsi que sur les augmentations conséquentes de droits à bâtir pour la part qui dépasse les 50% de nouveaux droits à bâtir.

Activités et réalisations

- Les plus-values encaissées en 2022, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de CHF 477'698 ;
- Une subvention d'un montant de CHF 85'000 a été versée à la commune de la Tène pour l'étude test du secteur de la gare de la Tène ;
- Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue ;
- En 2022, 8 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de CHF 1'436'400 seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 11 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 137 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2022 s'élève à CHF 101'402.60 et les amortissements se sont élevés à CHF 622'240. À fin 2022, 81 prêts d'un montant total de CHF 5'983'340 bénéficient de cette mesure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

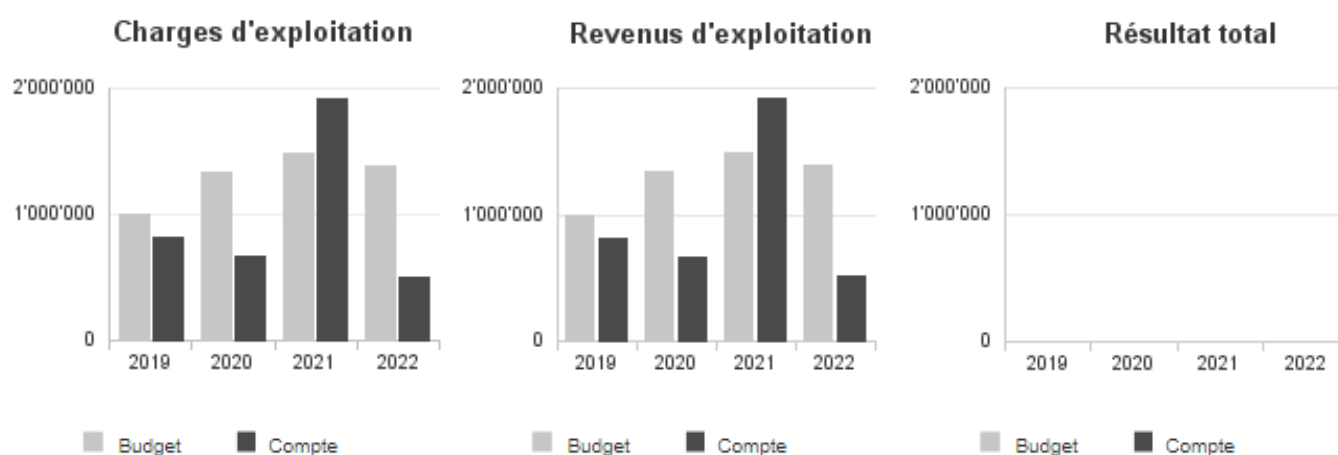
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'916'945	1'382'301	506'797	-875'504	-63.3%	-1'410'148	-73.6%
40 Revenus fiscaux	1'343'310	242'393	477'698	+235'305	+97.1%	-865'613	-64.4%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'645	0	550	+550	--	-4'095	-88.2%
43 Revenus divers	528'000	0	0	0	--	-528'000	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	1'042'408	28'550	-1'013'858	-97.3%	+28'550	--
46 Revenus de transfert	40'990	97'500	0	-97'500	-100.0%	-40'990	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'916'945	1'382'301	506'797	-875'504	-63.3%	-1'410'148	-73.6%
30 Charges de personnel	0	6'000	6'500	+500	+8.3%	+6'500	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	251'197	619'000	103'640	-515'360	-83.3%	-147'557	-58.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'343'088	0	0	0	--	-1'343'088	-100.0%
36 Charges de transfert	103'659	534'376	186'403	-347'973	-65.1%	+82'743	+79.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	219'001	222'925	210'255	-12'670	-5.7%	-8'746	-4.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont principalement constitués d'encaissements de contributions de plus-value (groupe 40 "Revenus fiscaux"). L'écart au budget s'explique par l'encaissement dans l'année de certaines décisions rendues en 2021 et 2022. Concernant le groupe 46 "Revenus de transfert", le fonds n'a perçu aucune subvention cantonale et fédérale car l'étude de faisabilité du pôle de La Tène a été suspendue suite aux procédures d'oppositions.

Au niveau des charges d'exploitation, l'écart au budget du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." s'explique par différents mandats qui n'ont pas été octroyés et certaines prestations qui ont été internalisées. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", il se compose principalement des subventions pour la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Le groupe 39 "Imputations internes" comptabilise le financement des postes attribués aux différents services pour la mise en œuvre de la LAT (à savoir : service de la faune, des forêts et de la nature pour 0.3 EPT, service des transports pour 0.1 EPT, service de l'énergie et de l'environnement pour 0.5 EPT et service de l'aménagement du territoire pour 0.9 EPT), soit 1.8 EPT (contre 2 EPT prévus au budget).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Indemnisation	-532'645	14'376	5'950
Mesures de soutien	103'659	120'000	101'403
Plans d'aménagement	0	400'000	85'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-428'986	534'376	192'353

Commentaires

Les mesures de soutien concernent la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Quant aux plans d'aménagement, une subvention a été versée pour un mandat d'étude parallèle.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contrib. s/plus-val.	-1'343'310	-242'393	-477'698
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'343'310	-242'393	-477'698

Commentaires

Les revenus des contributions de plus-value ont été plus importants que budgétés, car des décisions rendues en 2021 et 2022 ont été encaissées dans l'année. Les montants sont généralement dus à 10 ans mais il arrive que certains terrains soient rapidement vendus ou construits après la mise en zone.

1.10.13. Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables indigènes. Le fonds est financé par la redevance cantonale sur l'électricité, les contributions globales de la Confédération et par des annuités budgétaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments mis en place par les cantons et la Confédération est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Son financement est assuré par une partie de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel via les contributions globales et par le fonds cantonal de l'énergie alimenté depuis 2018 par la redevance cantonale sur l'électricité.

Activités et réalisations

Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un franc succès dans le canton en 2022 avec 902 promesses de subvention pour un montant réservé (incluant l'ensemble des subventions tant cantonales que fédérales) d'environ CHF 9,07 millions (notamment 311 octrois pour l'isolation de bâtiments, 9 octrois pour l'amélioration de classe CECB, 30 octrois pour le solaire thermique, 82 octrois pour le chauffage au bois automatique, 377 octrois pour des pompes à chaleur et 76 octrois pour des raccordements à des réseaux de chaleur) ;

En 2022, le fonds de l'énergie a été sollicité pour des paiements de subventions cantonales ainsi que pour divers mandats et mesures de communication, d'un montant global d'environ CHF 2,4 millions.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

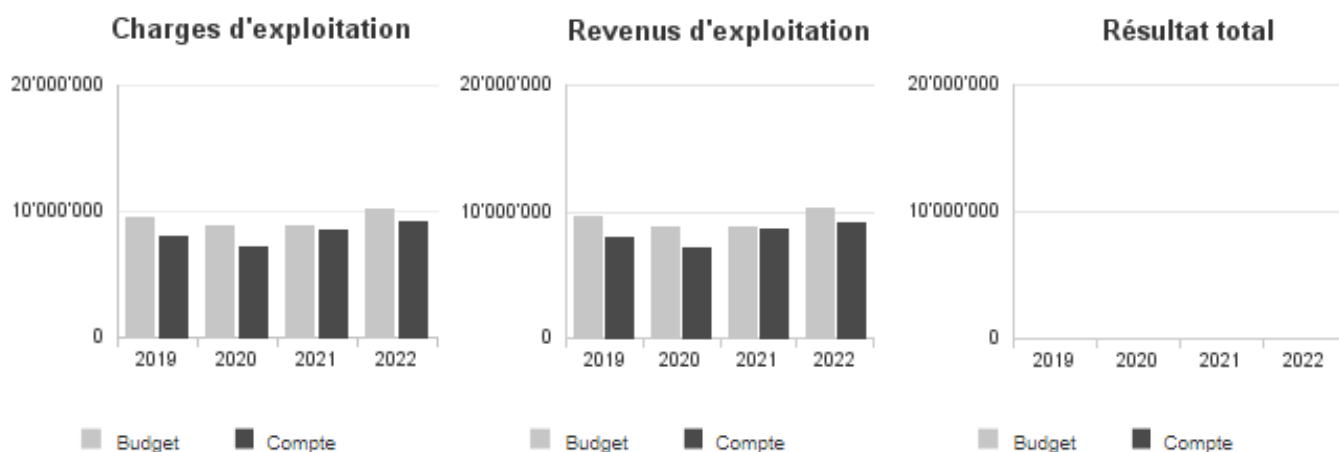
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'551'509	10'220'000	9'110'340	-1'109'660	-10.9%	+558'831	+6.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'447'581	1'700'000	1'679'473	-20'527	-1.2%	+231'892	+16.0%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	641'958	0	0	0	--	-641'958	-100.0%
46 Revenus de transfert	384'124	310'000	351'864	+41'864	+13.5%	-32'260	-8.4%
47 Subventions à redistribuer	6'077'847	7'100'000	6'379'003	-720'997	-10.2%	+301'156	+5.0%
49 Imputations internes	0	1'110'000	700'000	-410'000	-36.9%	+700'000	--
Charges d'exploitation	8'551'509	10'220'000	9'110'340	-1'109'660	-10.9%	+558'831	+6.5%
30 Charges de personnel	53'055	55'032	52'703	-2'329	-4.2%	-352	-0.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	281'714	455'000	320'818	-134'182	-29.5%	+39'103	+13.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	52'903	459'968	326'194	-133'774	-29.1%	+273'291	+516.6%
36 Charges de transfert	2'085'925	2'150'000	2'031'097	-118'903	-5.5%	-54'828	-2.6%
37 Subventions redistribuées	6'077'847	7'100'000	6'379'003	-720'997	-10.2%	+301'156	+5.0%
39 Imputations internes	66	0	525	+525	--	+460	+700.7%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus d'exploitation, ceux du groupe 41 "Patentes et concessions" sont en relation avec la perception de la redevance électrique en fonction des kilowattheures consommés par les usagers. Comme cette redevance est directement liée à la consommation d'électricité, elle est sujette à des variations, comme le montre la différence entre les comptes 2021 et 2022. Le groupe 46 "Revenus de transfert", correspond au dédommagement que la Confédération a versé au canton pour ses travaux de traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Au groupe 49 "Imputations internes", le montant de CHF 700'000 attribué en 2022 au fonds de l'énergie contribue à poursuivre l'augmentation des promesses du Programme Bâtiments.

Dans les charges d'exploitation, les dépenses du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." ont été inférieures au budget, notamment du fait qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées dans le cadre de mandats à confier pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Les tâches de contrôle sont en effet confiées aux cantons et doivent être sous-traitées. Un dédommagement équivalent est perçu de la Confédération pour ce travail. Le groupe 36 "Charges de transfert" représente les subventions cantonales du Programme Bâtiments, alors que les groupes 37/47 "Subventions à redistribuer" intègrent les subventions fédérales correspondantes.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Programme Bâtiment - Part cantonale	1'754'704	1'840'000	1'679'233
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'754'704	1'840'000	1'679'233

Commentaires

Le montant net au budget correspond aux subventions cantonales allouées aux ayants droit (personnes physiques, communes, entreprises) auxquelles se soustrait le dédommagement de la Confédération pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Malgré le nombre de projets soutenus en nette progression, puisqu'un montant global d'env. CHF 9,07 millions a été octroyé en 2022 contre env. CHF 8,45 millions en 2021, les charges sont inférieures au budget. Ceci s'explique principalement par le fait que le montant des subventions versées dépend des projets effectivement terminés et qu'un délai de maximum 3 ans est possible entre un octroi et un versement de subvention. Au vu du montant octroyé en 2022, nous pouvons nous attendre à ce que le montant des subventions versées dans les années suivantes augmente.

1.10.14. Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds des eaux est destiné à soutenir les communes et les syndicats intercommunaux pour financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que l'assainissement des sites pollués qui incombe à l'État.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont pris également en charge par le fonds. À noter qu'une partie du Plan phytosanitaire est également financé par ce fonds.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds des eaux a été sollicité en 2022 conformément au budget. Quelques projets initialement prévus en 2021 ont également été réalisés sur cet exercice.

Activités et réalisations

Le fonds des eaux a été sollicité pour différents projets dans les domaines de la protection des eaux et des sites pollués, à hauteur de CHF 10,8 millions, répartis de la manière suivante :

- | | | |
|---|------------------|---|
| • Subventions pour l'épuration des eaux | CHF 6,5 millions | (36) |
| • Subventions pour l'adduction en eau potable | CHF 2.9 millions | (36) |
| • Amortissements sur subventions d'invest. | CHF 0.2 million | (36) |
| • Mandats eaux | CHF 0,3 million | (31) |
| • Mandats sites pollués | CHF 0.9 million | (31) (en partie subventionnés par la Confédération) |

Décharges et autres sites pollués

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges et d'installations de tir à charge du canton se sont poursuivies ;
- Les démarches préparatoires pour l'assainissement du site CISA à La Chaux-de-Fonds se sont intensifiées en fin d'année 2022. Elles permettront de débiter les travaux dans le premier semestre 2023 pour une durée prévue de 2 ans. Les coûts estimés pour cet assainissement ont été répartis sur les budgets 2023-2024 ;
- En faisant réaliser de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises, le fonds a contribué financièrement aux frais dus par les responsables défaillants, sur la base de l'article 16d de la loi concernant le traitement des déchets (LTD) ;
- L'Office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS) pour trois décharges, trois sites industriels et un site non pollué.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'624'723	16'622'571	15'217'720	-1'404'851	-8.5%	+592'997	+4.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	8'958'797	9'940'000	8'279'222	-1'660'778	-16.7%	-679'575	-7.6%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	102'017	+102'017	--	+102'017	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	2'639'442	6'376'571	3'503'288	-2'873'283	-45.1%	+863'846	+32.7%
46 Revenus de transfert	3'026'484	306'000	204'514	-101'486	-33.2%	-2'821'970	-93.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	3'128'678	+3'128'678	--	+3'128'678	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	14'624'723	16'622'571	15'217'720	-1'404'851	-8.5%	+592'997	+4.1%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'142'504	1'590'000	1'206'800	-383'200	-24.1%	+64'296	+5.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	12'282'219	13'752'571	9'526'802	-4'225'769	-30.7%	-2'755'418	-22.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	3'128'678	+3'128'678	--	+3'128'678	--
39 Imputations internes	1'200'000	1'280'000	1'355'440	+75'440	+5.9%	+155'440	+13.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

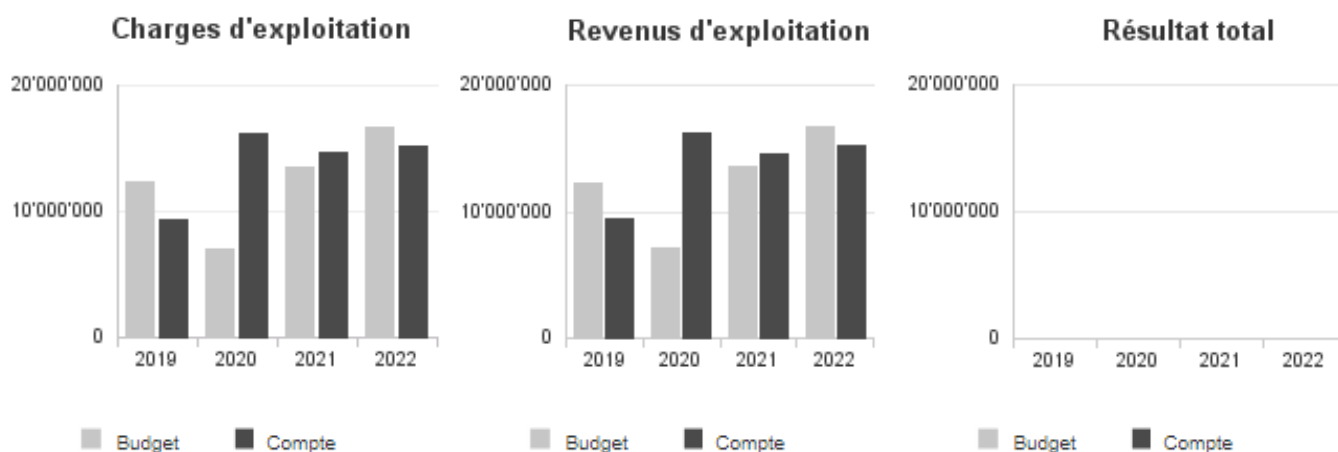
Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget, cette différence est essentiellement due au report en 2024 de l'augmentation de la redevance sur l'eau de 10 centimes par m3 (groupe 41 "Patentes et concessions").

Quant au groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", les dépenses relatives aux sites pollués ont été moindres en raison du retard pris par certains projets.

Les dépenses du groupe 36 "Charges de transfert" qui représentent les subventions versées pour les projets d'adduction et d'épuration ont été moins importantes que budgétées. Cette différence s'explique par des retards dans la réalisation de projets importants tels que le report de la réalisation de la nouvelle STEP du Locle, ainsi que l'assainissement de l'usine de traitement d'eau de boisson des Moyats.

Concernant les groupes 37/47 "Subventions à redistribuer / redistribuées", ils intègrent des subventions fédérales pour le traitement des micropolluants pour les communes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Dédomm. Conf. routes nat. sites pollués	-5'000	-6'000	0
Eaux	11'605'228	13'424'000	9'427'059
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'600'228	13'418'000	9'427'059

Commentaires

Ces charges de transfert correspondent essentiellement à la recette d'investissement permettant d'équilibrer les subventions d'investissement accordées aux communes. À ces charges s'ajoutent notamment les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. La différence s'explique par des retards de projets importants tels que le report de la réalisation de la nouvelle STEP du Locle, ainsi que de l'assainissement de l'usine de traitement d'eau de boisson des Moyats.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Epuración des eaux et adduction	En cours	12'160'210	12'160'210	0	13'600'000	13'600'000	0	9'398'607	9'398'607	0
Total		12'160'210	12'160'210	0	13'600'000	13'600'000	0	9'398'607	9'398'607	0

Commentaires

Les subventions d'investissement relatives à l'adduction en eau potable et à l'épuration des eaux sont couvertes par une recette équivalente émanant du fonds des eaux. La dépense nette est donc nulle.

1.10.15. Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds forestier de réserve est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Compte tenu de la reprise timide du marché du bois en 2022, le fonds forestier de réserve a pu être approvisionné par des recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État. Le fonds remplit par ailleurs son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2022 a été marquée par un contrôle strict des dépenses en raison du faible niveau de fortune du fonds. Celles-ci se sont limitées au soutien aux associations Lignum Neuchâtel et ForêtNeuchâtel ;
- Le fonds forestier de réserve a pu compter sur les recettes issues des bénéfices de la vente des bois des forêts de l'État, pour un montant de l'ordre de CHF 52'000. Il a pu également être alimenté par des subventions fédérales (RPT) pour les soins apportés aux forêts cantonales (env. CHF 38'500) ;
- Divers baux de terrain ont par ailleurs été encaissés ainsi que des taxes d'exploitation de gravières plus importantes que budgétées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	77'730	66'900	160'373	+93'473	+139.7%	+82'643	+106.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	5'000	0	-5'000	-100.0%	0	--
42 Taxes	31'738	15'000	62'020	+47'020	+313.5%	+30'282	+95.4%
43 Revenus divers	0	1'000	9	-992	-99.2%	+9	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	38'000	0	-38'000	-100.0%	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	45'993	7'900	98'344	+90'444	+1'144.9%	+52'352	+113.8%
Charges d'exploitation	86'758	78'900	172'244	+93'344	+118.3%	+85'486	+98.5%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	428	10'000	0	-10'000	-100.0%	-428	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	58'831	41'400	144'744	+103'344	+249.6%	+85'913	+146.0%
36 Charges de transfert	27'500	27'500	27'500	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-9'028	-12'000	-11'871	+129	+1.1%	-2'843	-31.5%
44 Revenus financiers	9'028	12'000	11'871	-129	-1.1%	+2'843	+31.5%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	9'028	12'000	11'871	-129	-1.1%	+2'843	+31.5%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

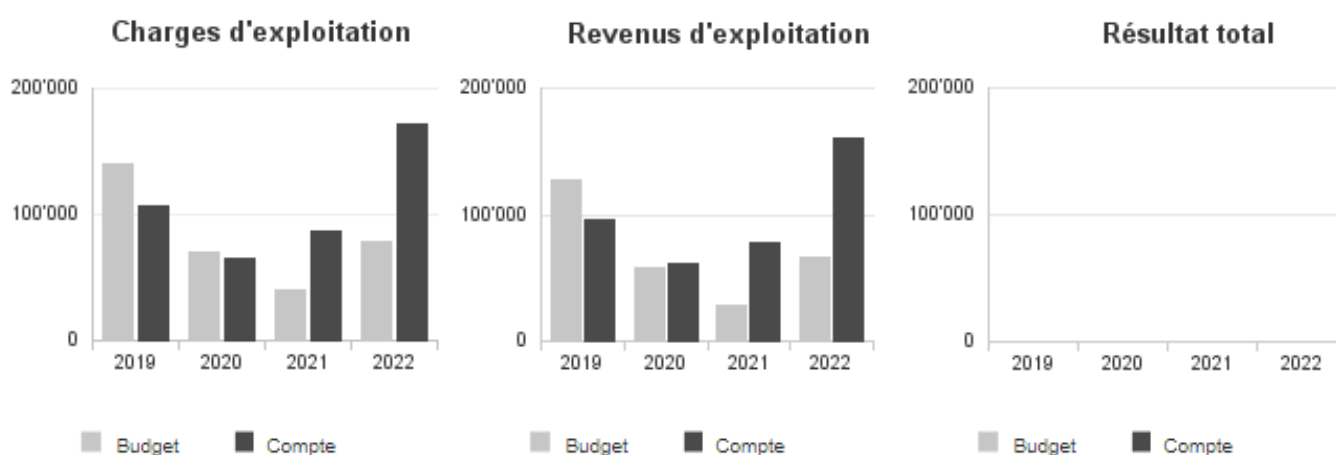
Commentaires

Les revenus du fonds proviennent :

- De la perception des taxes relatives à l'extraction de gravier (groupe 42 "Taxes") ;
- Des subventions fédérales reçues en lien avec l'entretien des forêts, propriétés du fonds forestier de réserve, dans le cadre de l'accord de prestations relatif à la convention-programme 2020-2024. Depuis 2021, ces subventions transitent par le service de la faune, des forêts et de la nature avant d'être versées - au travers des imputations internes - au fonds forestier de réserve (groupe 49 "Imputations internes") ;
- De l'alimentation par le service de la faune, des forêts et de la nature d'un montant provenant d'une retenue sur les recettes nettes de l'exploitation forestière des forêts de l'État, conformément à l'article 71 de la loi cantonale sur les forêts (LCFo) (groupe 49 "Imputations internes").
- Des fermages encaissés par le service de la faune, des forêts et de la nature et reversés au fonds sous revue (groupe 49 "Imputations internes").

Au niveau des charges d'exploitation, elles sont globalement inférieures au budget. Cela reflète la volonté de contrôler les dépenses effectuées sur ce fonds.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Appui organismes but non lucratif	27'500	27'500	27'500
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	-38'547	0	-38'547
Total charges (+) / revenus (-) nets	-11'047	27'500	-11'047

Commentaires

Les charges correspondent aux soutiens financiers versés à deux associations forestières pour leurs prestations d'intérêt général.

Les revenus concernent les subventions versées par la Confédération dans le cadre de la convention-programme Forêts 2020-2024, pour l'entretien des forêts appartenant au fonds forestier de réserve.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

1.10.16. Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds de conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFo).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds de conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFo). Lorsque le service est en charge de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux à financer via ce fonds. Il s'agit de mesures régulières de reboisement et de compensation d'autre nature liées à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier.

Activités et réalisations

En 2022, le fonds de conservation de la forêt n'a pas financé de travaux particuliers.

Résultat financier

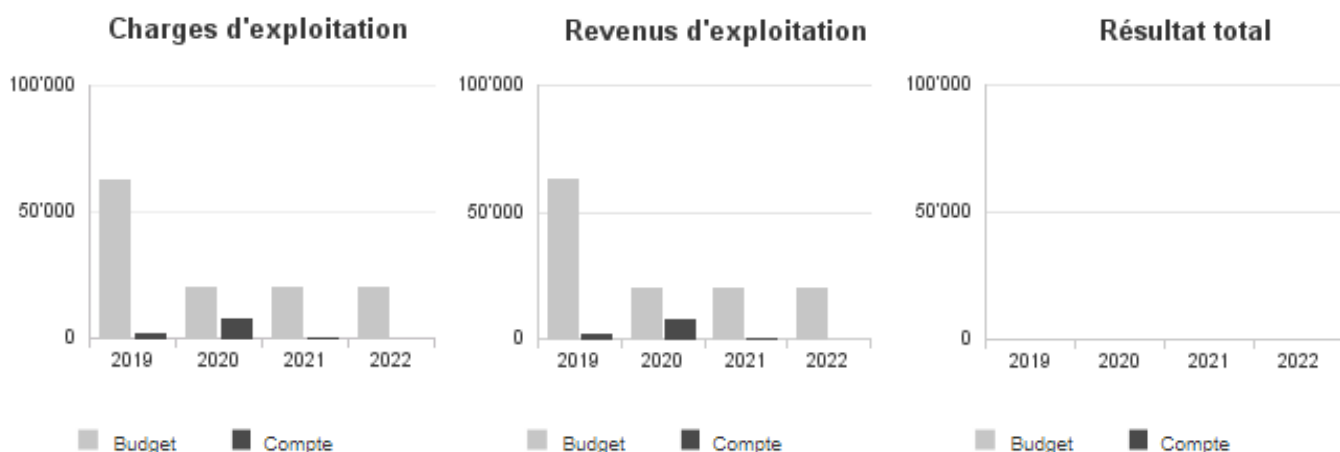
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	122	20'000	0	-20'000	-100.0%	-122	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	122	200	0	-200	-100.0%	-122	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	18'800	0	-18'800	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	122	20'100	0	-20'100	-100.0%	-122	-100.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	20'100	0	-20'100	-100.0%	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	122	0	0	0	--	-122	-100.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	-100	0	+100	+100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Aucune mesure n'a fait l'objet d'un financement par le fonds durant l'exercice 2022.

Évolution du compte de résultats



1.10.17. Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des propriétaires de vigne par l'intermédiaire des communes qui s'élève à CHF 295 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2 par quintal de raisin à chaque encaveur du canton. Puis celle perçue par la CNAV (Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture) auprès des exploitants-es (propriétaires ou fermiers-ères) de biens-fonds agricoles, qui est de CHF 2 par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- soutien à la filière viti-vinicole ;
- soutien aux filières agricoles ;
- promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les tâches sont restées les mêmes, mais il convient de mentionner la COVID-19 et la mauvaise récolte viticole 2021 qui ont impactés l'exercice 2022.

Activités et réalisations

Le fonds agricole et viticole a été exclusivement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations entre l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir (NVT) et le DDTE.

Une somme de CHF 378'000 a été prélevée à la fortune du fonds afin d'amortir la perte sur les revenus suite à la suspension temporaire des taxes viticoles et d'encavage en 2022 sur décision du Conseil d'État en lien avec la crise de la COVID et la mauvaise récolte de 2021.

Résultat financier

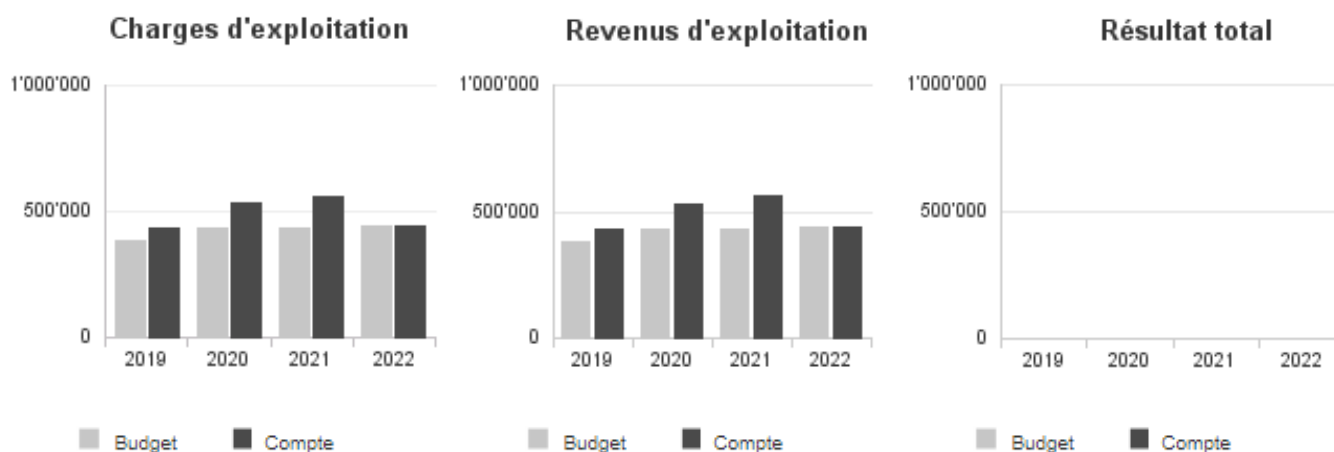
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	558'950	440'500	438'411	-2'089	-0.5%	-120'539	-21.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	20	0	0	0	--	-20	-100.0%
43 Revenus divers	299'177	321'000	60'000	-261'000	-81.3%	-239'177	-79.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	139'283	119'500	378'411	+258'911	+216.7%	+239'128	+171.7%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	120'470	0	0	0	--	-120'470	-100.0%
Charges d'exploitation	558'950	440'500	438'411	-2'089	-0.5%	-120'539	-21.6%
30 Charges de personnel	6'314	5'500	9'135	+3'635	+66.1%	+2'821	+44.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	552'636	435'000	429'276	-5'724	-1.3%	-123'360	-22.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Le résultat du fonds agricole et viticole est constitué essentiellement de revenus issus des contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et des agriculteurs (groupe 43 "Revenus divers"). Une somme de CHF 378'000 a été prélevée à la fortune du fonds (groupe 45) afin d'amortir la perte sur les revenus suite à la suspension temporaire des taxes viticoles et d'encavage en 2022 sur décision du Conseil d'État (groupe 43) en lien avec la crise du COVID et la mauvaise récolte de 2021.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Subventions liées à la viticulture	552'636	435'000	429'276
Total charges (+) / revenus (-) nets	552'636	435'000	429'276

Commentaires

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à l'Association Neuchâtel - Vins et terroir pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole. Les comptes 2022 sont en adéquation avec le budget.

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

1.10.18. Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2020 à 2023 conformément à la convention-programme signée entre la Confédération et le canton sont :

- Atteindre le standard de qualité MO93 sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Accroître la qualité des données de la mensuration officielle ;
- Étendre la mensuration officielle en direction d'un cadastre en 3D ;
- Assurer la coordination et la collaboration en matière d'acquisition de géodonnées ;
- Introduire le modèle de données DM.flex ;
- Accroître l'actualité et optimiser le système d'annonces ;
- Intégrer les servitudes foncières dans la mensuration officielle ;
- Harmoniser et actualiser les plans de répartition de la propriété par étages ;
- Créer un répertoire officiel des bâtiments ;
- Optimiser les tâches et les processus ;
- Assurer l'historisation et l'archivage des géodonnées ;
- Soutenir la transformation numérique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 7 conventions-programmes et 25 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années et sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Une surface de 5'100 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2022, portant la surface approuvée du canton à 95% ;
- La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les périmètres en zones urbanisées sont presque terminés et les travaux ont pu commencer pour les secteurs agricoles et forestiers ;
- Les travaux en lien avec l'harmonisation des données entre le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et de la mensuration officielle ont continué en 2022.

Convention-programme 2020-2023 et accord de prestations 2022 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestations (AP) 2022, signé par la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après "MENSURATION") et le chef du DDTE, le 13 mai 2022, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2020-2023 signée par le Conseil d'État le 17 juin 2020.

Convention-programme 2020-2023

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- La mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 6'858 ha ;
- Le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 241'960 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestations 2022

Les priorités en 2022 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- Réaliser le concept d'harmonisation des données du bâtiment (registre des bâtiments et de logement (RegBL) de l'office fédéral de la statistique) ;
- Améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton.

Les prestations de la "MENSURATION" sont les suivantes :

- Paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2017, 2019 et 2020 ainsi que pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF pour un montant de CHF 574'337.50.

Suite aux différents rapports envoyés en cours d'année à la "MENSURATION", la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2022.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2022, 5 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 3'600 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 1,6 millions.

Entreprises de MO finalisées en 2022

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 5'094 ha ont pu être finalisées. Ces travaux ont une valeur contractuelle de CHF 3'077'351,70 dont CHF 1'933'093,25 de participation de la Confédération.

Cadastre 3D

La mise à jour des objets importants de l'entier du canton a pu être effectuée. Les objets plus petits du littoral et des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont pu être mis à jour. De plus, les ouvrages d'art ont été ajoutés au cadastre 3D.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- Modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- Non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- Constructions non annoncées ;
- Considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- Modifications du cadre normatif.

La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les périmètres en zones urbanisées sont presque terminés et les travaux ont pu commencer pour les secteurs agricoles et forestiers. Les processus de travail ont dû être également revus.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

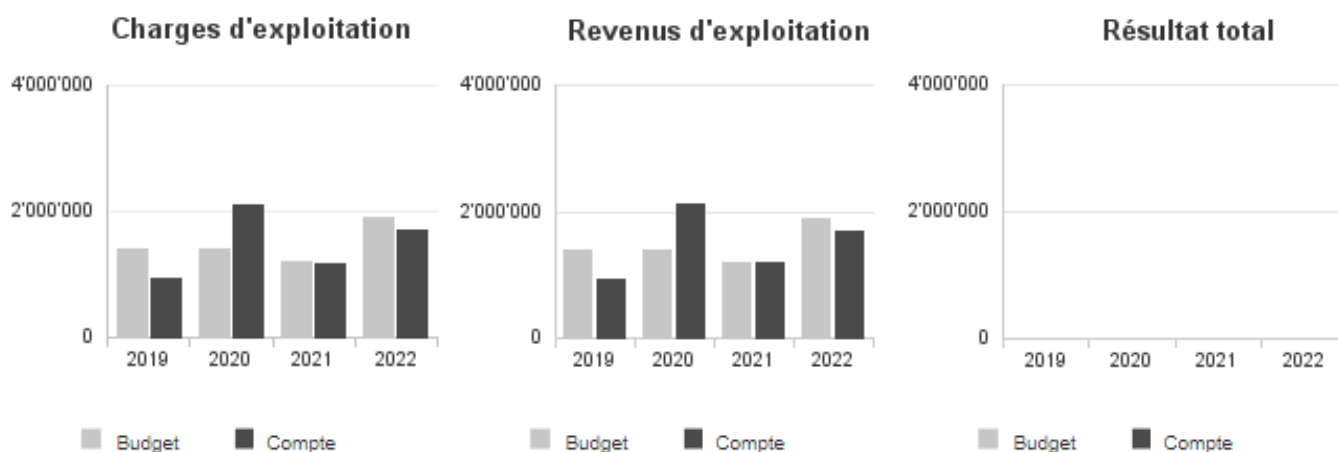
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'180'427	1'900'000	1'690'970	-209'030	-11.0%	+510'544	+43.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	284'876	150'000	187'848	+37'848	+25.2%	-97'027	-34.1%
43 Revenus divers	1	0	0	0	--	-1	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	265'717	835'000	137'281	-697'719	-83.6%	-128'437	-48.3%
46 Revenus de transfert	628'567	200'000	680'618	+480'618	+240.3%	+52'051	+8.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'266	715'000	685'223	-29'777	-4.2%	+683'957	+54'046.4%
Charges d'exploitation	1'180'427	1'900'000	1'690'970	-209'030	-11.0%	+510'544	+43.3%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	574'169	700'000	468'449	-231'551	-33.1%	-105'719	-18.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	606'258	1'200'000	1'222'521	+22'521	+1.9%	+616'263	+101.7%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart budgétaire du groupe 42 "Taxes" s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs suite à la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert" ils concernent les subventions au projet STDL (Swiss territorial data lab) et au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

Au niveau du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", les frais du projet STDL pour lesquels nous recevons des subventions sont imputés dans les mandats. Les demandes d'acomptes de la majorité des bureaux adjudicataires pour les travaux de nouvelles mensurations ont été inférieures au budget en raison notamment des difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Fds des mensurations officielles	-621'891	-200'000	-692'318
Total charges (+) / revenus (-) nets	-621'891	-200'000	-692'318

Commentaires

Ce montant représente la participation de la Confédération pour CHF 580'000 (projet STDL, cadastre RDPPF, nouvelle mensuration) et la participation des propriétaires fonciers pour CHF 100'000 aux frais de nouvelles mensurations. Cette dernière n'est demandée que lorsque les travaux sont terminés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-751	0	-174
Total charges (+) / revenus (-) nets	-751	0	-174

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Synthèse du DECS

Compte de résultats du DECS

SECS	Secrétariat général DECS
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte

1.11. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

1.11.1. Synthèse du DECS

Sur fond d'une situation économique favorable, l'année 2022 a été marquée par un passage d'une crise à d'autres crises.

Au niveau de la situation sociale et de l'emploi, l'évolution, dès les prémices de la sortie de crise liée à la pandémie de Covid-19, s'est révélée bien plus favorable que tous les scénarios envisagés durant les années 2020 et 2021 et cela est réjouissant. Pour illustrer cela, le taux de chômage est un bon indicateur de cet élan positif. Dans le Canton de Neuchâtel, après avoir culminé à 3.9% au mois de janvier 2022, le taux de chômage a diminué de 1.0 point pour se fixer à 2.9% au mois de décembre. Ce taux de chômage, historiquement bas, est descendu sous la barre des 3% en 2022, ce qui ne s'était plus produit depuis l'année 2002 ! Cette situation favorable s'est également traduite au niveau de l'aide sociale matérielle qui a continué à diminuer durant l'année 2022.

Dans un registre bien moins réjouissant, l'année 2022 a été particulièrement marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine. Sans comparaison avec les conséquences de ce conflit pour les populations concernées, cette situation a eu un impact important pour le DECS. Plusieurs services du département ont été au front pour gérer l'afflux important des personnes fuyant ce conflit. En première ligne, le service des migrations (SMIG) a eu pour charge de répondre à la priorité d'urgence qui était d'assurer l'accueil et l'hébergement de ces personnes. Dans cette tâche, le canton a été aidé par l'immense élan de solidarité de la population neuchâteloise ; durant les premiers mois du conflit, presque 300 ménages ont ouvert leurs portes pour œuvrer comme familles d'accueil avec hébergement (FAH), offrant ainsi un logement à environ 80% des personnes en provenance d'Ukraine attribuées au Canton de Neuchâtel. Il ne fait aucun doute que cette solidarité neuchâteloise a été le facteur-clé qui a permis de renoncer à recourir aux abris de protection civile, comme cela avait été le cas durant la crise syrienne.

Cette collaboration inédite a néanmoins nécessité un effort important de coordination et une grande capacité d'adaptation de la part du SMIG. Ce dernier a non seulement dû gérer l'aide matérielle des personnes titulaires du permis S attribuées au canton mais également répondre aux nombreuses questions et sollicitations des FAH, que ce soit pour expliquer les normes en matière d'asile ou pour intervenir en cas de tensions. Pour l'accompagnement des FAH, le SMIG s'est appuyé sur la Croix-Rouge neuchâteloise, avec laquelle un mandat de collaboration a été signé en mai 2022. Cette expérience riche et passionnante apportera à n'en pas douter de nombreux enseignements utiles en matière d'accueil de personnes cherchant refuge dans notre pays.

À côté de la collaboration avec les FAH, le défi de l'hébergement des personnes en provenance d'Ukraine a été d'augmenter la capacité d'accueil en centre d'hébergement collectif, afin de pouvoir anticiper la baisse du nombre des FAH et faire face à l'augmentation potentiellement forte du nombre des personnes fuyant l'Ukraine selon l'évolution du conflit et en raison de l'hiver et des difficultés d'approvisionnement énergétique. Il faut savoir qu'en parallèle de la crise ukrainienne, la migration ordinaire a également fortement augmenté, après deux années de pandémie qui avaient ralenti les arrivées. Le SMIG, en collaboration avec l'EMCC-ORCCAN, continue de rechercher activement de nouvelles structures. En parallèle, le service a renforcé et accéléré les transferts en appartements, en concluant de nouveaux baux à loyer et en procédant à leur ameublement. Par ailleurs, le SMIG a joué un rôle central dans la coordination au niveau interdépartemental et interservices. Enfin, le SMIG a été l'interlocuteur privilégié pour les partenaires de la société civile. Pour fédérer les actions citoyennes, l'État a attribué un mandat à la plateforme précarité qui a développé un volet spécifique « Ukraine » sur son site Internet www.ensemble-ne.ch.

Au niveau du DECS, la crise ukrainienne a également impacté le service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui a été chargé d'organiser des cours de français et d'intégration pour les personnes titulaires d'un permis S. Les dispositifs en place étant complets, le COSM a dû faire appel à d'autres partenaires et signer de nouveaux contrats. Il a également été mobilisé en terme de traduction et d'information par les nombreuses personnes en provenance d'Ukraine qui se sont présentées à ses guichets. Le service de l'emploi (SEMP) a lui été sollicité dans le cadre de la gestion des personnes en provenance d'Ukraine pour les accompagner dans leur recherche d'emploi. Dans une période où le taux de chômage est historiquement bas et la pénurie de main d'œuvre est avérée dans de nombreux secteurs, l'expertise du SEMP pour travailler sur l'adéquation des personnes cherchant un emploi et les besoins du marché du travail a été particulièrement précieuse durant toute l'année 2022. La gestion de la crise ukrainienne a bien sûr aussi eu des conséquences sur la direction du département et sur le secrétariat général du DECS (SECS) qui a épaulé au mieux les services concernés, notamment en termes de communication et de coordination.

À côté de ces conséquences directes, le conflit en Ukraine a également provoqué ou accéléré ? un renchérissement important, en matière d'énergie notamment, qui s'inscrit dans une période où une partie de la population se trouve déjà fragilisée après deux ans de pandémie. À cela s'est ajoutée vers la fin de l'année 2022 l'annonce de l'augmentation des primes de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) pour l'année 2023. Cette hausse est particulièrement élevée dans le Canton de Neuchâtel qui connaît une structure de population avec une part plus âgée que la moyenne suisse et un phénomène de rattrapage suite à l'évolution des coûts des prestations payées par les caisses maladie ces 3 dernières années.

Le poids des primes d'assurance maladie dans le budget des personnes et ménages à revenus modestes, la forte augmentation des primes d'assurance maladie annoncée pour 2023, la situation du contentieux LAMal et l'impact de ces différents éléments sur les finances publiques ont fait l'objet d'un intense travail d'analyses et d'élaboration de scénarios durant l'année 2022 afin

de proposer, dans le dispositif ordinaire des subsides à l'assurance maladie, des mesures d'ajustement nécessaires et financièrement cohérentes. Par ailleurs avec la situation d'inflation, un travail a également été mené pour évaluer comment des mesures extraordinaires susceptibles de lutter contre la baisse de pouvoir d'achat pouvaient être envisagées par le biais des subsides à l'assurance maladie. Il va sans dire que ces différents travaux en lien avec la réduction individuelle des primes LAMal ont énormément mobilisé le service de l'action sociale (SASO) et l'OCAB en particulier. Cet office a été d'un soutien très précieux pour élaborer différentes propositions et calculer le coût des options soumises.

En parallèle à ces événements particuliers dictés par l'actualité politique et en plus de toutes les autres tâches courantes, le DECS (en particulier son secrétariat général) a encore déployé d'importantes forces de travail dans une démarche inédite et transversale du département : l'organisation des Assises de la cohésion sociale. Ce projet a pour but de faire remonter du terrain - de la part à la fois des professionnel-le-s et des bénévoles, ainsi que des bénéficiaires et des usager-ère-s de l'action sociale - des impulsions pour améliorer la situation des personnes défavorisées et précarisées dans le Canton de Neuchâtel. Basées sur le principe qu'aucune politique ne devrait être décidée sans la participation pleine et directe des membres du groupe concerné par sa mise en œuvre et que l'intelligence est forcément collective, les Assises de la cohésion sociale se veulent une démarche de co-construction pour élaborer les lignes directrices d'une politique sociale renouvelée.

Comment l'État neuchâtelois peut-il agir pour assurer le bien-être de sa population, en réduisant les inégalités et en évitant la marginalisation ? Comment faut-il repenser le travail - productif, mais aussi reproductif (tâches domestiques, proches-aidant-e-s, bénévolat culturel et sportif, etc.), dans une société amenée à opérer de véritables changements pour relever le défi climatique ? Comment tenir compte des compétences des personnes qui ne trouvent pas leur place sur le marché de l'emploi ? Quels sont les apports et les limites des politiques sociales actuelles et comment, si le besoin s'en fait sentir, les adapter aux nouvelles réalités de notre vie en société ? Quels besoins, quelles contraintes, quelles priorités ? Telles sont les questions qui ont été abordées lors des différents événements organisés depuis le 2 mai 2022, soirée de lancement des Assises (voir aussi le site internet dédié : www.ne.ch/acs).

Organisées en collaboration avec l'Université de Neuchâtel qui accompagne la démarche avec une expertise scientifique, les recommandations et propositions concrètes émanant des Assises de la cohésion sociale feront l'objet d'un rapport soumis au Conseil d'État puis au Grand Conseil en 2023.

La logique de co-construction mentionnée ci-dessus pour intégrer l'expertise des personnes directement concernées par les politiques publiques élaborées, est également au cœur des États généraux de l'inclusion dont la première édition s'est déroulée le 1^{er} avril 2022. Étroitement liés à la démarche des Assises de la cohésion sociale, ces États généraux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInCA), adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre 2021. La journée du 1^{er} avril 2022 a aussi marqué l'entrée en fonction de la première préposée à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap en Romandie. Les États généraux de l'inclusion ont pour but d'associer les différentes composantes de la société neuchâteloise concernées par le domaine du handicap, avec l'idée de construire un partenariat solide pour travailler ensemble à des solutions innovantes en faveur d'une société inclusive.

En matière de politique familiale et d'égalité, il convient de mentionner que le Canton de Neuchâtel s'est doté en 2022 d'un plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique, conformément aux exigences fédérales et internationales. Ce plan d'action intègre les quatre volets de la Convention d'Istanbul, à savoir : prévention, protection, poursuites et politiques coordonnées. Il rassemble les missions des divers services et institutions actives contre la violence domestique et vise ainsi à confirmer et consolider les mesures existantes, tout en déterminant les axes de travail qui permettront de les développer.

En plus des principaux grands événements nouveaux et structurants pour le DECS développés ci-dessus, plusieurs autres dossiers importants ont occupé les différents services du département en 2022 :

Le **secrétariat général du DECS (SECS)**, a été fortement mobilisé non seulement pour soutenir les entités fortement impactées par la crise ukrainienne (comme déjà évoqué ci-dessus), il a également contribué à pallier l'absence de longue durée dans plusieurs postes-clé du département. Il a ainsi apporté un soutien accru en matière de gestion financière au COSM et pris en charge la rédaction du rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique d'intégration interculturelle ([22.031](#)). La mise en œuvre de la mesure du plan financier de législature « Renforcement du recours aux allocations pour impotents pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI » est également coordonnée par le SECS, avec l'appui de l'office assurance invalidité (OAI), de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), du Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) et du service cantonal de la santé publique (SCSP). Un flyer d'information a été réalisé et une personne dédiée à ce dossier recrutée en 2022. Les démarches se poursuivront en 2023.

Rattaché au SECS, l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a été fortement impliqué dans la lutte contre la violence domestique, comme déjà expliqué ci-dessus. On peut encore mentionner que l'OPFE a intégré le comité de la Conférence suisse sur la violence domestique au printemps 2022 et qu'il devrait assumer la coprésidence de cette conférence à l'horizon 2024. En matière de promotion de l'égalité, l'OPFE a réussi à renforcer cette année la participation à la journée [Futur en tous genres](#) et a poursuivi sa collaboration avec le centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) /École Pierre-Coullery pour sensibiliser les étudiant-e-s aux thématiques de l'égalité et de la famille. Il était également en lien étroit avec les délégué-e-s à l'égalité de la Ville de Neuchâtel, de l'UniNE et de la HE-Arc. Dans sa mission de service général de l'administration, l'OPFE a encore réalisé un [guide](#) sur le langage épïcène et contribué aux réponses à plusieurs objets traités par le Grand Conseil en lien avec ses thématiques.

Pour le **service de l'emploi (SEMP)**, comme déjà évoqué dans la partie générale du présent chapitre, l'année 2022 a été marquée par une bonne situation conjoncturelle, malgré les restrictions sanitaires du début d'année liées à la pandémie. Cela s'est traduit par une très nette augmentation du nombre de postes annoncés par les employeuses et employeurs, passant ainsi de 6'572 en 2020, à 18'285 en 2021 et à 20'731 en 2022. Les visites auprès des entreprises ont été reprises et intensifiées, afin d'adapter l'offre de formation et de soutien du SEMP aux nouvelles réalités. De nouveaux partenariats ont ainsi pu être développés, notamment en lien avec la transition énergétique. Dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP), de nouveaux projets pilotes ont vu le jour, tant pour l'industrie que pour l'hôtellerie-restauration. Parallèlement, de nouvelles prestations de formation ont été déployées pour les personnes inscrites à l'office régional de placement (ORP), comme Digitalizers, le sertissage, ou encore le décalque. En matière de santé et de sécurité du travail, des campagnes de prévention et d'information en matière de risques psycho-sociaux et de respect de la durée du travail et du repos ont été initiées et seront déployées en 2023-2024. Au niveau du contrôle du marché de l'emploi, l'office des relations et des conditions de travail (ORCT) a été fortement mobilisé sur les questions d'économie de plateforme et a également mené une enquête en observation renforcée de grande envergure dans le domaine de l'horlogerie.

Le rôle joué par le **service des migrations (SMIG)** dans la gestion de la crise ukrainienne a déjà été développé au début de la présente synthèse. Pour le surplus, on peut mentionner qu'au cours de l'année 2022, les prestations de l'office de l'intégration et la formation du domaine de l'asile (OIFA) ont poursuivi leur développement, notamment à travers l'enseignement des compétences de base au sein d'ESPACE. Le processus de certification FIDE des cours a été lancé à la fin du mois août. Les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle ont continué de mener leur mission d'intégration de manière soutenue et un volet d'accompagnement pour les personnes proches de l'emploi, en provenance d'Ukraine et détentrices d'un permis S, a également été développé. L'office de la main-d'œuvre (OMOE) a traité en 2022 plus de 14'000 procédures d'annonce pour les différentes catégories de travailleuses et travailleurs UE AELE, plus de 700 annonces d'activités pour les personnes issues de l'asile et pas loin de 800 demandes de main-d'œuvre étrangère. L'année 2022 a aussi été marquée par une forte augmentation des demandes de travailleuses et travailleurs européen-ne-s (permis L et B UE/AELE) et de travailleur-euse-s frontaliers (permis G), en raison du manque de main-d'œuvre sur le marché du travail indigène. À noter encore que la responsable de la direction juridique a atteint l'âge légal de la retraite en juin 2022 mais a néanmoins poursuivi son engagement jusqu'à la fin décembre 2022, de manière à faciliter une réorganisation partielle du service qui deviendra effective et opérationnelle dès janvier 2023.

Pour ce qui concerne le **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**, l'année 2022 a vu la mise en place d'une direction *ad interim*, suite au congé maternité et à l'absence prolongée de la cheffe de service et du congé maternité de la responsable financière. Dans ce cadre, des priorités ont dû être définies et le service a concentré ses forces sur certains projets d'importance, alors que quelques autres dossiers ont soit été gelés, soit menés à un rythme ralenti. Malgré cela, le service a continué d'assurer ses prestations courantes en matière d'expertise, de conseil et d'information, de l'encouragement à l'intégration ou encore dans le domaine des naturalisations. Par ailleurs, les actions d'information et de sensibilisation annuelles tout comme les formations ont été réalisées et la Semaine d'action contre le racisme (SACR) organisée. L'activité du service a aussi porté sur la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et du programme d'intégration cantonal (PIC). Ce dernier verra sa troisième phase se déployer de 2024 à 2027 et le COSM a débuté en 2022 les travaux préparatoires, notamment avec une première phase de consultation des partenaires pour récolter leurs remarques et expertises. En parallèle, comme déjà explicité au début du présent chapitre, le service était très impliqué dans la gestion de la crise ukrainienne, pour l'organisation des cours de français et d'intégration notamment ou encore pour fournir des informations et des traductions.

Au niveau du **service de l'action sociale (SASO)**, outre son implication dans le domaine des subsides LAMal précisée ci-dessus, le dispositif cantonal en matière de la lutte contre le surendettement a continué à se développer en 2022. Différentes mesures ont notamment été déployées dans les axes de la prévention et de la détection précoce. Par ailleurs, le service a publié, au mois de décembre 2022, la 4^{ème} édition de son rapport social avec des statistiques portant sur la période 2017 à 2021. L'année 2022 était aussi celle de l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAIr) qui confère à l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) plusieurs tâches entièrement nouvelles. Le recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel a continué de décroître en 2022, contrairement aux prévisions faites au début de la pandémie. Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle, la pandémie et les restrictions ont encore ralenti quelque peu l'activité et les placements durant le début de l'année mais pas moins de 1'334 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion, un chiffre proche des résultats d'avant la crise sanitaire. Sur le plan organisationnel, l'année 2022 a encore été marquée par le démarrage de la nouvelle application informatique KiSS (projet LIANE), utilisée par l'ensemble des acteur-trice-s de l'aide sociale du canton. Les travaux liés au Projet RAISONE (repenser l'aide sociale neuchâteloise) se sont poursuivis par le démarrage du volet concernant le suivi différencié harmonisé (SDH). Concernant les aides à la formation, on peut noter que la fusion des domaines de l'assurance-maladie et des bourses d'études sous la bannière de l'OCAB est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

En ce qui concerne le **service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)**, les travaux liés à la mise en œuvre de la LInCA ont déjà été décrits dans la première partie de la présente synthèse. Le SAHA a encore été particulièrement actif en 2022 dans le domaine de la gouvernance des partenariats en matière d'accompagnement et d'hébergement des personnes vivant avec un handicap. Des rencontres régulières ont été organisées entre le département et les organes stratégiques des institutions sociales pour renforcer la communication en vue d'accompagner la mise en œuvre de la LInCA. Le souhait d'une généralisation des contrats de prestations pour les fondations partenaires du SAHA vise à permettre à l'État d'assumer ses responsabilités tant dans le domaine de la finance et de la gestion, que de la planification, de la qualité et du respect des droits des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale (PVH). En 2022, le SAHA a en outre poursuivi son soutien à plusieurs associations actives dans ses domaines de compétence. En matière d'addictions, un bilan d'étape concernant le volet organisationnel de la réforme initiée en 2016 a été entrepris en 2022. Dans ce contexte et conformément au programme de législature 2021-2025, le SAHA a élaboré une feuille de route en vue d'une stratégie neuchâteloise addiction (SNA), présentée en décembre à la commission cantonale addictions (CCA).

1.11.2.Compte de résultats du DECS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	282'344'308	293'567'896	280'078'763	-13'489'133	-4.6%	-2'265'545	-0.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	170'609	200'000	177'472	-22'528	-11.3%	+6'863	+4.0%
42 Taxes	13'854'767	15'751'000	14'717'879	-1'033'121	-6.6%	+863'112	+6.2%
43 Revenus divers	6'827'576	35'000	812'139	+7'771'39	+2220.4%	-6'015'437	-88.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	195'135'426	206'995'196	204'120'121	-2'875'075	-1.4%	+8'984'695	+4.6%
47 Subventions à redistribuer	34'412'844	37'797'600	33'896'957	-3'900'643	-10.3%	-515'887	-1.5%
49 Imputations internes	31'943'086	32'789'100	26'354'195	-6'434'905	-19.6%	-5'588'891	-17.5%
Charges d'exploitation	588'494'955	630'165'503	585'144'511	-45'020'992	-7.1%	-3'350'444	-0.6%
30 Charges de personnel	36'575'945	38'178'359	36'867'852	-1'310'507	-3.4%	+291'907	+0.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'253'957	4'028'900	4'386'496	+357'596	+8.9%	+1'132'539	+34.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	10'454	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	475'989'020	511'285'021	477'052'896	-34'232'125	-6.7%	+1'063'876	+0.2%
37 Subventions redistribuées	35'428'034	37'797'600	33'896'957	-3'900'643	-10.3%	-1'531'077	-4.3%
39 Imputations internes	37'237'545	38'865'169	32'929'856	-5'935'313	-15.3%	-4'307'688	-11.6%
Résultat d'exploitation	-306'150'647	-336'597'607	-305'065'748	+31'531'859	+9.4%	+1'084'899	+0.4%
44 Revenus financiers	10	0	0	0	--	-10	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	10	0	0	0	--	-10	-100.0%
Résultat opérationnel	-306'150'637	-336'597'607	-305'065'748	+31'531'859	+9.4%	+1'084'889	+0.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-306'150'637	-336'597'607	-305'065'748	+31'531'859	+9.4%	+1'084'889	+0.4%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	339.00	362.00	335.00	-27.00	-7.5%	-4.00	-1.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	276.41	294.56	272.31	-22.25	-7.6%	-4.10	-1.5%

Commentaires

L'écart favorable du résultat total est lié à plusieurs facteurs. D'une part, les montants budgétés prévoyaient des effets COVID qui ne se sont que partiellement réalisés, d'autre part la baisse du taux de chômage constatée a été plus importante que prévu.

Ces deux éléments ont une influence importante sur les charges de transfert (groupe 36), que cela soit sur les subsides LAMal (CHF - 14,8 millions), l'aide matérielle délivrée par les services sociaux régionaux (CHF - 6,8 millions), le contentieux LAMal (- 7,1 millions) ou les mesures avec le marché du travail ainsi que sur les charges de personnel (groupe 30) du SEMP (CHF - 2,5 millions).

La baisse de ces charges a un effet direct sur le groupe 46 (revenus de transfert), notamment sur la part des communes à la facture sociale (CHF - 8,9 millions) ou le financement par la Confédération des charges de fonctionnement au SEMP (CHF - 2,8 millions). Il est également constaté dans ces revenus une diminution de la subvention fédérale dans le domaine des subsides LAMal de l'ordre de CHF -2,3 millions.

La crise ukrainienne a eu un impact important sur le résultat du SMIG et du COSM (les budgets ne prévoyaient pas ces montants). Ces deux services ont pu bénéficier, pour mener à bien leurs missions, de subventions fédérales (groupe 36) destinées aux personnes au bénéfice du statut S. Ces revenus ont permis de couvrir les charges en matière de personnel, d'aide matérielle, de logement ou de cours de français.

Finalement, les écarts importants figurant dans les prestations internes (groupes 39 et 49) concernent les transferts des services vers la facture sociale (SASO).

Presque la totalité de la diminution des effectifs mentionnée ci-dessus (- 22.25 EPT) provient du SEMP. Les effectifs engagés dans le cadre de la crise ukrainienne, qui ne figurent pas ci-dessus, s'élèvent au 31 décembre 2022 à 34,1 EPT répartis entre le COSM et le SMIG.

1.11.3. Secrétariat général DECS (SECS)

Missions principales

Dans un environnement politique, économique et social sensible, le secrétariat général du département de l'emploi et de la cohésion sociale est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SECS est également chargé de la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales et d'assurer le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail (OCCCCT).

Depuis la nouvelle législature, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) lui est rattaché administrativement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SECS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la poursuite de la mise en œuvre du programme des réformes de l'État (NE 2.0) : le programme est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législature, et du plan financier : la mise en œuvre est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et de la majeure partie des services ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (lutte contre les abus, intégration professionnelle, redéfinition des prestations sociales, lutte contre le surendettement, etc.) ; l'état d'avancement des projets en cours est précisé au chapitre suivant ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses d'allocations familiales et mettre en place l'éventuelle surcompensation intégrale des charges décidée par le droit fédéral ; l'intégration est en cours et la mise en place de la surcompensation a été mise en suspens dans l'attente de décisions du niveau fédéral (voir chapitre suivant).

Pour l'OPFE, les principaux objectifs étaient :

- Mettre en œuvre une politique visant à concrétiser les principes de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de l'égalité des chances ; la mise en œuvre est en cours ;
- Assurer l'existence et le suivi du dispositif de lutte contre la violence domestique ; le suivi du dispositif est en cours.

Activités et réalisations

Secrétariat et administration

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Stratégie et politique

L'année 2022 a été fortement marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine. Le SECS a été mobilisé pour soutenir les services du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) les plus impactés par cette crise, à savoir le service des migrations (SMIG - accueil et hébergement des personnes ayant fui le conflit), le service de la cohésion multiculturelle (COSM - organisation des cours de français et d'intégration) et le service de l'emploi (SEMP - accompagnement des personnes en recherche d'emploi). Le SECS a également été représenté au sein de l'EMCC-ORCCAN Ukraine.

Finances et gestion

La finalisation des travaux en lien avec le plan financier de législature a fortement impacté la prestation finances pour l'année sous revue. De même, plusieurs absences de responsables financiers-ères de service ont nécessité un soutien accru durant l'année.

Le SECS a par ailleurs contribué à pallier à l'absence de longue durée de la cheffe du COSM, notamment en prenant en charge la rédaction du rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique d'intégration interculturelle ([22.031](#)) et en participant aux travaux d'élaboration du 3ème programme cantonal d'intégration (PIC 3) dont le concept finalisé sera transmis à la Confédération en avril 2023.

Dans la continuité de l'année précédente, un appui important a été donné dans le cadre des travaux d'élaboration de contrats de prestations « PartenariatNE » avec les institutions dépendantes du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) ainsi que dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle réglementation en lien avec la LIncA.

La mise en œuvre de la mesure du plan financier de législature « Renforcement du recours aux allocations pour imputés pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI » est coordonnée par le SECS, avec l'appui de l'Office de l'assurance-invalidité (OAI), de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), du Service d'accompagnement et d'hébergement de

l'adulte (SAHA) et du service cantonal de la santé publique (SCSP). Un flyer ainsi que le recrutement d'une personne sont les principales démarches menées en 2022 qui se poursuivront en 2023.

Finalement, l'aboutissement du nouveau contrat de prestations « PartenariatNE 2.0 » a également mobilisé les ressources du SECS.

Prestations de département DECS

Surveillance caisses Alfa

En refusant le classement de la motion Baumann qui demandait une surcompensation obligatoire et intégrale des charges entre les caisses, les Chambres fédérales n'ont pas suivi le Conseil fédéral dans sa décision de 2021 qui voulait laisser aux cantons la compétence d'opter ou non pour une surcompensation des charges dans le domaine des allocations familiales. Le canton attend désormais des nouvelles en lien avec ce dossier.

Les travaux de surveillance et de tenue du registre ont, une nouvelle fois, pris du retard en raison de l'absence de longue durée d'un collaborateur.

Secrétariat de l'OCCCT

L'office de conciliation en matière de conflits collectifs du travail n'a pas été saisi en 2022.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'année 2022 a été marquée par le renforcement de la lutte contre la violence domestique comme cœur de l'action de l'OPFE, avec :

- la présentation du plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique dans le rapport [22.013](#), transmis au Grand Conseil le 28 mars et traité le 28 juin 2022 ;
- l'accueil de l'exposition [Plus fort que la violence](#), du 23 mai au 29 juin à Neuchâtel, visitée par plus de 700 jeunes ;
- l'organisation, après 5 ans d'absence, de la « [journée réseau](#) », sur le thème de la violence chez les jeunes, suivie par près de 100 professionnel-le-s.

Parmi les autres actions en lien avec la violence domestique, relevons les réunions régulières, sous la responsabilité de l'OPFE, de la « Commission technique LVD » qui regroupe l'ensemble des partenaires de ce domaine et permettent tant l'échange d'informations que la coordination et la construction d'actions communes. Dans le volet prévention, l'OPFE a posé les bases des formations « [Sortir ensemble et se respecter](#) » et « [DOSAVI](#) » dont l'implémentation se fait progressivement dès 2023. Au printemps 2022, l'OPFE a par ailleurs intégré le comité de la Conférence suisse sur la violence domestique et devrait assumer la coprésidence de cette conférence à l'horizon 2024.

En matière de promotion de l'égalité, l'OPFE a organisé la journée [Futur en tous genres](#), mettant cette année l'accent sur un accroissement de la participation, permettant pour la première fois de franchir la barre des 70% de participation. L'OPFE a par ailleurs donné six cours de sensibilisation aux thématiques de l'égalité et de la famille aux étudiant-e-s du CPNE/École Pierre-Coullery. Enfin, il a poursuivi sa collaboration avec les déléguées à l'égalité de la Ville de Neuchâtel, de l'UniNE et de la HE-Arc, ce qui a notamment débouché, en juin, sur l'organisation d'une [conférence](#) du psychologue Pascal Gyga.

Dans sa mission de service général de l'administration, l'OPFE a, comme chaque année, participé à la formation des nouveaux cadres, les sensibilisant aux enjeux de l'égalité, de la promotion des femmes à des postes de cadres et du langage non genré. Dans le cadre de la formation continue de l'État, il a donné deux ateliers permettant d'expérimenter les différentes manières d'utiliser un langage non genré. Afin d'en faciliter l'usage, il a également réalisé un [guide](#) qui a été distribué, grâce à la chancellerie, à l'ensemble du personnel de l'État. L'OPFE a également soutenu trois services dans la formulation non genrée de rapports ou documents externes. Enfin il a entièrement remis au goût du jour son site internet, en améliorant notamment sa lisibilité.

Le volet de la politique familiale a quant à lui été abordé sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en préparant, en collaboration avec la CNCI et Pro Familia, une enquête sur la conciliation vie privée – vie professionnelle dans les entreprises. L'office participe également au comité de la crèche Tic-Tac et au COPIL [MAE](#) (projet d'école à journée continue).

Durant l'année sous revue, l'office a répondu ou participé à la réponse à deux questions ([22.314](#) et [22.322](#)), deux interpellations ([22.163](#) et [22.177](#)), trois motions ([12.135](#), [22.114](#) et [22.142](#)) et un projet de loi ([22.134](#)) du Parlement. Il a rédigé deux rapports à destination du Grand Conseil ([22.013](#), [23.002](#)) et a poursuivi ses travaux pour trois rapports émanant de postulats et motions relevant de sa sphère de compétence ([19.151](#), [21.125](#) et [21.180](#)). L'OPFE a par ailleurs répondu à plusieurs consultations internes et participe à divers groupes de travail de l'État. Enfin, il a régulièrement participé aux conférences latines et suisses sur l'égalité ainsi que sur la violence domestique ainsi qu'à la rencontre annuelle entre la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) et les cantons.

Prestations transversales

La crise ukrainienne et les autres urgences auxquelles le SECS a été confronté ont eu un impact sur toutes les entités SECS. Ces éléments ont conduit au report, en 2023, de certains des objectifs fixés.

Projet Assises

Au cours de l'année 2022, le SECS a aussi continué à assurer la responsabilité des Assises de la cohésion sociale neuchâteloise, projet structurant du département. Pour rappel, cette démarche a pour but d'élaborer les lignes directrices d'une

politique sociale renouvelée, en associant aux réflexions tous les partenaires concernés, y compris les usagers-ères et la population. Les thèmes abordés portent notamment sur la question des inégalités et de l'inclusion, de comment valoriser les différentes formes de contributions au vivre ensemble ou encore des changements à apporter pour arriver à faire face aux défis à venir. Le point de départ des Assises s'appuie sur les politiques sociales qui fonctionnent à satisfaction pour la très grande majorité des personnes concernées : les développements récents (Stratégie IP et RedefPresta) ont permis de réduire le besoin d'assistance et de ramener le taux de chômage au niveau de la moyenne romande.

La conception et l'organisation des Assises de la cohésion sociale a reposé sur le travail d'une équipe de projet de 12 personnes, soutenue par un groupe d'accompagnement regroupant les chef-fe-s de services et les directeurs du DECS et pilotée par un comité de 4 membres. Un partenariat a été conclu avec la Maison d'analyse des processus sociaux de l'Université de Neuchâtel (MAPS). Plusieurs événements ont été organisés tout au long de l'année pour faire remonter la parole du terrain vers l'autorité politique, en ce qui concerne l'action sociale – au sens large – dans le canton :

- 2 mai : soirée de lancement au Théâtre de l'Heure Bleue, qui a réuni tous les partenaires de l'action sociale avec les services concernés de l'État ;
- Été : consultation par questionnaire. Près de 1100 questionnaires ont été remplis, pour moitié par les usagers-ère-s de l'action sociale et pour autre moitié par les professionnel-le-s et bénévoles concernés. M. Salomon Bennour a été mandaté pour leur analyse ;
- 1er septembre : colloque « Diversités et politiques publiques » à l'Université de Neuchâtel ;
- 15 novembre : rencontre extra-muros avec le Conseil d'État ;
- Fin de l'année : 7 épisodes du podcast « Turbulences », sur les trajectoires professionnelles non linéaires ;
- 29 novembre : vernissage du podcast « Turbulences » dans l'atelier alfaset au sein de l'entreprise Felco ;
- 14 décembre 2022 : ateliers à la Maison du Peuple de la Chaux-de-Fonds, réunissant bénéficiaires, professionnel-le-s et bénévoles de terrain, animés par Objectifs NE.

Au fil des événements, les Assises sont devenues des événements d'importance qui réunissent des participant-e-s fidèles et attirent l'attention de cercles toujours plus larges. Les événements sont relayés sur un [site internet dédié](#) et sur les réseaux sociaux de l'État.

Au terme de l'année, le programme « en entonnoir » initialement défini (définir les besoins, fixer les priorités, convaincre des opportunités) avance à satisfaction. Les besoins ont été identifiés et les priorités se dessinent de façon toujours plus précise d'un événement à l'autre, et en cohérence avec les réflexions et rencontres organisées en parallèle. Les prochaines étapes sont, d'une part, la rédaction par la MAPS d'un rapport scientifique d'ici à avril 2023, d'autre part l'élaboration d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil d'ici à l'automne 2023.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	61'223'113	62'284'500	62'291'281	+6'781	+0.0%	+1'068'168	+1.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'815'266	6'104'000	5'458'281	-645'719	-10.6%	+643'015	+13.4%
43 Revenus divers	2	0	0	0	--	-2	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	50'825'150	50'045'600	51'806'906	+1'761'306	+3.5%	+981'756	+1.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	5'582'695	6'134'900	5'026'094	-1'108'807	-18.1%	-556'601	-10.0%
Charges d'exploitation	142'610'191	146'092'533	142'985'475	-3'107'057	-2.1%	+375'285	+0.3%
30 Charges de personnel	1'192'971	1'205'892	1'226'577	+20'685	+1.7%	+33'607	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	195'462	588'300	610'878	+22'578	+3.8%	+415'416	+212.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	141'043'431	144'069'900	140'806'124	-3'263'776	-2.3%	-237'307	-0.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	178'328	228'441	341'896	+113'456	+49.7%	+163'569	+91.7%
Résultat d'exploitation	-81'387'078	-83'808'033	-80'694'195	+3'113'838	+3.7%	+692'883	+0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-81'387'078	-83'808'033	-80'694'195	+3'113'838	+3.7%	+692'883	+0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-81'387'078	-83'808'033	-80'694'195	+3'113'838	+3.7%	+692'883	+0.9%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	11.00	11.00	11.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.70	7.70	7.70	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

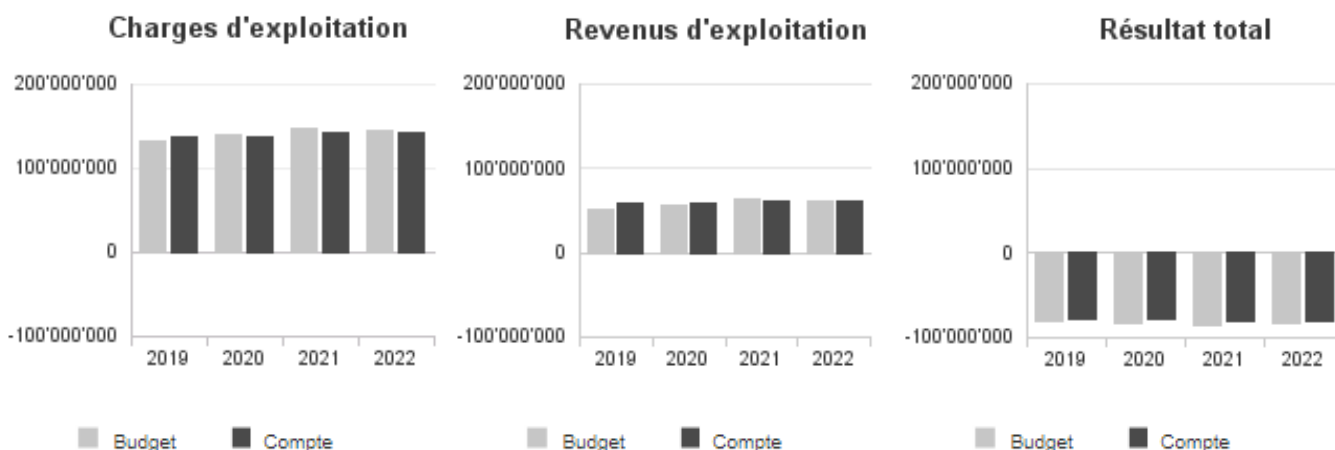
Les revenus de transfert (groupe 46) ont été plus élevés notamment compte tenu d'un taux de subvention fédérale plus favorable (celui-ci est calculé et communiqué en été 2022 par l'OFAS) dans le domaine des PC. Les taxes (groupe 42) correspondent aux demandes des restitutions de PC. Celles-ci ont été moins importantes notamment en raison du retard pris dans le recours aux allocations pour impotents (API). Les imputations internes (groupe 49) sont moins importantes notamment en raison d'un transfert à la facture sociale d'un montant moins important pour les allocations familiales sans activité lucrative.

Les charges de transfert (groupe 36) sont moins élevées notamment dans le domaine des allocations familiales sans activité lucrative et des prestations complémentaires (PC). Voir remarques dans les tableaux ci-après.

L'écart constaté sur les prestations internes (39) correspond au transfert à la facture sociale des montants versés en matière de subsides à l'assurance maladie pour des personnes bénéficiaires de PC. Les montants récupérés dans le cadre de successions ont été nettement supérieurs aux prévisions.

Les effectifs sont restés constants et conformes au budget tant au SECS qu'à l'OPFE.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	183'956	206'306	193'836
Coûts des services centraux	40'001	38'346	30'258
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	223'958	244'652	224'094

Commentaires

Les heures prestées ont été moins importantes que prévues ce qui implique une charge nette inférieure. Toutefois, celles-ci sont davantage en ligne avec les comptes 2021.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	12'067	18'700	11'799
Coûts salariaux et de structure	438'099	469'933	385'518
Coûts des services centraux	136'039	87'345	74'319
Revenus	2	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	586'204	575'978	471'636

Commentaires

Les heures prestées dans ce groupe sont moins importantes (-26%), ce qui induit une diminution de la charge nette. Une partie des heures ont été prestées sur le groupe "Finances et Gestion" et le projet des Assises de la cohésion sociale.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	245
Coûts salariaux et de structure	183'195	175'009	238'916
Coûts des services centraux	60'955	32'528	43'450
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	244'150	207'537	282'610

Commentaires

Les heures prestées ont été plus importantes (+ 25%) notamment en raison du soutien apporté à différents services (direction et RFS).

Prestations de département DECS (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Charges directes	12'085	54'500	29'804
Coûts salariaux et de structure	315'641	357'675	356'963
Coûts des services centraux	16'794	50'291	44'984
Revenus	64'550	60'000	70'201
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	279'970	402'466	361'551

Commentaires

Les heures liées à la surveillance des caisses ALFA ont été moins importantes en raison de l'absence de longue durée d'un collaborateur, ce qui explique la diminution des coûts des services centraux. L'écart des charges directes engagées par l'OPFE représente une utilisation des moyens sous la forme de traitements occasionnels et apparaissent par conséquent sous les coûts salariaux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Allocations familiales	5'456'438	6'006'300	4'868'115
Conférences intercantionales	46'901	47'300	37'600
Egalité, politique familiale et violence	157'062	184'500	165'624
Frais administratifs	2'159'299	2'166'200	2'216'663
Insertion socio-professionnelle	100'000	100'000	100'000
Prestations complémentaires	77'704'132	79'958'200	76'716'954
Remise de cotisation	10'563	20'000	11'722
Total charges (+) / revenus (-) nets	85'634'396	88'482'500	84'116'677

Commentaires

Dans le secteur des allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative, le résultat 2022 a suivi la même tendance que les dépenses d'aide sociale. La croissance du nombre des bénéficiaires n'a pas été aussi importante que prévue en raison de la réinsertion professionnelle de nombreux bénéficiaires.

L'écart dans la rubrique des frais administratifs est consécutif à une surévaluation de la subvention fédérale pour le traitement des dossiers des prestations complémentaires. Le budget 2022 a été fondé sur une hypothèse d'augmentation du nombre de dossiers plus importante que les chiffres effectifs.

Les écarts liés aux prestations complémentaires sont le résultat d'une économie importante dans le domaine AVS. Ils sont consécutifs à la réduction du nombre de personnes en EMS liée à la pandémie COVID-19 et à la surmortalité observée durant l'été 2022. Au surplus, une différence importante est liée à la part affectée aux frais médicaux qui est moindre en raison du retard accusé dans le traitement des factures au sein de certaines agences régionales AVS. Ce retard devrait se résorber en 2023 et 2024. Enfin, la participation financière de la Confédération aux dépenses en matière de prestations périodiques PC s'avère plus élevée que prévu en raison de la baisse des charges dans les EMS.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Alfa Sal	-5'382'695	-5'934'900	-4'826'094
Insertion socio-professionnelle	-100'000	-100'000	-100'000
PC transitoires	-100'000	-100'000	-100'000
Subsides LAMal PC	1'096	29'800	147'675
Total charges (+) et revenus (-) nets	-5'581'599	-6'105'100	-4'878'419

Commentaires

En ce qui concerne les Alfa Sal, les écarts résident dans les éléments évoqués précédemment. Suite à la réforme de loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) entrée en vigueur au 1er janvier 2021, la CCNC a le droit de récupérer au travers notamment de successions, les montants versés en matière de subsides à l'assurance maladie pour des personnes bénéficiaires de PC. Les montants récupérés sont transférés au SASO afin de les introduire à la facture sociale.

1.11.4. Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le service de l'emploi (SEMP) assure, en collaboration avec les actrices et acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeur-euse-s pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au centre des stratégies d'intégration professionnelle et de lutte contre les abus, adoptées par le Grand Conseil, le SEMP se veut :

- un partenaire reconnu des employeur-euse-s dans la réponse à leurs besoins en compétences à court, moyen et long terme ;
- un service reconnu par les demandeur-euse-s d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- un service reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeuses et employeurs et les partenaires sociaux.

Alors que les prévisions économiques du début de l'année 2022 annonçaient un léger ralentissement, en particulier au deuxième semestre de l'année 2022, les indicateurs économiques ont poursuivi, contre toute attente, leurs évolutions positives, inscrivant ainsi l'activité du SEMP dans un contexte très favorable au retour à l'emploi.

Dans le Canton de Neuchâtel, après avoir culminé à 3.9% au mois de janvier 2022, le taux de chômage a diminué de 1.0 point pour se fixer à 2.9% au mois de décembre. En comparaison intercantonale, le Canton de Neuchâtel affiche la plus forte baisse en variation annuelle. Le taux de chômage, historiquement bas, est descendu sous la barre des 3% en 2022, ce qui ne s'était plus produit depuis l'année 2002. L'effectif de demandeuses et demandeurs d'emploi a, quant à lui, diminué de plus 1'000 personnes en douze mois (effectif à fin décembre 2021 et fin décembre 2022).

Dans ce contexte, des pénuries de personnel se sont révélées dans certaines branches d'activités économiques. Certaines de ces pénuries sont dues à une baisse d'attractivité et aux changements de comportements induits par la crise de la COVID 19, d'autres à l'augmentation forte du volume d'activité des entreprises. La pénurie de personnel qualifié et très qualifié représente également aujourd'hui un enjeu majeur pour l'ensemble de la place économique suisse.

S'agissant de la réduction de l'horaire de travail (RHT), le nombre de travailleuses et travailleurs au bénéfice d'une autorisation RHT a retrouvé un niveau relativement faible malgré les risques de recours massifs à cette prestation, en lien avec la situation géopolitique mondiale, la guerre en Ukraine et la pénurie d'énergie.

L'activité de partenariat avec les employeuses et employeurs, ainsi que de placement, s'est intensifiée, avec un accent sur les perspectives d'emploi liées à la transition énergétique. L'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi s'est effectué en alternance en présentiel et en visioconférence. Les prestations de formation continuent de s'adapter et de se déployer dans l'objectif prioritaire de répondre aux besoins des demandeuses et demandeurs d'emploi et aux besoins du marché de l'emploi.

Concernant la gestion opérationnelle, la forte baisse du taux de chômage a impliqué la poursuite du redimensionnement du dispositif du SEMP par une diminution 6,35 EPT sur l'année 2022. Cette diminution a pu s'effectuer par la non-reconduction des contrats de durée déterminée et en ne repourvoyant pas les postes suite aux départs naturels. Les licenciements ont dès lors pu être évités.

Activités et réalisations

Prestations employeurs

Malgré les restrictions sanitaires du début d'année liées à la pandémie du COVID19, la bonne situation conjoncturelle s'est traduite de manière très nette par le nombre de postes annoncés par les employeuses et employeurs, notamment dans le cadre de l'obligation d'annonce, passant ainsi de 6'572 en 2020, à 18'285 en 2021 et à 20'731 en 2022.

La tendance a été légèrement en diminution pour le nombre d'engagements avec 981 engagements en 2022, contre 1'201 engagements en 2021, ce qui s'explique par la baisse significative du volume des demandeuses et des demandeurs d'emploi en 2022.

Les visites auprès des entreprises ont été reprises et intensifiées, afin d'adapter l'offre de formation et de soutien aux nouvelles réalités. De nouvelles entreprises ont ainsi pu développer leur partenariat par la transmission d'offres d'emploi, grâce d'une part à la croissance économique enregistrée dans la plupart des domaines d'activité, et d'autre part aux nouveaux enjeux liés notamment à la transition énergétique, à l'augmentation des places de travail disponibles dans le domaine de la construction et du bâtiment, ainsi qu'à la reprise dans le domaine de l'hôtellerie-restauration.

Le nombre de places de stages professionnels, de formation et de placements temporaires en emploi s'est élevé à 626 en 2022. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 compte tenu de la fin des mesures exceptionnelles de soutien déployées durant la pandémie COVID19. De plus, les aides financières à l'engagement ont pu bénéficier à 364 demandeuses et demandeurs d'emploi en 2022.

Enfin, dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) et de l'accompagnement à l'augmentation de l'employabilité des demandeuses et demandeurs d'emploi, de nouveaux projets pilotes ont vu le jour, tant pour l'industrie que pour l'hôtellerie-restauration.

Prestations employés

Le secteur ProEmployés-ORP et le domaine des mesures du marché du travail ont poursuivi leurs développements prévus, tout en adaptant les outils et les processus à l'arrivée des réfugiés ukrainiens à partir du mois de mars 2022.

Pour les ORP en particulier, actuellement, plus de 83% des demandeuses et demandeurs d'emploi s'inscrivent à l'assurance-chômage en ligne, suite à la mise en œuvre de la nouvelle prestation au niveau fédéral. Capitalisant sur les bonnes expériences de la crise de la COVID 19, les prestations de conseil et d'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi sont délivrées depuis le mois de mars 2022, en alternance, en présentiel et à distance, par téléphone ou par vidéo-conférence, sauf en cas de demande de la part des candidat-e-s à l'emploi. 6'987 entrées pour 8'047 sorties ont été enregistrées en 2022, pour un taux de retour à l'emploi moyen de 60.1%.

De nouvelles prestations de formation ont été déployées, comme Digitalizers, le sertissage ou le décalque. D'autres sont à l'étude pour adapter l'offre des mesures du marché du travail aux compétences spécifiques, en constante augmentation, recherchées par le marché de l'emploi. Les compétences et l'employabilité des demandeuses et demandeurs d'emploi se sont ainsi vu développées par le dispositif en place et 10'084 décisions de formation ont été délivrées en 2022. Des processus d'audits qualité et financiers auprès des prestataires des mesures du marché du travail ont également été mis en œuvre.

Santé et sécurité au travail

Parallèlement aux missions de contrôle et de conseil dans le domaine de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, le secteur a mené une campagne de sensibilisation dans les cabinets vétérinaires du canton, en lien avec l'utilisation de produits anesthésiants.

Sur les 94 cas d'accidents professionnels qui ont été signalés par la police, 17 cas ont été dénoncés au MP (Ministère public) en 2022. Par ailleurs, 990 préavis sur plans ont été rendus, 280 permis de travail de nuit et du dimanche ont été délivrés (pour CHF 30'870 d'émoluments), 404 contrôles en entreprises ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur santé et sécurité au travail – inspection du travail (SST-IT) en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) font l'objet d'une convention de prestations entre la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le Canton de Neuchâtel. En 2022, un montant de CHF 401'000 a ainsi été versé au Canton de Neuchâtel, ce qui représente un dépassement de CHF 50'000 de l'enveloppe prévue.

Des campagnes de prévention et d'information en matière de risques psycho-sociaux et de respect de la durée du travail et du repos ont été initiées et seront déployées en 2023-2024.

L'équipe SST-IT a donné 50 heures de cours dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Contrôle du marché de l'emploi

L'économie de plateforme et ses enjeux liés à ses nouveaux modèles d'affaires et aux respects des droits des travailleuses et des travailleurs a fortement impacté l'activité de l'ORCT.

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, des contrôles ont été effectués à raison de 338 sociétés pour un total de 5223 travailleuses et travailleurs et 93 indépendant-e-s.

À noter qu'une enquête en observation renforcée de grande envergure a été menée dans le domaine de l'horlogerie. Dans le domaine du travail au noir, 292 entreprises pour 781 travailleuses et travailleurs et 93 indépendant-e-s ont été contrôlés. Une campagne d'information a été initiée et sera déployée auprès des associations professionnelles en 2023-2024.

Dans le domaine des abus aux prestations sociales, 56 rapports d'enquêtes finalisés en 2022 (indépendamment de la date d'ouverture du dossier) ont été transmis au Ministère public pour un montant de préjudices à l'aide sociale de CHF 1'680'712.83, aux subsides d'assurance maladie de CHF 349'419.50, et aux bourses d'études de CHF 2'550. Aucun abus aux avances de contributions d'entretien n'est à signaler.

Dans le domaine d'application de la loi sur la prostitution et la pornographie, ce sont 14 nouvelles autorisations d'exploiter qui ont été délivrées pour des émoluments se montant à CHF 21'000. Des émoluments annuels à raison de CHF 40'723.85 ont également été encaissés. Un projet pilote en matière de prévention a été mené avec la collaboration de Médecins du Monde Suisse.

Surveillance et juridique

La perspective de la crise énergétique a nécessité de se préparer à différents scénarii dans le domaine de la RHT, par des plans de renoncement et de réaffectation des effectifs. La crise ne s'est finalement pas produite en 2022. 401 décisions de RHT ont été rendues dans un délai moyen de 10,2 jours.

Au niveau des prestations ordinaires, 681 décisions de sanction de demandeurs/euses d'emploi ont été rendues et 557 décisions d'aptitude au placement.

Sur le plan de la surveillance des agences de placement, 9 révisions d'agences ont pu être menées. À fin 2022, 86 agences bénéficiaient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton.

Le contrôle de l'obligation d'annonce des postes vacants a engendré 848 contrôles « sur écran » et 51 contrôles sur le terrain. 60 dossiers ont fait l'objet de dénonciations pénales.

Prestations transversales

Le processus d'amélioration des prestations s'affine au travers du déploiement de la « Qualité SEMP », concept déployé depuis plusieurs années. L'implication des collaboratrices et des collaborateurs dans le processus d'analyse et de remédiation/amélioration est évalué positivement. La sortie de conduite de crise liée à la COVID 19 a permis la reprise de projets transversaux à l'interne, associant également les collaborateurs/trices à tous les niveaux hiérarchiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	43'559'262	46'531'212	38'777'239	-7'753'973	-16.7%	-4'782'023	-11.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	549'674	485'000	567'957	+82'957	+17.1%	+18'283	+3.3%
43 Revenus divers	1'635'638	0	347	+347	--	-1'635'291	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	15'783'108	16'364'312	13'499'488	-2'864'824	-17.5%	-2'283'620	-14.5%
47 Subventions à redistribuer	14'356'609	16'600'000	13'564'999	-3'035'001	-18.3%	-791'610	-5.5%
49 Imputations internes	11'234'232	13'081'900	11'144'448	-1'937'452	-14.8%	-89'784	-0.8%
Charges d'exploitation	44'758'735	47'101'000	39'960'604	-7'140'396	-15.2%	-4'798'132	-10.7%
30 Charges de personnel	16'306'746	17'369'550	14'986'432	-2'383'118	-13.7%	-1'320'313	-8.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	347'128	408'500	283'349	-125'151	-30.6%	-63'779	-18.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	10'454	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'857'011	11'340'800	9'475'252	-1'865'548	-16.4%	-1'381'759	-12.7%
37 Subventions redistribuées	15'371'800	16'600'000	13'564'999	-3'035'001	-18.3%	-1'806'801	-11.8%
39 Imputations internes	1'865'597	1'371'696	1'640'118	+268'422	+19.6%	-225'479	-12.1%
Résultat d'exploitation	-1'199'474	-569'788	-1'183'365	-613'577	-107.7%	+16'109	+1.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'199'474	-569'788	-1'183'365	-613'577	-107.7%	+16'109	+1.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'199'474	-569'788	-1'183'365	-613'577	-107.7%	+16'109	+1.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	146.00	162.00	139.00	-23.00	-14.2%	-7.00	-4.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	125.55	140.25	119.80	-20.45	-14.6%	-5.75	-4.6%

Commentaires

Aux comptes 2022, hors charges de transfert et subventions à redistribuer, les charges de fonctionnement du service (groupes 30, 31, 39) se montent à CHF 16,9 millions. Ces charges sont en partie couvertes par des revenus (CHF 14 millions), principalement des subventions fédérales. De plus, une partie de ces charges de fonctionnement (env. CHF 1,6 millions) est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde (CHF 1,2 millions) représente le résultat total qui comprend le coût net des prestations du SEMP à charge uniquement du canton (santé et sécurité au travail, contrôle des agences de placement et contrôle de l'obligation d'annonce).

Dans le détail, au niveau des charges, le groupe 31 (Biens services et autres charges d'exploitation) présente des charges inférieures au budget de CHF - 125'000 en raison notamment de la diminution de l'effectif et des frais de déplacement.

Le groupe 36 (charges de transfert) présente lui un résultat inférieur au budget de près de CHF 1,9 millions dû notamment à la baisse du taux de chômage. Le groupe 37 (subventions redistribuées) indique une diminution de près de CHF - 3 millions également liée à la baisse du taux de chômage. Le même écart est constaté dans le groupe 47 (Subventions à redistribuer).

En ne tenant pas compte des écarts statistiques RH, le groupe 39 (imputations internes) est inférieur de CHF 294'000.-. Les raisons sont les mêmes que celles indiquées ci-dessus.

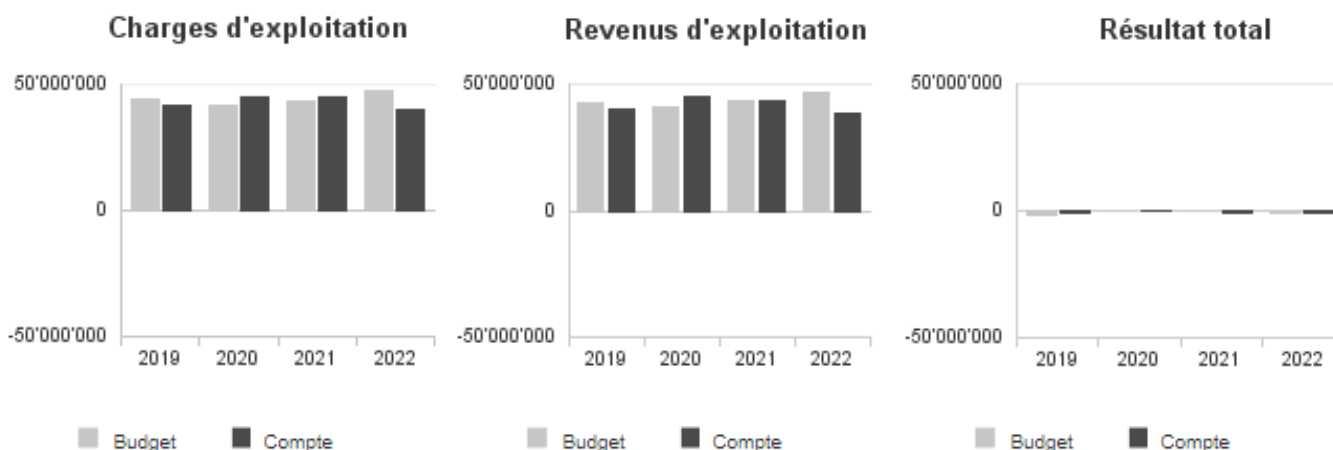
Au niveau des recettes, le groupe 42 (taxes) présente un excédent de CHF + 83'000. Cette augmentation est plus élevée en raison du nombre de contrôles plus important.

Le groupe 46 (revenus de transfert) est inférieur de CHF 2,9 millions compte tenu de la diminution des charges évoquée ci-dessus.

L'écart sur le groupe 49 (imputations internes) est lié à la facture sociale.

La diminution des EPT entre budget et comptes est liée à la baisse du taux de chômage. Il est précisé que l'enveloppe initiale n'a pas été utilisée.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations Employeur (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	5'484	17'700	372
Coûts salariaux et de structure	2'030'907	2'153'025	2'462'149
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	2'036'390	2'172'600	2'442'569
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1	-1'875	19'952

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget ; cet écart est lié à l'augmentation des heures passées notamment au traitement des nombreuses places vacantes annoncées par les employeurs neuchâtelois.

Prestations employés (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	74'232	13'000	10'427
Coûts salariaux et de structure	11'429'277	12'451'072	9'490'931
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	11'571'689	12'475'200	9'559'107
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-68'180	-11'128	-57'750

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure diminuent de plus de CHF 2,9 millions par rapport au budget. Cet écart s'explique par la forte diminution du nombre de chômeuses et chômeurs dans le canton qui a poussé le SEMP à réduire son effectif notamment de conseillères et conseillers en personnel ORP.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	105'163	137'154	109'156
Coûts salariaux et de structure	1'503'373	1'345'800	1'471'720
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	472'906	485'256	554'364
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'135'630	997'698	1'026'513

Commentaires

Globalement, le coût net est supérieur au budget en raison d'une sous-estimation du nombre d'heures prestées lors de l'élaboration budgétaire (env. 1%).

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	166'077	127'200	157'273
Coûts salariaux et de structure	1'872'739	2'141'185	2'013'771
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	524'374	563'100	547'824
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'514'442	1'705'285	1'623'220

Commentaires

Globalement, la charge nette est inférieure au budget compte tenu d'une diminution du nombre d'heures prestées (env. 13%).

Surveillance et juridique (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	10'709	2'000	12'070
Coûts salariaux et de structure	1'331'964	1'334'301	1'192'484
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	1'210'410	1'187'156	1'009'484
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	132'263	149'145	195'070

Commentaires

Globalement, les heures prestées ont été moins importantes en raison de la diminution du taux de chômage (-17%). La charge nette est supérieure au budget de CHF + 46'000.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Mesures COVID	-919'106	0	-44'075
Mesures employés	2'707'152	4'290'000	2'924'135
Mesures employeurs	1'446'083	1'910'000	1'689'391
Part. aux coûts du service de l'emploi	4'859'000	5'140'800	4'911'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	8'093'129	11'340'800	9'480'451

Commentaires

L'écart principal, lié principalement à la diminution du taux de chômage, est constaté dans les "mesures employés". Dans cette catégorie figurent notamment les mesures de formation prévues à l'article 59d (mesures financées par la LACI pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions relatives à la période de cotisation du fait de longue absence du marché du

travail). L'écart favorable de CHF 583'000.- résulte principalement du bouclage 2021 transmis annuellement au mois d'août. La participation a été moindre compte tenu des mesures sanitaires.

La participation cantonale aux coûts des services publics de l'emploi qui découle de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) est inférieure aux prévisions du SECO utilisées lors de l'élaboration du budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Coûts MMT LACI	14'356'609	16'600'000	13'564'999
Ecart statistique RH	0	-562'236	0
Frais de rappel	-240	0	-420
Subvention MMT LACI	-14'356'609	-16'600'000	-13'564'999
Total charges (+) / revenus (-) nets	-240	-562'236	-420

Commentaires

Ces rubriques concernent l'ensemble des mesures du marché du travail (MMT) prévues par la LACI et financées directement par la Confédération. Les charges et les recettes sont inférieures au budget.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2022	2022
Financement LACI	-4'859'000	-5'140'800	-4'911'000
Intégration socio-professionnelle	-3'234'129	-6'200'000	-4'569'451
Lutte fraude	-1'514'442	-1'707'100	-1'623'220
Total charges (+) et revenus (-) nets	-9'607'571	-13'047'900	-11'103'670

Commentaires

Au niveau de la facture sociale, les montants transférés en 2022 concernent :

- La composante « Financement LACI » relative à la refacturation par la Confédération des coûts liés aux services publics de l'emploi. La prévision du SECO est inférieure au budget de CHF 229'800.
- Les coûts liés aux mesures d'intégration socio-professionnelle. Cette composante boucle avec des charges inférieures au budget de CHF 1,6 million.
- Les coûts liés à la composante « Lutte contre les abus » contiennent la charge nette du secteur contrôle de l'office des relations et conditions de travail (ORCT). Cette composante boucle en-dessous du budget pour un montant de CHF - 84'000.

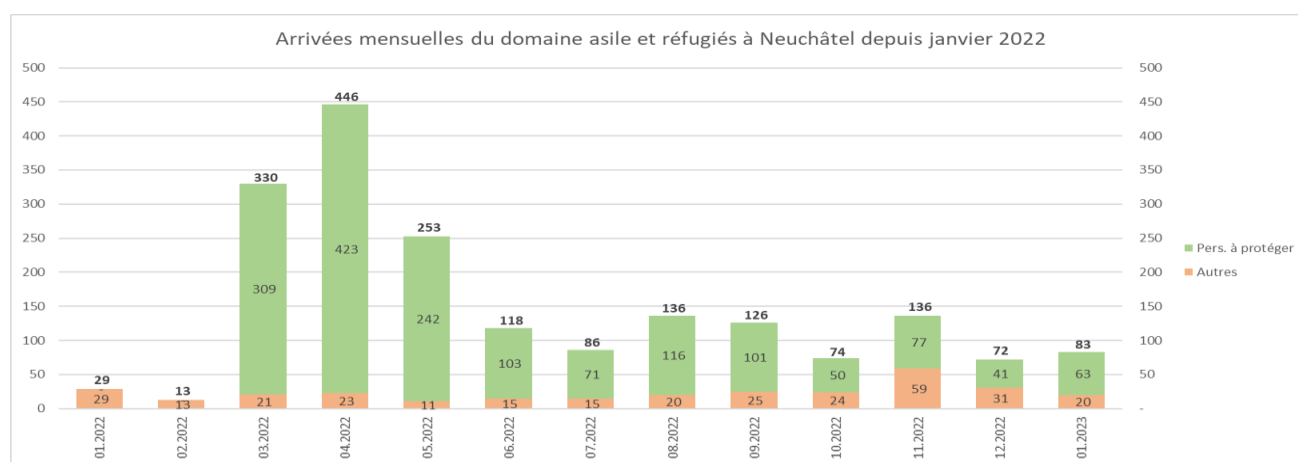
1.11.5. Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le SMIG est chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérant-e-s d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs-euses détaché-e-s. Enfin, le SMIG est l'instance chargée de l'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'éclatement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022 et l'afflux soudain et d'une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale de personnes en quête de protection représentent incontestablement les facteurs ayant influencé de façon majeure l'environnement et les tâches du service durant l'année sous revue.



Personnes à protéger : personnes au bénéfice du statut de protection S (Ukraine)

Autres : requérant-e-s d'asile et personnes admises provisoirement (en provenance d'autres pays)

Activités et réalisations

Aide sociale dans le domaine de l'asile

Dès le mois de mars 2022, le Canton de Neuchâtel a vu arriver un nombre important de personnes fuyant la guerre en Ukraine. Leur accueil s'est fait en grande urgence. Il a nécessité l'ouverture de structures en hébergement collectif supplémentaires, à Couvet ainsi qu'à Boudry, sur le site de Perreux, le centre d'accueil de Tête de Ran étant complet. L'accueil des personnes ayant obtenu le statut de protection S a aussi abouti à la conclusion de 260 nouveaux baux pour autant d'appartements qu'il a fallu meubler. Tout cela a été rendu possible grâce à une mobilisation et un engagement intenses des équipes de l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP) et de l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), dont les effectifs ont dû être considérablement renforcés, mais aussi grâce à l'important élan de solidarité né au sein de la population neuchâteloise. Au plus fort de la crise, se sont près de 300 familles (FAH) qui ont ouvert leurs portes pour héberger des personnes en provenance d'Ukraine. Dès le mois de mai, l'État, via le SMIG, a mandaté la Croix-Rouge neuchâteloise pour accompagner les FAH et les personnes accueillies chez elles dans des situations inédites de cohabitation. En complément à l'accompagnement social délivré par l'OSAP et l'OSAS, un espace d'écoute, de conseil et de médiation a ainsi été offert aux personnes concernées. Dans le même temps, l'État a également attribué un mandat à la Plateforme Précarité afin de coordonner et diffuser les actions citoyennes en faveur de la population ukrainienne dans le Canton de Neuchâtel. Ce travail a permis le développement d'un volet spécifique dédié aux personnes concernées sur le site internet www.ensemble-ne.ch. Ce support était doté à la fin de l'année sous revue de près d'une centaine de prestations et informations disponibles en français, en ukrainien et en russe.

Intégration

Au cours de l'année sous revue, les prestations de l'office de l'intégration et la formation du domaine de l'asile (OIFA) ont poursuivi leur développement, notamment à travers l'enseignement des compétences de base (CB) au sein d'ESPACE. Des cours hebdomadaires ont été dispensés à 21 classes en journée et 4 classes en soirée par semestre, représentant 250 personnes pour chaque session. 2 semaines spéciales ont été organisées durant les vacances scolaires pour permettre aux enfants des participants d'accompagner leurs parents dans diverses activités organisées par le pôle CB. Le processus de

certification FIDE des cours a été lancé à fin du mois août. La collaboration entre les différentes entités d'ESPACE ainsi qu'avec les prestataires externes s'est accentuée avec toujours en toile de fond, une structure qui s'organise sur les principes de la dynamique participative.

Les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle ont mené leur mission d'intégration de manière soutenue. 100 contrats de stage ont été conclus, 15 personnes ont pu entrer au centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) (sans compter les mineurs non accompagnés des centres d'accueil) et 20 autres ont débuté un apprentissage, intégré une HES ou une Université. En parallèle, on compte une septantaine de prises d'emploi stables en contrat de travail à durée indéterminée (CDI). En complément, les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle ont animé à différents moments de l'année un des 3 modules collectifs que sont l'introduction à l'insertion, le monde du stage et la formation à environ 40 personnes.

Un volet d'accompagnement pour les personnes proches de l'emploi, en provenance d'Ukraine et détentrices d'un permis S, a également été développé. 150 premiers entretiens ont été menés, puis 40 suivis, 31 stages d'insertion sociale et professionnelle (ISP) longs et 21 stages découvertes ont été organisés et 10 dossiers fermés suite à une prise d'emploi.

Les travaux d'utilité publique ont quant à eux permis de maintenir un certain nombre de bénéficiaires en activité et se sont avérés utiles et appréciés pour des personnes nouvellement arrivées, telles que les détentrices d'un permis S. Une jolie collaboration s'est également instaurée au début de l'été entre ESPACE et les travaux d'utilité publique (TUP) à travers le piquage de fleurs sur les chars de la fête des vendanges. L'expérience sera reconduite en 2023 et, plus généralement, des liens se développent actuellement afin de mixer apprentissage du français en classe et TUP pour une mise en pratique sur le terrain.

Main-d'œuvre

Au cours de l'année sous revue, l'office de la main-d'œuvre (OMOE) a traité les dossiers suivants :

Procédure d'annonces (90 jours max. par année civile)

Cette procédure concerne trois catégories de travailleuses et de travailleurs :

- Les travailleur-euse-s détaché-e-s UE AELE ;
- Les travailleur-euse-s UE AELE engagés par un employeur suisse ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE.

	2021	2022
Total annonces	14'170	14'065
Travailleur-euse-s détaché-e-s	5'260	4'367
Prestataires de service indépendants	2'421	2'355
Agences de placement et de travail temporaire suisses	4'042	5'037
Autres employeur-euse-s suisses	2'447	2'306

Annonces d'activité pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugié-e-s

730 annonces traitées (annonces de début d'activité, de changement d'employeur-euse, de fin d'activité).

Autorisations de travail

796 demandes de main-d'œuvre étrangère ont été traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Au total 81 autorisations contingentées (permis B) et 72 autorisations de courte durée (permis L) ont été octroyées à des spécialistes qualifiés d'États tiers avec l'approbation du SEM. Les autres demandes des employeurs concernaient l'engagement de requérant-e-s d'asile (permis N) et de personnes au bénéfice du statut de protection S en provenance d'Ukraine, d'étudiant-e-s extra-européen-ne-s pour des activités accessoires de 15h par semaine au maximum ou encore de travailleurs et de travailleuses européen-ne-s détachés pour une durée supérieure à 90 jours.

Sanctions administratives

L'OMOE a été saisi de 17 dénonciations émanant de l'office des relations et des conditions de travail (ORCT), des commissions paritaires ou de l'Administration fédérale des douanes en application de la loi sur les travailleurs détachés (Ldét). Le suivi assuré à ces dénonciations est le suivant :

- 4 classements
- 2 avertissements
- 1 sanction administrative
- 3 dossiers encore en cours de traitement

L'OMOE a adressé 3 avertissements à des employeur-euse-s suisses qui n'ont pas appliqué correctement les dispositions légales pour l'engagement de ressortissant-e-s étranger-ère-s selon la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). 2 dossiers étaient encore en cours de traitement au 31 décembre.

Séjour

L'année 2022 a été marquée par une forte augmentation des demandes de travailleuses et travailleurs européen-ne-s (permis L et B UE/AELE) et de travailleuses et travailleurs frontaliers (permis G), en raison du manque de main-d'œuvre sur le marché du travail indigène. L'office du séjour et de l'établissement (OSET), qui a vu l'arrivée d'un nouveau responsable en avril 2022, a

ainsi traité des demandes d'octroi d'autorisation pour des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s en hausse de l'ordre de presque 30% depuis mai 2021.

S'agissant des renvois forcés sous l'angle de la LEI, et des expulsions pénales, 67 départs de Suisse ont été organisés en 2022.

Prestations transversales

Impactée par la gestion de la crise ukrainienne, la direction finances et administration (DIFA) du service a dû faire face à un volume de travail important et souvent urgent. Pour rappel, la DIFA est chargée de la gestion financière du service (dépenses d'aide sociale des personnes du domaine de la migration et calcul des subsides), des processus administratifs transversaux, et de la gestion des ressources humaines en complément des tâches relevant de la compétence du SRHE. Elle est également chargée d'assurer la gestion du système informatique de la base de données LoRa pour la gestion de l'aide sociale ainsi que d'établir les statistiques du service.

L'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile est relativement stable en dehors de la crise ukrainienne. Toutefois, il faut noter l'augmentation considérable de l'arrivée de mineurs non accompagnés (54 au 31.12.2022) en majorité en provenance d'Afghanistan et au bénéfice d'une admission provisoire (permis F).

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	Var.% 2021-2022
Requérant-e-s d'asile	57	31	56	81%
Admis/ses provisoires	681	699	702	0%
Débouté-e-s	98	100	98	-2%
Réfugié-e-s	770	668	606	-9%
Total I	1'606	1'498	1'462	-2%
Personnes permis S	-	-	1'192	
Total II	1'606	1'498	2'654	77%

Comme mentionné l'année précédente, la réduction de l'effectif des réfugié-e-s ne signifie pas qu'il y ait moins de réfugié-e-s. Les chiffres indiqués concernent les personnes pour lesquelles le SMIG touche un forfait de la Confédération. Après 5 ans de séjour pour les permis B et 7 ans pour les permis F, ce forfait est supprimé et les personnes ne figurent plus dans les statistiques du SMIG. Si ces personnes continuent à avoir besoin d'aide, les frais d'aide sociale émanent dès lors à l'aide sociale cantonale.

Au cours de l'année sous revue la direction juridique a traité 978 nouveaux dossiers concernant des autorisations de séjour et d'établissement ou d'autres prestations et 499 nouveaux dossiers pour une autorisation de séjour pour études. 167 décisions formelles négatives et susceptibles de recours ont été rendues concernant les demandes d'autorisation de séjour et d'établissement et 29 pour des autorisations de séjour concernant les études.

La direction juridique a également participé à 9 consultations fédérales ou cantonales, ainsi qu'apporté un large soutien juridique aux différentes entités du service, en particulier lié à la mise en place du statut de protection provisoire (permis S) dans le cadre de la crise ukrainienne. Enfin, on notera que la responsable de la direction juridique a atteint l'âge légal de la retraite en juin 2022 mais a néanmoins poursuivi son engagement jusqu'à la fin décembre 2022, de manière à faciliter une réorganisation partielle du service qui deviendra effective et opérationnelle dès janvier 2023.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'840'541	35'111'200	40'822'077	+5'710'877	+16.3%	+7'981'536	+24.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'536'864	1'927'000	1'893'741	-33'259	-1.7%	+356'877	+23.2%
43 Revenus divers	84'286	0	1'917	+1'917	--	-82'369	-97.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	19'374'934	20'512'000	30'987'984	+10'475'984	+51.1%	+11'613'051	+59.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	11'844'457	12'672'200	7'938'435	-4'733'765	-37.4%	-3'906'023	-33.0%
Charges d'exploitation	35'609'801	38'464'055	43'728'882	+5'264'827	+13.7%	+8'119'081	+22.8%
30 Charges de personnel	10'825'907	10'887'857	12'314'542	+1'426'685	+13.1%	+1'488'634	+13.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'011'359	819'000	1'095'585	+276'585	+33.8%	+84'226	+8.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	19'859'103	24'801'000	27'015'470	+2'214'470	+8.9%	+7'156'367	+36.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'913'432	1'956'198	3'303'286	+1'347'087	+68.9%	-610'146	-15.6%
Résultat d'exploitation	-2'769'260	-3'352'855	-2'906'805	+446'050	+13.3%	-137'545	-5.0%
44 Revenus financiers	10	0	0	0	--	-10	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	10	0	0	0	--	-10	-100.0%
Résultat opérationnel	-2'769'251	-3'352'855	-2'906'805	+446'050	+13.3%	-137'555	-5.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'769'251	-3'352'855	-2'906'805	+446'050	+13.3%	-137'555	-5.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	102.00	102.00	101.00	-1.00	-1.0%	-1.00	-1.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	83.90	83.20	82.50	-0.70	-0.8%	-1.40	-1.7%

Commentaires

Les comptes du SMIG ont été impactés de manière importante par les flux migratoires générés par la guerre en Ukraine. Des moyens supplémentaires ont été octroyés pendant l'année 2022. Le service est chargé d'assurer l'hébergement, l'aide matérielle et la couverture médicale et dentaire des personnes ayant obtenu protection (permis S).

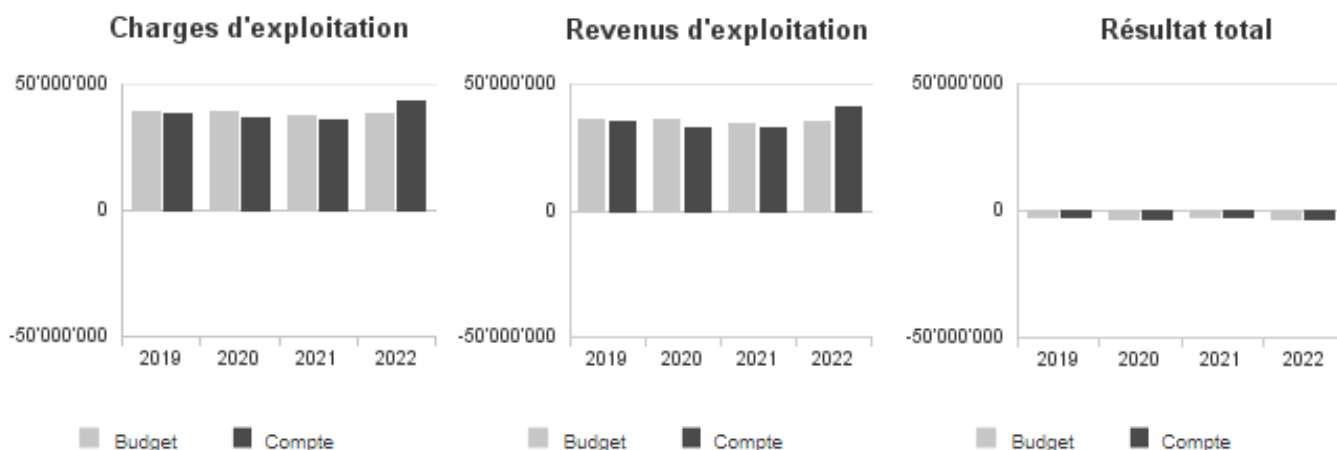
La Secrétariat d'État aux migrations (SEM) verse une subvention sous la forme de forfait global pour les requérants d'asile et les permis S notamment, ce qui explique l'écart important des revenus de transfert (46) partiellement compensé par l'augmentation des charges de personnel (30), des biens, services et autres charges d'exploitation (31) et les charges de transfert (36).

Au niveau des prestations internes, l'écart sur le groupe 39 est lié d'une part aux forfaits du service des bâtiments (SBAT) pour la location des centres de requérants d'asile ainsi qu'au transfert de la "provision AIS" (voir les explications sur la fiche du COSM). Le montant 2022 dédié à cette ex-provision a été inclus dans la facture sociale. Pour ce faire, le montant est transféré du COSM au SMIG qui la transfère au SASO. Ainsi le montant de CHF 1'270'104 est inclus dans les groupes 39 et 49.

Au 31 décembre 2022, il est compté 32,90 EPT (ces EPT ne figurent pas dans les EPT indiqués dans le tableau ci-dessus) en contrat de droit privé dans le cadre de la gestion de la crise ukrainienne. Ces EPT ont renforcé l'office social de l'asile en premier accueil, l'office social de l'asile en second accueil et principalement les 3 nouveaux centres d'accueil qui ont dû être ouverts.

À noter que l'effectif des postes occupés du SMIG en contrat de droit public est en légère diminution. Les contrats de droit privé n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus et s'élèvent à 6.9 EPT pour la migration hors Ukraine.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	436	3'500	1'216
Coûts salariaux et de structure	254'669	375'078	191'501
Coûts des services centraux	8'462	47'764	6'748
Revenus	260'664	150'000	309'242
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'903	276'342	-109'778

Commentaires

L'office de la main d'œuvre a vu ses charges de coûts salariaux et de structure réduites par une répartition plus faible que prévu des charges des centres de coûts auxiliaires. S'agissant des revenus, le nombre d'émoluments a fortement augmenté notamment en lien avec le marché du travail pour l'engagement de personnes étrangères.

Séjour (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	344'769	867'500	552'838
Coûts salariaux et de structure	2'903'201	2'952'717	2'703'723
Coûts des services centraux	376'621	352'602	299'718
Revenus	1'279'921	1'777'000	1'588'483
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'344'670	2'395'819	1'967'795

Commentaires

Concernant les charges directes, le budget était trop élevé considérant une estimation trop optimiste des productions de cartes biométriques en 2022 effectuées par le service cantonal de la population et refacturées au SMIG. Les coûts salariaux et de structure ont été moins importants compte tenu d'heures prestées moins élevées.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	100'000	100'000	100'000
Coûts salariaux et de structure	5'386'943	5'607'655	7'978'505
Coûts des services centraux	928'547	911'132	968'271
Revenus	28'000	0	1'620
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'387'490	6'618'787	9'045'156

Commentaires

Les dépenses liées à l'aide sociale sont marquées par l'augmentation conséquente des ressources humaines et coûts de structure liées à la crise ukrainienne.

Intégration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	37'052	40'000	32'750
Coûts salariaux et de structure	2'622'073	2'307'406	2'301'807
Coûts des services centraux	121'629	105'488	100'773
Revenus	655'800	583'200	695'800
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'124'954	1'869'694	1'739'530

Commentaires

Les résultats financiers de l'office de l'intégration et de la formation du domaine de l'asile restent relativement stables même s'il faut noter l'engagement de ressources pour l'accompagnement des ukrainiens et ukrainiennes compensé par une répartition des charges des centres de coûts auxiliaires légèrement inférieure aux prévisions.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Aide sociale migration sauf réfugiés	1'857'419	3'092'000	-2'795'424
Aide sociale réfugiés	-3'258'125	1'007'000	191'607
Renvoi	82'153	190'000	106'867
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'318'553	4'289'000	-2'496'950

Commentaires

Les dépenses d'aide sociale dans le domaine de l'asile sont globalement en diminution étant donné l'impact positif de l'Agenda d'Intégration Suisse (AIS) et le renforcement de l'autonomie financière des personnes soutenues.

La rubrique "Aide sociale migration sauf réfugiés" concerne les dépenses d'aide sociale et les forfaits touchés pour la crise ukrainienne mais sans tenir compte des coûts de structure et de ressources humaines figurant dans le groupe de prestations "Aide sociale". L'écart se compense si on additionne les deux montants avec un léger résultat positif imputable aux effets de l'AIS.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes		Comptes
	2021	Budget 2022	2022
Ecart statistique RH	0	-7'788	0
Frais de rappel	-1'940	0	-3'580
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'940	-7'788	-3'580

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	En cours	0	83'423	-83'423	0	0	0	0	0	0
Total		0	83'423	-83'423	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Aucun commentaire

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Aide sociale	-5'837'978	-10'848'000	-6'236'463
Subsides LAMAL	-850'742	-1'241'000	-998'904
Total charges (+) et revenus (-) nets	-6'688'721	-12'089'000	-7'235'367

Commentaires

Les subsides LAMAL concernent les personnes admises à titre provisoire séjournant dans le canton depuis plus de 7 ans "F+". Les subsides sont pris en charge par le SMIG puis refacturés via la facture sociale.

Au niveau de la rubrique "Aide sociale", la différence entre le budget 2022 et les comptes 2022 s'explique par le cumul de bons résultats et un budget 2022 établi avec prudence. L'impact de l'AIS, mais également un nombre de dossiers mixtes inférieur aux prévisions expliquent l'importance de l'écart. S'agissant des dossiers mixtes, le principe est institué depuis quelques années, à savoir que le SMIG prend en charge les dépenses des bénéficiaires qui devraient émarginer au service de l'action sociale (SASO), pour ceux et celles qui sont inclus dans une entité familiale dont certains membres sont des bénéficiaires du SMIG. Ces charges sont ensuite refacturées via la facture sociale.

1.11.6. Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale sur l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. L'objectif de la politique d'intégration interculturelle du canton est de "**favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le Canton de Neuchâtel**" ([art. 1 de la loi cantonale](#)).

Les missions principales du service de la cohésion multiculturelle se caractérisent par :

- Œuvrer à la construction et à la valorisation d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive dans sa diversité et garante de l'égalité de dignité ;
- Agir afin de permettre le développement, la participation et le bien-être de toutes et tous pour vivre en harmonie et en cohésion ;
- Soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration ;
- Assurer le rôle de conseil, information, sensibilisation et orientation auprès de toute personne indépendamment de son statut ;
- Être porteur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination ;
- Mobiliser et appuyer l'ensemble des acteurs qui s'engagent pour une société inclusive, interculturelle et ouverte, indépendamment de leur lien avec la migration ;
- Être l'interface entre l'État, les communautés, les associations et les institutions, notamment au travers du/de la délégué-e aux étrangers, pour créer des ponts, favoriser les synergies et en assurer la complémentarité des actions ;
- Promouvoir et accompagner l'adaptation des structures ordinaires à la diversité ;
- Valoriser, partager et renforcer notre expertise en matière d'interculturalité, de lutte contre les discriminations et d'intégration.

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche du service est largement influencée par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux.

Conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrée en vigueur le 1er janvier 2019, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement de l'intégration par des programmes d'intégration cantonaux (PIC). Pour renforcer les efforts en la matière, la Confédération et les cantons ont adopté en 2019 l'Agenda Intégration Suisse (AIS) afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration (permis B avec statut et qualité de réfugiés, permis F avec qualité de réfugiés, permis F admis provisoire). La mise en œuvre du PIC et de l'AIS est gérée par une même convention-programme quadriennale signée entre le canton et la Confédération dont la 3ème phase (PIC3) couvrira la période 2024-2027.

Durant l'année passée en revue, le COSM a fortement été mobilisé par les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment pour l'organisation des cours de français et d'intégration des personnes en provenance d'Ukraine accueillies dans le canton.

Activités et réalisations

L'année 2022 a vu la mise en place d'une direction ad interim, suite au congé maternité et à l'absence prolongée de la cheffe de service (dès avril, et ce pour le reste de l'année), puis du congé maternité de la responsable financière (dès août, et ce pour le reste de l'année). Dans ce cadre, quelques dossiers ont été soit gelés, soit menés à un rythme ralenti. Des priorités ont été définies et le service a concentré ses forces sur certains projets d'importance.

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), présidée en 2022 par M. Matthieu Aubert.

En raison de la transversalité de ses missions, le service est associé à de nombreux groupes de pilotage et commissions aux niveaux cantonal, fédéral et international. Au niveau cantonal, nous pouvons citer la commission de naturalisation, la commission consultative en matière d'asile (CCMA), la collaboration interinstitutionnelle (CII), la coordination des mesures (CMES), l'intégration professionnelle (COPIL-IP), l'aide sociale (GT-CIPOS), la coordination dans le domaine de l'asile (Directions Asile) ou encore le secteur formation (tant au niveau de la formation obligatoire que post-obligatoire). Le service est par ailleurs membre actif de la Conférence suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI) ou encore de la Conférence Suisse des services d'intégration (CoSi). Le canton, via le COSM, est aussi membre du réseau international des cités interculturelles (Conseil de l'Europe) et de la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR).

Accueil, conseil et information

Ce secteur d'activités comprend les prestations de consultation, médiation, formation, interprétariat ainsi que les actions d'information et de sensibilisation. Les activités du secteur couvrent les domaines de primo-information, conseil-information, interprétariat communautaire dans le cadre du PIC et la prévention des discriminations qui reste un domaine transversal pour le service.

Le secteur a réalisé plus de 614 consultations avec des personnes, des responsables d'associations et d'autres institutions ainsi que des professionnel-le-s des structures ordinaires. Les médiations s'élèvent au nombre de 59.

Le centre d'interprétariat et de traduction (121 interprètes pour 50 langues) a observé une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire dans tous les domaines mais particulièrement dans les domaines de la santé.

Dans le domaine de la prévention du racisme et des discriminations, le service a traité 12 situations individuelles liées au racisme et à la discrimination ; il a participé à plusieurs séances de coordination nationale ou régionale ou encore à la formation de professionnel-le-s à l'accompagnement de la diversité et au dialogue interculturel.

Les actions d'information et de sensibilisation annuelles tout comme les formations ont été réalisées selon des modalités adaptées aux mesures de protection ou à distance. La Semaine d'action contre le racisme (SACR) a été réalisée au mois de mars sous la bannière : « Le racisme en mutation : du racisme biologique au racisme systémique ».

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et de programmes et le coaching aux projets.

L'activité du secteur a principalement porté sur la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration, des personnes réfugiées et admises provisoire (B-5 et F-7). Cet Agenda vient en complément du Programme d'Intégration cantonal (PIC). Les champs d'action, afin de permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'autonomie, respectivement de rejoindre les structures ordinaires (formation et emploi) afin de poursuivre leur intégration, ont été les suivants :

- Compétences de base : achat de places ou subventions à des structures (associatives, fondations, etc.) pour permettre dans les 3 principales villes du canton un apprentissage de l'alphabétisation au niveau A2 ;
- Intégration sociale : soutien aux projets tant au niveau cantonal que communal par le biais de subventions et/ou de coaching aux projets favorisant le vivre-ensemble ;
- Primo-information : mise à jour et assurance qualité effectuées sur trois dispositifs de primo-information collective (également en bilingue) et formation des enseignant-e-s à la co-construction ainsi qu'à l'enseignement plurilingue ;
- Employabilité : renforcement du suivi des personnes relevant de l'asile par les conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle (CISP) afin de définir des plans d'intégration individualisés et les mesures pour y parvenir (stage, cours de compétences de base, acquisition de soft skills) ; mise en œuvre du volet asile de la stratégie d'insertion professionnelle (IP-Asile), démarrée en septembre 2020, après plusieurs séances du groupe de travail et du COPIL-IP (le champ de compétences de l'encouragement à l'intégration et des structures ordinaires a été bien clarifié) ; aides financières (AFI) pour inciter les employeur-euse-s à engager des migrant-e-s (Ce programme a d'ailleurs évolué dans sa forme en 2022 afin de permettre aux CISP de le proposer aux bénéficiaires) ;
- Formation : coordination avec le SFPO et le CPNE (notamment le pôle « Préapprentissage et transition ») et suivi du projet « Préapprentissage d'intégration » ;
- Petite enfance : soutien aux projets dans le cadre des structures d'accueil (pré et parascolaires) afin de favoriser l'interculturalité dans les concepts pédagogiques ou soutenir la parentalité en collaboration avec le SPAJ ; des mesures de garde d'enfants ont été soutenues pour permettre aux parents de suivre les mesures d'intégration proposées et offrir un lieu de sociabilisation et de valorisation de la diversité ;
- ESPACE (Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences) : les deux sites ont ouvert leurs portes à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds en février 2021. Géré par l'État sous l'égide du COSM et du service des migrations (SMIG), la particularité d'ESPACE est de fonctionner en gouvernance partagée avec l'ensemble des partenaires mais également les apprenant-e-s, dans une logique d'intelligence collective et de dynamique participative. La structure travaille ainsi avec et pour les migrant-e-s mais aussi avec le tissu associatif local dont les apports et compétences contribuent à l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration notamment. Des cours de compétences de base, des activités, un lieu de vie, un restaurant et une halte-garderie viennent enrichir l'offre d'ESPACE.

Naturalisations

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service cantonal de la population pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation. En 2022, 471 dossiers ont été traités (337 en 2021).

Prestations transversales

Le troisième programme d'intégration cantonal (PIC 3) de la Confédération définit les objectifs et le cadre de la politique d'intégration cantonale dès 2024 jusqu'à 2027. 2022 et 2023 sont des années de transition entre PIC 2 et PIC 3 (PIC 2bis) où des réflexions stratégiques et une conceptualisation de la politique d'intégration doivent être menées. Dans ce cadre, le COSM a conduit des discussions à l'interne pour identifier des pistes de nouvelles mesures et de prestations permettant de répondre aux attentes de la Confédération. Dans un second temps, sur la base de ces travaux préparatoires, le COSM a débuté une première phase de consultation de ses partenaires en septembre 2022 afin de récolter remarques et expertises, et de pouvoir rédiger une première version du concept PIC 3 neuchâtelois. En ce sens, les lignes stratégiques du service sont les suivantes :

consolider la collaboration interinstitutionnelle et canton-communes, renforcer l'assurance qualité de l'encouragement linguistique, notamment par une labélisation fide (Français, Italiano, Deutsch en Suisse) d'une partie de son offre, valoriser ESPACE et poursuivre la mise en place de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. Une deuxième phase de consultation est prévue durant le premier trimestre 2023.

Ukraine

Un dispositif de cours de langue a été mis en place dès mars 2022 avec les financements de la Confédération (Programme S). Des ressources humaines ont été allouées afin de garantir un service de traduction et d'accueil mis en place au guichet du COSM. Également, des ressources humaines ont été allouées afin de gérer l'intégralité du dispositif Ukraine – monitoring compris – dès mars 2022. En ce sens, plusieurs centaines de personnes bénéficiant du statut de protection S ont pu suivre un cours de langue (alphabétisation, A1 ou A2) dans le cadre du partenariat avec 5 écoles de langue. Le COSM est resté attentif à l'évolution de la situation et aux décisions de la Confédération quant aux prolongations du statut S, et aux financements liés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'614'909	4'382'884	5'869'955	+1'487'071	+33.9%	+255'047	+4.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'360	0	7'680	+7'680	--	-2'680	-25.9%
43 Revenus divers	2'257'291	27'000	26'560	-440	-1.6%	-2'230'731	-98.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'520'940	3'750'384	3'972'547	+222'163	+5.9%	+1'451'607	+57.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	826'317	605'500	1'863'168	+1'257'668	+207.7%	+1'036'851	+125.5%
Charges d'exploitation	6'731'431	5'566'031	6'963'904	+1'397'873	+25.1%	+232'473	+3.5%
30 Charges de personnel	1'828'168	1'947'228	2'025'383	+78'155	+4.0%	+197'215	+10.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	132'673	244'900	185'264	-59'636	-24.4%	+52'592	+39.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	981'507	2'067'304	3'278'660	+1'211'356	+58.6%	+2'297'152	+234.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'789'083	1'306'599	1'474'597	+167'998	+12.9%	-2'314'486	-61.1%
Résultat d'exploitation	-1'116'522	-1'183'147	-1'093'948	+89'198	+7.5%	+22'574	+2.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'116'522	-1'183'147	-1'093'948	+89'198	+7.5%	+22'574	+2.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'116'522	-1'183'147	-1'093'948	+89'198	+7.5%	+22'574	+2.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	18.00	20.00	21.00	+1.00	+5.0%	+3.00	+16.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	12.26	13.31	14.11	+0.80	+6.0%	+1.85	+15.1%

Commentaires

Les revenus de transfert (groupe 46) sont principalement constitués des subventions fédérales octroyées dans le cadre du PIC (forfaits fédéraux d'intégration AIS et crédit d'encouragement de l'intégration) ainsi que des subventions liées à la crise ukrainienne "Programme S". Dans le cadre des forfaits fédéraux d'intégration ainsi que du programme S, les revenus sont consommés uniquement lorsque les charges sont dépensées.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

L'écart de CHF 222'000 constaté dans la rubrique 46 est principalement composé d'un écart de charges dans les groupes 30, 31 et 36 pour AIS (CHF - 1'140'000) compensé par des charges supplémentaires dans ces mêmes groupes de comptes pour des dépenses liées à l'Ukraine (CHF + 1'470'000).

Au niveau des prestations internes (groupe 49), l'écart favorable de CHF 1,3 million est lié au transfert à la facture sociale du montant 2022 de la provision AIS dissoute en 2021 (voir ci-dessous).

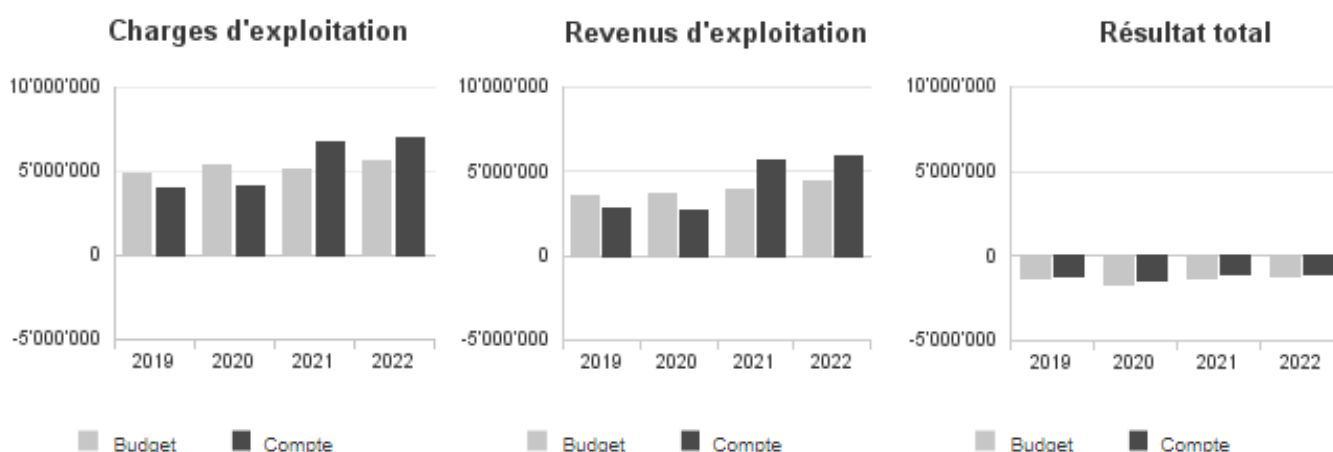
Le dépassement constaté dans les charges de personnel (groupe 30) est essentiellement lié aux ressources supplémentaires engagées dans le cadre de la crise ukrainienne. L'écart favorable du groupe 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation), concerne une baisse des honoraires de la structure ESPACE et des frais de déplacement.

Les charges de transfert (groupe 36) sont supérieures au budget en raison des cours de langue destinés au public ukrainien (CHF + 1 million), des subventions imputées à la provision AIS (CHF 1,1 million). Pour rappel, la provision AIS a été dissoute en 2021 alors que le budget 2022 prévoyait CHF 1,4 million de charges. En l'absence de provision pour compenser ces charges, un dépassement de crédit a été demandé à la COFI et validé.

Les autres dépenses du groupe 36, hors public ukrainien, ont été inférieures au budget, principalement au niveau des placements individuels (CHF - 668'000). Au niveau des charges liées aux imputations internes (groupe 39), l'écart est principalement dû à la refacturation d'un poste financé au SMIG en lien avec la provision AIS.

L'écart de 0,8 EPT au 31 décembre 2022 est dû à deux remplacements pour absences de longue durée à la direction du service. Les effectifs Ukraine ne figurent pas dans les EPT mentionnés dans le tableau. À la fin de l'année, 1,2 EPT supplémentaires a été engagé pour la mise en place et la gestion des cours de langue (1 EPT) et pour leur suivi administratif (0,2 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	1'007
Coûts salariaux et de structure	103'491	80'414	90'742
Coûts des services centraux	18'012	10'696	14'497
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	121'503	91'110	106'246

Commentaires

Le résultat du groupe Expertise est légèrement supérieur au budget car plus d'heures ont été consacrées à cette prestation (env. 17%). Par contre, les indemnités versées aux membres de la CICM (Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle) sont légèrement inférieures aux prévisions (CHF - 7'000).

Accueil, conseil et information (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	28'842	33'900	32'787
Coûts salariaux et de structure	574'957	738'339	747'797
Coûts des services centraux	98'042	124'534	111'966
Revenus	398'359	496'570	596'503
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	303'482	400'203	296'048

Commentaires

Une partie des prestations d'accueil, de conseil et de traduction a été effectuée pour le public ukrainien. Dès lors, même si les charges de ce groupe de prestations sont en ligne avec le budget, les sources de revenus sont différentes : une partie des revenus a été prélevée dans les forfaits S (100% fédéraux) plutôt que dans la part provenant du crédit destiné à l'encouragement à l'intégration (50% fédéral).

Encouragement de l'intégration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	92'290	193'800	143'906
Coûts salariaux et de structure	929'178	929'943	1'023'666
Coûts des services centraux	371'565	352'281	346'327
Revenus	1'168'440	1'245'560	1'254'456
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	224'593	230'464	259'444

Commentaires

Le résultat de ce groupe de prestations est globalement conforme aux prévisions budgétaires. Les charges directes d'ESPACE ont été inférieures au budget mais les coûts salariaux et de structure ont été légèrement supérieurs car les heures effectuées dans le cadre de la mise en place de cours de langue pour le public ukrainien ainsi que les coûts de traduction impactent le résultat.

Enquêtes d'intégration (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	230'182	215'733	171'316
Coûts des services centraux	41'455	36'387	31'395
Revenus	201'800	210'000	154'050
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	69'837	42'120	48'660

Commentaires

Le résultat est conforme au budget. Le temps alloué par dossier a été optimisé et permet aujourd'hui de tendre à l'autofinancement de la prestation.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
AFI	0	0	8'096
Programme de réinstallation	0	0	0
Programme d'intégration	2'343'468	159'250	115'495
Projets d'intégration	260'000	260'000	260'000
Transition AIS	-2'230'341	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	373'127	419'250	383'591

Commentaires

AFI correspond à un projet pilote de la Confédération appelé "Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire AFI". Ce projet pluriannuel est financé à hauteur de 50% par le canton et 50% par la Confédération. Le service de l'emploi (SEMP) assure la gestion opérationnelle du projet alors que le COSM est responsable du suivi auprès de la Confédération ainsi que du suivi du financement. Aucun budget n'avait été prévu et le montant figurant aux comptes 2022 représente la part cantonale.

Le programme de réinstallation a pour objectif la réinstallation de réfugié-e-s particulièrement vulnérables ; il est totalement financé par la Confédération d'où la charge nette nulle. La charge brute 2022 s'est élevée à CHF 17'273. Dès 2023, le financement du programme de réinstallation est inclus dans les forfaits d'intégration.

Le "Programme d'intégration" représente la part cantonale du PIC (Programme d'intégration cantonal). La diminution est principalement liée aux domaines de l'employabilité (CHF 20'000), de la langue (CHF 15'000) et de la petite enfance (CHF 7'000).

La transition AIS correspond à la provision créée à fin 2018 et à son utilisation en faveur des personnes ayant reçu une décision avant le 1er mai 2019. Malgré sa dissolution en 2021, les charges prévues en 2022 ont été maintenues et se sont élevées à CHF 1'270'104.-. D'entente avec le Conseil des autorités d'aide sociale, ce montant a été transféré à la facture sociale.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Frais de rappel	-100	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-100	0	-40

Commentaires

Aucun commentaire.

1.11.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- Appliquer la législation sur l'action sociale ;
- Appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- Appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- Appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- Appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- Appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- Assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- Prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- Conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En complément à ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DECS, le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée (article 12a LASoc).

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2022 dans le Canton de Neuchâtel et en Suisse, un environnement économique très incertain a succédé à la pandémie. Et les incertitudes se suivent, sans qu'il ait été possible de prendre la véritable mesure des effets de la crise sanitaire sur les ménages neuchâtelois et plus spécifiquement leur budget.

Dans ce contexte, on doit mettre en exergue des sujets de préoccupations majeurs comme le retour de l'inflation à un taux de 3%, après des décennies sans perte importante de pouvoir d'achat. Autre perspective défavorable pour la population, cette année 2022 a été marquée par l'annonce d'une croissance des primes LAMal 2023 parmi les plus élevées de ces vingt dernières années (à l'exception de 2016).

Malgré l'amoncellement de ces nuages, on peut relever une relative stabilité en 2022 en matière de recours aux prestations sociales délivrées « sous condition de ressources » (en fonction des éléments de revenus et de fortune). Et dans le domaine de l'aide sociale, dernier filet du système, on note même une diminution des effectifs ; baisse qui poursuit la tendance initiée dès 2017. Probablement faut-il y voir les effets durables de la bonne santé du marché du travail. La dynamique initiée avant la pandémie induit une baisse régulière du taux de chômage. Et cela sans effets notables de débordement sur le recours à l'aide sociale.

Activités et réalisations

Politique d'action sociale

Face au phénomène de baisse du pouvoir d'achat, le service de l'action sociale s'est mobilisé dès le début du 2ème semestre 2022. Il s'est agi en particulier d'analyser si, par le biais des subsides à l'assurance maladie des mesures extraordinaires destinées à lutter contre la baisse de pouvoir d'achat pouvaient être envisagées. Ce travail a abouti concrètement à une proposition soumise au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil, amendée puis validée par celui-ci et destinée à être mise en œuvre en 2023 (le « subside extraordinaire pouvoir d'achat » (SEPA)).

En même temps, le SASO et plus spécifiquement l'OCAB ont beaucoup travaillé au 2ème semestre 2022 sur la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, élément cardinal d'une politique sociale au niveau d'un canton. Ceci afin de s'adapter à l'augmentation annoncée des primes 2023 ("maintien de l'intensité de l'aide") mais aussi dans le but de procéder à des ajustements ou mesures d'optimisation du système mis en place lors de la réforme de 2019. Ces mesures porteront effet en 2023.

Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué à se développer en 2022. En matière de prévention (1er axe de la LLPS), trois actions ont été menées en étroite collaboration avec le SASO : 1) À l'attention des institutions non étatiques, la mise à disposition de soutiens financiers par la FAS (Fondation pour la coordination de l'action sociale) pour initier des projets de prévention ; 2) Pour les personnes au chômage, une vidéo de sensibilisation diffusée sur les écrans des ORP ; 3) Pour les indépendants, la mise à disposition de courtes formations, d'un site internet et d'entretiens gratuits avec des fiduciaires. Concernant la détection précoce (2ème axe de la LLPS), six services de l'État sont désormais pleinement impliqués dans la démarche, ce qui représente quelques 140 collaborateurs et collaboratrices ; 336 coupons (avec invitation à consulter un service de désendettement) ont été distribués aux usagers. La Plateforme cantonale de lutte contre le surendettement, organe de pilotage et de coordination, s'est réunie à deux occasions en 2022, sous la présidence de la cheffe du DECS et en présence du chef du DFS.

Enfin, le service a publié, au mois de décembre 2022, la 4^{ème} édition de son rapport social. Le Rapport social NE 2021 a été préparé dans une version condensée, comme tous les quatre ans, et contient des informations précieuses sur les prestations sociales délivrées à la population, avec des statistiques portant sur la période 2017 à 2021.

Contributions d'entretien

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAI^R), l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) doit assumer plusieurs tâches entièrement nouvelles (dont notamment l'aide au recouvrement des allocations familiales) qui ont entraîné une charge de travail supplémentaire relativement importante.

En matière de politique sociale, les réformes introduites depuis 2019 continuent de démontrer leur utilité puisqu'en 2022, elles ont permis à 191 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

Sur l'ensemble de l'année 2022, le montant total des avances accordées par l'ORACE s'élève à environ CHF 3 millions, soit une augmentation d'environ 8% par rapport à 2021 (déjà + 9% entre 2020 et 2021). Il s'agit là d'une hausse essentiellement liée à l'extension de la durée des avances. Cette prolongation de l'intervention de l'ORACE, passée de 24 à 36 mois dès juillet 2021, a ainsi continué de déployer ses effets en 2022. Le nombre de bénéficiaires d'avances, en moyenne mensuelle, a lui aussi augmenté, passant de 378 personnes en 2021 à 425 en 2022.

Sur un plan plus général, l'ORACE a ouvert 179 nouveaux dossiers en 2022 (192 en 2021). Le nombre total de dossiers traités par l'office s'élève désormais à 3126 (3104 en 2021). S'agissant de la dépense effective à charge de la collectivité (différence entre les avances octroyées et les avances recouvrées), elle s'élève à CHF 1,285 million, ce qui correspond à un taux de recouvrement par l'ORACE de 57%. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a entrepris en 2022 un total de 243 procédures judiciaires.

Aide sociale

Le recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel a continué de décroître en 2022, contrairement aux prévisions faites au début de la pandémie. Avec 1792 dossiers ouverts en 2022 contre 1666 en 2021, on relève cependant une légère augmentation du recours nouveau à l'aide sociale. Mais le nombre de fermetures de dossiers s'est avéré bien plus élevé que le nombre d'ouvertures. Sur l'année, on enregistre ainsi une diminution du nombre moyen de dossiers (4'877 en 2022 contre 5'302 en 2021) et donc du taux d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel. Les réformes engagées dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales et un marché de l'emploi dynamique expliquent ce résultat.

Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2022 (aide matérielle versée par les SSR et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)), leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 93'383'660. Compte tenu du fait que le résultat final des comptes 2021 avait été arrêté à CHF 97'349'748, l'estimation ci-dessus représente une diminution de 4.07% par rapport à 2021. Ainsi, après une très légère augmentation des dépenses en 2021, l'aide sociale renoue avec la baisse déjà observée en 2018, 2019 et 2020. La décroissance du nombre de dossiers actifs, elle-même liée à une conjoncture économique favorable, reste la principale raison de cette baisse.

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle, la pandémie et les restrictions ont encore eu un impact certain durant le 1^{er} quadrimestre, ralentissant quelque peu l'activité et les placements. Malgré cela, les programmes ou mesures ont proposé en 2022 quelque 535 places socio-professionnelles (à mi-temps). Pas moins de 1'334 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'309 en 2021), un chiffre proche des résultats d'avant la crise sanitaire. Parmi ceux-ci, 59% des personnes ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 41% ont bénéficié d'un placement ISP individuel. Au final, 14% des participants ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation et 8% supplémentaires ont atteint les niveaux requis par la stratégie d'intégration professionnelle (IP-SSR, pronostics 1 et 2) leur permettant de bénéficier d'un suivi de la part du service de l'emploi.

Sur le plan organisationnel, l'année 2022 a été marquée par le démarrage de la nouvelle application informatique KiSS (projet LIANE), utilisée par l'ensemble des acteurs de l'aide sociale du canton : SSR, services privés et ODAS, soit au total près de 300 utilisateurs-trices. Initialement prévu en fin d'année 2021, c'est finalement le 10 mai 2022 que le nouveau logiciel a été mis en production. L'équipe de projet (SIEN, Direction du SASO et ODAS) a travaillé d'arrache-pied pour fournir une formation et un support logistique (HelpDesk) de qualité, afin de permettre aux usagers de disposer d'une application la plus fiable et conviviale possible. Bien qu'encore en phase de stabilisation après sept mois de fonctionnement, on peut affirmer que KiSS répond aux besoins de ses utilisateurs-trices.

Enfin, les travaux liés au Projet RAISONE (repenser l'aide sociale neuchâteloise) se sont poursuivis par le démarrage du volet lié au suivi différencié harmonisé (SDH). Mené en étroite collaboration entre les services sociaux et le SASO, le projet bénéficie d'un accompagnement externe (objectif:ne) et vise une concrétisation à l'horizon de l'année 2024.

Aides à la formation

Le tableau ci-dessous, établi par l'OCAB, présente le résultat des deux dernières années sur le plan de l'octroi des bourses (prestations non remboursables) et des prêts d'études (à rembourser, sans intérêt). À nouveau, on constate qu'il n'y a pas eu de réel effet de la crise sanitaire sur le recours à ces prestations.

Pour l'année 2021-2022, le nombre de boursiers est parfaitement identique à celui de l'année précédente même si l'on observe une très légère diminution du montant total versé (CHF 50'626). Pour la 1^{ère} fois, la statistique suivante a été établie : sur un total de 2'191 demandes, 51% ont connu une issue heureuse avec l'octroi d'une bourse ; 13% ont été refusées car ne répondant

pas aux conditions d'octroi (personne ou formation) et 36% des demandes ont été refusées en raison de moyens financiers jugés suffisants selon la réglementation.

Le nombre de bénéficiaires de prêts est, quant à lui, en très légère baisse (- 5), de même que le total des montants attribués. Le montant moyen des prêts, pour une année, est passé à CHF 6'303 soit une réduction d'un peu plus de 6% par rapport à l'année 2020-2021.

Niveau de formation	2020-2021			2021-2022			Variations en %	
	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	526	2'689'266	5'113	520	2'612'010	5'023	- 1.14 %	- 2.87 %
Tertiaire	424	3'812'645	8'992	430	3'839'275	8'929	+ 1.41 %	+ 0.70 %
Total bourses	950	6'501'911	6'844	950	6'451'285	6'791	0 %	- 0.78 %
Prêts d'études	18	121'180	6'732	13	81'940	6'303	- 27.77 %	- 32.38 %

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne en 2022, les primes d'assurance-maladie (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont diminué de 0.1% dans le Canton de Neuchâtel. Dans le détail, les primes des catégories des adultes (dès 26 ans) ont baissé en moyenne de 0.1% (à CHF 424.80 /mois), celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont diminué de 0.9% (à CHF 295 /mois) tandis que celles des enfants (0-18 ans) restaient identiques (à CHF 109.80 /mois).

Le modèle de réduction individuelle des primes (subsidés LAMal) est demeuré inchangé en regard de 2019, année de la mise en place de la réforme des subsidés dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales (voir rapports 18.034 et 20.013). Au titre des mesures prises en 2022, le Conseil d'État a décidé une extension du droit au subsidé en faveur des personnes majeures suivant une 2ème formation. De plus, il est à signaler une majoration des subsidés en faveur des enfants à hauteur de 80% de la prime de référence cantonale pour les classifications S13 à S15 afin de concrétiser l'objectif social LAMal (art. 65 al.1 bis LAMal) pour l'ensemble des classifications.

En 2022, le nombre total de bénéficiaires de subsidés LAMal s'est élevé dans le Canton de Neuchâtel à 32'047 personnes, pour un montant total de CHF 120 millions (CHF 122,8 millions en 2021). La baisse entre 2021 et 2022 du montant total de subsidés versés concerne essentiellement les effectifs de bénéficiaires de l'aide sociale (la baisse du nombre de bénéficiaires d'aide sociale due notamment à la bonne conjoncture et évoquée au chapitre « aide sociale » signifie logiquement une baisse de bénéficiaires de subsidés à l'assurance maladie pour cette catégorie de bénéficiaires) et dans une moindre mesure les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI. Le nombre de bénéficiaires de subsidés ordinaires (class. S1-S15) ne marque pas d'évolution significative par rapport à 2021 malgré les aménagements cités plus haut.

La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit :

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	65.7	11'953
Aide sociale	33.2	9'108
Subsidés ordinaires (class. S1-S15)	21.1	10'986
**Total	120	32'047

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois).

** Ces données recensent uniquement les subsidés attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année (incl. les correctifs des années antérieures à 2022).

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automatisme », sur la base des « coupons » envoyés par l'OCAB suite à la communication des taxations fiscales, 2'238 ont été retournés dans les délais et traités par l'office (2'459 en 2021). Sur les 2'238 coupons traités, 1'678 ont donné droit à l'attribution d'un subsidé, 510 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation (suite à un changement de situation financière et/ou personnelle) et 50 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subsidé.

Prestations transversales

La nouvelle organisation, sous la bannière de l'OCAB (fusion du domaine de l'assurance-maladie / OCAM et des bourses d'études / OCBE), est effective depuis le 1er janvier 2022. Celle-ci a permis de trouver rapidement des synergies dans la délivrance des prestations et d'assurer une meilleure gestion du travail, en fonction des pics d'activité des deux secteurs concernés. Un 1er bilan positif et pleinement satisfaisant peut donc être tiré de cette réorganisation. Plus généralement quant à OPTI-SASO, on peut souligner que la réorganisation progressive du service de l'action sociale s'est poursuivie au 2ème semestre de l'année, avec l'intensification des réflexions concernant le dernier volet, qui porte sur l'office cantonal de l'aide sociale (OPTI-ODAS). L'objectif de mise en œuvre est prévu au 1er semestre 2023.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	135'183'451	145'008'100	131'407'881	-13'600'219	-9.4%	-3'775'570	-2.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'710'467	7'235'000	6'790'220	-444'780	-6.1%	+1'079'753	+18.9%
43 Revenus divers	330'071	8'000	121'831	+113'831	+1'422.9%	-208'240	-63.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	106'631'294	116'272'900	103'781'821	-12'491'079	-10.7%	-2'849'473	-2.7%
47 Subventions à redistribuer	20'056'235	21'197'600	20'331'958	-865'642	-4.1%	+275'723	+1.4%
49 Imputations internes	2'455'385	294'600	382'051	+87'451	+29.7%	-2'073'334	-84.4%
Charges d'exploitation	281'751'638	309'643'579	271'624'973	-38'018'606	-12.3%	-10'126'665	-3.6%
30 Charges de personnel	5'909'096	6'024'140	5'683'268	-340'872	-5.7%	-225'828	-3.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'375'219	1'764'200	2'029'505	+265'305	+15.0%	+654'286	+47.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	227'001'761	246'711'400	217'503'083	-29'208'317	-11.8%	-9'498'678	-4.2%
37 Subventions redistribuées	20'056'235	21'197'600	20'331'958	-865'642	-4.1%	+275'723	+1.4%
39 Imputations internes	27'409'326	33'946'239	26'077'159	-7'869'080	-23.2%	-1'332'167	-4.9%
Résultat d'exploitation	-146'568'187	-164'635'479	-140'217'092	+24'418'387	+14.8%	+6'351'095	+4.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-146'568'187	-164'635'479	-140'217'092	+24'418'387	+14.8%	+6'351'095	+4.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-146'568'187	-164'635'479	-140'217'092	+24'418'387	+14.8%	+6'351'095	+4.3%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	57.00	60.00	56.00	-4.00	-6.7%	-1.00	-1.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	43.80	45.40	43.40	-2.00	-4.4%	-0.40	-0.9%

Commentaires

Le résultat des comptes 2022 est meilleur en regard du budget (CHF 24,4 millions). Des revenus inférieurs au budget (CHF -13,6 millions) sont à l'inverse plus que compensés par des charges moins élevées par rapport au budget (CHF -38,0 millions), plus particulièrement en matière de charges de transfert (groupe 36).

Les revenus présentent deux écarts significatifs dans les groupes 46 (Revenus de transfert) et 47 (Subventions à redistribuer) par rapport au budget 2022. L'écart du groupe 46 relève de trois éléments : d'une part, la subvention fédérale pour les subsides LAMal est inférieure de CHF 2,3 millions (le budget est basé sur un montant provisoire communiqué par la Confédération) et, d'autre part les montants reçus des communes au titre de la facture sociale sont inférieurs de CHF 8,9 millions au budget car les dépenses y relatives sont moins élevées. Le solde de l'écart est expliqué par un recouvrement du contentieux LAMal inférieur de CHF 1,1 million que celui prévu au budget. L'écart du groupe 47 découle quant à lui des dépenses d'aide sociale moins élevées que prévu à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale. Cette situation explique également l'écart identique apparaissant dans le groupe 37.

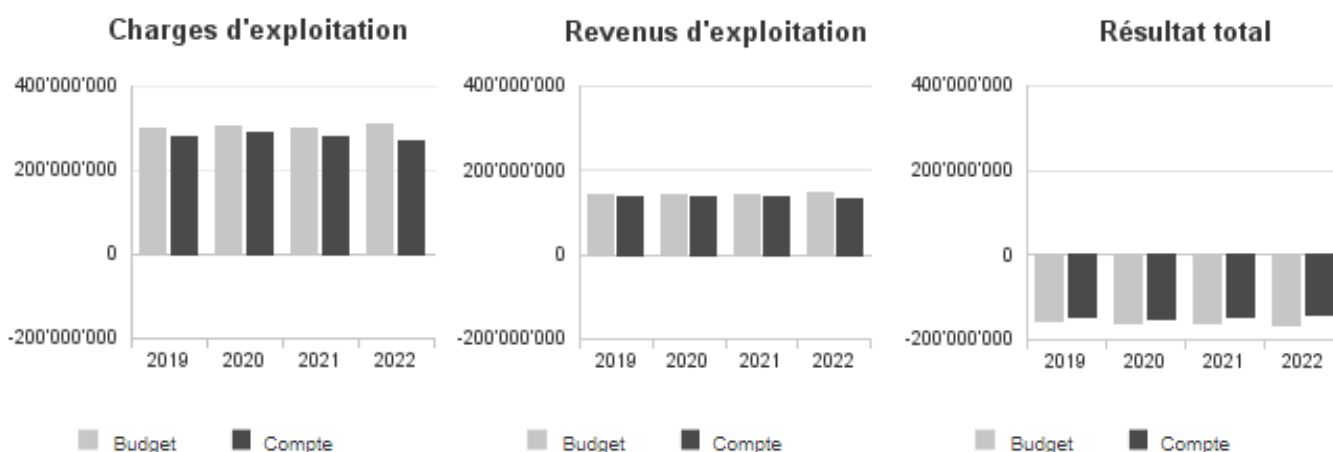
L'écart favorable enregistré dans le groupe 36 par rapport au budget relève pour l'essentiel des subsides LAMal (CHF -14,8 millions), du contentieux LAMal (CHF -7,1 millions) et de l'aide matérielle délivrée par les services sociaux régionaux (CHF -6,8 millions). Les hypothèses de planification se sont révélées pour ces trois catégories trop pessimistes. Celles-ci, principalement des augmentations, sont décrites pour les subsides LAMal et l'aide sociale sous le chapitre de la facture sociale. Pour rappel, les hypothèses pour le budget 2022 ont dû être établies durant le printemps 2021 juste après la deuxième vague de la pandémie ; il était alors difficile d'évaluer de potentiels effets négatifs sur la situation socio-économique des ménages en 2022.

Le groupe 39 enregistre pour l'essentiel les dépenses qui sont refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. Ces écarts sont expliqués dans les fiches des services concernés, soit SECS, SEMP et SMIG.

L'écart défavorable de CHF 265'000 par rapport au budget pour le groupe 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) s'explique principalement par la réforme entrée en vigueur au 1er juillet 2021 à l'office de recouvrement et des avances de contributions d'entretien (ORACE). Cette réforme a eu pour effet d'augmenter les versements des avances de contributions d'entretien de 12 mois supplémentaires (de 24 mois à 36 mois). L'augmentation de la durée d'intervention a eu pour effet de réactiver des dossiers échus.

Les dépenses de personnel présentent un écart favorable de CHF 341'000 en regard du budget. Cet écart relève exclusivement des montants qui étaient prévus au titre des crédits d'engagement relatifs au programme d'impulsion (réforme des prestations sociales) ainsi qu'au renforcement de la conduite du service. Compte tenu des retards pris par ces projets, notamment en raison d'absences de longue durée, les montants mis à disposition n'ont pas été sollicités comme prévus. Cet effet favorable a été accentué par le départ d'un autre collaborateur au cours de l'année 2022 n'ayant pas été remplacé au 31 décembre.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	6'343	9'000	4'434
Coûts salariaux et de structure	1'260'850	1'078'448	1'173'039
Coûts des services centraux	532'090	359'275	394'877
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'799'282	1'446'722	1'572'350

Commentaires

Les coûts salariaux plus élevés ne découlent pas d'un accroissement des effectifs, mais des heures productives ventilées sur les prestations supérieures au budget d'environ 7%.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	82'100	83'300	83'300
Coûts salariaux et de structure	1'539'299	1'753'323	1'762'160
Coûts des services centraux	649'186	584'104	593'678
Revenus	94'924	86'800	94'492
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'175'661	2'333'927	2'344'646

Commentaires

Comptes 2022 conformes au budget.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	0	400	400
Coûts salariaux et de structure	437'281	466'961	359'261
Coûts des services centraux	184'554	155'564	121'090
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	621'834	622'924	480'751

Commentaires

Les coûts salariaux et de structures ventilés sur la prestation sont inférieurs au budget 2022 d'environ 24%.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	100	0	-1'405
Coûts salariaux et de structure	2'136'067	2'054'503	2'050'905
Coûts des services centraux	896'180	684'438	691'421
Revenus	9'116	8'000	14'618
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'023'231	2'730'941	2'726'304

Commentaires

Comptes 2022 conformes au budget.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	11'725	120'800	10'679
Coûts salariaux et de structure	455'547	425'017	391'665
Coûts des services centraux	191'361	140'924	131'690
Revenus	91'669	100'000	93'990
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	566'963	586'741	440'044

Commentaires

Les indemnisations au titre de l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ont été regroupées avec les aides LAVI effectives (aide aux personnes au titre de couverture des frais tels qu'avocat, médecin, etc.) dans une nature comptable 36 (subsidés alloués) dans les « autres charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations » (voir ci-dessous), ce qui explique que les charges directes sont considérablement inférieures au budget. Les coûts salariaux et de structure sont légèrement inférieurs au budget en raison d'une estimation trop haute des heures prestées au moment de l'élaboration du budget de l'ordre de 9%.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contentieux LAMal	12'770'203	15'774'000	10'295'227
LAVI	290'004	325'000	678'391
Participation aux SSR et GSR	4'915'303	4'913'400	4'785'710
Subventions institutions privées	14'240	10'400	17'674
Total charges (+) / revenus (-) nets	17'989'750	21'022'800	15'777'001

Commentaires

L'écart favorable important au titre du contentieux LAMal découle de la répercussion, sur les comptes 2022, du ralentissement de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la conjoncture favorable qui ont limité les défauts de paiement des

primes et participations aux coûts durant les années 2020 et 2021 (sachant qu'il existe un décalage d'environ 12 à 18 mois entre le défaut de paiement et la prise en charge par l'État). Il n'a pas été entièrement possible d'identifier ces effets positifs au moment de l'élaboration du budget 2022. Il est également la conséquence d'un écart positif entre l'extourne du transitoire 2021 et le décompte final 2021 comptabilisé en 2022.

L'écart défavorable de la composante "LAVI" s'explique d'une part par les aides LAVI effectives (aide aux personnes au titre de couverture des frais tels qu'avocat, médecin, etc.) qui ont été plus importantes qu'escomptées (CHF + 169'000) et d'autre part par les indemnités LAVI, expliquées par des coûts plus importants que prévus (CHF + 100'000). Le solde de l'écart (CHF + 100'000) est relatif au transfert des charges (31 à 36) mentionné sous le groupe de prestations "Politique d'action sociale".

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges subventions redistribuées	20'056'235	21'197'600	20'331'958
Frais de rappel	-1'760	0	-1'990
Revenus subventions redistribuées	-20'056'235	-21'197'600	-20'331'958
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'760	0	-1'990

Commentaires

Les écarts dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	166'776	0	166'776	358'004	0	358'004	72'848	7'149	65'699
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	63'660	2'000	61'660	150'000	30'000	120'000	153'130	53'650	99'480
Prêts d'études	En cours	80'790	237'710	-156'920	0	174'200	-174'200	-80'790	107'549	-188'339
Total		311'226	239'710	71'516	508'004	204'200	303'804	145'188	168'348	-23'160

Commentaires

Dans le cadre du crédit du programme d'impulsion, le budget 2022 du SASO prévoyait des coûts pour 1,5 EPT. Finalement, seul 0,7 EPT sur les 1,5 EPT a été affecté au programme. Toutefois, celui-ci n'a pas pu être utilisé comme prévu pour cause de congé maternité et de démission. Les mandats octroyés n'ont dès lors pas pu être utilisés conformément à la planification prévue. Il en résulte un écart net entre budget et compte de CHF - 292'305.

Les prêts d'études octroyés sont conformes au budget alors que les remboursements sont inférieurs aux prévisions pour CHF 43'001. Le montant de CHF - 80'790 indiqué sous "Prêts d'études" correspond à une correction d'imputation entre les deux crédits d'engagement de prêts d'études.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Aide sociale	62'415'049	68'829'600	59'698'893
Alfa Sal	3'229'617	3'560'900	2'895'656
Avances contribution d'entretien	349'062	633'600	1'091'702
Bourses d'études	3'510'236	3'596'400	3'354'283
Financement LACI	2'907'000	3'084'500	2'946'600
Intégration socio-professionnelle	3'483'072	6'537'020	4'574'671
Lutte contre les abus	908'665	1'024'300	973'932
Partenariat social privé	2'766'474	2'729'000	2'889'215
Subsides LAMal	40'657'273	45'538'100	38'378'840
Total charges (+) et revenus (-) nets	120'226'447	135'533'420	116'803'792

Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% des charges assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40%. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent, pour chaque composante, aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont inférieurs aux prévisions budgétaires, pour CHF 18,7 millions (soit CHF -31,2 millions à 100%). Ceci indique que les domaines de la facture sociale n'ont pas été impactés par la pandémie comme on pouvait le craindre en 2021 lors de l'élaboration du budget 2022. Les causes de ces diminutions relèvent toutefois d'éléments particuliers qu'il convient de préciser ci-dessous.

L'écart favorable par rapport au budget relève pour l'essentiel des subsides LAMal (CHF - 7,2 millions) et de l'aide sociale (CHF - 9.1 millions). Les hypothèses de planification se sont révélées pour ces deux catégories trop pessimistes. Dans la composante subsides LAMal, il a été prévu au budget différentes augmentations, qui relevaient de l'évolution inconnue du montant des primes d'assurance-maladie, de la croissance démographique chez les bénéficiaires de la catégorie "PC/AVS/AI" et des effets de la pandémie pour les bénéficiaires des catégories "aide sociale" et "subsides ordinaires". Au final aucune de ces augmentations ne s'est réalisée. De manière similaire, des effets de la pandémie étaient attendus dans l'aide sociale et ne se sont pas concrétisés. De plus, dans ce domaine, on note une baisse notable du nombre de dossiers suivis, qui semble s'expliquer principalement par un taux de chômage très bas et une situation économique favorable. Toujours dans le domaine de l'aide sociale, les charges du domaine de l'asile sont moins élevées que prévues.

Au chapitre des contributions d'entretien, les montants octroyés sont inférieurs de près de CHF 900'000 (à 100%). Outre qu'ils sont compensés comptablement par un montant équivalent comptabilisé en recettes, les pertes sur créances ont été supérieures de près de CHF 400'000 aux estimations (voir sous le chapitre compte de résultats, explications de l'écart du groupe 31), ce qui explique la hausse constatée par rapport au budget.

Les écarts relatifs aux composantes "Alfa Sal", "Intégration socio-professionnelle" et "aide sociale" sont expliqués dans les fiches des autres services concernés par la facture sociale, soit SECS, SEMP et SMIG.

Finalement, on relèvera que la tendance pour les dépenses liées aux prestations sociales continue d'être à la baisse comme les années précédentes.

1.11.8. Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) a principalement pour mission de :

- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise et leur égalité de traitement ;
- Garantir un dispositif de prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale ;
- Assurer la pertinence de l'orientation en adéquation avec les besoins des personnes ;
- Planifier le développement des offres en tenant compte de l'évolution de la demande et des modes de prise en charge ;
- Garantir la qualité, le subventionnement et la surveillance du dispositif de prestations.

Évolution de l'environnement et des tâches

La LIncA, adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2021 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Elle offre un cadre légal complet au domaine du handicap comportant deux volets :

- le domaine de l'inclusion
- le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes vivant avec un handicap.

L'entrée en vigueur de la LIncA implique de nouvelles missions légales pour le SAHA dans les deux domaines de prestations précités. Le SAHA est en effet chargé de mettre en œuvre la loi et d'élaborer un plan d'action en matière d'inclusion en concertation avec les personnes vivant avec un handicap (PVH). Cela a demandé une réorganisation du service ainsi qu'un ajustement des processus de travail.

Au niveau des relations avec les partenaires institutionnels, un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la loi est prévu pour la mise en conformité. Dans cette perspective, les années 2022-2024 constituent une phase de transition. La première étape pour poser les bases des futures collaborations est l'élaboration d'un règlement d'exécution, travaillé cette année.

Les facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire semblent avoir des répercussions structurelles à moyen terme sur l'activité de certains partenaires, auxquels s'ajoutent les effets de la crise énergétique mondiale impactant durablement les prix des prestations.

Activités et réalisations

Inclusion et hébergement

Inclusion des personnes vivant avec un handicap

Préposée à l'inclusion

L'année 2022 a été marquée par l'engagement de la préposée à l'inclusion le 1er avril. Le Canton de Neuchâtel fait ainsi figure de pionnier en Suisse romande avec cette nomination qui a fait l'objet de plusieurs articles de presse entre avril et juin. La préposée a rapidement été sollicitée pour faire des interventions dans différentes manifestations, 9 au total sur l'ensemble de l'année 2022 (par exemple présentation de la LIncA au Forum inclusion organisé par le centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) le 2 novembre ou la présentation du rôle de préposée au Forum romand de politique du handicap organisé par Agile.ch). Le poste a également suscité de l'intérêt auprès de la population, 15 demandes de citoyennes et citoyens sont parvenues à la préposée au cours de l'année, sous forme de mail, téléphone ou courrier, démontrant ainsi le besoin d'informations et de conseils dans le domaine.

États généraux de l'inclusion

Le 1er avril 2022 coïncide également avec la tenue des premiers États généraux de l'inclusion, qui se sont déroulés à l'hôtel Beaulac à Neuchâtel. 169 personnes, dont plus d'un tiers vivant avec un handicap, ont participé à la manifestation qui a rencontré un grand succès. La journée s'est déroulée en deux parties. La matinée a été consacrée à des présentations et 6 ateliers participatifs ont été organisés durant l'après-midi. Les résultats de ces ateliers, menés par et avec des personnes vivant avec un handicap, ont servi à alimenter les réflexions en vue de l'élaboration du futur plan d'action en matière d'inclusion des PVH, processus qui a bien avancé tout au long de l'année.

Plan d'action en matière d'inclusion

Les travaux s'inscrivent dans la continuité de la démarche participative amorcée en réponse à la motion 14.173 qui a conduit à l'élaboration de la loi. Lors des réflexions menées dans ce cadre, 11 thèmes ont été définis comme fil rouge de la politique d'inclusion et doivent être concrétisés dans le plan d'action, dont les premiers jalons ont pu être posés en 2022.

Afin de pouvoir s'assurer de la transversalité de la démarche, un tableau de mesures a été élaboré en vue d'une consultation large des services et départements de l'État. Plusieurs séances d'information et des séances de discussions thématiques ont été proposées aux entités concernées. La consultation comportait également des questions plus générales sur la thématique de l'inclusion et la façon dont celle-ci est abordée au sein des différentes entités. L'objectif de cette démarche est de pouvoir

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

réaliser un état des lieux des mesures déjà prises et inscrire dans la durée et de manière décloisonnée celles qui figureront dans le futur plan d'action.

Projets pilotes

Le SAHA, conjointement avec le SCNE, a soutenu un projet intitulé « Réseau Culture inclusive Neuchâtel », mené par Pro Infirmis Suisse et réalisé en collaboration avec trois lieux culturels du canton. Trois ateliers participatifs et une rencontre régionale ont été organisés en vue de la constitution d'une communauté d'intérêt afin de favoriser les collaborations entre les domaines de la culture et du handicap à l'échelle du canton.

Dans le domaine du sport et en collaboration avec le service concerné, le SAHA a en outre collaboré avec la fondation Special Olympics Switzerland (SOSWI) qui développe un programme de promotion du sport inclusif. Le principe du programme est de sensibiliser, former et accompagner les clubs et événements sportifs afin que des personnes qui vivent avec un handicap (PVH) puissent participer régulièrement à la vie sportive et sociale du canton.

Accompagnement et hébergement des personnes vivant avec un handicap

Gouvernance des partenariats – accompagnement au changement

Des rencontres régulières ont été organisées dès 2022 par la cheffe de département sous forme de 5 à 7, réunissant les organes stratégiques des institutions sociales et une délégation du SAHA et du SECS afin d'assurer une communication renforcée permettant d'accompagner la mise en œuvre de la LIncA. La généralisation des contrats de prestations pour les fondations partenaires du SAHA est souhaitée afin de permettre à l'État d'assumer ses responsabilités tant dans le domaine de la finance et de la gestion, que de la planification, de la qualité et du respect des droits des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale (PVH). Dans ce cadre, établir un état des lieux sous forme de catalogue de prestations en vue de l'élaboration d'une nouvelle planification constitue une première étape indispensable en vue de clarifier les prestations dédiées à chacun des publics concernés.

Dans cette perspective, les travaux en vue d'un contrat de prestations avec les Perce-Neige ont été menés. Une cartographie des prestations de l'institution a été réalisée ainsi qu'une description de celles-ci. Ces éléments viendront alimenter le catalogue de prestations du dispositif cantonal et les travaux de planification de celui-ci.

Évolution du dispositif de prestations

Dans le cadre des budgets alloués, le dispositif de prestations compte, en 2022, près de 1405 places théoriques (soit 110 de plus qu'en 2021). Cela concerne 596 places en hébergement avec ou sans occupation (571 en 2021), 710 places en atelier (622 en 2021) et 99 places en centre de jour (102 en 2021). Les prestations s'adressent aux personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale.

Dans les éléments saillants concernant le dispositif, il est à noter :

- la création de foyers occupationnels d'une capacité de 22 places pour les personnes vivant avec des comportements défaits (comportements culturellement anormaux, d'une intensité, fréquence ou durée, telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger ou des comportements qui limitent probablement ou empêchent l'accès aux services ordinaires de la communauté) dans le cadre du transfert du secteur « Acacias » du CNP à la Fondation des Perce-Neige ;
- le maintien du dispositif d'accueil d'urgence et d'accueil temporaire de 5 places pour les adultes vivant avec une déficience mentale ;
- une place supplémentaire en studio, ainsi qu'une place en unité d'accueil temporaire, en partenariat avec Foyer Handicap ;
- l'augmentation du nombre de places en atelier liée au transfert des ateliers « Astelle » du CNP à la fondation aflaset sous la dénomination les ateliers « partenaires » ;
- la diminution relative des places en centres de jour liée au fait qu'en raison du vieillissement des personnes et de leur fatigabilité, certaines activités se sont plutôt organisées dans les foyers. Ces places se sont ainsi transformées en foyers occupationnels.

Balance intercantonale

Au niveau de l'évolution du nombre de personnes hébergées hors canton, nous comptons, au 31 décembre 2022, 73 Neuchâtelois-e-s accueilli-e-s dans un autre canton (75 en 2021 et 84 en 2020). Les hébergements ont lieu principalement dans le Canton de Vaud (48 personnes en 2022, 49 en 2021). Cette diminution s'explique notamment par le fait que les entrées en institution ont diminué de 13 en 2020 à 5 en 2021, et à 3 en 2022. À noter que les sorties continuent d'être relativement moins importantes que les entrées.

En parallèle, en ce qui concerne la présence de personnes en provenance d'autres cantons dans le dispositif neuchâtelois, nous notons une légère augmentation de 102 personnes en 2021 à 106 en 2022. Elles viennent principalement de Berne, du Jura, de Genève et de Fribourg.

Orientation

Au niveau du dispositif d'orientation JUNORAH, le nombre d'évaluations des besoins réalisées en 2022 par Pro Infirmis est en hausse avec 123 cas (115 en 2021.) Nous notons une hausse des demandes de prestations institutionnelles adressées au SAHA de 116 en 2021 à 142 en 2022. Comme en 2021, la majeure partie d'entre elles concernent des personnes vivant avec un handicap psychique.

Soutien au réseau associatif

Le SAHA a en outre poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération Suisse des Sourds, la Fondation serei, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis qui offrent des conseils sociaux et juridiques, des services de relèvement pour les proches aidant-e-s et organisent des activités de formation et de loisirs, dans l'objectif d'une meilleure inclusion.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Domaine de l'addiction

En 2022, un bilan d'étape de la réforme initiée en 2016 a été entrepris. Il s'agissait en particulier d'examiner le volet organisationnel, soit les synergies des domaines ambulatoire et résidentiel, les aspects financiers liés aux objectifs d'économie fixés par le Conseil d'État, ainsi que les éléments de ressources humaines induits par la réorganisation. Ce bilan a permis de poser les premières bases de la poursuite de cette réforme et confirme la pertinence des orientations stratégiques prises en 2016 ainsi que la nécessité de poursuivre le travail avec Addiction Neuchâtel (AN) et les autres partenaires de terrain.

Dans ce contexte et conformément au programme de législature 2021-2025, le SAHA a élaboré une feuille de route en vue d'une stratégie neuchâteloise addiction (SNA), présentée en décembre à Commission cantonale addictions (CCA).

Prestations transversales

Le SAHA assume la présidence de la Commission latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS). Il est membre du comité de la Conférence Suisse des Délégués cantonaux aux questions de handicap. La préposée à l'inclusion participe au réseau d'échanges entre spécialistes de l'égalité des personnes vivant avec handicap au niveau suisse sous l'égide du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.

Le SAHA a été interviewé à plusieurs reprises dans le cadre de recherches d'envergure nationale ou romande.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	2022	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'923'033	250'000	910'330	+660'330	+264.1%	-3'012'702	-76.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	170'609	200'000	177'472	-22'528	-11.3%	+6'863	+4.0%
42 Taxes	1'232'136	0	0	0	--	-1'232'136	-100.0%
43 Revenus divers	2'520'288	0	661'484	+661'484	--	-1'858'804	-73.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	50'000	71'374	+21'374	+42.7%	+71'374	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	77'033'159	83'298'306	79'880'673	-3'417'633	-4.1%	+2'847'514	+3.7%
30 Charges de personnel	513'057	743'692	631'650	-112'042	-15.1%	+118'593	+23.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	192'116	204'000	181'915	-22'085	-10.8%	-10'201	-5.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	76'246'207	82'294'617	78'974'307	-3'320'310	-4.0%	+2'728'101	+3.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	81'779	55'997	92'801	+36'804	+65.7%	+11'022	+13.5%
Résultat d'exploitation	-73'110'127	-83'048'306	-78'970'343	+4'077'963	+4.9%	-5'860'216	-8.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-73'110'127	-83'048'306	-78'970'343	+4'077'963	+4.9%	-5'860'216	-8.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-73'110'127	-83'048'306	-78'970'343	+4'077'963	+4.9%	-5'860'216	-8.0%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	5.00	7.00	7.00	+0.00	0.0%	+2.00	+40.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.20	4.70	4.80	+0.10	+2.1%	+1.60	+50.0%

Commentaires

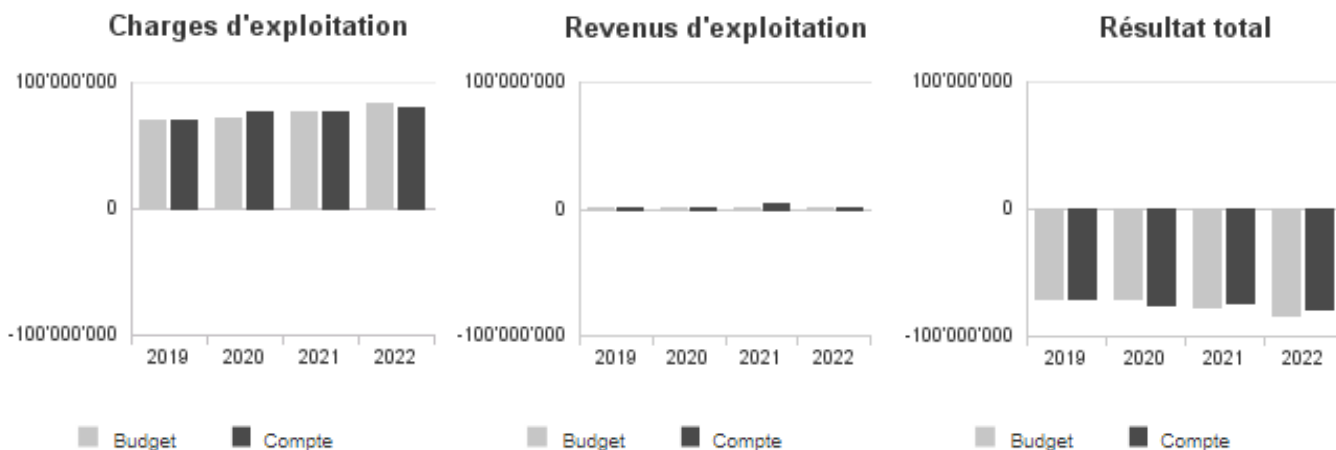
Les revenus d'exploitation présentent un écart favorable de CHF + 0,7 million par rapport au budget. Celui-ci s'explique principalement par le groupe 43 (Revenus divers) pour CHF 0,6 million en raison de la dissolution des provisions COVID 20.036 (montants non utilisés). Les revenus de transfert (groupe 46) ont été supérieurs au montant budgété. Ceux-ci proviennent de remboursements d'institutions hors canton suite aux décomptes finaux 2019.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

En ce qui concerne le groupe 36 (charges de transfert), l'écart entre les comptes et le budget est de CHF - 3,3 millions. Celui-ci se compose de plusieurs éléments qui font l'objet de commentaires dans les tableaux ci-après.

Les effectifs correspondent au budget. L'écart financier figurant dans les charges de personnel (groupe 30) est dû aux nouveaux postes dont les engagements sont intervenus dans la deuxième partie de l'année.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations SAHA (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Charges directes	188'464	204'000	177'424
Coûts salariaux et de structure	679'234	897'446	679'345
Coûts des services centraux	81'779	87'243	92'801
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	949'477	1'188'689	949'569

Commentaires

Dans les coûts salariaux et de structure, la différence est imputable d'une part au retraitement d'amortissements de subventions à l'investissement, d'autre part à la vacance de postes nouvellement créés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Inst. dans canton adu.	53'428'456	61'053'250	58'947'703
Inst. hors canton adu.	9'327'503	10'650'000	8'665'070
Lutte addiction jeu	170'609	200'000	177'472
Lutte c/addictions	9'548'336	9'366'879	10'445'563
Prestations ambulatoires aux invalides	498'068	789'488	599'557
Total charges (+) / revenus (-) nets	72'972'971	82'059'617	78'835'365

Commentaires

Au niveau des institutions neuchâteloises, la différence de CHF - 2,1 million est liée aux bouclements 2020 des institutions et des prévisions des comptes 2021 et 2022.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Au niveau des institutions hors canton, la différence de CHF - 1,9 million est liée à la baisse du nombre de bénéficiaires neuchâteloise-e-s accueilli-e-s hors canton ; cette baisse est liée à l'optimisation des orientations et à l'âge avancé des personnes concernées.

Dans le domaine de l'addiction, 2022 a été une année de transition. La différence de CHF 1,1 million est liée aux conséquences post COVID principalement en raison de la prolongation des impacts COVID sur les recettes (non reprise des activités, baisse des remboursements LAMal dans le domaine ambulatoire et du taux d'occupation).

Le report de projets, notamment dans le domaine ambulatoire, correspond à des projets pilotes non encore totalement activés, induisant une baisse des charges aux comptes de l'ordre de CHF - 190'000.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Contribution LORO addiction jeu	-170'609	-200'000	-177'472
Total charges (+) / revenus (-) nets	-170'609	-200'000	-177'472

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2021			Budget 2022			Comptes 2022		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	En cours	2'457'137	2'520'288	-63'151	0	0	0	24'495	661'484	-636'989
Total		2'457'137	2'520'288	-63'151	0	0	0	24'495	661'484	-636'989

Commentaires

Les revenus 2022 correspondent à la dissolution des parts non utilisées des provisions dans le cadre du rapport 20.036.

